

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE
HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

TOME CINQUANTE-TROISIÈME

Septembre-Décembre 1893.

34251
3/7/94

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^e
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1893

D
1
R6
t. 53

LE SENTIMENT RELIGIEUX

EN ITALIE

PENDANT LE XVI^e SIÈCLE.

I.

Le sentiment religieux a-t-il traversé dans l'Italie de la Renaissance la même crise que le sentiment national? On l'a souvent affirmé, mais la question demande à être reprise à nouveau, avec une entière indépendance, sans les préventions auxquelles les historiens les plus éminents ont, jusqu'à nos jours, payé un si large tribut. La plupart d'entre eux n'ont-ils pas sans cesse confondu, pour ne citer qu'un exemple, la Renaissance avec la Réformation, c'est-à-dire deux courants qui, par leur origine, leur nature, leur direction, sont absolument inconciliables!

S'il est certain que les progrès de la richesse et des lumières, puis, dans une certaine mesure, les relations avec l'Orient musulman¹, atténuèrent et la foi et le dévouement à l'Église, s'il n'est pas moins catégoriquement démontré que les membres du clergé donnèrent trop souvent en Italie, comme d'ailleurs en Allemagne, en France, en Angleterre², les exemples les plus scandaleux, on ne saurait nier, d'un autre côté, que nulle part, sauf en Espagne, l'ordre et le calme ne furent aussi promptement rétablis.

En Italie, la Réformation, de même que la Renaissance, resta sans action sur les masses. Celles-ci, prêtes à s'interdire toute discussion dogmatique, ne protestaient que lorsque l'on entreprenait de les soumettre à un contrôle vexatoire. Le gouvernement espa-

1. Voyez, sur les effets de l'influence musulmane, la *Cultur*, de Burckhardt (liv. VI, ch. III), et la *Contre-révolution religieuse au XVI^e siècle*, de M. Philippson, p. 9-10.

2. Sur l'effroyable corruption du clergé anglais avant la Réformation, il faut consulter les documents réunis par H. Taine dans son *Histoire de la Littérature anglaise* (t. II, p. 304-306).

gnol en fit l'expérience à Naples et à Milan, lorsqu'il essaya, en 1547 et en 1563, d'y établir l'Inquisition; devant la résistance de la population, il dut renoncer à ses tentatives (en Sicile, au contraire, l'Inquisition devint rapidement populaire).

La bourgeoisie accueillit plus favorablement les idées nouvelles. Des églises plus ou moins importantes prirent naissance à Venise, à Mantoue, à Modène, à Ferrare, à Faenza, à Lucques, à Naples et dans diverses autres villes. Leurs membres n'hésitèrent pas, comme le firent, un siècle plus tard, les protestants français lors de la révocation de l'édit de Nantes, à s'expatrier et à porter au dehors leur science ou leur industrie. C'est ainsi que bon nombre de Lucquois allèrent se fixer en Suisse¹.

Dans les classes supérieures, seuls, un certain nombre d'esprits curieux ou inquiets se laissèrent séduire par les novateurs, et encore compte-t-on parmi eux plus d'ecclésiastiques que d'humanistes². Quand nous aurons cité les jurisconsultes siennois Lelio Socini (1525-1562) et Fausto Socini (1539-1604), le novelliste Ortensio Lando, dont les *Nouvelles* parurent en 1552, Paleario, l'auteur du *De Immortalitate animarum*, brûlé en 1566, le littérateur florentin Carnesecchi, brûlé en 1567, Ant. Albizzi, le fondateur de l'Académie florentine des Altérés, l'helléniste Franc. Porto de Crète, le grammairien Celio Secondo Curion, les membres de l'Académie de Modène, la Ferraraise Olimpia Morata, auteur de dialogues latins et de poésies grecques, nous aurons, ou peu s'en faut, épuisé la liste des partisans véritablement marquants de la Réforme.

La rareté relative de ces manifestations tient en partie aux obligations que les humanistes italiens, bien différents des humanistes français ou allemands, avaient dès le début contractées

1. Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 440.

2. Tels sont le Siennois Bernardin Ochino, général des Capucins (1487-1564), et le Florentin Vermigli (Pierre Martyr, 1500-1562); tous deux étaient entrés fort jeunes dans les ordres. Quant à Valdès († 1540), le chef de la petite église réformée de Naples, et à Renée, duchesse de Ferrare et promotrice de la Réforme dans cette ville, l'un était Espagnol, non Italien, l'autre Française. (Pour la différence fondamentale entre les humanistes et les réformateurs, voir mon *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, t. II, p. 22 et suiv.) Un autre contraste encore achève de distinguer la Renaissance de la Réformation et de donner à chacun de ces deux courants sa signification propre : les humanistes sont partisans du latin, langue aristocratique s'il en fut; les réformateurs se prononcent en faveur des idiomes nationaux, parlés par les masses : allemand, français, anglais, italien.

vis-à-vis des papes¹, non moins qu'à leur respect pour les enseignements traditionnels. Qui sait si cette alliance de la papauté avec l'humanisme naissant n'a pas épargné à l'Italie le fléau du schisme religieux ?

L'insuccès des novateurs tient davantage encore à la vigueur déployée par l'Église, dont l'action n'était pas gênée en Italie comme de ce côté-ci des Alpes par toutes sortes d'intérêts temporels. L'élection d'Adrien VI avait été un premier avertissement donné par les peuples du Nord à la frivole Église romaine. A partir de Paul III, la papauté prit elle-même en main la direction de la contre-Réformation : convaincue qu'il n'était pas possible de changer une seule pierre sans ruiner un édifice quinze fois séculaire, elle demeura inébranlable sur le terrain des principes, mais se montra prête à toutes les concessions pour corriger les abus. Les persécutions d'un Paul IV et d'un Pie V, l'action de l'Inquisition jointe à celle d'une série de congrégations nouvelles, fondées en vue de la défense de l'orthodoxie menacée (Théatins, 1524 ; Capucins, 1525 ; Barnabites, vers 1530 ; Jésuites, 1534 ; Oratoriens, 1548), enfin, la bonne volonté du clergé italien, à tous les degrés de la hiérarchie, ne pouvaient manquer d'enrayer rapidement les progrès de l'hérésie.

Mais il y avait autre chose encore : en Italie plus que partout ailleurs, l'Église s'était réglée sur le caractère national. Le christianisme n'avait-il pas reçu son empreinte et sa consécration à Rome ? La papauté ne s'était-elle pas accommodée aux aspirations de chaque siècle, acceptant, par exemple, l'alliance avec la Renaissance, lorsqu'elle voyait le vent souffler de ce côté ? La tendance au conservatisme, dès lors si développée chez les Italiens, se rencontrant sur ce point avec les efforts de l'Église, on comprend de reste l'échec des novateurs.

Grâce à ces conditions toutes spéciales, l'Italie put se réformer elle-même, par le jeu matériel de ses ressorts, sans rompre avec l'Église, comme l'Allemagne et l'Angleterre, sans déchaîner la guerre civile, comme la France, sans tomber dans le fanatisme espagnol. Même après le concile de Trente, l'Église ne cessa de vivre en paix avec les humanistes.

1. Il serait facile, je crois, d'établir que la majorité des écrivains célèbres du xvi^e siècle avait embrassé l'état ecclésiastique. Je me bornerai à rappeler les noms de Sadolet, de Bembo, de Vida, de della Casa, de Borghini, de Folengo, de Paul Jove, de Caro, de Bandello, de Firenzuola.

Aussi bien, ceux-ci avaient-ils fort vite oublié leur mission de penseurs pour se confiner dans le rôle de littérateurs purs; perdant de vue le principe qui faisait leur raison d'être, — la supériorité de l'idée sur la force en matière de droit, de science, de philosophie, de morale, de patriotisme, — oubliant leur strict devoir, qui était de défendre l'indépendance de la pensée, ils se renfermèrent dans un silence prudent. Qu'il eût été facile à ces hommes, tout pleins des souvenirs de l'antiquité¹, d'opposer l'esprit de bonté et de charité, propagé par le christianisme, à l'esprit d'intolérance et de cruauté qui s'était emparé des défenseurs de la foi, de rappeler à des bourreaux, dignes de ceux de l'ancienne Rome, l'exemple des martyrs chrétiens qui confessaient courageusement leur foi au milieu des plus cruels tourments! La mollesse comme l'impuissance de ces virtuoses de la phrase éclata au grand jour. Du reste, étrangers depuis si longtemps aux questions vitales, sur quoi auraient-ils pu s'appuyer? Au lieu de former un tiers parti, ils s'absorbèrent donc dans l'Église, qui détenait le pouvoir. Ne les jugeons pas trop sévèrement: les études transcendantes offrent, à côté de si enviables privilèges, le très grave inconvénient de s'adresser à une élite, de demeurer étrangères aux masses. On ne s'élève si haut qu'à la condition de s'isoler. Le culte des jouissances intellectuelles détache des luttes du jour; scepticisme ou indifférentisme, telle est l'alternative à laquelle il n'aboutit que trop souvent.

Un point est hors de conteste: c'est qu'une réforme était indispensable et dans les mœurs du clergé et dans celles de la société. Cette réforme, rêvée au xv^e siècle par Savonarole, cette réforme dans le sens de l'austérité et de l'ascétisme, les papes de la seconde moitié du xvi^e siècle eurent le courage de l'accomplir.

Le résultat final fut que, des deux côtés, les mœurs redevinrent plus pures, que les liens de la famille se resserrèrent, que la machine sociale, si fortement ébranlée, recouvra de la fermeté et de la cohésion. Peut-être l'effort dépassa-t-il le but: à l'agitation du xvi^e siècle succéda bientôt la somnolence, le long assoupissement, de l'esprit italien.

Qu'il ait été bon ou non que la réforme ne se soit pas étendue

1. Ce furent des réformés, non des humanistes, qui écrivirent contre la peine de mort en matière religieuse. (Quinet, *Révolutions d'Italie*, p. 378.)

aux dogmes¹, c'est une question que je n'examinerai pas ici. Renonçant, de propos délibéré, à établir une comparaison entre les avantages respectifs de la contre-Réformation et de la Réformation, un parallèle entre les papes Paul IV et Pie V, fanatiques champions de l'orthodoxie, et le non moins fanatique fondateur de l'Église de Genève, je me bornerai à constater que chez les uns et chez les autres la foi a gagné en intensité ce qu'elle a perdu en tolérance, que le catholicisme compte autant de martyrs en Angleterre, par exemple, que le protestantisme en France. L'Église, qui s'était contentée, pendant un temps, d'une propagande morale et de peines purement spirituelles, recourt à la violence pour triompher de l'hérésie. Elle se fait persécutrice, comme les Romains d'autrefois, et entreprend de dompter les consciences par la force brutale, par les tortures. « Dans un temps comme celui où nous vivons, » s'écriait l'infortuné Paleario dans sa harangue latine adressée au Sénat de Sienne (1542), « je ne pense pas qu'il soit d'un chrétien de mourir dans son lit. Qu'importe d'être accusé, incarcéré, battu de verges, pendu, cousu dans un sac, jeté aux bêtes féroces ou livré aux flammes, si par ces supplices la vérité est mise en pleine lumière ? »

Quelle humiliation ne durent pas ressentir les esprits généreux et tolérants, qui abondaient dans le sacré collège, lorsqu'ils virent leur collègue le cardinal Caraffa, le premier président de l'Inquisition romaine et le futur pape Paul IV, transformer en prison une maison qu'il venait de louer, la munir de solides verrous et serrures et la remplir de suspects !

Jusque vers le milieu du XVI^e siècle, une certaine liberté de

1. Comment des subtilités théologiques ont-elles pu passionner à ce point les hommes du XVI^e siècle et faire verser ces torrents de sang ! Rien ne prouve avec plus d'évidence quel était encore l'empire de la foi d'un hont à l'autre de l'Europe, et quel abîme séparait les contemporains d'Érasme des contemporains de Voltaire. On peut ajouter que certaines superstitions, telles que la croyance à la sorcellerie, furent aussi tenaces et aussi désastreuses chez les protestants que chez les catholiques. On brûla peut-être plus de sorcières en Allemagne qu'en France et en Italie, quoique, dans le seul diocèse de Côme, en un an, plus de mille de ces malheureuses fussent poursuivies et plus de cent brûlées. (Cantù, t. VIII, p. 352-373. — Burckhardt, *Cultur*. — Cf. *Archivio storico lombardo*, 1889, p. 625 et suiv. — Bertolotti, *Streghe, Sortiere e Maliardi*. Florence, 1883. — Dans le livre XXIII de son *Histoire macaronique*, le sceptique Merlin Coccaie s'arrête à décrire minutieusement les artifices des sorcières.)

2. Jules Bonnet, *Aonio Paleario. Étude sur la Réforme en Italie*, p. 171.

parole, on pourrait presque dire de presse, — car c'étaient de véritables manifestations publiques que les pasquinades, — avait régné à Rome¹; puis le ciel s'assombrit; toutes sortes de mesures inquisitoriales entravent l'essor des esprits. Ces études, naguère si libres et si plantureuses, sont entourées de précautions infinies; il faut qu'elles ne présentent plus l'ombre de danger. Lors de son séjour dans la Ville éternelle (1580-1581), Montaigne se croit obligé de soumettre ses *Essais* à la censure du « magister sacri palatii, » qui les fait expurger par ses docteurs². En un mot, la Renaissance, qui s'était si longtemps développée en toute indépendance à côté de la religion, tombe en tutelle.

Cette propagande contre la liberté de la pensée est complétée par l'absorption de l'enseignement au profit des congrégations religieuses nouvelles, Jésuites, Frères des écoles pies, etc. L'esprit italien, — je ne me lasserai pas de le répéter, — inclinait à l'indolence; c'est pour cela qu'il accepta si facilement la confiscation. Ici encore Sismondi a pris l'effet pour la cause, dans les pages, d'ailleurs véritablement vibrantes, qu'il a consacrées à l'histoire de l'éducation italienne à partir du xvi^e siècle³; ici encore, au lieu de mettre en cause l'Italie elle-même, l'Italie fatiguée, vieillissante, qui s'était fait une Église à son image, il s'est attaqué à l'Église elle-même, qui ne faisait que refléter l'état de la société au milieu de laquelle elle vivait. A quel point tel ou tel enseignement dogmatique peut demeurer étranger à l'essor ou à la décadence d'un peuple, il est facile de le voir par l'exemple de la religion musulmane : que ne nous a-t-on raconté des effets du fatalisme propagé par Mahomet! Or, ce fatalisme a-t-il empêché les musulmans de marcher pendant un temps à la tête du progrès? L'initiative ne s'est paralysée chez eux que lorsque la vieillesse a succédé à l'essor de l'adolescence.

Si l'on ne savait aujourd'hui que la politique des princes a eu plus de part que les aspirations nationales à la scission qui s'est produite dans l'Europe du xvi^e siècle, on serait tenté de se demander laquelle des deux religions a le plus efficacement secondé le

1. Voir Gnoli, *le Origini di maestro Pasquino*, p. 30 et suiv.

2. *Voyage*, édit. d'Ancona, p. 294, 329.

3. *Histoire des Républiques italiennes*, t. XVI, p. 423 et suiv. On pourrait appliquer par exemple à l'éducation toute militaire donnée par le Premier Empire ce que le Genevois Sismondi, élève de Jean-Jacques, dit de l'éducation monastique. Cf. Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 486.

mouvement des idées, la philosophie, la science, la littérature, et si les races latines, restées fidèles au catholicisme, y ont puisé un élément de force ou un élément de faiblesse vis-à-vis des races germaniques, gagnées pour la majeure partie à la Réformation. Mais cette question, qui se complique de toutes sortes d'autres considérations, n'en est plus une depuis longtemps : la statistique la plus élémentaire suffit pour établir que les deux camps comptent des génies également originaux et puissants. Malgré sa partialité pour la Réformation, Charles Villers, dans un ouvrage jadis célèbre, s'est vu forcé de reconnaître, entre autres, que « les pays protestants aussi bien que les pays catholiques ont eu depuis le xv^e siècle un égal nombre de grands mathématiciens et de grands physiciens. » Vis-à-vis de l'art, Villers en est réduit à un aveu encore plus pénible : « Il n'est pas douteux que la Réformation n'ait été défavorable aux beaux-arts et n'en ait considérablement restreint l'exercice¹. »

Il est moins aisé de répondre à la dernière question qui s'impose à nous : que serait-il arrivé si la Réformation n'avait pas, en provoquant de la part de l'Église la contre-Réformation, consolidé la foi chez les catholiques aussi bien que chez les protestants? Les esprits seraient-ils allés doucement à l'indifférentisme? L'avènement du voltairianisme aurait-il été avancé de deux siècles? Je ne le pense pas : le travail latent qui s'opère dans l'intelligence commune d'une société, aussi bien que dans le cerveau d'un chacun, n'était pas assez avancé encore, les esprits pas assez mûrs pour une telle émancipation.

II.

Après l'attitude de l'Église vis-à-vis des questions de dogme et des questions de morale soulevées par les réformateurs, examinons son attitude vis-à-vis du mouvement d'idées qui s'incarne dans la Renaissance.

Ici le problème devient particulièrement délicat. Quel a été le rôle des humanistes, et d'une manière plus générale le rôle de la Renaissance, dans la crise qui a provoqué la Réforme et la contre-Réforme? Le calviniste Sismondi et le catholique Cantù s'arrêtent

1. *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, p. 300, 317-320. Paris, 1804.

à des conclusions analogues : tous deux condamnent la Renaissance, mais, tandis que l'un n'a pas assez de sarcasmes pour la société sortie de la contre-Réforme, l'autre n'a pas assez d'éloges pour elle ; d'après lui, « l'esprit ravivé du christianisme a combattu l'effervescence de la chair et la volupté sensuelle¹. »

Or, il est mathématiquement démontré que la Renaissance, pour peu qu'elle s'imposât certaines réserves, pouvait vivre en paix avec l'Église ; nous en avons pour preuve l'attitude prise vis-à-vis de la Renaissance par tant de pieux prélats, — les Sadolet, les Gasp. Contarini, les Aleander, les Cervini, — et l'attitude prise vis-à-vis de l'Église par tant d'humanistes célèbres, les Pic de la Mirandole, les Marsile Ficin, les Bembo. Les humanistes n'étaient pour rien ni dans la corruption du clergé ni dans la dissolution de la foi. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que l'Église, dans le grand retour offensif qu'elle prépara à partir de Paul IV, ne mit en cause ni les humanités ni les méthodes d'éducation, mais bien sa propre organisation et le relâchement des mœurs chez les ecclésiastiques.

Décomposons en leurs éléments primordiaux les résolutions prises par le concile de Trente au cours de ses longs et pénibles travaux : qu'y trouvons-nous ? La définition des dogmes (mais jamais la Renaissance ne s'était attaquée à pareille matière !), puis la réforme de la législation et de la discipline ecclésiastiques. A peine, de loin en loin, un anathème lancé contre quelque superstition ou quelque abus contemporain : les duels, l'astrologie judiciaire, la nécromancie, etc. Quant à l'antiquité, elle n'est mise en cause, et encore en passant, qu'en tant que fautrice du paganisme ou de la raison d'État². Bien plus, la lecture des auteurs anciens est formellement sanctionnée, avec quelques réserves pour les enfants, alors que la lecture des traductions de l'Ancien Testament est interdite, sauf aux hommes doctes et pieux dûment autorisés par leur évêque³. La déclaration qui précède l'Index dressé par le concile de Trente (1563) est aussi catégorique qu'on peut le désirer : « La lecture des livres anciens écrits par les païens est permise, eu égard à l'élégance et à la propriété du

1. Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 315-317, 492.

2. « Ea quae paganismum redolent, — quae ex gentilium placitis, moribus, exemplis, tyrannicam politiam fovent et quam falso vocant rationem status. » (*In Indicem Librorum prohibitorum Praefatio.*)

3. Règles III, IV.

style; on ne doit toutefois, à aucun prix, en faire l'explication devant les enfants¹. »

Ce n'étaient pas là formules vaines : saint Charles Borromée ne se plut-il pas à instituer des discussions sur les auteurs profanes et sacrés, discussions dont les *Noctes vaticanae* rendent un éloquent témoignage²? Sixte-Quint ne déploya-t-il pas la plus vive ardeur pour l'enrichissement et l'installation de la bibliothèque du Vatican?

N'importe, il existe une nuance entre ces efforts et ceux d'un Sixte IV ou d'un Léon X, et en pareille matière les nuances sont tout. A l'Église pleine d'indulgence pour les écarts de la pensée avait succédé une Église ombrageuse et inexorable : l'Église de l'Inquisition. La Renaissance, qui vivait de tolérance et de désintéressement, la Renaissance, cette suprême volupté des esprits d'élite, devait s'étioler du jour où elle avait à compter avec toutes sortes de mesures restrictives. Ces fleurs délicates, ces sensitives, sont ainsi faites : surveillez-les de trop près, ôtez-leur le grand air, elles meurent. La liberté et l'aisance incomparables qui caractérisaient le début du XVI^e s. disparaissent sans retour; le XVII^e s. leur substitue la précision, la rigueur et la sécheresse. Pour me résumer, je dirai que le rôle de la Renaissance finit lorsque l'Église, après l'avoir traitée en alliée, commença de la traiter en vassale.

Il y avait néanmoins, dans ce grand mouvement qui s'appelle la Renaissance italienne, une vertu immanente : ce que les littérateurs de profession avaient négligé de faire, les philosophes et les savants l'entreprirent. Il en résulta une modalité particulière à l'Italie, quelque chose d'indépendant du catholicisme, aussi bien que du protestantisme, et comme un acheminement, — c'était dans la logique des faits, — vers la libre-pensée³. Ce furent des Italiens, principalement des jurisconsultes, qui déterminèrent l'évolution particulière de la Réforme connue sous le nom de socinianisme; niant la Trinité, la divinité du Christ et d'autres dogmes fondamentaux, auxquels ni Luther, ni Zwingle, ni Cal-

1. « Antiqui vero (libri) ab ethnicis conscripti, propter sermonis elegantiam et proprietatem, permittantur, nulla tamen ratione pueris praelegendi erunt. » (Règle VII.)

2. Ranke, *Ges. der Papste*, t. I, p. 210.

3. « Dès que l'esprit italien, a dit Quinet, sort du catholicisme, il lui est impossible de rester dans l'enceinte des dieux chrétiens. Il s'élançait hors de toutes les routes connues. » (*Les Révolutions d'Italie*, p. 376.)

vin n'avaient touché, ils préparèrent les voies au rationalisme¹. Il arriva ainsi qu'au début du siècle suivant l'Église eut à compter avec les champions de la philosophie bien plus qu'avec ceux de la Réformation, et que ce fut parmi les Giordano Bruno, les Vanini, les Campanella, les Galilée, qu'elle choisit ses martyrs.

L'effort tenté par la Renaissance n'a donc pas été perdu pour la science. Si l'Italie n'a pas accueilli avec plus d'ardeur la Réformation, qui ne fut jamais que localisée dans quelques villes, c'est que son instinct lui faisait entrevoir des horizons infiniment plus étendus. Autant valait, somme toute, s'en tenir aux enseignements de l'Église, sauf à poursuivre, dans une sphère distincte, les plus hardies spéculations. Tel est le trait qui me semble se dégager du milieu de tant de luttes et de contradictions.

L'Église, après avoir combattu l'esprit de libre recherche, qui forme une des faces de la Renaissance, profita dans une large mesure des autres ressources que ce mouvement mettait à son service? Évitant habilement et l'obscurantisme d'un Adrien VI et le paganisme d'un Léon X, elle accepta, pleine d'empressement, tant de merveilleuses conquêtes ajoutées par l'antiquité à la civilisation moderne; elle favorisa, sans scrupules et sans crainte, les humanités, les études historiques et archéologiques sur le monde grec ou romain. Dans leurs poésies latines, Urbain VIII et Léon XIII se sont montrés les émules de Bembo ou de Muret. Et, de même, les fondations du XVIII^e et du XIX^e siècle, l'établissement des musées Pio-Clementino, Chiaramonti, Grégorien, la réorganisation de la bibliothèque et des archives du Vatican sous le souverain pontife actuel, forment dans une certaine mesure le pendant des efforts tentés par les grands papes de la Renaissance.

Vis-à-vis de l'art, l'Église suivit longtemps encore les errements traditionnels. Abstraction faite du Flamand Adrien VI, le dernier étranger qui soit monté sur le trône de saint Pierre, les papes, depuis Clément VII jusqu'à Marcel II, c'est-à-dire pendant près d'un tiers de siècle, prodiguèrent aux artistes l'argent, les honneurs, les encouragements de toute nature, et ils furent imités en cela par les prélats, les chefs de communautés religieuses, le clergé séculier. L'exemple d'un artiste aussi éminent que Bernardino

1. Voir Quinet, *les Révolutions d'Italie*, p. 377, 395. — Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 418.

Luini, qui travailla presque exclusivement pour les couvents, prouve que l'on pouvait à la rigueur se passer des grands.

Longtemps aussi la cour de Rome demeura fidèle à ses habitudes de faste. Veut-on savoir ce qu'il entraînait, sous Paul III, d'éléments profanes dans la vie d'un membre du sacré collège, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le train de maison du cardinal du Bellay, ambassadeur de France à Rome. Sa maison ne comprenait pas moins de 103 familiers ou domestiques, et parmi eux 3 joueurs de luth et de cornet, 2 petits chantres, la taille et haute-contre, 1 fauconnier, 5 sommeliers, 8 cuisiniers¹.

Plus instructive encore est l'organisation des fêtes données par le prélat français en l'honneur de la naissance du duc d'Orléans. J'en emprunte le récit à un témoin oculaire, Rabelais, dont la *Sciomachie* parut en 1549.

La naumachie, qui devait avoir lieu au-dessus du pont Élien, devant le jardin secret du fort Saint-Ange, comprenait le combat de cinquante vaisseaux de petite taille, — galiots, gondoles, frégates, etc., — contre un monstrueux galion, composé de deux énormes vaisseaux que l'on avait fait venir, à grand renfort de buffles, d'Ostie et de Porto. Après le simulacre de combat, on se proposait de tirer dans le galion un feu d'artifice. Mais une crue du Tibre fit renoncer à cette partie du programme.

La sciomachie eut lieu sur la place des Saints-Apôtres, devant le palais du cardinal du Bellay. On y avait élevé, sur les plans du capitaine Jean-Francois de Monte-Melino, un château quadrangulaire disposé et fortifié d'après toutes les règles de l'art. Sur le milieu de la place étaient suspendues les armoiries du duc d'Orléans, « en bien grande marge, à double face, entournoïées d'un joyeux feston de myrtes, lierres, lauriers et orangiers, mignonnement instrophïées d'or cliquant avecques ceste inscription :

« Cresce infans, fatis nec te ipse vocantibus aufer. »

Une course de taureaux précéda le siège du château. Les « gladiateurs et bestiaires à l'épée et cappe » abattirent les deux premiers; trois grands chiens corses eurent raison du troisième; quant au dernier, il fut « abandonné au long bois, savoir est, picques, partusanes, halebardes, corsecques, espieux boulonois. »

1. Heulhard, *Rabelais : ses voyages en Italie ; son exil à Metz.*

Après ce divertissement, deux troupes occupèrent la place : l'une était composée de chevaliers aux armures resplendissantes, l'autre, d'une compagnie de jeunes et belles dames « richement atournées et vestues à la nymphale, ainsi que voyons les nymphes par les monumens antiques. » Une des nymphes ayant été capturée par la garnison du château, les autres essayèrent, mais en vain, de forcer le repaire. Elle durent invoquer le secours des chevaliers. Deuxième acte : combat entre la troupe des défenseurs des nymphes et la troupe chargée de débloquer le château. Troisième acte : combats singuliers (monomachies). Quatrième acte : assaut livré au château. Pendant les entr'actes, des orchestres faisaient retentir la place du son de hautbois, de cornets, de sacquebouts, de flûtes d'Allemands, de doucines, de musettes. Je passe sous silence les combats ultérieurs, dans lesquels des mannequins simulaient les cadavres, le bombardement et finalement la prise de la forteresse.

Poussés dans leurs derniers retranchements, les assiégés lancèrent sur la place un énorme ballon dont sortirent trente bouches de feu, plus de mille fusées ensemble, et trente razes (*sic*) : « Et couroit ledit ballon parmy la place, jettant feu de tous costez, qui estoit chose espouventable. Fait par l'invention de messer Vincentio, Romain, et Francisque, Florentin, bombardiers du Père saint, Frérot, faisant le bon compagnon, courut après ce ballon en l'appellant gueule d'enfer et teste de Lucifer, mais, d'un coup qu'il frappa dessus avecques un trançon de picque, il se trouva tout couvert de feu et crioit comme un enragé, fuyant deçà et delà, et bruslant ceux qu'il touchoit. Puis devint noir comme un Éthiopien et si bien marqué au visage qu'il y paroistra encores d'icy à trois mois. »

Au banquet qui suivit et auquel assistèrent douze cardinaux, on servit 1,000 pièces de poissons, plus de 1,500 pièces de four (pâtés, tartes et dariolles), 30 poinçons de vin, 150 douzaines de pain de bouche, non compris le pain mollet et commun. La maison était ouverte à tout venant. « Les nappes levées pour laver les mains, furent présentées deux fontaines artificielles sus la table, toutes instrophées de fleurs odorantes avecques compartimens à l'antique. Le dessus desquelles ardoit de feu plaisant et redolent composé d'eaue ardante musquée : au dessous par divers canaux sortoit eaue d'Ange, eaue de Naphe et eaue Rose. Les grâces dites en musique honorable, fut par Labbat prononcée,

avecques sa grande lyre, l'Ode, que trouverez icy à la fin, composée par mondit seigneur révérendissime. » Un bal termina la réjouissance. Rabelais note, — et ce trait est à retenir, — qu'il n'y eut « ni noise, débat, dissention ni tumulte aucun, » et que, de tant de pièces d'argenterie, aucune ne s'égara.

La simplicité qui s'introduisit plus tard dans le train de maison des prélats¹ ne nuisit en rien à la magnificence du culte; rien ne paraissait assez riche pour les sanctuaires. Saint Charles, un des premiers, fit l'impossible pour rétablir la décence dans les églises, qui, dépourvues de cloches, de confessionnaux, de chaires et d'ornements, ressemblaient plutôt à des tavernes.

Mais ici encore, de même que vis-à-vis de la littérature et de la science, l'attitude de l'Église se modifia, peut-être sous la pression de l'opinion publique. Depuis longtemps, les fidèles protestaient contre les licences dont les artistes se rendaient coupables dans leurs compositions religieuses; l'abus des nudités choquait autant que l'interprétation même des sujets, souvent si peu conforme à l'esprit évangélique.

Quoique conçu dans une donnée profondément religieuse, le *Jugement dernier* de Michel-Ange souleva, avant même qu'il fût terminé, un certain nombre de critiques qui prouvaient combien les idées tendaient à s'assombrir et quelle orthodoxie étroite était sur le point de se substituer à l'ancienne tolérance, cette conquête, enviable entre toutes, de la Renaissance primitive. Le maître de cérémonies pontifical Biagio de Cèsène, choqué de la profusion des figures nues, déclara que le *Jugement dernier* convenait plutôt à la décoration de chambres de bains et de cabarets qu'à la chapelle du souverain pontife (« Opera da stufe e d'osterie »). On sait comment Michel-Ange se vengea de cette comparaison impertinente.

En 1545, l'Arétin, quelque indigne qu'il fût, se faisait l'interprète du sentiment général lorsqu'il écrivit à Michel-Ange son étonnante lettre sur le *Jugement dernier*. Il y réproouve en tant que chrétien (« come battezzato ») la licence avec laquelle ont été exprimées « les pensées qui se rattachent à la fin à laquelle aspire

1. J.-F. Bonomo, l'auxiliaire de saint Charles, défendit aux évêques d'avoir des rideaux et des tapis à fleurs, une table somptueuse, des meubles élégants, de la vaisselle d'argent, avec laquelle ils pourraient nourrir les pauvres. (*Cantù, Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 452, 456.)

notre très vraie croyance » et stigmatise son « impietà di irreligione. » « Quel scandale, ajoute-t-il, qu'une telle œuvre ait pris place dans le plus grand temple de Dieu, sur le premier autel de Jésus, dans la plus grande chapelle du monde, où les grands cardinaux, les vénérables prêtres, le vicaire du Christ contemplant et adorent son corps, son sang et sa chair au milieu de cérémonies catholiques, de rites sacrés et d'oraisons divines ! » Il termine par cette invective : « Vous avez représenté les anges et les saints, les uns sans aucune honnêteté terrestre, les autres privés de tout ornement céleste. Les Gentils mêmes, en sculptant, je ne dis pas une Diane vêtue, mais une Vénus nue, lui font cacher avec la main les parties qui ne doivent pas être découvertes. Votre manière de procéder conviendrait à un bain voluptueux, non à un chœur souverain¹. »

De telles protestations n'étaient pas isolées, il s'en faut. En 1549, un catholique zélé de Florence stigmatisait ses compatriotes Michel-Ange, comme fauteur de luthéranisme, et Bandinelli, comme fauteur d'impudicité : « On a découvert à Santo-Spirito une *Pietà* envoyée à cette église par un Florentin, et l'on a dit qu'elle avait pour auteur l'inventeur des ordures, irréprochable pour l'art, non pour la dévotion, Michel-Ange Buonarroti. Tous les peintres et sculpteurs modernes imitent de pareils caprices luthériens ; on ne peint ou ne sculpte aujourd'hui dans les saintes églises que des figures propres à ruiner la foi et la dévotion ; mais j'espère qu'un jour Dieu enverra ses saints pour renverser de pareilles idolâtries... Le 19 mars 1549, on a découvert à Santa-Maria del Fiore d'indécentes et sales figures en marbre de la main de Baccio Bandinelli, à savoir Adam et Ève. La ville entière l'en a grandement blâmé, et avec lui le duc, pour avoir souffert une pareille chose dans une cathédrale, devant l'autel, là où l'on place le saint sacrement². »

Le concile de Trente³ ne pouvait manquer d'intervenir dans la réforme de l'art aussi bien que dans celle des mœurs : s'en tenant aux généralités et laissant aux écrivains spéciaux le soin d'édic-

1. Gaye, *Carteggio*, t. II, p. 332-335.

2. Gaye, *Carteggio*, t. II, p. 500.

3. Voir l'ouvrage, quelque peu optimiste, de M. Dejob : *de l'Influence du concile de Trente sur la littérature et les beaux-arts chez les peuples catholiques*; Paris, 1884, p. 111, 255, 321 et suiv.

ter un code d'iconographie sacrée, il imposa aux évêques le devoir de veiller sur les images et de décider selon les espèces¹.

Dès 1564, Andrea Gilli de Fabriano, dans son *Dialogo degli errori dei Pittori*, développa les maximes posées par le concile. Il discuta notamment la valeur morale et religieuse des fresques du Vatican. Dans son *De Picturis et imaginibus sacris* (1570), Molanus (Jean Vander Meulen) étendit encore ces proscriptions. Enfin le *Discorso intorno alle Imagini sacre et profane* (1582), composé ou inspiré par le cardinal-archevêque de Bologne, Gab. Paleotti, appuya la réforme imposée par le concile de toute l'autorité de la situation occupée par l'auteur².

Le résultat fut que, si les scènes profanes, mythologiques ou autres, purent se développer tranquillement, comme par le passé, même sur les parois du Vatican, en revanche, pour les sujets religieux, l'Église restreignit l'emploi du nu et imposa une interprétation plus normale, plus décente, des Écritures. Nous en avons pour preuve l'ordre donné par le pape Paul IV de cacher la nudité de certains acteurs du *Jugement dernier* de Michel-Ange, ou encore la comparution de Paul Véronèse devant le tribunal de l'Inquisition au sujet des licences qu'il s'était permises dans une de ses *Saintes Cènes*³.

Le choix des sujets ne se ressent pas moins de ce grand mouvement de concentration et de défense. Les *Jugements derniers*, comme proscrits pendant l'Âge d'or, à l'exception de celui de la cathédrale d'Orviêto, reprennent faveur. Ils alternent avec les *Triumphes de la religion* ou avec des images de dévotion, pieuses du moins quant à l'intention. La liste des sujets représentés au Vatican, dans la Salle royale, en dit long à cet égard. En procédant dans l'ordre chronologique des événements, nous rencontrons : Luitprand signant le diplôme qui maintint au saint-

1. Après avoir proclamé l'utilité des images, les Pères ajoutent : « Omnis porro superstitio in sanctorum invocatione, reliquiarum veneratione, imaginum sacro usu tollatur; omnis turpis quaestus eliminetur, omnis denique lascivia vitetur, ita ut prociaci venustate imagines non pingantur, nec ornentur... Haec ut fidelius observentur, statuit sancta synodus nemini licere, ullo in loco vel ecclesia etiam quomodolibet exempta, ullam insolitam ponere vel ponendam curare imaginem, nisi ab episcopo approbata fuerit. » (Labbe, *Sacro-sancta Concilia*, t. XX, p. 171-172; XXV^e session.)

2. Dejob, p. 243-254.

3. Il est à peine nécessaire de rappeler ici le travail dans lequel Armand Baschet a traduit le curieux interrogatoire que l'on fit subir au peintre : *Paul Véronèse au Tribunal du Saint-Office à Venise* (1573). Orléans, 1880.

siège la donation faite par Aripert ; Pépin offrant au pape la province de Bénévent ; Charlemagne signant le diplôme qui assure au saint-siège ses possessions temporelles ; Othon I^{er} restituant à Agapit II les provinces usurpées ; Grégoire VII et Henri IV ; Alexandre III et Frédéric Barberousse ; Innocent III et Pierre d'Aragon ; Grégoire IX et Frédéric II ; le Retour de Grégoire XI d'Avignon à Rome ; la Mort de l'amiral Coligny ; la Saint-Barthélemy ; Charles IX faisant enregistrer au Parlement la mort de Coligny. Les fresques de la Salle des cartes géographiques, exécutées sous Grégoire XIII, ne sont pas moins édifiantes.

En résumé, tandis que de ce côté-ci des monts la Réformation eut pour résultat de supprimer, ou peu s'en faut, l'art religieux, en Italie, tout en mettant un frein à la licence des artistes, la contre-Réformation provoqua comme un redoublement d'activité. Sollicitude tardive : les encouragements les plus ardents, pas plus que des précautions en somme salutaires, ne pouvaient rendre la vie à une école qui mourait de sa belle mort.

Considérons-nous la recherche des antiquités, si intimement liée dès le début à la propagande de la Renaissance : ici encore, quel changement ! Un seul prélat (et encore ce prélat finit-il par déposer la pourpre pour rentrer dans la société laïque), le cardinal Ferdinand de Médicis, sacrifia à ce courant qui avait naguère entraîné toute la curie ; ses jardins du Pincio absorbèrent les deux plus riches collections romaines, celle des Capranica et des della Valle, sans compter toutes les trouvailles de quelque importance, telles que les Niobides, le Rémouleur, les Lutteurs.

D'autre part, son père, le grand-duc Cosme I^{er}, et son frère, François de Médicis, obtinrent toutes les facilités, ainsi qu'une foule de princes étrangers, pour dépouiller la Ville éternelle des marbres à la possession desquels les Romains avaient, depuis l'aube de la Renaissance, attaché un si grand prix.

Rien de plus caractéristique que les mesures prises par Pie V vis-à-vis du musée du Belvédère : à l'exception d'un petit nombre de statues, il le dispersa à tous les vents, mais en ayant soin de ne pas donner aux prélats des statues trop profanes ; c'est ainsi qu'il refusa au cardinal de Médicis une série de vingt-six antiques, pour les attribuer à son frère François, qui était laïque¹.

1. M. Michaelis a raconté les péripéties de ce drame dans un mémoire des plus instructifs : *Geschichte des Statuenhofes im Vaticanischen Belvedere.*

Dans son attachant travail sur Fulvio Orsini¹, M. de Nolhac nous montre ce représentant des études classiques se survivant en quelque sorte au milieu d'une génération dont les pensées étaient ailleurs : Baronius, l'annaliste de l'Église, tel fut désormais l'oracle dont s'inspira la jeunesse romaine.

III.

De la communauté et de l'orthodoxie de croyances que l'Église a pour mission d'entretenir, descendons maintenant à l'examen du sentiment religieux chez les individus; étudions-en l'intensité, les effets; attachons-nous aux actes qui procèdent de la foi : tâche délicate s'il en fut, car comment scruter les consciences, comment distinguer ce qui est habitude de ce qui est élan spontané?

A en croire Sismondi, la religion italienne, « rendue étrangère à la raison, à la sensibilité, à la morale, à la conduite, n'était plus qu'une simple habitude de l'esprit, qui imposait de certaines pratiques et proscrivait de certaines pensées. » Ailleurs, l'historien des républiques italiennes déclare que les Italiens, « après avoir admis l'ensemble des dogmes de l'Église, ne les regardaient que comme ne demandant plus ni examen ni étude, qu'ils signalaient leur respect pour la foi, en évitant d'y penser jamais². »

Il n'est que trop certain qu'en Italie, plus que partout ailleurs, la dévotion n'avait pas besoin de la casuistique pour s'accommoder du déchaînement des plus détestables passions. Prenons pour exemple Benvenuto Cellini : malgré ses forfaits, l'on ne saurait lui refuser une piété sincère et fervente. Avec quelle bonne foi et quelle facilité ne concilie-t-il pas ses assassinats avec les intérêts de la foi? On est tenté de le considérer comme un inconscient. Même élasticité de conscience en face du suicide, si sévèrement interdit par l'Église³. Pendant sa détention au fort Saint-Ange, il

1. *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 21-22.

2. *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, t. XV, p. 5. — Cf. t. XVI, p. 165, 169. — Ce passage est à rapprocher de la définition des opinions de Mgr Dupanloup donnée par E. Renan : « Sa critique était sûre dans les limites d'une orthodoxie dont il ne disenta jamais sérieusement les titres, sa placidité absolue. » (*Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 231.)

3. Les suicides avaient augmenté dans une proportion énorme depuis le siècle précédent. Bandello rapporte à ce sujet un trait qui honore singulièrement l'évêque de Mantoue, Louis de Gonzague († 1511) : ne pouvant donner la sépulture dans son sanctuaire à une pauvre jeune fille qui s'était noyée pour ne pas

se demande longuement s'il mettra fin ou non à ses jours, et compose en cette circonstance une de ses poésies les plus émouvantes, un dialogue entre son âme et son corps : « LE CORPS. Hélas ! mes esprits, vous êtes abattus, insensibles ; la vie vous est à charge. — L'ESPRIT. Si tu t'opposes aux volontés du Ciel, qui nous secondera ? qui nous protégera ? Ah ! laisse, laisse-nous chercher une existence meilleure. — LE CORPS. Ah ! ne partez pas encore, car le Ciel promet que vous serez plus heureux et plus tranquilles que jamais. — L'ESPRIT. Nous resterons quelques instants de plus, pourvu que le Dieu tout-puissant t'accorde la grâce d'éviter des maux plus grands que ceux que tu endures. »

Ces réserves faites, il faut reconnaître que, prise dans son ensemble, la société italienne de la Renaissance était foncièrement croyante, que la religion était chez elle plus qu'une affaire de convention, qu'elle répondait à un besoin intime, que l'athéisme n'y comptait que de rares adeptes¹. Assurément, la piété n'avait plus rien d'austère ni d'ascétique, sauf dans quelques groupes isolés, tels que celui dont Vittoria Colonna était l'âme ; mais l'esprit de charité, déjà si développé en Italie, prit une nouvelle extension ; la vivacité de la foi et le mysticisme se manifestèrent par d'innombrables visions, par d'innombrables exemples de renonciation au monde, d'innombrables actes d'humilité. Même dans une ville riche et active telle que Florence, que de trésors de piété encore au temps du siège de 1529 !

Quelques traits choisis dans la vie et l'œuvre des deux artistes qui résumant avec le plus d'originalité les aspirations de la Renaissance italienne (le lecteur comprendra que j'emprunte de préférence mes exemples au domaine qui m'est le plus familier) jetteront une lumière nouvelle sur l'état d'âme de leurs compatriotes pendant cette période climatérique. Je m'attache à dessein à Léonard de Vinci et à Michel-Ange, car, plus le contraste entre leur caractère et leur génie est tranché, plus complète sera la démonstration que j'entreprends.

survivre à son déshonneur, il résolut de l'ensevelir dans un sarcophage de bronze qui serait placé sur une colonne de la place de Mantoue (*Nouvelles*, p. 1, n° VIII). Voy. aussi, sur les suicides, l'*Archivio storico lombardo*, 1888, p. 96 et suiv.

1. D'après Montaigne, « le menu peuple était, sans comparaison, plus dévot en France qu'à Rome, mais les riches, et notamment les courtisans, un peu moins. » (*Voyage*, édit. d'Ancona, p. 313.)

L'achèvement du grand ouvrage dans lequel M. Charles Ravaisson-Mollien a transcrit, traduit et commenté la riche collection des manuscrits de Léonard de Vinci conservée en France, permet de résoudre aujourd'hui un problème qui a vivement piqué dans les derniers temps la curiosité de tous les admirateurs de ce haut et vaste génie. Il y a quelque huit ou dix ans, une partie de la presse française faisait connaître l'hypothèse d'un savant allemand, M. le Dr Richter, qui admettait qu'il n'était pas impossible que Léonard, à un moment donné, se fût converti au mahométisme. On juge si les âmes pieuses ont frémi à cette révélation !

Essayons à notre tour, en nous servant et des écrits de Léonard et de traits choisis dans sa vie, de déterminer quelles ont été ses convictions religieuses.

Et tout d'abord, alors même qu'il serait démontré, — or c'est là précisément un des points en litige, — que Léonard a rompu avec les enseignements de l'Église, il n'en demeurerait pas moins établi qu'il a été un déiste et nullement un athée ou un matérialiste.

Les doutes sur l'orthodoxie de Léonard remontent fort loin. Dès le milieu du XVI^e siècle, son premier biographe, messire Georges Vasari, qui publia en 1550 son célèbre recueil de vies des peintres, sculpteurs et architectes, signalait les « Capricci » de Léonard, « nel filosofar delle cose naturali ; » il ajoutait qu'il en vint à une conception tellement hérétique qu'il ne se rattachait plus à n'importe quelle religion ; bref, qu'il faisait plus de cas de la qualité de philosophe que de celle de chrétien¹.

Il semble qu'après un examen plus approfondi le biographe ait reconnu le peu de fondement de ses assertions, car il les a fait disparaître de la seconde édition de son recueil, publiée en 1568.

A travers toutes les pratiques extérieures et toutes les formules de dévotion insérées dans les testaments, il est malaisé de lire au fond des consciences. Je ne crains toutefois pas d'affirmer que l'impiété proprement dite était rare en ces temps (on cite celle du Pérugin, dont les Madones sont si religieuses). Les Italiens du XVI^e siècle tombaient plutôt dans l'hérésie, qui est elle-même une manifestation si puissante du sentiment religieux, et nullement, comme on l'a prétendu quelquefois, une manifestation de la libre-pensée. Regardons autour de Léonard : que voyons-nous ? Botti-

1. « Per il che fece nell' animo uno concetto sì eretico che e' non si accostava a qualsi voglia religione, stimando per avventura assai più lo esser filosofo che cristiano. »

celli, le tendre et suave Botticelli, l'ami de Léonard, frôla le bûcher le jour où il prêta le secours de son pinceau à Matteo Palmieri pour traduire sa conjecture sur la nature des anges. Une autre fois, Botticelli se permit une réplique des plus audacieuses, mais il ne tarda pas à faire amende honorable et finit sa vie dans des sentiments de componction et de contrition qui édifièrent ses contemporains. Nous savons qu'un autre ami de Léonard, son condisciple Lorenzo di Credi, se signala, sa vie durant, par sa piété. Mais le niveau intellectuel de ces maîtres qui n'étaient que peintres, rien de plus, ne saurait se comparer avec l'envergure d'un Vinci.

Léonard revient, dans vingt passages, sur la grandeur et la bonté de l'Être suprême. Il prononce son nom avec émotion; il célèbre la justice du Créateur, du « primo motore, » qui n'a pas voulu qu'à aucune force manquassent les ordres et qualités de ses effets nécessaires. (M. Séailles a fort justement rapproché de cette déclaration un passage de Leibnitz : « La sagesse suprême de Dieu lui a fait choisir surtout les lois du mouvement les mieux ajustées et les plus convenables aux raisons abstraites et métaphysiques ¹. »)

Ailleurs Léonard s'écrie : « Je t'obéis, Seigneur, en premier lieu à cause de l'amour que je dois raisonnablement te porter, en second lieu parce que tu sais abréger ou prolonger la vie humaine ; » ou encore : « Toi, ô Dieu, qui nous vends tous les biens au prix du travail². »

De telles déclarations enlèvent singulièrement de portée à ce paradoxe sur l'idolâtrie, dans lequel on a voulu voir une preuve de la hardiesse des opinions philosophiques du Vinci : « Je voudrais avoir des mots qui me servissent à blâmer ceux qui approuvent que l'on adore les hommes plutôt que le soleil, ne voyant pas dans l'univers un corps de plus grandes grandeur et vertu que celui-là, dont la lumière illumine tous les corps célestes qui se répartissent dans l'univers. Toutes les âmes descendent de lui, parce que la chaleur qui est dans les animaux vivants vient des âmes. Il n'y a aucune autre chaleur ni lumière dans l'univers, comme je le montrerai dans le quatrième livre, et certes ceux qui ont voulu adorer les hommes pour dieux, comme Jupiter, Saturne,

1. *Revue politique et littéraire*, 1861, p. 629. Cf. le *Léonard de Vinci, l'artiste et le savant*, du même auteur, p. 317.

2. Richter, *The literary Works of Leonardo da Vinci*, t. II, p. 285.

Mars et de semblables, ont fait une très grande erreur, puisqu'on voit que, quand même l'homme serait aussi grand que notre monde, il paraîtrait semblable à une minime étoile, laquelle paraît un point dans l'univers, et qu'on voit encore ces hommes mortels putrescibles et corruptibles dans leurs sépultures¹. »

Pour comprendre l'état d'esprit d'un Léonard, il faut se placer au point de vue de l'Italie de la Renaissance et tenir compte de l'indolence qui empêchait les savants et les penseurs de ce pays, tout comme les artistes, de s'attaquer soit à l'Ancien, soit au Nouveau Testament. Léonard est tout prêt à s'incliner, à l'instar de ses contemporains, devant les récits qu'on lui a faits dans son enfance : « Je laisse de côté les Écritures sacrées, déclare-t-il quelque part, vu qu'elles sont la suprême vérité : « lascio star le lettere incoronate, perche sono somma verità » (Richter, t. II, § 837).

Mais, que le hasard de ses études le force à opter entre les croyances reçues et les données que lui fournissent ses investigations, il n'y a plus de place dans son esprit que pour la vérité seule. L'Église enseigne que le monde a été créé 5288 ans avant la naissance du Christ. Or, c'est par centaines de mille ans que compte Léonard ; il admet que les atterrissements du Pô ont exigé deux mille siècles !

Ses recherches sur la géologie amènent notamment Léonard à toucher aux plus graves problèmes de l'histoire biblique : le déluge de Noé fut-il un déluge universel ou non ? La réponse est des plus catégoriques : « Nous lisons dans la Bible que le déluge fut causé par quarante jours et quarante nuits de pluies continues, et que la masse des eaux s'éleva à dix coudées au-dessus de la montagne la plus élevée de l'univers. S'il en fut ainsi, et que la pluie fut universelle, elle a dû couvrir notre globe, qui a la forme d'une sphère. Or, la surface d'une sphère est également distante du centre dans chacune de ses parties ; il était donc impossible, la sphère de l'eau se trouvant dans cette condition, que l'eau s'écoulât, car l'eau ne s'écoule que lorsqu'elle descend. Donc, comment l'eau de ce déluge si grand aurait-elle pu s'écouler, s'il est prouvé qu'elle ne pouvait pas se mouvoir ? Et, si elle s'écoula, comment se mit-elle en mouvement, à moins de suivre un mouvement ascendant ? Ici donc les explications tirées de la nature font défaut. Il faut, ou supposer un miracle, pour résoudre

1. Ch. Ravaisson-Mollien, *les Manuscrits de Léonard de Vinci* (F), fol. iv v°.

notre doute, ou déclarer que cette eau s'est évaporée par la chaleur du soleil¹. »

Venons-en à l'attitude de Léonard vis-à-vis du christianisme. Il est certain que, tout en respectant les traditions dans lesquelles il avait été élevé (l'histoire de la *Cène* fournit d'éloquents témoignages en faveur des convictions religieuses du maître : ses scrupules à achever la figure du Christ ; sa conversation avec Zenale, etc.), le fondateur de l'Académie de Milan fit preuve d'une indépendance relative, et qu'il attacha plus d'importance aux œuvres qu'aux dogmes.

Les *Prophéties* ou *Énigmes*, entre autres, contiennent un certain nombre d'allusions, dont quelques-unes ne sont pas exemptes d'indiscrétion : « Quels sont ceux qui, en croyant au fils, n'élèvent d'églises qu'à la mère ? » Réponse : « Les chrétiens. » — « Que signifient les lamentations qui ont lieu dans toutes les parties de l'Europe, chez de grandes nations, pour la mort d'un seul homme mort en Orient ? » Réponse : « Le deuil du vendredi saint. » — « Quels sont ceux qui, étant morts, donneront à manger, après mille ans, à beaucoup de vivants ? » Réponse : « La religion des moines, qui vivent de saints morts depuis longtemps. » — « Je vois de nouveau le Christ vendu et crucifié et ses saints martyrisés ? » Réponse : « Les crucifix mis en vente². »

Un des chapitres, — le LXXVII^e, — du *Traité de Peinture* est consacré à la question de l'observation des jours de fêtes³. Léonard s'y élève avec force contre les hypocrites, en même temps qu'il laisse deviner qu'à ses yeux, en matière de religion, l'esprit l'emporte sur la lettre. Écoutons sa diatribe : « Dans le nombre des sots se trouve une certaine secte, dite des hypocrites, qui s'ingénient constamment à tromper et eux et les autres, mais plus encore les autres qu'eux. En réalité, ils se trompent plus qu'ils ne trompent les autres. Je veux parler de ceux qui reprochent aux peintres de se livrer les jours de fêtes à des études sur les

1. Richter, t. II, p. 208-209.

2. Richter, t. II, p. 369. Peut-être M. Charles Levéque a-t-il donné à ce passage une portée qu'il n'a pas, en disant que Léonard s'indignait de la profanation des objets du culte. (*Journal des Savants*, 1890, p. 145.)

3. Les règlements des corporations d'artistes défendaient sévèrement de travailler les dimanches et fêtes. Chez certaines de ces corporations, le nombre des jours fériés dépassait la centaine. Il ne serait pas impossible que Léonard eût eu maille à partir avec l'une ou l'autre d'entre elles.

choses appartenant à la connaissance de la nature, et qui s'efforcent d'en acquérir la connaissance dans la mesure de leurs moyens. »

Léonard semble avoir nourri de certaines préventions contre le clergé régulier. Une fois, il s'écrie : « Farisei, frati santi, vol dire ; » pharisiens, c'est-à-dire moines. — Ailleurs, il déclare que beaucoup ont fait trafic de tromperie par de faux miracles, dupant la sotte multitude¹ : « Quels sont, » demande-t-il dans ses *Prophéties*, « les monnaies invisibles qui font triompher ceux qui les dépensent ? » Et il répond : « Les moines, qui, en dépensant des paroles, reçoivent de grandes richesses et donnent le Paradis². » Il s'élève également contre les prétendus thaumaturges : « Et beaucoup font boutique de tromperies et de miracles feints, trompant la folle multitude, et, si personne ne se découvrait connaisseur de leurs tromperies, ils les placeraient³. » Comparée à ces attaques, l'anecdote suivante est relativement sans fiel : « Un prêtre, qui parcourait sa paroisse le samedi saint, aspergea d'eau bénite le tableau auquel travaillait un peintre : celui-ci lui en ayant demandé la raison, le prêtre lui répondit que c'était l'usage et que Dieu rendrait au centuple le bien que l'on faisait ici-bas. A peine le bénisseur sorti, le peintre vida sur lui un grand seau d'eau, en lui criant : « Te voilà récompensé au centuple pour « le bien que tu m'as fait avec ton eau bénite, avec laquelle tu « m'as à moitié abîmé mes peintures⁴. »

Étant données les aspirations d'un tel homme, la morale devait compter autant, peut-être plus, que la foi proprement dite. Les écrits de Léonard abondent effectivement en préceptes dont la simplicité n'est égalée que par l'éloquence. Dans ce domaine, nous le savons du reste par des preuves multiples, il prêchait véritablement d'exemple.

Je cueille au hasard quelques-unes de ces fleurs exquises : « Le mensonge est tellement vil que, s'il disait du bien de Dieu, il enlèverait de la grâce à sa divinité ; la vérité est tellement excellente que, même en louant les moindres choses, celles-ci deviennent nobles⁵. — L'ardeur de l'esprit chasse la luxure » — « la passionne

1. Richter, t. II, p. 302.

2. Richter, t. II, p. 363. Cf. p. 364.

3. Ravaisson-Mollien, *les Manuscrits*, t. IV, fol. 5.

4. Richter, t. II, p. 347. Voir aussi p. 349.

5. Richter, t. II, p. 292.

dell' animo caccia via la lussuria¹. » — Le mépris de Léonard pour l'argent éclate en vingt endroits; tantôt il s'écrie : « Fange, or! » tantôt : « O misère humaine, de combien de choses te fais-tu esclave pour de l'argent! »

Il résulte des différents témoignages que je viens de rapporter, et qui sont corroborés par son testament, que Léonard, sans se piquer d'une dévotion outrée et sans se mêler de discussions théologiques, se pliait docilement aux exigences du culte, ainsi que devaient d'ailleurs le faire tous ses contemporains, sous peine de monter sur le bûcher. Mais ce qui chez les autres pouvait être calcul n'était chez lui que l'effet d'une tolérance véritablement digne d'admiration, la tolérance propre aux hommes supérieurs.

Les peintures et les dessins de Léonard vont nous permettre de serrer de plus près encore le problème; ils nous montrent que, sauf dans la *Cène*, nul artiste n'en prit plus à son aise avec l'icônographie sacrée. Non content de supprimer les nimbes et autres attributs traditionnels, il représenta les acteurs de l'histoire sainte dans des attitudes pleines de poésie ou de tendresse, mais qui jurèrent avec les mystères terribles de la religion : l'Enfant divin lutinant un agneau ou un chat, la Vierge Marie assise sur les genoux de sa mère, et ainsi de suite. Et cependant, aux yeux des contemporains, les peintures de Léonard étaient inspirées par le sentiment religieux le plus pur, le plus profond. Dans une lettre adressée à la marquise Isabelle d'Este et récemment publiée par M. Charles Yriarte, le frère Pietro de Nuvolaria découvre toutes sortes d'intentions symboliques dans la *Sainte Anne*, entrée depuis au musée du Louvre : « Il a imaginé un Christ enfant, âgé d'une année à peine, qui s'échappe des bras de sa mère pour saisir un agneau et l'étreindre. Celle-ci, se levant presque du giron de sainte Anne, s'efforce de séparer le bambin de l'agneau, animal qui ne doit point être immolé et qui figure la Passion du Christ. Sainte Anne semble prête à faire un mouvement pour retenir sa fille. Peut-être est-ce une allusion à l'Église, qui ne voudrait pas empêcher la Passion du Seigneur. »

La marquise Isabelle, de son côté, rend des tableaux religieux de Léonard le témoignage qu'ils étaient suaves et pieux au possible².

1. *Saggio*, p. 8.

2. « Uno quadretto della Madonna, devoto e dolce come è il suo naturale. »

S'il s'était agi de tout autre artiste que le Vinci, qui fut un penseur et un homme de science pour le moins autant qu'un peintre, je n'aurais pas insisté si longuement sur ses croyances religieuses et me serais borné à répéter que le style c'est l'homme. Religieuses, les peintures du Vinci le sont en effet au plus haut point, non pas, on l'a vu, dans le sens ascétique, que les partisans à outrance du moyen âge prétendent reconnaître comme la seule essence de l'art chrétien, mais dans ce sens idyllique, que plus d'une page des Évangiles traduit avec tant d'éloquence. C'est là aussi, somme toute, une des faces de l'art chrétien, que le spectacle de l'affection maternelle et de l'affection filiale. Personne à cet égard ne peut se flatter d'avoir ému plus de mères ni charmé plus d'enfants que Léonard.

A ce qu'il y avait de flottant dans les convictions de Léonard, opposons maintenant l'orthodoxie de Michel-Ange.

Élevé dans ce milieu florentin si profondément religieux; fasciné, jeune encore, par les prédications de Savonarole, Michel-Ange, que son éducation non moins que la pente de son esprit portaient vers une dévotion austère, fut encore confirmé dans ses tendances par sa liaison avec Vittoria Colonna, dont il ne partagea toutefois jamais les velléités d'indépendance. Vittoria, en effet, joignait à la dévotion la plus sincère je ne sais quelle curiosité et quelle inquiétude¹ qui lui firent sans cesse rechercher les personnalités les plus compromettantes. Elle côtoya pendant un temps l'abîme de l'hérésie. Après avoir subi l'influence de la colonie réformée de Naples, à la tête de laquelle se trouvait Valdez, elle se lia avec deux autres réformateurs célèbres, Pierre Martyr et Ochino, en faveur duquel elle fit une série de démarches passablement hasardeuses. En 1537, son voyage à Ferrare la mit en relations avec la duchesse Renée et par ricochet avec la reine Marguerite de

(Lettre du 27 mars 1501.) « Quella dolcezza e suavità de aiere che havete per arte peculiare in excellentia. » (Lettre du 14 mai 1504.)

1. Si nous consultons les deux médailles qui nous la montrent, l'une dans la fleur de la jeunesse, l'autre aux approches de la vieillesse, nous y trouvons une beauté peu régulière, mais avec quelque chose d'impétueux et de piquant : un front hautain, des narines frémissantes, une bouche petite et contractée. La vocation au prosélytisme est dans ces traits, originaux plutôt que gracieux; et de fait la Vittoria Colonna de la seconde médaille, avec son austère costume de veuve et son allure agissante, eût été digne d'aller à Genève soutenir des controverses avec Calvin. Il fallait qu'elle eût pris un singulier empire sur elle-même pour paraître si calme et si résignée.

Navarre, une autre faultrice des idées nouvelles. On sait aujourd'hui que l'Inquisition jugea nécessaire de surveiller de près les paroles et les actes de la marquise¹.

Rien de tout cela chez Michel-Ange, qui s'en tint modestement aux enseignements traditionnels. Bien plus, à ne s'attacher qu'à ses professions de foi, non moins qu'à tant de manifestations de la piété la plus profonde, aucun artiste ne semblait devoir incarner avec plus de force les tendances de la Réforme préconisée par Savonarole ou de la contre-Réforme telle que l'entendaient Paul III et ses successeurs. Et cependant, si l'on considère l'œuvre du maître depuis son *David* jusqu'à son *Jugement dernier*, quelle indépendance vis-à-vis de toute discipline religieuse; bien plus, quelle prédominance d'éléments païens! Chrétien, Michel-Ange l'était dans le choix des sujets. L'était-il dans leur interprétation? Ce culte de la forme, cette prédilection pour des corps d'athlètes répondaient-ils aux données spiritualistes du christianisme? Et tout d'abord, l'art chrétien par excellence a été la peinture; or, Michel-Ange n'a cessé de donner le pas à la sculpture; bien plus, il a déclaré que plus la sculpture se rapprochait de la peinture, plus elle était mauvaise, et plus la peinture se rapprochait de la sculpture, plus elle était parfaite. Voilà un premier antagonisme.

En voici un second : de tant de cordes entre lesquelles un interprète du christianisme pouvait choisir, la terreur est la seule que le puissant sculpteur et peintre florentin se soit plu à faire vibrer. Il n'est pas de penseur qui ne se soit arrêté avec une sorte d'effroi religieux devant les fresques du plafond de la Sixtine, qui n'ait médité ces enseignements sublimes, donnés dans une langue dont aucun artiste jusqu'alors, même sans en excepter les anciens, n'avait connu le secret. Michelet raconte qu'il mit trente ans à interroger le chef-d'œuvre de Michel-Ange, que pas une année ne se passa sans qu'il ne reprît « ce Testament, qui n'est ni l'ancien ni le nouveau, mais d'un âge encore inconnu, qui, né de la Bible juive, la dépasse et va bien au delà. » On se persuade que, pareil à Moïse, Michel-Ange a séjourné sur le mont Sinaï et qu'il

1. Voy. le travail de M. Fontana dans l'*Archivio della Società romana di Storia patria*, 1887, t. X, p. 597 et suiv. Une édition de la correspondance de Vittoria Colonna, que l'on peut considérer comme définitive, vient d'être donnée par MM. Ferrero et Müller : *Vittoria Colonna, marchesa di Pescara. Carteggio*. Turin, 1892.

s'est entretenu avec Jéhova. En lui, pas plus que chez les législateurs du peuple d'Israël, nulle trace de sentimentalisme ; ils sont tous deux les interprètes d'un Dieu sévère, implacable ; devant leurs arrêts sans appel, l'humanité n'a qu'à s'incliner et à trembler. Or, rien, à mon avis, ne jure davantage avec la poésie du christianisme, qui nous montre bien, et trop souvent peut-être, le spectacle de la douleur, mais qui le tempère sans cesse par la tendresse. Devant les fresques de la Sixtine, au contraire, on éprouve l'impression d'une fatalité inexorable ; c'est une force de la nature, quelque chose comme le destin, le « fatum » antique, et non une divinité équitable, bienveillante, qui semble présider aux origines du monde, à la création de nos premiers parents, à leur châtiement, aux épreuves de la race humaine pendant le déluge.

Dans le *Jugement dernier*, Michel-Ange s'est attaché avec plus d'opiniâtreté encore à ce qu'il y a de plus sombre dans les Écritures. Pessimiste à outrance, il considère le mal et le péché comme les traits essentiels de la vie terrestre, et, désespérant de ramener par la douceur, il entreprend d'effrayer par l'horreur des supplices. C'est là, — comme Springer l'a fait remarquer, — l'idée dominante du « dies iræ ; » c'est également la croyance exprimée par Vittoria Colonna dans une de ses lettres : « La première fois, le Christ est plein de mansuétude et ne montre que sa grande bonté et sa grande miséricorde. La seconde fois, il vient armé et montre sa justice, sa majesté et sa toute-puissance. Alors il n'y a plus de temps pour la miséricorde et plus de place pour la grâce. »

Les contradictions, qui abondent dans l'œuvre peint ou sculpté de Michel-Ange¹, font place, dans ses poésies et ses lettres, à des sentiments de mansuétude, de contrition, de résignation, véritablement touchants. Ici, plus aucune de ces vellétés de révolte, — des vellétés bien inconscientes, — contre la Providence, qui percent dans un si grand nombre de ses compositions ; aucun essai de réhabilitation en faveur des victimes des anciens dieux : Prométhée, Tityon, Phaéton. Un ecclésiastique allemand, qui s'est appliqué, comme beaucoup de ses compatriotes et coreligionnaires, à montrer que le mouvement d'idées personnifié par la Renaissance n'avait absolument rien d'incompatible avec la mission de

1. Quinet a essayé, au moyen d'analyses véritablement pénétrantes, d'expliquer et de concilier ces antinomies (*les Révolutions d'Italie*, p. 359 et suiv.).

l'Église, a relevé dans la correspondance de Michel-Ange une longue série de passages témoignant de sa charité, de sa confiance inaltérable dans la bonté divine, dans l'efficacité des prières¹. N'eût été son goût pour les sarcasmes, le Buonarroti eût pu passer pour le modèle du chrétien.

Telles furent, si je ne m'abuse, les modalités du sentiment religieux en Italie pendant la dernière période de la Renaissance. On voit par combien de traits elles diffèrent de l'état d'âme des nations fixées au nord des Alpes et combien il importe de ne pas leur appliquer aux unes et aux autres les mêmes critères. En Italie, nul parallélisme et à fortiori nul compromis entre la Renaissance et la Réformation. D'autre part, jusqu'au moment où le concile de Trente imposa une si dure servitude, le sentiment religieux vécut chez les Italiens, comme l'a si bien montré M. Gebhart², « par la liberté, la foi individuelle et l'amour. » Quelle fut la vivacité et la profondeur de ce sentiment dans une époque que l'on a représentée comme si indifférente, les œuvres d'art, à défaut d'autres témoignages, suffiraient à l'établir. Jusque dans l'école vénitienne, nous trouvons en abondance les pages les plus pathétiques, de ces pages qui exigent que l'artiste mette en action toutes les forces de son être, tout ce qu'il sent, tout ce qu'il aime, tout ce qu'il croit; des pages auxquelles le cœur a autant de part que le cerveau. Les artistes, on peut l'affirmer hautement, n'ont été en ceci que les interprètes du sentiment populaire; c'est parce que les convictions religieuses avaient des racines si multiples et si profondes que les œuvres d'art ont tant de vie et d'éloquence.

Eug. MÜNTZ.

1. Graus, *Die kath. Kirche und die Renaissance*, p. 13. Gratz, 1885.

2. *Introduction à l'histoire du Sentiment religieux en Italie depuis la fin du XII^e siècle jusqu'au concile de Trente*, p. 5.

LA FRANCE EN ALSACE

APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE.

(Suite.)

IX.

La paix avait été signée, mais rien n'avait été fait pour en assurer l'exécution. Loin d'en éprouver du soulagement, faisait remarquer Landau dans une lettre du 21 mars 1649, adressée à Colmar, les charges qu'on faisait peser sur les villes étaient plus écrasantes que jamais. Landau avait pensé que les états du cercle du Haut-Rhin, sinon la Décapole, seraient saisis des questions restées en suspens. Mais, disait-il encore, chacun cherche à se tirer d'affaire comme il peut sans s'occuper de la situation générale. Quoi de plus important pour les Dix villes que la déclaration des États de l'Empire sur la cession à la France des droits de la maison d'Autriche en Alsace? Cependant, les agents et les officiers à Philipsbourg, où le roi tient encore garnison, ne veulent pas en entendre parler et s'en tiennent à la lettre de l'instrument. Ce qui augmente encore la perplexité, c'est que le conseiller du roi et intendant, M. de Vautorte, était à la veille de revenir pour faire exécuter le traité. Si les routes n'avaient pas été si peu sûres, MM. de Landau auraient bien aimé députer quelqu'un à Colmar pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire. Cependant, à Strasbourg, le D^r Marc Otto affirme que le comte Servien est loin de contredire à la déclaration des États et que les Impériaux prétendent que jamais, pendant les négociations, on n'avait été d'un avis différent. Quoi qu'il en soit, Colmar, qui a donné tant de preuves de son désir de sauvegarder la Décapole, devait savoir le mieux ce qu'il fallait penser de tout cela.

Il eût été intéressant de connaître les vues de Colmar sur ces

questions. Malheureusement, le *Protocollum missivarum* de 1649 à 1653 a disparu, et, par suite, nous ignorons la réponse que notre ville a faite à ses confédérés de Landau. Pour elle, le plus sage sans doute était de faire chacun de son mieux pour remplir les conditions que la paix lui imposait, et elle en donnait l'exemple en acquittant sans se faire prier le premier terme, soit 7,756 florins, de sa part aux 1,800,000 rixdales que la Suède avait à prétendre d'abord pour la satisfaction de la milice¹. C'est à ce prix seulement que le gouvernement de Stockholm consentait à évacuer Benfeld, sa place d'armes en Alsace pendant la guerre de Trente ans, que ses troupes occupaient encore. Aux termes du traité, leur départ devait être le signal du démantèlement, et, à ce moment, il paraissait déjà si proche que, le 15 juin, le résident G. Snoïlski demandait à Colmar des maçons et des carriers pour aider à la démolition, sinon des avances pour payer les ouvriers.

Il est vrai qu'il n'était pas donné à toutes les villes de s'acquitter aussi exactement que Colmar. Grâce à son traité avec la France et à la protection dont il avait joui, il avait moins souffert de la guerre, il était moins épuisé que les autres et, grâce au crédit qu'il avait conservé, il avait trouvé à emprunter l'argent dont il avait besoin. Aux yeux des autres villes, sa situation était tout à fait enviable. Dans l'impossibilité où se trouvait notamment Sélestadt de suivre son exemple, il lui parut même que c'était à sa voisine à lui venir en aide ; seulement, au lieu de lui en faire lui-même la proposition, il s'adressa aux envoyés des électeurs, des princes et des villes qui représentaient encore le corps germanique à Munster en attendant la réunion, à Nuremberg, du congrès où les plénipotentiaires de l'empereur, du roi de France et de la reine de Suède devaient, de concert avec les états de l'Empire, traiter sous peu de l'exécution de la paix. Ils écrivirent, le 28 juin, à Colmar pour l'engager à avancer à Sélestadt le terme en recouvrement de la satisfaction suédoise. Des députés de Sélestadt vinrent eux-mêmes présenter cette lettre au magistrat, qui en donna lecture au conseil². Mais d'autres villes, avec lesquelles Colmar avait toujours entretenu de meilleures relations qu'avec Sélestadt, avaient déjà tenté la même démarche. Colmar s'excusa

1. Quittance de la ville de Francfort, du 2 mai 1649 (Archives de Colmar, AA, diètes).

2. Lettre à Sélestadt, du 23 juin 1649 (Ibid.).

en engageant Sélestadt à emprunter comme lui. Il profita de l'occasion pour lui parler du congrès de Nuremberg, où, disait-on, les envoyés français avaient déjà été saisis de la déclaration des états en faveur de l'immédiateté des Dix villes. A ce moment, leur cause lui semblait gagnée. En distinguant le droit de protection sur la Décapole du grand bailliage des villages impériaux, il espérait sincèrement que la cession à la France serait maintenue dans les termes où la coutume l'avait réduite, et surtout que le roi ne prétendrait pas le droit de garnison, comme on le lui imputait. Sélestadt ne pouvait ignorer la part que Colmar avait eue dans les délibérations où les états avaient admis cette distinction et devait lui en savoir autant de gré que les autres villes.

On ne sait ce qui donnait alors cette confiance à Colmar ; aucune autre ville ne semble l'avoir éprouvée au même degré. Cependant, s'il ne doutait pas de la vertu de la déclaration, nul ne jugeait qu'on dût se croiser les bras dans l'attente de ses bienfaits. Pour Haguenau, le futur contingent qui rassurait Colmar ne lui faisait pas oublier la dureté du temps présent. Rien n'est plus sombre que le tableau qu'il en trace dans un mémoire du 26 juin (*n. st.*) destiné au collège des villes, mais dont Colmar reçut communication avant l'envoi.

En 1634, disait-on, le comte de Salm, qui commandait la place au nom de l'empereur, l'avait livrée aux Français sans coup férir, nonobstant les protestations du magistrat. Il avait été convenu que l'entretien de la garnison serait à la charge du roi, qu'elle prendrait possession de l'arsenal, avec l'artillerie et les munitions, après inventaire des existences. Lors de la conclusion de la paix, la ville devait faire retour à l'Empire et recouvrer ses droits. Aujourd'hui, la population est tombée de 600 à 150 bourgeois, l'arsenal est vide, les fortifications, les bâtiments publics, les édifices religieux, les maisons particulières, les fontaines, le pavé sont en ruine, toutes les ressources sont épuisées, et Haguenau a moins l'air d'une ville impériale que d'un village incendié. Le pis est que, quand elle devrait ne plus s'occuper qu'à remplir les conditions de la paix, on maintient sa garnison sur l'ancien pied ; à eux seuls, les cavaliers français du colonel Balphasard ont coûté pour leur entretien près de la moitié du premier terme de la satisfaction suédoise, et, comme si ces charges n'étaient pas suffisantes, on veut encore lui imposer une demi-compagnie des dragons de Magnus de la Gardie. Ce qui aggravait encore cette situation,

c'est que les garnisons voisines, celle de Frankenthal en particulier, tenaient la ville comme bloquée ; c'est là surtout ce qui paralysait le bon vouloir de MM. de Haguenu, qui ne demanderaient pas mieux que de s'imposer les plus grands sacrifices pour transmettre les libertés germaniques à leur postérité. Malheureusement, depuis dix ans, la ville n'a plus ni commerce ni industrie, et elle est de plus rongée par les usures des Juifs, qui ont sur les chrétiens l'avantage d'avoir la liberté de trafiquer sous la protection des armes françaises et de jouir de l'exemption des charges de guerre. Pendant ce temps, les privilèges de la ville, ses droits de juridiction sont méconnus, ses magistrats personnellement maltraités et emprisonnés, petits et grands traités en esclaves et non comme des hommes libres. Mais on a tout supporté avec patience dans l'espoir que les états de l'Empire mettraient fin à cet état de choses et rendraient son immédiateté à la ville. Pendant qu'ils délibèrent sur l'exécution de la paix, elle se recommande à leur sollicitude et insiste avant tout pour qu'ils lui évitent l'entretien d'un supplément de garnison.

En communiquant ses doléances et ses vœux à Colmar, Haguenu comptait évidemment que notre ville aurait quelqu'un à Nuremberg pour les appuyer. Mais elle n'avait pas encore pu se décider à faire de nouveau la dépense d'une députation quand ses précédentes avances ne lui avaient pas encore été remboursées. Elle savait du reste, par une lettre dont elle avait reçu copie de Sélestadt, que, vers la fin de juin, l'ancien bourgmestre de cette dernière, Jean-Guillaume Goll, que les services rendus à la maison d'Autriche, lors des négociations de la paix de Westphalie, avaient fait anoblir, serait là pour défendre les intérêts de la Décapole avec ceux de Sélestadt¹, et que, de son côté, Wissembourg pouvait compter sur l'appui du représentant de la maison palatine, le D^r Jean-Michel Heintz². Quand les Dix villes pouvaient compter sur des avocats bénévoles, il paraissait à Colmar superflu d'accréditer un agent spécial à Nuremberg. Cependant, pour plus de sûreté, il écrivit à Strasbourg pour s'informer si son envoyé ne pourrait pas se charger en même temps de son propre mandat. Mais Strasbourg n'avait encore rien décidé et devait même finir par s'abstenir ; il se rendait compte néanmoins de l'im-

1. Lettre du 11 juin, n. st. (Ibid.)

2. Lettre de Wissembourg, du 3 juillet.

portance des questions qui allaient se traiter à Nuremberg et il engagea Colmar à se concerter avec ses coïntéressés pour y envoyer des représentants attitrés, afin qu'il ne se passât rien de préjudiciable à la cause des Dix villes et que la France ne soulevât pas de difficultés pour l'évacuation des places qu'elle occupait encore¹.

Cette question tenait à cœur à Strasbourg, qui la reprit dans une autre lettre du 26 juin. Un agent secret que le magistrat avait envoyé à Nuremberg l'avait informé que la Suède et les états de l'Empire se montraient fort surpris de l'abstention de la Décapole dans les négociations qui allaient s'ouvrir et où elle pourrait compter sur leur appui. Il était de son devoir de prévenir Colmar de ce qui se passait et d'insister pour qu'il envoyât ses propres députés et non de simples pouvoirs à des tiers, parce qu'il était à craindre qu'en l'absence de ses propres agents on soutînt mollement la déclaration dont les états avaient saisi naguère la France en Westphalie.

Cette fois, les conseils de Strasbourg firent impression, d'autant plus que Colmar venait de recevoir, de son côté, de l'un de ses correspondants, l'avis que chaque jour la France soulevait de nouvelles prétentions menaçantes pour la Décapole. Il répondit à Strasbourg, le 3 juillet, pour le remercier de sa sollicitude. Sans partager ses appréhensions au même point, il lui mande qu'il avait recommandé sa cause notamment aux ministres suédois. Si, comme il en reçoit l'assurance, on est d'accord pour prévenir un nouveau démembrement de l'Empire, on saura bien maintenir la déclaration ; mais, au cas contraire, ce ne sera pas la présence d'un député qui changera rien aux plans des diplomates. Le succès dépendra de l'appui que prêteront les états les plus influents. Cependant, d'après tout ce qui a transpiré des discours du chancelier de l'électeur de Mayence, il paraît certain qu'on ne se départira pas de la bienveillance qu'on a toujours témoignée à la Décapole. En attendant, Strasbourg peut être certain que ses voisins prendront toutes leurs mesures pour se faire représenter à Nuremberg, en comptant que les députés voudront bien, en ce qui les concerne, coopérer aux démarches de ceux des Dix villes.

En se ralliant au sentiment de Strasbourg, Colmar s'était aussitôt mis en mesure d'obtenir l'adhésion des autres villes. Déjà, le

1. Lettre du 8 mai 1649 (Ibid.).

28 juin, en répondant aux doléances de Haguenau, à l'occasion des dragons suédois qu'on voulait lui imposer par surrogation, Colmar lui avait donné le conseil d'en faire directement ses représentations au généralissime, le comte palatin du Rhin Charles-Gustave, qui, sous le nom de Charles X, allait succéder à la reine Christine et qui, pour le moment, représentait la Suède à Nuremberg. Il profita de l'occasion pour lui communiquer la lettre de Strasbourg en le priant d'en faire part aux autres villes. Il est incontestable que leurs intérêts communs exigeaient qu'elles ne se tinsent pas à l'écart des négociations qui allaient s'engager. Seulement, Colmar était à bout de ressources. L'entretien de la garnison, de fréquents voyages à la cour de France et surtout les frais de sa députation en Westphalie, qui ne lui ont pas encore été remboursés, l'ont endetté, et, à moins du concours effectif des autres intéressés, il ne pourrait pas revenir sur sa première résolution de ne pas envoyer de député à Nuremberg.

Cet appel finit par être entendu : l'une après l'autre, les villes donnèrent leur adhésion et leur mandat à Colmar s'il voulait les représenter au congrès. Wissembourg savait déjà que, dans sa désignation des lieux à évacuer, la France passait absolument sous silence les villes de la Décapole, ce qui montrait combien il était urgent de ne pas s'abstenir¹. Sélestadt avait pensé que les mesures prises jusque-là et les amis sur lesquels on comptait à Nuremberg auraient suffi pour sauvegarder les intérêts communs, mais, du moment qu'on en jugeait autrement, il prendrait, comme les autres villes, sa part de la dépense².

Si Colmar avait encore pu hésiter, deux lettres que son plénipotentiaire habituel, Jean-Balthasar Schneider, reçut de Nuremberg auraient suffi pour l'éclairer sur ce qu'il y avait à faire. La première, du 6 juillet, était de Jean-Christophe Kress de Kressenstein, qui avait naguère représenté Nuremberg en Westphalie. Son ancien collègue lui mandait qu'on prévoyait de grandes résistances de la part des catholiques quand il s'agira des restitutions et des réparations que la paix de Westphalie les obligeait à faire aux protestants, et que, si l'on n'obtenait pas des Espagnols, avec qui la France n'avait pas encore signé la paix, l'évacuation de Frankenthal, les Suédois refuseraient de rendre Glo-

1. Lettre du 3 juillet 1649 (Ibid.).

2. Lettre du 28 juillet, n. st. (Ibid.).

gau, les Français Heilbronn ; il ajouta qu'il était indispensable que la Décapole se fit représenter, vu que son abstention pourrait faire grand tort à ses intérêts et que tout le collège des villes le demandait. La seconde, du 9 juillet, était de Jean-Sébastien Haas, probablement le fils d'un pasteur de Colmar, Jodocus Haas, qui se trouvait au congrès on ne sait à quel titre, mais, dans tous les cas, fort au courant de ce qui s'y passait. Il avait reçu de Colmar une lettre pour le président Erskén, un des plénipotentiaires suédois, et, en la lui remettant, il l'avait entretenu des affaires de la Décapole et prié de faire en sorte que ses collègues français tinssent compte enfin de la déclaration des états de l'Empire quand il s'agira d'exécuter le traité de Munster. Comme à son ordinaire, Erskén s'était montré très sympathique. Il avait déjà traité ce sujet avec les Impériaux aussi bien qu'avec les Français ; les premiers semblaient pleins de bonne volonté ; mais jusqu'ici il n'en est rien résulté ; quant aux seconds, ils laissent dire, mais ne témoignent aucune intention d'évacuer les places que leurs troupes occupaient encore. Récemment M. de Vautorte ne fit qu'en rire quand Erskén lui remontra que la France ne pouvait en rien prétendre à quelque droit de supériorité qui l'autorisât à maintenir ses garnisons. Les Français cherchent à se prévaloir de la clause *Ita tamen* du § *Teneatur*. D'autres, au contraire, voudraient la restreindre, et le D^r Heintz venait de remettre à ce sujet une note *ad dictaturam*. En général, on augure mal des dispositions des Français ; aussi se tient-on en garde ; car, si l'on ne profite pas des présentes négociations, il sera trop tard pour régler cette affaire. L'avis de tous les hommes compétents est que les Dix villes envoient au plus tôt quelqu'un des leurs pour défendre leur cause, vu qu'on ne peut faire fond sur l'appui des autres états. Il est vrai que le D^r Heintz est plein de zèle ; mais ce n'est point pour cela qu'il est à Nuremberg, et il ne peut pas agir ouvertement. Tant que les Espagnols resteront à Frankenthal, il n'y aura pas moyen d'obtenir des Français qu'ils retirent leurs garnisons des bords du Rhin. Quant aux Suédois, l'entretien de leurs troupes ne peut plus rester à la charge des villes qu'ils occupent ; leur généralissime offre de les rappeler, à condition que, comme compensation de l'occupation de Frankenthal et comme gage des deux millions de rixdales qui leur reviennent encore, on leur assigne la principauté ou la ville de Glogau.

Tout se réunissait donc pour que Colmar se chargeât encore

une fois des intérêts de la Décapole. Comme mandataire, Schneider était tout désigné; mais, en cette occurrence, on lui adjoignit un nouveau venu dans l'administration, le conseiller Daniel Birr. En arrivant à Nuremberg, ils avaient pour instruction, après avoir présenté leurs pouvoirs à la chancellerie de Mayence, de remonter aux plénipotentiaires impériaux que, pour remédier à l'obscurité du traité de paix en ce qui concernait les Dix villes, les états de l'Empire s'étaient entendus, avec l'approbation des envoyés de l'empereur, pour établir, par une déclaration solennelle, que la satisfaction française ne comprenait rien de plus que ce que la maison d'Autriche était en droit de céder. Malgré cela, le roi de France, confondant le grand bailliage avec les villages, où les archiducs jouissaient du domaine utile avec tous les droits de juridiction, veut étendre ces prérogatives à la Décapole, où le grand bailli n'a cependant jamais exercé qu'un droit de protection. Il en est résulté que, quand il s'est agi de fixer un délai pour l'évacuation des places encore occupées par la France, les Dix villes ont été passées sous silence. Les mandataires prièrent les Impériaux de s'interposer auprès des Français pour qu'ils aient égard à cette déclaration et se contentent de l'office de grand bailli, dans les termes où l'empereur est fondé à le transmettre à une puissance devenue aujourd'hui membre du corps germanique; mais à la condition seulement que le nouveau grand bailli prête serment et délivre ses réversales à l'instar de ses prédécesseurs.

La cession du grand bailliage soulevait une autre question encore, celle du tribut à l'Empire et de l'accise ou *umgeld*; il faudra représenter aux plénipotentiaires que ces contributions, quoique payées entre les mains du grand bailli, ne sont exigibles que contre les quittances de l'empereur, parce que les villes ne les doivent qu'en reconnaissance de sa supériorité et de leur immédiateté.

Après les Impériaux, ils iront chez S. A. le généralissime et chez les autres plénipotentiaires suédois pour compléter les informations qu'on leur a déjà données par écrit. En ce qui concernait Colmar, ils rappelleront que c'est grâce au concours que la ville a prêté au feld-maréchal Horn qu'elle est parvenue à rétablir chez elle la liberté de conscience et à se maintenir comme état de l'Empire. C'est au nom des obligations dont elle est déjà redevable à la Suède qu'elle prend son recours auprès d'elle. Si, de concert avec les autres puissances protestantes, elle ne pouvait pas inter-

venir directement auprès du gouvernement français, qu'elle fasse agir les états de l'Empire, pour qu'on la laisse sur le pied où elle était au regard de la maison d'Autriche, et que, par une fausse interprétation de son droit de protection, la France n'y conserve pas de garnison quand elle se décidera à évacuer les places qu'elle occupe¹.

Les traités de protection conclus par la France avec Colmar et avec quelques autres villes l'obligent à les remettre en l'état où elles étaient avant la guerre, et la déclaration des états a confirmé implicitement cette stipulation en restreignant la cession du grand bailliage aux droits qui compétaient à la maison d'Autriche, c'est-à-dire à l'office même et aux villages qui lui étaient réellement engagés ; mais il est notoire que, sur les villes, elle n'exerçait qu'un droit de protection sans revenus ni supériorité. Les envoyés représenteront aux plénipotentiaires français que si, moyennant la présentation du grand bailli au nom de l'empereur, les Dix villes sont prêtes à rendre à S. M. très chrétienne tous les devoirs en usage du temps des archiducs, elles doivent pouvoir compter qu'elle leur conservera leur liberté et étendra sur elles les bienfaits de la paix en les débarrassant de leurs garnisons.

Enfin, il était recommandé aux deux envoyés de solliciter l'appui de la chancellerie de Mayence pour faire reconnaître force de loi à la déclaration, en lui remontrant qu'elle était d'accord avec l'institution du grand bailliage, et, d'une manière générale, de prendre en main les intérêts communs ou particuliers des Dix villes.

Ces instructions ne suffisaient pas ; il fallait encore munir les deux députés de leurs pouvoirs. Colmar écrivit, le 19 juillet, à Sélestadt, le 20, à Haguenau, pour leur demander leur blanc-seing. Pour bien leur faire comprendre combien la situation était critique, il leur mande que, la cession de la préfecture de Haguenau mettant les Dix villes sur le même pied que les villages impériaux et cette assimilation ayant seule déterminé la France à payer à la maison d'Autriche la grosse indemnité qu'elle réclamait, M. de Vautorte maintenait toutes ses prétentions sur la Décapole, comme si elle était, à l'instar des autres domaines autrichiens, un simple franc-alleu des archiducs. Comme ces princes pouvaient craindre que la France ne réclamât une compensation ailleurs ou ne fît une retenue sur leur indemnité, il n'est pas certain qu'ils

1. Instructions pour la diète d'exécution de Nuremberg, 14 juillet 1649 (Ibid.).

ne sacrifient pas l'immunité des villes à leurs intérêts privés. Cependant, M. de Goll, leur mandataire à Nuremberg, qui est en correspondance suivie avec Sélestadt, proteste qu'elles ne doivent pas être comprises dans la cession et pourrait rendre de bons offices aussi bien que le D^r Heintz, qui connaît bien la question et qui vient d'être appelé à Nuremberg par le généralissime suédois.

X.

Cependant, Colmar n'avait pas attendu les pouvoirs des autres villes pour mettre ses envoyés en route. Ils étaient partis le lundi 16 juillet; le 17, ils étaient à Strasbourg, où, pour éviter les garnisons françaises, ils décidèrent de passer par Freudenstadt et Stuttgart. Pour faciliter leur voyage, le maître de poste Kraut les munit de lettres de recommandation pour son confrère de Cannstadt, d'où ils devaient arriver, par Gmünd et Dunkelspiel, le dimanche 22, à Nuremberg. De Strasbourg et de Stuttgart, ils donnèrent de leurs nouvelles. En arrivant à Nuremberg, nos deux députés descendirent à l'hôtellerie *Zum Ochsenfelder*, où ils se rencontrèrent avec l'agent de Strasbourg, dont le séjour à Nuremberg allait prendre fin, avec les envoyés de Heilbronn, de Schweinfurt et de Rottembourg. Avant toute démarche officielle, ils commencèrent par prendre langue. Dès le lendemain, ils rendirent visite au D^r Tobie Oelhaven de Schoollenbach, que Schneider avait connu comme représentant de Nuremberg lors des négociations de la paix de Westphalie. L'entretien qu'il eut avec lui lui apprit bien des choses utiles à savoir. Oelhaven n'était rien moins que rassuré sur le sort des Dix villes. Ce qu'il redoutait pour elles, c'était le § *Teneatur*, dont le sens n'avait rien de précis, et que rien n'empêcherait un plus puissant qu'elles d'interpréter à sa guise. Quoi qu'il arrive, dit-il, les Français s'en tiendront à la lettre du traité. De même pour les Suédois, il prévint les deux envoyés de ne pas compter absolument sur leurs sympathies. Une seule chose leur tenait à cœur : c'était leur satisfaction particulière. On croyait être mieux informé à Colmar, où l'on se répétait qu'un de leurs plénipotentiaires, dans un entretien avec les Français, leur avait arraché la promesse qu'ils ne prétendraient aucune supériorité sur la Décapole¹. Quant aux états de l'Empire, disait

1. Lettre à Strasbourg, du 24 juillet (Ibid.).

Oelhaven, c'étaient des *scopae dissolutae* incapables de toute résolution commune. L'unique préoccupation des députés, c'était l'intérêt privé de leurs commettants, auquel ils subordonneront le bien public en toute circonstance. D'un autre côté, les Français ne se gênaient pas de dire que leurs troupes ne pourront évacuer aucune des places qu'elles occupaient tant que l'Espagne n'aura pas rappelé la garnison de Frankenthal et l'électeur palatin recouvré cette place, où la présence des Espagnols est une menace permanente pour toute la région¹.

En quittant Oelhaven, Schneider et Birr se rendirent chez les deux plénipotentiaires impériaux, Ottavio Piccolomini, l'ancien lieutenant de Wallenstein, devenu duc d'Amalfi, et Jean-Frédéric de Blumenthal, conseiller aulique et commissaire général, pour leur recommander la cause de leurs commettants. Tous deux protestèrent de leurs bonnes dispositions à l'égard de la Décapole, dont leur maître entendait bien maintenir l'union avec l'Empire; tout ce qu'ils demandaient, c'était qu'on leur fournît les moyens d'intervenir en la faveur. Pour déférer à ce vœu, nos envoyés leur remirent des exemplaires des deux mémoires, la *Deductio* et l'*Adumbratio*, dont Schneider s'était servi, lors des négociations de la paix de Westphalie, pour expliquer la constitution du grand bailliage, en offrant de leur donner, dans la suite, tous les éclaircissements complémentaires dont ils auraient besoin. Puis on parla des places fortes que les Français occupaient encore; les plénipotentiaires affirmèrent que les villes forestières étaient les seules où la France voulût maintenir ses garnisons, et ils en conclurent que les villes impériales d'Alsace seraient des premières qu'elle évacuerait. En prenant congé de leurs visiteurs, Amalfi et Blumenthal les engagèrent à ne pas craindre de venir à eux chaque fois que leurs intérêts seraient en jeu.

Le même jour, Schneider eut encore une audience chez le D^r Isaac Volmar, qui venait également d'arriver en compagnie de Guillaume de Goll. Volmar mit aussitôt la conversation sur les négociations en cours comme pour en apprendre quelque chose. Quand il sut que nos envoyés venaient seulement de débarquer, il changea de discours et parla, entre autres, de la difficulté qu'on aura, quand l'électeur palatin Charles-Louis sera remis en

1. *Diarium in conventu norico peractorum*, ms. de la main de Dacie et Birr (ibid.).

possession de son héritage paternel, à lui faire accepter la présence des Espagnols à Frankenthal. Cependant, il croyait que la paix entre la France et l'Espagne finirait aussi par aboutir, si bien qu'il était déjà question d'une conférence sur la frontière, où le cardinal Mazarin devait se rendre avec le comte d'Avaux et Servien. Somme toute, les négociations étaient en bonne voie, et tout faisait espérer qu'on en finirait encore dans la semaine. Si les états ne pouvaient pas s'entendre sur le redressement des griefs, les Impériaux et les Suédois sauraient bien les mettre d'accord¹.

Le lendemain, 24 juillet, nos envoyés eurent encore un autre entretien avec Goll, qui leur parla à cœur ouvert, en compatriote plutôt qu'en diplomate autrichien. A son point de vue, les villes de l'Empire étaient auprès de l'empereur en grande considération à cause des ressources qu'on en pouvait tirer; mais, pour obtenir des électeurs et des princes les égards qui leur étaient dus, il fallait que les communes fussent unies, bien avisées et capables de résolutions viriles; leur avenir était à ce prix. C'était dire aux représentants de la Décapole où ils devaient prendre leur point d'appui. En même temps, il les mit en garde contre les écueils; il se souvenait très bien comment, à Munster et à Osnabruck, les Dix villes avaient été englobées dans la satisfaction française. Comme la France s'obstinait à réclamer les quatre villes forestières en sus des pays antérieurs de l'Autriche, on finit par lui offrir à leur place les villages impériaux ressortissant au grand bailliage de Haguenau, avec le droit de protection que le grand bailli exerçait sur la Décapole. Il ne fallait pas croire, du reste, qu'elle ne comptât que des amis. Parmi les villes, il y en avait plusieurs, Colmar surtout, qui ont soulevé bien des colères et auxquelles on gardait rancune : *jacet alta mente repostum*. A cette occasion, Goll cita un personnage dont l'arrivée à Nuremberg était annoncée depuis trois semaines et qui leur était particulièrement hostile; c'était par son inspiration qu'elles avaient été livrées à la France, dans la persuasion que la maison d'Autriche n'allait pas tarder à recouvrer l'Alsace et qu'alors les archiducs pourraient se les assujettir, *der 10 statten meyster spielen*.

Le lendemain 25 juillet, quand Goll rendit leur visite à

1. Lettre de Schneider et de Birr, du 24 juillet 1649, et *Diarium in conventu norico peractorum* (Ibid.).

Schneider et à Birr, la conversation roula encore sur le même sujet; il leur raconta entre autres que, quand en Westphalie il avait été question de la déclaration des états, Servien en avait fait de violents reproches aux plénipotentiaires impériaux, le comte de Nassau et Volmar, et protesté au nom de son gouvernement; ces derniers n'avaient alors rien trouvé à répondre à ses récriminations ni même osé s'en plaindre, si ce n'est au D^r Krebs, un des envoyés de l'évêque de Bamberg¹.

Le même jour, après midi, autre audience chez M. de Vautorte, devenu l'un des plénipotentiaires français, à qui nos députés avaient aussi demandé de présenter leurs devoirs. Nous avons de cette entrevue deux relations, les deux de la main de Daniel Birr, l'une jointe à une lettre du 24 juillet, l'autre insérée au journal de l'ambassade. D'après la première version, M. de Vautorte protesta des bonnes dispositions de S. M. très chrétienne envers les Dix villes, sur lesquelles elle ne prétendra rien de plus que la maison d'Autriche. Mais quand, sur cette bonne parole, on lui demanda pourquoi son maître n'adhérerait pas à la déclaration des états, si elle est si conforme à ses intentions, et qui se bornait à rendre plus clairs les points litigieux de l'instrument de paix, il ne sut que répondre et feignit de ne rien savoir d'un acte si connu. Il témoigna néanmoins beaucoup de bon vouloir pour l'Alsace et parla, entre autres, de la dîme extraordinaire que les agents du fisc royal continuaient à percevoir. Il savait que Colmar avait réclamé contre cette contribution² et il affirma que lui-même avait déjà écrit à M. Domelier, qui la percevait; il offrit même d'intervenir à la cour. Il ajouta encore que la France ne refusait nullement d'évacuer les places qu'elle occupait en Alsace, les villes impériales même avant les autres; car la volonté du roi était de s'attacher de bons voisins et non de se soumettre malgré eux de nouveaux sujets³.

D'après le journal, l'audience ne se serait pas tout à fait passée ainsi. Nos envoyés commencèrent par exprimer à M. de Vautorte l'étonnement de leurs commettants d'apprendre que la France prétendait plus que la paix de Westphalie ne lui avait attribué;

1. *Diarium, ad 24 julii* (Ibid.).

2. Voy. X. Mossmann, *Contestation de Colmar avec la cour de France* (1641-1644). Metz, 1869, in-8°.

3. *Kurtze Relation der Verrichtung bey Hrn. de Vautorte* (Archives de Colmar, AA, diètes).

il ne pouvait ignorer cependant que le traité n'avait reconnu au roi d'autres droits que ceux de l'Autriche, c'est-à-dire un simple droit de protection. Vautorte protesta que son gouvernement n'ambitionnait rien de plus. Si l'on dit le contraire en Alsace, ce sont de vains bruits auxquels il ne fallait attacher aucune importance, des propos inconsidérés de quelques bas officiers qui n'entendaient rien à l'état de choses actuel et qui ne méritaient aucune créance. Cependant, quand Schneider répliqua : « Monsieur, on dit que c'est vous, » il ne put s'empêcher de rougir, tout en continuant son discours; que le roi saurait virilement défendre les Dix villes, selon qu'il en serait besoin; qu'il les traitera toujours en « amys, voysins et alliez; » qu'il donnera des ordres pour qu'on cesse d'en exiger la dîme extraordinaire et même qu'on rende ce qu'on en avait déjà perçu; qu'il ne fera aucune difficulté de retirer les garnisons françaises des villes dès que les Espagnols auront évacué Frankenthal et que l'électeur palatin sera rentré en possession de ses états; qu'il était à désirer que ces négociations se terminent au plus tôt pour que S. M. puisse employer ailleurs les troupes qu'elle entretenait en Alsace et dans l'Empire.

Quand, après cela, les envoyés lui parlèrent de la déclaration des états, dont ils lui donnèrent lecture, en le prévenant qu'ils ne s'en écarteraient pas de la largeur d'un ongle, Vautorte changea de propos et mit la conversation sur ses relations avec le stettmestre Jean-Henri Mogg, avec qui, disait-il, il était lié d'amitié et qu'il pria de saluer de sa part.

C'était là de l'eau bénite de cour, et nos envoyés ne s'y trompèrent pas. Ils avaient à voir encore si les représentants de l'électeur de Mayence, qui constituaient le directoire de la diète, étaient mieux renseignés et auraient plus d'influence que les autres états de l'Empire. En rendant visite, le 27 juillet, à Jean-Érard de Wolfskehl et au licencié Sébastien-Guillaume Mehl, ils parlèrent des inquiétudes que la France leur donnait. Malgré les garanties qui résultaient, tant de la déclaration des états que des actes sur lesquels elle se fondait, le bruit courait que, se targuant de son droit de protection, le roi refuserait de retirer ses garnisons et viserait à donner plus d'extension aux droits qu'il tenait de la maison d'Autriche. Il est vrai que, lors de l'audience qu'il leur avait accordée, M. de Vautorte a nié toute arrière-pensée de ce genre. Mais l'expérience ne démontre-t-elle pas que la parole des Français est sujette à caution? Pour obtenir le retrait des garni-

sons et prévenir l'amointrissement des droits de la Décapole, on comptait moins sur leurs promesses que sur l'appui des états de l'Empire et particulièrement sur les bons offices du directoire.

Les Mayençais répondirent qu'ils n'avaient pas oublié ce qui s'était passé au sujet des Dix villes et qu'ils ne manqueront pas de faire part à S. A. E. de la démarche de leurs représentants. Il n'est que trop vrai qu'on ne pouvait pas se fier à la parole des Français. Mais leurs difficultés avec l'Espagne, comme aussi les troubles de la Fronde, qui ne sont pas encore finis, les rendront sans doute plus accommodants. Du reste, ils seront obligés sous peu de se prononcer sur l'évacuation desdites villes, et l'on saura alors ce qu'il faudra faire. Quant au directoire, ses instructions portaient de s'en tenir aux termes du traité de paix et d'avoir en général la Décapole en bonne recommandation ; il faut espérer que les autres délégués auront reçu le même mandat. Il est regrettable seulement qu'on soit si peu pressé d'en venir à l'objet même des négociations et qu'on discute encore le mode de délibérer, car rien que l'entretien des troupes suédoises, sans compter les Impériaux, les Français, les Bavares, coûtait à l'Allemagne cent mille rixdales par jour.

Nos députés ayant exprimé le regret que la déclaration n'eût pas été, dès l'origine, incorporée dans l'instrument de paix, les deux directeurs répliquèrent qu'ils avaient encore les mains liées, mais que plus tard ils sauront ce qu'il y avait à faire.

En faisant leur visite aux Mayençais, nos députés n'avaient pas rencontré le premier d'entre eux, Jean-Philippe de Vorbourg. Ils le virent seulement le 7 août. Il leur confirma ce que ses collègues leur avaient dit des bonnes dispositions de l'électeur pour la Décapole. S. A. avait une raison particulière pour s'y intéresser, car ses états étaient encore occupés par les troupes françaises aussi bien que les Dix villes, et il importait au bien public que les uns et les autres en fussent affranchis. Le plénipotentiaire français Charles d'Avaugourt protesta que, dès que son maître sera nanti d'une place de sûreté comme garantie de l'évacuation de Frankenthal, il restituera toutes les villes que ses troupes occupaient encore. Les Français demandent soit Ehrenbreitstein, soit Constance, soit Heilbronn. La maison d'Autriche ne consen-

1. *Diarium, ad 27 julii, et Relation dessensowir, den 27 julii, bey dem Churmentzischen Directorio verrichstat (Ibid.).*

tira jamais à céder Constance, et Heilbronn est une ville impériale; reste Ehrenbreitstein, qui appartient à Trèves; mais cette place a donné lieu à un grave différend entre l'électeur et son chapitre: à dire vrai, ce serait le seul lieu dont on pût disposer. Pour le moment, il n'y avait encore rien à faire pour les Dix villes. Il fallait d'abord expédier les affaires qui intéressaient tout le monde, le reste viendra ensuite en son temps. S. A. E. a les meilleurs rapports avec la cour de France, qui la tient en haute estime; elle y entretient même un agent diplomatique, et cependant elle sait pertinemment qu'elle n'obtiendra rien tant que la question de Frankenthal n'aura pas été vidée¹.

La tournée de Schneider et de Birr à Nuremberg, pour prendre langue et gagner des avocats à leur cause, les amena encore, le 27 juillet, chez le comte François-Egon de Fürstenberg, qui représentait à la fois l'électeur de Cologne et l'évêque de Strasbourg, l'archiduc Léopold-Guillaume, à qui il devait succéder en 1663. Il leur promit son appui dans les deux collèges des électeurs et des princes. Quoique, à son avis, les trois ordres, sans excepter les villes, ne se préoccupassent guère que de leurs intérêts particuliers, auxquels ils sacrifieraient même le bien public, il aimait à croire que la Décapole ne sera pas la victime de leur égoïsme. Quant à la situation en Alsace, le comte de Fürstenberg parla de lettres qu'il venait de recevoir de la régence épiscopale de Saverne. C'étaient de nouveaux griefs contre la France, dont il devait entretenir ses plénipotentiaires; mais il ne savait pas comment s'y prendre, car généralement les commandants français ne déféraient pas volontiers aux injonctions du dehors. Du reste, en mettant le pays à contribution, les Français ne font acception de personne, tandis que les Suédois tiennent du moins les engagements qu'ils ont pris avec leurs coreligionnaires².

Pour terminer leurs visites, il ne restait plus à nos deux envoyés qu'à obtenir une audience du chef de l'ambassade suédoise, le prince et généralissime Charles-Gustave. Mais S. A. se fit longtemps prier, et il fallut une lettre de créance, soi-disant écrite par leurs commettants, pour la décider à leur accorder quelques moments d'entretien. Ils se rabattirent sur le principal de ses sous-ordres, le président Ersken, qui commença par leur deman-

1. *Diarium in conventu norico peractorum, ad 7 augusti* (Ibid.).

2. *Diarium et Relation vom 29 und 30 julii 1649* (Ibid.).

der pourquoi ils n'avaient pas fait leurs objections à Munster même sur la rédaction vicieuse des paragraphes qui concernaient le grand bailliage¹. Ils répondirent que l'accord entre les Impériaux et les Français s'était fait à l'insu des intéressés et que la Décapole n'avait plus été admise à intervenir. Sur sa demande, ils lui remirent, pour l'édifier sur la question, les deux mémoires de Schneider, en y joignant la déclaration des états, *Super satisfactione coronae Galliae*, qu'un libraire de Nuremberg, Jérémie Dümler, venait de faire imprimer sur une copie qu'il tenait de nos députés.

XI.

Une lettre de Haguenau, du 29 juillet, nous explique peut-être l'objet des doléances que le comte de Fürstenberg venait de recevoir et qui devaient être communes à toute la basse Alsace. Nonobstant les stipulations du traité de paix et les rescrits de S. M., qui limitaient à 700 rixdales par mois la contribution pour les quartiers de la compagnie de Balthazard, on voulait mettre encore à la charge de la ville le logement d'une compagnie de cavalerie de nouvelle formation sous le commandement du lieutenant général de Rosen. L'intention de la ruiner était manifeste, et déjà un tiers de la bourgeoisie se disposait à émigrer. Son premier mouvement avait été de protester, mais, comme les magistrats n'avaient pas la garde des clefs, ce n'est pas cette protestation qui empêcherait le gouverneur, le colonel de Rosen, d'introduire ces nouvelles levées dans la place. Pour prévenir ce dernier coup, Haguenau faisait appel à ses alliés de Colmar et leur envoyait un de ses conseillers pour s'entendre avec eux².

Ainsi donc le pays était si peu pacifié que la France était dans le cas de renforcer ses garnisons. C'était le voisinage des Espagnols à Frankenthal, des Lorrains sur la frontière, qui la tenait ainsi sur le qui-vive. Les allègements que l'on réclamait ne seraient possibles que lorsque le roi d'Espagne et le duc de Lorraine auraient adhéré à la paix ; mais ce n'était pas dans les moyens des états réunis à Nuremberg de hâter ce moment. Tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de faciliter l'exécution de la paix

1. Lettres du 27, du 31 juillet et du 3 août (Ibid.).

2. *Diarium*, ad 3 et 9 augusti 1649 (Ibid.).

en Allemagne en anticipant sur le paiement de la satisfaction due à la Suède. Seulement, on n'était pas encore d'accord sur le principe même de la répartition. Ainsi, le nouvel électeur de Bavière, qui, dans le partage des états de la maison palatine, avait recueilli le haut Palatinat, prétendait rejeter sur le reste de l'Allemagne la part afférente à cet agrandissement. Il avait pour lui le collège des électeurs et même une partie de celui des princes. Mais les villes pour lesquelles cette surcharge représentait plusieurs mois romains ne voulaient pas en entendre parler. Elles trouvaient qu'après tant de sacrifices ce supplément de contribution était au-dessus de leurs forces, et d'ailleurs leurs envoyés étaient sans mandat et n'avaient pas qualité pour le voter. On eut beau leur représenter que leur refus retarderait l'exécution de la paix et que l'opinion les en rendrait responsables, elles ne voulurent pas en démordre¹. Le 31 juillet, le duc d'Amalfi réunit lui-même leurs députés dans son appartement, où le D^r Volmar déploya toute son éloquence pour les convaincre ; il fit surtout valoir l'accord des deux collèges supérieurs ; mais, quoi qu'il dit, les villes ne se laissèrent pas ébranler. Cependant, pour ne pas déroger à leur respect pour l'empereur, le D^r Oelhaven promit, en leur nom, de demander de nouvelles instructions².

Les états de l'Empire étaient assurément fondés à se défendre contre toute aggravation de l'indemnité de cinq millions de rixdales que, sauf les cercles d'Autriche, de Bourgogne et de Bavière, ils devaient payer à la Suède. On sait que 1,800,000 étaient payables comptant et 1,200,000 au moyen d'assignations à brève échéance. Mais, ces assignations mêmes, le généralissime aurait voulu les escompter, prétendant qu'à moins du paiement comptant des trois premiers millions, la Suède ne pourrait pas procéder au licenciement de ses troupes. Bien plus encore, il faisait présenter à la diète, par Ersken, une liste des états de l'Empire susceptibles d'acquitter par avance leur part aux deux derniers millions, où il arrivait à un total de 1,749,598 rixdales. Le *punctus satisfactionis, exactionis et evacuationis* passa ainsi au premier rang des délibérations. Par une circulaire du 20 juillet, les députés avaient avisé les directeurs des cercles du grand avantage qu'il y aurait pour leurs ressortissants à se libérer par anticipation.

1. Lettre de Schneider et de Birr, du 27 juillet 1649 (Ibid.).

2. *Diarium, ad 31 julii* (Ibid.).

Cependant ils se demandaient entre eux s'il serait possible à leurs commettants de se procurer les fonds nécessaires. On félicitait Schneider et Birr de ce que Colmar eût assez de ressources pour n'avoir pas besoin d'imposer extraordinairement la bourgeoisie. Ce n'était pas le cas pour le reste de la Décapole, dont d'autres villes encore que Haguenau étaient arrivées au dernier degré de dénuement¹. Nos deux envoyés ne manquèrent pas d'en faire l'observation en séance plénière, ne sachant même pas si toutes étaient en mesure pour les trois premiers millions. Ils ajoutèrent que, tant que l'occupation se prolongera et que les magistrats ne reprendront pas les rênes du pouvoir, il ne leur sera même pas possible de faire appel au crédit. Quant au paiement anticipé des deux derniers millions, il n'y avait rien à en dire, s'il était entendu qu'on n'imposera pas l'entretien des troupes dont les unes auront obtenu l'éloignement à celles que leur pauvreté empêchera de se libérer. Enfin ils prièrent leurs collègues de ne pas mettre la Décapole au second rang, quand il s'agira de dresser la liste des villes à évacuer et de profiter de l'occasion pour mettre MM. les Français en demeure de se prononcer définitivement sur leurs intentions à son égard².

Quoiqu'elle parût plus facile à résoudre, la question du redressement des griefs entravait les négociations tout autant que celle de la satisfaction. Cependant Ersken avertissait les états que, s'ils ne se hâtaient pas, il ne serait plus possible à la Suède de retirer ses troupes et qu'elle serait dans le cas de pourvoir prochainement à de nouveaux quartiers d'hiver³. Malheureusement, devant tant d'obstacles à vaincre, l'argument ne portait guère. A quoi servirait-il à la Suède de remettre aux états la nomenclature des lieux qu'elle se proposait d'évacuer, quand il n'était pas dans leurs moyens de remplir les conditions qu'elle y mettait? Cependant le collège des villes profita de cette ouverture pour demander aux Français de dresser, de leur côté, la liste des places sur l'évacuation desquelles on pourrait s'entendre⁴. C'était sur la motion de nos deux députés, conseillés par Guillaume de Goll, que les villes avaient pris cette résolution, et ils comptaient même que les Impériaux et les Suédois s'entendraient pour l'appuyer

1. Lettre du 31 juillet (Ibid.).

2. *Relation vom 29 und 30 juli* (Ibid.).

3. *Relation vom 1 und 10 augusti* (Ibid.).

4. *Conclusum* du 1^{er} août 1649 (Ibid.).

auprès des Français, qu'on amènerait peut-être ainsi à expliquer leurs vues sur la Décapole ou même à en évacuer les places préalablement au licenciement des troupes suédoises¹. Mais il aurait pour cela fallu scinder les négociations, et les états trouvaient sans doute plus expéditif d'en mener toutes les parties de front.

Ce fut un grand soulagement quand enfin les Suédois firent connaître, sous forme de projet de recès, leurs intentions quant au règlement de leur satisfaction et les conditions moyennant lesquelles ils pourraient faire partir ou licencier leurs troupes. L'évacuation devait se faire en trois termes. Chaque fois, les cercles, huit ou dix jours avant l'échéance, donneraient avis au généralissime qu'ils étaient prêts à payer chacun d'abord sa part aux premières 1,800,000 rixdales, puis, en deux fois, celle aux 1,200,000 complémentaires des trois premiers millions, sous déduction des sommes perçues par avance et de celles que l'un ou l'autre des états aurait été dispensé de payer; en cas de retard, les chefs de corps mettraient à la disposition des directeurs des cercles des forces suffisantes pour procéder contre les retardataires par voie d'exécution.

Dans les huit jours qui suivraient cette convention, les sept cercles chargés de la satisfaction verseraient le premier million, le second quinze jours après le premier, le troisième quinze jours après le second. De son côté, pour obtenir l'évacuation successive de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, l'empereur paierait par tiers 200,000 rixdales.

En même temps, sitôt le recès signé, on procéderait à l'échange de certaines places encore occupées par les belligérants, avant de passer outre au licenciement et à l'évacuation.

Pour le solde des cinq millions, sans attendre que les trois premiers fussent payés, les cercles de Haute et Basse-Saxe et de Westphalie, de même que les états des quatre autres cercles dont les ressources le permettraient, feraient en sorte de réunir des fonds, afin que, leur quote-part une fois payée, le généralissime pût rappeler les régiments qui y avaient encore leurs quartiers. Quant au surplus, on remettrait entre les mains de la Suède certaines places à titre de garantie réelle, et les sommes restant dues sur le quatrième million lui seraient versées dans les six mois, le cinquième dans les douze mois qui suivront l'évacuation.

1. Lettre du 3/13 août (Ibid.).

Enfin le généralissime voulait qu'il fût bien entendu qu'avant le départ des troupes suédoises, les états qui en avaient la charge régleraient avec les chefs de corps les prestations qu'ils leur avaient consenties¹.

XII.

Les états furent saisis de ces propositions le 29 juillet, et, le 4 août, elles donnèrent lieu à un *conclusum*. De leur côté, les Impériaux les commentèrent longuement dans un *pro memoria* en date du 7 août, et sur plusieurs points elles furent amendées. Ces lenteurs impatientaient les Suédois, qui déjà, le 8, remirent des *compulsoriales ad subscribendum* pour rappeler aux états que la saison avançait et qu'il était temps d'en finir avec les plaintes auxquelles leurs garnisons donnaient lieu. C'étaient aux états à prendre leur parti sur ce que les Suédois réclamaient et sur ce que les Impériaux proposaient de leur accorder².

Les villes se réunirent une première fois le 9 août, après midi, mais l'envoyé de Mayence qui présidait était passablement ivre (*zimblisch berauscht*), et il fallut renvoyer la délibération au lendemain. Pressés par le temps, les états finirent par laisser les Impériaux trouver eux-mêmes l'accord qu'ils cherchaient. En faisant part de ce renvoi à leurs commettants, Schneider et Birr étaient convaincus qu'on allait pouvoir signer le recès au premier jour.

Il semblait qu'avec les Français l'entente dût être plus facile. Pour eux, il n'y avait de difficultés que par suite de la présence des Espagnols à Frankenthal. Comme compensation, les états étaient assez disposés à leur céder Ehrenbreitstein, qui, par suite du long différend de l'électeur de Trèves, Philippe-Christophe de Sœtern, avec ses capitulaires, était occupé par une garnison impériale, mais qu'on aurait remis entre les mains de la France, si l'occupation de Frankenthal se prolongeait³. Toutefois les Français ne voyaient pas sans inquiétude l'Empire et la Suède à la veille de s'entendre entre eux, quand eux-mêmes n'en étaient pas encore aux préliminaires. Ce n'était plus là le mode de négoc-

1. *Diarium in conventu norico peractorum, ad 9 augusti* (Ibid.).

2. Lettre du 10/20 août (Ibid.).

3. Lettre des députés, du 10/20 août (Ibid.).

cier usité naguère en Westphalie, où les deux couronnes s'étaient juré de ne rien conclure l'une sans l'autre. Les plénipotentiaires français que M. de la Court avait rejoints, le 2 août¹, ne cachaient pas le dépit que leur causaient ces nouveaux procédés. Ils n'épargnèrent rien pour retarder l'accord. « Pour l'amour de Dieu, » disaient-ils aux Suédois aussi bien qu'aux états, « attendez du moins encore huit jours. » Avec cela de grandes plaintes contre la Suède, qui, pour faire la guerre, avait reçu plus de dix millions de rixdales de la France et qui maintenant la délaissait. De la Court disait à nos deux envoyés : « Ces gens feront que nous serons encore chassés d'ici². » Siles Français et les Suédois avaient pu ne plus faire cause commune, il est probable que les représentants de la Décapole n'en auraient pas eu beaucoup d'affliction. Ce qui donnait quelque fondement au bruit qui courait d'un prochain rapprochement de la Suède et de l'Empire, c'était une computation où les deux principaux négociateurs, le prince Charles-Gustave et le duc d'Amalfi, s'étaient fréquemment accolés³.

Quoi qu'il en soit, ces effusions donnaient les meilleures espérances. Les Impériaux avaient accepté à peu près telles quelles les stipulations des Suédois relatives à leur satisfaction, au licenciement et au départ de leurs troupes. On s'entendit également sur le redressement des griefs, et l'on convint que, dans les pays héréditaires, l'empereur se chargerait lui-même de l'amnistie et des restitutions. Quant aux autres membres du corps germanique, ils s'en tiendraient au redressement des griefs, tel qu'il avait été réglé par le traité de paix pour les griefs non contestés. Pour les griefs litigieux, on en saisirait une commission composée d'un nombre égal de catholiques et de protestants, qui en déciderait en dernier ressort. L'exécution devait se faire nonobstant toute opposition ou inhibition, même de la part de l'empereur.

Cet accord, qualifié de recès préliminaire, devait ne former qu'un texte avec le recès final. Il donnait satisfaction aux besoins les plus urgents de l'Allemagne. Seulement les Suédois avaient refusé d'y insérer la clause concernant les pays héréditaires, qui aurait assuré à l'empereur une extension de prérogatives qu'ils

1. Lettre des députés du 10/20 août (Ibid.).

2. *Diarium in conventu norico peractorum.*

3. Ibid.

lui avaient toujours contestée. Il ne fallut pas davantage pour qu'au dernier moment les Impériaux refusassent leur signature. On eut beau leur représenter l'extrémité où la patrie allemande était réduite, ils se retranchaient derrière leurs instructions, dont ils ne pouvaient pas se départir. A M. de Thumbshirn, l'envoyé de l'électeur de Saxe, qui essayait de l'amener à des sentiments plus conciliants, le D^r Volmar répliqua d'un ton bourru qu'au lieu de mettre la rhétorique au service des Suédois, il ferait mieux de l'employer à défendre la cause de l'empereur. Il est probable qu'en changeant ainsi d'attitude, les Impériaux ne s'inspiraient pas seulement des ordres qu'ils avaient reçus, mais encore qu'ils ne voulaient pas d'une prétérition, qui aurait rendu le redressement des griefs réservés indépendant de l'autorité impériale. Cependant, quand ils virent qu'on ne tiendrait pas compte de leur opposition, ils demandèrent qu'on sursît du moins à la signature jusqu'à l'arrivée du courrier qu'ils attendaient au premier jour. Mais, sous la pression des Suédois, qui parlaient de nouveau de leurs prochains quartiers d'hiver en Allemagne, les états persistèrent à vouloir signer. Volmar dit à cette occasion qu'on recommencerait plutôt la guerre et qu'il était regrettable qu'on eût licencié prématurément tant de troupes. Des propos de ce genre n'étaient pas pour rendre les états plus maniables. Le recès fut maintenu tel quel et signé le 18 août.

X. MOSSMANN.

(Sera continué.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'ORIGINE DES CONSTITUTIONS URBAINES

AU MOYEN AGE.

I.

Parmi les questions que soulève en si grand nombre l'histoire constitutionnelle du moyen âge, il en est peu qui soient étudiées aujourd'hui avec autant de soin que celle de l'origine des villes. Ce problème n'attire pas seulement par sa difficulté : les raisons de l'importance qu'on lui attribue sont plus sérieuses. A mesure, en effet, que l'on connaît mieux le moyen âge, on voit de plus en plus clairement combien a été puissante l'action exercée à cette époque par les bourgeoisies sur l'organisation sociale. C'est trop peu de dire que les villes ont produit le tiers État. Elles ont fait beaucoup plus. Leur influence n'a pas été purement politique : elle apparaît comme civilisatrice au plus haut point. Grâce à elle, non seulement l'État, mais encore les idées et les mœurs, l'art et la littérature, le commerce et l'industrie, se sont transformés¹. Le jour où naissent les villes, commence la décadence irrémédiable du moyen âge féodal et mystique². Des tendances nouvelles, plus humaines, plus terrestres, plus modernes, se manifestent dans l'Europe occidentale. Aux croisades, succède le commerce paisible des chrétiens et des musulmans dans les ports de la Méditerranée; aux chansons de gestes, les fableaux; au latin, les langues vulgaires. Et l'on a pu voir avec raison, dans l'esprit nouveau qui anime les bourgeoisies, une des causes les plus actives du succès de la Renaissance³.

On comprend, dès lors, que les questions relatives à la constitution

1. Voir à ce sujet les pages excellentes d'Arnold, *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte*, II, p. 119 et suiv.

2. Von Eicken, *Geschichte und System der Mittelalterlichen Wellanschauung*, p. 744 et suiv.

3. Diltthey, *Entwicklung der Geisteswissenschaften*, p. 452 et 454.

des villes du moyen âge aient pour les historiens une importance capitale. Depuis le commencement de ce siècle, elles n'ont cessé d'attirer leur attention. Mais jamais elles n'ont été étudiées avec plus d'ardeur, avec plus de passion même, que de nos jours. Non seulement, chaque année nous apporte un grand nombre d'excellentes monographies, mais, preuve plus évidente encore de l'activité scientifique, on voit se succéder rapidement de brillantes tentatives pour combiner en une vaste synthèse les résultats épars de l'analyse. Il ne sera pas sans intérêt, me semble-t-il, avant de chercher à marquer les positions acquises et à poser de nouveau la question, de passer en revue les différentes théories formulées jusqu'ici.

Non seulement ce sujet constitue un des épisodes les plus attachants de l'évolution des sciences historiques pendant ce siècle, mais, en outre, il faut bien le reconnaître, la plupart des théories dont je me propose de parler dans les pages suivantes, sont encore presque inconnues en France. Alors que les noms de Sohm, de Roth, de Brunner sont cités continuellement dans les ouvrages français, on n'y rencontre presque jamais ceux de Nitzsch, d'Arnold, de Heusler, de von Maurer, de von Below ¹ et de bien d'autres érudits qui ont fait accomplir tant de progrès à la connaissance des institutions urbaines ². La collaboration de la science française et de la science allemande, si active et si féconde sur d'autres terrains, ne s'est pas encore exercée jusqu'ici au profit des études d'histoire municipale. C'est là sans doute une situation des plus fâcheuses. Aujourd'hui que, grâce à la salutaire influence de l'École des hautes études, et en particulier de M. Giry, l'attention des médiévistes français se porte avec prédilection vers les institutions urbaines, il serait hautement regrettable de la voir durer plus longtemps. Ces considérations feront comprendre pourquoi j'ai cru utile de consacrer la première partie de ce travail à un rapide examen critique des principaux systèmes relatifs à notre sujet, en m'attachant spécialement à ceux qui ont été formulés en Allemagne ³.

1. Ceci était écrit quand ont paru le tome II des *Origines de l'ancienne France* de M. Flach et *l'Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne* de M. G. Blondel, où l'on trouve un résumé succinct des principales théories générales sur l'origine des institutions urbaines.

2. En Allemagne d'ailleurs, la connaissance des travaux français sur l'histoire municipale n'est pas aussi répandue qu'on le souhaiterait. Dans l'ouvrage qu'il vient de publier (*Städte und Gilden der Germanischen Völker*) et où il s'occupe tout spécialement des villes françaises, M. Hegel ne connaît ni le livre de M. Giry sur Saint-Quentin, ni celui de M. Lefranc sur Noyon, ni celui de M. Flammermont sur Senlis.

3. En France on n'a plus guère tenté, depuis Augustin Thierry et Guizot,

Tout le monde sait que les plus anciens essais d'explication du régime municipal au moyen âge datent du premier tiers de ce siècle¹. Personne n'ignore non plus que c'est dans les municipes romains que l'on croyait alors devoir chercher les origines des constitutions urbaines, et il est inutile de rappeler que les travaux de cette époque n'ont guère conservé plus de valeur que les premières recherches sur la formation de la féodalité ou sur celle des États généraux. Le problème, d'ailleurs, il y a soixante ans, était insoluble. Du moyen âge, on ne connaissait encore, pour ainsi dire, que l'extérieur : on n'en avait pas pénétré l'esprit. On en abordait l'étude avec des idées toutes faites et des préjugés ou des partis pris. Seule, la période franque avait été l'objet de travaux importants. Au delà, c'était nuit noire ou à peu près. Dans cette obscurité, on allait à tâtons, se laissant égarer par des lueurs trompeuses. C'est ce qui est arrivé aux Romanistes. Trouvant dans les textes fort rares qu'ils avaient à leur disposition des mentions de *consules*, de *curia*, de *senatus*, de *libertas romana*, ils en ont conclu que le régime municipal romain s'était maintenu pendant le moyen âge. C'est l'erreur commune de Dubos et de Raynouard en France, de Moritz, de Kindlinger, de Bodman, de Gemeiner en Allemagne, que d'avoir, de l'analogie des textes, inféré l'analogie des institutions. Comme il fallait s'y attendre, les Germanistes ne tardèrent pas à réfuter une thèse appuyée par des arguments aussi faibles. Après l'apparition des livres de Hulmann, de Wilda, d'Arnold et de M. Hegel, la théorie de l'origine romaine des villes du moyen âge avait fait son temps. Pendant quelques années, on a cru devoir lui donner encore en passant quelques coups de pioche. Aujourd'hui, on ne la cite plus guère que pour mémoire².

d'étudier dans son ensemble le mouvement communal. Tous les derniers travaux parus sur la question sont des monographies. Il est pourtant très important qu'en cette matière la synthèse ne perde pas ses droits. Le mouvement urbain, malgré des différences très grandes dans le détail, présente pourtant un caractère très remarquable d'unité. On risque de ne pas le comprendre si on se confine trop exclusivement dans des études d'histoire locale. En tout cas, la défiance que M. Luchaire (*Les Communes françaises*, p. 11) manifeste à l'égard des théories générales me paraît exagérée et dangereuse au point de vue de la méthode.

1. On sait que Bréquigny a publié au siècle dernier, comme préface au tome XI du *Recueil des ordonnances des rois de France*, un travail de grande valeur sur les communes. Mais il n'aborde pas la question des origines et s'occupe surtout de déterminer la part qui revient aux rois dans l'émancipation des bourgeoisies. Le point de vue auquel il se place est purement politique.

2. Tout récemment pourtant, M. Flach (*ouvrage cité*, p. 227 et suiv.) a repris la question en détail et montré une fois de plus l'inanité de cette théorie.

On a été passablement étonné de voir, il y a deux ans, un juriste distingué la reprendre pour son compte et essayer de la rajeunir. Mais cette tentative courageuse a échoué ¹.

Si K. F. Eichhorn, le fondateur de l'histoire du droit allemand, n'a pas encore rompu décidément avec la théorie des Romanistes, les études restées célèbres, publiées par lui en 1815 et en 1816 ², marquent cependant un progrès considérable. Eichhorn n'admet plus, en effet, que la constitution des municipes se soit conservée de toutes pièces dans les villes. Sans doute, il lui accorde encore sa grande part d'influence, mais, à la différence de ses prédécesseurs, il introduit dans le débat des éléments nouveaux. Le premier, il a appelé l'attention sur le rôle joué par le droit domanial (*Hofrecht*) dans la formation des bourgeoises et l'élaboration du droit urbain. Et, bien qu'il n'ait pas été assez loin dans la voie indiquée par lui, bien qu'il croie encore à la persistance de la curie après les invasions, il n'en est pas moins vrai qu'il a posé le problème comme il devait l'être et reconnu que la solution n'en devait être demandée qu'à l'analyse du milieu politique et social dans lequel se sont développées les bourgeoises.

C'est quelques années après Eichhorn, mais indépendamment de lui et sans même avoir connu ses travaux, qu'Augustin Thierry et Guizot abordèrent de leur côté la question des origines et décrivent à grands traits les phases principales du mouvement communal. Leurs théories sont trop connues pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Pendant longtemps elles ont dominé la science, en France, comme celle d'Eichhorn, en Allemagne. Des deux côtés du Rhin, l'élan désormais était donné. A côté des institutions monarchiques et des institutions féodales, on voyait maintenant, dans les institutions urbaines, un sujet d'études d'une importance et d'un intérêt considérables. Non seulement les documents conservés dans les dépôts d'archives municipales, presque complètement négligés jusque-là, commencèrent à être l'objet d'importantes publications, mais encore des érudits de premier ordre s'attachèrent à l'histoire constitutionnelle des villes et écrivirent des ouvrages qui ont conservé une haute valeur. Il suffira de citer ici les belles études de M. Hegel ³ sur les communes lom-

1. J. - E. Kuntze, *Die deutschen Stadtgründungen oder Römerstädte und deutsche Städte im Mittelalter*. Leipzig, 1891. Sur ce livre, voy. A. Schulte dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1891, p. 520 et suiv., et mon compte-rendu dans la *Revue critique* du 12 octobre 1891.

2. *Ueber den Ursprung der Städtischen Verfassung*, dans *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, t. 1 et II.

3. *Geschichte der Städteverfassung von Italien*. Leipzig, 1847.

bardes et celles de Warnkœnig ¹ sur les villes flamandes. On peut les considérer comme le point de départ de cette série de monographies qui ont tant contribué depuis à l'avancement de la science. Comme il arrive si souvent en matière d'érudition, les systèmes d'ensemble avaient précédé les travaux d'analyse, et ceux-ci, à leur tour, se retournant contre ces brillantes généralisations, en dévoilaient la faiblesse et l'insuffisance. Déjà Warnkœnig hésite entre les diverses doctrines sans se décider pour aucune d'elles. Manifestement, il n'en trouve pas qui puisse rendre compte de tous les éléments du problème ².

Toutefois, des systèmes nouveaux n'allaient pas tarder à surgir, à la fois plus complets, plus pénétrants et plus précis que ceux de la première heure. Avec eux, peut-on dire, les études d'histoire municipale entrent dans l'âge mûr.

C'est en 1854 qu'un des historiens les plus distingués de ce siècle, mais dont malheureusement les travaux sont trop inconnus en dehors d'Allemagne, W. Arnold, publia sa *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte* ³. Par l'influence qu'a exercée ce livre, par les recherches qu'il a provoquées, on peut, sans exagération, le comparer au *Beneficialwesen* de Roth, qui parut presque en même temps.

Arnold a borné ses recherches aux seules villes qui portent, dans l'histoire du droit allemand, le nom de *Freistädte* (villes libres) : Cologne, Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle et Ratisbonne. Dans ces villes qui sont toutes, comme on sait, des cités épiscopales, la constitution urbaine s'est dégagée, d'après lui, de meilleure heure et plus complètement que partout ailleurs. C'est à l'époque franque qu'il faut remonter pour en trouver le point de départ.

Dès le VIII^e siècle, on voit les évêques obtenir des privilèges d'immunité pour les territoires de leurs églises. En vertu de ces privilèges, la *familia* non libre de ces églises se trouve placée sous la juridiction domaniale ⁴ de l'évêque et soustraite à l'action des pou-

1. *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte*, t. II. Tübingen, 1835.

2. Voy. Warnkœnig, *op. cit.*, p. 332 et suiv.

3. Parmi les autres ouvrages d'Arnold, un des plus importants est son histoire de la propriété dans les villes (*Zur Geschichte des Eigenthums in den deutschen Städten*. Bâle, 1861), où il a abordé le premier un sujet d'un rare intérêt.

4. J'emploierai dans les pages suivantes les mots de « juridiction domaniale » et de « droit domanial » pour désigner la juridiction et le droit que les érudits allemands appellent *Hofrecht*. On ne peut employer dans ce sens ni l'expression de « juridiction seigneuriale, » qui dit trop, ni celle de « juridiction domestique, » qui dit trop peu.

voirs publics. Mais la *familia* (*Immunitätsgemeinde*) ne comprend pas toute la population des terres ecclésiastiques : à côté d'elle, continue à subsister un groupe d'hommes libres (*Altfreiegemeinde*), indépendants du seigneur et relevant seulement de la juridiction du fonctionnaire public, c'est-à-dire du comte. Cette situation dure jusqu'au x^e siècle, époque à laquelle les évêques reçoivent des empereurs la concession des droits régaliens dans leurs cités (*Ottonische Privilegien*¹). Dès lors, ils possèdent à la fois la juridiction domaniale sur leur *familia* et la juridiction publique sur ce qui s'est maintenu dans les villes de population libre. Cette dernière, en effet, n'a pas disparu. Le *judex* épiscopal, burgrave ou avoué, s'est simplement substitué au comte, et la juridiction qu'il exerce sur les libres de la cité reste une juridiction publique, dont il est investi par délégation du *bannum* impérial. A partir des privilèges ottoniens, deux groupes d'hommes de condition juridique très différente, des libres et des non-libres, se trouvent donc réunis dans la ville sous un même seigneur : l'évêque. Cette subordination commune au même seigneur établit un lien entre eux : à la longue, elle fait disparaître les contrastes et fond en une teinte intermédiaire les couleurs fortement tranchées au début. Il faut remarquer, en effet, que les évêques impériaux du x^e et du xi^e siècle n'ont pas exercé sur leurs sujets un gouvernement tyrannique. Ils se sont préoccupés constamment d'améliorer la condition de leur *familia*, qui s'est rapprochée de plus en plus de la condition des habitants libres. Pendant cette période, loin que le droit domaniale se développe au détriment du droit public, c'est celui-ci, au contraire, qui peu à peu s'étend à toute la population. Le titre de *burgenses*, réservé à l'origine aux seuls libres, arrive à s'appliquer aussi aux descendants des anciens non-libres.

Mais, lors de la rupture entre l'Église et l'Empire, la situation change complètement. Le haut clergé, cherchant maintenant à se rendre de plus en plus indépendant de l'État, s'efforce d'établir contre lui son autorité exclusive dans les villes. Les habitants libres courent dès lors le risque d'être réduits en servage, de voir en quelque sorte coupées leurs communications avec le pouvoir central, auquel ils n'ont cessé jusque-là d'être rattachés par l'intermédiaire de la juridiction publique. Aussi les voit-on se soulever partout contre leur seigneur et seconder de toutes leurs forces l'empereur dans sa lutte contre les évêques. C'est à cette époque de guerre civile qu'apparaissent les premières institutions autonomes de la bourgeoisie.

1. On désigne spécialement par le nom d'*Ottonische Privilegien* l'octroi des droits régaliens aux évêques par les empereurs de la maison de Saxe.

Les bourgeois proprement dits, c'est-à-dire les anciens libres, s'emparent du gouvernement des cités : le conseil, le *Rath*, est créé. Bien que ce *Rath* ait à l'origine le caractère d'un gouvernement provisoire établi révolutionnairement, il se rattache pourtant à une institution ancienne, au *consilium* épiscopal, dont on constate l'existence au XI^e siècle. Ce conseil épiscopal, créé pour aider l'évêque dans l'administration de la cité, comptait, à côté des *ministeriales*¹ du seigneur, un certain nombre de bourgeois. A l'époque de la révolution urbaine, c'est lui qui est devenu l'autorité supérieure dans la ville, administrée désormais comme une république. A partir de ce moment, une ère nouvelle commence. Les derniers vestiges du droit domanial disparaissent : la différence primitive entre libres et non-libres s'efface, tous les habitants de la ville deviennent bourgeois, tous relèvent de la juridiction du conseil. La ville du moyen âge arrivée à ce point de développement est un État libre (*Freistaat*). Elle s'est débarrassée de toutes les entraves du droit domanial. On pourrait presque dire que le conseil est un comte collectif, et la ville un comté resserré entre des murailles².

Dès son apparition, le livre d'Arnold est devenu classique. Il a été jusque dans les derniers temps un des axes autour desquels ont gravité les recherches sur la constitution des villes au moyen âge. En 1872, M. Heusler publiait son *Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, qui, dans ce qu'elle a d'essentiel, fortifiait la théorie nouvelle³.

Mais, presque en même temps que la *Verfassungsgeschichte der deutschen Freistädte*, paraissait un autre ouvrage destiné, lui aussi, à une brillante fortune. Se plaçant à un point de vue diamétralement opposé à celui d'Arnold, Nitzsch cherchait à expliquer la formation des bourgeoisies par le seul droit domanial⁴. Je dis intentionnellement « la formation des bourgeoisies. » Nitzsch s'efforce moins, en effet, de découvrir l'origine des institutions municipales que d'analyser les éléments constitutifs de la population urbaine. Il abandonne

1. Arnold voit dans les *ministeriales*, aussi bien que dans les libres des villes, les ancêtres du patriciat urbain.

2. Je n'ai donné ici qu'un résumé de la partie du livre d'Arnold qui se rapporte à l'origine des constitutions urbaines. Le tome II décrit l'organisation des villes du XII^e au XV^e siècle.

3. Voy. Heusler, p. 251. M. Heusler cherche à concilier les idées d'Arnold et celles de Nitzsch. Avec le second, il admet la non-liberté primitive de la population urbaine, mais il voit, avec le premier, dans la constitution municipale, un produit du droit public.

4. K.-W. Nitzsch, *Ministerialität und Bürgerthum im XI und XII Jahrhundert*. Leipzig, 1859.

le terrain juridique pour se placer sur celui de l'histoire sociale¹. Peu de livres sont aussi touffus, aussi compliqués et d'une lecture aussi difficile que le sien. Et pourtant on y trouve à un degré éminent les rares qualités qui ont fait de Nietzsche un des maîtres les plus regrettés de la science historique allemande. Personne, peut-être, n'a eu plus que lui le don de saisir, dans leur infinie complexité, les phénomènes sociaux. Il ne faut lui demander ni la simplicité, ni la clarté. Mais l'obscurité ne provient pas, chez lui, d'une compréhension incomplète du sujet. Elle résulte de la méthode même. Nietzsche semble craindre qu'un dessin trop net ne puisse rendre dans toute leur variété, dans leur évolution incessante, les mille phénomènes sous lesquels il s'applique, avec une sorte d'angoisse, à découvrir les forces cachées de la vie nationale. Aussi est-il impossible d'analyser en quelques lignes une œuvre historique telle que *Ministerialität und Bürgerthum*. Il faudra se borner à en indiquer sommairement les positions principales.

Pour Nietzsche, l'élément organisateur par excellence dans la société allemande du haut moyen âge est le grand domaine. Sur le grand domaine habite une population formée d'hommes de conditions juridiques différentes, mais présentant tous, comme caractère commun, un degré plus ou moins accentué de non-liberté. Cette population est administrée par des *ministeriales*² seigneuriaux dont les attributions se sont particulièrement développées dans les grands domaines épiscopaux. Répartis en divers groupes, appliqués à divers services, les *ministeriales*, les uns militaires (*milites*), les autres pourvus de fonctions administratives (*officiales*), forment tous, avec le clergé, le conseil de l'évêque. Les empereurs, dont les évêques sont les plus fidèles soutiens, se gardent bien de porter atteinte à cette organisation. Au contraire, quand l'établissement de marchés sous les murailles des cités épiscopales y attire toute une population de *censuales* vivant de commerce et d'industrie, c'est aux évêques et partant à leurs *ministeriales* qu'ils laissent le *juditium de negociationibus*. Mais, dans la classe des *ministeriales*, la différence des intérêts et des fonctions amène peu à peu une scission. *Milites* et *officiales* se séparent à la longue les uns des autres : les premiers en arrivent à former une classe exclusivement guer-

1. Cela explique l'influence que ses idées ont exercée sur les travaux des économistes, par exemple sur ceux de Schmoller, de Stieda, etc.

2. Je suis forcé d'employer ici, faute de mieux, un mot latin, la science française n'ayant pas encore jusqu'aujourd'hui abordé l'étude des *ministeriales*, — qui cependant ont existé en France comme en Allemagne, — ni par conséquent introduit un terme technique servant à les désigner.

rière, tandis que les autres, sous le nom de *burgenses*, se transforment en patriciat urbain et prennent en mains le gouvernement des villes qui, à partir du XIII^e siècle, sont administrées par un conseil recruté parmi eux.

On voit qu'il est impossible d'être plus complètement en contradiction que ne le sont Nitzsch et Arnold. Tandis que celui-ci prend son point de départ dans la liberté et le droit public, celui-là, au contraire, fait, par un *processus* très lent et à la suite d'une foule de transformations sociales et politiques, sortir de la non-liberté originaires les bourgeoisies libres et l'autonomie municipale. Ici, tout s'explique par le *Staatsrecht*, là tout se trouve en germe dans le *Hofrecht*.

C'est autour d'Arnold et de Heusler d'une part, de Nitzsch d'autre part, que jusque dans les derniers temps les travailleurs se sont groupés en Allemagne en deux écoles distinctes, on pourrait presque dire en deux partis. Pendant longtemps, les autres théories ont été négligées en faveur de celles dont je viens d'essayer de dégager les lignes principales. Mais, à mesure que les recherches de détail devenaient plus nombreuses¹, que l'on pénétrait plus avant au cœur du sujet, que de nouveaux textes étaient publiés et qu'au lieu de se borner à l'étude des villes épiscopales on abordait celle des grandes villes marchandes comme Lübeck ou celle des villes neuves comme Fribourg-en-Brisgau, on voyait de plus en plus clairement apparaître des objections aux doctrines en vogue. On peut dire aujourd'hui qu'elles ont fait leur temps, et qu'après avoir largement contribué à l'avancement de la science elles sont devenues insuffisantes.

En opposition à la théorie d'Arnold, on a fait observer que l'immunité et les privilèges ottoniens n'ont pas joué, dans la formation des constitutions urbaines, le rôle qu'elle leur attribue. L'immunité n'a rien de commun avec la ville : elle s'étend, non pas spécialement à la ville, mais à tous les domaines d'une église. Quant aux privilèges ottoniens, s'ils accordent aux évêques les droits régaliens, ils n'ont cependant pas modifié essentiellement la condition des populations urbaines. En somme, leur seul résultat a été de substituer au fonctionnaire royal un seigneur comme organe de la juridiction publique. Et si ce fait a la plus grande importance au point de vue

1. On peut comparer avec le livre d'Arnold, pour se faire une idée exacte des progrès de la science depuis quarante ans, le livre récent de C. Koehne (*Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier und Mainz*, Breslau, 1890) qui étudie spécialement la constitution des trois villes auxquelles Arnold s'est spécialement attaché. Sur cet ouvrage, voy. *Revue historique*, t. L, p. 153 et suiv.

de la constitution de l'État, on peut dire que pour celle des villes il est indifférent¹. La théorie n'a pas mieux résisté à la critique en ce qui concerne les origines et la compétence du conseil. Le conseil épiscopal, d'où Arnold fait sortir celui de la ville, n'a rien de particulièrement urbain. Ses fonctions s'étendent à tout l'évêché. D'autre part, les pouvoirs du conseil de la ville ne sont pas essentiellement politiques, et, bien loin qu'il ait acquis partout la juridiction des fonctionnaires épiscopaux, on constate au contraire que, dans le plus grand nombre des villes, il n'a jamais eu qu'une juridiction incomplète. Ajoutons que l'identification de la bourgeoisie avec l'*Allfreie Gemeinde* est inexacte. Ici encore, le point de vue d'Arnold est trop exclusivement politique. La bourgeoisie est avant tout une classe de formation sociale. La condition juridique, le *status* de ses membres, peut être, à l'origine, très différent². C'est à la longue seulement que le droit de bourgeoisie a presque partout coïncidé avec la liberté. Et encore la liberté du bourgeois est-elle quelque chose de très éloigné de la liberté de l'*homo ingenuus* de l'époque franque.

Les idées de Nitzsch n'ont pas plus victorieusement que celles d'Arnold subi l'épreuve de la critique³. S'il est impossible de tout ramener dans la ville au droit public, il ne l'est pas moins de tout expliquer par le droit domanial. Nitzsch a énormément exagéré l'importance des *ministeriales*. Le droit domanial n'a pas eu la puissance et la fécondité qu'il lui attribue. Loin d'avoir formé les bourgeoisies, on peut dire, au contraire, qu'il a retardé leur apparition. C'est là seulement, en effet, où il était très développé et très fort que l'évolution urbaine ne s'est pas accomplie pacifiquement⁴. A y regarder de près, on voit que l'organisation urbaine s'est formée à côté de

1. Voy. von Below, *Zur Entstehung der deutschen Stadtverfassung* (*Historische Zeitschrift*, t. LVIII), p. 234.

2. Sur tout ceci, voy. Koehne, *op. cit.*, p. 26 et suiv.

3. La critique de la théorie de Nitzsch a été faite d'une manière très complète et avec une grande précision par von Below, *Zur Entstehung der deutschen Stadtverfassung* (*Historische Zeitschrift*, t. LVIII). Il a eu le mérite de la réfuter définitivement. Voy. Sohm, *Die Entstehung des deutschen Städtewesens*, p. 10, et A. Schulte, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1892, p. 520.

4. C'est ce que l'on peut constater en général dans les villes épiscopales, aussi bien en France qu'en Allemagne. A ce point de vue, le développement pacifique des villes flamandes présente un contraste instructif avec les mouvements révolutionnaires auxquels remonte l'organisation de la commune dans la ville épiscopale voisine de Cambrai. Sur la formation de la commune de Cambrai, voy. Dickmeyer, *Die Stadt Cambrai. Verfassungsgeschichtliche Untersuchungen*. Iéna, 1889. — Cf. Hegel, *Städte und Gilden der Germanischen Völker*, II, 56.

l'organisation domaniale : on ne voit pas qu'elle en soit sortie. Jusqu'à la fin du moyen âge, on constate que les *familiae* conservent leur existence indépendante de la commune urbaine¹. Et les seigneurs, autant qu'il est en eux, s'efforcent de maintenir cette séparation. Il suffit de rappeler ici les interdictions fréquentes faites par eux aux bourgeoisies de recevoir leurs hommes dans les villes². L'étude de la condition des terres laisse apparaître non moins nettement le contraste qui existe entre la *familia* et la bourgeoisie. Pendant des siècles, on distingue les tenures libres du droit urbain des tenures soumises aux prestations et aux redevances du droit domanial. Comment admettre d'ailleurs que le *Hofrecht* épiscopal, né au milieu d'une civilisation purement agricole, ait pu s'accommoder des conditions toutes nouvelles de la vie urbaine, essentiellement industrielle et commerciale ? Nitzsch, il est vrai, cherche à l'expliquer. Il s'efforce, en recourant aux hypothèses les plus ingénieuses et aux combinaisons les plus subtiles, de montrer comment l'organisme domanial s'est transformé en organisme urbain. Mais les données des sources ne se prêtent ni à ses combinaisons ni à ses hypothèses. C'est sans doute une des plus rares qualités historiques que le sens de l'évolution, mais encore n'en faut-il pas abuser. Il est, dans la vie des peuples, des époques où la marche de la civilisation semble se hâter sous l'action d'idées et de forces nouvelles et où, impatients, dirait-on, d'arriver au but entrevu, incapables d'attendre que se soient transformées les institutions du passé, les hommes en créent d'autres qui les remplacent. C'est une crise comme celle-là qu'a provoquée, ce semble, en Europe, à la fin du *xr^e* siècle, la renaissance du commerce et de l'industrie³.

Si, jusque dans les derniers temps, les théories d'Arnold et de Nitzsch ont surtout attiré l'attention des travailleurs, il existait cependant, à côté d'elles, d'autres systèmes, de nature fort différente,

1. Voy. mon *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge* (Gand, 1889), p. 15. Dans la charte de Soissons en 1181 (*Ordonnances des rois de France*, XI, 219), on voit très clairement à côté des *homines communions* l'existence de *capitales homines*. Le mariage n'est possible entre un bourgeois et une femme serve qu'avec l'autorisation du seigneur. Pour l'Allemagne, cf. von Below, *art. cité*, p. 208.

2. Voy. von Below, *art. cité*, p. 210. Les *ministeriales* tout particulièrement ne peuvent être reçus dans la ville à titre de bourgeois. On constate cela non seulement en Allemagne, mais aussi en France. Voy. en 1202 l'interdiction de recevoir des *vassores* dans la commune de Dourlens. (*Ordonnances des rois de France*, XI, 313.)

3. M. Schmoller compare, pour sa rapidité et son intensité, la renaissance économique du *xii^e* siècle à celle du *xix^e*.

qui, eux aussi, quoique en moins grand nombre, avaient leurs fidèles. On pourrait appeler *germanistes* les deux systèmes auxquels je fais allusion ici. L'un et l'autre cherchent en effet à expliquer, par des institutions d'origine purement germanique, le premier par la gilde, le second par la marche, la formation des constitutions urbaines. A leur tour, ils ont appelé l'attention sur des éléments nouveaux du problème. Il ont eu aussi le mérite d'abandonner l'étude exclusive des cités épiscopales et d'étendre à toutes les villes du moyen âge les recherches d'histoire municipale.

Le premier des deux systèmes est déjà ancien et même de beaucoup antérieur à l'apparition des ouvrages d'Arnold et de Nitzsch. Il a été formulé dès 1834 par Wilda¹. Ce savant a été amené, comme on sait, à s'occuper des constitutions urbaines par ses travaux sur les gildes. Il a cru, en opposition avec la théorie alors régnante des Romanistes, pouvoir expliquer par l'association libre la formation des villes du moyen âge. Pour lui, la commune, à l'origine, n'est autre chose qu'une gilde de protection (*Schutzgilde*). Elle repose tout entière sur le principe corporatif. Elle a son point de départ dans le *serment d'amitié* qui lie les bourgeois les uns aux autres.

Ces idées se répandirent rapidement en France et en Angleterre. Non seulement, elles s'adaptaient à ravir aux tendances politiques de l'époque, mais elles satisfaisaient aussi l'engouement de germanisme que le romantisme avait mis à la mode. On sait qu'Augustin Thierry se les est en grande partie appropriées et, jusqu'à maintenant, elles ont continué à compter en France, en Angleterre et en Belgique de nombreux partisans².

En Allemagne, au contraire, elles se sont fait jour plus lentement. On dirait presque qu'Arnold et Nitzsch les ont ignorées; en tous cas, ni l'un ni l'autre n'a jugé utile de s'en occuper. C'est relativement assez tard qu'elles ont trouvé, dans M. Gierke, un défenseur décidé³. M. Gierke a d'ailleurs renouvelé la théorie de Wilda, manifestement trop simple et trop incomplète. Il est loin de voir dans la gilde le seul facteur des constitutions urbaines. Il adopte, en grande partie,

1. *Das Gildenwesen des Mittelalters*.

2. Pour la France, voy. Luchaire, *les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, p. 31; A. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, p. 64; et, tout récemment encore, Labande, *Histoire de la ville de Beauvais*, p. 57; pour l'Angleterre, on trouvera dans le livre de M. Gross, *The Gild Merchant*, la nomenclature des travaux fort nombreux inspirés des idées de Wilda; pour la Belgique, voy. A. Wauters, *les Gildes communales au XI^e siècle*. Bruxelles, 1874, in-8° (*Bullet. de l'Acad. de Belgique*).

3. Gierke, *Das deutsche Genossenschaftsrecht*, t. I, p. 220 et suiv.

les idées d'Arnold : comme lui, il admet que la liberté s'est conservée intacte dans une partie de la population des villes ; comme lui, il attribue une importance considérable aux privilèges ottoniens et au gouvernement épiscopal. Mais c'est par la gilde (*freie Einung, Rechtsgenossenschaft*) qu'il explique l'autonomie municipale. C'est en elle qu'il voit le principe vital de l'organisme urbain : c'est à elle qu'il ramène la formation des communes jurées qui, pour lui comme pour Wilda, sont identiques à des *Schutzgilden*.

Les idées de M. Gierke sur la formation des villes du moyen âge sont une partie intégrante de son vaste système sur le droit corporatif allemand. Ce n'est pas le lieu d'examiner ici les graves problèmes que soulève la conception d'ensemble de l'éminent historien. Nous n'avons à nous occuper que d'une question nettement déterminée : l'influence de la gilde sur le développement des villes.

Sous la forme très simple qu'elle revêt chez ses premiers partisans, la théorie qui voit dans la gilde l'origine des villes est aujourd'hui insoutenable. Elle a été construite trop vite et sur des bases trop fragiles. D'une part, on a attribué à un grand nombre de guildes de formation récente et de constitution aristocratique une antiquité très reculée¹ ; d'autre part, on s'est laissé égarer par les apparences. Du simple fait que l'hôtel de ville est appelé dans certaines régions *domus mercatorum* ou *guildhall*, on n'hésitait pas à conclure à l'existence d'une filiation directe entre la gilde et la ville². Procédé aussi téméraire que celui des Romanistes invoquant, à l'appui de leur théorie, les mots de *curia* ou de *consules* ! En réalité, on s'est contenté à trop bon compte et on a été plus pressé d'affirmer que soucieux de chercher des preuves. Partant de l'idée que la gilde a produit les villes anglaises, on lui attribuait aussi la formation de celles du continent. Mais il faut abandonner aujourd'hui ce raisonnement par analogie. Récemment, M. Gross³ a démontré, dans un ouvrage d'une érudition aussi abondante que précise, l'impossibilité de rattacher à la gilde les constitutions municipales de l'Angleterre⁴. Et, s'il en est ainsi pour ce pays où les guildes se sont développées plus puis-

1. M. Gierke le constate lui-même, *op. cit.*, p. 242.

2. Voy. Gross, *The Gild Merchant*, I, p. 286, et von Below, *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, p. 69.

3. *The Gild Merchant*. Oxford, 1890, 2 vol. Sur cet ouvrage, voy. von Below, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen* ; Ch.-V. Langlois, dans *Revue critique*, et A. Doren, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden*, p. 145 et suiv.

4. *The influence of the Gild Merchant manifested itself not in the origin, but in the development of the municipal constitution.*

samment que partout ailleurs, il semble bien, *a fortiori*, qu'il ait dû en être de même sur le continent. Réduits à leurs propres ressources, les historiens de France et d'Allemagne peuvent, en effet, apporter bien peu de chose à l'appui de leur thèse. M. Gierke avoue lui-même que l'on ne trouve en Allemagne qu'une seule *Schutzgilde* primitive : la *Richerzeche* de Cologne. Mais, précisément, de récents travaux ont montré que cette corporation fameuse n'a rien de commun avec une gilde marchande¹. Quant aux textes que l'on cite habituellement en France : les chartes de Saint-Omer et d'Aire, ils n'ont pas, je pense, la valeur qu'on leur attribue. Dans la charte de Saint-Omer, la gilde et la commune apparaissent comme parfaitement distinctes l'une de l'autre ; dans celle d'Aire, le mot gilde ne se rencontre même pas, et c'est seulement sous l'influence d'idées préconçues qu'on a pu voir un statut de gilde dans la *lex amicitiae*² que nous fait connaître ce document. Je sais bien que certains auteurs sont tentés de voir des gildes dans les *conjuraciones* et les communes jurées du XII^e siècle³. Mais il est facile de montrer toute la différence qui existe entre la gilde, association volontaire, composée de bourgeois et de non-bourgeois, et la commune, dont tous les habitants de la ville doivent nécessairement faire partie. On remarquera d'ailleurs que les communes apparaissent surtout dans les régions où l'on ne voit pas que des gildes aient jamais existé⁴. Et là où, comme en Flandre par exemple, on rencontre à la fois la gilde et la commune, rien ne permet de faire sortir la seconde de la première. On a voulu parfois, il est vrai, considérer comme provenant des chefs de la gilde les *jurati* de la commune⁵, mais les textes ne permettent pas d'ad-

1. Voy. E. Kruse, *Die Kölner Richerzeche. (Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germ. Abtheil., IX, 152 et suiv.)* — Cf. Liesegang, *Zur Verfassungsgeschichte der Stadt Köln (Ibid., IX)*. Hegel, *Städte und Gilden*, II, 329 et suiv.

2. Wilda a attribué à ce document une valeur décisive en faveur de sa théorie. Mais il faut remarquer que *l'amicitia* dont il est question dans ce texte est simplement synonyme de *pax*. A Lille, le *rewart de la paix*, qui n'a rien de commun avec une gilde, prend le nom de *rewart de l'amitié*. Si *l'amicitia* d'Aire était une gilde, elle ne comprendrait pas d'ailleurs des *milites* et des *vavassores* (§ 8). En outre, on ne voit pas que les membres des gildes aient jamais porté le nom d'*amici* : ils s'appellent *fratres* ou *confratres*. Si le § 1 de la charte d'Aire dit : *unus subveniet alteri tanquam fratri suo*, il veut seulement marquer par là que les bourgeois se doivent entre eux paix et protection.

3. Gierke, *op. cit.*, p. 267. Inama-Sternegg, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, II, p. 328.

4. A Laon, à Noyon, à Beauvais, à Cambrai, à Tournai, etc.

5. S. Muller (*Recht en Rechtspraak te Utrecht in de Middeleeuwen*. La Haye, 1885, p. 19) voit dans les *jurati* d'Utrecht les membres de la *Koopmansgild*.

meltre ce système : les chefs de la gilde s'appellent, non *jurati*, mais *decani*¹.

Quand bien même d'ailleurs on persisterait à regarder la commune comme une *Schutzgilde*, il resterait encore à démontrer que la commune a produit les constitutions urbaines². Sans doute, l'association jurée de la bourgeoisie a été un facteur considérable de la formation des villes. Et l'on peut dire que, si en France on lui a souvent attribué une importance excessive, en Allemagne, au contraire, on ne l'a pas, en général, appréciée à sa juste valeur³. C'est elle qui a achevé la ville : elle a réuni en un seul corps les divers groupes dont se compose la population, elle a étendu à tous les habitants la même condition juridique et les a placés sous le même droit. Mais ce n'est pas elle qui peut expliquer la naissance de la coutume urbaine, la compétence de la juridiction municipale et les privilèges de la ville⁴. Ceux-ci sont antérieurs à la commune et, par conséquent, indépendants d'elle⁵. Il est vrai qu'en France et dans les Pays-Bas la com-

1. Cf. par exemple la charte de Saint-Omer (Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, p. 371) et les statuts de la hanse de la même ville (*Ibid.*, p. 413). Quant aux bourgeois, ils s'appellent *jurati*, *conjurati*, *homines pacis*, et à Aire *amici*; les membres de la gilde portent le nom de *fratres*, *confratres*, *guldebroeders*, *confrères*.

2. On sait que M. Semichon voit aussi dans la commune la condition essentielle de la formation des villes. Mais pour lui « les communes du XII^e siècle doivent leur origine aux associations de la paix et de la trêve de Dieu » (*La Paix et la trêve de Dieu*, 2^e édit., t. II, p. 103). Il cherche donc, lui aussi, à rattacher à une institution préexistante les communes jurées, dans lesquelles il faut voir, je pense, un phénomène nouveau et non le développement d'une institution antérieure. Je ne mentionne d'ailleurs ici sa théorie que pour mémoire. Elle a été définitivement réfutée et il suffit de renvoyer ici à l'excellente argumentation de M. Luchaire (*Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, p. 39 et suiv., et *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, § 208). Il est vrai que le droit pénal des villes a emprunté parfois aux constitutions de paix un certain nombre de stipulations (voy. Huberti, *Gottesfrieden und Landfrieden*. Ansbach, 1892, p. 361 et suiv.). Mais il serait fort extraordinaire qu'il en eût été autrement, puisque le droit pénal dans les villes est essentiellement un droit de paix.

3. A l'exception toutefois de M. Gierke, qui lui a consacré des pages excellentes (*Das deutsche Genossenschaftsrecht*, I, p. 312 et suiv.).

4. Voy. von Below, *Die Bedeutung der Gilden für die Entstehung der deutschen Stadtverfassung* (*Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 1892, p. 66 et suiv.).

5. C'est ce que M. Giry a démontré excellemment pour Rouen (*Les Établissements de Rouen*, I, p. 24 et suiv.). Il est d'ailleurs facile de constater que, quand une commune est supprimée, la bourgeoisie perd certaines prérogatives politiques, mais conserve ses privilèges essentiels, par exemple l'abolition du duel judiciaire, la citation en justice devant les seuls tribunaux de la ville, etc. Ni

mune jurée a suscité l'établissement de magistratures nouvelles. Très souvent, le collège des jurés n'apparaît que du jour où elle s'est formée. Mais ce fait n'a rien d'essentiel. Ce qui constitue la ville du moyen âge, au sens juridique du mot, ce n'est pas un degré plus ou moins complet d'autonomie, c'est l'acquisition d'un droit municipal distinct de celui du plat pays. Les organes chargés de l'application de ce droit peuvent être fort différents : seigneuriaux ici, là communaux : cette différence importe peu. S'il en était autrement, on serait forcé d'admettre que les rois de France, quand ils ont supprimé les communes jurées, ont, par là même, supprimé les villes.

Ainsi, l'identification de la gilde et de la commune jurée n'arriverait pas encore à sauver la théorie de Wilda. Quelle que soit l'influence exercée par la gilde sur le développement des institutions urbaines, on ne peut trouver nulle part la preuve qu'elle ait produit ces institutions¹. M. Hegel vient d'ailleurs, me semble-t-il, dans un récent ouvrage de trancher définitivement la question².

M. Hegel a donné à ses recherches la plus vaste extension possible. Il a compris qu'on n'aurait le droit d'émettre un jugement définitif que quand, dans tous les pays où l'on constate l'existence des gildes, on se serait rendu compte de leur rôle politique et social. Il a donc étudié successivement le droit municipal des peuples scandinaves, celui de l'Angleterre, de la France, des Pays-Bas et enfin de l'Allemagne. Après cette enquête, la plus considérable peut-être à laquelle ait jamais été soumise une seule institution du moyen âge, il a formulé des conclusions très nettes. Pour lui, la gilde n'a exercé aucune action sur la formation des institutions municipales. Elle n'est l'ancêtre ni de la commune, ni du conseil, et ce n'est pas d'elle non plus que dérive la compétence de la juridiction urbaine. M. Hegel arrive donc aux mêmes résultats que M. Gross a formulés de son côté. Et il importe de remarquer que l'érudit allemand et l'érudit anglais sont absolument indépendants l'un de l'autre et que c'est en suivant des chemins différents qu'ils sont arrivés tous deux au même but.

Toutefois, M. Hegel va plus loin que M. Gross. Non seulement il nie toute action politique de la gilde sur la ville, mais encore il ne

la condition juridique des bourgeois, ni la coutume urbaine ne sont affectées par l'abolition de la commune.

1. K. Hegel, *Städte und Gilden der Germanischen Völker im Mittelalter*. Leipzig, 1891, 2 vol.

2. Sur le rôle des gildes et leur participation au gouvernement urbain, voy. aussi les excellentes observations d'A. Doren, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden*, p. 187 et suiv.

voit dans les gildes que des associations fermées de marchands, analogues aux corporations de métiers et ne différant de celles-ci par aucun caractère essentiel. D'après lui, l'hypothèse d'une grande gilde primitive, comprenant à l'origine toute la population marchande des villes et de laquelle se seraient postérieurement détachés les divers corps de métiers, n'est pas moins fausse que la théorie de Wilda.

Cette hypothèse a été formulée par Nitzsch dans des travaux parus, en 1879-80, dans les bulletins de l'Académie de Berlin¹. A première vue, les conclusions de ces travaux semblent en contradiction absolue avec les idées émises dans *Ministerialität und Bürgerthum*. Mais, à y regarder de près, on y retrouve la même conception fondamentale et la même méthode. C'est des deux côtés le même sentiment de l'évolution historique, du développement lent et organique des phénomènes sociaux. Si les résultats auxquels arrive chacun des deux ouvrages sont très différents, ce n'est pas que la manière de voir de l'auteur se soit modifiée, c'est seulement qu'il a étudié dans l'un et dans l'autre la formation de la bourgeoisie dans des territoires distincts. Dans le sud de l'Allemagne, pays de vieille culture, Nitzsch voit dans le grand domaine le facteur économique le plus actif et il explique par lui l'origine des constitutions urbaines; dans l'Allemagne du Nord, au contraire, sur les frontières slaves et les rives de la mer, dans ces pays neufs où chaque ville est une colonie, on se trouve en présence d'un tout autre spectacle. On ne rencontre pas ici l'administration compliquée des cités épiscopales du Rhin : on a affaire à des phénomènes beaucoup plus simples. Les villes neuves du nord se forment par immigration. A mesure que la colonisation allemande s'étend, des marchands s'établissent à demeure sous les murailles des bourgs ou dans certains endroits particulièrement favorables au commerce. Entre ces marchands, il n'y a à l'origine aucune différence : il suffit que l'on vive de vente et d'achat pour être désigné par le nom de *mercator*. Il n'y a pas lieu de distinguer alors entre le commerçant proprement dit et l'artisan. Une grande gilde, association de protection et de défense mutuelle, comprend au début tous les *mercatores*. C'est elle qui est ici l'élément organisateur de la bourgeoisie, comme l'est dans le sud la ministérialité épiscopale. Mais, à la longue, cette gilde primitive

1. K.-W. Nitzsch, *Ueber die Niederdeutschen Genossenschaften des XII und XIII Jahrhunderts*, et *Ueber Niederdeutsche Kaufgilden* (*Monatsbericht der K. Preuss. Akademie der Wissenschaften*. Berlin, 1879, p. 4 et suiv., et 1880, p. 370 et suiv.). M. E. Liesegang vient de publier une étude inédite de Nitzsch sur le même sujet : *Die Niederdeutsche Kaufgilde* (*Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte Germ. Abth.*, 1892).

disparaît. Peu à peu, par suite du développement de la vie économique, les marchands proprement dits, d'une part, les artisans, de l'autre, se séparent. Ces derniers s'organisent en corps de métiers, tandis que les autres forment, sous le vieux nom de gilde, un groupe fermé et aristocratique, véritable corporation de capitalistes, en présence de celles des travailleurs.

Nitzsch n'a pas eu le temps de donner à ses idées une forme définitive. Il est mort avant d'avoir écrit le livre dont ses articles de l'Académie de Berlin ne sont que la préparation¹. Mais l'hypothèse émise par lui n'en a pas moins été accueillie avec une singulière faveur. Elle a provoqué de nombreuses et instructives recherches; elle a été précisée et complétée. On trouve son influence dans les travaux de Hœniger², de Liesegang³, de Geering⁴ et de bien d'autres. M. Gross l'a appliquée aux villes anglaises⁵, M. Gothein s'en est inspiré dans ses belles études sur Fribourg-en-Brisgau⁶. En revanche, elle a été énergiquement attaquée par MM. von Below⁷ et Hegel⁸. Je ne puis entrer ici dans le détail des arguments invoqués pour ou contre la manière de voir de Nitzsch⁹. C'est des études de détail qu'il faut attendre, sur une question aussi délicate que celle-ci, une solution définitive. En tous cas, si l'on doit accorder que la doctrine nouvelle n'est encore qu'une hypothèse, il faut reconnaître aussi que les raisons alléguées contre elles ne sont pas toutes convaincantes. M. Hegel affirme que la gilde n'est pas antérieure aux métiers, mais il ne réussit pas à le prouver. Sa conception de la

1. Voy. *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, etc. *Germanistische Abtheilung*, 1892, p. 12.

2. *Der Ursprung der Kölner Stadtverfassung* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1883, p. 227-248).

3. *Die Kaufmannsgilde von Stendal*. — *Zur Verfassungsgeschichte von Magdeburg und Salzwedel*. — *Zur Verfassungsgeschichte von Neu-Ruppin*. — *Zur Verfassungsgeschichte von Perleberg*. (*Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte*, t. III et IV.)

4. *Handel und Industrie der Stadt Basel*. Bâle, 1886.

5. *The Guild Merchant*, I, p. 106 et suiv.

6. *Wirtschaftsgeschichte des Schwarzwaldes*, I, 92 et suiv.

7. G. von Below, *Die Bedeutung der Gilden für die Entstehung der deutschen Stadtverfassung* (*Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 1892, p. 56 et suiv.), et les autres ouvrages de cet auteur, *passim*.

8. *Ouvr. cité, passim*.

9. M. A. Doren, dans un ouvrage très intéressant dont je n'ai eu connaissance qu'au moment d'envoyer cet article à l'impression, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden des Mittelalters*, Leipzig, 1893, me paraît avoir apprécié fort exactement tout à la fois les exagérations et la valeur durable des études de Nitzsch, p. 130 et suiv. — Voir aussi, à ce propos, la *Revue critique* du 27 mars 1893, p. 243.

gilde, qu'il considère, dès le début, comme une simple corporation de grands marchands, est certainement trop étroite : elle ne peut expliquer pourquoi, dans un grand nombre de villes, la gilde exerce la surveillance du commerce et de l'industrie¹. Elle ne parvient pas non plus à rendre compte de l'existence des hanses (gildes) de Flandre et d'Allemagne que nous voyons au XII^e et au XIII^e siècle chargées de l'organisation et de la protection du commerce urbain². Manifestement, les gildes aristocratisées de la fin du moyen âge ne sont que les vestiges d'une institution primitive plus large, plus saine, plus robuste. Aussi disparaissent-elles presque partout au XIV^e et au XV^e siècle, preuve évidente, à mon sens, qu'elles sont quelque chose de très différent des métiers, qui durent jusqu'à la fin de l'ancien régime. Quoi qu'il en soit d'ailleurs et quel que doive être le sort de la théorie de Nitzsch, elle aura eu, en tout cas, un grand mérite. Au lieu de considérer la gilde comme une association d'hommes libres groupés pour la protection de leur indépendance, Nitzsch y a vu surtout un phénomène provoqué par des causes économiques et sociales. Ce n'est plus, comme pour Wilda et M. Gierke, d'*Altfreien*, c'est de *mercatores* qu'elle se compose ; ce n'est pas pour la protection de la liberté, c'est pour la protection du commerce qu'elle est créée. Si par son nom elle nous reporte à la plus haute antiquité germanique, par son but elle appartient à l'histoire économique. Dans la grande gilde de Nitzsch, la bourgeoisie apparaît comme une classe de formation essentiellement sociale. Et, n'eussent-elles servi qu'à appeler sur ce point l'attention des travailleurs, les recherches du savant allemand n'en compteraient pas moins parmi celles qui, de nos jours, ont le plus puissamment contribué aux progrès de la science.

La gilde n'est pas la seule institution purement germanique par laquelle on ait essayé d'expliquer l'origine des constitutions urbaines du moyen âge. G.-L. von Maurer a été amené, par ses études sur l'organisation rurale de l'Allemagne, à chercher ailleurs la solution du problème. Il s'est appliqué à démontrer que les institutions des villes proviennent de celles des marches³. La *Stadtverfassung* n'est pour lui, en somme, qu'une forme spéciale de la *Markverfassung*. Puisque toute ville, au début, a été nécessairement un village, la

1. Par exemple dans les villes brabançonnnes. Voy. H. Vander Linden, *Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge*. Gand, 1892, p. 41 et suiv.

2. Sur les hanses, voy. le livre récent de C. Koehne, *Das Hansgrafenamt*. Berlin, 1893.

3. G.-L. von Maurer, *Geschichte der Städteverfassung in Deutschland*. Erlangen, 1869-73, 4 vol.

constitution de la ville n'a pu être, dans le principe, qu'une constitution de village, et, le village germanique étant une communauté de marche, c'est donc en définitive à la marche qu'il faut ramener les constitutions municipales. Tandis que Wilda affirme que bourgmestres, jurés et conseil sont les descendants des chefs de la gilde, von Maurer voit en eux, aussi clairement, les descendants des *Markvorsteher*. D'accord sur l'origine germanique des villes, ils sont en contradiction sur tout le reste. L'un croit trouver dans l'antiquité scandinave le principe fécond des institutions municipales; l'autre le découvre, de son côté, dans César et dans Tacite.

La théorie de von Maurer a été presque en même temps formulée et réfutée. M. Heusler, entre autres, en a démontré toute la faiblesse¹. Von Maurer a commis une erreur de méthode analogue à celle des érudits qui, trompés par des ressemblances extérieures, ont considéré la ville du moyen âge comme née du municipe romain ou de la gilde. Sans doute, entre l'organisation des villages et celle des villes, on trouve, à partir du xiv^e et du xv^e siècle, des analogies nombreuses. Sans doute aussi, dans des villes (?) comme Seligenstadt ou Montzingen, le conseil semble bien avoir pris la place et être l'héritier des anciens chefs ruraux. Mais ces localités n'ont de la ville que le nom : ce sont de simples villages pourvus, à une époque récente, d'un bourgmestre et d'un conseil. Elles ont copié les institutions urbaines, elles se les sont, dans une certaine mesure, appropriées; elles leur ont emprunté certaines formes et certains termes. Mais c'est presque une ironie d'expliquer par ces pâles imitations la puissante organisation des grandes cités du moyen âge et de prétendre, en dépit de la différence des époques et des milieux, trouver dans quelques bourgs de la fin du moyen âge les lois qui ont présidé au développement municipal de Worms, de Mayence ou de Cologne.

On s'en est bien vite rendu compte, et la théorie nouvelle, sous sa forme primitive, n'a guère compté de partisans². Il faut pourtant lui reconnaître le mérite d'avoir provoqué de nombreuses recherches de détail, mis en lumière des côtés négligés de la question, dévoilé des fonctions ignorées de ces constitutions urbaines si riches et si compliquées que chaque essai d'explication les montre pourvues d'organes dont on ne soupçonnait pas l'existence. Après une éclipse assez longue, elle vient d'ailleurs d'être remise en honneur par les

1. Heusler, *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*, p. 156 et suiv.

2. Je ne vois guère à citer ici qu'une intéressante étude de M. Vanderkindere : *Sur l'origine de magistrats communaux et sur l'organisation de la marke au moyen âge* (*Bullet. de l'Acad. de Belgique*, 1874).

travaux récents de M. von Below. Mais elle a été, en même temps, profondément transformée. M. von Below a compris qu'il fallait chercher la solution de la question non dans des ressemblances et des analogies, mais dans l'analyse pénétrante des institutions municipales. Dans deux ouvrages qui se sont suivis de très près¹, il a essayé de montrer que la compétence du conseil urbain ne diffère pas de celle du *Burding* des villages. Entre la commune rurale (*Landgemeinde*) et la commune urbaine (*Stadtgemeinde*), il ne trouve, au point de vue juridique, aucune différence essentielle. Dès l'origine, la juridiction du conseil dans les villes aurait été précisément la même que celle du *Burding*². La compétence de l'une comme de l'autre comprendrait essentiellement les affaires relatives aux poids et mesures et ce que l'on appellerait aujourd'hui les contraventions aux règlements de police. A vrai dire, — et ici M. von Below s'écarte avec raison de von Maurer, — il n'y a entre le conseil et le *Burding* qu'identité d'attributions. Quant à leur recrutement, au nom de leurs membres, aux détails de leur mécanisme, ils sont très différents. Mais, quelque importantes qu'aient été les modifications subies, elles n'ont pas altéré le caractère essentiel de l'institution primitive. La juridiction de la ville, comme celle du village, est purement communale : ce n'est qu'à la longue et exceptionnellement qu'elle est devenue publique. Et si Arnold et Heusler se sont trompés en revendiquant pour les villes des pouvoirs qui appartiennent exclusivement à l'État, Nitzsch, Wilda, Gierke et Sohm n'ont pas été plus heureux. Il faut cesser de se fourvoyer dans leurs théories compliquées et leurs combinaisons artificielles. Il ont rendu, comme à plaisir, très obscure et très embrouillée une question qui est très claire. Voyons donc enfin dans la ville ce qu'elle est réellement : une simple commune locale. Cessons de recourir au *Hofrecht*, à la gilde ou au *Marktrecht*³ pour expliquer la formation des bourgeoisies. De même que les attributions du *Burding* et celles du conseil sont identiques, de même, entre

1. *Die Entstehung der deutschen Stadtgemeinde*. Düsseldorf, 1889. (Sur cet ouvrage, voy. M. Baltzer, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1889, n° 15, et H. Pirenne, dans *Revue critique*, 1890, I, p. 48 et suiv.) *Der Ursprung der deutschen Stadtverfassung*. Düsseldorf, 1892. (Voy. Pirenne, dans *Revue critique*, 1892, I, p. 363.)

2. Assemblée des membres de la commune rurale; littéralement, assemblée (*Ding*) des paysans (*Boeren*).

3. Je fais ici allusion à la théorie de M. Sohm, dont je parlerai plus bas. Le second ouvrage de M. von Below (*Ursprung*, etc.) a paru postérieurement à celui de M. Sohm et est consacré, en grande partie, à le réfuter.

la population de la ville et celle du village, on ne remarque pas de contraste violent. C'est une erreur de voir dans les bourgeois des *mercatores* : ils sont tout simplement les possesseurs du sol de la commune. La condition des personnes et la condition des terres dans la *Stadtgemeinde* sont les mêmes que dans la *Landgemeinde*. Et pour achever de se convaincre de leur étroite parenté, il suffit de remarquer que l'une et l'autre possèdent une *Allmende* et que la banlieue urbaine coïncide à l'origine avec une circonscription rurale.

Il faut reconnaître aux livres de M. von Below un grand mérite : celui d'une parfaite clarté et d'une grande précision. L'auteur a soumis à une critique pénétrante les systèmes de ses devanciers et fait paraître en pleine lumière leurs points faibles ou leurs exagérations. Si on ne peut s'empêcher souvent de le trouver trop radical et trop simpliste, on doit reconnaître cependant la haute valeur et l'influence salutaire de ses ouvrages. En attaquant à la fois toutes les doctrines régnantes, ils n'ont pas peu contribué à la recrudescence d'activité que l'on remarque actuellement dans les études d'histoire municipale. Les derniers travaux de MM. Gross, Hegel et Sohm en ont largement profité : c'est dire assez quelle est leur importance.

Mais M. von Below ne se borne pas au rôle de critique. Il veut, on l'a vu, ramener à la doctrine de von Maurer, remaniée, il est vrai, et transformée, les chercheurs éparpillés sur des routes diverses, en quête d'une solution. Malheureusement son système prête le flanc, lui aussi, à des objections très graves. Esprit essentiellement juridique, M. von Below n'a pas tenu compte suffisamment, semble-t-il, des facteurs sociaux du problème. L'analyse juridique ne suffit pas à rendre compte de tous les éléments qui ont collaboré à la formation des villes. La renaissance du commerce et de l'industrie au moyen âge a si profondément modifié les conditions de la vie économique qu'il est impossible d'expliquer les constitutions urbaines par l'organisme primitif de la commune rurale. On a peut-être exagéré l'influence des marchés sur l'origine des villes, mais il paraît bien cependant qu'il faille voir avant tout, dans la bourgeoisie, une classe de marchands et dans le droit municipal un droit nouveau approprié à un nouvel état de choses. D'ailleurs, les preuves apportées par M. von Below à l'appui de sa théorie ne sont pas convaincantes. Tout d'abord, pour que l'on fût en droit de rattacher la juridiction du conseil urbain à la juridiction du *Burding*, il faudrait que l'on pût démontrer l'existence de celle-ci à une époque très ancienne. Or, avant l'apparition des villes, nous ne voyons pas de communautés de village en possession d'une juridiction autonome¹. En outre, et cette objection

1. Lamprecht, *Deutsches Wirtschaftsleben*, I, p. 118 et suiv.

est plus grave encore, la juridiction en matière de poids et mesures, dont M. von Below fait l'élément essentiel et primordial de la juridiction du conseil, n'est pas d'origine communale. Elle est publique; elle fait partie intégrante du *comitatus*¹. J'ajoute que M. von Below n'a pas réussi à montrer que dans les villes anciennes la compétence du conseil fût identique à celle du *Burding*². Il en est de sa théorie comme de celle de von Maurer : on ne peut l'appliquer qu'aux bourgs de la fin du moyen âge qui ne sont, au fond, que des villages pourvus d'institutions imitées de celles des villes. On pourra objecter, il est vrai, que dès l'origine les villes possèdent des terrains communaux (*Allmende*), et qu'en bien des cas leur banlieue n'est autre chose qu'une marche de village. Mais ce ne sont point là des phénomènes nécessaires et généraux. Si les bourgeois tiennent du seigneur des droits d'usage dans quelques arpents de prés ou de terres vagues, c'est non pas qu'ils aient formé à l'origine une commune rurale, mais tout simplement parce que, étant données les conditions de la vie urbaine au moyen âge³, l'agglomération d'une population de quelque importance en un même endroit serait impossible sans la jouissance de ces droits⁴. Quant à la banlieue de la ville, on peut démontrer que, fort souvent, elle a été formée artificiellement et ne coïncide avec aucune circonscription préexistante⁵. Au surplus, on a des exemples de villes fondées sur le territoire d'un village et conservant à côté de lui une existence absolument indépendante⁶ :

1. Voy. *Revue critique*, 1892, I, p. 365 et suiv., et tout récemment un article de M. G. Schmoller, *Die Verwaltung des Mass- und Gewichtswesens im Mittelalter* (*Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, 1892, p. 289 et suiv.).

2. Voy. *Revue critique*, 1890, I, p. 49 et suiv.

3. Les bourgeois possèdent en effet des bestiaux en assez grand nombre (voy. von Below, *Ursprung*, p. 24 et suiv.). On sait d'ailleurs qu'il en est encore ainsi, de nos jours, dans les petites villes de province.

4. Dans beaucoup de villes, d'ailleurs, les communaux sont d'étendue fort restreinte et il est impossible d'y voir une *Allmende* de village. Voy. Gothein, *Wirtschaftsgeschichte des Schwazwaldes*, I, p. 70 et suiv. — Si une *Allmende* était, en théorie, indispensable à la ville, on en trouverait régulièrement mention dans les chartes de villes neuves. Or celles-ci n'en parlent jamais. Voy. encore le récit de la fondation d'Ardres dans la *Chronique* de Lambert d'Ardres, éd. Menilglaise, § 109.

5. Voy. un exemple caractéristique à Ardenbourg. Warkoenig, *Flandrische Staats und Rechtsgeschichte*, II, 2^e partie, P. J., p. 58, § 36. — Les mots qui désignent la banlieue (*scabinagium*, *justitia*, *bannum*, *bannileuga*, *franchise*, *vrijheit*, *bijvank*, *kuere*, etc.) ne permettent d'ailleurs pas de voir en elle une marche de village.

6. Gand, par exemple, fondé sur les terres de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, et Bruges sur celles de Syssele.

preuve évidente, semble-t-il, que la ville et le village sont, dès le début, choses fort différentes. En somme, si l'on constate entre l'administration et la juridiction urbaines, d'une part, et celles du village, d'autre part, des ressemblances assez nombreuses, ces ressemblances s'expliquent naturellement par le fait que, dans toute agglomération d'hommes, certaines institutions naissent fatalement de la vie en commun. Et il est dangereux, je pense, d'aller plus loin et d'établir un lien de filiation là où l'on a affaire seulement à des phénomènes d'analogie.

Presqu'en même temps que M. von Below, un érudit de génie, M. Sohm, formulait une nouvelle théorie, la dernière en date et la plus originale de toutes celles dont j'ai parlé jusqu'ici. L'apparition de son *Entstehung des deutschen Städtewesens*¹ a été un événement. C'est un essai, d'une puissance et d'une hardiesse singulières, de bâtir, sur les principes du plus ancien droit germanique, toute la constitution municipale du moyen âge. Quand bien même, comme cela semble dès aujourd'hui probable, les conclusions en devraient être rejetées, il restera cependant comme une œuvre d'une force et d'une beauté singulières, comme une des productions les plus caractéristiques d'un des esprits les plus originaux et les plus généralisateurs de ce temps-ci. La doctrine de M. Sohm ne se rattache à aucune théorie antérieure. Elle est au plus haut point neuve et indépendante. Pourtant, elle a été provoquée par deux études de quelques pages chacune, mais toutes deux de grande valeur : le *Weichbild* de M. Schröder et l'article de M. Schulte sur les villes neuves de l'abbaye de Reichenau.

C'est en 1886, dans le recueil de mélanges publiés en l'honneur de Waitz par ses anciens élèves², que M. Schröder a donné du mot *Weichbild* une explication aussi neuve qu'ingénieuse. On sait que dans l'Allemagne du Nord, le mot *Weichbild* désigne le droit urbain et en même temps le territoire dans lequel ce droit est appliqué (la banlieue). Depuis longtemps déjà, ce mot avait exercé la sagacité des savants³ sans qu'une solution satisfaisante eût été trouvée. M. Schröder a tenté, à son tour, de déchiffrer l'énigme. Pour lui, le *Weichbild* est à l'origine la croix élevée sur le marché en signe de paix et de

1. Leipzig, 1890.

2. *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*. Hanovre, 1886. R. Schröder, *Weichbild*, p. 306-323.

3. Eichhorn (*Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte*, 5^e édit., II, p. 77, 325) voit dans le *Weichbild* une croix d'immunité, ce qui se concilie parfaitement bien avec sa théorie du *Hofrecht*. Le *Weichbild* aurait été à l'origine le symbole (*Bild*) du Saint protecteur de la ville (*Wik*).

protection, laquelle se transforme plus tard en croix urbaine, symbolisant la franchise de la ville¹. Cette croix n'a aucune signification religieuse : elle est un emblème royal. A ses bras on suspend le gant et l'épée du roi, marquant ainsi que la juridiction royale règne là où la croix est plantée. *Marktkreuz* d'abord, *Freiheitskreuz* ensuite, le *Weichbild* est donc le signe visible de la protection accordée par l'État au marché, puis à la ville. Et, bien qu'on n'en rencontre guère le nom qu'en Saxe, on peut affirmer cependant que l'institution a été en vigueur non seulement dans toute l'Allemagne, mais encore en France². Les *croix de liberté* de la loi de Beaumont seraient des *Weichbilder*, absolument comme les Roland de Brême, de Lübeck et de Magdebourg³.

Si les ingénieuses recherches de M. Schröder indiquaient déjà qu'il fallait chercher surtout dans le droit de marché (*Marktrecht*) l'origine du droit de la ville, puisque d'après lui l'emblème urbain n'est autre que celui du marché, M. Schulte vint faire accomplir une

1. On verra plus loin que la théorie de M. Schröder, pour séduisante qu'elle soit, est inadmissible. *Weichbild* ne signifie pas, comme il le pense, « emblème de la ville » (*Wik-bild*), mais simplement juridiction locale. D'autre part, le savant allemand n'a pas réussi à prouver que la croix urbaine (*Freiheitskreuz*) et la croix de marché (*Marktkreuz*) soient identiques. Il a montré clairement que la croix de marché symbolise la protection accordée par le roi (et plus tard par le seigneur haut-justicier) au marché. Il a raison aussi d'affirmer que cette croix n'est qu'un emblème juridique : elle est remplacée parfois par un drapeau ou par une perche surmontée d'un chapeau ou d'une botte de paille. Mais il va trop loin, me semble-t-il, en établissant une filiation directe entre cette croix et la croix de liberté de la ville. Cette dernière paraît n'être qu'un signe d'immunité. Elle tient plutôt de la nature des croix érigées dans les terres ecclésiastiques que de celle du *Marktkreuz*. Il faut remarquer en effet que la croix de marché ne disparaît pas devant la croix urbaine. On continue à l'ériger dans la ville pendant les foires : elle n'est donc pas un simple doublet de la croix urbaine ; celle-ci ne la rend pas inutile, et partant l'une et l'autre sont de nature différente. D'ailleurs, on ne voit jamais la *croix de liberté* remplacée comme le *Marktkreuz* par un drapeau ou quelque autre emblème. J'ajoute que la croix n'est pas du tout, en règle générale, un des signes extérieurs de l'autonomie et de la juridiction urbaine. Ceux-ci sont, le plus souvent, le beffroi, le sceau et la cloche.

2. Les exemples cités par M. Schröder (p. 314, note 1) pour prouver l'usage des croix de marché en France sont mal choisis. Dans le premier, il s'agit de *cruces bannales*, dans l'autre, de croix d'immunités ecclésiastiques.

3. On sait que l'on désigne sous ce nom les grossières statues de pierre érigées au milieu du marché dans un grand nombre de villes de l'Allemagne du Nord comme emblèmes de la juridiction urbaine. D'après la théorie de M. Schröder, ces statues sont naturellement une transformation de la croix primitive.

nouvelle étape dans la voie nouvelle¹. De l'étude attentive d'une charte inédite de l'abbé de Reichenau, fondant, en 1100, un marché à Radolfzell, il était amené à des conclusions d'une haute importance. Il montrait qu'à Radolfzell, aussi bien que dans la localité voisine d'Allensbach, le droit urbain provient du *jus fori* et que le marché est l'ancêtre de la ville.

M. Sohm a vu d'un coup d'œil les conséquences que l'on pouvait déduire des faits signalés par MM. Schröder et Schulte. Quelques mois après l'apparition du travail de ce dernier, il formulait une doctrine nouvelle, à la fois simple, complète et si logiquement construite qu'il est impossible d'en rien ôter sans que croule tout l'édifice.

M. Sohm part d'une affirmation catégorique : le droit urbain est un droit de marché. L'un et l'autre, en effet, sont symbolisés par un emblème commun : le *Weichbild*. Mais, tandis que le *Weichbild* des foires est temporaire, celui de la ville est permanent. La croix de bois du marché fait place, dans la ville, à un Roland de pierre. Et ce *Weichbild* permanent, ce *Weichbild* de pierre, atteste que le droit extraordinaire de la foire est devenu le droit ordinaire de la ville. En droit, la ville n'est autre chose qu'un marché perpétuel. Mais ce n'est pas tout : le *Weichbild* est en effet un emblème royal. Là où il est planté, là est censé se trouver le roi. Ainsi le roi, temporairement présent au marché, est perpétuellement présent dans la ville, puisque dans la ville est érigée une croix permanente. La ville est donc, dans toute la rigueur du mot, une demeure royale, une *Königsburg*. *Weichbildrecht*, *Marktrecht*, *Burgrecht*, sont tous synonymes. Chacun de ces mots désigne un des éléments juridiques du *Stadtrecht*.

Ces principes établis, le reste de la théorie s'en déduit avec la précision d'un raisonnement mathématique.

Demeures royales, le marché comme la ville, celui-là par intermittences, celle-ci pour toujours, sont régis par le droit qui règne dans la demeure royale. Or, ce droit, nous le connaissons : nous le trouvons consigné déjà dans les lois germaniques. C'est un droit d'exception plus sévère et plus dur que le droit commun. De même que tout dommage causé à un serviteur du roi est puni d'une amende triple, de même tout délit commis dans le palais entraîne un châtiement extraordinaire. Partant, le droit de la ville (*Königsburg*) sera

1. *Ueber Reichenauer Städtegründungen im X und XI Jahrhundert, mit einem ungedruckten Stadtrecht von 1100 (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge, t. V).*

infiniment plus sévère que celui du plat pays. La *pax civitatis*, la *Stadtfriede*, est protégée par un droit impitoyable, parce qu'elle est identique à la *Königsburgfriede*.

Comme le palais royal encore, la ville est un asile et par là même une franchise. Elle constitue une sorte d'immunité vis-à-vis des juridictions ordinaires dont l'action ne l'atteint pas plus qu'elle n'atteint le palais. Il en résulte que la ville doit posséder son tribunal, sa juridiction propre. Et de fait, nous voyons que le plus ancien et le plus nécessaire privilège de la bourgeoisie est de n'être justiciable que du tribunal urbain. Ce tribunal, est-il besoin de le dire, est un tribunal public. Le juge qui le préside (maire, amman, villicus, écoutète) est un centenier. Ses assesseurs sont pris parmi les bourgeois propriétaires, c'est-à-dire parmi les détenteurs du sol de l'asile.

Si l'existence du tribunal urbain s'explique par le fait que la ville est un asile, la compétence de ce tribunal ne peut être comprise qu'en se rappelant que la ville est un marché. Cette compétence comprend essentiellement les affaires commerciales et les affaires de police. A la longue, elle s'est étendue aussi aux affaires immobilières relatives au sol urbain. Quant à la haute justice, la ville ne l'a acquise que rarement; en règle générale, elle n'a cessé d'appartenir au roi ou au seigneur territorial.

La constitution urbaine n'est achevée que quand la ville possède un conseil. Pour M. Sohm, en vertu des prémisses d'où découle toute la théorie, le conseil n'est en rien une magistrature autonome, un organe communal. Il n'est qu'un dédoublement du juge urbain. A mesure, en effet, que la population s'est accrue, les attributions de cet officier sont devenues trop lourdes. Le conseil a été créé pour lui alléger la besogne : les pouvoirs qu'il exerce appartenaient tous primitivement au *Richter municipal*.

Tout, on le voit, s'explique dans la théorie de M. Sohm par le droit royal. La ville est à la fois marché royal, demeure royale, asile royal. Les divers courants qui alimentent le droit urbain sortent de la même source : l'antique royauté germanique. C'est elle seule qui a créé les bourgeoisies : *allein das Amtsrecht des germanischen Königthums hat machtvoll als sein lebenskräftigstes, noch heute blühendes Erzeugnis der deutschen und der ganzen abendländischen Entwicklung, das deutsche Bürgerthum geschenkt.*

Il est impossible, je pense, de lire le livre de M. Sohm sans se laisser convaincre. On est subjugué, bon gré mal gré, par la logique inflexible de l'exposition, par la précision du style, par ce génie de

la généralisation que possède à un si haut degré l'illustre professeur de Leipzig. Mais, quand échappé à la domination du maître on se reprend et on se recueille, les objections se présentent en foule et le brillant système paraît construit sur des bases bien fragiles.

Dès son apparition, la nouvelle doctrine a été l'objet d'un grand nombre de travaux. MM. Kauffmann¹, Fockema-Andrae², von Below³, Bernheim⁴, Kuntze⁵ l'ont soumise à la critique. Aucun d'eux ne l'a acceptée sans de grandes réserves ; la plupart même l'ont rejetée formellement.

Et tout d'abord, il ne semble pas possible d'identifier aussi complètement que le fait M. Sohm la ville et le marché. Si la ville, en effet, n'est autre chose qu'un marché permanent, le droit royal, le droit d'exception du *Weichbild* doit y régner sans interruption, d'un bout à l'autre de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Dès lors, pourquoi, jusqu'à la fin du moyen âge et plus tard encore, érige-t-on une croix dans la ville aux époques de foire ? Quelle peut être la signification de cette croix temporaire, puisque la ville possède une croix permanente qui fait d'elle un marché perpétuel ? Dès le premier pas, on se heurte donc à une difficulté fort sérieuse. Car, en effet, ou bien la croix érigée pendant la foire n'a pas de signification juridique, et que devient alors la théorie du *Weichbild* ? ou bien il faut admettre qu'à côté ou plutôt qu'au-dessus du droit urbain, il existe encore un droit de marché différent de lui⁶ et que, partant, *Marktrecht* et *Stadtrecht* ne sont pas synonymes.

Si, manifestement, M. Sohm a trop complètement assimilé la ville

1. *Zur Entstehung des Städtewesens*. Programme de Munster, 1891.

2. *Wezen en beteekenis der verleenig van stadrechten in Nederland (Handelingen der maatschappij van Nederlandsche letterkunde)*. Leyde, 1891.

3. *Ouvr. cité*, p. 72, n.

4. *Die Entstehung des deutschen Städtewesens. Eine Kritik der Sohm'schen Theorie* (*Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*). 1892.

5. *Ouvr. cité*, p. 55, n. 1. — Voir aussi mon compte-rendu de l'ouvrage de M. Sohm dans la *Revue critique* du 30 mars 1891 ; les articles de Kruse dans *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 1891 ; et, tout récemment, G. Blondel, *Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne*, p. 415.

6. C'est en effet ce qui existe. Pendant la foire, le droit pénal urbain est rendu plus sévère. En 1290, Jean d'Avesnes déclare que, pendant la foire qu'il octroie à la ville de Mons, les échevins devront appliquer « doubles amendes ensi com li lois de le ville donne en autre tens. » Devillers, *Cartulaire des cens et rentes dus aux comtes de Hainaut*, II, p. 265. Cf. la charte de Bodenwerder, dans Gengler, *Deutsche Stadtrechte des Mittelalters*, p. 29. Voir encore Habets, *Limburgsche Wijsdommen*, p. 265 (la Haye, 1891), et Tuetey, *Le droit municipal en Franche-Comté*, p. 243 (charte de Montbéliard).

au marché, il semble n'avoir pas réussi non plus à démontrer que, de par la vertu magique de la croix (*Weichbild*), ville et marché sont tous deux des demeures royales. Ici il a appelé l'étymologie à son secours. Il donne à la racine *wich*, *weich*, que l'on trouve dans *Weichbild*, la signification de *Burg*, c'est-à-dire d'habitation fortifiée, de château fort et spécialement, dans le cas qui nous occupe, de château royal. Le *Weichbild* est donc l'emblème (*bild*) du château, du palais du roi, et la ville où il est planté devient une *Königsburg*. Malheureusement, cette ingénieuse digression philologique a le tort d'être complètement erronée. Il suffit d'ouvrir le dictionnaire de M. Kluge, pour apprendre que *Weichbild* est composé des deux mots *wik* = *vicus* et *bild* apparenté à l'ancien germanique *bilida*, synonyme de *Recht*¹. Il faut donc traduire tout simplement ce fameux *Weichbild*, dans lequel on a voulu voir tant de symbolisme, par : paix ou juridiction locale, *Ortsgericht*, *Stadtfriede*.

Voilà, ce semble, les axiomes formulés si rigoureusement par M. Sohm au début de son livre singulièrement compromis et, partant, la théorie qui en est si logiquement déduite, en grand danger. Mais il est encore d'autres objections, et des plus graves, que l'on peut faire valoir contre elle. Elle a trop rapidement généralisé et n'a pas suffisamment tenu compte des faits. La croix, il faut toujours y revenir, n'est érigée que pendant les foires (*nundinae*) : elle ne figure pas aux marchés hebdomadaires (*mercatus*)². Or, dans beaucoup de grandes villes, on ne constate l'existence de foires qu'à une époque fort récente³, et, d'autre part, des foires ont été tenues très anciennement dans des villages qui, cependant, n'ont pas cessé pour cela d'être de simples villages⁴. Que conclure de là sinon que, dans le sens du moins où

1. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*. — Von Amira (dans Paul, *Grundriss der Germanischen Philologie*, t. II, 2^e partie, p. 41) admet la même étymologie. Il cite comme apparenté au germ. *bilida* le mot scandinave *biltugher* = *rechlos*. Voy. aussi contre l'interprétation de M. Sohm von Below, *Ursprung*, p. 17, note 2, Schulte, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1891, n^o 14, p. 530, et Varges, *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1892, p. 86. M. Varges a démontré en outre que *Burg* n'a pas anciennement le sens de château, mais celui de ville. On trouve de nombreux exemples de *burgus* employé pour désigner spécialement l'agglomération urbaine au x^e et au xi^e siècle, dans Flach, *les Origines de l'ancienne France*, II, 243 et suiv.

2. Il en est du moins ainsi à l'origine. La foire est souvent appelée *forum crucis*, par opposition au simple marché.

3. Par exemple à Gand, à Bruges, à Mons et en général dans la plupart des grandes villes laïques des Pays-Bas.

4. A Thourout et à Messine en Flandre, qui n'ont obtenu le rang de ville qu'à la fin du moyen âge, par exemple.

l'entend M. Sohm, l'identité absolue de *Stadtrecht* et de *Marktrecht* est insoutenable ?

En outre, si la ville est une demeure royale, pourquoi ne possède-t-elle pas nécessairement et toujours la haute justice ? Le roi exerce celle-ci dans son palais : la ville doit donc aussi l'exercer dans ses murs. C'est une contradiction d'admettre d'une part que la ville est une demeure royale, que le roi y est toujours présent, et de ne lui accorder d'autre part qu'une juridiction compétente en matière de commerce et de police. Enfin, la manière de voir de M. Sohm quant à l'origine du conseil est inadmissible. Le conseil est avant tout l'expression de l'autonomie urbaine : en France, comme en Allemagne, il apparaît comme une magistrature essentiellement communale. Dans les deux pays, c'est à lui que s'en prend le pouvoir central quand il est en lutte avec la ville. Entre ses pouvoirs et ceux du juge urbain, il y a une différence profonde. M. Sohm le reconnaissait lui-même jadis implicitement dans une brillante étude sur les finances urbaines ¹. D'ailleurs, ici encore, les faits sont en contradiction avec la théorie. Le plus ancien conseil municipal mentionné en Allemagne est celui de Medebach, en 1165. A Cologne, le conseil apparaît seulement beaucoup plus tard. Faudrait-il donc croire qu'on ait éprouvé, dès le XI^e siècle, le besoin d'alléger les fonctions de l'écouteur de Medebach, alors que ce fonctionnaire pouvait encore suffire à sa tâche dans la puissante cité rhénane, la plus peuplée de toute l'Allemagne ? Je terminerai par une dernière remarque. La formation juridique de la ville, d'après la théorie de M. Sohm, paraît incompatible avec l'histoire du Saint-Empire germanique au moyen âge. On pourrait admettre que dans une monarchie absolue le droit urbain soit une émanation du droit royal. Mais on sait quelle a été la faiblesse du pouvoir central en Allemagne. D'ailleurs, en règle générale, les empereurs ont été bien plus souvent hostiles que favorables aux bourgeoisies. A partir du XII^e siècle, c'est-à-dire précisément à partir de l'époque où s'achèvent les constitutions urbaines, ils ont systématiquement favorisé les princes au détriment des villes. Leur conduite politique, à cet égard, diffère du tout au tout de celle des rois de France. Ce n'est qu'à la fin du moyen âge qu'on voit les villes se réclamer de l'empereur et prétendre à l'« immédieté ». Au début, on ne découvre rien de semblable. En somme, M. Sohm

1. *Städtische Wirtschaft im XV Jahrhundert (Jahrbücher für National-ökonomie und Statistik)*, 1880. Dans *Fränkische Reichs und Gerichtsverfassung*, p. 232, M. Sohm reconnaissait que « *Die Dorfgerichte und die Stadtgerichte haben der öffentlichen Gerichtsverfassung niemals angehört.* » Voy. von Below, *Ursprung*, p. 68 et suiv.

s'est placé, je crois, à un point de vue trop exclusif. Il a voulu expliquer le droit municipal par quelques principes juridiques comme s'il eût eu affaire à une question de droit romain. Tout entier à l'abstraction, il a perdu de vue les conditions politiques et sociales au milieu desquelles il s'est développé. Bref, il a écrit une admirable théorie du droit urbain tel qu'il aurait pu être si les principes juridiques étaient les seuls facteurs du développement de l'humanité.

Nous sommes arrivé au terme de cette longue revue des théories générales sur la formation des villes. Comme on l'a vu, aucune d'elles n'a réussi à s'imposer. Une seule pourtant doit être absolument rejetée : celle qui affirme la persistance au moyen âge du régime municipal romain. Pour les autres, elles ont servi largement à l'avancement de la science. Chacune d'elles a éclairé, à son tour, un côté de la question. Leur tort commun a été non d'avoir mal vu, mais d'avoir vu trop étroit. A mesure que de nouveaux éléments du problème étaient découverts, on prétendait tout y ramener. C'est ce qui est arrivé successivement pour les privilèges ottoniens, pour le *Hofrecht*, pour la gilde, pour la marche et pour le marché. Mais on doit reconnaître, qu'à cause même de leur exclusivisme, les théories générales ont été singulièrement fécondes. Elles ont groupé les travailleurs, leur ont assigné un objectif, ont concentré leurs efforts sur un même point. La synthèse chaque fois a provoqué l'analyse et, sans les théories générales, nous ne posséderions pas aujourd'hui un aussi grand nombre d'excellentes monographies sur les divers éléments constitutifs de la ville.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que la solution définitive reste à trouver. Tandis que l'accord s'est fait sur les origines du système féodal et que l'on ne discute plus guère que sur des détails, les savants sont bien loin de s'entendre sur les causes premières du développement municipal au moyen âge. On en connaît les principaux facteurs, mais on n'a pas déterminé encore l'importance qu'il faut respectivement attribuer à chacun d'eux. Peut-être cela vient-il de ce que le problème a été généralement envisagé à un point de vue trop étroitement national. Si, comme la féodalité ou le socialisme contemporain, les villes du moyen âge sont avant tout le produit de certaines causes économiques et sociales, il faut, ce semble, les étudier sans tenir compte des frontières politiques. De même qu'on ne distingue pas une féodalité française et une féodalité allemande, de même aussi il n'y a pas lieu d'établir une ligne de démarcation entre les villes allemandes et les villes françaises. Sans doute, les différences de détail sont innombrables; sans doute aussi, sous l'action de l'État qui, à partir du XIII^e siècle, s'organise en France et en Alle-

magne suivant des types très différents, l'évolution urbaine s'est continuée, ici et là, par des voies fort divergentes. Mais les causes profondes des origines du mouvement sont les mêmes dans les deux parties de la *Francia*. Dans les bassins de la Seine et du Rhin, l'organisation primitive des villes présente les mêmes caractères essentiels. C'est ce que je voudrais montrer dans la suite de cet article. Et peut-être, quand nous aurons vu en quoi les constitutions urbaines d'Allemagne et de France sont identiques et en quoi elles diffèrent, pourrons-nous mieux apprécier l'importance et la valeur relatives des divers facteurs qui ont contribué à la formation des villes au moyen âge.

H. PIRENNE.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE. — M. HAURÉAU, membre de l'Institut, vient de publier le sixième et dernier volume des *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, Klincksieck, 1893, in-8°); il serait impossible d'analyser ici un ouvrage de ce genre, réunion de notices plus ou moins longues, élégamment écrites, sur divers auteurs latins du moyen âge; l'auteur a fait nombre de petites découvertes qui ont leur importance et nul ne pourra désormais s'occuper des poètes, des sermonnaires et des théologiens du XI^e au XIV^e siècle sans consulter ces lumineuses dissertations. Les œuvres analysées par M. Hauréau sont trop souvent imparfaites et d'aspect rebutant, mais, dans ce fatras, l'historien peut relever bien des traits utiles, bien des mentions intéressantes. Les poésies satiriques ne manquent pas, qui nous en apprennent plus que beaucoup de chroniqueurs sur les idées des gens du moyen âge; les sermons sont souvent presque aussi amusants à lire que les fabliaux, et beaucoup, œuvre de moines mendiants du XIII^e siècle, fourmillent de traits hardis contre l'église séculière, rongée par la simonie et corrompue, et contre le vieil institut de saint Benoît, dès lors en pleine décadence.

M. Samuel BERGER a pris pour objet principal, on pourrait dire unique, de ses études, l'histoire de la Bible au moyen âge; en 1884, il avait donné au public une étude fort remarquée et très remarquable sur la Bible française; pour thèse de doctorat ès lettres, il a pris deux sujets se rattachant au même ordre d'études. La thèse latine est intitulée : *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint Christiani medii temporis in Gallia* (Paris, Hachette, in-8°). Le sujet est difficile et exige des recherches étendues, mais la matière est peu abondante, et l'auteur a pu faire tenir tous les renseignements réunis par lui en une mince plaquette d'une soixantaine de pages. En effet, les docteurs chrétiens au moyen âge n'ont guère étudié la langue hébraïque que pour corriger le texte des livres saints, texte corrompu par les copistes, à tel point qu'il en était devenu à peu près incompréhensible.

sible ; hâtons-nous de dire qu'il n'a guère été amélioré au xvi^e siècle et que la Vulgate, telle que l'emploie chaque jour l'Église catholique, est un ramassis de leçons défectueuses et incohérentes. Quoi qu'il en soit, M. B. a ajouté sa petite part de découvertes à celles qu'avaient déjà faites ses devanciers. Dans son travail, écrit avec une élégante précision, nous noterons surtout les pages relatives à la correction de la Bible du xiii^e siècle, correction confuse et faite sans critique par des copistes dont il faut louer moins le savoir que les intentions, et que l'ordre des frères Prêcheurs lui-même, en dépit du savoir de quelques-uns de ses membres (nommons seulement le célèbre Hugues de Saint-Cher), ne sut pas mener à bonne fin. Le travail fut repris par le célèbre Roger Bacon, et M. Berger est tenté, à bon droit semble-t-il, d'attribuer à ce célèbre docteur des épîtres anonymes renfermant des notes sur bon nombre de passages corrompus de la Vulgate ; en tout cas, l'une des œuvres les plus importantes que nous possédions en ce genre, le *Correctorium Vaticanum*, est l'œuvre de Guillaume de Mara, frère mineur d'Oxford et disciple de Bacon. Ces efforts méritoires, ceux de Nicolas de Lyre qui ne sut pas rester fidèle à son premier propos, et qui, après avoir tenté l'explication littérale de la Bible, en revint à l'explication figurative, demeurèrent inutiles, et le texte de la Vulgate resta ce qu'il avait toujours été, corrompu et défectueux. M. Samuel Berger termine par une réflexion à la fois juste et fine ; c'est aux rabbins juifs que les docteurs catholiques ont emprunté la plupart de leurs corrections, ce qui ne pouvait manquer de les affermir dans leur goût pour le sens figuré, si cher aux écoles talmudiques ; on peut regretter que l'ignorance de la langue grecque ne leur ait pas permis de combattre cette tendance ; il faudra attendre le xvi^e siècle pour trouver en Érasme un interprète plus raisonnable de l'Écriture.

La thèse française de M. S. Berger porte pour titre : *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge* (Paris, Hachette, in-8°, xxiv et 443 pages). A vrai dire, l'auteur étudie principalement la recension de la Bible à l'époque carolingienne, les origines et le sort de ce grand travail. Disons tout d'abord que l'ouvrage est du sort haut intérêt, notamment pour l'histoire du grand mouvement intellectuel, qu'on appelle généralement la renaissance carolingienne. M. B. n'a rien épargné pour voir et étudier par lui-même les textes les plus importants, et, s'il n'a pu collationner en entier tous les manuscrits examinés par lui (plusieurs vies d'hommes ne suffiraient pas pour cette tâche fastidieuse et probablement superflue), il en a vu assez pour reconnaître l'origine du texte de chaque livre dans chaque copie particulière. A l'époque primitive, au temps des Mérovingiens,

les églises gauloises semblent n'avoir connu aucune règle bien précise ; si la Vulgate, œuvre de saint Jérôme, est généralement citée par les auteurs de cette époque pour l'Ancien Testament, pour le Nouveau ils restent fidèles aux versions plus anciennes, qui, à vrai dire, ne différeraient guère de la plus récente. Aussi l'histoire du texte saint dans notre pays jusqu'au VIII^e siècle reste-t-elle, en somme, peu intéressante, et les grandes recensions qui marqueront le règne de Charlemagne seront faites sous l'influence de traditions étrangères. Celle de Théodulphe, évêque d'Orléans, aura pour source principale les Bibles espagnoles ; celle d'Alcuin, les Bibles irlandaises et anglo-saxonnes. M. Berger a, par suite, été conduit à étudier les textes bibliques originaires tant de la péninsule hispanique que de l'Irlande, textes qui constituent deux familles très bien caractérisées. Les textes espagnols anciens, qui comprennent la Bible entière, se distinguent par une division particulière, une *capitulatio* tout à fait unique ; on y trouve, en outre, des leçons souvent bizarres que les copistes plus récents n'ont point reproduites, enfin l'exécution de ces manuscrits est tout à fait curieuse et caractéristique¹. M. Berger estime que cette recension espagnole pourrait bien être l'œuvre d'un certain *Peregrinus*, inconnu d'ailleurs, auquel on doit la correction des œuvres de Priscillien ; le nom de *Peregrinus* se retrouve en effet dans plusieurs copies des textes saints exécutées dans la péninsule.

En Irlande, la Vulgate eut plus longtemps qu'en Gaule à lutter contre les anciennes versions latines ; le clergé de ce pays avait l'esprit fort indépendant et était fort attaché à ses traditions liturgiques, et il a fallu plus de deux siècles (du VI^e au VIII^e) pour le déterminer à adopter le texte de saint Jérôme, apporté du continent par les missionnaires du saint-siège. Les manuscrits exécutés en Irlande et en Angleterre durant ces deux siècles, manuscrits où les deux versions se confondent peu à peu, comptent parmi les plus beaux monuments de l'art calligraphique au moyen âge ; la plupart, il est vrai, sauf quelques exceptions telles que le célèbre *Codex Amiatinus*, ne renferment que le texte des Évangiles.

Ce texte, plus ou moins mêlé, est un peu plus tard apporté sur le continent par les missionnaires irlandais, qui viennent évangéliser les pays rhénans, l'ancienne Rhétie et la Germanie occidentale ; à Saint-Gall, à Echternach, des scribes écrivent en caractères irlandais

1. M. Berger croit que le célèbre *Pentateuque de Tours* pourrait bien être espagnol ; l'hypothèse, présentée d'ailleurs avec beaucoup de réserves, nous paraît peu admissible. Les peintures du *Pentateuque* doivent dériver d'un original antique dont la provenance est impossible à déterminer aujourd'hui.

ou anglo-saxons de superbes volumes qui appartiennent à cette tradition exotique.

M. Berger, reprenant alors l'histoire de la Bible proprement gauloise, étudie les manuscrits exécutés dans ce pays du *vi^e* au *viii^e* siècle, et, comme il le fait remarquer, cette étude consiste uniquement dans l'histoire de la pénétration en Gaule des textes étrangers de l'Écriture. Il examine successivement les manuscrits de Lyon et de Vienne (influence espagnole), un manuscrit célèbre de Saint-Germain-des-Prés, un texte qu'il appelle languedocien, et qui a subi la même influence; l'école du centre (Limoges, Tours et Fleury); enfin, les copies exécutées dans les monastères du nord de la France, mélange assez confus de leçons d'origine douteuse, de leçons espagnoles d'origine, et de traditions irlandaises. Tout cela est fort intéressant et très nouveau, mais les copistes de ces temps reculés, on le voit, prenaient un peu partout leurs matériaux, sans trop se soucier de l'origine. — Plus raisonnable et mieux guidée est l'école de Saint-Gall. Dans ce monastère et dans ceux de la même région, Reichenau, Einsiedeln, etc., on copie non seulement la Vulgate, mais encore le texte grec de la Bible. Bien plus, grâce au fameux Hartmut, on fixe le texte des livres saints; cet abbé fait écrire, de 844 à 883, un grand nombre de recueils complets ou partiels de ces livres et on possède aujourd'hui trente-un volumes acquis ou exécutés par ses ordres. Mais cette école de Saint-Gall reste toute locale et n'exerce au dehors qu'une faible influence. — M. Berger, après avoir ainsi débarrassé le terrain, étudie les deux recensions des livres saints qu'on peut attribuer au règne de Charlemagne, celle de Théodulphe et celle d'Alcuin. Le premier, esprit indépendant, paraît avoir voulu corriger le texte de la Bible à l'aide principalement des versions espagnoles qu'il avait rapportées avec lui de son pays natal. Ce travail nous a été conservé dans deux copies célèbres, l'une aujourd'hui à Paris, l'autre au Puy, manuscrits d'une exécution remarquable et absolument identiques l'un à l'autre. Le texte adopté par Théodulphe est un texte mêlé, à base espagnole, mais l'un des exemplaires, celui de Paris, porte quantité de corrections et d'additions que M. B. attribue, à bon droit semble-t-il, à Théodulphe lui-même; presque toutes ces corrections paraissent empruntées à de bons textes. La recension de Théodulphe eut une assez grande fortune, et on retrouve un peu partout dans le nord de la Gaule des manuscrits qui en dérivent.

La recension d'Alcuin a un caractère tout différent; c'est pour ainsi dire une recension officielle. Elle fut ordonnée par Charlemagne vers 790 (on n'est pas fixé sur la date) et fut exécutée par Alcuin après 796. Les plus anciens manuscrits qui la renferment ont été

exécutés dans le *Scriptorium* de Saint-Martin de Tours. Le texte naturellement se rattache à la version anglo-saxonne et M. B. attribue à cette école quelques-unes des grandes Bibles de luxe exécutées au ix^e siècle pour les princes de la maison carolingienne (Bibles de Zurich, de Grandval, etc.). — Dans une septième partie, l'auteur étudie les textes bibliques produits par les grandes écoles carolingiennes; tout d'abord celle de Tours, représentée par un copiste célèbre, Adalbold, dont M. Delisle a mis la personnalité en relief; puis, ce qu'il appelle l'école chrysographique, dans laquelle il fait rentrer quelques-uns des plus somptueux manuscrits du ix^e siècle. L'étude du texte de ces volumes conduit M. B. à en attribuer l'exécution à l'école palatine elle-même. M. Janitscheck était arrivé à la même conclusion. Après un bon chapitre sur l'école du nord de la France, dite franco-saxonne, M. Berger termine par quelques mots sur l'ordre des livres de la Bible, la division en chapitres, le texte des sommaires et enfin la stichométrie.

Telle est l'économie de ce livre tout à fait nouveau et du plus haut intérêt, non seulement pour l'histoire même de la Bible, mais encore pour celle des idées et des arts en Gaule du vi^e au x^e siècle. L'auteur n'a pas la prétention d'avoir épuisé le sujet, mais il l'a traité assez à fond pour que nul, d'ici de longues années, ne soit tenté de le reprendre à nouveau, car, pour arriver à préciser davantage, il faudrait posséder le relevé complet des variantes de tous ces vieux manuscrits, travail colossal qui n'a été tenté que pour un bien petit nombre d'exemplaires et dont l'utilité serait peut-être discutable.

De 1884 à 1885, M. P. VIOLETT a publié un *Précis de l'histoire du droit français*, dont la haute valeur a été bientôt appréciée des érudits comme des étudiants; il vient d'en donner une seconde édition sous le titre d'*Histoire du droit civil français* (Paris, Larose et Forcel, 1893, XII-942 pages). L'auteur n'a point modifié les divisions intérieures de l'ouvrage, et, comme le *Précis*, cette nouvelle histoire renferme à la fois un exposé historique du droit civil français depuis les origines jusqu'à nos jours et un aperçu sommaire des sources de ce même droit. Mais si M. Viollet est resté fidèle au plan primitif, qui était, du reste, logique et commode, il a fortement développé l'exposition et mis l'ouvrage au courant des derniers travaux parus sur chaque point. La bibliographie, étendue et enrichie, a été mise à part et figure, comme dans la première édition, à la fin de chaque chapitre. Nous ne saurions indiquer ici même les principales additions de l'auteur; une remarque toute matérielle suffira pour en faire saisir l'importance; la première édition avait 782 pages de texte, celle-ci en compte 806, et encore la bibliographie, pour laquelle on a

adopté un caractère plus compact, y occupe-t-elle beaucoup moins de place matérielle. On peut compter que l'ouvrage sous cette nouvelle forme n'aura pas moins de succès qu'autrefois, et dans quelques années M. Viollet devra sans doute en préparer une troisième édition, cette fois en deux volumes.

Sous ce titre : *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*¹, M. F. ROCQUAIN publie le premier volume d'une histoire de la lutte entre la papauté et les réformateurs de l'Église du XI^e au XV^e siècle. C'est, en somme, une histoire de l'Église catholique pendant ces quatre cents ans. Le tome I, intitulé : *La théocratie, apogée du pouvoir pontifical*, s'étend du milieu du XI^e siècle, des débuts d'Hildebrand, à la mort d'Innocent III. L'ouvrage n'est pas sans intérêt; l'auteur a lu et cite presque uniquement les textes originaux et, sans s'attarder aux discussions de détail, il s'en tient aux conclusions générales. Le livre a donc les défauts et les qualités des travaux de généralisation; on y relèverait sans peine quelques assertions discutables, quelques conclusions hâtives, mais, ainsi dégagé et allégé, le récit se laisse lire sans peine ni fatigue. Dans un travail de cette nature, les idées tiennent la place principale; ce sont donc les idées de M. Rocquain qu'il nous faut exposer. Bien peu d'historiens jusqu'ici, du moins en France, ont su, en parlant de la papauté du moyen âge, faire autre chose qu'une apologie; les plus hostiles au saint-siège ont admis a priori et sans examen que, sans le triomphe partiel des pontifes de Rome, le monde occidental était rendu à la barbarie et à l'ignorance. Il n'est donc pas inutile qu'un esprit indépendant ose aborder de face ce problème difficile et en propose une autre solution. L'entreprise n'est pas sans quelque danger, et M. Rocquain l'a indiqué en fort bons termes à la fin de son avant-propos; à rechercher trop exclusivement les traces de protestation et de révolte contre la cour romaine, l'historien court le risque de ne montrer que les abus du système hiératique et de passer sous silence les services qu'il a rendus comme tout régime politique, mais, puisque l'auteur voulait montrer les origines du mouvement de réforme, il était tenu d'insister principalement sur les abus qui donnèrent naissance à ce mouvement².

Le premier volume de l'ouvrage de M. Rocquain comprend l'his-

1. Paris, Thorin, VIII-425 p. in-8°.

2. L'auteur au surplus, se rendant compte du danger, a généralement su éviter l'écueil, et certaines pages de lui, notamment celles qu'il consacre à l'analyse de la politique de Grégoire VII, prouvent qu'il sait juger équitablement les conceptions hiératiques les plus bizarres et les plus éloignées des théories politiques modernes.

toire de près de deux siècles ; au XI^e siècle, la suprématie pontificale, déjà affirmée au IX^e, se constitue et s'établit aux dépens de la puissance impériale. Grégoire VII pose les bases du système qu'il entend appliquer au gouvernement de la chrétienté : l'État soumis à l'Église et l'Église soumise au pape ; son œuvre est parfaite autant qu'œuvre humaine peut l'être, mais, si puissant qu'il soit, ce grand esprit n'a pu prévoir les difficultés qui naîtront plus tard : résistance de la part des peuples chrétiens, dont la nationalité devient chaque jour plus marquée, et de la part des souverains dont le pouvoir se développe ; résistance dans l'Église même, les évêques refusant de se laisser dépouiller de leur autorité séculaire ; enfin abus dans la cour romaine, abus d'autant plus dangereux que l'autorité des papes et de leurs conseillers est de jour en jour plus grande. Le régime que Grégoire VII n'a eu que le temps d'esquisser, ses successeurs, avec cette ténacité, cette continuité de vue qui ont été la grande force de la curie, travaillent à le constituer définitivement, et sous Innocent III ils semblent bien près de réussir. L'Empire est affaibli par des dissensions intérieures ; la France, déjà puissante, n'a pas encore achevé son unification ; enfin l'Angleterre est aux mains d'un tyran imbécile. Et pourtant combien cette œuvre paraît déjà chancelante ! l'autorité dogmatique de l'Église est niée par des milliers de fidèles dans le sud de l'Europe, et pour les écraser la papauté a dû se résigner à une guerre d'extermination, de massacres, qui va lui coûter sa vieille réputation de bénignité et de douceur. Si les prélats ont dû pour la plupart renoncer à la lutte, se soumettre aux ordres du saint-siège et des légats, la société laïque, qui commence à prendre conscience d'elle-même, cherche à se dégager du joug que l'Église fait peser sur elle. Les sciences et les lettres, grâce à la fondation des universités, vont se répandre hors des cloîtres et pénétrer peu à peu le clergé séculier, puis les laïques eux-mêmes. Contre les tribunaux ecclésiastiques s'élèvent les cours royales qui vont lutter énergiquement contre leurs vieilles rivales et finiront par en triompher. Au moment même où, sans rencontrer aucune résistance ouverte, Innocent III dispose en maître des États de Jean-sans-Terre et du comté de Toulouse, la puissance pontificale, qui paraît avoir atteint l'apogée, est déjà bien menacée ; dans un prochain volume, M. Rocquain nous montrera comment, quatre-vingts ans plus tard, elle va recevoir à Agnani un coup mortel.

Les abus innombrables de la cour pontificale ont peut-être plus fait pour le renversement de la théocratie organisée par Grégoire VII et ses successeurs que les excès autrement graves autorisés par l'Église romaine au XIII^e siècle ; nous voulons parler des poursuites

exercées par les juges d'inquisition contre les hérétiques albigeois et leurs fauteurs. L'histoire de ce tribunal dans le midi de la France est mieux connue depuis quelques années, grâce à plusieurs travaux, tant en France qu'à l'étranger ; mais jusqu'ici on n'avait pas encore étudié dans notre pays d'une manière méthodique et complète le fonctionnement de ces tribunaux exceptionnels dont on ne parle guère, peut-être faute de les bien connaître. Combien de personnes, même dans le grand public lettré, ne connaissent en fait d'inquisition que celle d'Espagne, ignorent ou mettent en doute les cruautés exercées quelques siècles plus tôt en France même par de dignes prédécesseurs de Torquemada ! L'*Histoire des tribunaux de l'inquisition en France* de M. L. TANON¹ sera donc bien accueillie ; l'auteur, qui a prouvé dans plusieurs autres travaux justement estimés sa connaissance approfondie de l'ancienne procédure française, s'est attaqué cette fois à un sujet difficile et peu abordable pour tout autre qu'un magistrat versé dans la science du droit.

L'ouvrage s'ouvre par un aperçu historique sur les origines de la secte. M. Tanon essaye d'expliquer comment la théorie cathare, si sévère et si ascétique, put être adoptée par un grand nombre de Français du Midi, en un temps où la société méridionale n'était rien moins que rigoriste. C'est que, si rigoureuse qu'elle parût, cette doctrine un peu flottante n'imposait pas ses pratiques austères à tous ses adhérents, mais seulement aux *parfaits*, en somme peu nombreux, et qu'elle apparaissait comme une protestation contre les théories autoritaires et le despotisme de la Rome pontificale. Ces doctrines, qui condamnaient le mariage, pouvaient passer pour antisociales, mais le christianisme primitif ne l'était guère moins, et comme lui le catharisme, s'il eût triomphé, eût dû se plier aux nécessités de la vie et aux besoins éternels de l'humanité. Quoi qu'il en soit, l'Église romaine, après quelques missions inutiles, voyant qu'elle ne pouvait inspirer aux princes du Midi l'horreur qu'elle-même ressentait pour ces dangereux hérétiques, se croit le droit de prêcher la croisade contre ces fils peu obéissants, et de là les effrayantes tragédies de Béziers, de Monségur, etc., honte éternelle pour la religion chrétienne qui se targue si généralement de longanimité et de douceur. Vingt ans de guerre et de désastres suffirent à peine pour abattre le Midi, et les nouveaux maîtres du pays ont grand-peine, durant les premiers temps, à le contenir sous leur joug. Mais, si saint Louis rêve un instant de ramener à lui les nouveaux sujets de sa couronne, l'Église poursuit un plan tout différent,

1. Paris, Larose, 1893, vi-567 p. in-8°.

autrement vaste et d'exécution plus difficile : rétablir l'orthodoxie dans le midi de l'ancienne Gaule et en extirper les hérétiques ; sans plus réfléchir, elle choisit et emploie presque exclusivement les moyens que les mœurs du temps lui indiquent et dont elle trouve la justification dans l'Ancien Testament : la terreur. Cent ans suffiront à la tâche, qui sera complète, si bien qu'à partir de 1330 ou environ les tribunaux exceptionnels institués par elle ne fonctionneront plus, faute de victimes à condamner, et encore, pour fournir un aliment à l'activité des juges, a-t-on dû les charger de poursuivre des sectes toutes différentes de la secte cathare : Vaudois des Alpes et du Dauphiné, Spirituels, disciples de Joachim de Flore, Apostoliques, sectes nées du bouillonnement mystique qui agite le midi de l'Europe à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle. Plus tard, au XV^e siècle, l'inquisition reprendra une nouvelle activité dans le nord de la France et dans les Pays-Bas, lors de la vaudoiserie d'Arras.

Après ce court résumé historique, M. Tanon entre en matière et s'attache à l'étude proprement dite des tribunaux d'inquisition (p. 427). Dans un premier chapitre, il étudie brièvement les sources diplomatiques et juridiques de cette étude ; aux registres proprement dits, il joint les traités théoriques des canonistes du XIII^e et du XIV^e siècle ; puis il passe à l'organisation même du tribunal : nombre, qualités et pouvoir des inquisiteurs ; agents employés par eux ; dépenses et ressources de la cour. Vient ensuite l'étude de la compétence : 1^o quant à la matière ; l'auteur examine successivement les différents délits dont connaissent ces tribunaux, les doctrines et les faits dont l'examen leur est dévolu ; 2^o quant au lieu ; 3^o quant à la personne ; tous les fidèles, moins les évêques, les chefs d'ordre et le pape, sont justiciables des inquisiteurs.

M. Tanon étudie ensuite la procédure d'inquisition ; elle a pour base la procédure romaine : c'est une procédure accusatrice, qui permet à toute personne privée de se porter comme *accusatrice*, de poursuivre devant les tribunaux la punition d'une infraction aux lois. La dénonciation, perfectionnée et généralisée, est donc la base même, le point de départ de l'action des inquisiteurs. Mais ceux-ci procèdent également d'office et, dès avant l'établissement de l'inquisition, ce mode de procédure a été employé pour la répression de l'hérésie, délit insaisissable, difficile à établir et à déterminer. Vers le même temps, les tribunaux appliquent les épreuves judiciaires, la question pour obtenir les aveux du coupable ou forcer la conviction du juge. M. Tanon en profite pour donner sur les ordalies des détails fort curieux, puisés aux meilleures sources, et montre comment dès le XII^e siècle de bons esprits condamnaient ces modes de procédure enfantins.

Suit l'étude de la procédure propre aux tribunaux d'inquisition ; elle dérive de la procédure canonique et romaine, mais le juge n'est point tenu en fait, disent les manuels, de suivre l'*ordo juris*, d'observer toutes les règles et tous les délais. Arrivé dans un pays déterminé, il commence par provoquer les dénonciations, en promettant au dénonciateur le pardon et le secret ; ces dénonciations fournissent les éléments de longues listes de suspects, contre lesquels on va procéder. Une fois arrêté, le prévenu est interrogé en présence de témoins choisis par l'inquisiteur et longuement examinés ; le procès de Jeanne d'Arc est un bon exemple de la méthode suivie par les juges, méthode toute perfide et cruelle ; l'inquisiteur ne veut qu'une chose, l'aveu ; il n'y a pas à discuter les charges avec lui, il ne communique des chefs d'accusation que ceux qu'il veut bien faire connaître. Si l'accusé se refuse à l'aveu, pour le contraindre on a plus d'un moyen : la détention préventive, le *carcer durus*, la privation de nourriture, enfin la torture ; sur tout cela, M. Tanon entre dans une foule de détails fort instructifs et des plus curieux ; l'emploi de la torture ne saurait être nié, quoi qu'en aient dit quelques savants de nos jours, et certains des modes de torture, la flagellation par exemple et le jeûne prolongé, devaient être atroces. — Si l'aveu manque, le juge fonde sa conviction sur les témoignages ; ceux-ci, mais non les noms des témoins, peuvent être communiqués aux accusés, d'où le plus souvent impossibilité pour ces derniers de réfuter les allégations du juge. Enfin l'accusé se défend seul, et l'issue de ce duel entre un pauvre diable illettré, un paysan, un ouvrier, voire un petit bourgeois, laissé volontairement dans l'ignorance des principaux faits de la cause, et un inquisiteur retors, chicanier, rompu à toutes les finesses de la dialectique, l'issue de ce duel, disons-nous, ne pouvait guère rester douteuse.

Dans un dernier chapitre, M. Tanon étudie la pénalité appliquée aux hérétiques. Il insiste avec raison sur le caractère dérisoire de la clause par laquelle le juge ecclésiastique livrait le condamné au bras séculier, sous réserve de la mutilation et de la mort, formule purement casuistique, à laquelle certains historiens, peu versés dans le droit canonique, se sont laissé prendre ; plusieurs n'en ont-ils pas pris occasion de vanter la douceur des juges d'inquisition ? On trouve ensuite de curieux détails sur la peine de la prison ou mur, sur les croix, les pèlerinages imposés aux prévenus jugés moins coupables, sur la flagellation publique, les peines pécuniaires, la confiscation des biens, les incapacités civiles, les remises et commutations de peines. L'auteur termine par quelques mots assez brefs sur la décadence de l'inquisition et son remplacement par les parle-

ments royaux; grâce au fanatisme des conseillers et à la barbarie de la procédure criminelle, les hérétiques, on le sait, n'y gagnèrent rien, et les protestants du xvi^e siècle furent aussi sévèrement poursuivis, punis aussi cruellement que leurs prédécesseurs, les cathares du xiii^e.

Tel est cet ouvrage; cette courte analyse suffit pour en faire ressortir l'intérêt. On doit féliciter M. Tanon du ton calme, de la parfaite sérénité qu'il a su garder en faisant l'histoire des hauts faits de ce tribunal; son livre a d'autant plus de portée. L'auteur a compris que toute déclamation serait inutile et qu'en pareille matière les faits parlent d'eux-mêmes.

Au xv^e siècle, l'inquisition en France n'a plus de raison d'être; il n'y a plus d'albigeois. La charge d'inquisiteur a néanmoins subsisté; vers la fin du règne de Charles VII, elle est occupée par Jean Bréhal, prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris. Ce religieux est bien connu pour le rôle décisif joué par lui lors du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Le P. BALME, des frères Prêcheurs, dont la *Revue historique* a tout récemment mentionné avec éloges le Cartulaire de Saint-Dominique, vient, de concert avec un de ses confrères, le P. Belon, d'étudier à nouveau cette sympathique figure ¹. On savait depuis longtemps que Bréhal fut l'âme du procès de réhabilitation, et Quicherat avait connu et analysé les volumineux mémoires composés par ce religieux à cette occasion; le texte même de ces mémoires avait été publié par M. Lanéry d'Arc dans ses *Mémoires et consultations*. Mais le texte de cette édition, que n'accompagne aucun commentaire, est assez défectueux, et le P. Balme n'a pas jugé inutile de réimprimer le tout, en rapprochant constamment les allégations de l'auteur du texte même du procès de condamnation. Le tout est fort intéressant et mérite d'être signalé aux futurs historiens de Jeanne d'Arc; les auteurs ont cherché à s'entourer de toutes les lumières possibles sur chacun des personnages qu'ils ont eu occasion de citer, et leur commentaire analytique de la *Recollectio*, du résumé définitif de Jean Bréhal, sera très utile aux laïques peu versés dans les questions de théologie et de scolastique.

Le fameux historiographe de la Flandre, Jacques Meyer ou de Meyere, avait pour la rédaction de ses *Annales* copié une grande quantité de chroniques et de documents; un des recueils formés par lui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Saint-Omer. Le P. Henri DUSSART, de la Compagnie de Jésus, y a signalé la copie

1. *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Paris, Lethielleux, 1893, in-4°.

partielle d'un curieux journal de Bruges, œuvre de Rombout de Doppere, notaire de Saint-Donatien. Meyer n'a d'ailleurs copié qu'une partie du livre IV de ce journal, laquelle se rapporte aux années 1494-1498. L'auteur était contemporain, à même d'être bien informé, et il nous a conservé de nombreux détails sur les luttes entre les villes flamandes et Maximilien, tuteur du jeune Philippe le Beau. C'est une chronique domestique du plus haut intérêt¹. L'éditeur, après avoir à grand'peine déchiffré la redoutable écriture de Jacques Meyer, a soigneusement annoté le texte et y a joint en appendice un certain nombre de pièces diplomatiques et d'éclaircissements. La chronique de Doppere prendra désormais une place d'honneur à côté de celle de Molinet; l'auteur, esprit curieux, a noté beaucoup de faits que négligeaient trop souvent les historiens de l'époque; c'est ainsi qu'il consacre quelques lignes à la mort du célèbre Memling (14 août 1494), qu'il fait originaire de Mayence. Cette chronique ne renfermerait que ce renseignement décisif sur la patrie et la fin de l'un des plus grands artistes du xv^e siècle, qu'elle mériterait d'être tout particulièrement signalée aux érudits.

On n'a que fort peu de récits de pèlerinages en Terre-Sainte pour le xv^e siècle et on connaît assez mal la situation de ce pays durant cette période. Aussi doit-on signaler le *Journal de voyage de Louis de Rochechouart à Jérusalem*, découvert et publié par M. COUDERC². Ce Louis de Rochechouart avait été élu évêque de Saintes en 1460 et était grand ami de Pierre Mamoris, curé de Sainte-Opportune de Poitiers, auteur d'un *Flagellum maleficorum*, imprimé dès le xv^e s. Il eut de longs et ardents démêlés avec son chapitre, contre lequel, vingt-cinq ans durant, il entretint un de ces procès tels que savaient les faire les gens du moyen âge. Il finit par être incarcéré, suspendu de son siège et obligé de le résigner en faveur de son neveu, Pierre de Rochechouart, avec lequel il eut de nouveaux ennuis. La biographie de ce prélat, retracée d'après des documents inédits par M. Coudere, est des plus instructives; on y voit dans quelle situation misérable se trouvait l'Église de France à la fin du xv^e siècle; elle aurait vraiment eu grand besoin d'une réforme. Le voyage de Louis de Rochechouart en Terre-Sainte date de 1464; le manuscrit unique paraît incomplet; l'auteur débute à son départ de Venise et termine par quelques remarques, assez intéressantes d'ailleurs, sur les mœurs

1. *Fragments inédits de Rombout de Doppere* (Société d'émul. de Bruges). Bruges, 1892, in-4°.

2. Paris, Leroux, in-8° (Extrait de la *Revue de l'Orient latin*, t. 1).

et usages des habitants de la Palestine; on y voit rapportées quelques-unes de ces légendes pieuses, qui, déjà racontées à Antonin de Plaisance et à Arculfe, figurent encore dans les récits plus modernes depuis le xvi^e siècle. Le texte est curieux et méritait les honneurs de l'impression.

A la fin du xv^e siècle, une dynastie française, celle de Foix-Albret, hérita du trône de Navarre (1579). La situation des nouveaux souverains paraissait particulièrement difficile. Le petit royaume espagnol de Navarre, presque entièrement situé au sud des Pyrénées, était terre d'Espagne et pouvait, aux mains d'un ennemi, ouvrir aux Français l'entrée de la péninsule : danger redoutable auquel les rois de Castille et d'Aragon devaient chercher à parer. D'autre part, le roi de Navarre, vassal de la couronne de France pour la majeure partie de la Gascogne et une partie des pays pyrénéens, pouvait, s'il était plus espagnol que français, causer bien des soucis aux Valois. A vrai dire, la situation de ces roitelets était des plus périlleuses, et, pour faire respecter leur indépendance, il leur eût fallu autant de talent que de bonheur. Or ils eurent la mauvaise chance de trouver en Louis XII un adversaire de la maison d'Albret et en Ferdinand le Catholique un allié perfide et tenace qui sut transformer en une occupation définitive le protectorat qu'il avait su tout d'abord leur faire accepter.

L'histoire, fort intéressante, de cet épisode de la politique française vient d'être racontée par M. P. BOISSONNADE¹ dans un ouvrage un peu compact, mais fort bien étudié. L'auteur n'a épargné ni voyages ni recherches pour arriver à connaître tous les textes diplomatiques. Les archives des Basses-Pyrénées et les collections de la Bibliothèque nationale lui ont fourni beaucoup de pièces de haute importance; il a pu explorer les archives de Pampelune et de Simancas; en somme, on peut admettre qu'il a connu à peu près tous les documents inédits existant encore aujourd'hui. Beaucoup de ces documents étaient restés inconnus à ses devanciers, même aux historiens espagnols et au meilleur de tous, au célèbre Zurita. Ces riches matériaux ont permis à M. Boissonnade de raconter dans le dernier détail les longues négociations entre les cours de Burgos, de Pampelune et de Paris; pour les faits de guerre, il a principalement employé les relations contemporaines, dont quelques-unes fort intéressantes sont l'œuvre de personnes bien informées. On peut donc croire le sujet

1. *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille (1479-1521)*. Paris, Picard, 1893, xxiv-688 p. in-8°.

épuisé, à moins de découvertes tout à fait inattendues, car il n'est, pour ainsi dire, pas un épisode de ces longues et laborieuses négociations dont M. Boissonnade n'ait pu raconter jour par jour les péripéties.

La lecture de cet énorme volume est parfois, il faut bien l'avouer, un peu pénible, non pas que l'auteur ne sache exposer clairement les faits, mais l'attention se fatigue à parcourir ces immenses paragraphes, trop rarement coupés d'alinéas et tout remplis d'analyses de dépêches et d'instruments diplomatiques. Plus attrayants à coup sûr sont les chapitres consacrés aux faits de guerre, à la conquête de la Navarre en 1512, par exemple, et à la réoccupation éphémère de ce royaume la même année. L'ordre suivi est naturellement l'ordre chronologique. Après un court exposé de la situation politique de la Navarre à l'avènement des Foix-Albret, l'auteur explique comment l'établissement d'une dynastie française rendait bien précaire le traité de Tudela, qui mettait le petit royaume sous le protectorat castillan (1476). Par malheur, les nouveaux maîtres du pays se trouvent dans une position difficile; obligés de lutter en Navarre contre la Castille, en France ils ont à compter avec la rivalité de compétiteurs bien en cour, les Foix-Narbonne, qui finissent par recourir aux armes pour faire valoir leurs prétentions, et ils se laissent eux-mêmes entraîner dans les intrigues qui marquent le début du règne de Charles VIII. S'ils ont tout à craindre de Ferdinand, ils ne peuvent compter sur l'alliance effective de la cour de France; celle-ci ne cherche longtemps qu'à s'assurer l'obéissance de la dernière maison féodale qui subsiste encore, et, en 1497, les agents de Charles VIII vont jusqu'à proposer au souverain espagnol le démembrement et le partage des domaines des Albret. Sous Louis XII, la situation s'aggrave; le roi de France est ouvertement hostile à la maison d'Albret, contre laquelle il soutient son neveu, Gaston de Nemours, et les rois de Navarre ont continuellement à lutter contre les attaques des parlements, attaques que provoque et dirige le pouvoir royal. Ils cherchent un instant un appui auprès de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche (1506); déçus dans leur espoir par la mort inopinée de ce prince, ils se retournent vers la France, et Louis XII, n'ayant plus à tenir compte des revendications de Gaston de Foix, qui vient de périr à Ravenne (1512), renonce à sa vieille hostilité; aux conférences de Blois (juillet 1512), il reconnaît la neutralité de la Navarre et rend ses bonnes grâces aux souverains de ce pays. Mais Ferdinand profite de cette maladresse de ses anciens protégés; il obtient du pape Jules II une bulle d'excommunication, adjugeant la Navarre au premier occu-

pant¹, et, fort de l'appui de la cour pontificale, il envahit la Navarre ; en moins de deux mois, le pays est entièrement soumis, et le roi d'Aragon prend le titre de roi de Navarre.

Les souverains dépossédés ne se résignent pas ; dès la fin de l'année 1512, une armée franco-béarnaise passe les Pyrénées et s'efforce d'enlever sa conquête à l'avidé Ferdinand. Mal conduite, l'expédition échoue piteusement, et le souverain espagnol, une fois les envahisseurs chassés, se fortifie dans le pays et s'y établit définitivement. Louis XII finit même par abandonner la cause de ses alliés. François I^{er}, grand ami de la famille d'Albret, reprend la question ; les négociations ayant échoué, il profite de la mort de Ferdinand le Catholique pour diriger en Navarre une nouvelle expédition (1516), laquelle reste infructueuse. Jusqu'alors le futur Charles-Quint s'est montré plutôt favorable à la cause navarraise, mais, devenu roi d'Espagne, il change de politique. Il lui est impossible d'inaugurer son règne par l'abandon d'une conquête de son aïeul ; il refuse donc d'écouter les ouvertures de la cour de France, et celle-ci, après la rupture des négociations, fait une fois encore envahir la Navarre (1521). Après quelques succès, l'armée française est définitivement chassée ; Charles-Quint réoccupe le pays et se contente d'abandonner la basse Navarre ou Navarre française, située au nord des Pyrénées : les d'Albret, puis les Bourbons en profiteront pour porter jusqu'en 1789 le titre illusoire de rois de Navarre. Ainsi finit cette longue tragédie. On ne saurait pallier les torts de Ferdinand d'Aragon, qui se montra, en cette circonstance comme toujours, artificieux et sans scrupules ; mais, à vrai dire, il y avait pour l'Espagne nécessité absolue de compléter son unité territoriale, et la Navarre n'a eu qu'à se louer de sa réunion au reste de la péninsule.

A. MOLINIER.

TEMPS MODERNES. — M. G. HANOTAUX vient de faire paraître le premier volume d'un ouvrage qui, si l'ensemble répond à cette magistrale introduction, prendra rang parmi les meilleures œuvres historiques de notre temps. *L'Histoire du cardinal de Richelieu* (Didot) comprendra quatre volumes. Elle aura un caractère essentiellement biographique, mais ce sera la biographie d'un homme qui a consacré sa vie « à une grande œuvre : l'achèvement de l'unité française par l'établissement définitif de l'autorité absolue du roi et par la ruine de la maison d'Espagne, » et cette biographie donnera ainsi la vivante

1. M. Boissonnade a eu le mérite de retrouver l'original de cette bulle et de fixer la date exacte de ce singulier document diplomatique.

explication de la puissance et de la ruine de la monarchie des Bourbons au XVII^e et au XVIII^e siècle, comme aussi du développement de notre histoire depuis Henri IV jusqu'à nos jours. — Car M. Hanotaux, bien loin de voir en Richelieu, comme l'a fait récemment M. d'Avenel dans son important ouvrage sur *Richelieu et la monarchie absolue*, un génie dangereux qui a fait dévier la France de ses traditions séculaires, admire en lui un clairvoyant esprit qui a saisi avec une netteté extraordinaire la loi d'évolution de la monarchie, et d'une main puissante a précipité et achevé cette évolution. — M. Hanotaux nous paraît être dans le vrai. On peut admirer ou déplorer l'œuvre centralisatrice de Richelieu; il nous est impossible de ne pas y reconnaître un des anneaux les plus nécessaires de la chaîne logique de notre histoire. Dans son premier volume, M. Hanotaux pose les termes du problème; il met en présence l'homme et le pays que cet homme va gouverner. Il nous montre ce qu'était Richelieu au moment où il arrive à Paris comme député du clergé du Poitou aux états généraux de 1614, et ce qu'était la France au moment où Richelieu paraît sur la scène politique.

La première partie, *la Jeunesse de Richelieu*, est la plus remarquable, la plus originale. Avec une connaissance minutieuse de tous les écrits du temps, avec cette vraie érudition qui étudie toutes les sources, manuscrites ou imprimées, mais ne regarde pas comme important tout ce qui est inédit et sait combien les imprimés contiennent de choses inconnues, avec le don de peindre les lieux et de faire revivre les hommes, avec un style original, pittoresque, prime-sautier, qui, pour n'être pas un style châtié, n'en est pas moins le style d'un écrivain de race, M. Hanotaux met sous nos yeux, dans tout l'éclat de sa fière jeunesse, conscient de sa force, impatient d'action, d'autorité et de gloire, ce hobereau pourvu d'un des plus crottés parmi les évêchés de Gaule, qui rêve de façonner au gré de son génie la France et l'Europe.

M. Hanotaux commence, conformément à la méthode de Taine, par décrire le milieu d'où est sorti Richelieu; d'abord le pays de sa famille, le Poitou, « cette région équivoque et d'aspects contradictoires, à la fois mer et montagne, nord et midi, centre et frontière, » pays prompt aux révoltes, mais qui fut aussi au XV^e s. la dernière citadelle de la royauté nationale; qui fut au XVI^e s., entre la Rochelle et Saumur, un des foyers de l'agitation protestante, mais qui fournit à l'État une légion de serviteurs : les Briçonnet, les Bonnavet, les Noailles, le cardinal Duprat, etc., et qui eut à l'Université de Poitiers une école de jurisconsultes dévoués aux idées monarchiques; puis la

famille des Du Plessis, qui hérita, en 1490, de la terre de Richelieu et qui compta parmi ses membres, à côté de féroces aventuriers, comme Anloine du Plessis, dit le Moine, des hommes sages, voués aux emplois de cour, comme Louis du Plessis, grand-père du cardinal, François du Plessis, son père, prévôt de l'hôtel de Henri III et de Henri IV; enfin la famille des La Porte, de noblesse de robe, dont sortait Suzanne de la Porte, la mère de Richelieu, qui, restée veuve à quarante ans, montra une singulière énergie pour élever, avec des ressources exigües, ses trois fils et ses deux filles. Le plus jeune de ses fils, Armand, qui était destiné à la carrière des armes et avait commencé à s'y préparer dans l'Académie de M. de Pluvinel, fut obligé, par la mort de son frère aîné et la retraite du cadet chez les Chartreux, de faire violence à ses goûts pour entrer dans les ordres, et d'accepter l'évêché de Luçon, dont sa famille avait la disposition et les revenus. Sa résolution prise, Richelieu, avec cette volonté et ce sérieux qu'il mettait à toutes choses, fut tout entier à ses devoirs épiscopaux et y préluda à l'administration des plus grandes affaires. La tableau que M. Hanotaux a tracé des études théologiques et de l'activité de l'évêque de Luçon est d'une importance capitale pour la biographie de Richelieu. On voit se dessiner chez lui ce besoin et cette capacité de gouverner qui sera sa faculté maîtresse. Il s'applique à la conduite de son diocèse avec autant de zèle que s'il s'agissait d'un royaume, remplissant ses devoirs de prédicateur, de directeur des consciences, aussi assidûment que ceux d'administrateur. Ses écrits théologiques témoignent d'un esprit pratique des plus droits, sachant adapter son langage à son auditoire, et en même temps M. Hanotaux relève quelques traits où perce le pressentiment des destinées futures. Richelieu noue de fortes amitiés qui le serviront ou dont il se servira, avec l'abbé de Saint-Cyran, l'évêque de Poitiers, Chasteignier de la Rocheposay, Bouthillier, doyen de Luçon, Bérulle, le fondateur de l'Oratoire, enfin et surtout avec le P. Joseph, le réformateur de Fontevault. Dès la mort de Henri IV, on voit poindre chez Richelieu le désir de se rapprocher de la cour, et grâce à ces amitiés il trouve dans la réunion des états de 1614 l'occasion qu'attendait son génie. Avant de partir, il rédige ces étonnantes Maximes pour se conduire à la cour, où l'on trouve une connaissance si parfaite de l'art du courtisan avec une pleine conscience de la hauteur du but qu'il propose à son ambition.

C'est à ce moment que son biographe le quitte pour étudier le théâtre de son activité future, le *moment* qui déterminera son œuvre. Après une très brillante description de la France et de

Paris en 1644, description puisée tout entière aux sources originales, d'un coloris éclatant et d'une fine psychologie, description qui rappelle, sans avoir à souffrir de la comparaison, la fameuse introduction au tome II de l'Histoire de France de Michelet, M. Hanotaux expose l'état politique et administratif de la France. Nous avons là en 300 pages un abrégé de l'histoire des institutions de la France, abrégé qui, sans offrir beaucoup de vues nouvelles dans le détail, met en lumière avec force et talent le mouvement irrésistible qui poussait la France vers la centralisation monarchique, et les innombrables barrières que l'irrégularité des institutions militaires, judiciaires, financières, provinciales et municipales, et l'état social lui-même, mettaient à cette centralisation nécessaire et désirée. Nous recommandons tout particulièrement aux historiens le chapitre iv sur les questions religieuses. La situation respective du catholicisme et du protestantisme, le gallicanisme et l'Édit de Nantes y sont appréciés avec une impartialité et une précision qui éclairent d'avance toute l'histoire religieuse du xvii^e siècle. Je n'attache pas grande importance à la théorie par laquelle M. Hanotaux rattache la féodalité, la centralisation monarchique et les institutions libérales de la France moderne aux influences gauloise, romaine et germanique; car il serait bizarre que cette influence germanique, à laquelle les historiens antérieurs rattachaient la féodalité, ait attendu treize siècles pour se faire sentir, mais, cette théorie mise à part, la philosophie de l'histoire de France exposée par M. Hanotaux ne me semble pas contestable. L'histoire de France, c'est l'histoire de la conquête de la France par la royauté, la substitution de l'unité à la variété féodale, de la centralisation à la fédération. La Révolution, qui croyait détruire l'œuvre de la monarchie, ne faisait que l'achever.

M. Lucien PEREY, avec chacun de ses volumes, nous apporte quelque curieuse révélation de documents inédits; mais ses bonnes fortunes ne sont pas toutes égales, et ce n'est qu'une fois qu'on met la main sur une histoire aussi touchante et aussi dramatique que celle d'Hélène Massalska. Il faut dire aussi que depuis le succès si mérité de ces deux volumes sur celle qui fut princesse de Ligne et comtesse Potocka, et qui résume en elle toute une partie de l'histoire sociale du xviii^e siècle, M. Perey semble avoir apporté à la composition de ses ouvrages une sorte de négligence et cru qu'il suffisait de relier par un fil assez lâche les documents que sa diligence ou la bienveillance des collectionneurs mettait à sa disposition. Cette négligence était déjà visible dans les deux volumes sur le duc de Nivernais qui auraient pu avec avantage être réduits à un seul en économisant une

partie des citations. Elle est plus marquée encore dans le récent ouvrage sur *le Président Hénault et M^{me} du Deffand* (C. Lévy). Je ne parle pas seulement des incorrections ou des lapsus trop nombreux qui le déparent (au bout d'un an jour *par* jour, dont personne ne se rappelle, *Nitzard* pour Nithard, lord *Berte* pour lord Bute, *Richard* Walpole pour Robert Walpole, *Mouffle d'Argenville*, pour Mouffle d'Angerville, etc.), je parle surtout de ce qu'il y a de lâché, de peu précis dans la composition de l'œuvre. C'était une tâche redoutable que de parler de Hénault, de M^{me} du Deffand et de Walpole après Sainte-Beuve et Schérer. Il fallait mettre de la nouveauté et de l'originalité tant dans le choix que dans l'emploi des documents. M. Perey avait entre les mains les lettres inédites de Hénault au duc de Nivernais, le manuscrit des Mémoires de Hénault qui appartient à M. de Contades¹. Sainte-Beuve en désirait la publication. Peut-être M. Perey eût-il rendu un plus grand service en donnant une édition complète et correcte des Mémoires qu'en publiant un livre dont une grande partie n'est que la transcription, soit du texte des Mémoires publié par le baron de Vigan, soit des passages inédits du manuscrit Contades, sans qu'il soit du reste possible de se rendre un compte exact de ce que celui-ci ajoute au texte imprimé, et dont le reste est composé principalement de lettres et d'anecdotes déjà connues. Le XVIII^e siècle a, il est vrai, un tel attrait que, même connues, ces lettres et ces anecdotes sont toujours plaisantes à relire ; et le livre de M. Perey, qui contient plus d'un texte piquant et d'un fait nouveau, fournit, après tout, une lecture très agréable. Hénault est une figure intéressante et sympathique, malgré sa gourmandise et ses polissonneries ; son rôle auprès de Marie Leczinska a quelque chose de touchant, et sa fidélité à M^{me} du Deffand, qui se plaint de sa misère et à qui il lègue une pension de 6,000 livres, est plus touchante encore. Si rebattue qu'elle soit, on a toujours plaisir à entendre conter l'histoire d'Horace Walpole et de M^{me} du Deffand, comme celle de Peau d'Ane, et la bonne humeur sans prétention avec laquelle M. Perey nous la redit suffit presque à la rajeunir. Mais après avoir si souvent accordé au diligent et aimable auteur de tant de charmants volumes des éloges mérités, nous avons cru devoir lui rappeler que, si nous le critiquons aujourd'hui, c'est qu'il nous avait donné le droit de beaucoup attendre de lui.

1. M. Perey publie aussi un portrait de M^{me} du Deffand par M^{me} de Lespinasse, qui est un petit chef-d'œuvre de profonde psychologie et de méchanceté féminine.

M. CHUQUET avait pour son huitième volume des *Guerres de la Révolution* (Cerf) une matière un peu ingrate. *Wissembourg* nous raconte la série des petits combats, des marches et contremarches, des plans formés et abandonnés, des revers sans cesse répétés qui commencent en avril 1793, après la retraite de Custine sur Landau, pour se terminer au mois d'octobre par la perte des lignes de Wissembourg. Le procédé narratif de l'auteur qui consiste à tenir compte des moindres événements et à savoir pourtant, grâce à sa merveilleuse connaissance de l'époque, produire un effet d'ensemble par la justesse avec laquelle chaque détail est mis à sa place, ce procédé semble ici l'avoir moins heureusement servi. Je sais bien que si l'impression que laisse le récit est confuse, c'est que la confusion est dans les événements eux-mêmes. On est arrivé au moment où la trahison de Dumouriez a semé la défiance dans tous les esprits, où l'on veut exclure de l'armée les officiers nobles, mais où l'on ne trouve encore guère que des nobles pour remplacer ceux qu'on destitue, où le Comité de salut public, le ministre Bouchotte, les représentants aux armées, les généraux font tous des plans qui se contredisent et prennent des mesures qui se contrecarrent, où Houchard remplace Custine, Schauenbourg Houchard, Landremont Beauharnais, où les soldats doutent de la capacité et de la loyauté de leurs chefs, où la population rurale commence à regimber contre les nécessités du service militaire. Rien de plus difficile que de juger les actes et les hommes. Les généraux ne sont pas maîtres de leurs plans, et les troupes, malgré des actes d'héroïsme sans nombre et une incroyable endurance à supporter toutes les privations et tous les déboires, n'ont ni la cohésion ni la solidité qui permettent de compter sur l'exécution des ordres donnés. M. Chuquet, quand il doit juger les représentants aux armées, Gentil, Lacoste, Baudot, Ruamp, Soubrany, etc., oscille de la sévérité la plus dure à l'éloge le plus enthousiaste, et ces contradictions ne sont que de l'équité. Ce sont des incapables, des fous, des monstres, mais ils montrent une bravoure héroïque; ils inspirent aux soldats une foi républicaine inébranlable; ils réussissent à opérer l'amalgame en dépit de tous les obstacles, ils font sortir des rangs ou des bas grades par leur choix des hommes qui seront des officiers de premier mérite. Malgré leurs efforts du reste, malgré des succès partiels à Arlon et à Bunderthal, cette période fut presque constamment malheureuse. Wurmser conduisit avec un véritable talent la campagne qui se termina par la prise de Wissembourg, et, sans l'inaction voulue des Prussiens, la France eût couru d'immenses dangers. Mais la Prusse

ne voulait ni l'écrasement de la France ni le triomphe de l'Autriche ; elle avait les yeux tournés vers la Pologne et, grâce à elle, l'armée de la Moselle, que sa désorganisation livrait sans défense à Brunswick, vécut pendant des semaines dans la plus parfaite sécurité. Le prochain volume nous racontera la campagne de Hoche et la reprise des lignes de Wissembourg. Nous l'attendons avec impatience.

L'ouvrage de M. DURKHEIM, *De la division du travail social* (Alcan), qui a été signalé dès son apparition comme une des thèses de philosophie les plus remarquables qui aient été soutenues en Sorbonne dans ces dernières années, est, à vrai dire, avant tout un ouvrage de morale ; toutefois c'est un effort pour fonder la morale, non sur des principes métaphysiques ou sur des analyses psychologiques, mais sur la sociologie, et à ce titre elle intéresse l'histoire. Nous ne pouvons pas nous y attarder, mais nous devons la signaler et la recommander à nos lecteurs. Ils y trouveront non seulement des vues profondes et fécondes, mais des groupements de faits très instructifs, en particulier dans le livre I, où M. Durkheim étudie l'évolution des formes de la solidarité : solidarité mécanique ou par similitude, solidarité organique et solidarité contractuelle. L'idée fondamentale du livre de M. Durkheim est que le développement de la civilisation tend à une division du travail de plus en plus grande, et que cette division du travail, nécessitant des échanges constants entre les différents membres du corps social, a pour résultat un accroissement constant de la solidarité. Le droit primitif est essentiellement répressif, parce qu'il s'agit de supprimer du sein de la société toutes les dissemblances considérées comme immorales. A mesure que, par la division du travail, les dissemblances acquièrent droit de cité, le droit coopératif se développe, et le droit répressif perd de plus en plus de terrain. Les conséquences de cette théorie sont nombreuses et importantes. On voit aisément qu'elle donne une explication des évolutions de la morale et surtout qu'elle a pour résultat de supprimer l'antinomie où l'on s'attarde entre le socialisme et l'individualisme, puisqu'elle trouve dans l'individualisme même la raison d'être du socialisme. On peut prévoir que le livre de M. Durkheim n'est que l'introduction à une série d'études sociologiques d'une grande portée et qui pourrait former une philosophie de l'histoire, du droit et de la politique parallèle et opposée à celle d'Herbert Spencer.

Nous devons également signaler dans le même ordre d'études l'ouvrage de M. FUNCK-BRENTANO : *la Politique, principes, critiques, réformes* (Rousseau), œuvre d'un esprit curieux, inventif, suggestif, mais dont les idées souffrent difficilement la synthèse. Il y a beau-

coup de choses dans ce livre : une théorie philosophique sur les rapports de la politique et de l'histoire, une théorie de l'organisation du travail, des projets de réforme de l'instruction publique et des finances, un système de politique étrangère et de politique intérieure. Toutes ces parties ne sont pas reliées entre elles par un plan très visible, mais elles sont inspirées par l'idée commune que la politique comme la vie privée doit avoir pour base la morale et la liberté. Sur certains points, l'auteur est disposé à pousser à l'extrême les tendances actuelles, par exemple lorsqu'il voudrait spécialiser à outrance l'instruction publique ; sur d'autres il voudrait réagir contre le mouvement du siècle, en ce qui touche l'organisation du travail par exemple, où il ne voit de salut que dans le développement du petit commerce et de la petite industrie et dans l'abandon des essais de travail collectif, coopération, grands magasins, associations de consommation et de production, qui ne produisent, d'après lui, la vie à bon marché qu'en accroissant la pauvreté. Il y a dans ce livre, à côté d'évidents paradoxes comme l'éloge outré de Talleyrand, en qui l'auteur voit le plus grand homme d'État des temps modernes, une foule d'idées de détail intéressantes et justes que nous recommandons aux méditations des historiens.

G. MONOD.

P. S. — Nous devons nous contenter de donner les titres de plusieurs ouvrages importants dont nous sommes obligés de remettre le compte-rendu à notre prochain numéro : *l'Avènement du Grand Frédéric* (Hachette), par M. E. LAVISSE, œuvre pénétrante et puissante d'un historien à la fois psychologue et peintre, qui a su, par les deux portraits de Frédéric-Guillaume I^{er} et de son fils, donner le secret de la grandeur de la Prusse ; *l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, par M. LEMONNIER (Hachette), où l'auteur, qui est un historien en même temps qu'un connaisseur des choses de l'art, a montré, par un exemple saisissant, tout ce que l'histoire de l'art peut apporter d'éclaircissements à l'histoire générale de la civilisation ; le tome II de l'important ouvrage de M. DE MAULDE sur *la Diplomatie au temps de Machiavel* (Leroux) ; les vol. II et III des études de M. BAUDRILLART sur *la Population agricole de la France* (Guillaumin) ; le t. V de *l'Histoire du droit et des institutions de la France*, par M. GLASSON (Pichon) ; le *Cours élémentaire de l'histoire du droit français*, par M. ESMEIN (Larose) ; *l'Histoire de l'Église réformée de la vallée d'Aspe*, par M. G. CADIER (Grassart).

G. M.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

(Première partie.)

NÉCROLOGIE. — La *Revue historique* n'a fait qu'annoncer, en quelques lignes brèves et inexactes (t. L, p. 249), la mort de M. SCHUM. Nous pouvons consacrer aujourd'hui une notice plus détaillée à notre ancien collaborateur.

Wilhelm Schum naquit à Erfurt le 25 juin 1846; son père était fabricant de cuir, et, au sortir de la Realschule, il se mit à apprendre le métier; mais il l'abandonna bientôt pour les études historiques, qui lui plaisaient davantage. A Gœttingue, il eut pour professeur Waitz, qui le poussa du côté de l'économie politique et du droit; il y travailla beaucoup et publia une petite plaquette sur la guerre de Trente ans¹. En octobre 1869, il alla à Berlin faire son année de service et prit part, dans le 2^e régiment d'infanterie de la garde, à la guerre contre la France; il fut gravement blessé à Saint-Privat. Après la paix, il revint à Gœttingue, où il prit son doctorat en novembre 1874 avec un travail sur les Annales du monastère de Saint-Albans à Mayence². L'intérêt qu'il portait aux études économiques se manifesta un peu plus tard dans une dissertation sur la condition des paysans dans le territoire d'Erfurt au temps de la Réforme, où il cherchait à montrer jusqu'à quel point la condition sociale et politique de ces paysans avait préparé leur soulèvement et jusqu'à quel point elle se rattache au mouvement général. Il avait réuni pour ce travail³ des matériaux considérables. De Gœttingue, il se rendit à Munich, où il travailla aux archives et à la bibliothèque tout en suivant les cours de Giesebrecht; sur les conseils de ce dernier, il y donna même quelques leçons de paléographie. Puis il voyagea en Allemagne et en Italie, instituant dans les archives et les bibliothèques des recherches sur la querelle des Investitures, sur les diplômes impériaux du XII^e siècle et sur l'époque de la Réforme; il publia en partie les résultats de ses

1. *Chronik des Erfurtischen Dorfes Dachwig aus der Zeit des 30 jähr. Krieges*. Erfurt, 1868.

2. *Jahrbücher des Saint-Albans-Klosters zu Mainz*. Gœttingue, 1872.

3. Publié dans la *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde*, IX, Heft 1-2, 1877.

voyages dans le *Neues Archiv* (I, 421-458). Enfin, en 1878, il fut nommé professeur extraordinaire à Halle.

Là il déploya une grande activité; à ses cours il ajouta des exercices pratiques de paléographie et de diplomatique, utilisant surtout les archives voisines de Mersebourg; bientôt il fut en outre chargé par le ministère prussien de dresser le catalogue des mss. amptoniens conservés à la bibliothèque d'Erfurt. Ce nom vient d'un savant qui vivait à la fin du XIV^e siècle et dans le premier quart du XV^e, Amplonius Ratinck ou Ratingen, de Rheinberg, docteur en médecine et maître ès arts; en 1423, il donna sa bibliothèque privée, comprenant plus de 600 volumes, à un collège fondé par lui auprès de l'Université d'Erfurt, et plus tard appelé de son nom; ce fonds important fut encore augmenté par la suite. Schum donna d'abord¹ un grand nombre de fac-similés en 24 planches (1882); le XIII^e siècle et le XIV^e y étaient le mieux représentés; puis, en 1837, parut le Catalogue descriptif précédé d'une introduction de 403 p. sur l'histoire de la collection et de son auteur, et suivi de douze appendices. Ce travail considérable apporte beaucoup d'utiles contributions à l'histoire de l'écriture. — Dans la collection de *Monumenta*, il a publié le *Chronicon Magdeburgense*, d'après plusieurs mss., dont un découvert par lui dans la bibliothèque des princes de Metternich au château de Königswart en Bohême². Il prit part en outre au recueil des fac-similés de diplômes impériaux qui a paru en 40 livraisons sous la direction de Th. von Sickel et de H. von Sybel³; il y a donné sept planches de diplômes du temps de Lothaire III, avec un texte très détaillé qui intéresse aussi l'histoire de la chancellerie impériale. Dans le *Grundriss der romanischen Philologie* de Grøber⁴, il a publié un autre mémoire détaillé sur les sources écrites de la philologie romane: épigraphie, paléographie des mss. et des chartes, sceaux, souscriptions, date, langue, matériaux qui servaient à l'écriture. Il avait même projeté d'écrire pour ce *Grundriss*, en collaboration avec M. Philippson, une histoire des peuples romans, mais la mort l'a empêché de mettre ce projet à exécution. Enfin, il a découvert à Erfurt un fragment de la légende rimée en allemand de sainte Marguerite et plusieurs bulles originales des papes. Il a également donné des articles à diverses revues; notons seulement *Vorstudien zur Diplomatik Koenig Lothars III*⁵, *Politik Paschal II gegen Hein-*

1. *Exempla codicum Amptonianorum Erfurtensium sacc. IX-XV*. Berlin, Weidmann.

2. *Neues Archiv*, V, 457-465.

3. *Kaiserurkunden in Abbildungen*.

4. Strasbourg, Trübner, 1888.

5. *Forschungen zur deutschen Geschichte*, XX, 341-358.

rich IV¹, sa collaboration aux *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft*, à la *Revue historique*, etc.

Le 1^{er} nov. 1889, il fut chargé d'enseigner à Kiel l'histoire générale du moyen âge et des temps modernes; c'est là que la mort vint le frapper prématurément au milieu de ses travaux, de sa famille et de ses élèves, qui ont gardé de lui le souvenir le plus reconnaissant.

Nous rendrons compte dans le présent Bulletin des textes relatifs à l'histoire d'Allemagne au moyen âge, parus de 1887 à 1894; nous commencerons par les *Monumenta Germaniae historica*. Dans la section des « Auctores antiquissimi, » les œuvres de Fortunat sont maintenant complètes. Puis on a publié les lettres et les poésies de Sidoine Apollinaire². M. MOMMSEN s'occupe des chroniques secondaires du IV^e au VI^e siècle³. Le tome II des « *Scriptores rerum Merovingicarum* » contient la Chronique de Frédégaire avec ses continuations, ainsi que les vies des saints appartenant à la famille royale⁴. Le tome XV des « *Scriptores* » proprement dits contient des additions aux vies et aux chroniques secondaires des époques carolingienne, saxonne et franconienne; les vies de Lull, d'Alcuin, de Marcellus, de Paul et celles de Radbod y ont été rééditées. Les vies des cinq ermites, par Bruno de Querfurt, et du prieur Grégoire de Burtsched, y paraissent pour la première fois, ainsi que les Annales de Laon et de Saint-Vincent⁵. Enfin, on a commencé la publication des documents relatifs à la querelle des investitures⁶. Le tome XXVIII des « *Scriptores* » contient des extraits de sources anglaises importantes pour l'époque des Hohenstaufen⁷. Le tome XXIX sera composé d'extraits des sources danoises (celles-ci par Waitz), polonaises, hongroises et islandaises; la Chronique des princes de Brunswick y figurera également; les vol. XXX et XXXI sont réservés aux Chroniques italiennes du XIII^e s.

Dans la collection « *In usum scholarum*, » plusieurs ouvrages nouveaux ont paru depuis le dernier Bulletin; ainsi le *Chronicon*

1. Dans les mémoires des *Jahrbücher der Akademie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt*, Heft 8.

2. Auctores antiquissimi. Tomus IV; pars posterior: *Venantii Fortunati opera pedestria*; rec. et emend. Bruno Krusch. Berlin, Weidmann, 1885, 144 p. — Tomus VIII: *Gaii Apollinaris Sidonii epistolae et carmina*; rec. et emend. Chr. Luetjohan. Accedunt Faustii aliorumque epistolae ad Ruricium aliosque Ruricii epistolae; rec. et emend. B. Krusch. Ibid., 1887, 484 p.

3. *Chronica minora saec. IV-VII*; vol. I, fasc. 1. Ibid., 1891, 339 p.

4. *Scriptores rerum merovingicarum tomus II*. Hanovre, Hahn, 1888, 579 p.

5. Tomi XV, pars 1 et 2. Ibid., 1886, 574 p.; 1888, 824 p.

6. *Libelli de lite imperatorum et pontificum saeculi XI et XII conscripti*; tomus I. Ibid., 1890, 666 p.

7. Ibid., 1888, 700 p.

Thietmari Merseburgensis et les « Annales Altahenses majores¹. » La Chronique autrichienne en vers d'Ottokar, dont la publication était si impatientement attendue, a paru dans le tome V (1^{re} partie) des « *Scriptores vernaculae linguae*, » d'après les copies de Franz LICHTENSTEIN, et les œuvres de Jansen Enickel au tome III (1^{re} partie), par Ph. STRAUCH². Dans la section des « Leges, » la nouvelle édition des « *Leges Alamannorum*, » par M. K. LEHMANN, et de la « *Lex Romana Raetica*, » par M. K. ZEUMER, est d'une importance particulière. Le recueil des Formules de l'époque mérovingienne et carolingienne est terminé; Alf. BORETIUS et Victor KRAUSE ont publié une nouvelle édition des Capitulaires des rois francs³; les Diplômes d'Othon II ont été publiés d'une façon magistrale par Th. SICKEL⁴.

Dans la section des « *Epistolae*, » nous signalerons plusieurs publications importantes : ainsi, les quatre premiers livres des lettres de saint Grégoire le Grand, qu'EWALD avait encore eu le temps d'achever avant sa mort si soudaine⁵. C. RODENBERG a donné le tome II des *Epistolae saeculi XIII e regestis pontificum Romanorum selectae*⁶, qui comprend les six premières années du pontificat d'Innocent IV. L'édition des « *Poetae latini medii aevi*, » commencée par E. DUEMMLER, a été continuée par L. TRAUBE⁷. En outre, dans la section des « *Antiquitates*, » on a continué le recueil des nécrologes allemands⁸.

1. *Carmen de bello saxonico*; ed. Holder-Egger. *Ibid.*, 1888, 28 p. (Accedit conquestio Henrici IV imperatoris). — *Thietmari Merseburgensis episcopi chronicon*; post edit. Joh.-M. Lappenbergii recognovit Fr. Kurze. 1888, 293 p. — *Reginonis abbatis Prumiensis chronicon, cum continuatione Treverensi*; ed. Fr. Kurze. 1890, 196 p. — *Annales Altahenses majores*; edit. altera; recogn. Edm.-L.-B. ab Oefele. 1891, 105 p. — *Annales Fuldenses, sive Annales regni Francorum orientalis, cum continuationibus Ratisbonensi et Altahensibus*; recogn. Fr. Kurze (Accedunt Annales Fuldenses antiquissimi), 152 p.

2. Tomi V, pars 1. Hanovre, Hahn, 1890, 720 p.; tomi III, pars 1. *Ibid.*, 596 p.

3. *Leges Alamannorum*; ed. K. Lehmann. Hanovre, Hahn, 1888, 176 p. (tomi V, pars 1). — *Formulae merovingici et carolini aevi. Accedunt ordines judiciorum Dei*; ed. K. Zeumer. *Ibid.*, 1886, xx et 329-782 p. (tomi V, pars 2). — *Capitularia regum Francorum*. *Ibid.*, 1890, 192 p. (tomi II, pars 1).

4. *Diplomatum, regum et imperatorum Germaniae tomi II, pars prior* (Otonis II diplomata). *Ibid.*, 1888, 386 p.

5. *Gregorii I papae registrum, liber I-IV*; ed. P. Ewald. Berlin, Weidmann, 1887, 280 p. (Epistolae tomus I, pars prior). Pars 2; ed. P. Ewald et L. Hartmann.

6. Berlin, Weidmann, 1887, 626 p.

7. *Poetarum latinorum medii aevi tomus III, pars prior*. *Ibid.*, 1886, 265 p.

8. *Necrologia Germaniae*, I, 1 (Dioc. Augustensis, Constantiensis, Curien-sis, pars 1; rec. Fr.-L.-A. Baumann). *Ibid.*, 1886, 344 p. — I, 2. *Ibid.*, 1888, VIII et 345-798 p. — II, 1 (Dioc. Salisburgensis; ed. S. Herzberg-Frænkel). *Ibid.*, 890, 283 p.

Les traductions des chroniqueurs allemands, faites d'après le texte des « *Monumenta Germaniae historica*, » se sont augmentées de toute une série de volumes dont quelques-uns ont paru en nouvelle édition¹.

La direction générale des « *Monumenta Germaniae* » a donné la mesure de son activité en faisant composer par HOLDER-EGGER et ZEUMER un Index pour tous les volumes déjà parus de sa collection.

La Commission d'histoire de Munich a publié les ouvrages suivants : Actes de la diète impériale² sous le roi Robert, 3^e série, comprenant les années 1406 à 1410, publiés par J. WEIZÄCKER ; les Actes de la diète sous Sigismond, 3^e série, de 1427 à 1434, par D. KERLER ; les tomes XX-XXI des Chroniques des villes allemandes, où figurent les chroniques de Dortmund, de Neuss et de Soest³; les Actes du Vatican concernant l'histoire Allemagne sous l'empereur Louis de Bavière⁴; enfin, les « Recès de la Hanse⁵. » Les actes du tome VI de la seconde série, qui vont jusqu'en 1476, traitent des rapports avec l'Angleterre, de la situation des commerçants allemands à Bruges, de la « *Verhandlung* » de Cologne à la ligue hanséatique. — La fin de la troisième partie, comprenant les Recès de 1477 à 1530, ne tardera sans doute pas à paraître. Les Recès publiés dans le quatrième volume de cette troisième partie ont trait aux rapports de la Hanse avec la Russie et avec l'Étape de Flandre. Le sixième volume de la première partie a paru en 1889; il comprend les Recès depuis les débuts de la Hanse jusqu'en

1. Vol. 76-91. Procope, Histoire des Goths; la Jeunesse de Charles IV, par lui-même; la Continuation de Rahewin, par l'évêque Otton de Freising; la Vie du roi Sigismond, par E. Windecke; l'Histoire des Goths, des Vandales, des Suèves, par Isidore, avec des extraits de l'Histoire ecclésiastique de Bède; les Sources pour l'histoire de l'empereur Louis de Bavière; le Livre des histoires de l'abbé Jean de Vicking; la Vie de l'abbé Eigil de Fulda et de l'abbesse Hathumodo de Gandersheim; Continuation de la chronique de Hermann de Reichenau, par Berthold; l'Histoire de l'empereur Frédéric III, par Aeneas Sylvius; les Annales de Vinzenz et de Gerlach; Extraits de la Grande Chronique de Mathieu de Paris; Chronique d'Albert de Stade; Histoire de Frédéric III et de Maximilien I^{er}, par Jos. Grünpeck; la Vie d'Oudalrich, évêque d'Augsbourg. Il y a une nouvelle édition des vol. VII, XI-XXXVIII et LIII.

2. *Deutsche Reichstagsakten*; vol. VI, 3^e section : 1406-1410. Gotha, Perthes, 1888, 833 p. — Vol. IX, 3^e section : 1427-1431. Ibid., 1887, 645 p.

3. *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14 bis ins 16 Jahrh.*; vol. XX (Dortmund, Neuss) et XXI (Soest). 1887, 639 p.; 1889, 431 p.

4. *Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Baiern*. Innsbruck, Wagner, 1891, 926 p.

5. *Hanse-Recesse*, 2^e série (1431-1476), vol. V. Leipzig, Duncker et Humblot, 1888, 647 p.; 3^e série (1477-1530), vol. III, 1888, 590 p., et IV, 1889, 66 p.; 1^{re} série (1256-1430), vol. VI, 1889, 655 p.

1430, et l'on peut prévoir qu'il ne faudra plus que deux volumes pour terminer aussi cette partie.

Les Recès de la Hanse nous amènent tout naturellement à parler des publications de la Société historique hanséatique¹. Le cinquième volume contient le livre des douanes et quittances de Reval au XIV^e siècle. L'éditeur, W. STIEDA, fait dans l'introduction une étude approfondie du commerce et de l'architecture navale dans la mer Baltique. Dans le tome VI, K. KUNZE publie des actes hanséatiques anglais de l'époque de 1275 à 1412. Nous ne devons pas omettre le quatrième volume, dans lequel D. SCHÆFER a publié le Livre du bailli de Lübeck à Schonen.

Arrivons maintenant aux publications de sources faites sous les auspices des différentes sociétés historiques. La Société pour l'histoire de la Prusse orientale et occidentale a publié la Chronique prussienne de Simon Grunau jusqu'en 1524². M. DE MUELVESTEDT nous donne un cartulaire accompagné de notes explicatives sur quelques anciens évêques de Poméranie et de Kulm³. Pour l'histoire de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande, nous signalerons les *Erbebücher* de la ville de Riga⁴ et le plus ancien *Wittschopbuch* de la ville de Reval, important pour l'histoire économique et juridique⁵, sans compter un grand nombre de chartes concernant les provinces allemandes de la Baltique, par exemple dans les Recès de la Hanse; enfin Herm. HILDEBRAND vient de publier le neuvième volume de son Cartulaire⁶. La suite du Cartulaire de Poméranie est d'un grand intérêt; le troisième volume traite de l'époque à laquelle beaucoup de couvents et de villes ont été fondés en Poméranie⁷.

1. *Hansische Geschichtsquellen*; vol. V. Halle-sur-Saale, Waisenhaus, 1887, 107 p. (W. Stieda, Revaler Zollbücher und Quittungen des XIV Jahrh.); vol. VI. 1891, 404 p. (K. Kunze, Hanseakten aus England); vol. IV. 1887, CLIII, 155 p. (D. Schæfer, Das Buch des Lübeckischen Vogtes auf Schonen).

2. S. Grunau, *Preussische Chronik*, p. p. P. Wagner. Leipzig, Duncker et Humblot, 1889, 6^e livr., p. 493-786.

3. *Zur Geschichte und Chronologie einiger älterer Bischöfe von Pomeranien und Kulm* (Zeitsch. d. histor. Vereins f. d. Geschichte Marienwerders. Bd. XXIII, p. 33-76).

4. L. Napiersky, *Die Erbebücher der Stadt Riga, 1384-1579*. Riga, Kümmel, 1888, LXXXIII et 515 p.

5. L. Arbusow, *Das älteste Wittschopbuch der Stadt Reval, 1312-1360*. Reval, Kluge, 1888, XII et 224 p.

6. *Livländisches, Kurländisches und Esthländisches Urkundenbuch*. Riga, Deubner, 1889, 722 p.

7. *Pommersches Urkundenbuch*; vol. III, 1^{re} section, 1287-1295; 2^e section, 1296-1300; p. p. R. Prümers. Stettin, Nagel, 1887-1891, 258 et 469 p.

C. SATTLER a publié des documents du plus haut intérêt¹; ce sont les comptes de commerce de l'ordre Teutonique de 1399 à 1434, et nous devons à K. LOHMEYER une remarquable édition de la bulle d'or de Frédéric II promulguée en 1226 en faveur de l'ordre; l'auteur en prouve l'authenticité².

Dans la collection des *Monumenta Poloniae*, le cinquième volume a paru; il contient en majeure partie des extraits d'archives monastiques³. Les plus anciens des *Grodbücher* polonais ont été publiés en deux volumes⁴. Le mot « Grod » équivaut au latin *castrum* et les *Grodbücher* sont les procès-verbaux des tribunaux de village.

Des sources importantes pour l'histoire du Brandebourg ont été publiées récemment par G. SELLO : c'est la Chronique des princes et des évêques de Brandebourg⁵. Nous mentionnerons également ici le huitième volume des *Monumenta Zollerana* qui complète et rectifie les sept volumes précédents⁶. Parmi les publications de chartes concernant l'histoire de la Silésie, nous devons mentionner le tome II des *Regestes de Glatz* qui va jusqu'en 1500⁷; le tome XV du *Codex diplomaticus Silesiae*, qui contient des chartes et des actes concernant les rapports de la Silésie avec le concile de Bâle⁸. Au tome V des Sources historiques du comté de Glatz se trouve reproduit le plus ancien registre administratif de la ville de Glatz⁹.

1. *Die Handelsrechnungen des Deutschen Ordens*, 1887. Leipzig, Duncker et Humblot, 632 p.

2. Mittheil. d. Instituts f. österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungsband II, 380-420.

3. *Monumenta Poloniae historica*; vol. V. Lemberg, Gubrynowicz et Schmidt, 1170 p.

4. *Die ältesten grosspolnischen Grodbücher*; vol. I : Posen, 1386-1399; vol. II : Peisern, 1390-1400; Gnesen, 1390-1399; Kosten, 1391-1400; p. p. J. von Lekszycki, xviii, 417 et xiii, 427 p. (Public. aus d. k. preussis. Staatsarchiven. Bd. XXXI. Leipzig, Hirzel, 1887; Bd. XXXVIII. Ibid., 1889).

5. *Chronica marchionum Brandenburgensium*; d'après un ms. de la bibl. municip. de Trèves (Forschungen z. Brandenb.-preussis. Geschichte, I, 1. 1888, p. 111-180). Leipzig, Duncker et Humblot. Du même : *Die Brandenburgische Bistumschronik*, dans les Jahrbücher d. histor. Vereins f. Brandenburgische Geschichte. Bd. XX, 1888.

6. *Monumenta Zollerana*; vol. VIII : Ergänzungen und Berichtigungen zu Bd. I-VII, 1085-1417; p. p. J. Grossmann et M. Scheins. Berlin, Möser, 1890, 488 p.

7. *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Grafschaft Glatz*, 1401-1500, p. p. Fr. Volkmer et W. Hohaus. Habelschwerdt, J. Franke, 647 p.

8. *Codex diplomaticus Silesiae*; vol. XIV : *Liber foundationis episcopatus Vratislaviensis*, p. p. H. Markgraf et J. W. Schult. Breslau, Max, 1889, 212 p.; vol. XV : *Acta Nicolai Gramis*, p. p. Wilh. Altmann. Ibid., 280 p.

9. *Ältestes Glatzer Amtsbuch*, oder Mannrechtsverhandlungen von 1346-1390. Ibid., 1891, p. 169.

Le tome XIX des Sources historiques de la Saxe et pays environnants contient une édition du *Chronicon Windeshemense* et du *Liber de reformatione monasteriorum*, composée par le prévôt des Augustins Johannes Busch¹. Il a paru une deuxième partie du « Livre des échevins » de Halle². Les bulles des papes pour la Saxe et la Thuringe de 1295 à 1378 ont été publiées par G. SCHMIDT et Paul KEHR. Les cartulaires d'Erfurt, de Wernigerode³ et d'Iéna⁴ contiennent de riches matériaux. Le Cartulaire du chapitre de Halberstadt arrive jusqu'en 1425⁵. La vie de la fondatrice du monastère de Paulinzelle, qui a été longtemps considérée comme perdue, a été publiée par MrzSCHKE⁶.

A l'occasion du jubilé de l'acquisition de la Saxe par les Wettiniens, ont paru d'importantes publications de documents pour l'histoire des pays qui composent aujourd'hui ce royaume. Citons en première ligne le *Codex diplomaticus Saxoniae regiae*, publié par O. Posse⁷, qui a réuni 600 actes intéressant l'histoire des margraves de Misnie et les landgraves de Thuringe de 1100 à 1495, avec des détails tirés des fragments de Nienburg. Nous ne devons pas non plus passer sous silence la publication des lois de la famille wettinienne jusqu'en 1486⁸.

1. Halle, O. Hendel, 1887, 824 p. (Geschichtsquellen d. Provinz Sachsen u. angrenzender Gebiete. Bd. XIX).

2. G. Hertel, *Die Hallischen Schöffebücher*. Teil II : 1401-1466. Ibid. (Geschichtsq. Bd. XIV). 1887, 639 p.

3. Geschichtsquellen; tome XXII : *Päpstliche Urkunden und Regesten* (1353-1378), die Gebiete der heutigen Provinz Sachsen und deren Umlande betreffend; suite des *Päpstliche Regesten* (1295-1352), réunis par Paul Kehr. 1889, 446 p. — Tome XX : *Urkundenbuch der Klöster der Grafschaft Mansfeld*, p. p. M. Kruehne. 1888, 780 p. — Tome XXIII : *Urkundenbuch der Stadt Erfurt*; 1^{re} partie, p. p. G. Beyer. 1890, 516 p. — Tome XXV : *Urkundenbuch der Stadt Wernigerode*. 1891, 604 p.

4. *Urkundenbuch der Stadt Jena*. Bd. I : 1182-1405, p. p. L.-E.-A. Martin (Thüringische Geschichtsquellen). Iéna, G. Fischer, 1888, 649 p. Rectification de l'éditeur dans les Thür. Geschichtsq. N. F. Bd. III, 1, et dans la Zeitsch. f. Thür. Geschichte. N. F., VI, 535. — P. Oswald : *Liber feodalis censuum perpetuorum ecclesie S. Crucis in Nordhusen* (Zeitschrift f. Geschichte des Harzes. Bd. XXII, p. 85-160).

5. *Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischöfe*, p. p. G. Schmidt; 3^e partie, 1304-1361. Leipzig, Hirzel, 1887, 710 p. (Mittheil. aus d. k. preuss. Staats-Archiven. Bd. XXVII).

6. *Sigeboto's vita Paulinae* (Thüringisch-sächsische Geschichtsbibliothek. Bd. I). Gotha, Perthes, 322 p.

7. *Urkundenbuch der Markgrafen von Meissen und Landgrafen von Thüringen*, 1100-1195. Leipzig, Giesecke et Devrient, 1889, 479 p.

8. O. Posse, *Hausgesetze der Wettiner*. Jubilæumschrift. Leipzig, Litterarische Anstalt, 1889, 58 p.

H. ERMISCH a donné une édition du droit municipal de Freiburg¹, avec une préface où il fait l'histoire de ce code.

En 1877, a paru la première partie du Cartulaire d'Asseburg, si important pour l'histoire de Brunswick ; une seconde partie le continue jusqu'en 1400². Le Cartulaire de Hildesheim, dont quatre parties ont paru jusqu'ici³, et celui de Hameln⁴ nous apportent souvent des matériaux nouveaux pour l'histoire des pays qui constituent la province actuelle de Hanovre. Le Cartulaire de Mecklembourg contient, jusqu'en 1360, des renseignements sur les rapports de ce duché avec la Suède, sur ses luttes avec le Danemark et sur l'acquisition du comté de Schwerin⁵. Enfin l'édition des registres matriculaires de l'Université de Rostock, attendue depuis si longtemps, est parue⁶.

Sur l'histoire du Sleswig-Holstein-Lauenbourg, mentionnons un mémoire de LILIENCRON sur la pierre runique trouvée à Gottorp⁷ ; d'après l'auteur, elle est du commencement du x^e siècle. Les Régestes réunis et publiés par P. HASSE⁸ sont importants, surtout parce qu'ils contiennent un grand nombre de mots bas-allemands inconnus jusqu'ici. Le Cartulaire de Lubeck a été pendant ces dernières années très avancé⁹ ; celui de Brême¹⁰ a été augmenté des livr. 2 et 3 du tome IV et 4 du tome V ; il arrive maintenant jusques et y compris l'année 1420.

Les suppléments de W. DIEKAMP au Cartulaire de Westphalie¹¹ se

1. *Das Freiburger Stadtrecht*. Leipzig, Gieseke et Devrient, 1889, 364 p.
2. *Asseburger Urkundenbuch*, p. p. Bochholz-Asseburg. Hanovre, Hahn, 1887, 450 p.
3. R. Dœbner, *Urkundenbuch der Stadt Hildesheim*. Hildesheim, Gerstenberg, 1886-1890.
4. O. Meinardus : *Urkundenbuch des Stiftes und der Stadt Hameln bis zum J. 1407*. Hanovre, Hahn, 1887, 759 p. (Quellen u. Darstellungen z. Gesch. Niedersachsens. Bd. II).
5. *Mecklenburgisches Urkundenbuch*, vol. XIV et XV. Schwerin, Stillér, 1886, 677 p. ; 1890, 582 p.
6. A. Hofmeister, *Die Matrikel der Universität Rostock, 1419-1499*. Rostock, Stillér, 1889, 296 p.
7. Rochus, Freiherr von Libienron, *Ein Runenfund*. A.-Z. Beilage. 1887, n° 221.
8. *Schleswig-Holstein-Lauenburgische Regesten und Urkunden* ; vol. I (786-1250), 1887 ; vol. II (1250-1300), 1886-1888 ; vol. III (1301-1340), 1889-1891. Hambourg, Voss.
9. *Urkundenbuch der Stadt Lübeck*, tome VIII et tome IX, livr. 1-2, 1886-1889 et 1890. Lübeck, Schmiersahl.
10. *Bremisches Urkundenbuch*, p. p. R. Ehmck et W. von Bippen ; vol. IV, 1886, 606 p., et V, 1^{re} livr., 1889, p. 1-168. Brême, Müller.
11. *Westfälisches Urkundenbuch* ; suite aux *Regesta Westfalix* d'Erhard.

distinguent par ce fait qu'ils sont très complets et par un jugement tout à fait indépendant sur les chartes qu'il publie. Une excellente édition des chartes de la ville de Siegen a été donnée par F. PHILIPPI¹; son ouvrage est important pour le Nassau-Dillenburg. Les Cartulaires de Hameln et d'Asseburg, dont nous avons parlé plus haut, intéressent aussi l'histoire de la Westphalie, mais l'ouvrage capital pour ce sujet est celui de G. VON DEM BUSCHE sur l'histoire de sa famille²; la première partie contient les régestes et les chartes. La publication de HANSEN sur la Westphalie et le pays rhénan au xv^e siècle donne d'importants renseignements sur l'époque où cette région a été si troublée par la guerre de Soest et celle du chapitre de Munster³; à cette guerre se rapporte aussi le volume des chroniques de Soest publiées par le même Hansen dans la collection des Chroniques municipales. Quant au Cartulaire de Dortmund, nous avons la première moitié du tome II⁴.

K. HOEHLBAUM, en publiant des lettres tirées des archives municipales de Cologne, a donné un supplément aux Actes de la diète impériale⁵. R. HÖNIGER a publié un premier volume des « Schreinsurkunden » de Cologne, qui forme une excellente contribution à l'histoire juridique et économique de la ville⁶. Les Régestes sur le Rhin moyen réunis et publiés par A. GOERZ ont été terminés avec le tome IV⁷. M. PERLBACH a donné 34 chartes d'après un *Codex traditionum* perdu de la collégiale de Bonn⁸; elles ne sont pas sans valeur

Münster, Regensberg. Tome V, 1^{re} partie, 1888, 410 p. (Bulles pontificales jusqu'à 1378). — Tome IV (Cartulaire de l'évêché de Paderborn), 5 livr., 1251-1300, p. p. H. Fincke, 1889-1891. Ibid.

1. *Siegener Urkundenbuch*; 1^{re} partie, jusqu'à 1350. Siegen, Kogler, 1886, 249 p.

2. *Geschichte der von dem Busche*; 1^{re} partie, avec les tableaux généalogiques en 20 pl. Hildesheim, Lax.

3. *Westfalen und Rheinland im XV Jahrhr.* Leipzig, Hirzel, 1888, VIII, 141 et 484 p. (Public. aus d. k. preuss. Staats-Archiven. Bd. XXXIV). Cf. *Codex traditionum westfalicarum*; tome III : Kloster Ueberwasser und Stift S' Mauritz. Münster, Theissing, 330 p.

4. *Dortmunder Urkundenbuch*, p. p. K. Ruebel et Ed. Roese. Bd. II, 1^{re} Hæfte : 1372-1394. Dortmund, Köppen, 1890, 391 p.

5. *Koeln und König Ruprecht* (Mittheilungen aus d. Kœlner Stadt-Archiv. Bd. XIV).

6. *Die Kœlner Schreinsurkunden des XII Jahrhr.* Bonn, Weler. Cf. H. Keussen, *Das Urkundenarchiv der Stadt Kœln seit dem J. 1397. 1401-1410* (Mittheil. aus dem Kœlner. Archiv., XIV). — A. Ulrich et L. Korth, *Die Stadtkölnischen Kopienbücher.* VII (1431-1434). Ibid., XV.

7. *Mittelrheinische Regesten.* 4^e partie (1273-1300), avec des additions aux trois premières parties. Coblenz, Groos, 1886, 738 p.

8. Dans le *Neues Archiv*, XIII, 144-170 (1887).

pour l'histoire rhénane de 648 à 948. La deuxième moitié du tome I du Cartulaire de Nassau comprend des chartes de 1257 à 1297; la troisième partie va jusqu'en 1373¹.

Sur les rapports de Francfort-sur-le-Mein avec l'empire et avec les villes et personnes étrangères, on trouve des renseignements nombreux dans l'Inventaire des archives municipales publié par H. GROTEFEND². Du Cartulaire de la Hesse, une seconde section est parue; elle contient des chartes relatives à l'histoire des sires de Hanau et de l'ancienne province de Hanau³. En utilisant les papiers laissés par J.-F. Bøhmer, C. WILL a donné le tome II des Régestes des archevêques de Mayence; bien que cet ouvrage traite de l'histoire de l'empire, on peut le mentionner ici⁴. Le tome I du Cartulaire de Worms⁵ contient des chartes de 627 à 1300. Pour Bade, nous avons à mentionner les publications suivantes: Fr. VON WEECH, directeur des archives, a publié le tome II du *Codex diplomaticus Salemitanus*⁶; sous sa direction, P. LADEWIG a préparé les Régestes des évêques de Constance, dont il a paru quatre livraisons⁷. La Commission d'histoire badoise a également entrepris de publier les Régestes des Palatins du Rhin; cinq livraisons ont paru⁸. Le Cartulaire de l'Université de Heidelberg par E. WINKELMANN⁹ et l'édition des Registres matriculaires de cette Université par TÖEPKE¹⁰ ont été entrepris pour fêter le 500^e anniversaire de sa fondation. Le Cartulaire de Fürstenberg, excellentement publié par BAUMANN, est terminé maintenant avec le

1. W. Sauer, *Nassauisches Urkundenbuch*, I, 2, 1886; 3^e partie, 1887. Wiesbaden, Niedner (publ. aussi sous le titre: *Codex diplomaticus Nassovicus*, par Menzel et Sauer).

2. *Inventare des Frankfurter Stadt-Archivs*, I. Francfort, Völcker, x, 322 p. 1888.

3. *Hessisches Urkundenbuch*, 2^e section, p. p. Heinrich Reimer. Bd. I (767-1300), 677 p. Leipzig, Hirzel, 1891 (Publik. aus d. k. Stadt-Archiven, XLVIII).

4. *Regesta archiepiscoporum Moguntiacensium*. Bd. II, v, 41 et 467 p. Innsbruck, Wagner, 1886.

5. H. Boos, *Quellen zur Geschichte der Stadt Worms*; I: Urkundenbuch. Berlin, Weidmann, 1886, 505 p.

6. Vol. II, 1267-1300, 1886, 684 p.; vol. III, livr. 1-3, 1887-1890. Karlsruhe, Braun.

7. *Regesta episcoporum Constantiensium* (517-1496); vol. I, livr. 1-4, 1886-1890. Innsbruck, Wagner.

8. A. Koch et J. Wille, *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein*, 1214-1400. Livr. 1-5, 1887-1890. Ibid.

9. *Urkundenbuch der Universität Heidelberg*; vol. I: Urkunden; vol. II: Regesten, xiv, 496 et 405 p. Heidelberg, Winter, 1886.

10. *Die Matrikel der Universität Heidelberg*, 2^e part., 1554-1662, 622 p. Ibid., 1886.

7^e volume¹; celui de Wurtemberg en comprend cinq aujourd'hui².

L'édition de la Chronique de Bavière par Aventinus est terminée avec un glossaire et la table³. L. MOLITOR a dressé et publié le Cartulaire de la ville de Deux-Ponts⁴. Au tome I du Cartulaire de Strasbourg, on avait publié les documents privés de 1266 à 1332; le tome II nous offre les documents politiques pour la même époque⁵; le tome IV, 2^e partie, contient les privilèges municipaux et des notes sur les fonctionnaires municipaux et épiscopaux⁶. Le Cartulaire de Mulhouse, édité avec tant d'érudition par le regretté X. MOSSMANN, est aujourd'hui terminé⁷. Le premier volume du Cartulaire de Ribeauvillé comprend 700 chartes, allant de 759 à 1363; le recueil complet ira jusqu'à l'an 1500⁸.

Il est d'autres travaux semblables, mais de portée plus générale, tels que la seconde édition des *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé⁹ et les *Regesta imperii* de Böhlmer¹⁰, dont le premier volume contient la préface écrite par Böhmer en 1833, les remarques préliminaires des éditeurs sur la nouvelle édition, une brève esquisse de la diplomatique carolingienne et un tableau des sources et travaux sur l'histoire carolingienne. Le tome VIII¹¹ a reçu d'Alfons HUBER un fascicule complémentaire aux Régestes de l'empire sous Charles IV (1346-1378). En outre Franz ZIMMERMANN a publié les diplômes encore inédits de cet empereur pour les années 1352-1356; ils sont importants pour les rapports de Charles IV avec l'Italie, et surtout pour l'expédition romaine¹². Des documents tirés des Archives vaticanes pour l'époque des empereurs habsbourgeois et luxembourgeois ont

1. *Fürstenbergisches Urkundenbuch*; vol. VI, 532 p. Tubingue, Laupp, 1889; vol. VII, 528 p. Ibid., 1891.

2. *Württembergisches Urkundenbuch*; vol. IV et V, 626 et 520 p. Stuttgart, Aue, 1883, 1889.

3. M. von Leseer, *Turmair's, genannt Aventinus, Bayrische Chronik*; vol. II, 2^e moitié. Munich, Kaiser, 1886.

4. *Urkundenbuch zur Geschichte der ehemals Pfälzbairischen Residenzstadt Zweibrücken*. Deux-Ponts, Ruppert, 1888, 252 p.

5. W. Wiegand, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*. Strasbourg, Trübner, 1886, 482 p.

6. Al. Schulte et G. Wolfram, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*; vol. IV, 2^e moitié. Strasbourg, Trubner, 1888.

7. Colmar, Barth.

8. K. Albrecht, *Rappolsteiner Urkundenbuch*; vol. I. Ibid., 1891.

9. Leipzig, Veit; 2 vol. 1887-1888.

10. Publ. par Engelbert Mühlbacher. Livr. 3-5, 1886-1888. Innsbruck, Wagner.

11. Ibidem, 1889.

12. *Acta Karoli IV imperatoris inedita*, 1891, 272 p. Innsbruck, Wagner.

été publiés par des membres de l'Institut historique d'Autriche ¹ et en même temps par P. KEHR dans le *Neues Archiv* ²; elles fournissent des renseignements sur les rapports de ces empereurs avec la cour de Rome.

Les livraisons publiées par la Commission pour l'histoire des Juifs dans l'empire franc et allemand jusqu'en 1273 contiennent seize documents (pièces d'archives ou extraits de chroniqueurs) sur l'histoire des Juifs dans l'empire de 932 à 994 (livr. 1); la deuxième va jusqu'en 1170, la troisième en 1226 et la quatrième en 1254 ³.

M. DÖBERL s'est proposé de publier des documents (*leges, diplomata, epistolae*) importants pour l'histoire de l'empire au point de vue politique, religieux et juridique ⁴. Dans le troisième volume de ce recueil, il a publié des diplômes de l'époque salienne, et, dans le quatrième, des diplômes du temps de Lothaire, de Conrad III et de Frédéric I^{er}. Nous ne devons pas non plus passer sous silence que l'imposant ouvrage de Sickel et de Sybel, les « Fac-similés de diplômes impériaux, » est terminé ⁵; on avait à l'origine prévu seulement dix livraisons; on a dû en ajouter une onzième. En tout nous avons ici la fidèle reproduction de 364 documents. Rappelons en terminant que les *Annuaire de Jastrow* ⁶, mine indispensable de renseignements pour les historiens, embrassent toute la littérature historique de 1883 à 1894; pour l'Allemagne au moins, il est très complet.

H. ISENBART.

1. *Mittheilungen aus dem Vaticanischen Archiv*; vol. I, documents pour l'histoire de l'empire d'Allemagne sous les empereurs Rodolphe I^{er} et Albert I^{er}, p. p. A. Fanta, F. Kaltenbrunner, E. von Ottenthal. Vienne, Tempsky, 695 p. 1889.

2. XIV, p. 345.

3. *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen u. deutschen Reiche, bis zum J. 1273*; 4^e livr., 1887-1890. Berlin, Simion.

4. *Monumenta Germaniae selecta, 768-1250*; vol. III et IV, 1889-1890, 72 et 307 p. Munich, Lindauer.

5. *Kaiserurkunden in Abbildungen*; 10^e livr., 1890; 11^e livr., 1891. Berlin, Weidmann.

6. *Jahresberichte für Geschichtswissenschaft*; vol. VI-XIV. Berlin, Gärtner, 1891-1893.

DANEMARK.

ANTIQUITÉ. — Il nous reste, en Danemark, un assez grand nombre de pierres runiques, qui portent des inscriptions en ce qu'on appelle « runes récentes, » et qui nous donnent des renseignements importants sur la langue et la civilisation de notre peuple du ix^e jusqu'au xi^e siècle. Rarement, il est vrai, on y trouve mentionnés des événements ou des personnages historiques; il y en a toutefois qui nous permettent de tirer des conclusions précieuses sur notre histoire.

M. Ludvig WIMMER, excellent philologue et notamment connu par ses études sur les lettres runiques, vient de montrer, dans un travail d'une grande valeur sur les monuments runiques et historiques du Slesvig¹, comment les pierres runiques de cette province confirment d'une manière curieuse la relation de quelques événements historiques, à laquelle on n'a guère fait attention jusqu'à présent, ou dont on a révoqué en doute l'authenticité. Ces pierres se trouvent près de l'ancienne frontière méridionale du Danemark, à l'anse la plus retirée de la Slie. On lit sur une pierre de Vedelspang, découverte en 1797 : « Asfrid fit élever ce monument à la mémoire de Sigtryg, son fils, sur le vi de Gnupa » (ce mot « vi » signifie une place sépulcrale consacrée). Une autre pierre, trouvée en 1887, lors de la réparation du château de Gottorp, porte à peu près la même inscription : « Vi-Asfrid, fille d'Odinkar, fit élever ce monument à la mémoire du roi Sigtryg, son fils, et celui de Gnupa. » Asfrid a donc fait ériger deux monuments; le nom de Vi-Asfrid, qu'on trouve sur la seconde pierre, est expliqué par M. Wimmer, qui renvoie à une saga islandaise où un homme du nom de Geirr fut surnommé Ve-Geirr, parce qu'il était un homme qui « sacrifiait beaucoup aux dieux, » un païen ardent.

Or, nous rencontrons ailleurs ce Gnupa, père du roi Sigtryg. L'auteur saxon Widukind raconte qu'en 934 le roi Henri l'Oiseleur vainquit les Danois qui pirataient sur les côtes des Frisons, leur imposa un tribut et contraignit leur roi Chnuba à se faire baptiser. Dans une saga islandaise, nous lisons que le roi Gorm l'Ancien vainquit et tua un roi Gnupa qui régnait en Jutland; enfin, d'après Adam de Brème, un Suédois, Olaf, à cette époque-là, s'empara du Danemark par

1. L. Wimmer, *Sønderjyllands historiske Runemindesmærker*. Progr. de l'Université. Copenhague, 1892. Comp. la polémique entre l'auteur et M. Hermann Møller dans *Anzeiger f. deutsches Allerthum*, XIX, et *Videnskabernes Selskabs Oversigt*, 1893.

la force des armes ; ses fils Chnob et Gurd lui succédèrent, et après eux régna Sigerich, qui plus tard fut tué. On s'était déjà douté de l'identité de ce roi avec celui dont nous trouvons le nom sur la pierre runique, mais c'est grâce à M. Wimmer que, maintenant, nous voyons d'une manière plus claire comment la chose s'est passée. D'après la saga, Gnupa était d'origine suédoise ; or, M. Wimmer montre comment les runes de la pierre trouvée en 1797 diffèrent des formes ordinaires des runes danoises, tandis qu'il y a une certaine ressemblance avec celles des monuments suédois ; de même la forme de la langue est suédoise, tandis que celle de la seconde pierre est tout à fait danoise. Ainsi l'un des deux monuments érigés par Asfrid témoigne l'origine suédoise de Gnupa, l'autre l'origine danoise d'Asfrid ; son père était sans doute parent des célèbres hommes du nom d'Odinkar que nous connaissons par d'autres sources et qui, d'après Adam de Brême, étaient de sang royal.

Voici donc ce qui paraît être la vérité : Gnupa a été baptisé ; sa veuve Asfrid, comme le montre le surnom, est restée païenne. Son fils Sigtryg ayant été tué, elle fit élever deux monuments sur le « vi » de son mari ; un Danois de sa suite grava les runes de l'une des pierres, un Suédois celles de l'autre.

Une pierre runique de Dannevirke nous raconte que « le roi Svend fit élever la pierre à la mémoire de Skarde, son guerrier, qui mourut près de Hedeby. » Une pierre de Hedeby (c'est la ville de Slesvig) dit que « Tolf, homme de Svend, fit élever la pierre à la mémoire de Erik, son compagnon d'armes, qui mourut quand de braves guerriers assiégeaient Hedeby. » Des raisons linguistiques aussi bien que la forme des runes nous permettent de faire remonter les inscriptions jusqu'à l'an 1000. Selon M. Wimmer, les événements dont parlent ces pierres doivent être les suivants : pendant l'absence du roi Svend Tjageskæg, qui ravageait et pillait les côtes de l'Angleterre, le roi de Suède Erik Seirsæl envahit le Danemark et, selon les sources, en conquit certaines parties, probablement aussi la ville de Hedeby ; en effet, à cette époque-là, nous trouvons l'évêque de cette ville chassé par une invasion ennemie. Le roi Svend est alors revenu et a réussi à reprendre la ville, non sans perdre quelques-uns de ses plus braves guerriers.

Ces pierres, qui se trouvent, comme nous l'avons déjà dit, près de la frontière méridionale du duché, prouvent d'une manière incontestable que, dès les temps les plus reculés, la population du Slesvig a été danoise. Ce n'est que dans une seule partie de cette province, — quelques régions sur la côte de la mer du Nord et les îles, — que nous trouvons d'assez bonne heure une population d'origine alle-

mande; seulement, ce ne sont pas des Saxons, mais des Frisons. Autrefois on supposait que ces Frisons s'y étaient établis déjà dans l'antiquité, mais M. P. LAURIDSEN vient de renverser cette hypothèse dans quelques études très remarquables qui ont été insérées dans l'*Historisk Tidsskrift* (6^e série, vol. IV). Les Frisons dont nous parlons habitaient soit les îles, soit les gras pays marécageux (le *Marsk*) que des digues protégeaient contre l'irruption des eaux de la mer, soit le haut pays, situé derrière le Marsk (le *Geest*) et qui autrefois formait la côte. En montrant la forme danoise de plusieurs noms de lieux, M. Lauridsen prouve que les Danois, à l'origine, ont dû habiter jusqu'à la frontière du Geest; ce n'est que dans le Marsk que nous trouvons le territoire vraiment frison. Dans le Geest, près de l'ancienne côte, la population a été au moyen âge un mélange de Danois et de Frisons, ce qui est prouvé par les études de l'auteur dans des listes de noms de personnes remontant à la fin du xv^e siècle. Ainsi, sans aucun doute, les Frisons ne sont pas autochtones dans ces régions; ils y ont immigré peu à peu, en venant de l'ouest.

Encore ne sont-ils originaires ni du Marsk ni des îles. Saxo Grammaticus (vers 1200) désigne sous le nom de *Frisia minor* les régions du Slesvig habitées par les Frisons, et appuie sur ce fait qu'ils avaient immigré assez tard et protégé par des digues le pays bas et marécageux; Adam de Brème (vers 1070) ne paraît point les connaître. C'est pourquoi M. Lauridsen soutient que les Frisons n'ont commencé leur immigration en Slesvig qu'à la fin du xi^e siècle. Cette hypothèse s'accorde bien avec ce que viennent de découvrir quelques auteurs allemands: les Frisons qu'on trouve près des embouchures du Weser et de l'Elbe et en Holstein ne s'y sont établis qu'au xii^e siècle; car c'est à cette époque-là qu'un torrent d'émigrants hollandais se répandit sur toutes ces régions littorales, et ce sont eux qui ont les premiers, comme de vrais ingénieurs, construit les digues et saigné les marais. Ces résultats sont confirmés par le nom de Utland (le pays au dehors) que porte en Slesvig le pays des Frisons depuis le xii^e siècle; il indique d'une manière caractéristique que ces régions doivent être le Marsk et les marécages déserts, par opposition au Geest habité.

Les neuf premiers livres de l'œuvre de Saxo Grammaticus contiennent la collection la plus riche de légendes relatives à nos antiquités nationales en même temps qu'ils nous rendent, soit en vers soit en prose, nos vieilles chansons. Beaucoup de ces légendes se retrouvant dans les sagas islandaises et dans les Eddas, il ne serait pas sans intérêt de savoir ce que Saxo a puisé dans des sources danoises et ce qu'il a pris chez les Norvégiens ou les Islandais, en

même temps qu'il le considère comme faisant partie, sinon de la tradition danoise, au moins de celle de tout le Nord. Déjà, en 1823, M. P.-E. Müller, dans des études d'une grande valeur, a beaucoup contribué à la solution de cette question intéressante; mais elle méritait bien qu'on l'étudiât de nouveau, en y appliquant la nouvelle méthode critique et les résultats de la philologie moderne. M. Axel OLRİK, dans son « Essai d'une bi-partition des sources de Saxo¹, » a abordé la question avec autant d'ardeur que de savoir. Son plan consiste à montrer, dans les sagas mythiques, la particularité du style et du choix des sujets; d'autre part, il fait voir ce qu'aux mêmes points de vue il y a de caractéristique dans l'œuvre de Saxo et les lieux et passages où il s'écarte de son ton ordinaire. Quant à ses résultats, il les obtient soit en s'appuyant sur des différences supposées entre les coutumes danoises et norvégiennes, soit en démontrant comment, chez Saxo, la forme des noms est tantôt danoise, tantôt norvégienne, soit enfin en étudiant comment les légendes sont localisées en Danemark ou en Norvège. Ainsi l'auteur croit pouvoir écarter une grande partie des légendes de Saxo, qu'il prétend être d'origine norvégienne ou islandaise. C'est là un sujet bien difficile à traiter, et la méthode nous paraît assez douteuse. Bien des fois l'auteur fait voir une grande finesse d'observation, et il est incontestable que son essai mérite d'être connu de tous; mais il nous semble qu'il fait grand tort à Saxo, surtout parce qu'il n'a comparé son œuvre ni avec les autres sources danoises, les pierres runiques par exemple, ni avec les renseignements fournis par les auteurs étrangers qui parlent des Danois; si, dans ses recherches, il en avait tenu compte, il serait arrivé à un autre résultat: une assez grande partie des légendes, que M. Olrik regarde comme spécialement norvégiennes, appartiennent au Danemark ou à toute la Scandinavie.

MOYEN AGE. — Les écrits relatifs au moyen âge concernent, outre la littérature, surtout le droit public et la constitution politique du pays. M. Hans OLRİK, dans un savant travail², a étudié les rapports de l'État et de l'Église dès le premier moment où le christianisme fut prêché en Danemark: il nous expose comment s'accrurent peu à peu la puissance et les privilèges du clergé jusqu'à la création d'un siège métropolitain spécial pour le Nord. M. Olrik a recueilli avec beaucoup de soin tous les renseignements qui pourront contribuer à

1. Axel Olrik, *Forsøg paa en Tvedeling af Kilderne til Saksens Oldhistorie*, 1892 (Wroblewski). La première partie aussi dans les *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed*, 1892.

2. Hans Olrik, *Konge og Præstesland i Danmark indtil 12^{te} Aarhundredes Begyndelse*, 1892 (Wroblewski).

mettre la question dans son vrai jour ; il démontre avec succès combien a été grande l'influence de la politique dans les efforts des princes allemands et des rois de Danemark pour introduire le christianisme. Très au courant des travaux qui ont été publiés au dehors, l'auteur a bien mis en lumière l'influence que les mouvements religieux de l'étranger ont exercée sur l'Église danoise ; ce qui manque à l'ouvrage, c'est une étude originale et indépendante des sources elles-mêmes qui aurait pu augmenter le nombre des résultats nouveaux.

L'historien du droit, M. Ludvig HOLBERG, possède toutes les qualités bonnes et mauvaises d'un autodidacte. Plein d'idées, mais sans méthode, il se trompe assez souvent, quelquefois même il a l'air de vouloir plier les textes à son système ; d'autre part, il va droit aux sources elles-mêmes et les consulte avec beaucoup d'esprit d'observation¹. Les livres qu'il a écrits sur des questions juridiques et politiques du XI^e au XIII^e siècle renferment bien des hypothèses osées, mais aussi bien des recherches excellentes. Dans ses essais, il montre bien comment une législation, commune pour tout le royaume et imprégnée des idées générales de l'Europe, a peu à peu influencé les lois provinciales, et comment le roi, dans l'ancienne constitution, exerçait sur la législation et sur le pouvoir judiciaire plus d'action qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. Par sa connaissance du droit étranger, l'auteur est à même de retrouver soit des points de comparaison dans les lois des autres pays, soit l'influence exercée par elles sur les nôtres.

Un point essentiel de notre ancienne constitution a été traité par M^{lle} Anna HUDÉ dans sa thèse pour le doctorat : « Le Danehof (Assemblée des Danois) et sa place dans la constitution danoise². » Dans les capitulations de nos rois ainsi que dans d'autres actes, on attribue, à ce qu'il semble, une grande importance au Danehof. Le roi était tenu de convoquer cette assemblée au moins une fois par an ; l'époque et le lieu en étaient fixés d'avance ; c'était par conséquent une institution destinée à contrôler le gouvernement du roi. On a généralement supposé que cette assemblée avait la fonction d'élire le roi, de voter les impôts et de juger en dernier ressort, de même qu'on a cru que les ordres inférieurs y étaient aussi représentés ; c'est pourquoi on l'a regardée comme une espèce de continuation des anciens *folkethings*, assemblées où pouvaient assister tous les habi-

1. Ludvig Holberg, *Dansk Rigsløvgivning*, 1889 (Gad). — *Dansk og fremmed Ret*, 1891 (Gad).

2. Anna Hude, *Danehoffet og dets Plads i Danmarks Statsforfatning*, 1893 (Gad).

tants du pays, de même que plus tard elle a dû être remplacée par les *stænderforsamlinger* (assemblée des états) du xv^e et du xvi^e siècle. Dans son excellent travail, grâce à une étude profonde et ingénieuse des sources, M^{lle} Hude a réussi à prouver que probablement le Danehof n'a pas eu autant d'importance pratique qu'on pourrait lui en attribuer d'après la lettre même de la constitution. Seuls, la noblesse et le clergé étaient représentés dans ces assemblées, et par des membres puissants de ces états : aussi les Danehofs n'ont-ils pu ni prendre part à l'élection du roi, laquelle avait lieu dans les *lands-things* (assemblées provinciales), surtout dans celui de Viborg, ni voter les impôts, puisque c'était le *thing* de chaque province qui accordait le droit de les percevoir. Ce sont donc plutôt les *landsthings* qui ont été les précurseurs des *stænderforsamlinger*. Le Danehof, d'un caractère tout à fait aristocratique, fut essentiellement le tribunal devant lequel le roi devait défendre sa manière de gouverner ; il a pris, il est vrai, une certaine part à la confection des lois et à l'administration de la justice. Lors de l'union des trois royaumes du Nord, d'autres institutions ont dû remplacer le Danehof, et le *rigsraad* (le conseil) lui a succédé. Le dernier Danehof a été convoqué en 1443 ; cette assemblée remarquable déclara que le Slesvig appartenait à la couronne danoise.

M. Henning MATZEN, professeur de droit à l'Université, a commencé la publication d'une fort utile histoire du droit danois¹ ; en outre, dans un livre spécial², il a donné un excellent aperçu de notre plus ancienne procédure. Il y soutient qu'aux temps reculés les formes des preuves devant les tribunaux n'ont pu être d'une nature aussi multiple que nous le trouvons dans nos lois provinciales et dans d'autres sources. Exposant d'une manière instructive le développement historique de la procédure, il constate que la preuve par *mededs-mænd* (cojureurs) a été la première de ces institutions.

M. Chr. KJER a publié un savant travail³ sur la loi sélanaise de Waldemar.

En passant de l'histoire du droit à l'histoire littéraire, nous attirons l'attention sur un vaste ouvrage poétique du moyen âge qui vient d'être publié pour la première fois ; c'est l'*Hexaëmeron*, poème composé vers l'année 1200 par l'archevêque André Suneson⁴. Ecclé-

1. H. Matzen, *Forelæsninger over den danske Retshistorie*, I, 1893.

2. Id., *Om Bevisreglerne i den ældste danske Proces* (progr. de l'Université), 1893.

3. Chr. Kjer, *Valdemars sjællandske Lov*. Aarhus, 1890 (Thruë).

4. *Andree Sunonis filii archiepiscopi Lundensis Hexaëmeron libri duodecim*. Nunc primum edidit M. Cl. Gertz. Havniæ, 1892 (Gyldendal).

siastique enthousiasmé pour la mission et plein d'énergie, André fut en même temps un savant théologien et jurisconsulte; outre ce poème, il a laissé une traduction latine de la loi civile de Skanie.

Le poème contient 12 livres, — 8,040 vers, — et nous donne bien plus qu'une description des six jours de la création; on y trouve toute une dogmatique scolastique, dont la matière ainsi que la disposition et la méthode sont tirées des œuvres de Pierre Lombard et aussi, bien qu'au deuxième rang, de celles de Pierre de Poitiers. Seulement la doctrine de la rédemption est traitée d'une manière plus détaillée qu'on ne le trouve dans les scolastiques français. Pour ce qui concerne l'histoire religieuse, les gloses de Pierre Comestor en font la base, mais l'auteur s'est servi aussi de Hugues de Saint-Victor, de Pierre Cantor et d'Alain de Lille, et l'on peut prouver que la plupart de ces ouvrages ont fait partie de la bibliothèque d'André. Le contenu du poème n'est donc point original, mais l'auteur, qui écrit avec clarté et fait bien les vers, doit être loué pour sa grande érudition; son poème atteste en outre combien le Danemark a été au courant des études de la théologie scolastique. M. GERTZ, professeur à l'Université, a exposé tout cela dans la préface et dans son excellent commentaire; l'édition est préparée avec beaucoup de soin et de science; on y trouve de bonnes corrections du texte, et un « index verborum » en rend la lecture facile.

L'auteur de ce Bulletin a écrit un livre sur notre poésie populaire primitive : Nos chansons populaires du moyen âge¹. Contrairement à l'opinion générale qui considérait les chansons populaires comme formant un tout où il était difficile de distinguer le récent du primitif, l'auteur cherche à préciser le style et le contenu de la chanson populaire proprement dite et quel a été son développement postérieur; il insiste sur son caractère épique et lyrique, où la personnalité du poète n'apparaît pas : elle ne prêche jamais directement la morale et n'a jamais une couleur spécialement religieuse; elle se sert beaucoup, c'est un fait connu, de la sorcellerie et des moyens surnaturels, mais jamais des miracles; elle a toujours un rythme réglé de même qu'un refrain. Ce n'est que dans la dernière partie du xv^e siècle et au xvi^e siècle que l'élément lyrique prend le dessus; on y remarque une tendance à moraliser, un accent spécialement patriotique; le rythme change souvent. L'auteur analyse ensuite les chansons historiques en comparant leur récit avec les événements qui se sont réél-

1. Johannes Steenstrup, *Vore Folkeviser fra Middelalderen*, 1891. (Rud. Kleins Eftf.) Analysé en français dans les *Videnskabernes Selskabs Oversigter*, 1891. Comp. le compte-rendu de M. Gaston Paris dans la *Revue critique*, 1891, n° 12.

lement accomplis; il examine lesquelles doivent être regardées comme contemporaines ou composées très peu après ces événements, et lesquelles sont d'une époque bien postérieure ou peut-être même des productions savantes¹.

LE SIÈCLE DE CHRISTIAN IV. — Deux ouvrages de la plus grande importance pour l'étude du règne de ce roi viennent d'être terminés. L'un, dû au professeur Kr. ERSLEV, est une édition soignée des documents relatifs au *rigsraad* (le conseil) et aux assemblées des états²; ces matériaux considérables ont été disposés par M. Erslev d'une manière excellente; ils ont été reproduits avec une grande exactitude et accompagnés de notes nombreuses. L'autre est l'édition des lettres autographes de Christian IV, due aux soins de MM. BRICKA et FRIDERICIA³. Les sept volumes contiennent 2,731 lettres, et les rédacteurs y ont ajouté quantité de notes et de renseignements de grande valeur. Nous voyons dans ces lettres le vrai caractère du roi, sa probité et la bonté de son cœur, en même temps que son impétuosité et sa susceptibilité, son patriotisme ardent qui pense toujours à la gloire du pays, son humour d'une nature spécialement danoise. Les lettres roulent sur toutes sortes de questions; elles concernent les intérêts les plus importants du pays et les affaires domestiques les plus insignifiantes. Son style est celui du langage familier, souvent orné d'expressions frappantes et pittoresques.

M. le pasteur LIND, dans son livre sur la marine à l'époque de Christian IV⁴, nous montre dans ce roi le guerrier. Marin passionné, le roi fit de nombreux voyages sur mer; il s'intéressait vivement à la flotte, il visita fréquemment les chantiers (Bremerholm) et l'arsenal, et dressa lui-même les modèles de plusieurs de ses vaisseaux. L'ouvrage de M. Lind est d'ailleurs un tableau schématique et statistique de tous les emplois maritimes, une liste des personnes qui en ont été chargées, suivie d'indications biographiques. L'auteur a donné à ce travail des soins presque pieux. — On sait que dans la collection historique du château de Rosenborg il se trouve quelques souvenirs de l'héroïsme que montra le roi à la bataille navale de Colberger-Heide; M. BROCK, inspecteur de cette collection, lui a consacré un petit mémoire. — Citons aussi celui de M. Severin KLÆR, fondé sur

1. *Aktstykker og Oplysninger til Rigsraadets og Stændermædernes Historie i Christian IV's Tid*, udgivne ved Kr. Erslev (Gad), vol. I-III, 1883-90.

2. *Kong Christian IV's egenhændige Breve*, udgivne ved C.-F. Bricka og J.-A. Fridericia, I-VII, 1878-91 (Gad).

3. H.-D. Lind, *Kong Kristian IV og hans Mænd paa Bremerholm*, 1889 (Gyldendal).

4. P. Brock, *Minderne om Sæslaget paa Kolberger Heide 1644, 1890* (Forlagsbureau).

des études scrupuleuses dans les archives, et qui nous donne la biographie de Svend Poulsen¹. Ce héros, officier de recrutement sous Christian IV et ses successeurs, est surtout connu par sa petite guerre contre les Suédois; la tradition populaire raconte encore toutes sortes d'anecdotes sur les exploits remarquables du *Gjængehøvding* (chef des paysans de Gjøenge en Skanie). — L'officier Jørgen Bjelke est aussi connu dans les guerres de Christian IV et surtout de ses successeurs; son autobiographie, munie des notes nécessaires, vient d'être publiée par M. FRIDERICIA².

M. Angul HAMMERICH a traité un tout autre côté de la civilisation au siècle de Christian IV. Le sujet de sa thèse, « la Musique à la cour de Christian IV³, » pourrait sembler trop spécial, mais le livre donne bien plus que ne promet le titre : on y trouve toute une description de la musique en Danemark à cette époque. Ce travail, où l'on admire l'application et l'érudition de l'auteur aussi bien que ses études approfondies des archives, aura, sans doute, aussi de l'intérêt pour l'histoire de la musique dans les autres pays, car les chanteurs, les musiciens et les compositeurs venaient, pour la plupart, de l'étranger. Ce sont surtout les Allemands, les Anglais et les Écossais, mais aussi les Néerlandais et les Polonais, qui ont immigré en Danemark ou y ont été appelés par le roi. Christian IV s'intéressait vivement à la musique, et la chapelle du roi était considérée comme une des premières des cours européennes; elle rivalisait avec les plus célèbres et l'emportait même sur la plupart. Aussi, trouvons-nous des noms remarquables parmi les musiciens du roi, et l'Italien Orazio Vecchi dédia au roi, « au grand amateur de musique, » sa fameuse composition *Le veglie di Siena*.

Nous finirons en citant un ouvrage populaire sur le roi Christian IV, par M. Bering LIISBERG, assisté pour la partie militaire par le capitaine A. LARSEN⁴. Il ne s'appuie pas sur des recherches de première main, mais il donne une solide description, chaleureuse et bien composée, de la vie du roi et de l'histoire intérieure et extérieure du Danemark à son époque; le livre est en outre orné de nombreuses illustrations explicatives.

XVIII^e SIÈCLE. — Signalons d'abord un livre de M. le pasteur BRASCH; c'est une monographie du prince George (Jørgen), fils du roi Frédéric

1. S. Kjær, *Gjængehøvdingen Svend Povlsen*, 1892 (V. Pio).

2. *Generallieutenant Jørgen Bjelkes Selvbiografi*, udgivet ved J.-A. Fridericia, 1890 (Philipsen).

3. A. Hammerich, *Musiken ved Christian IV's Hof*, 1892 (Wilhelm Hansen).

4. H.-C. Bering Liisberg, *Christian IV*, 1890-91 (Bojesen).

ric III et marié avec Anne, reine d'Angleterre¹. Le livre ne nous apprend pas grand'chose de nouveau; cependant l'auteur a trouvé dans les archives plusieurs renseignements inconnus jusqu'à présent; le portrait qu'il fait du prince est sans doute plus juste que la caricature donnée par Macaulay et d'autres historiens. Comme plusieurs membres de notre famille royale, le prince George était taciturne, mais point sot; sa modestie et sa réserve l'empêchaient de montrer le vrai fond de son âme. Il remplit d'une manière honorable son devoir de prince-époux, qui n'a pas le droit de se mêler à la politique de l'Angleterre; il était d'un caractère doux et affable et aimait beaucoup son épouse. En même temps que ce livre a paru en Danemark, le professeur A. W. WARD, dans le *Dictionary of National Biography*, a caractérisé le prince George à peu près de la même manière que M. Brasch; il blâme la teinte ridicule qu'on a voulu jeter sur la personne de ce prince.

M. Edv. HOLM, professeur d'histoire à l'Université, a commencé un grand ouvrage, préparé depuis longtemps, l'« Histoire du Danemark et de la Norvège, de 1720 à 1814. » La première partie vient de paraître; elle embrasse la période de 1720 à 1730². On trouvera peut-être un peu singulier que l'auteur commence par les dix dernières années du règne de Frédéric IV, mais il faut se rappeler que la paix de Frederiksborg (1720), qui termina la guerre de onze ans avec la Suède, ouvre la longue période de paix qui caractérise l'histoire du Danemark pendant le dernier siècle et qui dura jusqu'à 1804 ou jusqu'à 1807. L'ouvrage traitera donc surtout la politique et l'art diplomatique qui sait empêcher la guerre, et justement à cette époque-là notre pays possédait quelques-uns de nos plus excellents ministres. M. Holm a aussi, dans des écrits antérieurs, traité de grandes parties de l'histoire de nos relations étrangères; dans une brochure récemment parue, il a examiné de près la situation politique de notre pays pendant les guerres européennes, de 1740 à 1742³. L'autre point principal dont s'occupera l'auteur sera le singulier développement de la situation intérieure, la misère croissante, les différentes et vaines tentatives faites pour rétablir le pays, enfin les heureuses réformes et la période d'aisance générale vers la fin du siècle. M. Holm a déjà

1. Chr.-H. Brasch, *Prins Georg of Danmark i hans Ægteskab med Dronning Anna af Storbritannien*, 1890 (Reitzel).

2. E. Holm, *Danmark-Norges Historie i Frederik IV's sidste Regeringsaar* (1720-30), 1891 (Gad).

3. E. Holm, *Den dansk-norske Stats Stilling under Krigene i Europa 1740-42*, 1891 (progr. de l'Université).

donné des preuves remarquables du talent qu'il apporte dans des questions de ce genre.

A la paix de 1720, la France et l'Angleterre avaient garanti au Danemark la possession du Slesvig ; il s'ensuit que Frédéric IV devait faire tout son possible pour garder l'amitié de ces deux États. Cependant l'intelligence avec la France n'était pas absolument bonne ; ce n'était en effet que par égard pour l'Angleterre et la Suède que la France s'était chargée de cette garantie. Les Français n'avaient point oublié que, dans les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, des mercenaires danois avaient servi dans les armées ennemies et y avaient même acquis un certain renom de bravoure. Ce n'est qu'après la mort de Dubois qu'on commença à mieux s'entendre. Toutefois, quand l'Europe eut été partagée en deux par les alliances de Vienne et de Hanovre, les puissances occidentales durent s'efforcer d'attirer le Danemark de leur côté ; si notre pays n'a pas été invité à se joindre à la coalition, c'est sans doute grâce à la Prusse qui cherchait toujours à intervenir et qui exprimait la crainte que l'adhésion du Danemark à l'alliance ne rendit difficile la conservation de la paix à cause de la question du Slesvig toujours pendante. Or, en 1726, le comte Camilly fut envoyé à Copenhague où, depuis une série d'années, il n'y avait pas eu d'ambassadeur français, et après de longs pourparlers un traité fut conclu, en 1727, avec l'Angleterre et la France : ce dernier pays s'engageait à payer pendant quatre ans une subvention annuelle de 350,000 rigsdals ; par contre, le Danemark s'engageait à tenir sur pied une armée de 24,000 hommes. Le roi Frédéric IV était charmé de ce traité favorable ; pour la France, les avantages semblaient plus douteux. Il faut chercher l'explication de sa politique dans le fait que la France commençait à se rendre compte de sa position isolée vis-à-vis des autres puissances du continent, surtout depuis que la Prusse avait pris, elle aussi, une attitude menaçante. On entrevoit en outre que la France, en concluant le traité, a pensé aux soldats danois ; dans les instructions du gouvernement français pour le comte de Plélo, l'ambassadeur de l'année suivante, on trouve que le roi de Danemark, vu la renommée de ses troupes, était un prince dont il était « essentiellement important » de s'assurer l'amitié. M. Holm a étudié toutes ces complications dans les archives françaises aussi bien que dans les nôtres ; les renseignements qu'il donne sur la situation des ambassadeurs danois aux cours étrangères sont pleins d'intérêt. Nous citons, par exemple, ce qu'il nous raconte de Lœvenœrn, l'habile diplomate qui, malgré son antipathie personnelle pour Frédéric-Guillaume I^{er}, sut gagner le cœur de ce prince par la beauté et la noblesse de sa personne, la simpli-

cité militaire de ses manières ; non seulement il prit part à son « collège du tabac, » mais il comptait parmi l'entourage intime du roi, dont il possédait l'entière confiance.

La dernière moitié de l'ouvrage traite des événements qui se sont passés dans le pays même, ainsi l'incendie de Copenhague (1728) et ses effets ; il décrit en outre le gouvernement intérieur et l'industrie du pays. Ce qui caractérise les livres de M. Holm, c'est qu'il embrasse tous les côtés de la vie ; que, pour donner des tableaux, il n'oublie pas de faire aussi des portraits ; enfin qu'il tient un compte égal de toutes les parties du royaume, du Danemark aussi bien que de la Norvège, du Holstein aussi bien que de l'Oldenbourg. L'auteur se montre partout un juge plein d'équité et d'humanité.

Le livre du lieutenant BLANGSTRUP sur Christian VII et sa femme, Caroline-Mathilde¹, n'est point selon notre goût. La période est des plus dramatiques, mais elle est en même temps tellement grave et, à plusieurs points de vue, tellement triste qu'on ne peut désirer la voir traitée que d'une manière extrêmement sérieuse. La description des débauches et de la démence du roi, comment Struensee usurpe le pouvoir et devient l'amant de la reine, comment il est renversé et exécuté, l'exil de la reine en Hanovre et sa mort, tout cela est sans doute palpitant d'intérêt, mais il y a des scènes tellement scandaleuses que l'historien doit se garder de céder à la curiosité et au mauvais goût du lecteur. Nous avouons qu'à plusieurs points de vue le livre nous a causé un désappointement ; sans doute, M. Blangstrup a trouvé dans les archives un certain nombre de choses nouvelles et curieuses, mais il n'embrasse pas assez tous les points de vue ; le portrait qu'il trace des personnages n'est pas toujours ni assez approfondi ni assez juste ; en outre l'apparence un peu mondaine du livre, le papier fin et teinté, beaucoup de gravures, des vignettes qui ne sont pas toutes à leur place, n'attestent pas un goût parfait. Mais nous nous hâtons d'ajouter que l'auteur, en d'autres occasions, a fait preuve d'un talent véritable pour des recherches historiques.

M. Marcus RUBIN, directeur du bureau statistique de la commune de Copenhague, a publié un grand ouvrage portant le titre singulier « 1807-14, » auquel l'auteur a ajouté ces mots, qui ne contribuent guère à indiquer l'objet du livre : « Études sur l'histoire de Copenhague et du Danemark². » M. Rubin a voulu écrire un livre sur le

1. Chr. Blangstrup, *Christian VII og Caroline Mathilde*, 1890 (Gyldendal).

2. M. Rubin, 1807-14. *Studier til Københavns og Danmarks Historie*, 1892 (Philipsen).

développement de notre capitale pendant le demi-siècle qui suivit le bombardement de 1807 ; mais, une fois la plume en mains, son travail a grandi, et il a cru nécessaire d'étudier de près la situation financière du pays en général ; d'autre part, il lui a fallu se borner à traiter les fatales années de la guerre de 1807-14. On sent, en lisant, comment l'ouvrage s'est continuellement élargi sous la main de l'auteur, comment le nombre des archives consultées est devenu de plus en plus grand ; il a éprouvé un besoin irrésistible de se prononcer aussi sur la politique dominante et sur la marche générale des événements. Dans ces matières, l'auteur semble quelquefois incertain sur le point de vue auquel il convient de se placer ; de même aussi, en plusieurs cas, un certain idéalisme lui fait défaut. Néanmoins l'ouvrage est fort intéressant, fondé sur des matériaux peu consultés jusqu'à présent et traités par l'auteur de main d'ouvrier ; le livre, plein d'idées et d'observations, est écrit avec une verve originale. Partout l'auteur fait des comparaisons statistiques avec notre temps ou avec la situation contemporaine des autres pays et arrive par là à mettre le passé dans son vrai jour.

Au commencement de ce siècle, Copenhague avait 100,000 habitants, mais l'auteur démontre qu'au moins un tiers de cette population n'appartenait pas à la classe des bourgeois industriels ; le nombre des militaires et de leurs familles s'élevait à lui seul à un cinquième. La capitale était plutôt une ville de résidence, se composant de fonctionnaires et de soldats, qu'une ville de commerce ; sur ce point, elle différait complètement de Hambourg. Pourtant elle avait fait un commerce assez considérable entre 1776 et 1806, période que plus tard on regardait comme « la glorieuse période du commerce. » Bien des maisons de commerce, qui sont devenues les plus grandes de la ville, datent de cette époque ; des palais splendides témoignent encore des richesses acquises. Nos navires marchands ne fréquentaient pas seulement les mers voisines : on les rencontre dans la Méditerranée et hors de l'Europe ; de même ils faisaient le cabotage entre plusieurs ports européens. Mais cet état ne pouvait subsister qu'en profitant de la guerre entre les pays étrangers ; aussi, quand le Danemark fut obligé de renoncer à sa neutralité, la décadence vint-elle d'autant plus violente. L'auteur expose avec le plus grand soin la situation économique de ce temps-là, éclaircit et juge les procédés par lesquels le gouvernement essaya de maintenir les finances de l'État, l'émission continue de billets de banque, les nouveaux impôts, les emprunts forcés, les spéculations commerciales entreprises pour le gouvernement même, jusqu'à la banqueroute de 1813. Dans un chapitre particulier, M. Rubin retrace l'histoire de cette espèce de pira-

terie qu'on nomme la course, et montre combien elle était productive : pendant les sept années de guerre elle rapporta 400 millions de rigsdals ; mais il se demande aussi ce que sont devenues ces sommes ; les hardis capitaines et les armateurs qui prenaient part à ce métier dangereux ne savaient pas garder l'argent, qu'ils dépensaient avec la plus grande légèreté. Comme on le voit, ce livre contient quantité de renseignements, aussi bien sur la vie privée que sur la politique du gouvernement au commencement de ce siècle.

Le second et dernier volume de l'excellent travail de M. le professeur Falbe HANSEN sur les réformes agraires ¹, dont nous avons déjà apprécié le premier volume dans un bulletin antérieur, continue en un certain sens celui de M. Rubin. Dans ce nouveau volume, l'auteur passe en revue la triste situation économique du pays après la guerre et pendant les années qui suivirent 1820, si dures pour l'agriculture. Une amélioration ne se fit sentir qu'en 1828, et c'est alors, — ainsi que dans la période suivante, — que l'on comprit à fond l'importance des grandes réformes que le code rural avait subies pendant la dernière moitié du XVIII^e siècle.

Un épisode curieux, qui se passa en 1809, se trouve mentionné dans trois ouvrages différents ; c'est la courte durée du règne de l'horloger danois Jürgen Jürgensen en Islande. Jürgensen arriva le 20 juin 1809 à Reykiavik, à bord de la frégate anglaise *Margaret and Anne*, armée de 40 canons et chargée de denrées coloniales. Bien que le pays fût mal approvisionné, on eut bien des difficultés pour écouler la marchandise ; alors l'armateur Phelps, le capitaine de la frégate, et Jürgensen, suivis de douze matelots qui étaient armés de fusils et de sabres, se rendirent à la demeure du gouverneur, le firent prisonnier et l'amènèrent à bord. Jürgensen entreprit de gouverner le pays, fit main basse sur les livres et les papiers qu'il trouva dans les bureaux et lança une proclamation, d'après laquelle l'Islande serait désormais un État indépendant ; il se fit lui-même roi du pays ; il nomma et destitua les fonctionnaires, selon qu'il trouvait bon. Bien qu'il n'eût à sa disposition qu'une force armée de huit hommes, les fonctionnaires ahuris se soumirent à ses volontés, et l'évêque même ordonna aux prêtres de lui obéir. Ce fut seulement lorsqu'une corvette anglaise aborda, le 8 août, que le courage de Jürgensen s'évanouit et que la population l'abandonna. L'ancien ordre de choses fut rétabli ; le gouverneur pourtant fut conduit en Angleterre pour justifier sa conduite. Plus tard, Jürgensen parcourut plusieurs pays,

1. Falbe Hansen, *Stavnsbaands-Læsnningen og Landboreformerne*, II, 1889 (Gad).

fut employé par le gouvernement anglais en qualité d'espion sur le continent; mis en prison plus tard en Angleterre, il fut déporté en Tasmanie, où il mena une vie tout aussi aventureuse. Un Anglais, M. J.-Fr. HOGAN, dans une brochure qui parut en 1891 et intitulée *The convict king*, a publié l'autobiographie de cet aventurier, autobiographie qui n'est pas toujours conforme à la vérité, et des renseignements sur sa vie. Le traducteur danois de ce livre y a ajouté plusieurs corrections et de nouveaux renseignements. Le capitaine JOHANSEN a de même jeté de la lumière sur cet épisode à l'aide de documents trouvés dans les archives; mais c'est principalement un Islandais, M. THORKELSSON, qui, dans un livre écrit en islandais, a contribué par un riche recueil de documents à mettre en lumière l'histoire de ce « roi de la canicule. » Le livre est illustré d'une manière très instructive ¹.

BIographies. — M^{me} Johanne-Louise HEIBERG fut la plus grande actrice de notre pays; après avoir vécu sur les planches pendant quarante ans, elle quitta la scène en 1864 et laissa à sa mort des mémoires manuscrits qui viennent d'être publiés en quatre volumes ², et qui ont fait naître toute une littérature de répliques, de rectifications et d'écrits justificatifs. L'ouvrage occupe une place supérieure dans notre littérature de mémoires; l'auteur a beaucoup de finesse et de goût; elle était douée d'un rare esprit d'observation; elle nous donne des études dramatiques de la plus grande valeur. Elle avait épousé l'excellent poète J.-L. Heiberg, dont le père, P.-A. Heiberg, poète satirique et auteur de comédies, avait été exilé pour des raisons politiques, et dont la mère était une romancière fort estimée. La maison de la famille Heiberg était le rendez-vous habituel de toutes les célébrités de notre pays, et l'on comprend aisément l'intérêt que présente la lecture de ces mémoires. — M. SCHWANENFLUGEL a publié une biographie développée de P.-A. Heiberg; il y fait une peinture très attachante de ce personnage remarquable et de son sort malheureux ³. Le *Dansk Biografisk Lexicon*, publié par M. BRICKA, est aussi, en ce moment, arrivé au nom de Heiberg.

On trouvera en note les titres d'une série d'autres ouvrages biographiques ⁴.

1. J.-F. Hogan, *En deporteret Konge*. Oversat af U. v. Ripperda, 1892 (Schubotho). — J. C. Johansen, *Kong Jørgen Jørgensen*, 1892 (Gyldendal). — Jon Thorkelsson, *Saga Jarundar Hundadagakongs*, 1892 (Gyldendal).

2. Johanne-Louise Heiberg, *Et Liv gjenoplevet i Erindringen*, vol. I-IV, 1891-92 (Gyldendal).

3. H. Schwanenflügel, *Peter Andreas Heiberg*, 1891 (Schubotho).

4. C.-E. Bardenfleth, *Livserindringer*, 1890 (Reitzel). — V. Birkedal, *Person-*

PUBLICATIONS DE TEXTES. — Les Archives de l'État ont publié les travaux suivants : Renseignements sur les Archives de l'État pour les années 1890-91¹; Registre de la chambre des finances et de celle du commerce de 1660 jusqu'à 1848²; Liste des titres de possession de la couronne³ (les titres de possession dressés soit par la couronne, soit en sa faveur); Registres de la chancellerie de Frédéric II⁴.

L'état-major a continué sa publication de documents des archives militaires concernant la période de 1807-12⁵. M. THISET a publié, pour la Société royale danoise d'histoire et de langue nationales, un cadastre très important du XVI^e siècle⁶. La Société pour la publication des sources de l'histoire du Danemark a continué son édition des ordonnances et actes législatifs du temps de Christian IV par M. SECHER, et ce même savant a commencé, en collaboration avec M. STØECHEL, la publication des travaux préparatoires du code danois de Christian V⁷. Enfin M. GIGAS a continué son édition des lettres de savants, conservées dans la Bibliothèque royale de Copenhague⁸, et M. E. TROJEL a donné une édition du livre sur l'amour par André le chapelain⁹.

OUVRAGES DIVERS. — Citons encore quelques livres qui traitent de l'histoire à diverses périodes. M. BARFOD a publié une histoire populaire du Danemark, à partir de l'introduction de la Réforme jusqu'à la mort de Frédéric III¹⁰. Le colonel VAUPELL a traité de la guerre de

lige Oplevelser, 1890-91 (Schønberg). — J.-H. Deuntzer, *Henrik Stampe*, 1891 (progr. de l'Université). — D. Gade, *Niels W. Gade*, 1892 (Gyldendal). — Th. Graae, *Uwe Jens Lornsen*, 1891 (Reitzel). — C. Hostrup, *Erindringer fra min Barndom og Ungdom*, 1891 (Gyldendal). — H.-F. Rørdam, *Peter Rørdam*, 1891-92 (Schønberg). — C.-L. With, *Lorens Henrich Fiskers Liv og Levnel*, 1891 (Schubothé).

1. *Meddelelser om Rigsarkivet for 1890-91*, 1892 (Reitzel).
2. *Veiledende Archivregistraturer*, II, 1892 (Reitzel).
3. *Kronens Skæder paa Jordegods*, I, 1892 (Reitzel).
4. *Kancelliets Brevbøger 1561-65*, I, cah. 1, 1893 (Reitzel).
5. *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, vol. IV-V, VI, cah. 1, 1890-93 (Gyldendal).
6. *Fru Eline Gøyes Jordebog*, udgivet ved A. Thiset, 1892 (Gyldendal).
7. *Forarbejderne til Kong Kristian V's danske Lov*, udgivne ved V.-A. Secher og Chr. Støechel, I, II, cah. 1, 1891-93 (Gad).
8. *Lettres inédites de divers savants*, publiées et annotées par Émile Gigas. II. *Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, 1652-1700, 1892 (Gad).
9. *Andreæ capellani regii Francorum de amore libri tres*. Recensuit E. Trojel, 1892 (Gad).
10. Fr. Barfod, *Danmarks Historie fra 1536 til 1670*, I-II, 1891-92 (Schønberg).

Sept ans avec la Suède ¹. Du grand ouvrage de M. Troels LUND sur l'histoire intérieure du XVI^e siècle, deux volumes ont paru, traitant des mœurs nuptiales². Nous devons à M. NEERGAARD un travail méritoire sur l'histoire de Frédéric VII³. L'état-major général a achevé son travail sur la guerre dano-allemande de 1864⁴. Le pasteur H. RØERDAM a commencé la publication d'une série d'études sur le XVII^e siècle⁵, et l'auteur de ce bulletin a recueilli plusieurs études et esquisses historiques dans un livre intitulé *le Présent et le passé*⁶. M. Henry PETERSEN est en train de publier un ouvrage sur les sceaux de la noblesse au moyen âge et l'accompagne d'excellentes reproductions⁷.

Les travaux sur la topographie sont nombreux; nous citerons celui de M. KØRNERUP sur la ville de Roskilde⁸. M. MEIBORG a publié un savant ouvrage, orné de superbes illustrations, sur les fermes du Slesvig aux XVI^e-XVIII^e siècles⁹.

Terminons en citant deux manuels de grand mérite par M. ERSLEV, professeur d'histoire à l'Université; ils sont destinés à ceux qui s'occupent des études historiques; l'un est une liste de toutes les sources historiques du Danemark au moyen âge¹⁰; dans l'autre, l'auteur expose les principes de la critique historique des sources et les accompagne d'exemples explicatifs¹¹.

Johannes STEENSTRUP.

1. O. Vaupell, *Den nordiske Syvaarskrig 1563-70*, 1891 (Reitzel).
2. Troels Lund, *Danmarks og Norges Historie*, vol. X-XI, 1890-91 (Reitzel).
3. N. Neergaard, *Under Junigrundloven*, I, 1892 (Philipsen).
4. *Den dansk-tydske Krig 1864*. Udgivet af Generalstaben, I-III, 1890-92.
5. H. Rørdam, *Historiske Samlinger og Studier*, I, 1891 (Gad).
6. Joh. Steenstrup, *Fra Fortid og Nutid*, 1892 (Rud. Kleins Eftf.).
7. Henry Petersen, *Danske adelige Sigiller*, 1892 (Reitzel).
8. J. Kørnerup, *Roskilde i gamle Dage*, 1892 (Wroblewski).
9. R. Meiborg, *Nordiske Bøndergaardene i 16-18de Aarh.*, I. Slesvig, 1892 (Lehmann et Stage).
10. Kr. Erslev, *Kilderne til Danmarks Historie i Middelalderen, 1000-1450*, 1892 (Erslev).
11. Id., *Grundsætninger for historisk Kildekritik*, 1892 (Erslev).

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur,

J'ai pour principe de ne pas répondre aux critiques que l'on veut bien adresser à mes modestes travaux. Si j'en crois un vieux journaliste parisien de ma connaissance, les *écreintements* recommandent plus un livre qu'un amical compliment. Cependant, je dois à ma qualité de collaborateur aux *Revues historique et critique* de relever certaines allégations d'un compte-rendu, relatif à mon volume sur *les Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy*, qui a paru dans la dernière livraison de la *Revue historique*.

Les critiques de l'article portent d'abord sur ce point que les Politiques n'étaient qu'un parti de mécontents coalisés contre le pouvoir à partir de la Saint-Barthélemy. Je me suis appliqué au contraire à montrer que ce parti a existé dès le début des guerres civiles, au lendemain du premier édit de tolérance dont il soutenait le principe. Ce principe était sa raison d'être. Granvelle cite les Politiques dès 1564. Que ce parti ait renfermé des ambitieux, que, menacé lui-même par la Saint-Barthélemy, il se soit uni aux huguenots du dedans et du dehors, cela n'infirme en rien l'idée qu'il a représenté le principe de la liberté de conscience. Il a combattu le pouvoir, il est vrai, lorsqu'il n'a pu agir autrement. Ce pouvoir était aux mains de Catherine de Médicis. Comme l'auteur de l'article cité, j'ai su, dans le temps, rendre justice à cette reine. Mais je distingue deux Catherine, celle de la veille et celle du lendemain de la Saint-Barthélemy, et j'estime que ce n'est pas la calomnier que de prêter à cette dernière des projets homicides contre d'autres seigneurs que les huguenots. Mais, je le sais bien, les partis modérés n'ont jamais été à la mode, et aujourd'hui les Politiques ont autant de peine qu'autrefois à faire pardonner leur existence.

Le second point de la critique est le suivant : j'aurais tort de faire des Montmorency les représentants de ce parti. Je n'ai point dit, comme l'affirme votre collaborateur, que *par principe* Anne de Montmorency eût été le chef des modérés. J'ai insisté en revanche sur le fait que ce fut *par intérêt de famille* que le connétable se trouva en rivalité avec la maison de Guise et, quand celle-ci confondit sa cause avec le catholicisme militant, Montmorency se trouva forcément le premier auteur d'un tiers parti. J'ai, à cet égard, établi un parallèle entre lui et L'Hospital, qui fut, lui, modéré *par principe*. Quant à François de Montmorency, surnommé le *L'Hospital d'épée*, il représente le parti sans le diriger, par goût de la légalité et aussi du repos. Du reste, le parti mit à

sa tête, à ce moment, François d'Alençon, qui, par intérêt personnel, accepta de le conduire. Quant à Damville, c'est un lieu commun que de lui attribuer l'épithète de chef des Politiques. Pourquoi s'étonner à ce point des principes libéraux de certaines familles françaises ? Les Montmorency étaient les héritiers et les propres petits-neveux de ce Philippe Pot de la Roche, dont on a conservé les discours presque révolutionnaires prononcés aux états généraux de 1484.

Voilà pour le point de vue historique pur. Je remercie en outre votre collaborateur d'avoir signalé dans mon ouvrage des lacunes et des déficiences : il y a un excellent parti à tirer de toute espèce de critique. Quant au *Discours des déportements de Catherine*, me voilà bien embarrassé : je l'ai lu et ne l'ai pas cité. Mauvaise défense ; mais si je m'en étais armé contre Catherine, qu'auraient pensé ses admirateurs ?

Les remarques sur le style méritent qu'on s'y arrête, d'autant plus qu'elles tiennent une place grande dans une revue essentiellement historique. On peut prouver beaucoup contre un auteur en détachant des phrases du contexte. Je n'ai pas à me défendre d'avoir la prétention de faire des maximes à la La Rochefoucauld ; les réflexions dont j'accompagnais certains faits avaient simplement pour but d'expliquer la pensée de leurs auteurs, ainsi l'intention de ceux qui voulaient marier le bouillant Thoré. Mais je m'incline ; je ne recommencerai plus. Quant aux expressions vieillies de style réfugié relevées par l'auteur de l'article, je m'étonne des exemples donnés. L'expression *aller en droiture*, par exemple, avouerai-je où je l'ai prise ? Dans les récentes publications de M. de Broglie. Elle m'avait plu, cette expression, et je l'avais introduite dans mon livre, sans me douter qu'elle dût me convaincre de style réfugié.

C'est sur ma qualité d'étranger, issu de huguenots réfugiés, que l'auteur de l'article insiste en particulier. Il parle de la reconnaissance qu'à ce titre je porte à l'obligeance française. Cette reconnaissance est réelle en effet et je n'ai pas à en rougir. Mais je dois dire que ce n'est pas plus elle que le parti pris d'indulgence envers tel ou tel qui me dicte mes allégations historiques. Pour celles-là, je recherche avant tout ce que je crois être la vérité. Quand, pour une fois (on aurait dû me le pardonner), « mon enthousiasme déborde » en parlant de Chantilly, je ne pensais témoigner de gratitude ni à l'égard de l'Académie française, ni envers qui que ce fût. J'étais reconnaissant sans le savoir.

En vous priant d'insérer cette lettre en raison de la courtoisie que la *Revue historique* m'avait jusqu'à présent témoignée, je vous prie de recevoir, M. le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

FRANCIS DE CRUE.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BEURLIER. *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*. Paris, Thorin, 1890. Thèse latine de 446 p. in-8°.

On croit généralement qu'Alexandre a conquis l'Asie, mais, au fond, c'est l'Asie qui a conquis Alexandre. Jusqu'en 330, le roi se donna comme le généralissime des Hellènes; son expédition est une revanche des guerres médiques. Après la mort de Darius, tout change. L'incendie du palais de Persépolis a été une dernière satisfaction offerte aux rancunes historiques des Grecs. Maintenant que l'empire des Akhéménides n'a plus de maître légitime, le vainqueur s'en proclame l'héritier. Dès lors, il pense et agit en successeur de Cyrus; il prétend à la domination universelle, et, pour assurer l'unité du monde, il veut en être le dieu. Cette idée d'une monarchie embrassant la terre et unissant tous les peuples par la religion commune du souverain est essentiellement perse. Je le montrerai un jour. Mais les croyances helléniques prédisposaient Alexandre à la comprendre, et c'est ce côté de la question qu'a envisagé M. Beurlier. Il étudie d'abord la déification en Grèce avant Alexandre; puis il examine successivement les honneurs divins rendus au fils de Philippe durant sa vie et après sa mort, les honneurs divins rendus aux Diadoques, aux Lagides, aux Séleucides, aux Attalides, aux rois de Commagène et de Bactriane, aux rois des Parthes. Dans sa conclusion, il relie le culte d'Alexandre à l'apothéose des Césars. Son livre est clair, solide, judicieux, très au courant des travaux de la critique et des trouvailles de l'épigraphie. C'est une contribution excellente à l'un des plus larges et des plus intéressants problèmes de l'histoire ancienne.

Georges RADET.

Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, publiés pour la Société de l'histoire de France par E. COUGNY. Paris, Laurens, 1878-1892. 6 vol. in-8°.

M. Cougny était de la race de ces intrépides travailleurs qui ne reculent point devant les plus lourdes tâches et qui se croient payés de leur peine par la conscience du service rendu. Dans les dernières années de sa vie, en même temps qu'il réunissait les matériaux de son riche *Supplément à l'anthologie grecque*, il poursuivait la grande publication dont l'avait chargé la Société de l'histoire de France, les *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. De 1878

à 1886 avaient paru les cinq premiers tomes de ce recueil, et l'auteur pouvait dire dans la dernière Préface qu'il ait écrite : « Avec le présent volume s'achève la plus importante partie de notre tâche. » Pourtant la troisième section manquait encore, les Extraits des philosophes, des poètes et des écrivains de genres divers. Brusquement interrompue par la mort prématurée de l'auteur, la publication s'achève maintenant. M. Cougny avait déjà résumé tous les éléments de son dernier volume, textes, traductions et notes; M. Henri Lebègue, qui a été chargé d'en préparer et d'en surveiller l'impression, présente aujourd'hui au public ce tome VI, auquel il a joint une préface, des notices bibliographiques et des tables.

Maintenant que l'œuvre est achevée et qu'on peut la juger d'ensemble, on se rend bien compte qu'il a fallu quelque vaillance pour l'entreprendre, beaucoup de persévérance et de méthode pour l'exécuter. A l'apparition de chaque nouveau volume, on ne manquait point de chicaner M. Cougny sur le principe même de sa publication : les uns, les philologues, lui reprochaient volontiers de ne point donner assez à la critique du texte; les autres, les historiens, lui en voulaient un peu de ne point faire à lui seul toute leur besogne en joignant à chacun de ses Extraits un commentaire complet. A cette tâche multiple, la vie d'un homme n'eût point suffi, même la vie d'un bénédictin comme M. Cougny. Ce qu'on lui demandait là, et ce qu'il a eu raison de ne point tenter, c'était une série de travaux philologiques sur la moitié des auteurs grecs, et une étude complète, qui est encore à faire, sur l'ensemble de nos antiquités nationales. Si l'auteur était entré dans cette voie, non seulement le nombre des volumes eût risqué d'augmenter indéfiniment, mais encore la publication eût été tellement retardée que l'ouvrage serait encore à naître. Ce qui justifie pleinement la méthode plus simple et plus rapide de M. Cougny, c'est le résultat, ce sont les six volumes, aujourd'hui terminés, de son vaste répertoire.

Avant lui, l'on avait tâté de l'autre méthode, et pendant quarante ans l'on avait pu en constater les inconvénients et la stérilité. Dès 1834, date de la fondation de la Société de l'histoire de France, on avait songé à refondre, à compléter et à traduire les textes anciens contenus dans les deux premiers volumes, devenus insuffisants, des *Rerum gallicarum et francicarum Scriptores* de Dom Bouquet. On alla au plus pressé, au grec. Pour commencer, Letronne devait publier les Extraits de Strabon. Mais Letronne voulut faire un travail si complet qu'il ne fit rien. Quelques années plus tard, Berger de Xivrey reprit le projet de la Société et l'agrandit démesurément : le recueil devait contenir non seulement tous les textes grecs classiques relatifs à la Gaule, mais encore tous les textes grecs du moyen âge. Aussi rien ne parut. En 1876, sur l'initiative d'Egger et de M. Lalanne, on discuta de nouveau la question à la Société de l'histoire de France. Cette fois, l'on fut plus sage et plus modeste. D'abord, l'on écarta provisoirement les textes grecs

du moyen âge ; l'on décida de s'arrêter au vi^e siècle, époque où la Gaule devient la France. Ainsi restreint, le projet aboutit, surtout parce que l'on s'adressa à M. Cougny, parce que dès le premier jour ce savant helléniste arrêta nettement le caractère de sa publication, et parce que toujours il resta fidèle à son plan.

A plusieurs reprises, M. Cougny a expliqué clairement ce qu'il s'était proposé de faire. Il dit par exemple dans la Préface de son second volume (1879) : « L'œuvre que nous avons entreprise est un simple recueil de textes avec traduction française... Nous n'avons pas à discuter les diverses leçons, encore moins les points controversés de nos origines nationales : ce serait changer entièrement la nature de l'œuvre et méconnaître les intentions de la Société ; ce serait d'ailleurs donner à cette publication de trop larges proportions. Ce que nous avons à faire, ce que nous croyons avoir fait aussi bien que cela a été en notre pouvoir, ce que nous nous proposons de faire jusqu'au bout, c'est de réunir et de préparer avec tout le soin possible des matériaux pour les études historiques ; c'est de former en quelques volumes, si le mot n'est pas trop ambitieux, une sorte de Bibliothèque grecque de la Gaule. » Procéder ainsi était vraiment le seul moyen d'aboutir. Ainsi expliqué, l'on conviendra que le programme était bon ; il était réalisable, et l'auteur l'a pleinement exécuté.

Il s'agissait donc de refaire, pour les textes grecs antérieurs au vi^e siècle, et à peu près dans le même esprit, le recueil de Dom Bouquet. Cent cinquante ans environ s'étaient écoulés depuis la publication des premiers volumes des *Historiens des Gaules et de la France*. Dans l'intervalle, avaient été découverts plusieurs auteurs grecs et divers documents ; beaucoup de textes connus depuis longtemps avaient été fort améliorés par la critique moderne. Enfin le champ de la curiosité érudite avait été étendu sur bien des points, et il y avait intérêt à admettre dans la nouvelle collection beaucoup de fragments qui avaient été oubliés ou volontairement omis par le savant bénédictin. M. Cougny, comme il convenait, a tenu compte de tous ces progrès de l'érudition historique. Il a inséré dans son ouvrage tous les passages des auteurs grecs où il est fait mention soit de la Gaule, soit des Gaulois d'Europe ou d'Asie. Dans certaines parties de son travail, par exemple dans son tome V, il a presque doublé le recueil de Dom Bouquet. Dans son tome VI, il a inséré quelques inscriptions choisies, et, s'il eût publié lui-même ce volume, il y eût reproduit sans doute bien d'autres documents épigraphiques grecs qui se rapportent aux Gaules ; il aurait voulu même y faire place aux monnaies. Pour l'établissement du texte des auteurs, il prend ordinairement comme base les éditions Didot, en les modifiant là où ont été proposées des leçons meilleures. Sans entrer dans les discussions d'archéologie ou de philologie, il ne s'interdit point d'ajouter de courtes notes pour l'intelligence des passages difficiles. Mais le commentaire reste l'accessoire ; l'essentiel, c'est le recueil d'Ex-

traits. M. Cougny a d'ailleurs conservé le plan de Dom Bouquet, et, dans chaque série, l'ordre chronologique. L'ouvrage comprend trois grandes sections : 1° les *Géographes* (tome I : les auteurs de périples, Ptolémée, Strabon, etc.); 2° les *Historiens* (tomes II-V : Polybe, Diodore, Plutarque, Appien, Dion, Cassius, Hérodien, Eusèbe, Zosime, Procope, Agathéas, etc.); 3° les *Philosophes*, les *Poètes*, les écrivains de genres divers (tome VI).

Tous les Extraits sont accompagnés d'une traduction. M. Cougny attachait une grande importance à cette partie de sa tâche. Il dit dans sa Préface de 1879 : « Nos efforts, naturellement, s'appliquent surtout à la traduction. Le caractère spécial de ce recueil exige qu'on en écarte tout ce qui ne serait qu'élégance arbitraire, tout ce qui en un mot ne vise qu'à rendre une lecture agréable et facile. Il faut que cette traduction tienne lieu du texte à ceux qui ne le peuvent consulter, qu'elle dispense même le plus souvent d'un commentaire : elle doit être un calque rigoureusement exact de chaque original, mieux que cela encore, car elle en doit reproduire la physionomie, le style. » Tel est bien en effet le caractère des traductions de M. Cougny, qui sont le plus souvent un calque du grec. L'auteur a porté ce souci de l'exactitude absolue jusque dans la transcription des noms propres. On l'a souvent chicané à ce sujet; mais il trouvait pour sa défense d'ingénieux arguments. Si son système prête à la discussion, il a cela de commun avec tous les autres : en réalité, un nom propre n'a qu'une forme, celle de la langue originale; si l'on essaie de le traduire, quoi qu'on fasse, on le défigure. Les transcriptions de M. Cougny, si elles ne tiennent pas toujours compte de l'accent, reproduisent du moins pour l'œil la physionomie du mot, et elles distinguent des formes qui sont réellement distinctes en grec : c'est bien quelque chose dans une collection de documents. Il ne s'agit pas et il serait téméraire de généraliser cette méthode; mais dans le cas présent elle a plus d'avantages que d'inconvénients.

En composant cet ouvrage considérable qui a rempli la seconde moitié de sa vie, M. Cougny s'est préoccupé avant tout d'être utile, et il y a amplement réussi : il a rajeuni, pour la partie grecque, il a mis au courant et complété le célèbre recueil de Dom Bouquet. Pour les hellénistes mêmes, ce rapprochement de tant de documents divers, d'époques si différentes, ne laisse pas d'être instructif, et l'on y trouverait les éléments d'un travail intéressant sur les rapports de l'hellénisme et de l'ancienne Gaule. Mais l'auteur a voulu surtout faciliter l'étude de nos origines nationales. Pour ceux qui savent le grec, ce recueil sera toujours un commode instrument de travail. Pour ceux qui ignorent le grec ou qui le savent mal, ce sera un guide sûr aux sources helléniques de notre plus vieille histoire. A tous M. Cougny aura rendu un grand service, et, par là, il aura bien mérité de l'érudition française.

Paul MONCEAUX.

Nîmes gallo-romain, guide du touriste archéologue, par Hippolyte BAZIN, agrégé de l'Université, docteur ès lettres. Paris, Hachette, 1892. — **Vienne et Lyon gallo-romains**, par LE MÊME. Paris, Hachette, 1894.

Il faut louer d'abord dans ces deux volumes la pensée qui les a inspirés. On l'a dit souvent, la France est le pays le moins connu des Français. Nous allons chercher bien loin les débris du passé et nous ignorons ce qui en subsiste sur notre sol. Nous voyageons en Italie et nous oublions que nous avons une autre Italie chez nous. Par l'éclat de son ciel, notre Midi n'a rien à envier à nos voisins. Il ne leur cède pas beaucoup plus par la majesté des souvenirs. Nulle part les monuments de la civilisation romaine ne sont plus nombreux. Nulle part peut-être ils ne sont restés aussi vivants. Pour se donner l'illusion de quelques-uns des grands spectacles offerts aux sujets des Antonins, ce n'est pas le Colisée qu'il faut contempler dans sa dévastation et sa solitude. Il faut entrer dans les arènes de Nîmes ou d'Arles un jour de course de taureaux. M. Bazin se propose d'appeler l'attention sur cette région trop peu explorée de nos antiquités nationales. Les deux volumes que nous annonçons, et dont l'un est consacré à Nîmes, l'autre à Vienne et à Lyon, sont les premiers d'une série que nous souhaitons ne pas voir s'arrêter en chemin. L'auteur ne vise pas à l'originalité. Il se contente de résumer et de vulgariser les résultats acquis par les érudits, depuis Schneyder et Chorier jusqu'à Allmer et Hirschfeld. Il le fait avec compétence et agrément. Il nous promène, non seulement à travers les ruines dont il développe l'histoire, mais dans les salles des musées dont il énumère et détaille les richesses. Les personnes instruites trouveront en lui un très bon guide, et les archéologues de profession pourront eux-mêmes tirer profit de ses travaux. Il leur présente, sous une forme succincte, bien des notions dont la dispersion est un véritable obstacle aux recherches. M. Bazin leur aurait rendu service en accompagnant ses descriptions d'une bonne bibliographie. Ils consulteront avec intérêt un plan de Vienne et un autre de Lyon, où toutes les découvertes sont signalées à leur place, de manière à nous permettre de saisir, sous le tableau de la ville moderne, les linéaments de la ville antique. Ajoutons que l'attrait de cette lecture est relevé par de jolies gravures et par l'élégance de l'exécution typographique. G. B.

Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux (995-1037), et Thibaud, son frère (995-1004), par Léonce LEX, ancien élève de l'École nationale des chartes, archiviste du département de Saône-et-Loire, membre correspondant de la Société académique de l'Aube. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, 1892. In-8°, 498 p. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome LV, année 1894.)

Les princes de la maison de Chartres ont joué un rôle fort important

à la fin du x^e et au xi^e siècle. Vis-à-vis des Capétiens ils ont eu la même attitude d'insubordination redoutable que ceux-ci avaient affectée envers les derniers Carolingiens. Le plus remuant et le plus célèbre de ces princes est sans contredit Eudes II de Chartres (1^{er} de Champagne). Ses visées sur le royaume de Bourgogne et sa fin tragique donnent à son histoire plus qu'un intérêt local. M. Lex a pensé qu'après le grand ouvrage de M. d'Arbois de Jubainville sur les comtes de Champagne et la monographie de M. Landsberger, *Graf Odo I von der Champagne* (Berlin, 1878), il y avait lieu de tenter à nouveau l'histoire de ce curieux personnage. Une étude minutieuse des sources narratives et un long et consciencieux dépouillement des chartes lui ont permis de rectifier bien des points erronés, de combler certaines lacunes et de nous donner une biographie d'Eudes et de son frère fort supérieure à tout ce qui précédait. Le récit des événements est concis, quoique détaillé et complet. Il n'occupe que le quart du présent travail (p. 13-59). Toutes les discussions chronologiques, généalogiques, etc., ont été rejetées après dans neuf notes (p. 59-78). J'avoue mon faible pour ce système. La narration y gagne en rapidité et en clarté. Après ces notes critiques, viennent deux appendices sur la Diplomatie et la Numismatique (p. 81-98), un catalogue d'actes, des pièces justificatives, des additions et corrections, les index et la table.

Tout cela témoigne d'un travail approfondi et consciencieux ; mais, après avoir accordé à l'auteur l'éloge que mérite l'ensemble de son travail, nous ferons des restrictions et corrections de détail assez nombreuses. Nous allons les énumérer au fur et à mesure qu'elles se présentent à l'esprit en tournant les pages.

Tout d'abord, la critique des sources narratives est rendue presque impossible par le procédé de l'auteur, qui passe sous silence le nom des chroniques et se contente de renvoyer au tome et à la page du *Corpus* où cette chronique est publiée et sans la nommer. Un exemple au hasard entre cent et plus : P. 42. Je vois Foulques d'Anjou assiéger Saumur vers 1025. Je désire savoir sur quelle autorité l'auteur s'appuie ; il me renvoie à Dom Bouquet, X, 176 c. Peut-être aurai-je la curiosité de faire la vérification une fois, deux fois, dix fois ; mais, à la onzième, la patience m'échappera et je me résignerai à croire l'auteur sur parole ou à fermer son livre. S'il avait pris la peine de mettre en abrégé que la source était Raoul le Glabre par exemple, l'*Historia Francorum Senonensis*, etc., j'aurais été immédiatement fixé sur sa valeur. Si j'insiste un peu sur ce que cette méthode a de détestable, c'est qu'elle est souvent employée même par de bons érudits, et qu'il faut la bannir absolument. On ne s'y laissera toujours que trop entraîner. — Dans sa bibliographie (p. 9), M. L. omet de citer les *Jahrbücher* de Hirsch dont il s'est cependant servi (voy. ce qu'il en dit p. 73, note 2) ; il fallait citer la *Gesch. der deutsch. Kaiserzeit* de Giesebrecht d'après la dernière édition en 5 tomes formant 7 vol. (1881-1888), et non d'après la vieille édition de 1862, beaucoup moins complète et moins exacte.

P. 14, note 3. M. L. a raison de faire ressortir la divergence qui existe entre les récits de Richer et de Jean d'Ipres relativement à Gerlon de Blois. Mais il paraît croire à l'historicité de ce personnage, et là-dessus j'ai de grands doutes; de plus, il reproduit la légende selon laquelle Thibaud de Tours aurait acquis Chartres du Normand Hastings. Sur ce dernier point, l'autorité de Guillaume de Jumièges et d'Aubry de Trois-Fontaines invoquée en note (p. 15, note 3) est des plus minces. J'en dirai autant de celle de Richard le Poitevin au sujet de Thibaud de Blois sous le règne de Raoul (*ibid.*). Il m'est impossible de saisir pourquoi le comte Thibaud le Tricheur n'apparaîtrait que dans une charte du 7 janvier 941 et serait différent d'un autre Thibaud, son prédécesseur hypothétique (p. 16, note 7). A la même page (note 6), l'auteur se demande sur quoi reposent les assertions qui font céder Blois à Thibaud de Tours par Robert I^{er} ou Hugues le Grand. C'est précisément à lui de donner son opinion au lieu de poser la question sans la résoudre. *Ibid.*; « il est mieux établi que Richilde, fille de Robert le Fort, est la mère du Tricheur. » Pourquoi est-ce mieux établi? Je serais très heureux pour ma part de le savoir, car je n'ai pu élucider avec certitude ce petit problème généalogique. Il n'a pas causé de grands soucis à M. L., qui se tire d'affaire par un « quoi qu'il en soit » plein de désinvolture. P. 17, note 7. Il est inutile de citer l'acte de Bray-sur-Seine attribué au roi Lothaire. Ce diplôme est faux; il a été très probablement fabriqué au xvii^e siècle. P. 18. M. L. adopte la date de 958 pour celle de la mort d'un fils homonyme de Thibaud le Tricheur. Il constate que Flodoard donne 962, mais il préfère la première date comme celle de la Chronique de Tours, « qui est mieux précisée » (*sic*). Ici l'auteur manque de sens critique. Il n'est pas permis à un historien d'opposer à Flodoard, qui écrivait sous la dictée des faits, une compilation du xiii^e siècle qui fourmille d'erreurs chronologiques. A dire vrai, je ne crois pas devoir dissimuler à l'auteur que toute cette partie des origines de la maison de Chartres a été traitée trop rapidement et devra être reprise un jour ou l'autre.

A partir de 995, le travail de M. Lex est très supérieur aux premières pages. Je me permettrai de relever cependant certains renvois trop vagues. P. 20. « Un fragment de chronique publié par Dom Bouquet... » Quel fragment? où a-t-il été composé? à quelle date? P. 21, note 6. « Le chroniqueur a pris pour point de départ... » Quel chroniqueur? P. 22. « L'historien de Saint-Julien. » Quel Saint-Julien? C'est Saint-Julien de Tours, abbaye dont on possède une chronique rédigée vers le milieu du xi^e siècle. Le lecteur n'est pas forcé de le savoir, et il est bon de lui épargner la peine de le vérifier par lui-même. Sur les événements des dernières années du x^e siècle, les récits de Richer et d'Adhémar de Chabannes ne cadrent pas très bien. On aurait aimé à trouver une note critique à ce sujet à la page 22. Disons à ce propos qu'il est imprudent, vu les interpolations qu'a subies le texte d'Adhémar de Chabannes, de citer ce chroniqueur d'après la vieille édition de

Dom Bouquet. Il faut absolument recourir à celle des *Monumenta Germaniae*. P. 23. « On ne peut faire remonter qu'à Berthe l'idée de ces voyages que fit Robert à Rome en 1010 et 1016 pour supplier le pape de l'autoriser à la reprendre. » Cette assertion est exacte pour le voyage de 1010, mais pour celui de 1016 il semble bien que le roi se rendit à Rome au sujet des troubles de l'archevêché de Bourges (voy. Pfister, *Robert II*, p. 190). P. 27-28. M. L. propose la date de 1006-1007 pour la guerre d'Eudes II contre Richard de Normandie; je ne vois aucun argument à l'appui, et le raisonnement de M. Pfister (p. 215) pour fixer cet événement à 1013-1014 me paraît concluant. P. 28. Eudes II serait remarié en 1005, « car cette même année, suivant Aubry de Trois-Fontaines, l'abbaye de Marmoutiers fut restaurée par sa Hermengarde et par lui. » Voilà une date peu sûre si elle n'a pour elle que l'autorité d'Aubry¹. A propos de ce chroniqueur, avertissons aussi qu'il faut recourir à l'édition de M. Scheffer-Boichorst dans les *Monumenta Germaniae*, et non à celle (insuffisante à tous égards) qu'a donnée l'Académie des inscriptions pour les *Historiens de France*. P. 35. Le *comes Odo* que le roi Robert réconcilie avec Gérard, évêque de Cambrai, me semble plutôt un prince de la maison de Vermandois que le comte de Chartres. P. 45. « Robert le Diable, duc de Normandie. » Il serait préférable de supprimer l'épithète. Le Robert le Diable de la légende n'a été identifié avec le duc de Normandie Robert le Magnifique qu'à une époque tardive, et je doute même que cette identification soit d'origine populaire. P. 47. « Cette année-là (1024), il y eut contre Rodolphe (roi de Bourgogne) un soulèvement de ses vassaux provoqué peut-être par les intrigues d'Eudes. » Il fallait renvoyer aux sources et non à l'*Art de vérifier*, et, si cet ouvrage ne fait qu'émettre une hypothèse, il y avait lieu de la discuter. P. 51, note 1. « Au récit détaillé de Wipon, l'on ne peut opposer les deux chroniques (D. Bouquet, 8 D, 18 D) qu'à suivies M. d'Arbois de Jubainville. Elles sont rédigées sous forme d'annales. Les faits y sont groupés année par année et la recherche de l'ordre chronologique n'est pas poussée plus loin. » Je ne comprends pas très bien le motif de repousser l'autorité de ces deux annales². M. Lex emploie toujours pour les noms des personnages la forme vulgaire qu'ils ont prise au moyen âge, et il a en général raison. M. Pfister a eu, à mes yeux, le grand tort, dans ses belles études sur Robert II, de calquer la forme latine. Cependant il ne faudrait pas pousser trop loin le système de la forme vulgaire. Il y a des formes consacrées par l'usage qu'il conviendrait peut-être de respecter. J'avoue que j'ai peine à reconnaître au

1. Au reste, celui-ci entend dire simplement que la construction de Marmoutiers a commencé en 1005 et s'est poursuivie sous Eudes et Ermengarde. (Voy. Pfister, p. 215, note 1.)

2. Le Nécrologe de l'église de Reims signalé p. 56, note 10, a été publié par Varin dans les *Archives législatives de Reims*, 2^e partie, t. I, en note, de la p. 62 à la p. 105.

premier abord dans Clair le chroniqueur *Clarius* (p. 51, note 3), dans Aubrun l'évêque de Laon *Adalberon*, dans Oudry *Orderic Vital* (p. 67). Les six lignes de la conclusion (p. 57) sont absolument insuffisantes. Eudes II est un personnage assez intéressant pour mériter mieux qu'un jugement aussi sec. Quelques lignes de M. Pfister (*Robert II*, p. 383-384 et 225-226), qui le compare, non sans raison, à Charles le Téméraire, sont autrement suggestives.

C'est dans les *Notes* qui suivent le récit de l'existence d'Eudes de Chartres que M. Lex a fait peut-être preuve de plus de sens critique. Dans la première, il établit que Thibaud le Tricheur est mort en 975 ou 976. Il aurait pu du reste, au moyen des nécrologes, indiquer la date de jour (le 16 janvier). Note II, *Sur un prétendu fils d'Eudes I^{er} nommé Robert* (cette attribution erronée repose sur une charte fausse); III, *Sur la date du mariage de Berthe, veuve d'Eudes I^{er}, avec le roi Robert* (il est postérieur à la mort de Hugues Capet et des deux derniers mois de 996); IV, *Sur la date du siège de Melun*. MM. d'Arbois de Jubainville et Pfister prétendaient fixer à l'année 999 le siège de Melun par un comte Eudes, tandis que le récit de Richer porte à le dater de 991. M. L. établit que c'est cette dernière date qu'il faut adopter, et je suis d'autant plus heureux de ce résultat que j'y étais arrivé de mon côté par une argumentation tout à fait analogue; V, *Sur la prétendue intervention d'Eudes II en Bourgogne*. Il est difficile de suivre le raisonnement de l'auteur, qui combat M. d'Arbois de Jubainville, puisqu'il parle d'un « chroniqueur » sans le nommer. M. L. semble pourtant bien avoir raison; VI, *Sur une charte qui donne à Thibaud le titre d'évêque*. Cet acte est faux; le frère d'Eudes II n'a jamais été évêque, même désigné; VII, *Sur la date et l'objet de la lettre adressée par le comte Eudes au roi Robert*. M. Landsberger avait combattu l'opinion traditionnelle qui rapporte cette lettre à la succession du comté de Troyes et proposé la date de 1023. Ce dernier point est peut-être contestable, mais il me semble que la thèse de Landsberger tient encore malgré les objections de M. L. (p. 76); VIII, *Sur la date du siège de Vienne* (Eudes a assiégé cette ville en 1033 et non en 1036); IX, *Sur la date du siège de Toul* (il est aussi de 1033 et non de 1036). — *Diplomatique*. On distingue naturellement les actes en deux parties : dans la première (995-1004), ils sont expédiés au nom de Berthe, mère des comtes Eudes et Thibaud. Depuis la mort de Thibaud (en 1005) jusqu'à 1037, on ne compte qu'une vingtaine d'actes expédiés au nom d'Eudes, dont douze chartes seulement et huit notices rédigées sans forme authentique. M. Lex a commis la faute de ne pas même nous informer s'il existait des originaux, et la faute plus grave peut-être d'utiliser sans cesse, au cours de sa description du protocole, des chartes (les nos 69, 70) qu'il signale comme fausses, et avec toute raison. Je les vois citées trois fois p. 70, cinq fois p. 71, deux fois p. 86, deux fois p. 88. P. 86. « Quatre chartes seulement ne mentionnent pas le *signum* d'Eudes. » Pourquoi alors n'en citer que deux exemples à la note 14? encore l'un d'eux appartient-il à une charte fausse (n° 70).

Dans l'étude qui traite de la Numismatique, à propos de la concession du monnayage de Reims à l'archevêché par Louis d'Outremer, il fallait renvoyer (p. 93, note 4) aux *Annales* et à l'*Historia ecclesiae Remensis* de Flodoard et non à la compilation de Marlot.

Le Catalogue d'actes (p. 99-120), qui comprend 75 numéros et les Pièces justificatives (p. 121-174), représente un travail de dépouillement considérable et une activité digne de grands éloges. Ces dernières comprennent 34 documents inédits de la plus grande valeur, non seulement pour la biographie des comtes de Chartres, mais pour l'histoire des institutions. Par exemple le n° 2 (de 988-993) pour le sens d'alleu en Touraine (c'est toujours l'héritage des père et mère)¹. Le n° 4 (992-995), charte de donation de Berthe et de ses fils, souscrite du comte Guérin de Rosny, de Girard, « sénéchal du comte, » de Renaud, « chambellan du comte, » etc., nous offre un des exemples les plus anciens de l'organisation des cours féodales à l'imitation de la cour royale. Le n° 10 (1009-1012) nous donne le texte le plus curieux peut-être que je connaisse pour l'histoire de la *vicaria*. Le n° 13 (1015-1023) est aussi fort intéressant à ce sujet, mais il a été déjà publié pour la plus grande partie par M. Flach, *les Origines de l'ancienne France* (I, 264, note 1). D'après les nos 11 et 23, nous apprenons ce que coûtait un cheval au début du XI^e siècle (dix et trois livres). Le n° 18 (1020-1037) est une nouvelle preuve à l'appui de ce fait (qu'on laisse inaperçu dans nos livres d'institutions) que les *caballarii* diffèrent des *militēs* auxquels ils sont subordonnés. Au point de vue de l'archéologie, le n° 21 nous montre qu'en 1034 le monastère de Saint-Julien de Tours avait des toitures de bois. Relevons, à propos d'un faux ridicule (le n° 31, p. 170, note 6), où l'on voit l'archevêque de Reims Hincmar souscrire une charte du XI^e siècle (!), cette note curieuse, inscrite au dos du prétendu original, d'une main du XII^e siècle : « Desploiez belement que li seiax tient mauvaivement. » Ces quelques mots sont un des plus anciens exemples d'emploi du français du Nord dans une charte.

Regrettons en terminant que M. L. n'ait pas pris la peine d'indiquer, pour les Pièces justificatives, l'âge des manuscrits dont il prend copie. Des indications comme « latin 5443, » « latin 22878, » etc., etc. sont insuffisantes. Ces manuscrits représentent-ils un cartulaire du XII^e siècle ou des papiers d'érudit du XVIII^e? nous n'en pouvons rien savoir, avec une citation aussi concise. Enfin, et pour être désagréable jusqu'au bout, relevons à l'*Erratum*, p. 177, cette singulière correction : « P. 159 [et non 158, comme l'imprime l'auteur], pièce XXXIV, l. 2. Au lieu de *caelestia*, lire *coelestia*. » Nous ne saurons donc jamais l'orthographe latine en France?

Ferdinand Lor.

1. Cf. le n° 33.

Charles BOUREL DE LA RONCIÈRE. **Vie de Bouchard le Vénérable**, comte de Vendôme, de Corbeil, de Melun et de Paris (x^e et xi^e s.), par Eudes de SAINT-MAUR. Paris, Alph. Picard, 1892. 1 vol. in-8°, xxxvi-43 p. (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

La *Vita domni Burcardi*, écrite en 1058 par Eudes, moine de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, sans offrir un intérêt de premier ordre, nous présente néanmoins quelques détails précieux sur la vie de ce grand vassal, ami fidèle de Hugues Capet. M. B. de la R. vient de nous donner de ce texte une édition excellente. Pour la première fois, il est publié, non d'après des copies, mais d'après le manuscrit autographe (lat. 3778 de la Bibl. nat.). L'examen de ce manuscrit, en faisant connaître à M. de la R. l'écriture d'Eudes de Saint-Maur, l'a conduit à une petite découverte intéressante à la fois pour la paléographie et la diplomatique. Les diplômes de Hugues Capet et de Robert pour Saint-Maur portent l'année de l'incarnation, qui est en désaccord avec l'an du règne. On avait déjà supposé que l'année de l'incarnation était ajoutée sur les diplômes. M. de la R. a pu établir qu'Eudes de Saint-Maur avait eu ces originaux entre les mains et que c'était lui qui y avait ajouté, d'après des calculs faux, ces additions intempestives. Les notes et l'introduction sont faites avec un soin extrême et écrites dans un style élégant. Notons l'explication d'une curieuse légende qui faisait voyager Bouchard à Jérusalem (elle nous est conservée interpolée dans l'*Historia Francorum Senonensis*; voy. *Mon. Germ. Script.*, IX, 371-372). A son retour, Bouchard aurait ramené un secours de 30,000 hommes au roi Robert assiégeant le Puy-en-Velay. L'abbaye de Saint-Maur avait reçu de Bouchard un vase précieux sur lequel était représentée l'image d'un roi malade et de son médecin. Les moines de Saint-Maur lurent ou crurent lire le nom d'Abgar. La légende du roi lépreux Abgar, qui aurait demandé à Jésus sa guérison, était extrêmement répandue dès les premiers siècles de notre ère et persista à travers tout le moyen âge. Or, « Abgar était roi d'Édesse; Édesse c'était l'Orient, c'était Jérusalem : Bouchard avait donc été, lui aussi, à Jérusalem, comme les croisés qui venaient de conquérir le saint sépulcre. Ce qui prouve que l'interpolateur écrit après la première croisade, c'est la mention de la ville du Puy, ville presque inconnue au x^e siècle et que n'assiégea point Robert le Pieux, mais dont un des croisés, Adémar de Monteil, évêque du Puy, illustra le nom à la fin du xi^e siècle » (p. xxxi; cf. p. 27, n. 4, 28, n. 1). Il y a là un exemple curieux de légende provoquée par un monument figuré.

Je ne ferai que deux ou trois petites observations : P. xvi, l'auteur a eu le tort d'admettre pour le siège de Melun la date de 999, donnée par MM. d'Arbois de Jubainville et Pfister. Cet événement est certainement de 991. P. xvii, note 6, l'auteur se contente de renvoyer à Tardif, *Cartons des rois*, n° 248, au sujet du testament de Bouchard. Mais Tardif

n'en a donné qu'une brève analyse. Il fallait publier cet acte dont l'original est aux Archives nationales. Il en existe une copie dans la Coll. Baluze à la Bibliothèque nationale, vol. 41, fol. 152^{ro}. On trouve aussi dans la même collection, vol. 47, fol. 197^{ro}, une copie (du reste médiocre) d'une charte de Bouchard pour Saint-Valery-sur-Somme, donnée en 998 à Champieu (et non *Champien*, comme M. de la R. l'imprime p. xvi, d'après M. Pfister).

Cette publication soignée se termine par les *Coutumes établies par le comte Bouchard à Vendôme*, le plus ancien texte de ce genre après les coutumes de la Réole. L'original du XI^e siècle (Cartulaire de la Trinité de Vendôme) étant à Cheltenham, l'éditeur a utilisé une copie exécutée par Salmon en 1849 (aujourd'hui le ms. lat. 1232 des nouv. acquis. à la Bibl. nat.). Je lui en signalerai une autre, du XVII^e siècle, dans la Coll. Baluze, vol. 47, fol. 226-293.

F. Lot.

Richard HIRSCH. Studien zur Geschichte Kœnig Ludwigs VII von Frankreich (1119-1160); inaugural Dissertation. Leipzig, Gustav Fock, 1892. 4 vol. in-8^o, 448 p.

M. Hirsch s'est proposé, dans sa thèse, de nous donner une description chronologique de la vie de Louis VII; c'est moins un récit continu qu'une série d'études détachées, car M. H. a laissé de côté les événements de la seconde croisade et les dernières années du règne qui ne sont pas les moins intéressantes; il s'arrête à 1160, c'est-à-dire au moment où Louis VII reconnaît le pape Alexandre III. M. H. n'a pas voulu refaire les travaux de Bernardi et de Reuter, qui ont écrit, le premier une histoire de Conrad III, le second une histoire d'Alexandre III. Ces scrupules semblent exagérés; n'y avait-il pas, sur ces deux périodes, des documents nouveaux à recueillir ou à interpréter?

D'ailleurs, M. Hirsch n'a écrit, en quelque sorte, que les annales du règne de Louis VII, sans aborder ni l'histoire des institutions ni l'histoire générale. On peut le regretter: une étude plus approfondie de l'histoire générale eût corrigé certaines erreurs et donné plus de précision au récit. Pour ne citer qu'un exemple, la description de la France féodale, en 1137, est trop souvent vague et incomplète; il est inexact de citer comme dépendances du duché d'Aquitaine le « comté de Berry » et la « partie de la Touraine située sur la rive gauche de la Loire. »

Quoi qu'il en soit, M. H. a étudié les faits du règne de Louis VII avec une exactitude minutieuse et les a interprétés judicieusement. Il n'a omis aucun texte important, et, s'il n'a pas apporté beaucoup de documents nouveaux, c'est qu'il n'en restait guère à recueillir après les travaux de M. Luchaire; d'ailleurs, les *Institutions des premiers Capétiens* et les *Actes de Louis VII* ont servi de base aux études de M. Hirsch,

qui a su mettre en œuvre un nombre considérable de matériaux et en tirer un récit intéressant. — Nous voyons Louis VII succéder sans difficulté à son père, grâce au soin qu'avait pris Louis VI, sur le conseil de Suger, de l'associer à la couronne dès 1131. Les affaires religieuses sont bien mises en relief; Louis VII, bien que très pieux, sait résister aux tentatives théocratiques et maintient énergiquement ses droits sur les élections épiscopales. Les figures de Suger et de saint Bernard se détachent nettement; on se rend compte de l'influence et de l'autorité de ces personnages lorsque l'on voit l'abbé de Saint-Denis régler les affaires du royaume dans le moindre détail, et l'abbé de Clairvaux négocier personnellement la paix qui doit réconcilier le roi de France et le comte de Champagne.

Sur plusieurs points, M. H. apporte des conclusions nouvelles, mais il ne nous semble pas qu'elles puissent toujours résister à une critique sérieuse. — Tandis que M. Luchaire et la plupart des historiens font naître Louis VII en 1120, M. H. fixe la date de naissance à 1119 (p. 2); il s'appuie sur la Chronique de Saint-Aubin d'Angers, qui déclare que le jeune roi, au moment de son sacre, en 1131, était âgé de douze ans. Mais la Chronique de Saint-Aubin était certainement moins bien renseignée que la Chronique de Saint-Denis dont M. Luchaire invoque le témoignage.

M. H. nie (p. 12, note 1) qu'à l'avènement de Louis VII il y ait eu une tentative communaliste à Orléans; il suit l'argumentation de Bimbenet, qui interprète d'une façon trop étroite la chartre accordée aux Orléanais en 1137; M. Luchaire semble avoir victorieusement démontré que cette chartre n'est pas en contradiction avec le texte de Suger, qui décrit très nettement le caractère de l'émeute¹.

M. H. remet encore en question (Exkurs II) la date de la mort de Suger que M. Luchaire, contrairement à la plupart des historiens, fixe à 1152², ce qui reporte à l'année 1151 le dissentiment du roi et de l'évêque de Beauvais, ainsi que la vacance du siège d'Arras. M. H. ne se contente pas de reproduire les arguments déjà employés; il en apporte un nouveau, qui semble assez frappant; il s'agit d'une lettre que le pape Eugène III écrit à l'évêque de Beauvais le 19 janvier 1152, et dans laquelle il parle de Suger comme défunt: si Suger est mort, en réalité, le 13 janvier de la même année, comment le pape, dans un délai de six jours, a-t-il pu être informé de cet événement? Toutefois, l'on peut se demander si la date attribuée à cette lettre est indiscutable. M. H. la donne d'après Jaffé (*Regesta pontificum romanorum*, n° 9535); mais Jaffé ne donne comme références que les *Historiens de France* (XV, 469) et l'*Amplissima Collectio* de Martène (II, 637); or, ni l'un ni l'autre de ces recueils ne donne cette date comme absolument certaine; l'*Amplissima Collectio* hésite entre les années 1152 et 1153, et ne se

1. Luchaire, *Institutions des premiers Capétiens*, t. II, p. 162.

2. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, année 1882, p. 293.

décide pour 1152 que grâce à la date de la mort de Suger qu'elle fixe à 1151, ce qui n'est nullement démontré; l'argumentation de notre auteur ne repose-t-elle pas, en fin de compte, sur un cercle vicieux? La question ne semble donc pas résolue; la date de 1151 ne paraît pas devoir être définitivement acceptée.

Dans l'Appendice I, M. H. démontre par des arguments sérieux l'authenticité de la première bulle d'Eugène III relative à la croisade, et qui avait été insérée par Otton de Freysing dans ses *Gesta Friderici*, et il en fixe la date au 1^{er} décembre 1145. — Dans son Appendice III, il veut prouver que l'*Historia Francorum auctore anonymo* (*Hist. Fr.*, XXII, 115), dont Kugler faisait le modèle de la *Continuatio praemonstratensis*¹, est, en réalité, postérieure à ce texte et à l'*Auctarium ursicampinum*. Mais il reconnaît lui-même que cette hypothèse ne pourra être définitivement démontrée que par une étude plus approfondie des textes.

On le voit, les *Études* de M. H. soulèvent un certain nombre de questions intéressantes pour l'histoire des premiers Capétiens: elles ne seront pas seulement utiles aux savants allemands; elles seront encore consultées avec profit par les érudits français, qui ont fait de cette histoire leur domaine incontesté.

Henri SÉE.

D^r Hermann Bloch. *Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI, in den Jahren 1191-1194*. Berlin, Behr, 1892. In-8°, VIII-106 p.

L'ardeur avec laquelle on étudie en Allemagne, depuis quelques années, la seconde partie du moyen âge ne se ralentit pas, et l'époque si curieuse qui correspond aux règnes des empereurs de la maison de Souabe continue à susciter de remarquables travaux. Rapprochée de celle qui l'a précédée, la période qu'on est convenu d'appeler le grand interrègne n'apparaît plus comme la cause de l'effondrement de l'Empire. L'anarchie de l'Allemagne est surtout la conséquence des transformations constitutionnelles des XII^e et XIII^e siècles. Les historiens de cette époque ont étudié trop exclusivement la politique extérieure des empereurs, leur attention a été trop facilement détournée par les luttes avec les papes et les visées ambitieuses des Allemands sur l'Italie. La plupart d'entre eux n'ont pas vu le travail intérieur qui s'est fait dans les idées et surtout dans les institutions. Il y avait donc (et il reste encore) sur l'époque des empereurs de la maison de Souabe d'intéressantes recherches à entreprendre; et il ne s'agit pas seulement d'étudier plus profondément la théorie impériale ou les forces qui arrêtent l'essor du pouvoir central, il faut se demander aussi comment se développèrent et se fortifièrent peu à peu certains organes, certaines forces nouvelles qui prirent pendant les XIV^e et XV^e siècles une importance considérable. L'étude des compétitions pour obtenir la couronne royale, qui suivirent

1. Kugler, *Studien zur Geschichte des II Kreuzzuges*.

la mort de Henri VI, est très instructive à cet égard. Cette période de désarroi, sur laquelle les travaux de Winkelmann ont jeté tant de lumière, est comme une contre-partie anticipée des troubles du grand interrègne ; mais on ne peut la comprendre qu'après une étude approfondie de la politique de Henri VI. C'est ce qu'a jugé avec raison M. B. Son travail, fin et original, m'a paru être au fond un essai de réfutation des opinions de Toeche, qui, en effet, n'a peut-être pas assez compris l'importance des premières années du règne de Henri pour l'intelligence générale de sa politique et de son règne. Je m'empresse d'ajouter que le désir de contradiction qui a inspiré M. Bloch l'entraîne manifestement à quelque exagération dans l'appréciation. C'est aller trop loin surtout que de croire que Henri n'avait pas une politique personnelle bien arrêtée, qu'il ne se proposait pas d'atteindre un but nouveau et cherchait à obtenir par des conciliations la solution des difficultés qu'il rencontra. Ranke l'a en définitive caractérisé beaucoup plus justement en disant que, si par certains traits il rappelait son père, il n'avait cependant ni son énergie, ni son opiniâtreté, ni son intelligence. Il n'en est pas moins intéressant de voir, dans le livre de M. B., comment Henri, pendant les premières années de son règne, s'efforça d'acquiescer en Allemagne et dans l'Italie supérieure une situation qui lui permit de marcher sur la Sicile. La partie la plus remarquable de son travail est celle où il étudie les intrigues des princes allemands et montre en particulier l'impossibilité de prouver la prétendue conspiration des seigneurs saxons dans l'automne de l'année 1192. Mais il caractérise justement l'importance du soulèvement de 1193, réaction marquée contre la politique des empereurs de la maison de Souabe qui se produisit en Allemagne précisément au moment où Henri, toujours préoccupé des questions italiennes, croyait avoir rétabli l'ordre en Saxe et sur les bords du Rhin. Un des plus intéressants chapitres est celui qui est consacré aux précédents qui amenèrent la captivité de Richard Cœur-de-Lion ; M. B. a étudié certainement avec beaucoup de perspicacité la politique de l'empereur vis-à-vis de la Sicile, de la France et des Guelfes, et en particulier le projet de restauration du royaume d'Arles en faveur de Richard Cœur-de-Lion. Ce projet fut, selon lui, moins chimérique que M. Paul Fournier ne l'a cru (*le Royaume d'Arles et de Vienne*, p. 77 et suiv.) ; mais je persiste à croire néanmoins que notre savant collègue a parfaitement caractérisé les intentions respectives de Henri VI et de Philippe-Auguste. M. B. est, en somme, d'accord avec Toeche pour reconnaître que Henri VI entendait se présenter comme le roi des rois et le seigneur des seigneurs, que toute l'ambition de sa race semble s'être résumée en lui et qu'il n'a même pas eu l'habileté de tempérer ses prétentions par les ménagements auxquels une longue expérience avait assoupli son père. Avec lui, le centre de la politique impériale est décidément transféré en Italie, et cette politique devient de plus en plus négative et incohérente vis-à-vis de ce développement intérieur de l'Allemagne auquel on fait trop peu attention.

Georges BLONDEL.

A.-D. XENOPOL. *Istoria Romnilor din Dacia traiana*. Jassy, 1888-1893. 6 vol. in-8°.

Si elle est sans doute la meilleure, cette histoire complète des Roumains de la Dacie trajane, — on pourrait dire même des Roumains, sans aucune restriction, les vicissitudes des populations roumaines du Balkan¹ et de l'Istrie ne pouvant pas fournir le sujet d'une histoire, — n'est pas la première en date. Elle a été précédée par des travaux d'ensemble, qui ont souvent rendu plus facile la tâche de M. Xenopol.

Ceux qui se sont essayés les premiers, alors que rien des sources nationales, chroniques ou documents, n'avait été publié encore, furent des étrangers, au xviii^e siècle. Tel ce Carra, secrétaire du prince Grégoire Ghica (en 1775-6), plus tard un des acteurs et une des victimes de la Révolution, qui publia, en 1777, une *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*²; tel encore un ancien capitaine autrichien, Sulzer, qui écrivit une *Histoire de la Dacie transalpine*³, dont la première partie, qu'il intitule géographique, mais qui contient plusieurs chapitres d'histoire, parut seule en entier. Au commencement de ce siècle enfin, un grand érudit, Engel, donna une histoire des pays roumains⁴, basée sur une connaissance très étendue des sources, dont il fit connaître un grand nombre.

Vers le temps où paraissaient ces ouvrages, une école historique rou-

1. Le premier tome contient du reste l'histoire des Valaques de l'empire des Asanides.

2. *Histoire de la Moldavie et de la Valachie avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux Provinces*, par M. C., qui a séjourné dans ces Provinces (motto : plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie). A Jassy, aux dépens de la Société typographique des Deux-Ponts, M DCC LXXVII, 223 p. in-12 (recté : Paris, Sangrain et C^{ie}), 2^e édit., avec un titre analogue. Neuchâtel, 1781, in-8°, 371 p. (on y trouve des corrections et les *Mémoires historiques et géographiques publiés par M. de B. (Bauer)* en appendice). Une traduction allemande parut à Nuremberg en 1789 (gros in-8°).

3. *Geschichte des transalpinischen Daciens das ist : der Walachey, Moldau und Bessarabiens, im Zusammenhange mit der Geschichte des übrigen Daciens...* mit kritischer Freyheit entworfen von Franz-Joseph Sulzer, ehemaligem K. K. Hauptmann und Auditor..., 3 vol. in-8°, avec planches. Vienne, Rud. Gräffer, 1781-2. La partie historique inédite (sauf un chapitre sur le pont de Trajan, dans la *Siebenbürgische Quartalschrift*, VII, 81-9) est conservée dans le manuscrit de l'auteur dans la bibliothèque du gymnase supérieur évangélique de Hermannstadt et en partie dans celle du musée national à Pesth).

4. Joh.-Christian von Engel, *Geschichte der Wallachey*. Halle, J.-J. Gebauer, 1804, 1 vol. in-4° (dans la quatrième partie du t. XLIX de l'*Allgemeine Welt-historie durch eine Gesellschaft von Gelehrten in Teutschland und England ausgefertigt*). Très bonne table alphabétique. On y trouve aussi la bibliographie complète des travaux antérieurs. Il faut mentionner enfin l'*Histoire de la Dacie*, par le Grec D. Photino (traduction roumaine, Bucarest, 1859), l'*Histoire de la Valachie*, écrite après 1774 (en grec), et publiée par les frères Tunusli en 1806.

maine se formait en Transylvanie. Si la plupart de ceux qui la représentent bornèrent leurs recherches à un champ plus restreint, le plus grand parmi eux, Sincai, entreprit d'écrire une *Chronique des Roumains*¹, qui devait arriver jusqu'à l'époque où vivait son auteur et qui ne s'en éloigne pas de beaucoup. Sincai, dont l'érudition était très vaste, avait employé d'immenses matériaux, dont la plupart sont aujourd'hui encore inédits, et son histoire est encore utilisable.

Dans la première moitié de ce siècle parurent enfin les *Chroniques de la Moldavie*²; et, à la même époque, une grande partie de celles qui contiennent l'histoire de la province voisine furent imprimées dans le *Magasin historique pour la Dacie*, une des premières revues purement historiques dans le pays. Les sources diplomatiques ne tardèrent pas à être publiées dans de nombreux recueils, et c'est par la publication d'une riche quantité de documents dans ses *Archives historiques* que commença l'activité féconde de M. Hasdeu³. Dix ans après l'apparition des *Archives*, cet écrivain commença une *Histoire critique des Roumains*⁴, qui jette une grande lumière sur les premiers temps de cette histoire, mais qui s'arrêta malheureusement à son premier volume. Depuis lors, malgré la grande publication de Hurmuzaki⁵, qui contient des documents tirés des archives de Vienne par celui dont elle porte le nom, de celles de Venise et de Paris par divers autres savants, on n'avait pas repris, dans un but autre que pédagogique⁶, cette histoire, qui était cependant, après la découverte de ces sources nouvelles, passablement à refaire.

M. Xenopol, professeur d'histoire des Roumains à l'Université de Jassy, entreprit ce travail si nécessaire. Il s'y était préparé par une longue série d'études sur les différents points de cette histoire. Les

1. L'ouvrage de Sincai fut publié dans toute son étendue en 1853-4 à peine, à Jassy, sous les auspices du prince Gr. Ghica et la surveillance du professeur A. Treb. Laurian (3 vol. in-4°).

2. Éditées par M. Kogalniceanu en trois gros in-4°, Jassy, 1852. 2^e édit. augmentée. 3 vol. même format, Bucarest, 1872. L'édition est faite sans critique et toute espèce de table manque malheureusement. Le travail a été refait pour Miron Costin par M. V.-A. Urechia (*Opere complete*, Bucarest, 1886 et suiv.). Une édition classique est celle de la chronique d'Ureche, donnée par M. Ém. Picot (Ém. Picot, *Chronique de Moldavie dès le milieu du XIV^e siècle jusqu'à l'an 1594*; texte roumain en caractères slaves avec traduction en français. Paris, 1878-83). — Kogalniceanu publia aussi à Berlin, en 1854, une *Histoire de la Dacie, des Valaques transdanubiens et de la Valachie*.

3. 1865-7. Des documents avaient été publiés aussi dans le *Magasin* de Laurian et Balcescu (1845-7, 5 vol. in-8°) et dans les *Archives roumaines* de Kogalniceanu (1845).

4. *Istoria critica a Romînilor*, I, 1875.

5. *Documente privitoare la istoria Romînilor*, 1880 et suiv.

6. Tels sont les ouvrages d'Aron Florian (un seul tome parut en 1835), d'A. Treb. Laurian, et, après la publication des nouvelles sources citées, celui de M. Gr. Tocilescu (*Manual de istoria romina pentru scoatele primare si secundare de ambele sexe*, Bucarest, 1886, avec des planches).

Convorbiri literare, revue littéraire qui consacra beaucoup de pages à l'histoire, publièrent en 1870 un essai sur Buckle; l'année suivante, son auteur fit imprimer à Berlin une dissertation latine sur la Société des publicains à Rome¹. Ce ne fut cependant qu'en 1880 que parurent les deux tomes d'un travail de plus longue haleine et d'une importance durable, les *Guerres entre les Russes et les Turcs et leur influence sur les pays roumains*², dont une partie fut publiée, en français aussi, dans le *Muséon* de Louvain, en 1886³. L'annexion de la Bucovine par l'Autriche, dont une histoire se trouvait dans les *Guerres*, ainsi que des études sur la conquête de la Dacie, qui parurent dans cette revue, forment le contenu des *Études historiques sur le peuple roumain*, publiées en français en 1887 (Jassy).

Un livre mieux connu à l'étranger est cette *Théorie de Rösler*⁴, dont une traduction française parut à Paris en 1885⁵. Le livre roumain, paru une année plus tôt, souleva des polémiques⁶ qui ne firent, en général, que mieux ressortir la valeur du travail. Si les arguments philologiques sont parfois extrêmement faibles, on y montrait brillamment, par des preuves purement historiques ou logiques, le peu de vérité qui se cache sous les affirmations de Rösler et de ceux, parmi les savants étrangers, hongrois pour la plupart, qui partagent sa manière de voir sur le pays où se forma la nationalité roumaine.

Nous citerons enfin un *Mémoire sur l'enseignement supérieur en Moldavie*, rédigé en collaboration avec M. C. Erbiceanu, en 1885⁷, et de très nombreux articles parus dans les *Convorbiri literare*, dans la *Revue d'histoire, d'archéologie et philologie* de M. Gr. Tocilescu, dans la *Revue historique* et dans le périodique, de contenu assez varié, qu'il dirige lui-même depuis 1889, les *Archives de la Société scientifique et littéraire de Jassy*. Dans ces différents recueils parurent plusieurs chapitres de l'*Histoire des Roumains de la Dacie trajane*, dont le premier volume fut imprimé en 1888. Le sixième et dernier, arrivant presque jusqu'à nos jours, la termina cette année (1893).

M. Xenopol partage toute l'histoire des Roumains en quatre périodes, qui, tout en portant les noms des divisions ordinaires dans celle de l'Occident, s'en distinguent sensiblement par leurs limites. Le tome I

1. *De Societate publicanorum*, dissertatio inauguralis. Berolini, 1871, in-8°.

2. *Rasboaiele intre Rusi si Turci si inriurirea lor asupra tarilor romine*. Jassy, 1880, 2 vol. in-8°.

3. *Pierre le Grand et les pays roumains* (Brancovanu et Cantemir, tirage à part, 29 p. in-8°).

4. *Teoria lui Rösler*, studii asupra staruintii Rominilor in Dacia trajana. Jassy, 1884, in-8°.

5. *Les Roumains au moyen âge*, une énigme historique. Paris, 1885.

6. *Convorbiri literare*, XIX (Onciul); *Contemporanul*, IV (Nadejde). Cf. *Romania*, 1885.

7. *Memoriu asupra invatamintului superior in Moldova cu ocazia aniversarei de 50 de ani a infiintarii acestui invatamint*, 16 Junie 1885. Jassy, in-8°.

de son ouvrage nous représente l'histoire ancienne des Roumains; l'histoire du moyen âge s'étend sur les deux volumes suivants; les tomes IV et V contiennent celle de l'époque moderne et contemporaine. Voici le sens que donne l'auteur à ces termes :

L'histoire ancienne serait celle de la conquête de la Dacie par les Romains, des vicissitudes de la nouvelle province, des invasions des barbares, de la nationalité roumaine jusqu'à la fondation des deux principautés de la Moldavie et Valachie. Elle s'étendrait jusqu'au xiv^e siècle à peu près (1290).

Avec ce siècle commence l'histoire du moyen âge, qu'un autre criterium distingue de la période suivante. Les fondateurs des deux pays leur donnèrent une organisation empruntée par d'autres, en partie, bien avant eux, aux Slaves du Sud; la langue slavone devint celle de l'État et de l'Église dès le commencement de l'histoire des États roumains. Cette influence slave dura jusqu'au milieu du xvii^e siècle, quand elle fut remplacée par celle des Grecs, qui se saisirent des différentes branches de l'activité nationale, puis du trône même, qui fut donné par les Turcs à leurs drogmans de nationalité hellénique. L'apparition victorieuse de cette nouvelle influence inaugure l'histoire moderne. Quand, enfin, après l'hétairie et la régénération intellectuelle des Roumains, cette dernière influence disparut avec le régime politique que rendit impossible la révolution de 1821, l'histoire contemporaine commence.

Il y aurait à objecter peut-être contre cette division. L'influence slavone existait avant la fondation des deux principautés, et les premiers princes qui descendirent de la Transylvanie ou du Marmoros dans les plaines du Danube et du Dniester, en l'apportant avec eux, la trouvèrent en même temps tout aussi bien établie dans les possessions des quelques voïvodes de la Valachie, dans les colonies slaves de la Moldavie. La nationalité roumaine, dont la formation devrait occuper la première division, était certainement depuis longtemps achevée au xiv^e siècle, et la marque extérieure qui montre que ce processus était terminé, l'existence de la langue, nous renvoie au vi^e siècle pour les populations d'origine roumaine habitant dans la péninsule du Balkan. Rien n'empêchait que ce ne fût aussi le cas pour les habitants de la rive gauche du Danube. S'il était question même de la fondation d'un *État* roumain, la principauté de Radul le Noir fut fondée sur la soumission plus ou moins volontaire des voïvodes qui se partageaient précédemment le pouvoir en Valachie, et dont les noms n'ont été gardés qu'en partie par les documents. Les deux autres périodes sont de beaucoup plus naturelles. Il y aurait du reste une autre division qui prendrait pour base la situation politique et qui offrirait en même temps l'avantage de présenter un parallélisme assez parfait avec les périodes de l'histoire de l'Occident¹. L'histoire ancienne, — une introduction à l'histoire des

1. Elle est, du reste, à peu près celle que fixent Sulzer et, après lui, Engel, au xviii^e siècle.

Roumains, — s'arrêterait à l'époque où l'individualité de ce peuple s'affirme d'une manière certaine par la langue; l'histoire du moyen âge irait du VI^e siècle, où cette langue est jusqu'à un certain point formée, jusqu'au commencement du XVI^e, quand les deux pays roumains, qui avaient reconnu successivement la suzeraineté des Turcs, perdent toute indépendance politique, tout en gardant leurs princes et leur autonomie. Le reste constituerait les époques moderne et contemporaine, que sépare la révolution de 1821.

Il y a peu d'histoires plus difficiles à écrire que celle des Roumains avant la fondation des deux principautés. Les problèmes, presque insolubles parfois, se posent à chaque pas. C'est d'abord celui de la persistance, après qu'Aurélien eut abandonné la province, des colonies romaines, qui avaient absorbé les débris de la nation dace; puis celui du sort de ces provinciaux abandonnés, de leurs relations avec les barbares et surtout les Slaves, avec lesquels ils se mêlèrent, en leur imposant la langue; celui de la nature de l'élément roumain, qui fit partie de l'empire valaquo-bulgare, et de son rôle dans cet État; enfin la question, trop souvent controversée, de l'origine du premier en date parmi les États roumains, de la Valachie. La *Théorie de Rösler* traitait la plupart de ces questions, et l'on retrouvera dans le tome I de l'*Histoire des Roumains*, la perspicacité historique, la logique claire et serrée qui distinguaient ce travail.

Si, dans cette partie de son grand ouvrage, M. Xenopol a été guidé, jusqu'à un certain point, par des monographies dues à des savants roumains ou étrangers, ce n'est plus le cas pour le volume suivant, qui s'arrête au commencement du XVI^e siècle. Une riche bibliographie était comprise dans l'admirable édition d'Ureche, donnée par M. Picot¹, et les notes et renvois de l'éditeur de cette chronique lui ont été de grand secours pour toute cette période. En dehors de cet appui, M. Xenopol n'en a trouvé aucun pour cette période : l'histoire du plus grand même parmi les princes moldaves, d'Étienne le Grand (1456-1504), n'était pas faite encore, malgré le nombre assez considérable de documents rassemblés sur son règne. Les chapitres consacrés à l'histoire sociale de cette époque sont tout aussi nouveaux et assez complets; on n'y observe qu'une lacune : le manque d'une étude sur l'organisation des communes roumaines, qu'on y cherche vainement².

Avec le commencement du XVI^e siècle, les pays roumains, tout en gardant une partie des privilèges que leur accordaient les capitulations, sont de plus en plus asservis par les Turcs. Cependant, l'époque qui s'étend jusqu'au XVIII^e siècle (vol. III et IV) ne manque pas d'intérêt. Si ce n'est pas l'époque des conquérants et des victorieux, c'est celle des rebelles, et il y en a, parmi ces derniers, de très grands. On trou-

1. On doit aussi à M. Picot un remarquable travail sur « Alexandre le Bon, » prince de Moldavie (Vienna, 1882, en collaboration avec M. G. Bengescu).

2. Rien que trois pages dans le 2^e vol. (p. 232-35, chap. des *Boïars*).

vera, dans le livre de M. Xenopol, de beaux chapitres sur Jean le Terrible de Moldavie et sur son contemporain Michel le Brave — (fin du xvi^e siècle), les chapitres sur ce dernier remplacent parfois complètement le livre célèbre de Balcescu¹, qui leur reste supérieur par l'emploi des sources occidentales et turques, — sur les deux derniers voïvodes plus indépendants, Mathieu Basarab et Basile le Loup, qui jouèrent un rôle important dans la politique orientale vers le milieu du xvii^e siècle. L'asservissement des paysans, dont une partie perdirent à la conquête même leurs terres, y est très bien traité aussi².

Depuis le milieu du xvii^e siècle déjà, les Turcs, violant les privilèges qu'ils avaient reconnus précédemment aux deux provinces, nommèrent à la principauté ceux, parmi les étrangers de toute nation, qui offraient les sommes les plus importantes. Des Arméniens, des Juifs, des Bohémiens entrèrent dans la lice, et beaucoup réussirent à atteindre leur but. Vers la fin du xvii^e siècle, le drogmanat de la Porte fut établi, et les Turcs commencèrent à considérer le trône des deux pays roumains comme la récompense due aux bons services des drogmans grecs. Cela dura jusqu'en 1821, avec des résultats déplorables pour ces provinces, bien que, ainsi que le montre M. Xenopol, les habitudes d'exploitation ne fussent pas nouvelles, la nationalité des fermiers turcs ayant changé seulement avec l'établissement de la domination phanariote.

Cette époque et une partie même de celle qui la précédait sont assez difficiles à traiter. Les princes ne règnent que très peu : on les destitue bientôt, pour les décapiter parfois; on les envoie d'une province dans l'autre pour extorquer de l'argent à l'occasion de ce changement. L'indépendance politique du pays étant annulée, il ne peut être question que d'administration intérieure, et cette administration ne change que très peu sous les princes qui se succèdent avec une rapidité caléidoscopique. Le procédé le plus naturel serait peut-être de traiter cette histoire par périodes et non par princes; M. Xenopol a réuni assez souvent les différents règnes de quelques-uns parmi ces derniers pour offrir un tableau moins fragmentaire et plus attachant³. Il y aurait eu sans doute du profit à traiter le reste de l'époque phanariote d'une manière tout aussi peu chronologique.

1. N. Balcescu, *Istoria lui Mihai-Vitezul*, édit. Odobescu (sans les nombreuses notes de l'auteur). Bucarest, 1877, in-8°.

2. III, 558-75. Voir encore le chapitre précédent (p. 537-558), qui signale et explique pour la première fois la transformation des boïars féodaux en officiers du prince. En général, les chapitres d'histoire économique sont excellents, M. Xenopol ayant fait des études spéciales d'économie politique (voir ses *Studii economice*. Craiova, 1882, in-8°). — Un très bon chapitre, dans le même volume, est celui qui traite du remplacement de la langue slave dans le service divin (p. 66-87) : l'auteur y rétablit la vérité des faits contre l'opinion généralement reçue.

3. Le règne du plus remarquable des princes phanariotes, par exemple Constantin Maurocordato, véritable idéologue perdu parmi ces princes déplorablement pratiqués.

Ce qui est plus intéressant à cette époque, ce qui lui donne un intérêt dramatique, c'est la question de l'existence même de la nationalité roumaine, toujours posée à partir des guerres russo-turques. Cette nationalité fut, à chaque nouveau conflit, à commencer par celui de 1768, en danger de disparaître, et ce siècle, si malheureux pour les Roumains, laissa leur pays amoindri par la perte de la Bessarabie et de la Bucovine. La petite Valachie, qui resta pendant une vingtaine d'années sous la domination des Autrichiens, fut cependant restituée à la paix de Belgrade.

Les travaux de M. Xenopol sur ces guerres ont été mis à profit et complétés dans le cinquième volume de l'ouvrage, qui s'en occupe : ce sont des recherches très pénétrantes, toutes nouvelles aussi, aucune monographie n'ayant précédé celle de l'auteur¹.

Les documents recueillis dans les archives françaises et autrichiennes s'arrêtent au commencement de ce siècle ; si les rapports des ambassadeurs à Constantinople², une riche source pour l'histoire des Roumains, ne jettent plus de lumière sur les événements postérieurs, M. Xenopol a pu utiliser, en fait de documents, la belle collection de M. D.-A. Stourdza, contenue dans le tome IV du supplément de Hurmuzaki et dans les *Documents sur la régénération des Roumains*³. Aussi son récit est-il très bien nourri de faits, et on peut dire qu'il révèle aux Roumains eux-mêmes leur histoire pendant ce siècle. Il n'y aurait à désirer que des renseignements plus nombreux et parfois plus précis sur la révolution de 1848, une grande date pour l'histoire de la nation. M. Xenopol s'arrête avec l'union des deux principautés, en 1859.

C'est une œuvre de longue haleine, une belle œuvre et, pour beaucoup de parties, une œuvre très durable. Les erreurs de détail peuvent être négligées devant l'importance de l'ensemble. Pour qu'elle fût plus utile encore qu'elle ne l'est, on pourrait réclamer deux améliorations, qui prendront place peut-être dans l'édition française que prépare l'auteur, une identification plus fréquente et plus riche des personnages historiques qu'on y trouve et une table. Les tables qui se trouvent à la fin du sixième volume sont vraiment insuffisantes.

Nicolas JORGA.

1. Il faut signaler aussi une très juste réhabilitation partielle des Phanariotes, qui, tout en épuisant le pays par leurs extorsions, ne négligèrent pas la culture intellectuelle de leurs sujets et les mirent en rapport pour la première fois avec l'Occident, qu'ils devaient connaître par leurs fonctions antérieures de drogmans de la Porte.

2. Les différents éditeurs de la collection Hurmuzaki n'ont rien publié de ces rapports après le commencement de ce siècle.

3. *Acte și documente relative la istoria Renasterii Romaniei*, publicat de Ghendăie Petrescu, episcop de Argeș, Dimitrie A. Sturza și Dimitrie C. Sturza. Bucarest, 1888, 3 vol.

An Essay on the Government of Dependencies, by Sir George CORNEWALL LEWIS, K. C. B. (Originally published in 1844.) Edited with an Introduction by C. P. LUCAS, of Balliol College, Oxford, and the Colonial Office, London. Oxford, Clarendon Press, 1894. 4 vol. in-8° de LXXVIII-392 p.

Sir John STRACHEY. **L'Inde**, préface et traduction de Jules HARMAND, ministre plénipotentiaire. Paris, Soc. d'édit. scient., 1892. 4 vol. in-8° de LXXI-444 p.

L'important Essai de Cornwall Lewis sur *le Gouvernement des Dépendances* remonte à 1841 ; et, pour en célébrer le cinquantenaire, la Clarendon Press vient d'en publier une édition nouvelle dans la série des grands écrivains de la politique, dont elle semble vouloir nous offrir un choix précieux, d'Aristote à nos jours, mis au courant des idées contemporaines ou des transformations récentes de l'intérêt public. M. Lucas, auquel on doit plusieurs volumes de géographie coloniale imprimés par la même Clarendon Press¹, s'est chargé de relire le texte de Lewis, qu'il accompagne de notes fréquentes et d'une introduction très développée. Une coïncidence frappante montre l'excellent à propos de cette réédition. Au moment même paraissait, en effet, la traduction du meilleur livre élémentaire peut-être que l'on ait écrit sur l'Inde anglaise, celui de Sir John Strachey ; et le traducteur, M. Harmand, notre ancien consul général à Calcutta, y joignait une préface absolument remarquable de la part d'un Français, où il s'efforce de dégager quelques-uns des principes généraux qui gouvernent l'administration des grandes possessions coloniales de l'Angleterre pour les appliquer à notre empire d'Indo-Chine (p. xiv-xv). Or, — chose significative, et qui montre combien nous sommes novices en la matière, — avec toutes les connaissances sérieuses du sujet qu'il s'est acquises dans l'Inde, l'Essai de Lewis semble lui avoir complètement échappé. Du moins n'y fait-il aucune allusion, quoiqu'il y eût trouvé beaucoup d'aide pour simplifier sa tâche, et que l'ouvrage soit très apprécié des fonctionnaires anglo-indiens. Nous n'avons pas, du reste, souvenir de l'avoir vu citer nulle part dans les travaux français où l'on pourrait s'attendre à le rencontrer². Nous permettra-t-on, pour le mieux tirer de cet oubli, d'indiquer un point, de vue, — le vrai point de vue, selon nous, — qui doublerait le fruit de

1. *Introduction to a Historical Geography of the British Colonies*, 1 vol. — *Historical Geography of the British Colonies*, 2 vol. parus.

2. M. Challemel-Lacour, dans son étude sur l'œuvre de Lewis, passe légèrement sur ce livre comme étranger aux « questions générales » où se déploie « l'originalité véritable » de l'écrivain (*Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1870, p. 820). Notez que Lewis est peut-être le seul auteur qui ait jamais traité le sujet sous cette forme doctrinale et méthodique. — M. Mervoyer, le traducteur du dialogue sur *la Meilleure Forme de Gouvernement*, ne lui consacre que quelques lignes banales.

sa lecture, ainsi que, par surcroît, l'intérêt des œuvres similaires qui paraissent en voie de multiplier autour de nous? Peut-être serait-ce d'ailleurs le moyen sortable de parler d'un livre déjà classique en bien des quartiers, sans se donner l'air un peu ridicule de le découvrir.

A nos yeux, — et au contraire de l'opinion des indifférents, — le livre de George Lewis est un traité de politique générale vue sous un certain angle, et non pas un traité sur une branche incidente de la politique. A ne considérer que l'étiquette, on risque de s'égarer. Il est admis, pour la plupart des Français, que nous sommes un peuple difficilement colonisateur, — appréciation que nous n'avons pas à discuter ici, — et que notre désir d'intervenir au partage du globe qui s'opère devant nous est le fait plutôt d'une envie naturelle de figurer dans toute action concertée des grandes puissances que d'un besoin réel d'expansion. L'ardeur qui nous emporte est un sentiment si neuf que nous n'en soupçonnons pas encore bien les suites gouvernementales¹. En tout cas, nous n'avons pas de dépendances proprement dites, comme les définissait Lewis, à savoir : « une fraction de communauté politique indépendante, immédiatement soumise à un gouvernement subordonné » (p. 71). Et, dès lors, les réflexions du philosophe anglais ne semblent point ou pas encore à notre adresse. Mais l'erreur est énorme de n'envisager les choses que sous cet aspect étroit. Si le livre de Lewis a conservé tant d'autorité en Angleterre, c'est qu'il touche à quantité de problèmes d'une tout autre portée. Lui-même débute par une longue étude préliminaire (p. 9-70) sur les principes ordinaires de la politique; et, dans sa préface (p. 2-6), il explique comment le droit administratif des dépendances vient former la troisième des grandes divisions du droit politique, les deux autres comprenant les rapports d'un gouvernement avec les citoyens de la métropole, et les relations internationales des communautés indépendantes. Si nous osons dire ici notre vrai sentiment, mieux vaudrait reconnaître un droit « municipal, » gouvernant les rapports des citoyens entre eux; un droit « international » qui régit les relations des états souverains; et un droit « politique » intermédiaire qui viserait les rapports des citoyens avec leur État propre, soit individuellement, soit en groupes indéfinis ou définis; et, parmi ces groupes définis, rentreraient naturellement les dépendances, tandis que les partis politiques appartiendraient aux groupes indéfinis². De la

1. Cependant *l'Enquête algérienne* de M. Charles Benoist, *la Colonisation de l'Indo-Chine* de M. Chailley-Bert, *le Gouvernement de l'Algérie* de M. Jules Ferry, les rapports de M. Burdeau, les articles de M. Cherbuliez, révèlent un état d'esprit tout nouveau depuis dix ans et dont on peut attendre beaucoup s'il pénètre au moins les hautes couches électorales.

2. On commence à soupçonner que les constitutions politiques devraient reconnaître l'existence des partis d'opposition et leur faciliter les moyens de s'organiser pour aider aux transactions nécessaires. Quand on ne peut anéantir le vaincu comme on égorgerait un simple gladiateur dans l'arène, il faut se résigner à s'entendre et vivre avec lui (cf. Fréd. Pollock, *Oxford Lectures*,

sorte, le droit politique servirait de transition rationnelle, presque insensible, entre les deux autres branches ; et toutes s'éclaireraient mutuellement en se communiquant une partie de leurs principes appuyés d'exemples appropriés. D'autant que si, comme le pensent et le montrent certains auteurs, les partis politiques sont, dans une grande mesure, au sein de l'État ce que les États sont au milieu de la *Magna Civitas*¹, il y aurait lieu fréquemment de leur appliquer les mêmes règles. Une grève offre bien des points communs avec un blocus, — malgré ce qu'en pense M. Brunetière, qui n'admet de guerre qu'avec l'effusion du sang²; — et le droit d'un parti de s'équiper, sous le couvert de la loi, pour remonter au pouvoir rappelle assez bien le droit d'un peuple à s'armer, sous la garantie de sa liberté souveraine, pour recouvrer une province perdue. On n'imagine pas combien de sophismes se dissipent, combien de difficultés dans le choix d'une conduite s'évanouissent avec des notions aussi simples. — Encore moins est-il permis d'hésiter quand on se restreint à comparer ici les partis de la métropole avec les possessions dépendantes, qui ne sont en somme, comme le marque le professeur Seeley, qu'une extension de la mère-patrie, ou mieux, autant de provinces d'un seul et même empire, animées simplement d'un certain esprit de clocher. Voilà pourquoi George Lewis, en parlant des colonies, constamment fait allusion, sans y prétendre, aux problèmes d'intérieur, tout autant qu'Alpheus Todd aux affaires coloniales en traitant du gouvernement parlementaire³. Ce sont choses indissolubles. — L'influence de la métropole sur les colonies est, sans

p. 207-209). La représentation des minorités est un premier pas dans cette voie ; et, récemment, on a vu l'opposition négocier en Angleterre avec le gouvernement du jour sur le pied d'une puissance indépendante (*Ann. de la Soc. de Lég. comp.*, 1885, p. 13).

1. Rapprocher ici : James Bryce, *le Saint-Empire romain, passim*, notamment Préface de Lavisse et ch. VII et XII; Tarde, *Transformations du Droit*, p. 19-22; Maine, *Gouvernement populaire*, p. 147; Raoul Frary, *Manuel du Démagogue*, p. 137-139.

2. *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1893. La thèse nous paraît difficilement soutenable : le but de la guerre étant d'affaiblir l'ennemi pour obtenir un avantage convoité, peu importe qu'on l'affaiblisse en le saignant ou en le ruinant. — Suivant la juste remarque de quelques journaux, le traité que viennent de passer les grévistes du Lancashire avec l'union patronale (*Times*, 25 mars 1893) représente l'inauguration d'une sorte de droit des gens dans la guerre sociale, car il est bien évident que le droit municipal sera toujours impuissant à le faire exécuter contre le gré de l'une ou de l'autre des deux parties.

3. *On Parliamentary Government in England : its Origin, Development and Practical Operation*, 2 vol. Londres, Longmans, 1^{re} édit. en 1866; réimprimé en 1889 par le fils de l'auteur. — Ce n'est pas seulement dans les colonies par exemple qu'« il faut éviter, » ainsi que le recommande Bentham, « de changer les lois sans raison spécifique » (Lewis, p. 253); ou qu'il est utile d'ouvrir l'accès du pouvoir à l'opposition pour l'obliger de réfléchir sur l'opportunité des réformes qu'elle propose (idem, p. 229).

doute, la plus manifeste ; et personne n'ignore combien la crainte des électeurs paraît ici, pour les hommes d'État, le commencement de la maladresse plus souvent que de la sagesse¹. Mais l'action en retour des dépendances pour être dissimulée n'est pas moins réelle. Leur exemple devient une école d'éducation très différente de celle de la mère-patrie. Les fonctionnaires anglo-indiens rentrent en Europe presque tous réactionnaires. Et de même, à l'inverse, si le gouvernement du Tzar accordait à la Pologne, aux Provinces baltiques, à la Finlande, leur autonomie avec les libertés politiques ou religieuses qu'elles réclament, pense-t-on qu'il n'en pénétrerait pas quelque ferment d'indépendance jusque dans les provinces les plus orthodoxes et les plus obéissantes de la Russie ? Peut-on dire au surplus où le nationaliste finit, où le simple partisan commence, lorsqu'on voit autant d'Anglais protestants soutenir l'Irlande que d'Irlandais catholiques soutenir l'Angleterre² ? — Si, donc, on veut lire et relire le livre de Lewis dans cet esprit, nous sommes persuadés qu'on y trouvera une foule d'aperçus généraux, fortifiés de considérations vivantes et non plus sorties de ces vagues abstractions qui ont eu jusqu'ici le malheur de mettre en défiance les gens pratiques et positifs, et de perpétuer ainsi l'ignorance des vérités qui nous seraient le plus utiles.

Revenons au point de vue des dépendances proprement dites. On conçoit que, depuis cinquante ans, les événements aient quelque peu changé l'application des principes formulés par George Lewis³. D'une part, on a vu s'opérer en Europe et s'accroître aux États-Unis la formation de grandes puissances couvrant d'énormes étendues de territoire ; et, d'autre part, les colonies de l'Angleterre se sont vu doter d'une liberté ressemblant de très près à l'indépendance complète. Dans la formation des grands États qui ont rompu l'équilibre européen, M. Lucas voit surtout le triomphe de l'idée de race ou de nationalité. Mais, outre que la fraternité de race est fréquemment un sentiment artificiel, l'idée

1. « Nous sommes bien forcés de donner la curée à nos chiens, » disait un grand personnage politique à M. Froude (*Oceana*, édit. 1892, p. 4). — Les deux volumes de Froude, *Oceana* et *The English in the West Indies*, tous deux d'une lecture exquise, sont un précieux appoint pour l'intelligence de la question coloniale.

2. On observera que M. Gladstone invoque surtout l'exemple du Canada pour établir l'autonomie de l'Irlande, puis l'exemple de l'Irlande pour désétablir l'anglicanisme sur tel ou tel point de la Grande-Bretagne. — Citons à ce propos un livre excellent, comme application judicieuse d'idées politiques générales en une circonstance déterminée, *l'England's Case against Home-Rule* de M. A.-V. Dicey. Londres, 1886.

3. L'édition de M. Lucas n'est déjà plus à jour, l'Angleterre continuant d'accorder des libertés à ses colonies alors même que celles-ci ne les demandent pas. Par exemple, le gouverneur de la Jamaïque ne préside plus la législature coloniale ; et la Natalie va se trouver bientôt sur le même pied gouvernemental que la colonie du Cap, ce qui ne laissera pas sans doute d'influer sur les destinées prochaines de l'Afrikandérisme.

même nous paraît un facteur bien dangereux à introduire dans la politique et qui peut y rencontrer plus d'un démenti. Jusqu'ici les conquêtes se sont effectuées sous l'empire d'une avidité plus ou moins consciente, qui invoque tantôt la race, tantôt les liens historiques, tantôt la nécessité de s'étendre jusqu'aux limites naturelles du territoire. Or, il est sensible que ces trois prétextes doivent s'exclure souvent et que, pour acquérir, par exemple, des frontières naturelles, il peut être nécessaire d'annexer des populations d'autre race. Que si la race même les rapproche du vainqueur, il se peut que d'autres liens historiques, l'intérêt propre ou simplement leur tempérament particulier, les rendent hostiles à l'annexion; et la justice dès lors n'y trouve pas plus son compte qu'avec les plus effrontées violences d'autrefois. Les prétextes mêmes qui ont amené la disparition de la Vénétie autrichienne ont fait naître la Lorraine allemande¹. Mais où M. Lucas a raison, c'est quand il attribue au développement de l'industrie en général et surtout des voies de communication une influence essentielle en politique coloniale ou autre; et l'on ne saurait trop insister sur ce point parce que, autant il est fréquent de l'avouer en Angleterre, autant il semble qu'on l'ignore en France. Nous parlons sans cesse de la Réforme et de la Révolution comme d'événements décisifs par eux-mêmes. Mais la Réforme sans l'imprimerie n'aurait eu probablement que le sort de mainte autre hérésie, tandis que l'imprimerie devait suffire à bouleverser le monde. Nous voyons du reste, en ce moment, l'action qu'exerce sur le suffrage universel la transformation de la presse en journaux à un sou. La Révolution, non plus, sans la vapeur, n'aurait probablement ouvert aux plus ambitieux que l'accès des hautes carrières administratives où ils seraient venus se fondre dans les anciennes classes dirigeantes, tandis que la vapeur, en créant brusquement des multitudes de fortunes nouvelles, devait faire éclater les cadres sociaux en même temps qu'elle enrégimentait le peuple dans cette armée d'aventure qu'on appelle le prolétariat². Dans l'ordre international, la vapeur a comme rapetissé les États. On estime que la France, par la facilité des communications, se trouve en quelque sorte réduite au septième de ses dimensions premières. Faut-il en conclure avec M. Lucas que, les perspectives de la science

1. Nous disons les prétextes, car les causes véritables seraient toutes différentes. Il est intéressant de comparer ici avec les remarques de Lewis sur l'ambition des politiciens qui pousse à l'indépendance (p. 137, 298-299) les observations de Ruskin (*Stones of Venice*, 1853, t. III, p. 207-209), confirmées en grande partie par les aveux de Manin à Nassau Senior (*Conversations with M. Thiers*, etc., t. I, p. 402-406), et de constater ensuite combien peu le vrai peuple a profité du changement (exemple : Norcen, *Scuola Positiva*, sept. 1891).

2. En Angleterre, Whigs et Tories, quand ils étudient les origines de la crise sociale d'aujourd'hui, ne prononcent même pas le nom de la Révolution française (*Revue d'Édimbourg*, janv. 1891 : « Modern Economics; » *Quarterly Review*, janv. 1893 : « Conservatism and Democracy. » — Cf. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 89-90, 109-110).

étant infinies, ce mouvement peut s'accroître sans limites? Non certes, car la surface du globe est, pour sa part, strictement limitée. Et, de même qu'en économie politique, le jour où n'importe quel produit pourra se transporter sur n'importe quel point du globe avec une suffisante fraîcheur pour la consommation, les accélérations de rapidité ne lui serviront plus de rien, — le jour où l'on pourra causer par téléphone de Londres à Auckland, de Paris à Ha-Noï, la distance se trouvera de même supprimée, au moins pendant les longues années de paix, de telle sorte que les progrès de la science n'y puissent rien ajouter. Une heure viendra où les ministères métropolitains pourront tenir dans leurs mains les dépendances situées aux antipodes comme autant de faubourgs de la capitale. Ce jour-là, le monde se tassera dans une organisation, sinon définitive, du moins de fort longue durée.

Mais, pendant que s'affirme ce mouvement de concentration, un mouvement de réaction très décidé, comme il est habituel, se dessine en sens contraire. Et, par un phénomène singulier, la plupart des avantages et des inconvénients que Lewis signalait de son temps dans le régime colonial de l'Angleterre ont disparu devant l'octroi aux grandes colonies d'une liberté si vaste qu'elle équivaut presque, disions-nous, à la souveraineté dans le fait, à une indépendance virtuelle; et peu s'en est fallu que cette indépendance n'apparût aussi dans le titre quand les colonies australiennes ont failli naguère se confédérer sous le nom de République¹. Le trait dominant de cette liberté, qui nous semble même en France inconcevable, est le droit de régler à leur guise leur législation douanière jusqu'à charger les produits anglais de taxes prohibitives². Dès lors, on peut dire qu'entre les deux forces attractive et répulsive, les colonies sont dans une sorte d'équilibre instable d'où elles tomberont un jour prochain, soit dans la séparation complète d'avec la métropole, soit dans l'union fédérale et impériale avec les Iles-Britanniques. Ce que sera l'avenir, chacun peut le rêver à sa fantaisie.

1. La colonie du Cap est certainement plus république que la république du Transvaal (Coutouly, *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} déc. 1891, p. 550-552). — Le pouvoir exécutif dans les différentes colonies anglaises est plus démocratique et moins autoritaire qu'aux États-Unis (*Revue d'Édimbourg*, juill. 1891, p. 224).

2. Lewis estimait, en 1841, que les colonies avaient au moins l'avantage d'offrir des débouchés commerciaux à la métropole; mais il ajoutait que cet avantage était médiocre, vu la conversion certaine et rapide du monde entier au libre échange. Or, le monde, en 1891, tourne au protectionnisme; et les colonies mêmes ferment d'autant mieux leurs portes à la mère-patrie qu'elles sont plus fortes et plus prospères. — Autre renversement bizarre des prévisions : Lewis craignait que les colonies devinssent des prétextes d'agression pour les puissances qui souhaiteraient s'en emparer. Or, ce sont les colonies qui sont devenues agressives et menacent de brouiller l'Angleterre avec les autres puissances. Exemple : Terre-Neuve et la France, l'Australie et la Chine, le Cap et le Transvaal. — M. Harmand s'avance un peu lorsqu'il croit encore que les « rejetons » de l'Angleterre « lui conservent, avec leur respect filial, le monopole d'importants bénéfices commerciaux et économiques » (p. XXI).

M. Lucas pense qu'une constitution impériale s'en dégagera à la longue. De graves esprits comme ceux de la *Revue d'Édimbourg*, dont George Lewis a été le directeur, continuent de se résigner au contraire à la séparation, comme il s'y résignait lui-même ainsi que Lord John Russell¹. Si les peuples obéissaient à la raison, nous croirions assez volontiers qu'un Empire britannique pourrait un jour s'élever, qui serait peut-être la puissance dirigeante du globe. Mais, comme les peuples, et surtout les démocraties, agissent par boutades, sous l'influence du moment, il est probable qu'un accès d'irritation rompra tôt ou tard le faible lien qui les rattache encore à la mère-patrie. Lewis lui-même a souligné le danger de laisser trop croire aux colonies qu'elles sont indépendantes. Les précautions les plus naturelles finissent par leur sembler une atteinte à leur dignité; et, certes, il devait y avoir de ce sentiment, à part les raisons directement invoquées, dans la sommation que Franklin vint adresser, en 1774, au gouvernement anglais de rappeler le gouverneur du Massachussets, coupable d'avoir, en vertu de ses attributions les plus élémentaires, pris le parti de la métropole. Imaginez un préfet d'aujourd'hui dénoncé par l'opposition, qui lui reprocherait d'instruire le ministère des menées hostiles au gouvernement! Pourtant, aujourd'hui, Franklin aurait gain de cause; et l'Angleterre, avant d'envoyer un gouverneur, demande parfois l'assentiment de la colonie, comme s'il s'agissait d'accorder l'*exequatur* à l'agent d'un poste diplomatique.

Quoi qu'il adviene, les questions coloniales ont été l'objet d'un revirement complet d'esprit dans les discussions politiques en Angleterre et ailleurs. Si la séparation des colonies s'opère, l'Angleterre n'aura pas pris les devants. Il y a vingt ans, les radicaux anglais déclaraient ouvertement qu'on ferait mieux de les émanciper toutes et de s'en débarrasser du coup². Le gouvernement lui-même inclinait par moment à cette solution. On est loin maintenant de cette indifférence, quoique précisément le lien colonial soit plus lâche et d'une utilité moins visible. Par suite, il est évident que la politique intérieure des États doit se gouverner avec précaution pour ne pas précipiter la crise et ne pas

1. Aujourd'hui Sir Charles Dilke (*Problems of Greater Britain*. Londres, 1889), le professeur Seeley (*l'Expansion de l'Angleterre*, 1885), Lord Rosebery, ont foi dans l'avènement d'une fédération impériale. — M. Harmand est, au contraire, persuadé que « la fin naturelle des colonies, c'est évidemment la séparation de leur organisme d'avec celui de la mère-patrie, quand elles deviennent adultes » (p. xx); et quelques écrivains anglais, comme le prof. Goldwin Smith, cherchent plutôt à précipiter le mouvement au détriment de leur pays, en engageant par exemple les Canadiens à s'annexer aux États-Unis.

2. Lewis enseigne (p. 326) qu'on n'a pas le droit d'émanciper ou d'abandonner une dépendance contre son gré. A-t-on mieux le droit de la céder à une autre puissance? M. Lucas aurait pu discuter ici la cession de Heligoland à l'Allemagne, qui ne nous semble pas avoir agréé beaucoup plus aux habitants que la cession, par le Danemark, de la Norvège à la Suède.

compromettre ni s'aliéner l'intérêt colonial. M. Lucas nous assure qu'aujourd'hui la presse et l'opinion publique sont une sauvegarde suffisante. Nous persistons à n'en rien croire. L'opinion sera toujours assez difficilement éclairée pour accepter des sacrifices, le cas échéant, qui ne doivent point produire d'effet immédiat sous ses yeux¹. Et, quant aux gouvernants, ils arriveront toujours au pouvoir assez médiocrement préparés à leur tâche, surtout quand leur barque suit le flux et le reflux des vicissitudes parlementaires. Le rôle sera plus d'une fois au-dessus de leurs connaissances. Nous nous moquons du duc de Newcastle prenant la Nouvelle Angleterre pour une île, mais ne sachant pas que le Cap Breton en fût une. On lui trouverait aujourd'hui plus d'un imitateur en ignorance, si l'on en croit la chronique².

Ici, pour notre part, le livre de M. Harmand mérite d'être longuement étudié. Ses propositions de réforme semblent excellentes ; et certainement elles s'imposeront pour peu que le public y réfléchisse. Mais y réfléchira-t-il ? Comprendra-t-il la nécessité de premiers et lourds sacrifices pour mettre l'Indo-Chine, à l'exemple de l'Inde, sur le pied de se suffire, budgétairement parlant, et de se défendre seule contre les armées asiatiques³ ? Acceptera-t-il l'inégalité de gros traitements même payés par la colonie, lui qui jalouse et rogne si parcimonieusement les minces « budgétivores » de la métropole⁴ ? Il ne sert pas de vouloir prendre si

1. « Le gouvernement démocratique est le gouvernement de l'opinion publique. Où est l'opinion publique qui puisse gouverner l'Empire britannique ? Les noms des gens marquants au Canada et en Australie sont absolument inconnus des électeurs de la Grande-Bretagne ; il n'y a pas de journalisme commun, pas d'intérêt que l'on sente commun à tout l'Empire » (*Revue d'Édimbourg*, juillet 1891, p. 241).

2. Lord Palmerston, ne rencontrant personne pour le poste de ministre des Colonies, disait à sir Arthur Helps : « Décidément je vais être obligé de m'en charger : allons consulter les cartes et voir où elles sont situées » (Froude, *Oceana*, p. 11-12. M. Froude tient l'anecdote de sir Arthur même). — Au dire de M. Stanley, il existerait encore en Angleterre des ministres qui avouent ingénument aux Chambres de commerce ne pas savoir où est le Niger, et des évêques qui ignorent le Congo (Disc. à Newcastle, 19 juin 1890). C'est ainsi, racontent les diplomates, que la guerre d'Abyssinie doit son origine à l'indifférence d'un bureaucrate, qui aurait classé dédaigneusement aux vieux papiers une lettre de Theodoros (Russell Young, *North. Am. Rev.*, mai 1892, p. 599). Mieux encore : un jeune attaché de la légation américaine à Pékin, M. Woodville Rockhill, auteur d'un important voyage au Thibet (*The Land of the Lamas*, Londres, 1891), affirme que son chef de légation, en lui délivrant un congé pour ce voyage, ignorait l'existence du pays qu'il allait parcourir.

3. M. Lucas (p. XLIX et 212) prétend, contrairement à la croyance générale, que l'Inde paie tribut à l'Angleterre parce qu'elle défraie le ministère des Indes à Londres, ainsi qu'une partie des ambassades et consulats voisins en Orient. Mais, puisque ces dépenses ont lieu presque dans son intérêt exclusif, il est naturel que la dépense lui incombe (cf. Harmand, p. xxv).

4. M. Harmand, ce semble, est un peu sévère pour l'élévation des traitements

l'on ne sait pas garder. Et, sur ce point capital de la politique à courte vue, peut-être n'avons-nous pas moins à craindre que notre voisine d'outre-mer, dont le noble et malheureux Gordon disait : « L'Angleterre a été faite par les aventuriers ; elle sera dé faite par les politiciens. »

H. P.

Rikskansleren Axel Oxenstiernas Skrifter och brevve xling ;
tome IV, *Hugo Grotii Bref (1640-45)*, publiées par C.-G. STYFFE.
Stockholm, Nordstedt, 1894, 4 vol. in-8°, II-702 p.

J'ai déjà parlé ici même du premier volume des lettres de Grotius au chancelier Axel Oxenstiern ; le second et dernier, qui comprend les années 1640-1645, est d'autant plus intéressant qu'il renferme des documents pour la plupart inédits, au moins depuis janvier 1641. M. Styffe, qui a été chargé de compléter l'œuvre de M. Nyström, a fait précéder sa publication d'une courte préface en latin, où il indique diverses éditions incomplètes et divers manuscrits de Stockholm, Dresde et Hanovre, avec lesquels il a soigneusement collationné ses originaux. Il a constaté, en faisant ce travail, que les relations envoyées par Grotius dans les dernières années aux plénipotentiaires suédois à Osnabrück contiennent souvent mot pour mot ce qu'il écrivait le même jour au chancelier ; ces relations ont été copiées par des secrétaires sur les autographes destinés à Axel Oxenstiern ; Grotius n'a fait que les signer, ajoutant tout au plus de sa main les membres de phrase que n'avaient pu lire les copistes.

La correspondance ainsi éditée pour la première fois dans son entier est une source capitale pour l'histoire de l'époque. Grotius, résidant à Paris sans cesse, a pu envoyer au gouvernement suédois des détails circonstanciés sur ce qui se passait en France et aussi dans le monde entier, car la capitale de Louis XIII et de Louis XIV était un centre excellent d'informations. En général, il voyait juste, ce qui ne gête rien, et ses jugements des hommes et des choses ont été confirmés par

coloniaux de l'Angleterre (p. LXXVIII), qu'il voudrait voir réduire d'un quart, sans tenir compte de la dépréciation courante de la roupie. Le rapport de la commission nommée, en 1889, par le gouvernement de Hong-Kong (publié au mois de février suivant) pose à cet égard des principes très justes pour la plupart. Tout fonctionnaire supérieur doit raisonnablement pouvoir : 1° vivre dans une certaine aisance ; 2° venir passer dans son pays ses mois de congé ; 3° se marier à trente ans ; 4° faire instruire ses enfants dans la mère-patrie ; 5° souscrire une assurance sur la vie ; 6° et suffisamment économiser pour compenser la diminution de traitement qui suit sa mise à la retraite. Du moins, à défaut de ce calcul généreux, serait-ce trop demander qu'en France on renoncât tout d'abord à infliger une situation humiliante aux magistrats coloniaux, de sorte qu'on voit un conseiller de Cour coloniale devenir par avancement hiérarchique simple juge dans une de nos sous-préfectures ?

les faits. Sans doute, il se laissait un peu absorber par ses études littéraires, philosophiques ou historiques; mais il serait très exagéré de dire avec un de ses biographes, Louis Aubéry du Maurier, qu'il s'était retiré de la société des vivants, qu'il passait ses jours et ses nuits avec les morts pour composer ses ouvrages, et qu'il ne mandait à Stockholm « que des nouvelles du Pont-Neuf en beau latin¹. » Ce qu'on peut reprocher à Grotius, c'est d'avoir été moins un diplomate qu'un correspondant et un donneur d'avis : ses lettres sont pleines de renseignements; il y est rarement question de négociations. La défiance que lui témoignèrent successivement Richelieu, puis Mazarin, l'avait mis dans une position difficile à la cour de France; il n'en sortit jamais. Peut-être pensait-il, avec son contemporain Wicquefort, qu'un ambassadeur est, avant tout, « un espion honorable. »

Quoi qu'il en soit, le grand chancelier de Suède paraît avoir conservé jusqu'au bout la même amitié pour celui qu'il avait désigné au choix de la jeune reine Christine, et qui se regardait comme lui devant tout (cf. lettre du 26 février 1640). Ce ne fut sans doute pas pour le supplanter, comme l'affirme Aubéry, mais pour le seconder, qu'il envoya en France, en 1644, le sieur de Cérisantes, que Grotius lui-même lui avait recommandé dans une lettre antérieure (28 février 1643). Les complications survenues entre le Danemark et la Suède avaient provoqué la mission de Cérisantes, et cet aventurier ne fut probablement pas autorisé à prendre vis-à-vis de l'ambassadeur ordinaire l'attitude hautaine qu'il affecta (cf. p. 400, 439, 450, 493, 518). D'ailleurs, Grotius ne fut rappelé que sur sa demande, en mars 1645, et la façon dont il fut reçu par la reine de Suède au mois de juillet prouve qu'il était loin d'être disgracié.

Les soixante-une lettres à Pierre Schmalz, secrétaire du grand chancelier et ami intime de Grotius, que M. S. a ajoutées à sa publication, ont peu de valeur au point de vue historique : on y trouve une foule de compliments et le récit de petites affaires sans importance; à peine si l'on glane par-ci par-là quelque trait curieux, quelque indication utile.

Un index alphabétique termine le volume et comble une grave lacune du tome I^{er} : bien qu'assez incomplet, il permet de retrouver facilement les passages relatifs à certains personnages et à certains pays, ce qui aurait été long et malaisé s'il avait fallu les chercher à travers près de six cents lettres. Le grand défaut de l'édition reste toujours l'absence de toute note explicative ou critique.

A. WADDINGTON.

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande. Vie de Grotius*, p. 424, 1 vol. in-12. Au Maurier, 1680.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — La Révolution française. 1893, 14 juillet. — Ét. CHARAVAY. Le centenaire de la défense de Nantes. — AULARD. Danton et les massacres de septembre (pendant les massacres, Danton eut une attitude passive, comme tous ses collègues. La Commune de Paris seule s'en émut; l'Assemblée se tut et l'Exécutif donna quelques ordres que la garde nationale refusa d'exécuter. On craignait une guerre civile au moment où les Prussiens marchaient sur Paris. C'est le Comité dit de surveillance et Marat qui dirigèrent l'opération, avec la complicité du secrétaire général du ministère de la justice, Fabre d'Églantine). — CANEL. Prise de Montbéliard par les gardes nationales de Belfort et d'Héricourt; 1^{er} sept. 1792. — Th. LEMAS. La chouannerie dans le canton de Saint-Marc-le-Blanc; récit du citoyen Julien Simon, dit Champrobert. — BRETTE. Une lettre de l'abbé Jallet à Necker (résume les cahiers du clergé poitevin).

2. — Bulletin de correspondance hellénique. 1893, janvier-avril. — V. BÉRARD. Tégée et la Tégéatide; suite : les quatre tribus, la ville. — HILLER VON GÆRTRINGEN. Une inscription des Μόστραι de Magnésie du Méandre. — Th. REINACH. Inscription de Phocée mentionnant un prêtre de Massalie. — HOLLEAUX. Notes sur l'épigraphie et l'histoire de Rhodes. — G. MILLET. Plombs byzantins. — E. LEGRAND. Inscriptions de Trézène (publie 35 inscr. ou fragments, dont quelques-uns importants). — A. JOUBIN. Inscription crétoise relative à l'orphisme. — A. DE RIDDER. Inscriptions de Thasos et Lemnos. — Th. HOMOLLE. Remarques sur la chronologie de quelques archontes athéniens (établit sans lacune la liste, et sans incertitude la chronologie des éponymes de 122 à 95 av. J.-C.; comble de nombreux vides et met un ordre relatif dans la période intermédiaire entre 180 et 122; assigne au catalogue d'archontes publié dans le *Corp. inscr. att.*, III, 1014, un point de départ certain et calcule avec de grandes vraisemblances d'exactitude l'époque qui doit être attribuée à chacune des séries d'éponymes réparties dans les cinq colonnes incomplètes de cette inscription).

3. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1893, avril. — Paul FABRE. Notes sur les archives du château Saint-Ange (publie les deux préfaces écrites par Confalonieri pour être mises en tête du double inventaire de ces archives qu'il présenta au pape Urbain VIII en 1629). — CUQ. L'« examinatio per Aegyptum » (une inscription où se trouve mentionnée cette « examinatio » pour l'Égypte permet de déterminer avec certitude les fonctions de l'« examinatio per Italiam; » ce mot

sert à caractériser le rôle du « discussor, » magistrat chargé d'examiner les comptes de l'esclave administrateur de ses biens, pour lui faire payer les « reliqua ». — DELATRE. Marques de vases grecs et romains trouvés à Carthage, 1891-93. — GOYAU. Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi; suite (on y trouve un certain nombre d'inscriptions latines transcrites et commentées; notes copieuses ajoutées par les éditeurs). — L. GUÉRARD. Un fragment de calendrier romain au moyen âge (composé peu après la mort de Léon IX, 1054; il a pour sources le martyrologe de Bède, le *Liber Pontificalis* et la tradition romaine qui se manifeste par le développement très prononcé du culte des papes). — TOUTAIN. Afrique romaine; chronique. = Bibliographie: Catalogue des publications de M. Edmond Le Blant.

4. — **Revue archéologique.** 1893, mai-juin. — DELOCHE. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — ALEX. BERTRAND. Le chaudron d'argent de Gundestrup, Jutland (chaudron cimbre décoré à l'extérieur et à l'intérieur de reliefs du plus haut intérêt historique. Il a été publié par M. Sophus Müller avec un très précieux commentaire. L'objet a été sans doute fabriqué dans le Jutland même). — J.-A. BLANCHET. Statuettes en bronze de prisonniers barbares. — ESPÉRANDIEU. Recueil de cachets d'oculistes romains. — S. REINACH. Les monuments de pierre brute dans le langage et les croyances populaires; fin (il est permis de croire que, plusieurs dizaines de siècles avant la grande unité réalisée par la conquête romaine, il a existé une autre unité dont la cause nous restera toujours inconnue; que le courant de civilisation pélasgique, au lieu de se mouvoir d'Orient en Occident, comme on le croit d'ordinaire, a pris naissance au contraire quelque part dans l'ouest de l'Europe pour gagner de là l'Italie, la presqu'île des Balkans et l'Asie-Mineure; que le contact avec le courant égypto-babylonien s'opéra seulement vers le xvi^e s. avant notre ère). — BOISSONNET. Le septizonium (signale sur l'emplacement de l'ancienne Lambessa un monument qu'une inscription appelle de ce nom; c'est un bâtiment composé essentiellement de douze colonnes, trois genres d'entablement et sept corniches; ce rez-de-chaussée à sept corniches est proprement un septizonium). — Correspondance d'Étrurie. — CAGNAT. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; mars-juin.

5. — **Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne.** N° 2. — J. HALÉVY. Recherches bibliques: la création et les vicissitudes du premier homme; suite. — La correspondance d'Aménophis III et d'Aménophis IV; suite. — Id. Introduction au déchiffrement des inscriptions anatoliennes; suite et fin. — Les deux inscriptions hétéennes de Zindjêrli. — Alfred BOISSIER. Deux documents assyriens relatifs aux présages; suite. — E. DROUIN. Une médaille à légende sémitique d'un roi de Sogdiane. — J. PERRUCHON. Notes pour l'histoire d'Éthiopie; suite. — J. HALÉVY. Une inscription araméenne de Cilicie. — Id. Notes sumériennes. — J. PERRUCHON. Publications nouvelles.

6. — Revue de l'Orient latin. N° 2. — G. SCHLUMBERGER. Bulles et sceaux des rois Léon II (I) et VI (V) d'Arménie. — C. COUDERC. Journal du voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes. — C. DESIMONI. Actes passés à Famagouste. — H. OMONT. Liste des métropolitains et évêques grecs du patriarcat de Constantinople. = N° 3. DESIMONI. Actes passés à Famagouste; suite. — A. DE BARTHÉLEMY. Croisés champenois en Palestine. — Comte Riant. Éclaircissements sur quelques points de l'histoire de l'église de Bethléem-Ascalon. — Gaston Paris. Un poème latin inédit sur Saladin. — L. DE MASLATRIE. Les seigneurs tiersiers de Négrepont.

7. — Nouvelle Revue historique de droit. 1893, n° 3. — F. LOT. La *vicaria* et le *vicarius* (la *vicaria* du x^e-xii^e s. est la justice dans toute sa plénitude, surtout la haute justice; la *voirie*, surtout depuis le xiii^e s., désigne le plus souvent le territoire sur lequel un seigneur exerce ses droits de justice haute aussi bien que basse; il n'y a aucun rapport de filiation entre le *vicarius*, fonctionnaire royal du ix^e s., et le personnage que, depuis le x^e s., on rencontre dans les chartes sous le nom de *vicarius*, *voier*, *voyer*, etc.). — G. APPERT. Un code japonais au viii^e s.; 2^e art. — TRÉVÉDY. Organisation judiciaire de la Bretagne (l'auteur fait lui-même trois additions à son mémoire : 1^o sur la composition des présidiaux; 2^o sur le transfert ordonné par le duc de Mercœur du parlement de Rennes à Nantes et du présidial de Rennes à Dinan en 1589; 3^o sur le présidial de Dinan). = N° 4. BEAUDOIN. La limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété; étude sur l'histoire du droit romain de la propriété; 1^{er} article. — M. PLANIOL. Julien Furic. Supplément inédit à son commentaire sur l'usage de Cornouaille (Furic, sieur du Run, était un avocat breton du diocèse de Cornouaille, qui vécut au milieu du xvii^e s.). — BOGISIĆ. Le statut de Raguse, codification inédite du xiii^e s.; 1^{er} article.

8. — Revue générale de droit. 1893, 1^{re} livraison. — NICOLE. Le livre du Préfet; édit de l'empereur Léon VI le Sage sur les corps de métiers de Constantinople (analyse de ce document trouvé par l'auteur dans un ms. de Genève, et dont 13 art. seulement sur 174 étaient connus); suite dans la 2^e livr. = 2^e livr. VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; suite : 251-262. = 3^e livr. TRÉVÉDY. Des gens infâmes, selon la très ancienne coutume de Bretagne; suite.

9. — Revue de l'histoire des religions. 1893, mai-juin. — BARTH. Bulletin des religions de l'Inde. I. Vêda et Brahmanisme; suite. — PICAUVET. Les rapports de la religion et de la philosophie en Grèce. Épiciure fondateur d'une religion nouvelle.

10. — Revue des études juives. 1893, janvier-mars. — G. MARMER. Recherches géographiques sur la Palestine (1^o la frontière septentrionale du pays d'Israël; 2^o géographie de la Galilée d'après le livre de Josué; 3^o la campagne d'Asur-nasir-al'al dans le pays de Patin). — Th. REINACH. Quid Judaeo cum Verre (à propos du mot que Plutarque

prête à Cicéron contre Cécilius. Il s'agit ici non de Cécilius Niger, ancien questeur de Verrès, mais du rhéteur Cécilius de Calacté; quant au mot, il est apocryphe). — D. KAUFFMANN. La famille de Yehiel de Pise (histoire de cette famille au xv^e et au xvi^e siècle, illustre surtout par les brillants écrivains qu'elle produisit). — FRANCO. Les Juifs de l'empire ottoman au xix^e s. (1^o sous Mahmoud II, 1808-1839; puis sous Abd-ul-Medjid; persécutions dont ils furent victimes).

11. — Revue de géographie. 1893, avril. — CHAMBERLAND. Le commerce d'exportation en France au milieu du xvi^e s., d'après un ms. de la Bibliothèque nationale. — GAFFAREL. Première décade du « De orbe novo » de Pierre Martyr d'Anghiera; suite en mai et en juin. = Juin. L. DRAPEYRON. Le génie commercial ligure au moyen âge et dans les temps modernes. Visite à l'école supérieure de commerce de Gênes, 22 sept. 1892.

12. — Revue maritime et coloniale. 1893, juin. — CHABAUD-ARNAULT. La marine française avant et pendant la guerre de Sept ans; suite : perte de nos colonies de l'Hindoustan; les trois combats du chef d'escadre d'Aché, 1759-1760; fin et résultats maritimes de la guerre de Sept ans. = Juillet. Louis BATIFFOL. Le ministère de la marine du duc de Choiseul et la préparation de l'ordonnance de 1765 (chapitre tout nouveau de la biographie de Choiseul, composé à l'aide des documents inédits du ministère de la marine).

13. — Bulletin critique. 1893, n^o 12. — *Amélineau*. La morale égyptienne quinze siècles avant notre ère (remarquable). — *Waliszewski*. Le roman d'une impératrice. Catherine II de Russie (ouvrage fortement documenté et intéressant; passe trop légèrement sur certains points de la politique de Catherine, sur son odieuse conduite à l'égard des Polonais et des catholiques. Et cependant l'auteur est Polonais et catholique !). = N^o 13. *Sir Fred. Pollock*. Introduction à l'étude de la science politique; trad. de l'anglais. — *Maulde de la Clavière*. La diplomatie au temps de Machiavel (sorte d'introduction à une histoire générale de la diplomatie; l'auteur l'étudie particulièrement au moyen âge). — *Roman*. Histoire de la ville de Gap (excellent). = N^o 14. *Prou*. Catalogue des monnaies mérovingiennes à la Bibliothèque nationale (excellent). — *Borgeaud*. Établissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe (distingué).

14. — Journal des Savants. 1893, juin. — L. DELISLE. Histoire de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit (d'après le livre de l'abbé Brune; mais celui-ci n'a pas vu que beaucoup d'actes publiés par Tousart en 1723 et sur lesquels est établie en partie l'histoire de l'ordre au xiii^e et au xiv^e s. sont des faux manifestes. Ces faux ont été fabriqués sous Louis XIII par Olivier de la Trau, sieur de la Terrade). — G. PARIS. La légende de Saladin (suit les transformations de cette légende dans la littérature française); suite en juillet. — HAURÉAU. Guyard de Laon, évêque de Cambrai (refait la biographie de ce prélat lettré et réforma-

teur qui fut évêque de Cambrai de 1338 à 1347. = Juillet. J. SIMON. Réformateurs et publicistes au xviii^e siècle (à propos de l'ouvrage de M. Franck). — J. BERTRAND. Descartes (vive critique du petit livre de M. Fouillée; l'admiration de celui-ci pour le génie mathématique de Descartes tombe tout à fait à faux). — R. DARESTE. Enquêtes et procès (analyse du livre de M. Guilhiermoz).

15. — **Polybiblion.** 1893, avril. — *Kerviler*. Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate, publiés par son fils. Campagne du Levant, 1826-1829 (il y a surtout un fort intéressant récit de la bataille de Navarin). — *Almirante*. Estudio sobre la guerra franco-germana de 1870 (sans valeur). — *Loir*. La marine royale en 1789 (étude remarquable). — *Arlia*. Dizionario bibliografico (bon, mais trop sommaire). — *Ottino*. Bibliografia (2^e édit. à peine améliorée d'un livre médiocre). — *Bacha*. Les bibliographies méthodiques (sans valeur). = Juin. *Abbé Destombes*. Histoire de l'église de Cambrai (bon). — *Th. de Renesse*. Dictionnaire des figures héraldiques; 1^{er} fasc.

16. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1893, n^o 24. — *Babelon*. Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale : les Perses, Cypré et Phénicie (2^e vol., très remarquable, supérieur même au premier comme intérêt). — *K. Miller*. Die römischen Kastelle in Württemberg (bon). — *Th. Reinach*. Les origines du bi-métallisme dans l'antiquité grecque (excellente étude sur la valeur respective de l'or et de l'argent). — *J. Charavay*. Les généraux morts pour la patrie, 1792-1871; notes biographiques. 1^{re} série, 1792-1804 (excellent répertoire). = N^o 25. *L. Hallier*. Untersuchungen über die Edessenische Chronik, mit dem syrischen Texte und einer Uebersetzung (très bonne édition critique). — *G. Huth*. Geschichte des Buddhismus in der Mongolie (texte, avec remarques critiques, d'une Histoire du Bouddhisme composée en 1818 en thibétain). = N^o 26. *Amélineau*. La morale égyptienne quinze siècles avant notre ère; étude sur le papyrus de Boulaq n^o iv (très savante étude). — *Boursin* et *Challamel*. Dictionnaire de la Révolution française (détestable). = N^o 27. *Desjardins*. Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, tome IV (utile complément, qui est consacré aux voies romaines en Gaule). — *Jos. Sarrazin*. Mirabeau-Tonneau (biographie incomplète; mais la partie qui concerne Mirabeau devenu chef de la légion noire dans le pays de Bade est très soignée et instructive). — *Aug. Rey*. Notes sur mon village; les cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien en 1789 (bon). — *H. Welschinger*. Le maréchal Ney, 1815 (trop long, mais fait avec beaucoup de soin). — *Th. Lemas*. Les commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine, 1793-94 (bon). = N^o 28. *C. Couderc*. Journal de voyage à Jérusalem de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, 1461 (texte important et bien publié. Remarques intéressantes par Clermont-Ganneau). — *Wlassak*. Römische Prozessgesetze; 2^e section (remarquable). — *R. Chélard*. Les armées françaises jugées par les habitants de l'Autriche,

1797, 1800, 1809 (réunit et traduit un grand nombre de rapports et de relations des curés ou greffiers des villages par lesquels les armées françaises ont passé, ainsi que plusieurs autres documents de même genre). = N^{os} 29-30. *C. Frick*. *Chronica minora*; vol. I (chroniques du III^e au V^e siècle relatives à l'histoire ecclésiastique et à la vie du Christ). — *G. Compayré*. Abelard and the origin and early history of universities (intéressant). — *E. Prarond*. Joannis de Capella chronica abbreviata dominorum et sanctorum abbatum S. Richardi (cette chronique de l'abbaye de Saint-Riquier a été composée en 1492). = N^{os} 31-32. *H. Schæfer*. Commentationes de papyro medicinali Lipsiensi (papyrus Ebers) (important). — *Klein*. Raimund von Aguilers (quelques remarques intéressantes; mais faire de Raimond un coquin et un charlatan, c'est passer les bornes). — *O. Gréard*. Nos adieux à la vieille Sorbonne (S. Reinach conclut son article en émettant le vœu que la nouvelle Sorbonne ne ressemble jamais à l'ancienne).

17. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1893, n^o 1. — L.-G. PÉLISSIER. Les relations de François de Gonzague, marquis de Mantoue, avec Ludovic Sforza et Louis XII; notes additionnelles et documents, 1498.

18. — Annales de l'Est. 1893, juillet. — R. PARISOT. Deux diplômes inédits pour la collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun (l'un de l'empereur Henri III, 23 janvier 1056, l'autre de son fils Henri IV, 14 octobre 1062; ces diplômes ont déjà été imprimés en partie). — E. DUVERNOY. Cahier de la communauté de Ham et Saint-Jean-devant-Marville en 1789. — J. FAVIER. Deux lettres de dom Jean Mabillon à la princesse Dorothée de Salm, abbesse de Remiremont (au sujet du pallium conservé à l'abbaye).

19. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1893, 15 juillet. — Les préliminaires du traité du Bardo; documents inédits sur les rapports de la France et de l'Italie de 1878 à 1881 (ces documents établissent la rectitude de la conduite suivie par la France, injustement accusée de duplicité dans cette affaire). — D. ZOLLA. Les variations du revenu et du prix des terres en France au XVII^e et au XVIII^e s.; suite.

20. — Annales de Bretagne. Tome VIII, n^o 4, juillet 1893. — PARFOURU. Une saisie de navires marchands anglais à Nantes en 1587; fin. — VIGNOLS. Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815. — J. LOTH. La Civitas Coriosolitim, d'après de nouvelles découvertes épigraphiques (« si on admet les déductions de M. Mowat, il faut reconnaître que l'évêché de Rennes ne répond pas à la *civitas Redonum*, qu'il a pris une part considérable du territoire des Coriosolites; il devient de plus en plus impossible de superposer les évêchés aux *civitates* »).

21. — Le Correspondant. 10 juin 1893. — L'empereur allemand (art. sympathique d'un juge bien informé). — LANZAC DE LABORIE. Le duc Pasquier (analyse du 1^{er} vol. des Mémoires). — NADAILLAC. L'évo-

lution du mariage; fin (les formes d'achat; les interdictions, le divorce; l'histoire du mariage est l'histoire du droit de la femme). = 25 juin. Marquis DE VOGÜÉ. Une carrière diplomatique sous Louis XIV (le marquis Pierre de Villars, père du maréchal, l'illustre *Orondate*, écarté de la carrière par l'hostilité de Louvois, s'acquitta brillamment de missions diplomatiques à Madrid, 1663-69, 1670-73, 1679-86, à Turin, 1676-1678, à Copenhague, 1683-85. — Très intéressants détails sur *Madame Royale* et sur Marie-Louise, femme de Charles II). — KANNENGIESSER. L'Université populaire de München-Gladbach (fin). = 10 juillet. V. FOURNEL. Les comédiens révolutionnaires. Collot d'Herbois (piquante biographie de Collot jusqu'à la fin de 1791. Le comédien-auteur a poussé jusqu'à ses dernières limites la flagornerie à l'égard des rois et des grands). — DESCOTES. Souvenirs d'un tirailleur sénégalais; fin le 25 juillet. = 25 juillet. Duc DE BROGLIE. 1815 (défend contre M. Houssaye la politique de Talleyrand à Vienne; ajoute un récit très intéressant de la mission dont il fut chargé en 1871 auprès de la conférence de Londres). — Lettres inédites de M. de Bacourt au prince de Talleyrand (intéressantes; écrites de Londres à Talleyrand en 1833 et 1834). — KANNENGIESSER. Ketteler, l'évêque social (sa jeunesse; le parlement de Francfort; l'élévation au siège de Mayence).

22. — **Études religieuses.** 1893, juin. — P.-A. LAPÔTRE. Études d'histoire pontificale; le pape Jean VIII, 872-882; suite : destruction du slavisme religieux en Occident (Jean VIII avait autorisé Méthode à employer le slavon dans l'exercice du culte; il avait déclaré sa théologie orthodoxe; une lettre du pape Étienne V ruina cette politique et condamna les Moraves au latinisme absolu; mais cette lettre est un faux composé à l'aide de celle de Jean VIII; le faussaire est Wicking, évêque de Passau, Allemand ennemi des Slaves, qui réussit à tromper le pape lui-même, à la faveur des troubles qui suivirent l'assassinat de Jean VIII, et qui lança le saint-siège dans une politique hostile aux Slaves comme aux Byzantins).

23. — **Revue des Deux-Mondes.** 1893, 1^{er} juillet. — V. DU BLED. La Franche-Comté; 2^e art. : la domination autrichienne et espagnole; la conquête. = 15 juillet. Marquis D'ARAGON. Le voyage de l'impératrice Catherine II (d'après les lettres écrites par le prince de Nassau Siegen à sa femme, alors à Varsovie). = 1^{er} août. DELOM DE MÉZERAC. Le barreau libre pendant la Révolution; les défenseurs officieux (d'après des documents en partie inédits).

24. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1893. Mars-avril. — Ch. DIEHL. Note sur l'emplacement de la ville romaine de Lamiggiga en Numidie (publie un fragment d'inscription trouvé à Sérïana, au nord-ouest de Batna; il émane d'Anicius Faustus, qui gouverna la province de 196 à 201). — G. PARIS. Les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du *c* latin. — DELATTRE. Seconde inscription

de Carthage mentionnant le proconsulat de Symmaque. — Ph. BERGER. Note sur un squelette de baleine conservé à Carthage. — LEX. Note sur une mosaïque romaine de Flacé-lez-Macon (remonte au 1^{er} siècle de notre ère). — Séances, 1893, 2 juin. BABELON. Sur un camée antique récemment acquis par la Bibliothèque nationale, où se trouve représenté un combat entre un roi sassanide et un empereur romain, tous deux à cheval (il s'agit de Sapor I^{er} faisant prisonnier l'empereur Valérien père en 260 ap. J.-C.). — MÜNTZ. Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI^e s. — HAURÉAU. Le poème latin d'Abélard à son fils Astrolabe (l'auteur vient de retrouver le texte complet de cet intéressant morceau). = 9 juin. HOMOLLE. Le trésor des Athéniens à Delphes. — OPPERT. Une inscription assyrienne émanée du roi Adad-Ninar (ce roi est le Ninus des Grecs; l'inscription ne peut être postérieure à l'an 1422 avant notre ère). — L. BATIFFOL. L'origine italienne de Juvénal des Ursins (cette prétendue origine s'appuie uniquement sur des généalogies fabriquées après coup). = 12 juillet. A. DE BOISLISLE. L'histoire métallique de Louis XIV (l'auteur fait pour ainsi dire, à propos d'une question de pure bibliographie, l'histoire de l'Académie des inscriptions à ses débuts, alors qu'elle était seulement la « petite Académie »). — JOS. HALÉVY. La légende babylonienne du rapt de Proserpine par Pluton. — MAULDE LA CLAVIÈRE. L'histoire de Marguerite de Valois racontée par elle-même (l'auteur a retrouvé la clé des personnages présentés par la reine de Navarre dans la 40^e nouvelle de l'*Hépatéméron*).

25. — Académie des sciences morales et politiques. 1893, juillet. — LEFÈVRE-PONTALIS. Récentes publications de la Société historique d'Utrecht. — GLASSON. Le Châtelet de Paris et les abus de sa procédure aux XIV^e et XV^e siècles, d'après des documents récemment publiés.

26. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin, 1893, 3^e livr. — AUVRAY. La halle aux draps, dite de *Malines*, et la halle aux cuirs sous Louis XI. — DELISLE. Histoire de la chartreuse de Vauvert (publie trois articles relatifs aux peintures du cloître en 1350, 1510 et 1648). — Vicomte DE GROUCHY. Testaments du duc de Longueville et de la duchesse sa mère, 1672-1678. — ID. Testament de Ninon de Lenclos, 1704.

27. — Revue africaine. 1893, 1^{er} trim. — FAGNAN. L'histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wâhid-Marrâkechi, 7^e art.; fin dans la livr. des 2^e et 3^e trim. = 2^e et 3^e trim. GAVAUT et BOURLIER. Tizirt et Taksebt; suite (histoire et monuments de l'ancien Rusuccurru). — A. VAISSIÈRE. Les Ouled-Rechaich; fin (renseignements archéologiques avec un dessin du mausolée d'Enchir-Oumkif). — JACQUETON. Chronique d'histoire moderne (analyse les publications de 1891-1892 relatives à l'histoire moderne et contemporaine des pays barbaresques et du Sahara).

28. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1893, juillet-août. — Abbé PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin; suite. — A. MAZON. Chronique religieuse du vieil Aubenas; suite. — Le P. Apollinaire DE VALENCE. Études franciscaines sur la Révolution dans le département de la Drôme; suite. — Donation à l'abbaye d'Aiguebelle, 17 avril 1209.

29. — Revue de Champagne et de Brie. 1893, mars-avril. — H. MENU. La pierre tombale de saint Remi, évêque de Reims (cette pierre, retrouvée en 1892, porte une inscription gravée sans doute au xv^e s., mais, à ce qu'il semble, sur le modèle d'une inscription antérieure qui pourrait bien être originale. Ajoute à cette inscription quatre autres monuments de l'épigraphie remigienne). — Abbé MASSON. Pont-Sainte-Marie; son église, son histoire depuis la Révolution. — P. LAURENT. Annales de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu; 16^e centurie. = Bibliographie : Lacaille. Documents sur la fondation de l'hôpital général de Rethel. — Mgr Fèvre. Cartulaire de Riocourt (recueil de documents relatifs à la seigneurie de Riocourt depuis la fin du xiii^e s.).

30. — Société Éduenne. Mémoires. Nouv. série, tome XX, 1892. — Une famille autunoise aux xvi^e et xvii^e s. (famille Pillot de Fougerette). — An. DE CHARMASSE. La Chambre des comptes, aides et finances de Bourgogne à Autun, 1627-1628 (cette Chambre fut transférée à Autun à cause de ses démêlés avec le Parlement, qui resta à Dijon).

31. — Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1892, 4^e trim. — M. DE LA MARSONNIÈRE. Le testament de la baronne de Monténac, 1657 (avec quelques notes généalogiques sur la famille d'Archiac au xvi^e et au xvii^e s.). = 1893, 1^{er} trim. Émile GINOT. Calixte II en Poitou (note sur les deux ouvrages de M. Ul. Robert relatifs à ce pape).

32. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1893, 1^{er} juillet. — L. AUDIAT. La date des remparts de Saintes (dernier tiers du iv^e s.). — Denys D'AUSSY. Samuel de Champlain, né à Brouage (1567), mort à Québec (1635), père de la « Nouvelle France » (analyse très instructive de travaux récents sur le célèbre fondateur de Québec).

33. — Revue de Gascogne. 1893, juillet-août. — Abbé DUCRUC. Les maisons d'habitation et leur mobilier dans le bas Armagnac aux deux derniers siècles (suivi de quelques inventaires de mobilier à Cazaubon). — LAUZUN. Le château de Massencôme; partie historique. — Abbé MAUQUIÉ. Les seigneurs de Fimarcon de la maison de Lomagne; suite. — LA PLAGNE-BARRIS. Anecdotes sur Vic-Fezensac au xv^e s.; I, les églises. — DUBARÁT. Lettres à Alain le Grand d'Albret (xv^e s., sans date).

34. — Revue de l'Agenais. 1893, janv.-févr. — LAUZUN. Les hôpitaux de la ville d'Agen avant 1789; suite. — THOLIN. La ville d'Agen

pendant les guerres de religion du XVI^e siècle, 1591-94. — Journal agé-
nais de Malebaysse, 1618-1624.

35. — Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft.
Bd. IX, Heft 1. — Éd. HEYDENREICH. Constantin le Grand dans les
légendes du moyen âge (ces légendes concernent surtout la jeunesse de
Constantin). — Ém. KRUEGER. L'origine carolingienne de Henri I^{er}
(cette descendance, niée par Waitz, présente, au contraire, aux yeux
de l'auteur, un haut degré de vraisemblance). — Alf. STERN. La question
constitutionnelle en Prusse en 1817 et le voyage circulaire d'Altenstein,
de Klewiz et de Beyme (minutieux exposé d'après les documents des
archives prussiennes). — K. MAURER. Sur les débuts de l'église norvé-
gienne (à propos d'un bon travail d'Abs. Taranger sur l'influence exer-
cée par l'église anglo-saxonne sur celle de Norvège). — R.-F. KAINDL.
Remarques sur la « Passio S. Adalperti martiris. » — LOSERTH. Études
récentes sur Wiclif (quelques mots sur les ouvrages parus depuis Shir-
ley). — J. VON GRUNER. Gneisenau, Chasot, Boyen et Dohna en Autriche
(avril-août 1812; ils étaient allés chercher du service à l'étranger, du
moment que le roi de Prusse avait signé la paix avec Napoléon qu'ils
détestaient). — LINDNER. L'assemblée électorale de Bingen (1427);
réplique. — MICHAEL. Publications relatives à l'histoire d'Angleterre
depuis 1485 (1891-1892).

36. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1893, n^o 7. — *Wlassak.*
Römische Processgesetze, 2^e partie (remarquable). — *Fr. von Wyss.*
Abhandlungen zur Geschichte des schweizerischen öffentlichen Rechts
(remaniement de trois mémoires publiés précédemment et que les gens
du métier avaient loués). = N^o 8. *Neuburg.* Goslar's Bergbau bis 1552
(très intéressante histoire des mines en Allemagne, tirée des riches
archives de Goslar). — *Escher et Schweizer.* Urkundenbuch der Stadt
und Landschaft Zürich, 2^e partie du tome II, 1248-1254 (fait avec beau-
coup de critique). — *E. Heyck.* Urkunden, Siegel und Wappen der
Herzoge von Zæhringen (contient seulement 23 chartes; c'est une publi-
cation de circonstance). — *Giell.* Die Sentenzen Rolands, nachmals
Papstes Alexander III (publication faite avec soin et circonspection).
= N^o 9. *Gardthausen.* Augustus und seine Zeit; vol. I et II (excellent,
comme fond et comme distribution des matières). = N^o 10. *Perruchon.*
Les chroniques de Zara-Yaeqôb et de Baeda-Maryâm, rois d'Éthiopie
de 1438-1478 (bonne édition avec traduction et un utile commentaire).
— *Schwarzlose.* Der Bilderstreit (sérieusement fait, mais l'auteur a trop
simplifié les causes du mouvement iconoclaste). = N^o 11. *Von Scherer.*
Handbuch des Kirchenrechts; 2^e vol. (important, surtout dans les ques-
tions du droit ecclésiastique du catholicisme). = N^o 12. *M. Baltzer.* Zur
Geschichte des Danziger Kriegswesens im 14 u. 15 Jahrh. — *Rahrlich.*
Regesta regni Hierosolymitani, 1097-1291 (précieux instrument de tra-
vail). = N^o 13. *P. Albert.* Mathias Døring; ein deutscher Minorit des

14 Jahrh. (intéressant sans être bien nouveau; le parti pris catholique de l'auteur se fait trop sentir). — *P. Schweizer*. Geschichte der schweizerischen Neutralität (remarquable au point de vue systématique et historique).

37. — Der Katholik. 1893, mai-juin. — *HOEHLER*. Les rapports du dogme avec l'histoire ecclésiastique; suite. — *SCHIFFERS*. Où était situé Emmaüs? (identique à l'actuel Amwäs). — *O. BLANK*. Les représentations figurées de la sainte Vierge dans les trois premiers siècles; suite. — *BELLESHEIM*. J.-B. Pitra, 1812-1889.

38. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXV, Heft 2, 1893. — *FUNK*. Le jeûne paschal dans l'Église chrétienne. — *SCHANZ*. Histoire de la théologie protestante en Allemagne à l'époque contemporaine; fin. — *PAULUS*. Paul Scriptoris, un prétendu réformateur avant la Réforme (ce franciscain, mort en 1505, était un fervent orthodoxe. On a de même prétendu faussement que le franciscain Stephan Brulefer se mit en opposition avec la hiérarchie et la doctrine de l'Église. Biographie de ces deux personnages). = Comptes-rendus : *Schwane*. Dogmengeschichte der neueren Zeit (remarquable). — *Schmid*. Petrus in Rom oder Novae Vindiciae Petrinae (bon). — *Kannengiesser*. Der Reichstag zu Worms von 1545 (intéressant). — Briefe und Akten zur Geschichte des Kaisers Maximilian II (important). — *Karl Müller*. Kirchengeschichte; Bd. I (excellent). — *Wilmers*. Geschichte der Religion; 6^e édit. du tome II (superficiel).

39. — Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. XIII, Heft 1, 1893. — *FRIES*. Les lamentations attribuées au prophète Jérémie (les chap. iv et v ne peuvent avoir été composés par Jérémie; ils sont sans doute du temps des Machabées, vers 170-165 av. J.-C.). — *BACHER*. Le commentaire de Jehuda Ibn Balaam sur Isaïe (analyse de cette œuvre publiée récemment par Derenbourg; sa valeur et ses sources).

40. — Mittheilungen des k. archæologischen Instituts. *Römische Abtheilung*. Bd. VII, Heft 3-4, 1893. — *BIENKOWSKI*. L. Cornelius Pusio (commandant de la 16^e légion en Germanie, sous Tibère ou Caligula; un portrait de ce légat avec une inscription a été trouvé récemment à Rome. Dessin de cette tête). — *GRÆVEN*. Diptyques consulaires romains qui ont été remaniés (plusieurs diptyques antiques ont été plus tard remaniés pour des représentations chrétiennes). — *A. MAU*. Portraits de Livie et d'Agrippine la Jeune (l'auteur signale comme étant leurs portraits plusieurs têtes de marbre des musées de Naples, de Rome et de Copenhague). — *PETERSEN*. L'arc de triomphe de Trajan à Bénévent. — *HUELSEN*. Annuaire des fouilles relatives à la topographie de Rome en 1891. — *PETERSEN*. Récentes trouvailles archéologiques en Italie. = *Athenische Abtheilung*. Bd. XVII, Heft 4, 1892. *PERNICE*. Vaisseaux figurés sur des vases athéniens (ces figures fournissent d'utiles renseignements sur l'art des constructions navales

dans la haute antiquité). — HILLER VON GÆRTRINGEN. Noms de lieux antiques et modernes à Rhodes. — LœPER. Les trittyes et les dèmes d'Attique (s'efforce de déterminer l'emplacement de ces trittyes et dèmes; avec une carte). — DœRPFELD. Résultats des fouilles opérées par l'Institut allemand à Athènes entre l'Aréopage et la Pnyx (ont amené la découverte de la célèbre source ancienne de la ville, l'Enneakrunos). — ID. Découvertes archéologiques à Athènes et à Eleusis. — Bd. XVIII, Heft 1, 1893. PERNICE. Inscriptions d'Anderos et de Paros (17 textes avec commentaires). — MAAS. Une association religieuse d'hétaïres à Paros (elles avaient un culte commun avec un prêtre à elles). — GRÆF. Une inscription tumulaire de Badji-Kœi en Bithynie. — F. DUEMLER. Deux inscriptions gravées dans le roc à Amorgos (de caractère érotique). — ROBERT. Sosipolis, divinité d'Élée (identique originellement à Zeus; recherches sur le sanctuaire consacré à Sosipolis dans Olympie). — STAÏS. Le tumulus de Marathon (rapport sur les fouilles qu'on y a opérées). — KERN. Trois inscriptions du mont Athos.

41. — Hermes. Bd. XXVIII, Heft 2, 1893. — WILCKEN. Un nouveau roman grec (fragments d'une page d'amour entre Ninus et Sémiramis; c'est probablement le plus ancien roman grec que l'on ait. Ils ont été trouvés sur des papyrus du musée de Berlin. Texte et commentaire). — NIESE. La chronologie de Josèphe (1^o Josèphe, dans sa *Guerrre des Juifs*, compte d'après le calendrier julien, qui s'adaptait au vieux calendrier juif; 2^o de la manière dont Josèphe comptait les années de règne des empereurs et des princes de Judée). — WILCKEN. Documents grecs provenant d'Égypte (traite des ἀπογραφαί; ces documents formaient deux séries: 1^o indications sur les objets soumis à un impôt, qui parfois contiennent aussi une taxe sur le revenu des biens-fonds; 2^o déclarations périodiques des possesseurs de maisons sur le nombre des personnes habitant ces maisons; ces listes servirent de base au recensement de la population de l'Égypte et à l'établissement du cens de la province pour déterminer le chiffre de la capitation et les charges militaires, etc. En Égypte, il y a eu tous les quatorze ans, du 1^{er} au 11^e siècle, un pareil « census provincialis. » Textes provenant du musée de Berlin). — BUSSE. Biographie d'Aristote (sur la *Vita Pseudo-Ammoniaci* et la *Vita Marciana* composées dans le cercle des néo-platoniciens; leur valeur et leurs sources). — BUSOLT. Les prytanes corinthiens (on a jusqu'ici prétendu, d'après Éphore, que, depuis 857, avait été élu chaque année à Corinthe par l'oligarchie un prytanée chargé du gouvernement. Cette opinion est erronée; le gouvernement de ces prytanées, qui gouvernaient avant la tyrannie de Kypselos, est à rayer de l'histoire).

42. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. 1893, Heft 2. — H. KLUGE. Combats préhomériques dans l'Iliade (l'Iliade ne nous fait pas connaître un état unique de civilisation; les différences dans l'armement témoignent d'époques différentes. Ainsi on y parle de

guerriers sans cuirasses ni jambières; donc l'Iliade est composée de récits épiques composés à diverses époques et appartenant à des civilisations plus primitives que celle d'Homère). — W. SCHWARZ. La fable des Danaïdes (elle a été imaginée vers l'an 900 par des marins d'Argos, établis en Égypte. Recherches sur les noms mythologiques et géographiques cités dans cette fable et sur les rapports de la Grèce avec l'Égypte à cette époque). — BRANDT. L'auteur du « De mortibus persecutorum » (contre Belser et Groscurth; l'ouvrage n'est pas de Lactance. Contributions à la biographie de Lactance et à la chronologie de ses œuvres; fin dans Heft 3). — BENCKER. Sur l'inscription du *Corp. inscr. graec.*, III, 6738. = Compte-rendu : *Keil*. Die Verfassung des Solon (Cauer soulève des objections). = Heft 3. BLASS. Le discours d'Hypéride contre Athénogène (texte et commentaire). — GEFFCKEN. La fondation de Tarente (c'est une colonie achéenne; contributions à l'histoire de l'établissement des Doriens en Péloponèse). — F. REUSS. Sur un nouveau ms. des Hellenika de Xénophon trouvé par Gius. Jorio (recherches sur plusieurs passages de Xénophon et de Diodore). = Heft 4-5. G.-F. UNGER. L'inscr. du *Corp. inscr. attic.*, I, 273 (importante pour la connaissance du calendrier attique vers 426-423; explication très détaillée de cette inscription). — MATTHIAS. Jugements de prosateurs de l'époque classique sur la condition de la femme grecque (la femme grecque et l'état de mariage étaient très considérés en Grèce à l'époque classique). — CLASEN. Remarques critiques sur l'histoire de Timoléon; suite (juge très sévèrement son caractère). — W. SCHWARZ. Juliopolis et Nicopolis (contre Crusius, qui avait cherché à démontrer l'identité de ces deux villes). — Th. OESTERLEN. Chronologie des épîtres du livre I d'Horace; rapports entre Horace et Mécène en 21. — OEHLER. Les ports de Carthage (étudiés d'après l'état actuel des lieux; avec une carte). — W. KOCH. Sources de l'histoire des campagnes de l'empereur Julien contre les Germains (critique les travaux récents de Klebs, Hecker et E. von Borries; émet des conjectures sur les sources des récits de Libanius, d'Eunapius, de Zozime et d'Ammien). = Supplementband XVII, Heft 2, 1890. CUNTZ. Agrippa et Auguste, sources de Pline dans les livres géographiques de son Histoire naturelle. — KÖERTE. Fragments de l'épicurien Métrodore. — GRUPPE. La théogonie rhapsodique et son importance dans la littérature orphique (c'est un recueil de mythes provenant de toutes les branches de la vieille poésie orphique).

43. — **Philologus**. Bd. LI, Heft. 4, 1892. — BUETTNER-WOBST. La mort de l'empereur Julien (étude critique et comparative sur les sources latines, grecques, syriennes et autres; le récit d'Ammien Marcellin est un point d'appui très solide). — J. MILLER. La personnalité d'Apollonius de Tyane (c'était un charlatan dont il ne faut pas exagérer l'importance intellectuelle). — KERST. La correspondance d'Alexandre le Grand (ses lettres, publiées par Plutarque et autres historiens, ne sont pas authentiques; elles sont l'œuvre de rhéteurs qui appartenaient probablement

à l'époque de la littérature alexandrine). — W. SCHWARZ. Études sur Julien l'Apostat (1^o des 84 lettres attribuées à Julien, 17 ne sont pas authentiques; l'authenticité de plusieurs autres a été attaquée sans motifs; 2^o recherche sur les historiens que Julien a connus et sur l'influence qu'ils ont exercée sur lui). — KRASCHENINNIKOFF. Les « *sacra publica municipalia* » (commente les inscr. du *C. I. L.*, II, 5120, et II, 3364). — MANITIUS. De la connaissance des poètes romains au moyen âge; suite (citations de Lucain, dans un grand nombre d'écrivains du moyen âge). — CHAMBALU. Flaviana (succession chronologique des consulats à l'époque flavienne; chronologie des événements de l'année 70, dans les Histoires de Tacite; le culte de Mars Vengeur d'Auguste à Vespasien, etc.). — CRUSIUS. L'assassinat de l'empereur Julien (commente le récit de Libanius sur cet événement; d'après lui, Julien fut assassiné par un membre de la tribu arabe des Tagènes, qui servait dans l'armée romaine). = Bd. LII, Heft 1. DIETERICH. La déesse Mise (culte de cette déesse orphique en Phrygie, à Athènes, Alexandrie et Rome). — C. VON HOLZINGER. Héraclide et ses renseignements sur les institutions de Sparte et de la Crète (il les a pris mot pour mot dans Aristote). — W. SCHMIDT. Thucydide et Cratippe (Cratippe était un contemporain de Thucydide et était en relations personnelles avec lui). — J. MILLER. L'opinion d'Aristote sur la démocratie (contre P. Cauer).

44. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLVIII, Heft 2, 1893. — GELZER. Contributions à l'histoire de l'empereur Héraclius (on a prétendu à tort que, sous cet empereur, Carthage avait été conquise vers 617 par les Perses; dans le passage de Théophane relatif à cet événement, il s'agit de la conquête de Chalcédoine et non de Carchedon; chronologie des guerres persanes en 611-619). — SEECK. Sur les acclamations impériales du iv^e siècle (jusqu'au iv^e siècle, il fut d'usage à Rome que l'empereur, au commencement de son règne, prit pour la première fois le titre d'Imperator et que ce titre lui fût attribué de nouveau à chaque nouvelle victoire; depuis Constantin, il fut acclamé empereur à chaque anniversaire de sa naissance; dès lors, le nombre des acclamations fut identique à celui des années du règne. Ce changement vient de ce que, depuis la fin du iii^e siècle, les empereurs furent contraints de faire la guerre à peu près tous les ans). — A. VON DOMASZEWSKI. L'administration des provinces romaines (1^o occupation graduelle de la Dacie; la colonisation romaine du pays au nord du Danube avait déjà commencé sous les empereurs flaviens; l'organisation de cette région reçut sa forme définitive sans doute sous Hadrien. Détails sur les fortifications élevées par les Romains en Dacie; 2^o administration de la Cappadoce au 1^{er} siècle). — W. SCHWARZ. Le géographe Claude Ptolémée (recherches sur les déterminations géographiques de certaines localités d'Égypte; elles sont pour la plupart inexactes). — MANITIUS. Loup de Ferrières, un humaniste du ix^e siècle (d'après ses lettres).

45. — *Zeitschrift für deutsche Philologie*. Bd. XXVI, Heft 1, 1893. — O.-L. JIRICZEK. Mythologie et légendes des Islandais au xv^e et au xvi^e siècle (d'après des mss. inédits de la bibliothèque royale de Copenhague). = Heft 2. H. GERING. Les dictons de Mersebourg (combat des hypothèses présentées par F. Kaufmann sur les divinités nommées dans la seconde formule de guérison de Mersebourg). = Comptes-rendu : *Herrmanowski*. Die deutsche Götterlehre (sans valeur).

46. — *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*. Bd. XVII, Heft 3, 1893. — A. HOEFER. Les comptes de voyage de l'évêque de Passau Wolfger (ils ont été trouvés en 1874 à Cividale de Frioul; analyse minutieuse et histoire des voyages entrepris par l'évêque, surtout de celui qu'il entreprit en 1203-1204 en Autriche et en Italie. Intéressant pour la biographie du poète Walter von der Vogelweide). — BRUCKNER. Aldius (ce terme de droit bavarois et lombard désigne la condition de demi-libres; étymologiquement, il signifie « homo »).

47. — *Zeitschrift für deutsches Alterthum*. Bd. XXVII, Heft 1, 1893. — Richard-M. MEYER. L'Edda et le récit de la création du monde (on a prétendu que l'idée de l'Edda de personnifier la Terre et de la faire naître de la divinité mythologique Ymi est empruntée à des traditions antiques, peut-être à saint Augustin ou à Honorius d'Autun; c'est une erreur : l'idée de ce mythe est d'origine germanique). — O. BREMER. Le nom des « Semnonnes » (était à l'origine « simmeniz, » c'est-à-dire universi; ce peuple, mentionné par Tacite, est sans doute identique au peuple des « Sibini, » mentionné par Strabon). — Id. Sugambri (ils sont identiques aux Gambriui, mentionnés par Strabon; hypothèses sur l'étymologie d'autres noms de peuples germaniques). = Comptes-rendus : *Laistner*. Germanische Völker-Namen (critiques, par Kögel). — *Wimmer*. Die Runen-Denkmaeler im südlichen Jütland (excellent; additions proposées par H. Moeller). — *Zessker*. Geschichte der Wiener Journalistik bis 1848 (bon). = Heft 2. KÖGEL. La « fara » des anciens Germains (contre les hypothèses de Henning au tome précédent, p. 316. L'expression « fara » signifie parenté ou village; les noms de lieu français comme la Fère sont dérivés de ce « fara. » Les Burgondes appartiennent au groupe oriental des Germains et sont étroitement apparentés avec les Goths). — BOLTE. Une chanson populaire de Breslau, 1490 (relative au procès et à l'exécution du capitaine Henri Dominig, établi à Breslau par le roi Mathias de Hongrie). = Comptes-rendus : *E.-H. Meyer*. Germanische Mythologie (manqué). — *Id.* Die eddische Kosmogonie (mauvais). — *Herrmanowski*. Die deutsche Mythologie, 2 vol. (utile). — *Comparetti*. Die Kalewala (remarquable).

48. — *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte*. 1893, Heft 2-3. — Ch. MEYER. Études sur l'histoire de la société moderne; suite (origine et développement de la noblesse allemande; pas de résultats nouveaux). — Alois JOHN. Contributions à l'histoire de la civilisation dans

la Bohême occidentale; 1^{er} art. (influence exercée par l'humanisme et la Réforme). — VARGES. La police à Brunswick au moyen âge.

49. — Mittheilungen aus dem germanischen nationalmuseum zu Nürnberg. Jahrg. 1892. — FURSE. Livres de cuisine du xvii^e s. (énumère et analyse les ouvrages imprimés qui sont au musée et qui contiennent des préceptes sur la manière de préparer et de servir les aliments avec élégance; avec de nombreux dessins). — A. VON ESSENWEIN. Les casques du xii^e au xvi^e s. au musée germanique (article important, avec 84 dessins). — DIETERICH. Documents relatifs aux tribunaux vehmiques (publie cinq documents de 1429 à 1430 relatifs au Tyrol). — R. SCHMIDT. La discipline pendant la guerre de Trente ans.

50. — Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. Bd. V, Heft 3-4, 1893. — K. VON ROHRSCHEIDT. Organisation des corps de métiers en Prusse au xviii^e s. (d'après les archives de Berlin et de Königsberg; des inconvénients de ces corporations; des efforts tentés pour s'y soustraire. Tableaux statistiques donnant le nombre des membres de ces corporations en 1795); suite dans Heft 6. = Comptes-rendus : FURBER. Geschichte der Entwicklung der ökonomischen Theorien in America (bon). — P. Vinogradoff. Servitude en Angleterre (excellent). — Niepmann. Die direkten Steuern in Cleve und Mark bis zum Ausgang des Mittelalters (superficiel). = Heft 6. C. SEIFFERT. Contribution à l'histoire des droits d'octroi et des impôts indirects en Bavière (droits sur la bière et les grains, du xvii^e au xix^e s.).

51. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im deutschen Reich. Jahrg. XVII, Heft 2, 1893. — G. SCHMOLLER. L'entreprise et son développement historique; suite (histoire des sociétés de commerce au moyen âge et à la Renaissance). — A. ONCKEN. Sur l'histoire des physiocrates (parle en détail de la correspondance du margrave de Bade Charles-Frédéric avec Mirabeau et Dupont, publiée par Knies, avec des explications détaillées sur les réformes économiques tentées par ce prince). = Heft 3. M. JAFFÉ. La race irlandaise et la nation irlandaise (il n'existe pas en Irlande une pure race celto-irlandaise; la population est un mélange d'éléments celtes et anglais; il n'y a jamais eu un État irlandais, une histoire irlandaise. Depuis son apparition dans l'histoire, l'Irlande a eu ses destinées étroitement rattachées à celles de l'Angleterre. C'est par un hasard qu'elle n'est pas devenue tout à fait protestante. L'hostilité qui règne aujourd'hui entre les deux pays ne repose pas sur une antipathie nationale, mais sur la déplorable condition agraire de l'Irlande).

52. — Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. Heft 41, 1892. — LIPP. Les pays frontières de l'empire franc sous Charlemagne (du sens des mots « marca » et « limes; » compétence des « marchiones; » histoire de la fondation des marches de Bretagne, d'Espagne, des marches contre les Sorbes, les Tchèques, etc.;

administration des marches et leur situation intérieure). = Heft 42, 1893. R. HUEBNER. La procédure immobilière de l'époque franque (art. très détaillé, d'après de nombreux documents inédits). = Heft 43. E. WETZEL. Les droits de douane et d'octroi et les rois d'Allemagne depuis les plus anciens temps jusqu'en 1356 (à l'époque mérovingienne et carolingienne, les douanes et octrois étaient un droit exclusivement royal; le roi était propriétaire de tous les endroits où ces taxes étaient levées dans le royaume et des revenus qu'elles produisaient; lui seul avait le droit de les établir ou de les abolir. Aussi avait-il seul, à l'origine, le droit de réglementer et de légiférer en pareille matière. Expose en détail les limites que ces droits régaliens subirent jusqu'en 1356 de la part des princes et des villes de l'empire).

53. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLIX, Heft 2, 1893. — L. VON BORCH. Le miroir de Souabe (il a été composé dans la Franconie orientale). — Metternich et l'origine du Zollverein (d'après l'Histoire de la politique commerciale de l'Autriche par A. Beer).

54. — Deutsche Revue. 1892, sept. — Biographie du roi de Roumanie; suite en oct.-nov. (traite en détail des événements de 1866 à 1867). — Édouard Lasker et ses papiers posthumes; suite en oct.-nov. (lettres de parlementaires allemands des derniers mois de 1870 relatives aux mesures à prendre pour la restauration de l'empire allemand; négociations qui préparèrent l'entrée de la Bavière et du Wurtemberg dans l'empire). — Th. WIEDEMANN. Seize ans dans le cabinet de L. Ranke; suite (de la part prise par Ranke, en qualité de conseiller du ministère prussien, aux événements politiques des années 1851 et suiv.; il représentait alors la politique ultra-conservatrice); suite en oct.-nov. = Oct.-nov. L'alliance franco-russe (tous les efforts tentés au xviii^e s. pour établir une alliance franco-russe furent vains. Rapports entre la Russie, l'Allemagne et la France depuis 1870). — SAUCE. Récits égyptiens sur la Palestine un demi-siècle après l'Exode (certaines inscriptions du roi Ramsès III provenant du temple de Medinet-Habou montrent que ce roi soumit, vers l'an 1260 av. J.-C., toute la partie méridionale de la Palestine). — Histoire de la révolution polonaise de 1863 (d'après les mémoires d'un diplomate défunt et anonyme). = 1893, janv. La vie du roi Charles de Roumanie; suite. — JEHNS. Origine et signification des armoiries. — La révolution polonaise de 1763; suite (l'auteur est fort au courant du rôle joué par la cour de Rome dans cette révolution).

55. — Deutsche Rundschau. 1893, janv. — L. BOBÉ. Nouvelles lettres de Schiller (tirées de la correspondance d'Ernest et Charlotte Schimmelman avec Schiller et sa femme). = Févr. E. ZELLER. Comment se forment les traditions non historiques (étude psychologique). — Extraits du Journal de Théodore von Bernardi (cet historien distingué, mort en 1887, fut, par ses relations de famille, en rapport avec

beaucoup de personnes distinguées de la haute société allemande et russe. Ses mémoires paraîtront bientôt chez Hirzel. Fragment où l'auteur raconte un séjour qu'il fit en 1856 auprès du général russe Eugène, duc de Wurtemberg, le vainqueur de Kulm; les faits rapportés concernent la cour de Russie sous Nicolas). = Avril. R. VON LILLIENGROH. Les quatre pierres runiques du Slesvig. = Juin. Baron VON DER GOLTZ. Plevna; étude sur les troupes de Landwehr. — Publications russes concernant l'histoire de Prusse en 1797-1801. = Juillet. FLAMINIO. Marco Minghetti; son rôle dans les soulèvements de l'Italie de 1846 à 1859 (d'après ses souvenirs). — Le journal de Th. de Bernardi, 1847-87; extraits; 2^e art. (notes prises pendant un séjour à Berlin peu de temps après que le « prince de Prusse » eut pris la direction des affaires publiques par suite de la maladie de son frère Frédéric-Guillaume IV).

56. — Die Grenzboten. 1892, nos 44-45. — X. KEMMEL. Albert de Roon (d'après ses Mémoires). = Nos 48-52. Bruno BUCHER. Souvenirs sur Lothar Bucher (histoire de la vie politique de Lothaire par son frère Bruno en 1848-1882).

57. — Nord und Süd. 1892, déc. — E. BOETTICHER. La vérité sur les découvertes de Schliemann à Troie (sur la colline de Hisarlik, il y eut, non pas Troie, mais une nécropole préhistorique. Attaque vivement les hypothèses présentées par Schliemann, Dœrpfeld, Virchow sur l'emplacement et les ruines de Troie). = 1893, janvier. Alf. STERN. Les mémoires de Talleyrand (analyse du contenu; signale des inexactitudes nombreuses; mais l'authenticité des mémoires n'est pas douteuse. Leur valeur est faible; les documents insérés seuls ont de l'importance). = Févr. R. PROELSS. L'armée française à l'explosion de la Révolution (à propos de l'ouvrage d'A. Duruy sur l'armée royale en 1789; décadence de cette armée sous Louis XV; les réformes du comte de Saint-Germain; dissolution de la discipline à la veille de la Révolution). — F.-A. VON WINTERFELD. Christian Wolff et ses rapports avec Frédéric-Guillaume I^{er} et Frédéric le Grand (biographie du célèbre philosophe; sa destitution en 1723; efforts de Frédéric-Guillaume I^{er} pour le ramener au service de la Prusse; influence de la philosophie de Wolff sur l'esprit de Frédéric le Grand). — GRAZER. Une colonie communiste (l'Icarie de Cabet). = Mars. P. HABEL. Les monuments antiques et leurs migrations (énumère les plus importants de ces monuments qui se trouvent dans les divers musées européens; esquisse l'histoire de ces collections, en particulier de celles de Londres et de Paris, et l'histoire des études archéologiques au XIX^e s.). — Alb. VON FORST. L'importance militaire de la forteresse de Belfort. = Mai. Le roi Charles de Roumanie (histoire de son règne; grands services qu'il a rendus). — GARBE. La sagesse du brahmane ou du guerrier? (jugement sévère porté sur la religion et les institutions brahmaniques. Ce que cette religion comprenait de bon, à savoir la philosophie moniste, elle le devait à la caste des guerriers, non à celle des brahmanes, qui plus tard ont prétendu faire passer ces pensées réformatrices comme émanant d'eux-

mêmes). = Juin. M. HOERNES. Antiquités illyriennes (sur les plus anciennes demeures des Illyriens ; leur histoire ; objets trouvés en Italie, en Istrie, en Croatie et en Bosnie, que l'auteur croit d'origine illyrienne). — KLEINSCHMIDT. Fénelon (ses rapports avec Louis XIV).

58. — **Preussische Jahrbücher**. Bd. LXXI, Heft 1, 1893. — H. DELBRUECK. Le « bon vieux temps » (l'auteur a recueilli un grand nombre d'expressions dans les journaux, les mémoires, les œuvres des poètes et des historiens de 1892 jusqu'à l'antiquité grecque, où l'on trouve toujours la même plainte sur les malheurs du temps présent et la prétendue supériorité du passé). — A. HARNACK. Les fragments nouvellement découverts de l'évangile de Pierre et de l'apocalypse de Pierre (1^o l'évangile a été attribué faussement à saint Pierre ; il a été composé dans le premier quart du II^e siècle ; ce qu'on y trouve n'est pas sans valeur ; 2^o place qu'occupe l'apocalypse de Pierre parmi les écrits du Nouveau Testament ; les fragments en sont importants en ce qu'ils nous montrent qu'au plus ancien temps du christianisme il y avait déjà un mélange d'idées et pensées juives et d'éléments grecs ; il y a d'étroites relations entre cette apocalypse et l'Enfer de Dante). = Comptendu : Mémoires du prince de Talleyrand (texte interpolé et presque sans valeur ; le récit sur la part prise par Talleyrand à la restauration des Bourbons est en contradiction avec les faits ; vive critique de la traduction allemande par Ebeling). = Heft 2. A. *Michaelis*. Histoire du Panthéon à Rome d'après les dernières recherches. — C. *Hegel*. Mots latins et idées allemandes (reproduction d'un art. du *Neues Archiv*). — BERNER. Le rôle des Jésuites dans l'érection de la Prusse en royaume (reproduction d'un art. des *Forschungen zur Brand. Gesch.*, V). — IRGEN. L'Église russe (son histoire depuis les plus anciens temps ; ses rapports avec l'État russe ; cette union intime avec l'État lui a interdit toute réforme. Tableau très sombre de son état présent). = Heft 3. E. DANIELS. L'Irlande sous la domination anglaise et son histoire sociale jusqu'au temps présent. — Herm. FRITSCHÉ. Deux lettres du prince royal qui fut plus tard Frédéric-Guillaume IV, 1839 (relatives à la décoration de l'église Notre-Dame à Halle). = Bd. LXXII, Heft 1. ROLOFF. Du nombre des soldats tués dans les principales batailles des derniers siècles, 1674-1870 (on a dit que la perte des hommes a été toujours en diminuant ; c'est une erreur ; les chiffres varient, mais en progressant, et leurs variations s'expliquent par les changements de tactique). = Comptes-rendus : *Bess. Zur Geschichte des Concils von Constanz* ; Bd. I (excellent). — *Hænel*. Das Kaiserthum (important). — *Hatch*. Griechenthum und Christenthum (bon). = Heft 2. Hans DELBRUECK. Le général de Gerlach (d'après ses mémoires ; ils prouvent que la tendance réactionnaire que l'on reproche à Frédéric-Guillaume IV est une erreur). — R. FISCHER. L'élément polonais dans la Prusse occidentale (histoire de la germanisation de cette partie de la Prusse et du mouvement rétrograde qui s'opéra quand elle fut incorporée au royaume de Pologne. Explique pourquoi l'élément polonais reprend aujourd'hui de la vigueur).

59. — Schau ins Land. Jahrg. XVII, Heft 1, 1892. — Ad. POINSIGNON. Histoire des anciennes casernes à Fribourg. — LANGER. Un voyage de Paris à Strasbourg et à Fribourg-en-Brigau au xvii^e s. (traduit du *Bullet. du Musée hist. de Mulhouse*, 7^e année, 1882, p. 96). — POINSIGNON. Élection d'un bourgmestre de Fribourg en 1772. — Th. SCHOEN. Les barons d'Ow possesseurs du château de Sponeck, 1463-1502. — O. LANGER. La porte du Rhin à Vieux-Brisach (histoire des fortifications de Brisach depuis 1155; description de la porte construite par Vauban en 1670). — H. MAURER. Le château de Schwarzenberg dans la Forêt-Noire, 1150-1525 (généalogie des seigneurs). = Heft 2. Ed. HEYCK. Sur l'histoire de Berthold V, duc de Zæhringen (mort en 1218; repousse, comme non justifiées, les accusations portées contre ce prince). — Jos. SARRAZIN. Le général Mirabeau-Tonneau, 1754-1792 (son rôle dans l'émigration; il commanda à Bade la « légion noire » qui fut dissoute en 1792 à la demande de l'Autriche; il entra ensuite au service du prince de Hohenlohe, puis de l'Autriche, mais mourut le 15 sept. 1792. Détails sur les places militaires et sur les opérations des émigrés d'après des documents inédits). — GERES. La retraite du général Moreau en Bavière en 1796 par la vallée de l'Elz dans la Forêt-Noire.

60. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. Abhandlungen der historischen Classe. Bd. XX, 2^e Abth., 1893. — CORNELIUS. Les institutions ecclésiastiques du calvinisme à Genève en 1541 (expose en détail les phases des négociations entreprises pour l'introduction des institutions imaginées par Calvin. Dans les sources, il y a trois rédactions : d'abord, le travail du comité de constitution; 2^e les délibérations du conseil; 3^e la revision proposée par le conseil. Le nouveau règlement ecclésiastique émana exclusivement des efforts combinés de Calvin et du conseil; la bourgeoisie n'y prit aucune part. Les hommes d'État dirigeants ont admis, dans une très large mesure, les idées de Calvin, non par zèle religieux, mais par des considérations réfléchies, politiques. Le nouveau règlement attribuait à l'église de Genève un degré extraordinaire d'indépendance et de force, mais la surveillance ecclésiastique des mœurs imposait au peuple un joug très lourd; cependant il n'a pas encore complètement répondu aux désirs de Calvin). — A. VON DRUFFEL. L'ambassade du cardinal Sfondrato à la cour de Charles-Quint, 1547-1548, 1^{re} partie (aussitôt après la rupture de l'alliance entre l'empereur et le pape Paul III, qui s'étaient sérieusement brouillés en 1545 au sujet des protestants allemands. Détails sur ces négociations, qui devaient porter sur beaucoup de points : condition politique de la haute Italie, rapports du pape avec l'Angleterre et la France, transfert du concile de Trente à Bologne. La mort de François I^{er} empêcha une rupture complète entre le pape et l'empereur, et Sfondrato demanda à entamer de nouvelles négociations qui furent hérissées de difficultés; en août 1547, l'empereur menaça le pape d'appeler un nouveau concile et de déposer le pape. En septembre enfin, un accord put être conclu à Pérouse entre les deux partis; en conséquence, le pape suspendit les sessions du con-

cile de Bologne et promet d'en ouvrir une nouvelle après que l'empereur aurait été prévenu quatorze jours à l'avance. La politique de Charles-Quint, dans cette circonstance, porta un grand préjudice au prestige du concile de Trente et empêcha ses délibérations d'aboutir utilement). — F. STIEVE. Lettres des Wittelsbach, 6^e série (1595-1606; introduction détaillée concernant l'importance de ces lettres pour l'histoire de la Bavière et de l'Allemagne à cette époque).

61. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. Stück 9 et 10. — E. ZELLER. Le contact du cynisme avec le christianisme (montre la parenté d'idées des cyniques et des premiers chrétiens; un parallèle au passage 4, 15 de la première épître de saint Pierre se trouve dans Épictète, III, 22, 97). = Stück 26. CONZE. Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique allemand du 1^{er} avril 1892 au 1^{er} avril 1893. = Stück 29. U. KOEHLER. La Macédoine sous le roi Archelaos (récit détaillé de son règne; ses institutions politiques et militaires, qui jetèrent les bases de la grandeur macédonienne). = Stück 30-31. VON DER GABELENTZ. Rapports entre le basque et le berbère (le basque est une langue hamitique apparentée avec le berbère). = Stück 32. VAHLEN. Discours pour le centenaire de la naissance de Lachmann (montre la place de Lachmann dans l'histoire de la philologie).

62. — K. Gesellschaft der Wissenschaften. *Nachrichten*. 1893, n° 6. — O. GUENTHER. Deux déclamations du moyen âge sur Thomas Becket (elles se présentent sous la forme de discours prononcés devant le pape Alexandre III à Sens en novembre 1164, l'un par un partisan du prélat, l'autre par un partisan du roi. Publie le texte de ces deux morceaux, contenus dans un ms. de Göttingue qui renferme des lettres de Sidoine Apollinaire et des extraits de Grégoire de Tours). = N° 7. KLUCKHOHN. Sur le projet d'un parlement de paysans à Heilbronn et sur les entreprises constitutionnelles de Fr. Weygandt et de Wendel Hipler en 1525. = N° 8. FRENSDORFF. Deux recueils de lettres du musée guelfe à Hanovre (intéressants pour l'histoire de l'Université de Göttingue et pour l'histoire des sciences au XVIII^e s.). = N° 11. WELHAUSEN. Le mariage chez les Arabes.

63. — Correspondenzblatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine. 1892, n° 12. — LINDENSCHMIT. Rapport annuel sur le musée central romain-germanique de Mayence pour 1891-92. — ROTH. Textes pour l'histoire des archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves; suite (1482-1708). = 1893, n° 1. DOEBNER. Catalogue des actes relatifs à la ville de Stadthagen; suite aux nos suivants. = Nos 2-3. WENDT. Documents d'archives récemment trouvés à Breslau (environ 7,000 pièces de 1380 à 1550 fort importantes pour la correspondance politique de Breslau au moyen âge). = N° 4. Liste des inventaires qui ont été récemment publiés des monuments de l'architecture et de l'art en Allemagne.

64. — Kollektaneenblatt für die Geschichte Bayerns. 1891. —

RIEDER. Contributions à l'histoire des mœurs dans l'évêché d'Eichstätt; suite (tableau détaillé de la législation et de la justice criminelle du XIV^e au XVIII^e s. dans le district de Nassenfels). — BILABEL. Le colonel Friedrich, comte de Thurn et Taxis, 1769-1809 (tué au combat de Neumarkt à la tête d'un régiment bavarois; biographie et détails sur les campagnes des années 1790-1809, auxquelles prit part le colonel, d'après des documents inédits tirés des archives de la guerre en Bavière).

65. — **Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg.** 1892, Heft 9. — SOLTAU. Généalogie des comtes d'Abenberg (la famille des burgraves de Nuremberg et futurs rois de Prusse ne tire pas son origine de la maison des comtes d'Abenberg, mais de celle des comtes de Zollern. Art. important). — C. JÉGER. Le margrave de Brandebourg Casimir et la guerre des Paysans dans le sud du margraviat de Brandenburg-Ansbach (du 26 avril au 21 mai 1525; récit détaillé d'après des documents inédits. Très important). = Comptes-rendus : *Ch. Meyer*. Die Herkunft der Burggrafen von Nürnberg (hypothèses contestables). — *Schmid*. Die Könige von Preussen sind Hohenzollern (excellent). — *Günther*. Martin Behaim (bon). — *Springer*. Albrecht Dürer (excellent).

66. — **Sammelblatt des historischen Vereins in und für Ingolstadt.** Heft XVII, 1892. — Documents pour l'histoire d'Ingolstadt et de ses environs, 1315-1599. — KULL. Études sur l'histoire monétaire des ducs de Bavière du XIII^e au XVI^e siècle (en particulier d'Ingolstadt).

67. — **Sammelblatt des historischen Vereins Eichstätt.** Jahrg. VII, 1892. — RIEDER. Les modes d'expiation en cas de meurtre à Eichstätt, d'après des sources inédites du XV^e et du XVI^e siècle. — HIRSCHMANN. Régestes du monastère de Saint-Walburg à Eichstätt; suite (nos 375-510, 1443-1507). — SCHLECHT. Hieronymus Rotenpeck et la réforme du chapitre de Rebdorf (biographie de cet humaniste distingué; détails sur la lutte qu'il mena en 1450-1467 contre la réforme du chapitre). — Id. Les plus anciennes représentations figurées de sainte Waldburg. — Id. Une charte inconnue de l'évêque d'Eichstätt Udalfried, 912-933. — WINKELMANN. Les fouilles au castellum romain de Pfünz en 1892 (elles ont donné des marques de potiers, des monnaies, des armes, etc.).

68. — **Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte.** N. F. Jahrg. I, 1892, Hefte 3. — B. PFEIFFER. La fabrique ducale, puis royale, de porcelaine de Ludwigsburg, 1758-1824. — G. BOSSERT. Des noms de lieu en Wurtemberg qui portent le nom de Kirchheim (il y a cinq localités de ce nom; elles furent très anciennement possédées par les rois francs et allemands; les églises qui s'y trouvent étaient consacrées à saint Martin. Par conséquent, le christianisme a été introduit de France en Wurtemberg; les plus anciennes stations des missionnaires chrétiens ont été fondées sur des terres

royales et placées sous la protection royale. Ces terres royales enfin étaient plus anciennement des établissements romains). — Colonel DE FRIBOLIN. La retraite de Russie en 1812 (l'auteur des notes publiées ici commandait alors un bataillon wurtembergeois. Détails sur les combats des 2-16 novembre 1812). — KORNBECK. Liste des fiefs possédés par le comte Eberhard I^{er} de Wurtemberg (recherches sur les parties de cette liste qui se rapportent à la ville d'Ulm). — RENZ. 38 pièces sur l'histoire de la collégiale de Waldsee, 1306-1671. — WALCHER. Un procès de sorcellerie en 1591. — HARTMANN. La ville impériale de Schwäbisch-Gmünd et le fief qu'elle tenait des princes de Hohenlohe (cette ville impériale tint la petite seigneurie de Waldau des princes de Hohenlohe depuis 1540; publie une relation de la cérémonie d'investiture en 1791). = Heft 4. VON HEYD. Marchands souabes aux foires de Genève et de Lyon (histoire du commerce et des foires de ces deux villes rivales; depuis 1470 environ, les marchands des villes souabes, en particulier d'Ulm, Ravensburg et Memmingen, prirent une part très active aux foires de ces villes. Détails sur les troubles apportés à ces relations commerciales par les guerres bourguignonnes. Documents inédits, tirés en partie des archives de Suisse; additions aux travaux de Pigeonneau et de Borel). — ROESSGER. La petite ville de Schiltach dans la Forêt-Noire vers la fin de la guerre de Trente ans, 1640-48 (administration, impôts, décadence financière et morale de la population). — BAZING. Sur l'institution juridique de l'« obstagium » au moyen âge (rien de nouveau). — BOSSERT. L'opinion publique dans la vallée de la Kocher en Franconie au commencement de la guerre de Smalcalde (publie une lettre d'un pasteur évangélique au landgrave Philippe de Hesse, 1546, où celui-ci est invité à une attaque énergique contre l'empereur Charles-Quint). — Th. SCHOEN. Le monastère franciscain de Reutlingen, 1259-1535 (brève histoire, d'après des documents inédits). — Une lettre du réformateur wurtembergeois Ambrosius Blarer au duc Christophe de Wurtemberg. — Le duc Christophe et les protestants chassés d'Angleterre en 1554 (liste des secours qu'on leur fournit).

69. — **Freiburger Diocesan Archiv**. Bd. XXIII, 1893. — RINGHOLZ. Rapports des margraves de Bade avec le monastère bénédictin d'Einsiedeln en Suisse (d'après des documents inédits des xv^e-xviii^e s.). — F. VON WEECH. La tête du saint évêque Conrad dans le trésor de la cathédrale de Constance (publie les actes relatifs à la restitution de ces reliques à la cathédrale en 1605). — KOENIG. Contributions à l'histoire de l'Université de Fribourg (publie les « articuli officii rectoris Academiae Friburgensis » de 1580; détails sur les premières années de l'Université et sur son premier recteur, Mathieu Hummel; liste des recteurs et prorecteurs de 1460 à 1892). — EHRENSBERGER. Histoire des bénéfices ecclésiastiques à Bischofsheim sur la Tauber, d'après des documents inédits. — SCHILLING. Le monastère des Dominicaines de Reuthin (supprimé par le Wurtemberg en 1560 et restitué en 1630 par l'empe-

reur Ferdinand II; histoire des difficultés soulevées par cette restitution en 1630-1638). — REINFRIED. Les plus anciens statuts du chapitre d'Ottersweier (ils sont probablement du XIV^e s.). — STENGELE. Contributions à l'histoire de la paroisse de Derkingen (1272, XIX^e s.; d'après de nombreux documents inédits). — KOENIG. Histoire de la réforme de l'Université de Fribourg sous l'impératrice Marie-Thérèse (d'après les souvenirs d'un contemporain, 1765-1767; expulsion des Jésuites du collège des professeurs).

70. — Reutlinger Geschichtsblätter. 1893, n^o 2. — Chronique de Reutlingen (composée vers 1590 et publiée par Th. Schœn, avec des notes).

71. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung. Heft 21, 1892. — W. VOGT. Les paysans des environs du lac de Constance et leur capitaine, le chevalier Dietrich Hurlwagen, dans le soulèvement de 1525 (cette troupe d'insurgés se rendit le 17 avril sans avoir tiré l'épée; leur capitaine était un lâche et un traître. Documents et notes sur les causes de la guerre des Paysans). — REINWALD. La ville impériale de Lindau (son histoire au moyen âge et à l'époque moderne; ses rapports avec ses voisins). — O. PIPER. Le « mur des payens » de Lindau (est sans doute d'origine romaine). — RIEF. Histoire du monastère de Hofen et de la ville impériale de Buchhorn sur le lac de Constance, d'après des documents inédits. — STENGELE. Le ci-devant couvent des Augustines de Constance, 1268-1797. — ID. Passages de troupes et cantonnements dans les environs de Lippersreuthe, 1792-1800 (notes d'un contemporain).

72. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. VIII, Heft 1, 1893. — C. HARTFELDER. Érasme et le cercle des humanistes de Constance (biographie des humanistes Jean de Botzheim, J.-J. Menlishofer, Michel Hummelberg, Jean Faber, Urbanus Rhegius. Détails sur le séjour d'Érasme à Constance en 1522; publie deux lettres qui lui furent adressées en 1522 et 1523). — A. HOLLÄNDER. Charles-Quint et la ville impériale de Strasbourg, 1552-1553 (lorsque Henri II se fut emparé de Metz et de Toul en 1552, Strasbourg resta fidèle à l'Empire; comme récompense de sa fidélité, elle demanda à l'empereur une série de concessions, par exemple que les revendications provenant de la guerre de Smalcalde fussent abolies, et que la ville pût rester en possession des couvents supprimés; après de longs délais, l'empereur envoya une réponse qui satisfit médiocrement la ville. Publie le texte de la décision impériale de 1553). — A. ADAM. Le journal du héraut d'Augsbourg, Hans Lutz, sur la guerre des Paysans, 1525 (on ne le connaissait jusqu'ici que par un remaniement postérieur et sous une forme incomplète; publie le texte original). — F. VON WEECH. L'éducation de l'électeur palatin Charles et de sa sœur Elisabeth-Charlotte, plus tard duchesse d'Orléans (publie sept documents, de 1657-1668, relatifs à l'installation des précepteurs et institutrices et à la méthode

à suivre pour l'éducation des deux enfants). — C. SCHUMACHER. Résultats des dernières recherches entreprises pour retrouver le « Limes imperii romani » dans le grand-duché de Bade. — FESTER. Sur l'histoire de la diète de Francfort, 1397-98 (publie deux rapports du chancelier badois Johannes Retich adressés à Bernard, margrave de Bade). — MARCKWALD. Bibliographie des publications relatives à l'histoire d'Alsace parues en 1891. — RODER. Les archives de Villingen; inventaire des archives qui se trouvent dans les districts de Brisach et d'Ueberlingen. = Heft 2. H. WITTE. Histoire des guerres de Bourgogne; suite (récit très détaillé des événements militaires et des négociations diplomatiques en 1475). — MAY. Étude critique sur les annales du monastère de Schuttern en Bade (elles ont été publiées par Mone au tome III des sources pour l'histoire de Bade. Recherche sur les sources, surtout sur les travaux historiques de l'abbé Paul Volz, mort en 1544; publie la chronique composée par Volz). — J.-G. WEISS. La chevalerie d'empire en Allemagne à la fin du XVIII^e s. (détails sur l'organisation des cantons formés par ces chevaliers et sur les tentatives faites au XVIII^e s. pour la réformer et pour relever leur condition. On ne put arriver à fonder une école spéciale pour élever les fils de ces chevaliers). — E. VON DER WENGEN. La capitulation de Fribourg le 1^{er} nov. 1743 (histoire du siège par Villars; des documents inédits justifiant la tradition sur le rôle joué lors de la capitulation par Mayer, le secrétaire de la ville). — G. KUENTZEL. Explication des privilèges de marché conférés à Radolfzell et à Allensbach (rejette la traduction et le commentaire de ce statut donnés par Schaube). — KRIEGER. Les peintres W. Vaillant et M. Merian à la cour des margraves de Bade, 1656-1669. — WERNLI. Un ordre de mobilisation du landsturm au sud de la Forêt-Noire à la fin du XVIII^e siècle.

73. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. III, Heft 4, 1893. — ZANGEMEISTER. Histoire des territoires voisins du Neckar à l'époque romaine (1^{re} inscription tombale d'Aubigny, publiée en dernier lieu par Allmer dans sa *Rev. épigr.*, 1892, p. 159; très intéressante pour l'histoire du sud-ouest de l'Allemagne à l'époque romaine; on en conclut qu'au 1^{er} siècle après J.-C. le territoire du Neckar inférieur était habité par des Suèves; 2^e Vespasien conduisit une expédition contre les Germains sur le Rhin supérieur en 73-74; il s'empara de certains territoires sur la rive droite du Rhin). — F. VON WEECH. Un projet pour la réforme de la justice impériale au XVI^e s. (le comte palatin Georg-Hans de Veldenz-Lützelstein proposa, en 1586, un projet de réorganisation totale de la justice dans l'empire d'Allemagne; ce projet n'eut aucun résultat). — J. VON PFLUCK-HARTUNG. Les œuvres de saint Patrick (cherche à prouver que tous les écrits attribués au saint national de l'Irlande sont apocryphes). — F. VON DUHN. Un bronze antique (représente peut-être Cléopâtre). — Ed. HEYCK. Origine des plus anciennes institutions de la Germanie (recherches sur la place occupée par les Germains dans les peuples de la famille indo-européenne et sur

leur séparation en Germains du nord, de l'ouest et de l'est; sur l'origine de la famille, de la tribu, de la centaine et du peuple. Les Ingevons, les Istevons et les Herminons ne se rattachaient pas à un tronc commun; c'étaient des confédérations de petits peuples telles que plus tard celles des Francs, des Saxons et des Alamans). — JELLINEK. Adam et la théorie de l'État (les récits bibliques sur le premier homme ont joué un rôle important dans les doctrines du moyen âge et de l'époque moderne sur l'organisation de l'État).

74. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XI, 1892, Heft 4. — ZANGEMEISTER. Études sur les inscriptions romaines des pays rhénans (texte et commentaire d'inscriptions trouvées à Cologne, Mayence, Nimègue, Remagen, etc.). — ID. Le gouverneur de la Germania superior (additions et rectifications à la liste de ces « legati » dressée par Liebenam). — HUMMEL. Les péages levés sur le Mein au moyen âge; suite (surtout ceux de Francfort; détails sur les villes et territoires qui en étaient exemptés, sur les abus de la perception, sur le commerce par le Mein au moyen âge, d'après de nombreux documents inédits. Article suivi de 35 notices en appendice). = Jahrg. XII, 1893, Heft 1. SEYFFARTH. Le palais des empereurs romains à Trèves (on a pris jusqu'ici les ruines de ce grand palais pour des thermes). — HETTNER. Une piscine romaine à Welschbillig près Trèves (rapport sur les fouilles; on y a trouvé plus de 50 hermès qui servaient à en orner la margelle). — MARX. Le biographe de l'évêque de Trèves Agritius (la Vita Agritii a été composée entre 1030 et 1045 par un membre du chapitre de Trèves, peut-être par Angilbald, chancelier de l'archevêque Poppo). — DIEMAR. Reconstitution du Chronicon Moguntinum (cette importante chronique a été publiée par Hegel au t. XVIII des Chroniques des villes allemandes. Corrections et explications).

75. — Beiträge zur Geschichte der Stadt und Stift Essen. Heft 14, 1892. — KARSCH. Le couvent des dames nobles de Rellinghausen à la fin du XVI^e s. (lutttes entre les monastères de Rellinghausen et d'Essen à cette époque; administration de Rellinghausen, justice, situation économique). — ID. Catalogue des prévôtés et des doyennés de ce monastère, 990-1803. — GENER. Un conflit pour la possession de la place d'abbesse d'Essen, 1426-1429. — ID. Sur l'histoire du conseil municipal de la ville d'Essen, du XIII^e au XVIII^e s. — ARENS. Histoire du monastère d'Essen et de ses institutions du milieu du IX^e s. à 1803.

76. — Zeitschrift d. Bergischen Geschichtsvereins. Bd. XXVII, 1891. — W. CRECELIUS. Contributions à l'histoire du duché de Berg et du Rhin inférieur (traite en 310 p. de la justice depuis la période romaine jusqu'à la fin du XVIII^e s.). = Bd. XXVIII, 1892. G. von BELOW. Histoire des contributions directes dans les duchés de Juliers et de Berg jusqu'au milieu du XVI^e s.; suite (art. très détaillé de 205 p. d'après des documents inédits, important pour l'histoire économique des pays rhénans; du XII^e au XVI^e s. s'est effectué un très grand progrès

au point de vue politique, financier et administratif). — W. HARLESS. Contributions à l'histoire de l'Église et de l'École à Elberfeld au XVI^e et au XVII^e s. — WACHTER. Invitation à la ville de Munster d'arrêter Jean de Leyde, chef des Anabaptistes, 1^{er} mai 1535. — Extraits du « Courrier de Hambourg » sur la cour et le gouvernement de l'Électeur palatin Jean-Guillaume, 1713-1715.

77. — Zeitschrift für vaterländische Geschichte von Westfalen. Bd. L, 1892. — DARPE. Les débuts de la réforme et du conflit sur les biens ecclésiastiques dans les communes du comté de la Mark (de 1630 à 1666, des enquêtes administratives réitérées furent faites sur les plaintes élevées par les partis religieux en lutte l'un contre l'autre dans ce comté; elles contiennent de précieuses indications sur l'origine de la réforme). — TIBUS. La famille noble des sires de Meinhœvel et de Daverenberg et leurs possessions, XIII^e-XVIII^e s. — DARPE. La vie à l'abbaye de Vreden en 1580 (revenus et dépenses, nourriture, vêtement, fêtes, etc., d'après des documents inédits). — WOLFFGRAM. Nouvelles recherches sur la vie et les œuvres de Werner Rolevinck; suite (origines, sources et éditions du « de laude veteris Saxoniae, » du « de regimine rusticorum, » et de beaucoup d'autres œuvres de cet historien du XV^e s., dont on publie ici des extraits. Art. important). — TIBUS. Catalogue des chanoines de la cathédrale de Munster de 1664 à 1749. — GORGES. Contributions à l'histoire du ci-devant chapitre de Paderborn au XVII^e s. (biographie et gouvernement de l'évêque de Paderborn, 1601-1661, d'après des documents inédits. Détails sur l'intervention française en faveur de l'évêché de Paderborn en 1648 contre les prétentions de Hesse-Cassel; sur l'administration intérieure, la police de sûreté et des mœurs, les impôts, l'enseignement, etc.). — F. VON D. Histoire de la famille noble des sires de Dorfelf, XIII^e-XVI^e s. — SCHRADER. Contributions à l'histoire de la ville de Borgentreich (publie plusieurs chartes du XIV^e s.). — E. VON SOBBE. Additions et corrections sur les villages détruits dans les environs de Salzkotten. — DEPPE. La cinquième campagne de Charlemagne contre les Saxons en 779 (cherche à déterminer la direction de la marche suivie par l'armée franque).

78. — Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterländische Alterthümer zu Emden. Bd. X, Heft 1, 1892. — BUNTE. Sur les possessions des monastères de Fulda, Werden et Korvei en Frise. — Id. Recherches sur les « traditiones Fuldenses » relatives à la Frise. — PRINZ. Documents sur l'histoire de la Frise orientale (16 numéros du XI^e au XV^e s.). — Id. Sur le nom et la plus ancienne histoire d'Emden. — P. VAN RENSEN. Situation économique d'une terre noble dans la Frise orientale au XIV^e s. — PANNENBORG. Une lettre de Frédéric le Grand en 1752 (sur les conflits entre les directeurs de la compagnie du commerce asiatique). — DE VRIES. Trois lettres sur l'invasion des troupes françaises à Emden en 1781. — RITTER. Urnes trouvées près de Norden.

79. — Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins. Bd. XIV, 1892. — KLINKENBERG. Grannus et Sirona (étude approfondie sur ces deux divinités celtiques; leur culte; monuments qui leur ont été consacrés). — J. SCHNEIDER. Vestiges de voies romaines dans le district d'Aix-la-Chapelle, avec carte (liste de 148 localités où l'on a trouvé des antiquités romaines). — A. BELLESHEIM. De quelques relations de l'Irlande avec la ville d'Aix et avec le diocèse de Liège (influence exercée dans cette région par les moines et savants irlandais). — HAMPPEL. Les œuvres d'art en métal de la chapelle hongroise au trésor de la cathédrale d'Aix (cette chapelle avec ses œuvres d'art a été fondée en 1367 par le roi de Hongrie Louis I^{er}; décrit et reproduit ces importantes œuvres d'art). — L. KORTH. L'épigraphie et l'archéologie du cercle de Juliers. — Th. LINDNER. La légende de la sépulture de l'empereur Charlemagne (il est faux que l'empereur ait été enseveli assis sur un trône; il fut couché dans un cercueil. C'est sans doute le comte Otton de Lomello qui a imaginé cette fable, laquelle passa ensuite dans la chronique de Novalesse et dans celle d'Adémar de Chabannes. Recherches étendues sur la coutume d'enterrer et d'embaumer les morts dans les premiers temps du moyen âge et sur la valeur historique des sources historiques utilisées pour l'histoire des fables). — Id. Les sources du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (pour l'histoire des Carolingiens, il mit à profit un anonyme qui écrivait sans doute au XII^e s. et qui à son tour utilisa, entre autres sources, Sigebert de Gemblours et Adémar de Chabannes). — J. HANSEN. Documents sur l'histoire d'Aix tirés des archives du Vatican (55 numéros de 1245 à 1366). — KELLETER. Une source nouvelle du XIII^e s. pour l'histoire des reliques d'Aix (sur une translation de ces reliques, qui eut lieu en 1238 et 1239). — E. FROMM. Contributions à la biographie de Guillaume Textoris d'Aix (il fut à partir de 1462 professeur de théologie à l'Université de Bâle. Notes sur ses écrits théologiques et philosophiques). = Comptes-rendus : *Rauschen*. Die Legende Karls des Grossen (bon; additions par J. Hansen). — *Wasserschleben*. Deutsche Rechtsquellen des Mittelalters (important).

80. — Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. Heft 55, 1892. — L. KORTH. Inventaire des archives de la famille des comtes de Mirbach zu Harff; 1^{re} partie (300 documents in extenso ou analysés de 1144 à 1430, importants pour l'histoire des pays rhénans et des Pays-Bas).

81. — Zeitschrift des Harz-Vereines für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXV, Heft 2, 1892. = VARGES. La ville de Brunswick et le développement de son autonomie; fin. — BODE. Histoire des mines de Goslar (fait l'éloge du livre de Neuburg). — JACOBS. Contributions à l'histoire de la léproserie de Halberstadt. — DOEHNER. Mortalité et chiffres de la population à Hildesheim au XVII^e et au XVIII^e s. — Un procès de sorcellerie en 1680.

82. — Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Hes-

sische Geschichte. Jahrg. 1890. — C. VON STAMFORD. La campagne de Germanicus en Germanie en 16 après J.-C. — Id. Sur l'époque du roi Jérôme de Westphalie. = Jahrg. 1891, Heft 1-4. WOLFF. Résultats des fouilles entreprises pour déterminer le « Limes imperii » dans les environs de Hanau. — SUCHIER. Les portraits des comtes et comtesses de Hanau, depuis 1234. — F. VON GILSA. Contributions à l'histoire de la guerre de Sept ans (1^o publie l'ordre du duc Ferdinand de Brunswick au général de Gilsa avant et pendant la bataille de Minden, 1759; 2^o prisonniers français échangés contre des prisonniers prussiens, 1760). — Bibliographie de l'histoire de la Hesse en 1891.

83. — Mittheilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins. Bd. IV, 1893. — EBEL et KLEWITZ. Liste des étudiants immatriculés à l'Université de Giessen en 1685-1701. — HOEHLBAUM. Le landgrave de Hesse Henri I^{er} élevé à la dignité de prince de l'Empire, 1292 (cette dignité fut le prix dont Adolphe de Nassau paya les services du landgrave. Texte du diplôme de création). — H. HAUPT. Les ducs de Lorraine et de Brabant (sont les ancêtres de la maison princière qui règne aujourd'hui en Hesse. Généalogie et brève esquisse de l'histoire ancienne de cette famille). — EBEL. Histoire du monastère cistercien d'Arnsburg en Wettérvie; 1^{re} partie, 1174-1274. — H. HAUPT. Le castellum romain d'Altenburg près Arnsburg (on y a trouvé des débris de poteries, des objets en bronze, des monnaies, etc.; liste de 26 sigles figulins et de marques de la 22^e légion et de la cohorte I Aquitanorum. Remarques chronologiques sur la domination romaine en Wettérvie). — Id. Documents tirés des archives de l'Université de Giessen; 1^{re} partie (histoire de bourses fondées de 1526 à 1650 pour des étudiants pauvres aux Universités de Giessen et de Marbourg; publie l'analyse de 25 doc. allant de 1559 à 1725). — RADY. L'origine de la ville de Freiberg en Hesse (fondée vers l'an 1200). — BUCHNER. Rapports de la ville impériale de Vetzlar avec les landgraves de Hesse.

84. — Zeitschrift des Vereins für Hessische Geschichte und Landeskunde. Bd. XVI, 1891. — C. VON STAMFORD. Le mariage de la princesse Yolande de Lorraine avec le landgrave de Hesse Guillaume en 1497 (d'après Lepage, *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1855). — JOS. SCHWANK. Inventaire de l'artillerie du landgrave Philippe le Magnanime, 1544. — R. ROEHRICHT. Les voyages à Jérusalem des comtes Philippe, Louis et Reinhard de Hanau (1484-1550; texte des relations de ces voyages). — BRUNNER. Contributions à l'histoire de la navigation en Hesse, surtout sur la Fulda, des plus anciens temps à la fin du XVIII^e siècle. — A. KLEINSCHMIDT. Les derniers jours du royaume de Westphalie (août-nov. 1813, d'après des documents inédits). — C. VON STAMFORD. Un procès criminel de 1636-1641 (intéressant pour les conséquences de la guerre de Trente ans en Hesse). — W. VARGES. De la part que prit l'électeur de Hesse Guillaume I^{er} à la guerre d'Autriche contre Napoléon en 1809 (l'électeur chercha à fomentier un sou-

lèvement contre le régime napoléonien; en même temps il réunit à Eger une légion hessoise. Publie le texte de la convention passée le 20 mars 1809 entre l'électeur et l'Autriche). = Bd. XVII, 1892. Jul. PISTOR. Le chroniqueur hessois Wigand Gerstenberg (1457-1522; sa chronique de Hesse et Thuringe, analyse, caractère, importance et sources; recherches sur les sources plus anciennes de l'histoire de la Hesse). — JUSTUS SCHNEIDER. Les forteresses féodales de l'ancienne abbaye de Fulda. — G. VON PAPPENHEIM. Le chevalier Jean de Pappenheim et ses guerres contre l'évêque de Hildesheim Jean IV (1511-1520). — L. VON LOEWENSTEIN. Statuts relatifs à l'administration du château de Schildeck, près de Fulda (texte de 1425). — C. SCHERER. La bibliothèque des landgraves de Hesse à Cassel et son histoire au XVI^e et au XVII^e siècle. — Id. Histoire de la bibliothèque de Schmalkalden. — W. VARGES. Le soulèvement contre le roi Jérôme à Marbourg, en 1809 (il avait pour but d'appuyer l'invasion espérée des Autrichiens dans le royaume. Documents inédits). — F. KUECH. Contributions à l'histoire du landgrave de Hesse Hermann II, 1377-1413, d'après des documents inédits.

85. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte von Anna-berg und Umgegend. Jahrg. III, 1893. — B. WOLF. L'émigration des protestants bohémiens sur le sol saxon de l'Erzgebirg au temps de la contre-réforme, d'après des documents inédits. L'électeur de Saxe tira grand profit de cette émigration au XVII^e siècle, tandis que la Bohême en éprouva de grands dommages au point de vue économique et intellectuel.

86. — Zeitschrift des Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1892. — M. BAHRFELDT. Les monnaies et le monnayage des duchés de Brême et de Verden sous la domination suédoise, 1648-1719 (avec des reproductions). — O. JUERGENS. Les états provinciaux de la principauté de Lunebourg vers le milieu du XIV^e s.; suite. — Ed. BODEMANN. Histoire du monastère de Wülfinghausen (1^o publie une note de 1605 sur la fondation de ce monastère; 2^o liste de ses dépenses et de ses revenus en 1553; pièces relatives à son histoire pendant la guerre de Trente ans). — ZIEGENMEYER. Villages détruits dans le duché de Brunswick entre le Weser et la Leine.

87. — Mittheilungen des Freiburger Alterthumsvereins. Heft 28, 1891. — KADE. Les anciennes pharmacies de Freiberg, depuis 1279. — GERLACH. Médecins et pharmaciens à Freiberg (documents du XVI^e et du XVII^e s.). — Id. Ordonnance de police de Freiberg en 1669. — Id. Règlement de marché en 1666. — DISTEL. Petites contributions à l'histoire de Freiberg. — GERLACH. L'hommage de la ville de Freiberg à l'électeur Frédéric-Auguste II, 1733.

88. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXVIII, Heft 2, 1892. — SCHEUNER. Les monnaies de Görlitz. — KNOTHE. Les villages du canton de Löbau. — VON BOETTICHER. Épitaphes de l'église de Gœda,

XV^e-XVII^e s. — VON MUELVSTEDT. La nationalité des anciennes familles nobles de la haute Lusace (beaucoup d'entre elles sont d'origine slave; différences d'armoiries entre les familles allemandes et slaves). — KNOTHE. Réplique au précédent article. — JECHT. Les comptes municipaux de Gœrlitz, 1375-1490. = Compte-rendu : *Max, Herzog von Sachsen*. Ueber die staatsrechtliche Stellung des Markgrafentums Oberlausitz (excellent).

89. — **Niederlausitzer Mittheilungen**. Bd. III, Heft 1-2, 1893. — Trouvailles archéologiques de l'époque slave et prés slave. — SCHWARTZ. Légendes et usages de la Lusace. — LIPPERT. La ville de Cottbus, nœud de routes commerciales au XIV^e s. (publie quatre chartes de 1357-1367). — SCHEUNER. Une monnaie commune aux villes de Sommerfeld et de Guben au XIV^e siècle. — KNOTHE. Les seigneuries de Sorau, Beeskow et Storkow possédées par les électeurs de Saxe, 1490-1512. — WEHRMANN. Étudiants de Lusace au Pædagogium de Stettin, 1576-1666. — SCHLOBACH. La guerre en Lusace, 1806-1813.

90. — **Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens**. Bd. XXVI, 1892. — M. RAUPRICH. La situation du commerce de Breslau à la fin du moyen âge (origine et développement des privilèges commerciaux de cette ville; sa décadence après la guerre des Hussites et autres événements défavorables). — KNOETEL. Les épitaphes en Silésie. — H. FECHNER. L'industrie du verre en Silésie sous Frédéric le Grand et ses successeurs jusqu'en 1806 (peu favorisée par Frédéric II, elle prit un grand essor sous son successeur). — KOPIETZ. La collégiale de Saint-Nicolas à Ottmachan, 1386-1477. — FEIT. Jacques-Louis Sobieski, prince de Pologne, possesseur de la principauté d'Ohlau en Silésie, 1690-1737 (fils du roi de Pologne Jean Sobieski; contributions à sa biographie, d'après des documents inédits). — GRUENHAGEN. L'élection du cardinal Philippe-Louis de Zinzendorf à l'évêché de Breslau, 1732 (elle eut lieu par l'influence de l'Autriche, qui favorisait le cardinal). — G. BAUCH. Contributions à l'histoire de l'humanisme silésien (1^o biographie du réformateur Joh. Hess; 2^o l'humaniste et historien Barth. Stenus; 3^o l'humaniste et diplomate Henri Rybisch; 4^o le poète et réformateur Fr. Faber; 5^o l'humaniste Joh. Troger). — ROEHL. Sceaux à portraits des princes silésiens au XIII^e et au XIV^e s. (importante contribution à la sigillographie, avec de nombreuses reproductions). — PFOTENHAUER. Les « comites palatii imperialis » silésiens (la fonction de « comes palatinus » paraît d'abord au XIV^e s.; ces comtes avaient le droit de conférer les grades académiques, de couronner les poètes, d'attribuer des armoiries, etc.; liste de ces comtes d'origine silésienne du XV^e au XVIII^e s.). — HEINRICH. Le pays de Priebus appartenait-il au margraviat de Lusace? (la ville et le pays de Priebus appartenaient en 1311 à la Silésie; c'est seulement après qu'ils furent unis à la Lusace d'une façon extérieure et éphémère). — SCHULTE. La plus ancienne description cartographique de la Silésie dans la « Mappa

mundi » d'Ebsterf (elle est du XIII^e s.; reproduit et commente la partie de cette carte qui se rapporte à la Silésie). — MARKGRAF. L'historien Stenzel, ses œuvres et son importance pour l'historiographie silésienne. — VON CZIHAJ. Sur les inventaires des monuments d'histoire et d'art de la Silésie (parle d'anciens inventaires rédigés d'après le XVII^e siècle; corrections à ceux de ces inventaires qui ont été récemment publiés). — WUTKE. Construction d'un four pour brûler des sorcières (1639). — ID. Mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre prussiens en Hongrie (publie deux lettres d'officiers prussiens de 1760). — WENDT. Grotefend et ses tableaux généalogiques des princes silésiens; rectifications.

91. — Mittheilungen der Gesellschaft für Kieler Stadtgeschichte. Heft 10-11, 1893. — REUTER. Le plus ancien « Rentebuch » de la ville de Kiel, 1300-1487.

92. — Zeitschrift für Schleswig-Holstein Lauenburgische Geschichte. Bd. XXII, 1892. — Comte L. DE REVENTLOW. La famille de Reventlow (vient de Ditmarschen. Généalogie et notes biographiques sur de nombreux membres de cette famille du XIII^e au XIX^e siècle, avec quatre tableaux généalogiques). — CARSTENS. Histoire de la prédication en Schleswig-Holstein (depuis 1517). — BERTHEAU. La correspondance de H. Rantzau, 1570-1594 (extraits de la correspondance inédite de cet historien; ils sont intéressants pour l'histoire politique, ecclésiastique, littéraire et sociale de cette époque). — MICHELSEN. Un sauf-conduit de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume I^{er} pour les pasteurs de Friedrichstadt, du 13 oct. 1658 (texte; détails sur l'histoire de la guerre dano-suédoise de 1657-1660). — STEFFENHAGEN. Un ms. du droit holsteinois. — STOCKMANN. Soins donnés aux veuves et aux orphelins par les pasteurs de l'église luthérienne en Schleswig-Holstein au XVIII^e s. — D. SCHLEFER. Le roi de Danemark Christian III (1^{er} publie un mémoire du chancelier danois Wolfgang d'Utenhofen en 1532; 2^o détails sur les rapports du roi avec Philippe de Hesse et la ligue de Schmalcalde, 1537-1546, d'après des documents inédits des archives de Marbourg). — WETZEL. Des publications récentes relatives à l'histoire du Schleswig-Holstein.

93. — Schriften des Vereins für die Geschichte Berlins. Heft 29, 1892. — HOLTZE. Les fonctionnaires prussiens pour la justice à Berlin vers l'an 1710 (organisation et compétence). — WALLÉ. La correspondance du comte Rochus de Lynar avec le landgrave de Hesse, 1576-1592 (le comte était depuis 1578 un homme d'État au service du Brandebourg; il fut en outre un ingénieur remarquable, surtout en matière de fortifications. Les extraits de ses lettres sont relatifs à l'histoire politique et ecclésiastique). — REUTER. Sur l'histoire de l'administration des domaines prussiens (réformes du roi Frédéric-Guillaume I^{er} en 1723).

94. — Zeitschrift des historischen Gesellschaft der Provinz

Posen. Jahrg. VII, 1892, Heft 1. — ROEPPEL. Élection et couronnement du roi de Pologne Stanislas-Auguste Poniatowski, 1763-1764 (récit très détaillé des négociations et des troubles qui précèdent cette élection, d'après les sources polonaises et russes; étude sur le traité prusso-russe du 11 avril 1764). = Heft 2-3. LUCKFIEL. Le socinianisme dans la Grande-Pologne et son développement (histoire détaillée des doctrines antitrinitaires de Laelius Socinus en Pologne; le schisme qu'elles opérèrent au sein de l'église évangélique facilita la victoire du catholicisme). — M. BEHEIM-SCHWARZBACH. Le district de la Netze et son histoire au temps du premier partage de la Pologne; suite dans Heft 4 (lors de l'occupation de cette région par les Prussiens en 1772, Frédéric II fit recueillir des informations très détaillées sur la situation religieuse, statistique, économique et industrielle du pays; c'est d'après ces données qu'a été composé le présent travail). — MEISNER. L'organisation judiciaire dans le district de la Netze sous Frédéric le Grand.

95. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. VII, Heft 1, 1893. — CHALATIANTZ. L'histoire d'Arménie par Moïse de Chorène (explique six passages avec corrections de texte). — BUEHLER. Explication des inscriptions indiennes de Mysore récemment découvertes. — H. MUELLER. Les inscriptions en vieille langue sémitique de Sendschirli dans la Syrie septentrionale (de 1889 à 1891, des fouilles considérables ont été entreprises dans cette localité par Humann, Euting, Koldewey et Luschan; on y a trouvé beaucoup d'inscriptions hittiques, sémitiques et assyriennes qui sont maintenant au musée de Berlin. Déchiffrement et commentaire d'une partie de ces inscriptions qui fournissent d'importantes données sur l'histoire de la Syrie septentrionale au IX^e et au VIII^e s. av. J.-C.; la langue de ces inscriptions est de l'araméen primitif); suite dans Heft 2. — DHRUVA. Remarques sur quelques inscriptions indiennes récemment découvertes. = Heft 2. G. VAN VLOTEN. Démon, esprits et prodiges chez les anciens Arabes. — MORISON. Remarques sur les généalogies insérées dans l'épopée indienne du Prithivirâjâvijaya. — DODEKIND. La statue de Namarut à Vienne (analyse les publications parues jusqu'ici sur l'inscription de cette statue). — JENSEN. Nouvelles publications de Charles Bezold et de Budge sur des inscriptions cunéiformes du British Museum (très important).

96. — Zeitschrift für österreichische Gymnasien. 1893, Heft 2. — C. VON MORAWSKI. La rhétorique chez les historiens romains (le jugement de Tite-Live sur Alexandre le Grand a subi l'influence des écoles de rhéteurs; plus tard, il a été emprunté à Tite-Live par Quinte-Curce. De l'influence de la rhétorique sur Quinte-Curce, Velleius Paterculus, Florus). = Compte-rendu : *Riese*. Das rheinische Germanien (bon).

97. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Bd. XXIV, Heft 3, 1893. — TEUTSCH. Histoire des publications entre-

prises par les Saxons de Transylvanie pour défendre leur constitution et leur nationalité de 1790 à 1792. — HERBERT. L'administration financière de Hermannstadt dans la première moitié du XVIII^e siècle (étude très détaillée, d'après des documents inédits). — G.-E. MUELLER. Documents et régestes du Vatican sur l'histoire de la Transylvanie en 1371-1377.

98. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1893. Mai. — *Fijałek*. Études sur la chronologie des évêques de Wloclawek (travail très précieux qui rectifie un grand nombre d'erreurs chronologiques). — *Monumenta Poloniae historica* (analyse le tome VI qui contient les morceaux suivants : 1^o *Philippi Callimachi Experientis historia rerum gestarum in Hungaria et contra Turcos per Vladislaum Poloniae et Hungariae regem*, publié par S. Kwiatkowski; 2^o *Vita et mores Gregorii Leopoliensis archiepiscopi*, auctore Philippo Buonacorso Callimacho; 3^o *Vita et mores Sbignei cardinalis*, par le même, éditées par L. Finkel; 4^o *Fontes Olivenses*, publiées par W. Ketrzynski; 5^o *Brunonis vita quinque fratrum*; 6^o *Chronicon monasterii Claratumbensis ord. Cisterc.*, auctore fr. Nicolao de Cracovia; 7^o *Catalogi episcoporum Vratislaviensium*; 8^o *Varia e codicibus Vratislaviensibus*; 9^o *Johannis Dlugossii vitae episcoporum Plocensium abbreviatae*; 10^o *Articuli de incorporatione Masoviae*, par le même; 11^o *Articuli Vratislao regi Poloniae a ducibus Masoviae traditi*, a. D. 1426-1428; 12^o *Calendarii Cracoviensis notae historicae ad annorum dierumque ordinem redactae*, publié par W. Bruchnalski; 13^o *Annalium Polonorum fragmentum*, 965-1013).

99. — The english historical Review. 1893, juillet. — JENKS. Exécution légale et tenure foncière (les immeubles ne sont pas reconus par la législation ou par la loi coutumière du VI^e siècle, même sous le gouvernement mérovingien, comme pouvant être soumis à la procédure d'exécution; au VII^e et au VIII^e siècle, la propriété individuelle fit tant de progrès qu'elle devint la base d'une procédure légale plus étendue). — LEA. Les taxes de la pénitencerie apostolique (résumé très consciencieux de la question). — PEARS. L'invincible Armada et la Porte ottomane (négociations entamées avec la Porte, au moins depuis 1571, soit pour obtenir des avantages commerciaux, soit pour ménager une entente commune de l'Angleterre contre l'Espagne, les Anglais et les Turcs étant également bien « les ennemis de l'idolâtrie. » La Porte fit beaucoup de promesses, elle n'en tint aucune). — OPPENHEIM. La flotte royale sous Charles I^{er} (article détaillé). — WARD. Anton Gindely; art. nécrol. — ROUND. Nigel, évêque d'Ély (discute un certain nombre de données fournies par les chartes et les chroniques sur ce prélat qui ne fut jamais grand juge — *justiciarius* — sous Étienne). — LITTLE. Prieurs provinciaux de l'ordre dominicain en Angleterre. — GARDINER. Membre du Parlement (le plus ancien exemple de l'expres-

sion de « Member of Parliament, » employée pour désigner une personne, se rencontre pour la première fois en 1650). — FIRTH. Cromwell et l'expulsion du Long Parlement en 1653 (jusqu'à la veille même de ce coup d'État, Cromwell y était opposé; il céda à la pression de l'armée et des officiers). = Comptes-rendus : *Furneauux*. The annals of Tacitus; vol. II : books XI-XVI (excellente édition; excepté Nipperdey, Furneauux reste sans rival). — *Andrews*. The old english manor (article très élogieux de P. Vinogradoff). — *Neubauer et Stern*. Hebräische Berichte über die Judenverfolgungen während der Kreuzzüge (texte, traduction allemande et commentaire de cinq chroniques juives). — *Royce*. Landboec, sive registrum monasterii beatae Mariae Virginis et sancti Cenhelmi de Winchelcumba; vol. I : 798-1332 (registre intéressant et bien publié). — *Brown*. Yorkshire inquisitions of the reigns of Henry III and Edward I; vol. I (analyse de 150 enquêtes, la plupart « post mortem, » de 1240 à 1283; intéressant pour l'histoire économique). — *Kriehn*. The english rising in 1450 (étude critique excellente sur le soulèvement de Jack Cade). — *Fowler*. The history of Corpus Christi college (bon). — *Shadwell*. Registrum Oriense; an account of the members of Oriel college, Oxford; vol. I : 1500-1700. — *J. Gairdner*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII; vol. XIII, 1^{re} partie (se rapporte à une partie de l'année 1538; offre d'utiles points de comparaison avec la correspondance de Castillon; longue préface relative surtout à la dissolution des monastères). — *Scaife*. America; its geographical history (expose en six leçons comment s'est faite peu à peu la carte de l'Amérique). — *Lady Verney*. Memoirs of the Verney family during the civil war (importants extraits d'archives de famille). — *Wishart*. The memoirs of James, marquis of Montrose (trad., avec introd., des notes et des appendices, de l'original en latin par le Rév. Al. O. Murdoch et H. F. Morland Simpson; très intéressant). — *Clark*. Survey of the antiquities of the city of Oxford composed in 1661-1666 by Anthony Wood (compilation consciencieuse, mais où les erreurs de détail ne manquent pas). — *Rogers*. Oxford city documents, financial and judicial, 1268-1665 (publication très fautive, où l'on sent trop souvent l'incompétence de l'auteur en matière judiciaire). — *Rowland*. The life of George Mason (bonne biographie d'un riche planteur virginien qui naquit en 1725 et mourut en 1792; il joua un certain rôle dans les discussions sur la Constitution à l'Assemblée fédérale en 1787 et à l'Assemblée de la Virginie l'année suivante). — *Ropes*. The campaign of Waterloo (travail approfondi et impartial par un Américain qui n'est pas un militaire). — *Bourinot*. Historical and descriptive account of the island of Cape Breton (excellent). — *Ashley*. On the study of economic history (discours d'apparat). — *Raines*. The fellows of the collegiate church of Manchester; edit. by Fr. Renaud (important pour la généalogie des comtés de Lancastre et de Chester).

100. — **The contemporary Review**. 1893, juin. — Th. ARNOLD. Le roi Jean et l'abbé de Bury (analyse un copieux mémoire sur l'élec-

tion de Hugues, abbé de Saint-Edmundsbury après le fameux Samson, le héros de *Past and Present*, mémoire dont l'auteur vient de publier le texte au tome II de ses « *Memorials of St Edmundsbury*, » *Rolls series*).

101. — The nineteenth century. 1893, juillet. — L'Honor. George N. CURZON, M. P. La question des frontières siamoises. — J. T. KAY. Comment faut-il cataloguer des livres? — Mrs. KING. La médecine au moyen âge (quelques pages sur la médecine au XVI^e et au XVII^e s.). — HARNACK. La confession des apôtres (traduction et introduction). = Août. W. GIBSON. L'abbé Grégoire et la Révolution française (rien de nouveau).

102. — Rivista storica italiana. 1863, fasc. 2. — MANFRONI. La légation du cardinal Gaetani en France, 1589-90, d'après des documents nouveaux tirés de la collection Taggiasco et des archives du Vatican (travail consciencieux et détaillé). = Comptes-rendus : *Holder-Egger*. Gesta Federici I imperatoris in Lombardia, auctore cive Mediolanensi; accedunt Gesta Federici I in expeditione sacra (réédition améliorée « ad usum scholarum » de ces textes qui figuraient déjà dans les *Mon. Germ. hist.*). — *Gottlob*. Die päpstlichen Kreuzzugssteuern des XIII Jahrhr. (excellent). — *H. Denifle*. Die Statuten der Juristen-Universität Padua vom Jahre 1331 (art. véhément d'A. Gloria que le P. Denifle avait qualifié « homme de courtes vues, sujet aux erreurs »). — *Bertolotti*. Martiri del libero pensiero, e vittime della Santa Inquisizione nei sec. XVI, XVII e XVIII (bon). — *Brambilla*. Monete italiane di numismatica nella collezione Brambilla a Pavia (sept monnaies précieuses léguées par l'auteur à la ville de Pavie). — *Ferrai*. Studi storici. = Bulletins. Histoire politique (Risorgimento); histoire juridique.

103. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVIII, fasc. 1, 1893. — E. NUNZIANTE. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite : juin-août 1458. — M. SCHIPA. Le duché de Naples; suite (Athanas II et le différend entre Naples et le pape Jean VIII). — CALANI. Quelques documents du Vatican relatifs à l'histoire du pays de Celano, 1184-1594 (publie dix actes en latin). — N. BARONE. Lucio-Giovanni Scoppa, grammairien napolitain du XVI^e s. — B. CAPASSO. Plan de la ville de Naples au XI^e s.; suite (travaux publics et édifices civils; maisons privées). = Bibliographie : *Lacava*. Topografia e storia di Metaponto (bon). — *L. Amabile*. Il Santo Ufficio della Inquisizione in Napoli (excellent, surtout pour le XVI^e s.; travail vraiment scientifique et nouveau). — *Ciccaglione*. Le istituzioni politiche e sociali dei ducati napolitani (travail purement juridique sur le droit suivi à Naples, Gaète, Amalfi et Sorrente; c'était essentiellement le droit justinien. Sur le terrain historique la science de l'auteur est moins sûre). — *Rodenberg*. Innocenz IV und das Koenigreich Sicilien (bon). — *Bertolotti*. Martiri del libero pensiero e vittime della santa inquisizione (collection de documents

intéressants, surtout pour le xvi^e s.). — *Sambon*. Di alcune monete inedite di Alfonso I e Ferdinando I re di Napoli (bon). — *Palumbo*. L'invocazione delle legi romane fatta da Manfredi (excellente discussion juridique). — *Lesca*. Giovannantonio Campano detto l'Episcopus Aprutinus (biographie intéressante, mais incomplète, d'un humaniste du xv^e s.). — *D. Tordi*. Vittoria Colonna, marchesa di Pescara; supplemento al carteggio (peu intéressant). — *N. Barone*. Nuovi studi sulla vita et sulle opere di Antonio Galateo (bonne biographie d'Antonio de Ferrariis, médecin, philosophe, historien et cosmographe de la fin du xv^e s.). — *Minasi*. S. Nilo di Calabria, monaco basiliano nel decimo secolo (donne une version nouvelle et plus soignée de la vie de saint Nil, un discours préliminaire écrit trop vite et d'utiles notes historiques). — *Giannone*. Il tribunale della monarchia di Savoia (bon).

104. — Archivio storico siciliano. Anno XVIII, 1893. — M. DI MARTINO. La défaite des Athéniens sur les bords de l'Asinaros (étude de topographie historique sur le passage de Thucydide, VII, 78-85). — R. STARRABBA. Diplômes de fondation des églises épiscopales en Sicile, 1082-1093; contribution à l'étude de la diplomatique sicilienne au temps des Normands (en appendice : 1^o notes sur le « Liber praelatarum hujus Siciliae regni » et sur le « Liber regiae monarchiae; » 2^o des documents relatifs aux dîmes dues aux églises de Sicile). — G.-M. COLUMBA. Sur l'histoire des colonies de Chalcis en Occident. — SALOMONE-MARINO. Notes sur le livre de G. Arenaprimo, baron de Montechiaro, sur la Sicile à la bataille de Lépante (livre de tous points insuffisant). — Bibliographie : *Salvatore-Bella*. Memorie storiche del comune di Acì Catena. — *Croce*. La villa di Chiaia. — Lettre inedite di Marco Parenti, setaiuolo florentino del sec. xv (quatre lettres écrites par Parenti à son parent Filippo des Strozzi à Naples, 1447-48).

105. — Bullettino dell' Istituto storico italiano. N^o 13. Rome, 1893. — TENNERONI. D'un abrégé inconnu de la « Cronica » de Giovanni Villani (composé à la fin du xiv^e s. ou dans les premières années du xv^e par Domenico di Giovanni del Terosi, de Florence, qui n'a consigné dans son abrégé que les faits appartenant directement à l'histoire florentine; intéressant pour les sources de la « Storia fiorentina » des Malispini). — G. MONTICOLO. Études et recherches sur l'édition des plus anciens capitulaires sur les corporations de métiers à Venise, 1219-1330 (on appelait capitulaires les règlements des métiers qu'à certains moments on éprouvait le besoin de fixer par écrit; c'était un statut divisé en chapitres que les gens de la corporation juraient ensuite en présence des juges préposés à la surveillance des corporations industrielles). — MERKEL. Trois inventaires milanais du xii^e s. (avec explication des termes peu ou mal connus qui se trouvent dans ces textes, intéressants pour l'histoire du costume et de l'industrie privée).

106. — Miscellanea di storia patria. Tome XXX. Turin, 1893. — G. CLARETTA. Les royaux de Savoie, protecteurs des arts; contribu-

tion à l'histoire artistique du Piémont au XVIII^e s. — C. DELL' ACQUA. Le commandeur C. Brambilla; notice biographique. — A. CAFFARO. Avis relatifs à la guerre en Piémont et à d'autres faits concernant d'autres pays, depuis la fin de 1642 (publie deux lettres datées de Gênes, 15 nov. et 6 déc. 1642). — C. MAGENTA. Alfonso Corradi; notice nécrologique. — P. BOSELLI. Le ministre Vallesa et l'ambassadeur Dalberg en 1817 (expose, à l'aide de documents en partie inédits, la politique extérieure du baron de Vallaise, qui, dès le triomphe des alliés, s'était proposé de lutter contre la prépondérance autrichienne en Italie; quant au duc de Dalberg, ministre de France à Turin, il s'efforça d'attirer le Piémont vers la France, de rendre les idées françaises populaires à Turin et à Gênes, d'y faire aimer le gouvernement constitutionnel; blâmé au moins en apparence par le duc de Richelieu, Dalberg resta en Piémont jusqu'en 1820, et c'est dans son hôtel que se prépara le mouvement insurrectionnel de 1821). — A. CAFFARO. L'industrie et les statuts de la laine à Pignerol (les statuts sont de 1328, 1353, 1374, 1440, 1467 et 1525).

107. — Nuovo archivio veneto. Anno III (1893), tome V, 1^{re} partie. — MOSCHETTI. Le « Gobbo » du Rialto et ses rapports avec le Pasquin de Rome (comme le « Pasquino » de Rome, le « Gobbo » de Venise est une colonne élevée sur quelques marches, d'où l'on publiait les lois civiles; on y afficha des satires, des caricatures, des écrits de circonstance, qui furent composés sous la forme d'une correspondance ou d'un dialogue entre Gobbo et Pasquino; intéressant pour l'histoire littéraire et politique). — LAZZARINI. Marino Faliero avant d'être doge (ses ancêtres, ses parents, sa vie publique depuis environ l'an 1315 jusqu'en 1354; publie 59 documents relatifs à cette période). — FAVARO. Un cercle scientifique à Venise (des réunions tenues chez Andrea Morosini et des savants qui les fréquentèrent vers la fin du XVI^e s. On y vit Giordano Bruno, Paolo Sarpi, Galilée, etc.). — LAMPERTICO. Le palais Loretan (histoire de cette maison et de ses possesseurs, depuis le XVI^e s.; discours lu à la séance générale de la « Deputazione veneta di storia patria » et publié avec un copieux appendice de documents inédits). — Tome V, 2^e partie. G. COGO. Brunoro dalla Scala et l'invasion des Hongrois en 1411 (quelques pages et plusieurs documents sur le rôle joué par ce membre de la famille des Scaliger pour renverser l'autorité de Venise, et sur sa biographie après cette tentative avortée). — GHIDIGLIA. La banque « del Giro » à Venise (fondée en 1619 pour amortir la dette de la république; opérations qu'elle exécuta jusqu'en 1811). — RAULICH. Une erreur des chroniqueurs; acquisition de Viènce par les Vénitiens (elle eut lieu en 1404). — V. ROSSI. Jacopo d'Albizotto Guidi et son poème inédit sur Venise (l'Albizotto était un Florentin, né en 1377, qui alla chercher et qui trouva la fortune à Venise; pour lui témoigner sa reconnaissance, il composa en 1442 un poème à sa louange, de 4,800 vers; c'est une longue description de Venise, de ses monuments et de son commerce). — A. MEDIX. Un poème latin contre les Turcs, après leur

première incursion en Frioul, 1472 (poème en 27 distiques composé par frère Antoine de Padoue, de l'ordre des Ermites ; il est précédé d'une narration inédite, sur le même sujet, par dom Basilio Percichi de Montano, moine de Saint-Pierre de Pérouse, mort en 1571). — PAPALEONI. Achille de Lodrone (né vers 1530, le comte Achille de Lodrone mourut à vingt-quatre ans, assassiné par vengeance populaire). — CELANI. Onofrio Panvinio et son livre « de gente Fregepania » (publié de ce livre, consacré à l'histoire d'une grande famille romaine, des fragments des deux derniers chapitres, relatifs à l'histoire de Venise et aux Micheli qui descendent, dit-on, des Frangipani). — CASTELLANI. Lettre inédite de Gianvincenzo Pinelli à Pierre Dupuy et de G.-G. Scaligero au même Pinelli, 1575 et 1601. = Bibliographie : *Brognotigo*. Luigi da Porto, uomo d'arme e di lettere, 1486-1529 (quelques additions par B. Morso-lin). — *Centelli*. Caterina Cornaro e il suo regno (agréable monographie). — *Marchesan*. L'Università di Treviso nei sec. XIII e XIV (beaucoup d'agrément et de critique).

108. — Giornale ligustico. 1892, nov.-déc. — SAVIO. La légende de S. Siro, premier évêque de Pavie. — BROGNOLICO. La légende de Juliette et de Roméo (cette légende n'est pas d'origine populaire, mais littéraire ; elle fut imaginée au XVI^e s. par des romanciers désireux d'embellir le thème des discordes civiles apaisées par l'amour ; mais, par un curieux phénomène, cette légende a si bien pénétré dans les imaginations qu'aujourd'hui, à Vérone, elle a tous les caractères d'une création réellement populaire). — A. NERI. Une société typographique à Gènes au XVI^e s. — Id. Cesare Malagotti, historiographe de l'ordre de Malte.

109. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XIV (1893), fasc. 1. — SAVI. La doctrine des douze apôtres ; suite et fin (comment s'est formée la « Didaché » des douze apôtres et comment elle s'est transmise dans le texte égyptien, puis dans le texte syrien, pour aboutir à la « Doctrina, » composée sans doute à Rome au II^e s.). — CERASOLI. L'arsenal du château Saint-Ange (publie un inventaire de 1457, en latin, et un autre plus bref en italien, de 1626 ; notes en appendice sur le trésor pontifical qui était déposé en ce château, XVI^e s.). — CICCOTTI. Les institutions publiques de la Crète ; suite et fin (le sénat, l'assemblée, les charges publiques, les affaires étrangères, l'économie publique).

110. — Bollettino storico della Svizzera italiana. 1892, n^o 12. — TAGLIABUE. Voyage au Tessin et dans la vallée de Mesolcina en 1711. — T. DE LIEBENAU. Le comte Gio.-Agostino da Vimercate, prof. à l'Université de Bâle, 1464-66. — Le testament du cardinal Mathieu Schinner, 28 sept. 1522. — Documents tirés des archives des Torriani à Mendrisio. — Obit des membres de la Congrégation de N.-D. dans le Collège helvétique de Milan, 1776-1781.

111. — Compte-rendu des séances de la commission royale

d'histoire de Belgique. 1879, 1^{re} livr. — C. PIOT. Un registre aux correspondances de Frangipani, premier nonce permanent aux Pays-Bas (ce registre, récemment acquis par les Archives du royaume, contient les copies des lettres adressées par le nonce à un grand nombre d'ecclésiastiques pendant les années 1602 à 1605; il y a là des documents très importants pour l'histoire religieuse des Pays-Bas). — A. D'HERBOMEZ. Philippe le Bel et les Tournaisiens (beaucoup de choses nouvelles; en annexe, 102 chartes inédites).

112. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1893, n^o 5. — P. HENRARD. La science de l'histoire. = Comptes-rendus : *Vuylsteke*. Les comptes communaux de Gand à l'époque de Jacques van Artevelde, 1376-1389 (documents historiques de grande importance). — *De Wulf*. Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège (excellent).

113. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1893, n^o 1. — G. LE MARINEL. La région du haut Oubangi. — L. HANNEUSE. Notes sur l'Érythrée (renseignements pleins d'intérêt sur la nouvelle colonie italienne en Afrique). — H. D'URSEL. Les Belges au Tanganika (histoire des missions belges). = N^o 2. J. DU FIEF. Les expéditions belges au Katanga (histoire des expéditions Le Marinel, Stain et Delcommune). — E. SERRUYS. La Louisiane sous la domination espagnole. — A. MARISCHOL. Le Japon (étude géographique et économique).

114. — Messager des sciences historiques de Gand. 1892, 4^e livr. — P. CLAEYS et J. GEERTS. Les anciennes fortifications de la ville de Gand. — A. DE RIDDER. Une relation inédite de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle aux Pays-Bas (suite). — C. GOFFAERTS. Jacques Le Roy, baron de Broechem et du Saint-Empire, historien brabançon, et sa famille (détails intéressants). — J.-T. DE RAADT. Un assassinat commis en 1508 par Philibert de Montenaeken. — D. Le petit béguinage de Gand et de son église (histoire d'un curieux procès entre la fabrique de l'église et l'administration des hospices). = Comptes-rendus : *De Raadt*. Mélanges héraldiques (bon). — *De Pauw*. Gilles de Hase (intéressant). — *H. Pirenne*. La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai (réfutation très étudiée des conclusions de Funck-Brentano).

115. — Le Muséon. 1893, n^o 1. — TERRIEN DE LA COUPERIE. Première introduction de la civilisation occidentale en Chine d'après les légendes et les traditions (cette civilisation fut introduite vers 2282 avant l'ère chrétienne). — A. VAN HOONACKER. Le vœu de Jephté (il ne s'agit nullement d'un sacrifice humain). — P. COLINET. La déesse Aditi (discussion des opinions de Roth, Müller, Hillebrandt, Grassmann et Bergaigne). = Compte-rendu : *Darab Dastur Peshotam Sanjana*. The position of Zoroastrian women in remote antiquity (la femme zoroastrienne était à peu près dans la même situation que celle de l'âge homé-

rique telle que nous la dépeignent les épopées). — *B. Jungmann*. Josephi Fessler Institutiones Patrologiae (ouvrage très important). = N° 2. *G. MASSAROLI*. La grande inscription de Nabuchodonosor. — *E. LEFÉBURE*. Le fou de cour en Égypte (curieux détails). — *E. BEAUVOIS*. Les Papas du Nouveau-Monde rattachés à ceux des îles britanniques et nordatlantiques; suite au n° 3. = N° 3. *C. DE HARLEZ*. Une visite au monastère bouddhique de Wu-tchin. — *I. IMBERT*. Études d'histoire lycienne. — Légende d'Asita dans le Buddhacarita et dans le Mahavastu. — *A. ROUSSEL*. Les idées religieuses du Mahabaratu. = Comptes-rendus : *H. Vanderlinden*. Histoire de la constitution de la ville de Louvain au moyen âge (excellent). — *A. Réville*. La religion chinoise (faible). — *K.-E. Kanga*. Khordeh Avesta (conscientieux).

116. — Dietsche Warande. 1892, 1^{re} livr. — *V. BECKER*. Les derniers travaux sur Thomas-a-Kempis (rend compte des travaux de Santini, Cruise, Loth, Spitzen, etc.). — *C. BUTER*. Le commerce dans les Pays-Bas à l'époque de Charlemagne; suite (les étapes, les marchés, les tonlieux). = Comptes-rendus : *Mathot*. L'époque des patriotes. Joseph II (très bon livre; à notre avis c'est un plaidoyer passionné). = 2^e livr. *A.-J. BIEGELAER*. L'imprimerie à Avignon (un imprimeur du nom de Procope Waldfogel était établi à Avignon de 1444 à 1446). — *A. ERENS*. Les dépôts quaternaires de la Néerlande méridionale. — *A. KAUFMANN*. Le traitement des aliénés au moyen âge (sans importance). = 3^e livr. *ALBERDINGK THYM*. L'ancien Waulsort (d'après LAHAYE : *Étude sur l'abbaye de Waulsort, de l'ordre de Saint-Benoît*). = 5^e livr. *V. BETS*. L'hôtel de ville de Léau (intéressant). = 6^e livr. *C. VERREYTT*. Étude sur les armoiries de Bois-le-Duc. = Comptes-rendus : *M. Kæuffer*. *Vezeichn. d. Handschr. der Stadtbibliothek zu Trier* (excellent). — *F. Quetsch*. *Gesch. des Verkehrwesens am Mittelrhein* (beaucoup d'érudition). — *A. Cauchie*. Deux épisodes de la lutte de François I^{er} avec Charles-Quint en 1543 (bon).

117. — Revue belge de numismatique. 1893, 1^{re} livr. — *E. BABE-LON*. Numismatique d'Édesse en Mésopotamie (suite et fin; va de Caracalla à Trajan Dèce). — *A. DE WITTE*. Une monnaie belge de convention au commencement du XI^e siècle. — *Th.-M. ROEST*. Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre (basé sur des documents d'archives datant de 1492 à 1536). — *C.-F. TRACHSEL*. Philibert II, duc de Savoie (1497-1504). Liste monographique de ses monnaies et de ses médailles (il n'y en a que douze connues). — *E. VAN DER STRAETEN*. La médaille audenardaise. — *F. ALVIN*. *L. Wiener*, graveur en médailles, et son œuvre; 4^e article (liste détaillée des productions de cet artiste célèbre). — Nécrologie : *E. Taillebois*; *L.-F.-J. Dancoisne*; *C.-M. Maus*; *J. Dirks*. = Comptes-rendus : *De Renesse*. Dictionnaire des figures héraldiques (excellent). — *De Belfort*. Description générale des monnaies mérovingiennes (précieux instrument de travail). — *Besier*. Catalogue descriptif des monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas

avant la pacification de Gand (rédigé avec beaucoup de soin). — *De Saurma-Jellsch*. Die Saurmasche Münzsammlung deutscher, schweizerischer und polnischer Gepräge (très belle publication). = 2^e livraison. DE ROEST. Essai de classification des monnaies du comté puis duché de Gueldre; 7^e article (va de 1538 à 1576). — R. VALLENTIN. Notes sur les pinatelles de Philippe-Guillaume, prince d'Orange. — J. ROUYER. L'œuvre du médailleur N. Briot en ce qui concerne les jetons. — V. DE MUNTER. La médaille de Jean Césaire gravée par Fréd. Hagenauer. — J.-E. TER GOUW. Une monnaie inédite de Reckheim. = Comptes-rendus : *Stanley Lane Poole*. Coins and medals, their place in history and art (très injuste pour les graveurs des Pays-Bas au xvi^e siècle). — *Prou*. Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale (bon). — *De Behault de Dornon*. Numismatique montoise (renseignements précieux sur les familles Monsenaire et Cantineau de Mons). — *Babelon*. Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale (remarquable). — *De Chestret de Haneffe*. Renard de Schönau, un financier gentilhomme du xiv^e siècle (fait avec beaucoup de soin). — *Blanchet et Schlumberger*. Numismatique du Béarn (excellent). = 3^e livr. P. DE SAXE-COBOURG. Curiosités orientales de mon cabinet numismatique. — BORDEAUX. Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne (important). — J.-E. TER GOUW. Des fausses monnaies au xvii^e siècle. — C. COCHETEU. De l'utilité de rechercher la contenance en argent des monnaies du moyen âge. — TRACHSEL. — Étude comparative sur la livre toulousaine et ses subdivisions aux xiii^e et xv^e siècles. = Comptes-rendus : *De Belfort*. Description générale des monnaies mérovingiennes (abuse de l'hypothèse). — *A. de Witte*. Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469 (intéressant). — *Serrure*. Les sciences auxiliaires de l'histoire de Belgique (livre destiné aux simples curieux).

118.—**Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.** XXIII, 3^e livr. — ÉVRARD. Documents relatifs à l'abbaye de Flône (cxxxii pièces du xii^e siècle ayant trait pour la plupart à des questions de biens immeubles); suite dans la livr. 4. — E. PONCELET. Supplément au répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège (porte sur les années 1442 à 1447 et 1455 à 1459); suite dans la livr. 4. = 4^e livr. REUSENS. Accord conclu entre l'abbé de Diligem et le baron de Moriansart touchant la chapelle de Saint-Lombric à Neder-over-Heembeek. = XXIV, 1^{re} livr. L. LAHAYE. Deux documents du xi^e siècle concernant le chapitre de Walcourt et l'abbaye de Bonne-Espérance (révèle l'existence d'un abbé de Parc, *Rainerus*, qui manque dans toutes les listes des abbés). — E. REUSENS. Bulles papales et chartes relatives à l'abbaye de Grand-Bigard (détails sur des réformes opérées au xiii^e et au xiv^e siècle dans cette abbaye brabançonne). — Documents relatifs au chapitre des Saints Michel et Gudule à Bruxelles (intéressants par certains détails chrono-

logiques). — LE MÊME. Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain, 1425-1797 (importantes chartes de fondation du xv^e siècle). — LE MÊME. Questions de chronologie et d'histoire à propos de la publication du t. VIII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, par A. Wauters (compte-rendu très défavorable).

119. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1892, 1^{re} livr. — J.-Th. DE RAADT. Les mémoires de H. de Woelmont (1529-1599 ; détails intéressants sur les événements du xvi^e siècle, d'après un témoin oculaire). — DE ROYER DE DOUR. Le sphinx de Gizeli et les travaux de M. Grébaut (historique des fouilles entreprises autour du sphinx). — J. GIELEN. La ville de Maeseyck (description d'anciens monuments et exposé de l'importance des archives). — P. SAINTENOY. Prolégomènes à l'étude de la filiation des fonts baptismaux depuis les baptistères jusqu'au xvi^e siècle. = 2^e livr. P. VERHAEGEN. Essai sur la liberté de la presse en Belgique durant la domination française, de 1792 à 1814 (beaucoup de révélations très curieuses sur les procédés illégaux des autorités françaises). = 3^e et 4^e livr. C. GOFFAERTS. Les stalles de l'abbaye d'Averbode (abbaye norbertine du Brabant fondée en 1132 et encore existante). — J.-Th. DE RAADT. Notes sur quelques artistes bruxellois, peintres, etc. = 1893, 1^{re} livr. Ch. BULS. Le pèlerinage d'Olympie (historique des fouilles entreprises par le gouvernement allemand à Olympie). — E. DE LA ROCHE DE MARCHIENNES. La villa belgo-romaine de Nouvelles ; fouilles de 1891. — E. NÈVE. Excursion à Enghien et à Hal (description des monuments de ces deux villes). — E. DE LA ROCHE. Le cimetière franc d'Harvengt (découvert en novembre 1891).

120. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1893, n^o 1. — G. VAN CALOEN. Les bénédictines de Notre-Dame-du-Calvaire (notice sur sept maisons de cet ordre fondé en 1617 par Antoinette d'Orléans). — U. BERLIÈRE. Une nouvelle histoire du Bréviaire romain (d'après le livre de P. Batiffol. Paris, Picard, 1893). — D.-G. MORIN. Un écrivain ignoré du xiii^e siècle, Geoffroi de Bath, ou Geoffroi Babion (ces deux personnages n'en seraient qu'un, successivement écolâtre d'Angers et évêque de Bath, auteur du recueil *Dicite pusillanimes*). — Biographie de D. Paul Piolin. = Comptes-rendus : *Didio*. La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé (apporte beaucoup de renseignements nouveaux). — *Grutzmacher*. Die Bedeutung Benedikts von Mersia und seiner Regel in der Geschichte des Mönchthums (nie la valeur des récits de saint Grégoire, a subi l'influence de Weingarten). = N^o 2. D.-L. JANSSENS. D.-O. Wolff et l'art chrétien (discours important prononcé au congrès des catholiques de Mayence). — D.-G. MORIN. Mes principes et ma méthode pour la future édition de Saint-Césaire. — C. A. L'abbaye de Maria-Laach (description et historique de ce célèbre monastère dans lequel les Bénédictins viennent de rentrer). =

Comptes-rendus : *M. Stæger*. Der Trænksische Geschichtsschreiber P. Ignaz Gropp (Gropp est un compilateur érudit dont la critique laisse parfois à désirer, mais qui a sauvé de l'oubli nombre de documents). = N° 3. U. BERLIÈRE. Les monastères de l'ordre de Cluny du XIII^e au XV^e siècle (s'occupe des monastères anglais et espagnols de cette période). — G. MORIN. Les notes liturgiques de l'évangélaire de Burchard. — C. A. Le cardinal Vaszary. = Comptes-rendus : *Probst*. Die æltesten rœmischen Sacramentarien und Ordines (savante histoire de la liturgie). — *Schnitzler*. Berengar von Tours, sein Leben und seine Lehre (très complet). = N° 4. U. BERLIÈRE. Les collèges bénédictins aux Universités du moyen âge (organisation des collèges de Fleury, de Cluny, de Saint-Denis, de Marmoutiers, de Moissac, de Saint-Martial, de Montmajour, de Saint-Benoit, de Magdalen et de Gloucester). — G. MORIN. Notes sur les manuscrits de la bibliothèque princière d'Oettingen-Wallerstein à Maihingen (s'occupe notamment d'un manuscrit de l'Imitation jusqu'ici inconnu et d'un bénédictionnaire d'Engilmar du XI^e siècle). = Comptes-rendus : *E. Berger*. Saint Louis et Innocent IV (très remarquable). — *A. Cauchie*. Mission aux archives vaticanes (précieuses indications sur quelques fonds romains dont le dépouillement serait profitable à l'histoire de Belgique). — *U. Robert*. Un pape belge. Histoire du pape Étienne X (bon). — *De Rickel*. Notices historiques sur les communes de la province de Liège (renseignements succincts et exacts). = N° 5. G. MORIN. Une revision du psautier sur le texte grec par un anonyme du IX^e siècle (étude sur un manuscrit de la Bibl. royale de Munich). — W. VAN HETEREN. Egmond, ses abbés et ses seigneurs (suite). — L. JANSSENS. Le chant sacré d'après saint Thomas. — G. VAN CALOEN. Les Mirdites d'Albanie (communauté chrétienne de 25,000 âmes groupées autour d'Oroschi). — U. BERLIÈRE. Bénédictins tournaisiens membres de l'École de rhétorique en 1482. = Compte-rendu : *R. Rahricht*. Regesta regni hierosolymitani (c'est le travail d'ensemble le plus complet qui ait été publié depuis l'histoire des croisades de Wilken). = N° 6. U. BERLIÈRE. Les derniers travaux sur Sigebert de Gembloux (s'occupe spécialement des deux ouvrages récemment publiés par E. Dümmler : *Passio sanctae Luciae* et *Passio sanctorum Thebeorum*). — G. VAN CALOEN. Le collège grec de Saint-Athanase à Rome et les autres collèges catholiques orientaux (détails intéressants sur l'organisation de Saint-Athanase fondé à Rome en 1577 par Grégoire XIII). — U. BERLIÈRE. Notes sur Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai (analyse d'un livre des comptes de ce monastère acquis à Cheltenham par les Archives du royaume de Belgique). = Compte-rendu : *Cabrol*. Histoire du cardinal Pitra (excellent).

121. — **Revue de Belgique**. 1893, n° 2. — E. GOSSART. Estevanille Gonzalez, un bouffon espagnol dans les Pays-Bas au XVII^e siècle (intéressant); suite au n° 5. = N° 4. R. BARTHE. Le ménage d'un prince sous la régence (le prince et la princesse de Conti). — L. VAN KEYMEU-

LEN. Les théâtres de société avant la Révolution (d'après l'ouvrage de V. du Bled).

122. — Revue générale de Belgique. 1893, n° 2. — C. BUET. La royale abbaye de Saint-Maurice et son trésor. = N° 5. A. DE RIDDER. Les échevins de la souveraine cour de justice de Liège (d'après l'ouvrage de C. de Borman).

123. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1893, 1^{re} livr. — I.-F. CUMONT. Les progrès récents de l'histoire grecque (exposé des travaux les plus récents). = Compte-rendu : *R. Cagnat*. L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs (ce livre jette une grande lumière sur l'armée romaine en général et sur l'histoire militaire de l'empire).

124. — Analecta Bollandiana. 1893, n° 1. — Acta SS. Anthusae, Athanasii episcopi, Charisimi et Neophyti, ed. Hermannus Usener in Universitate Bonnensi professor. — Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae publicae Cenomanensis. — Bulletin des publications hagiographiques (nombreux comptes-rendus critiques). — Vie du bienheureux martyr Jean Fisher, cardinal, évêque de Rochester, mort en 1535; suite. = N°s 2 et 3. Notre-Dame des Sept-Douleurs et la mythologie (discussion de l'opinion de Gaidoz, qui fait remonter l'origine de cette dévotion à un cylindre chaldéen conservé au Musée Britannique). — De sancto Mauro, sive Mortuo-Nato qui colitur Hoi in Belgia. — Vita, ut videtur, cujusdam magistræ monialium Admuntensium saeculo XII. — Supplementum ad vitam beati Jacobi Veneti.

125. — La Belgique judiciaire. 1892, n° 81. — VAN SCHOOR. La Basoche (étude intéressante sur les côtés plaisants de l'histoire de cette corporation). — D. B. Serment sur reliquaire (Robert, roi de France, ayant remarqué les nombreux parjures prononcés sur les reliques des saints, ordonna qu'on se servit d'un reliquaire de cristal dans lequel il n'y avait rien, afin que ceux qui le toucheraient fusent moins coupables, sinon par l'intention, du moins par le fait). — C. DUBOIS. L'administration des menses épiscopales en France. = N° 92. H. SCHERMANS. La pragmatique sanction de saint Louis (cherche à démontrer que, pendant quatre siècles, la pragmatique a été souvent opposée à la cour de Rome sans que jamais on ait songé ou réussi à prouver son inauthenticité). = 1893, n° 4. M. ROUSES. Contrefaçon punie par le pape en 1572 (cette année-là le pape octroya à Plantin le privilège d'imprimer et de vendre seul la Bible; l'excommunication majeure était prononcée contre tout catholique qui réimprimerait ou vendrait la Bible sans l'autorisation de Plantin).

126. — Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1892, 4^e livr. — J. DEMARTEAU. Les origines de Huy et son dernier comte saint Ansfrid (étude faite d'après les sources). — A. DE RYCKEL. Le pouvoir civil des princes-évêques de Liège (examine

l'étendue des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif durant les quatre derniers siècles). — G. FRANÇOTTE. Le graveur Gaillard (1834-1887). — L. DUBOIS. L'ancienne église paroissiale de Saint-Hubert à Liège (description archéologique et étude sur les revenus de l'église). — MEYERS. La joyeuse entrée du prince Corneille de Berghes, évêque de Liège, dans la ville de Maestricht en l'an 1538 (d'après un manuscrit inédit de l'époque). — L. GRANDMAISON. Huy pendant la Révolution française (détails sur les exactions commises par les troupes et les autorités françaises). = 5^e livr. G. KURTH. Pierre l'Ermite (le véritable et unique inspirateur de la croisade a été le pape Urbain II). — J. DEMARTEAU. Les six cents Franchimontois (rectifie la légende). — M. FRAIPONT. L'Amérique avant la découverte de Christophe Colomb (article de vulgarisation). — J. DEMARTEAU. Saint Ébregèse de Termagne (conjectures intéressantes sur l'épiscopat de ce saint liégeois qui vivait à Maestricht au VII^e siècle).

127. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. XXII, 1^{re} livr. — D. VAN DE CASTEELE. Lettre à M. Schuermans sur l'ancienne verrerie liégeoise (examen des documents que contiennent les archives liégeoises sur ce sujet). — J.-B. DE HARENNE. Le château de la Rochette et ses seigneurs, avoués héréditaires de Fléron (depuis les origines jusqu'à la fin de l'ancien régime). — Ed. PONCELET. La seigneurie de Saive (importante monographie faite d'après des documents de première main). — L. NAVEAU. Le Perron liégeois (soutient, contrairement à l'opinion de Goblet d'Alviella et de Henaux, que le Perron n'est qu'une croix haussée sur des degrés; il combat aussi la théorie de Van der Kindere qui fait du Perron un monument essentiellement civil). = 2^e livr. SCHUERMANS. Sceau d'oculiste romain trouvé à Houtain-l'Évêque (soutient contre Robert Mowat l'authenticité de ce sceau; détails intéressants sur les collyres romains). — THON. Ce qu'on trouve dans un cartulaire (considérations sur l'importance historique des cartulaires; rien de neuf). — FRESON. La charité publique en 1473 à Huy (curieuse étude d'histoire locale). — DE CHESTRET DE HANEFFE. Les statuts somptuaires du clergé dans le diocèse de Liège (les détails dans lesquels entrent ces édits prouvent que de nombreux abus s'étaient enracinés dans le clergé liégeois). — J. FRESON. Prise du château de Huy en 1695. — E. PONCELET. La seigneurie de Tignée (bonne monographie). — DE CHESTRET DE HANEFFE. La foire de Liège et son trafic vers la fin du moyen âge (renseignements importants pour l'histoire économique).

128. — Annales de la Société archéologique de Namur. 1893, 1^{re} livr. — G. VAN CALOEN. Note sur la crypte romane de Thynes. — A. BEQUET. Les grands domaines et les villas de l'Entre-Sambre-et-Meuse sous l'empire romain (description des villas d'Anthée et de Perwez). — C. ROLAND. Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes (supplément). — U. BERLIÈRE. Les seigneurs de Walcourt

au XIII^e s. (d'après des chartes de l'abbaye de Saint-Foilan du Rœulx). — A. MATHIEU. Trouvailles archéologiques aux environs de Namur (inventaire assez riche). — C. ROLAND. Les seigneurs et comtes de Rochefort (travail important).

129. — Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai. XXIV. — DE LA GRANGE. Jacques de la Porte et ses œuvres (Augustin de Tournai, prédicateur et apologiste, 1591-1656). — D'HERBOMEZ. Élections d'évêques à Tournai au moyen âge (règles spéciales qui présidèrent à ces élections, de 1274 à 1484; travail fait d'après des layettes du Trésor des chartes de Paris). — DE LA GRANGE. Sources de l'histoire du Tournais. Les manuscrits conservés aux archives du département du Nord (analyse de nombreux documents inédits provenant de maisons conventuelles ou de la Chambre des comptes). — D'HERBOMEZ. Comment le quartier du Château fut réuni à la cité de Tournai en 1289 (intéressants détails d'histoire locale). — DE LA GRANGE. Généalogie des de Labarre de Mouscron. — DE NÉDONCHEL. Le droit criminel en vigueur dans la ville de Tournai aux XII^e et XIII^e siècles (important). — DE LA GRANGE. Inventaire de l'hôpital Saint-Lehire à Tournai (date de 1443, intéressant au point de vue archéologique). — DU CHASTEL. Épigraphie nobiliaire du Tournais (épitaphes du cimetière de Pottes et des églises de Taintegnies et de Rumes). — D'HERBOMEZ. Les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles qui intéressent Tournai (il en analyse plus de cent). — DU CHASTEL. Les Dennetières avant leur anoblissement, 1280 à 1523 (intéressant pour l'histoire de la noblesse tournaisienne). — HUGUET. Fragments de l'histoire religieuse de Tournai (détails sur les Capucines et les filles de Sainte-Agnès). — DE NÉDONCHEL. Étude sur la formation des confréries de bâtisseurs d'églises et sur la construction des monuments du moyen âge. — L. CLOQUET. La châsse de Notre-Dame de Tournai (description de cette célèbre pièce d'orfèvrerie religieuse du XIII^e siècle). — E. SOIL. L'ancien hôpital de Notre-Dame à Tournai (description et histoire d'après les archives).

130. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. 1893, n^o 1. — BAGUET. Les voyages de Christophe Colomb (bon résumé). — E. GROVES. Le Chili et la révolution (détails intéressants sur le soulèvement anti-Balmacediste).

131. — Bulletin du cercle archéologique de Malines. 1892. — H. CONINCKX. Malines sous la République française (exposé des malheurs de la conquête). — J.-T. DE RAADT. Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or (ce personnage, qui fut le premier évêque d'Anvers, joua un grand rôle dans l'histoire des Pays-Bas au XVI^e siècle). — V. HERMANS. Quelques mots sur les archives de la ville de Malines (bonne notice). — G. VAN CASTER. Étude sur les noms des rues de Malines (excellente étude de toponymie). — H. CONINCKX. Une émeute

à Malines en 1467 (cette émeute eut pour cause le despotisme de l'écoutète et fut durement réprimée par Philippe le Bon).

132. — Annales du cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. 2^e série, IV, 1^{re} livr. — J. ANNE. Chronique de la ville de Termonde par Daniel van Wichelen (1572 à 1625, 1667 à 1737, 1737 à 1772; intéressante pour l'histoire locale). — J. BROECKAERT. Le cartulaire du béguinage de Termonde. — A. B. L'épithaphier de la collégiale de Notre-Dame à Termonde. — Les métiers et corporations à Termonde. — Trois sièges de Termonde, 1667-1706-1745.

133. — Boletín de la R. Academia de la Historia. T. XXI, fasc. IV à VI, oct.-déc. 1892. — M. MENÉNDEZ Y PELAYO. Avertissement préliminaire à la publication d'un dialogue inédit de Juan Ginés de Sepúlveda, intitulé : *J. Genesii Sepulvedae Cordubensis Democrates aliter, sive de justis belli causis apud Indos* (texte latin et traduction espagnole). — Antonio-M. FABIÉ. Le nouveau bronze d'Itálica (compte-rendu d'un livre de M. R. de Berlanga, publié à l'occasion de la découverte d'un sénatus-consulte, de 167 environ, relatif aux jeux de gladiateurs et traitant en outre de diverses questions d'archéologie. L'article contient la traduction en espagnol du sénatus-consulte). — Eugène-M.-O. DOGNÉE. Un manuscrit inédit d'origine cordouane (dissertation au sujet d'un manuscrit de Liège, contenant un traité d'hygiène illustré, traduit du traité arabe d'Abou'l-Cacem-Khalaf-ben-Abbas. Biographie de l'auteur. Bibliographie de ses œuvres. Notes sur la vie des Maures d'Espagne au XI^e s. et sur la vie à Cordoue au XV^e, d'après le ms. *En français*). — Francisco CODERA. Manuscrits arabes de la grande mosquée de Tunis à l'exposition historico-européenne. — Angel de ALTOLAGUIRRE Y DUVALE. Arrivée de Christophe Colomb en Portugal (l'auteur cherche à démontrer que Colomb ne s'établit en Portugal qu'en 1476 au plus tôt, et non en 1470). — Francisco CODERA. Bibliothèque arabico-espagnole (notes sur le contenu des t. VII et VIII de cette collection). — Rodrigo AMADOR DE LOS RÍOS. Monuments de l'art mahométan, avec inscriptions arabes, à l'exposition historico-européenne. — Fidel FITA. Inscriptions romaines inédites. — Le Portugal à l'exposition historique de Madrid (notice sur un livre contenant divers documents relatifs à Christophe Colomb et à l'Amérique, intitulé : *Centenario do descobrimento da America. Memorias da comissão portuguesa*. Lisbonne, 1892). = Dans les *Variiedades* : Fidel FITA. Recherches américaines (notes et documents sur Juan Ginés de Sepúlveda, Martín Cortés et Diego Colón. Deux brefs de Clément VII). — Rod. AMADOR DE LOS RÍOS. La bannière de « el Salado » (inscriptions arabes brodées). — Fidel FITA. L'Inde orientale et le Groenland dans les dernières années du XV^e s. (trois documents). — D. Hernando de Gonzaga, marquis de Castellon et chevalier d'Alcántara (six documents inédits relatifs au père de saint Louis de Gonzague).

= Dans les *Noticias* : Notices bibliographiques sur la *Bibliografía Colombina*, sur la publication : *Alguns documentos do Archivo nacional da Torre do Tombo acerca das navegações e conquistas portuguesas*; notes d'épigraphie; lettre inédite de saint François Borja.

134. — Historisk Tidsskrift. 6^e série, vol. III, cah. 3. — E. HOLM. Les idées politiques de P.-A. Heiberg. — J. JAKOBSEN. Le capitaine et poète satirique Poul Nolsæ (très intéressant tableau de la situation de l'archipel des Færøé pendant les guerres de Napoléon). — Kr. ERSLEV. Le roi Sven Estridsen et l'évêque Guillaume (repousse la tradition qui fait mourir l'évêque près du cercueil du roi). — H.-O. LANGE. Johan Snell, le premier imprimeur en Danemark (il n'était pas Hollandais, mais du nord de l'Allemagne). — M. MACKEPFRANG. La chronique sur la captivité de l'archevêque Jens Grand (elle est contemporaine et exacte). — Fr. STUCKENBERG. Le bague à Bremerholm à Copenhague. — H. OLRİK. L'évêque Thietmar de Hildesheim (Danois de naissance, chapelain de Gunhild, femme de l'empereur Henri III). — MACKEPFRANG. Bibliographie historique, 1891. = Vol. IV, cah. 1-2. L. KOCH. Le ministre Schack Rathlou (mort en 1800). — H. OLRİK. Le livre de Ælnoth sur le roi Canut le Saint (cette source est très exacte). — A. LARSEN. Qui a commandé la flotte unie de la Suède, du Danemark et de la Prusse en 1535? (le noble Danois Peter Skram, et non un Suédois). — P. LAURIDSEN. L'immigration des Frisons dans le duché de Slesvic (elle n'a pas eu lieu avant la fin du XI^e s.). — V. DAHLERUP. La dernière autobiographie de L. Holberg. — E. PETERSEN. Le discours de Hemming Gad contre les Danois (controversé). = Comptes-rendus critiques : *Erdmann*. Ueber die Heimat der Angeln (bon). — *Neergaard*. Under Junigrundloven. I (excellent tableau de notre histoire depuis 1848 jusqu'à 1854). — *Hammerich*. Musiken ved Christian IV^s Hof (bon). = *Mackepfrang*. Bibliographie historique, 1892.

135. — Aarbøger for nordisk Oldkyndighed. 1892, cah. 3-4. — A. OLRİK. Essai d'un partage en deux des sources de Saxo Grammaticus. — H. OLRİK. L'évêque Valdemar et ses intentions contre la couronne de Danemark (combat les idées de M. Godt).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Alfred DARCEL, directeur du musée de Cluny, est mort le 27 mai dernier, âgé de soixante-quinze ans; on lui doit de nombreux travaux sur l'histoire de l'art; nous citerons seulement le célèbre *Album de Villard de Honnecourt*, publié en 1858.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a proposé M. J. DARMESTETER, le traducteur de l'Avesta, pour le prix biennal de 20,000 fr. — Elle a décerné le premier prix Gobert à MM. ALLMER et DISSARD pour les *Inscriptions de Lyon*, et le second à M. LECOY DE LA MARCHE pour son *Histoire des relations de la France avec le royaume de Majorque*.

— M. le Dr POTIQUET a fait paraître chez Rueff (103 p. in-8°) une élégante plaquette, imprimée et illustrée avec goût, sur la *Maladie et la mort de François II, roi de France*. Après avoir étudié avec le coup d'œil du spécialiste les portraits que les historiens du temps nous ont laissés de ce roi et les avoir comparés aux représentations figurées que nous en avons, il établit que la maladie dont souffrit le roi et qui, par une de ses complications, amena sa mort, n'était autre « que la maladie connue actuellement sous le nom de végétations adénoïdes du pharynx nasal. » Cette maladie le prit dès l'âge de six ans et explique son apathie physique et morale, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer tel ou tel état morbide de ses parents; elle prit un caractère dangereux et mortel après les fatigues, surtout physiques, des premiers mois de son règne; « mais il mourut de quelque chose de moins plaisant que de Marie Stuart, des suites d'une inflammation suppurée de l'oreille gauche. » Cette étude d'histoire médicale est fort bien conduite et très intéressante.

Allemagne. — Le 1^{er} mai est mort à Wertheim le directeur des archives princières de Lœwenstein, Al. KAUFMANN, à l'âge de soixante-seize ans; on lui doit de nombreux travaux sur l'histoire des pays rhénans et franconiens. — Le même jour est mort le Dr WUESTENFELD, professeur de langues orientales à l'Université de Gœttingue; il avait soixante-douze ans. — Le 3 mai est mort le Dr Ad. KIESSLING, professeur de philologie classique à l'Université de Strasbourg; on lui doit une excellente édition de Denys d'Halicarnasse. — Le 3 juin est mort, âgé de quatre-vingt-onze ans, le Dr Albert SCHULZ, connu sous le pseudonyme de SAN MARTE; outre une édition de Nennius et de Gildas (1844), il a publié : *die Arthursage* (1842), *die Sagen von Merlin* (1853), et, dans une autre direction : *die Polnische Königssage* (1848) et *Polnische*

Nationalsagen (1862). — Le 5 juin est mort Carl Joseph von HEFELE, évêque de Rottenburg et précédemment professeur d'histoire ecclésiastique à Tubingue; on lui doit une étude sur le cardinal Ximènes (2^e édit., 1851) et une remarquable Histoire des conciles (2^e édit., 1873 et suiv.), qui a été traduite en français. — Le 7 juin est mort le Dr Carl HARTFELDER, professeur au gymnase de Heidelberg, auteur d'excellents travaux sur Beatus Rhenanus, Mélanchthon, Conrad Celtès, et d'une Histoire de la guerre des Paysans dans le sud-ouest de l'Allemagne; il laisse inachevé un grand ouvrage sur Érasme. — Le 12 juin est mort le Dr Rud. SCHOELL, auteur de travaux remarquables sur les antiquités politiques de la Grèce.

— Hermann BAUMGARTEN est mort le 19 juin à l'âge de soixante-huit ans; il était né à Lesse en Brunswick, le 28 avril 1825. Ses opinions libérales se formèrent de l'Université; il fut même poursuivi devant les tribunaux pour avoir fait partie d'une société de lecture fondée par des étudiants, et la réaction qui suivit les troubles de 1848-49 ne fit que le fortifier dans ses idées. Aussi, tout en poursuivant des études littéraires et historiques, s'occupait-il toujours avec passion de politique. Quand Gervinus fut poursuivi à l'occasion de son Introduction à l'histoire du XIX^e s., il prit hautement sa défense (*Gervinus und seine politischen Ueberzeugungen*, 1853); plus tard il appuya de toute son ardeur le mouvement national et libéral de « l'ère nouvelle. » Aussi, quand fut créée la nouvelle Université de Strasbourg, y fut-il nommé professeur (1872). Il avait déjà fait ses preuves de professeur en enseignant la littérature et l'histoire au Polytechnicum de Karlsruhe, et mieux encore d'historien en composant sa *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution* (3 vol., 1861-1870). Préoccupé du rôle joué par le catholicisme en Espagne et chez les peuples latins en général, de sa résistance opiniâtre à la Réforme, de son avenir, il en arriva à concentrer ses recherches sur le XVI^e s., où le conflit avait éclaté, et il commença une Histoire de Charles-Quint dont 3 vol. seulement ont paru (1885-1892); il s'y était préparé par de longues études, des voyages à l'étranger, des travaux sur Sleidan (*Briefwechsel Sleidan's*, 1881), sur Sturm, sur Loyola; malheureusement son histoire est demeurée interrompue à l'année 1539. Un mémoire sur Charles-Quint et la Réforme allemande (1889) nous laisse seulement une esquisse de l'ensemble. Son étude critique *Vor der Bartholomäusnacht* (1882) montre avec quelle impartialité il savait traiter les sujets les plus fertiles en controverses haineuses; cette qualité, si éminente en lui, se manifesta mieux encore dans les critiques véhémentes qu'il adressa aux ouvrages de Janssen et de Treitschke. Les Allemands, disaient-ils, n'avaient pas eu assez de mépris pour la manière dont Thiers et Macaulay avaient écrit l'histoire; allaient-ils donc faire comme eux? « Nous qui pouvons nous glorifier de fixer le plus mince détail historique avec la critique la plus consciencieuse, nous avons le devoir d'appliquer la plus stricte vérité aux

plus grandes questions de notre passé national. » Il eût pu prendre pour devise : Pour la vérité et pour la liberté ¹.

— Le Dr HAUSSLEITER, professeur d'histoire ecclésiastique à Dorpat, a été nommé à Greifswald. — Le Dr A. PHILIPPI, professeur de philologie et d'histoire anciennes à Giessen, a pris sa retraite pour cause de maladie et a été remplacé par E. SCHWARTZ, de Rostock. — Le Dr R. VISCHER, professeur d'histoire de l'art à la Technische Hochschule d'Aix-la-Chapelle, a été nommé à Göttingue. — Le Dr Fr. DELITZSCH a été nommé professeur de langues sémitiques à l'Université de Breslau.

— L'Académie des sciences de Berlin a élu membre correspondant de la classe de philosophie et d'histoire Edward Byles COWELL, de Cambridge.

— La 34^e assemblée plénière de la Commission d'histoire de Munich s'est réunie en juin dernier, sous la présidence du prof. CORNELIUS, secrétaire, remplaçant le président malade, M. H. von Sybel. Les publications de l'exercice précédent sont les vol. XXXIV et XXXV de l'*Allgemeine deutsche Biographie* et le tome XXII de l'histoire des sciences en Allemagne : *Geschichte der medicinischen Wissenschaften in Deutschland*, par le Dr Aug. HIRSCH. Le tome VII des Recès de la Hanse paraîtra prochainement ; il se rapporte aux années 1419-1425 et comprend 873 numéros ; le tome VIII et dernier est en préparation ; il s'arrêtera en 1430. Le tome II des Annales de l'empire d'Allemagne sous Henri IV et Henri V est à l'impression. Deux nouveaux volumes des Chroniques des villes allemandes sont prévus, l'un pour les chroniques d'Augsbourg au temps de la Réforme et l'autre pour les villes du Rhin inférieur et de la Westphalie, en particulier Soest et Duisburg. Pour la série ancienne des actes de la Diète, on en est encore aux travaux préparatoires ; M. Quidde s'est assuré la collaboration du Dr Herre pour le tome X et du Dr Beckmann pour le tome XI. Pour la série moderne, le tome I est prêt à paraître ; la mort de M. Kluckhohn l'a retardé. La correspondance de Wittelsbach est poussée avec activité ; mais il faudra encore de longues recherches avant d'être en état d'imprimer.

Autriche-Hongrie. — Le 2 juillet est mort à Hermannstadt le Dr Georg-Daniel TEUTSCH, évêque de l'église évangélique luthérienne de Transylvanie, à l'âge de soixante-seize ans ; il a été de son vivant l'érudit le plus considérable dans le domaine de l'histoire transylvanienne.

— L'Académie des sciences de Vienne a choisi pour membres correspondants de la classe de philologie et d'histoire le prof. WESSELY et le comte ŁANCKOROWSKY de Vienne, le prof. EGGER d'Innsbruck, le prof.

1. Voir dans *Die Nation*, 1893, n° 42, l'art. de M. Alf. Stern que nous n'avons guère fait ici que résumer.

WESSELKOWSKY de Saint-Pétersbourg, le Dr IMHOOF-BLUMER de Winterthur en Suisse.

— Le Dr E. SZANTO a été nommé professeur d'histoire grecque à l'Université de Vienne.

Italie. — Le prof. I. GENTILE est mort, âgé de cinquante ans. Après avoir combattu avec Garibaldi en 1860 et en 1866, il entra dans l'enseignement; il enseigna l'histoire ancienne à l'Université de Pavie. Outre plusieurs manuels d'histoire ancienne, on lui doit : *Clodio e Cicerone* (1878); *le Elezioni e il broglio nella Rep. romana* (1879); *Un rappresentante del realismo nell' antichità* (1883); *P. Ventidio Basso Asciano* (1884); *Il conflitto di G. Cesare col senato* (1885); *l'Imperatore Tiberio davanti alla critica storica* (1887).

Grande-Bretagne. — La librairie Longmans, Green et Cie, de Londres, nous adresse un exemplaire du recueil des conférences prêchées par M. PULLER dans l'église de All-Hallows-on-the-Wall, et publiées sous le titre de *The primitive saints and the See of Rome*. Nous ne pouvons que mentionner ce livre, qui est exclusivement un livre de controverses.

— La Société anglaise pour le développement des études helléniques publie (Supplementary papers, n° I) un remarquable mémoire de M. Arthur C. HEADLAM, intitulé : *Ecclesiastical sites in Isauria (Cilicia Trachea)*, et consacré principalement à l'étude d'une admirable basilique byzantine en ruines à Koja Kalessi.

— On s'occupe en ce moment de fonder à Londres une Société pour la publication des cartulaires anglo-normands, c'est-à-dire des cartulaires ayant appartenu soit aux abbayes de Normandie, soit à leurs prieurés, affiliés d'Angleterre, ce qu'on appelle les « Alien priories. » Le but que se proposent les organisateurs de cette Société paraît être double. Les uns espèrent trouver dans ces cartulaires de nombreuses indications généalogiques sur les familles anglaises et écossaises qui remontent au temps de la conquête; les autres, convaincus que l'histoire d'Angleterre, au XII^e siècle surtout, peut et doit être refaite à l'aide des textes diplomatiques trop négligés jusqu'ici, même par des érudits comme le regretté Freeman, attendent beaucoup des publications de cette Société, si, comme nous l'espérons, elle réussit à s'organiser définitivement. Des hommes tels que le généalogiste M. Lindsay, du « College of arms » (de l'ancienne famille des Lindsay d'Écosse), que le pénétrant érudit J. H. Round, que le célèbre auteur de l'histoire constitutionnelle d'Angleterre, M. W. Stubbs, évêque d'Oxford, que M. Maxwell Lyte, garde général des Archives nationales de l'Angleterre, sont à la tête de cette entreprise, que leur nom seul suffirait à recommander. Les textes seraient établis avec la plus grande exactitude possible, imprimés avec de beaux caractères, sur papier élégant et solide, de manière à donner à la fois de beaux livres et de bons livres.

Cette Société intéresse autant la France que l'Angleterre et la Basse-Écosse, autant les amateurs que les érudits, et à tous ces titres il faut lui souhaiter de nombreux adhérents. Les adhésions sont reçues dès maintenant, soit par M. Lindsay (Carlton Club), soit par M. Round (31, Alfred Place West, W. C.), soit par M. Maxwell Lyte (au Public Record Office, Rolls House).

— L'administration des Archives nationales (P. Record Office) a publié un nouveau volume de ses catalogues : *Catalogue of the patent rolls, Edward I, 1281-1292*; ce volume est pour la plus grande partie l'œuvre de M. J. G. BLACK. Un index d'environ deux cents pages en fait un très utile instrument de travail. — On se propose également de reprendre la publication intégrale des rôles des lettres closes, au moins pour le règne de Henri III, publication restée interrompue, comme on sait, à l'année 1227; mais on renoncera au système ancien, qui consistait à donner comme une photographie typographique des rôles, avec leurs abréviations figurées, leurs ratures, etc. Ce système, en effet, coûtait fort cher; il exigeait de toute personne désireuse d'étudier ces textes importants des connaissances paléographiques assez étendues, et enfin ne pouvait même pas garantir l'absolue reproduction de l'original. On ne peut qu'approuver les principes nouveaux qui guident le travail des archivistes anglais et souhaiter qu'ils produisent le plus tôt possible les volumes annoncés. On remarquera d'ailleurs qu'en quatre ans ils ont donné quatre gros volumes de catalogues, pour les règnes d'Édouard I^{er}, d'Édouard II et d'Édouard III, abordés de front simultanément¹. C'est d'excellente besogne, où se manifestent et le zèle des employés et l'intelligente impulsion donnée par leur chef.

— Le tome XIII des publications de la *Pipe roll Society* (1890) contient le grand rôle de la Pipe pour la 15^e année de Henri II, 1168-1169. On sait que, d'après les usages de la Société, le travail de l'éditeur consiste uniquement à reproduire le texte original avec ses abréviations, sans y ajouter une introduction ni la moindre note, mais avec un « Index nominum et locorum. » — Le tome XIV contient trois rôles de la cour du roi sous Richard I^{er}, 1194-1195, publiés par M. Fr. W. MAITLAND (1891). Cette fois du moins il y a une introduction d'une quinzaine de pages. Il existe au P. Record Office quinze de ces rôles pour le règne de Richard Cœur-de-Lion; huit sont maintenant publiés; les sept qui restent inédits fourniront la matière d'un autre volume. M. Maitland a donné une description brève, mais précise, des trois rôles qui composent le présent volume.

— Voici encore un volume de la collection des Sources et études his-

1. *Catalogue of ancient deeds*, vol. I, 1890. — *Calendar of the patent rolls. Edward III, 1327-1330*, 1891. — *Calendar of the close rolls. Edward II, 1307-1313*, 1892.

toriques entreprise par la Société de Gœrres : *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England, 1527-1534*, publ. par le Dr Stephan EHSES (Paderborn, Schœningh, 1893, XLIV-284 p.). Ces documents consistent essentiellement en lettres tirées de la correspondance du légat Campeggio; en appendice se trouvent des extraits de la correspondance du cardinal Salviati, légat du pape en France en 1527-1529. Ces documents proviennent pour la plupart des archives vaticanes. L'introduction traite de la vie du cardinal Campeggio jusqu'en 1528 et du bref de dispense de Jules II.

Suisse. — M. le professeur KIRSCH, de l'Université de Fribourg, publie une étude très complète sur les édifices du culte dans l'antiquité chrétienne : *Die christlichen Culturgebäude im Alterthum* (Cologne, 1893). On regrettera qu'il n'ait pas connu en temps utile les recherches de M. de Lasteyrie sur le même sujet. Le mémoire de Kirsch est divisé en six chapitres : 1° les édifices du culte avant Constantin; 2° les églises cimetérielles à la même époque; 3° les églises urbaines après Constantin; 4° les sanctuaires de martyrs du IV^e au VI^e siècle; 5° les oratoires privés dans l'antiquité chrétienne; 6° l'aménagement intérieur des anciens édifices du culte. M. Kirsch appartient à l'école de M. de Rossi.

ERRATA.

Livraison de mars-avril.

Page 365, lignes 36-37. *Au lieu de* : cette opposition des comtes et des évêques, *lire* : des communes et des évêques.

Page 369, ligne 41. *Au lieu de* : si l'instruction par écrit ne suffit pas, *lire* : si l'instruction par parole (ou orale).

Livraison de juillet-août.

Page 336, ligne 29. *Au lieu de* : l'Angleterre jusqu'en 1887, *lire* : jusqu'en 1087.

Page 406, ligne 24. *Au lieu de* : la Maison royale en 1789, *lire* : la Marine royale en 1789.

Présente livraison.

Page 105, ligne 39. *Au lieu de* : vallée d'Aspe, *lire* : vallée d'Osse.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

JAUFRE RUEL

Jaufre Ruel est moins connu par les six poésies qu'il nous a laissées que par la touchante et romanesque histoire que raconte en tête de ces poésies son antique biographe provençal. Voici dans sa concise élégance le texte de cette histoire :

Jaufres Rudels de Blaia si fo mout gentils hom, princes de Blaia, et enamoret se de la comtessa de Tripol ses vezer, per lo gran bon qu'el n'auzi dir als pelegrins que vengron d'Antiochia, e fetz de lieis mains vers, ab bons sons, ab paubres motz. E per voluntat de lieis vezer el se crozet, e mes se en mar; e pres lo malautia en la nau, e fo condutz a Tripol en un alberc per mort. E fo fait a saber a la comtessa, et ella veng ad el al sien lieit, e pres lo entre sos braz. Et el saup qu'ella era la comtessa, si recobret lo vezer e l'auzir el flairar; e lauzet Dieu que l'avia la vida sostenguda tro qu'el l'agues vista. Et enaissi el mori entre sos braz; et ella lo fetz a gran honor sepellir en la maison del Temple. E pois en aquel dia ella si rendet monga per la dolor que ella ac de la mort de lui¹.

L'aventure de Jaufre Ruel devait inspirer la poésie, et depuis le temps du premier romantisme jusqu'à nos jours elle n'a pas cessé de le faire. Pour ne citer que les maîtres, elle a fourni les thèmes d'interprétations diverses à Uhland, à Henri Heine, à Swinburne, et tout récemment à Giosué Carducci et à Mary Robinson. Mais est-elle elle-même dès l'origine une fiction poétique ou contient-elle au moins une part de réalité? C'est une question qui a été souvent discutée dans ces derniers temps, et à laquelle je voudrais essayer de répondre. Fixons d'abord l'époque et le milieu dans lesquels l'aventure devrait se placer.

Le biographe provençal ne nous fournit aucune date pour

1. Cette biographie a été souvent imprimée; voy. Chabaneau, *Les Biographies des troubadours* (Toulouse, 1885), p. 10. Je donne, avec quelques très légères variantes, le texte de MM. Paul Meyer (*Recueil de textes bas-latins, provençaux et français*, p. 99) et Stimming (*Jaufre Ruel*, p. 40), qui est le plus court et certainement le plus ancien.

l'époque où florissait notre héros, mais un témoignage contemporain nous en donne une fort précise. Le troubadour Marcabrun termine ainsi une pièce composée en 1148 :

Lo vers el so vuelh enviar
 An Jaufre Rudelh oltra mar,
 E vuelh que l'aion li Frances
 Per lor coratges alegrar¹.

Jaufré avait donc pris part à la deuxième croisade, dirigée par Louis VII et où les Français étaient de beaucoup les plus nombreux ; il était déjà connu comme poète, puisque Marcabrun lui adressait spécialement son *sirventes*.

Il était, dit la biographie, « prince de Blaye. » Ce titre surprend au premier abord, et on se demande s'il n'est pas dû à l'imagination du narrateur ; mais il est au contraire fort exact. Le bisaïeul de Jaufré, Guillaume Frédéland, est déjà qualifié de *princeps Blaviensis* dans une charte de 1090, et son fils Gérard² reçoit le même titre dans un acte de 1106 environ³. « Le titre de prince, » veut bien m'écrire mon savant confrère A. Longnon, « est fréquemment donné par les chartes du XII^e siècle, en Sain-

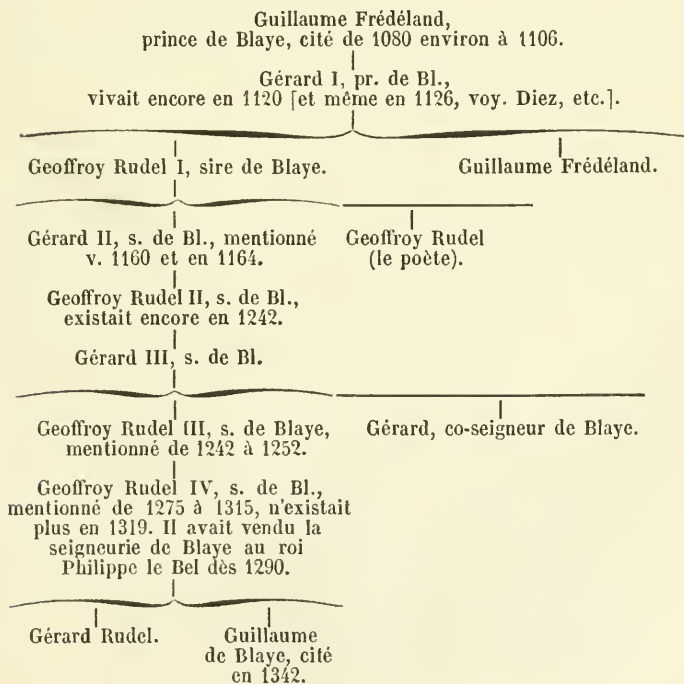
1. *Cortezamen vuelh comensar* (Raynouard, *Choix*, III, 373). C'est par distraction que M. Chabaneau (*Biographies*, p. 10, n. 4) attribue cet envoi à la pièce bien connue : *A la fontana del vergier*. Le vers qu'il accompagne n'a en lui-même aucun rapport avec la croisade.

2. Ce nom de Gérard, qui reparait à plusieurs reprises dans la liste des seigneurs de Blaye, suggère un rapprochement. La ville de Blaye, célèbre dans l'épopée française comme possédant le tombeau de Roland, y est également connue par le petit cycle qui comprend *Ami et Amile* et *Jourdain de Blaye* : or le fils d'Ami, seigneur de Blaye comme lui et père de Jourdain, s'appelle Gérard, et le fils de Jourdain a le même nom. Il est probable que l'auteur de *Jourdain* a pris à un des Gérard, princes de Blaye, le nom de son héros. L'hypothèse inverse n'est guère admissible, vu le peu d'antiquité du poème.

3. Ces renseignements sont empruntés à l'article *Blaye* (12 p. in-4^e) inséré au tome V de l'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France* du chevalier de Courcelles (Paris, 1825), article que m'a signalé M. A. Longnon. Les renseignements donnés par Foncemagne et Paulmy et reproduits ou résumés par Diez (*Leben und Werke der Troubadours*, éd. Bartsch, p. 48) et M. Stimming sont moins complets et moins exacts que ceux de cette notice. Signalons seulement en outre l'acte de 1227 concernant Jaufré Rudel II (III), signalé par M. Chabaneau (*Biogr.*, p. 47) d'après Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, II, 40 b. C'est la fille de ce même Jaufré qui, d'après l'une des révisions de la plus ancienne biographie de Richaud de Barbézieux, fut aimée et chantée par ce troubadour (Chabaneau, *Biogr.*, p. 43 ; Suchier, *Jahrbuch für rom. Literatur*, XIV, 337) : cette révision l'appelle « filha d'en Jaufre Rudelh, prince de Blaia. »

tonge et dans les régions circonvoisines, aux seigneurs châtelains qu'ailleurs on nomme *dominus* en latin ou *sire* en français. De là les titres de prince de Chalais et de Marsillac, ce dernier désignant ordinairement, dans les derniers siècles de la monarchie, l'héritier présomptif du duc de la Rochefoucauld. » La ville de Blaye faisait partie des domaines des comtes d'Angoulême, et elle fut donnée en fief à des cadets de cette famille. Dès le XI^e siècle, nous trouvons comme seigneur de Blaye un Arnaud Rudel, fils de Geoffroi Taillefer, comte d'Angoulême. Le Guillaume Frédéland qualifié de *princeps Blaviensis* en 1106 n'aurait pas été son fils, Guillaume paraissant être mort sans postérité : c'était sans doute alors, comme lui, un cadet de la famille d'Angoulême. Sa descendance posséda le fief jusqu'au moment où il fut réuni par achat à la couronne (en 1290). Le surnom de *Rudel* (en latin au génitif *Rudelli*) fut conservé dans la famille, apparemment comme souvenir du premier possesseur du fief¹, et toujours attaché au

1. Il pourra être utile de reproduire ici la table généalogique des seigneurs de Blaye telle que la donne l'article cité ci-dessus.



nom de Jaufré ou de Jofrei¹ : on n'en compte pas moins de cinq dans la généalogie de la famille². Les seigneurs de Blaye, cadets des comtes d'Angoulême, auraient, semble-t-il, porté naturellement le titre de vicomtes, et, en effet, un poète du XIII^e siècle, que nous citerons plus tard, donne le titre de « vicomte » à notre Jaufré ; mais le titre de princes (ainsi que celui de seigneurs) leur était attribué concurremment.

Remarquons à ce propos que Blaye est située sur la rive droite de la Gironde, dans une région dont le parler a aujourd'hui un caractère tout septentrional. Il n'en était pas ainsi au moyen âge, et le langage de Blaye, comme celui d'une partie de la Saintonge et de l'Angoumois, avait alors beaucoup des traits caractéristiques qu'on est convenu d'attribuer à la « langue d'oc³. » Toutefois ce n'est certainement pas le langage de sa terre que le prince de Blaye a employé dans ses poésies ; ce qu'il appelle⁴ la

Je ferai seulement remarquer que Jaufré Rudel le poète, qui ne figure dans aucune charte, a été certainement prince ou vicomte de Blaye ; il doit donc être considéré comme l'ainé de Gérard II, et celui-ci, qui n'est mentionné qu'à partir de 1160, ne devint seigneur de Blaye qu'après la mort de son frère, arrivée en 1148, si l'on accepte l'hypothèse proposée plus loin. Jaufré doit donc prendre dans le tableau la place de Gérard, et recevoir le n^o II dans la série des Jaufré Rudel de Blaye, le numéro de chacun des suivants étant augmenté d'une unité.

1. On trouve aussi un Gérard Rudel, mais très tardivement.

2. Cela tendrait même à faire croire que Guillaume Frédéland était le fils d'Arnaud Rudel, mais je ne puis étudier la question à fond. Quant à l'origine du surnom de Rudel porté par cet Arnaud, fils d'un Jofrei, je ne la connais pas. Remarquons seulement qu'il se retrouve dans la famille de Bergerac. Un *Rudellus*, mentionné pour la première fois en 1115 et pour la dernière en 1144, a gouverné le comté de Périgord seul ou conjointement avec d'autres ; Hélié Rudel (*Helias Rudelli*), qui figure en 1146 et 1154 comme associé du comte de Périgord, était probablement son fils et l'auteur des seigneurs de Bergerac : on trouve dans sa descendance des Rudel, Hélié Rudel, Geoffroi Rudel et Guillaume Rudel. Ces renseignements sont extraits de l'article *Bergerac*, par l'abbé Lespine (16 p. in-4^e), inséré au t. V (1827) de l'ouvrage de Courcelles cité plus haut. « Dessalles, en son *Histoire du Périgord*, combat le sentiment de l'abbé Lespine au sujet de l'origine des Rudel de Bergerac, et prétend qu'ils devaient être issus des seigneurs de Blaye. Pour ma part, je trouve au contraire l'opinion de Lespine très fondée, et avant de la connaître j'étais arrivé aux mêmes conclusions que cet érudit » (A. Longnon). — Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* veulent que le premier *Rudellus* ait reçu ce nom « en raison de la dureté de son caractère ; » c'est fort peu probable : on voit ici le nom de Rudel, qui n'est qu'un surnom dans la famille de Blaye, employé comme un véritable nom ; c'est en partant de là qu'il faudrait en chercher l'étymologie.

3. Voy. sur ce point P. Meyer, *Romania*, VI, 632.

4. II, 31 (*Quan lo rius de la fontana*).

plana lingua romana dans laquelle il compose ses vers, c'est la langue littéraire déjà fixée par les troubadours antérieurs, notamment Guillaume IX, Eble de Ventadour et Marcabrun, c'est-à-dire essentiellement le limousin. Ses poésies ont déjà par ce fait un caractère conventionnel : il n'y faut pas chercher l'expression naïve et spontanée de sentiments vrais; d'ailleurs, la forme rythmique en est très artistique, le style en est très étudié, et les formules convenues y abondent : toutes, sauf une, commencent par cette évocation du printemps et de ses manifestations typiques qui était de style dans la poésie courtoise¹. Ce sont des exercices de l'esprit et non des effusions du cœur, ce qui n'empêche pas que certains passages n'aient un charme qui ne s'est pas encore évanoui².

Voilà ce que nous apprennent de Jaufré des témoignages certains : il était seigneur, prince ou vicomte de Blaye, il composa des vers dans la langue des troubadours, et il se croisa en 1147. A ces données, la biographie ajoute l'histoire qu'on vient de lire : étant devenu amoureux de la comtesse de Tripoli sur sa renommée, il s'embarqua pour la Syrie afin de la voir, tomba malade en mer, et n'arriva à Tripoli que pour rendre le dernier soupir entre les bras de la comtesse, qui se fit nonne le même jour.

1. Voyez sur l'origine de ce début obligé les conjectures que j'ai émises dans le *Journal des Savants*, 1892, p. 424.

2. Le biographe de Jaufré dit que ses chansons avaient de bons airs (*bons sons*), mais de pauvres paroles (*paubres mots*). On trouvait à son époque le style du vieux troubadour trop simple, pas assez *ric* ou *elus* (voy. Suchier, *Jahrbuch*, XIII, 338). Mais c'est justement la grâce simple de quelques vers de Rudel qui nous fait encore trouver du plaisir à les lire. Tels sont ceux-ci :

D'aquest' amor sui tant cochos
 Que quand ieu vauc vas lieis corren,
 Veiaire m'es qu'a rehusos
 Men torn e qu'ella m'an fugen (I, 22-25).

Quan lo rius de la fontana
 S'esclarzis si com far sol,
 E par la flors aigentina,
 El rossinholetz el ram
 Volf e refranh e aplana
 Son douz chantar et afina,
 Dreitz es qu'ieu lo mieu refranha (II, 1-7).

Las pimpas sian als pastors
 Et als enfanz burdenz petitz,
 E mias sian tals amors
 Don ieu sia jauzens jauzitz (III, 9-12).

Que cette histoire soit peu vraisemblable, c'est ce qui ne paraît pas avoir besoin d'être démontré. Pourtant on l'a crue fermement pendant longtemps, et on a maintes fois soutenu que l'in-vraisemblance d'une action pareille à celle que la biographie attribue à Jaufré n'était pas au moyen âge telle qu'elle serait de nos jours. « Cette aventure amoureuse, dit Diez, ne se compare, dans l'histoire des troubadours, qu'à celle de Guilhem de Cabestaing et apporte une belle contribution à notre connaissance de cette époque remarquable qui est la vraie floraison du moyen âge. Un amour allumé par la simple réputation répond parfaitement à la manière de penser exaltée de l'époque, et on en a d'autres exemples chez les troubadours¹. » « En pesant la possibilité psychologique du cas, » dit de son côté M. Stimming², « nous ne devons pas prendre pour base les façons de penser et de sentir de notre temps prosaïque ; il faut en juger d'après l'esprit et le goût de l'époque à laquelle il appartient. Or, il n'y a pas besoin de preuves particulières pour montrer que ce qui caractérisait cette époque, c'était en général, mais surtout dans ce qui touchait à l'amour et au service des dames, une prédilection marquée pour tout ce qui était exalté, fantastique et mystérieux, et qu'il s'est ainsi passé bien des choses qui doivent nous paraître, d'après nos idées, exagérées et déraisonnables. Mais si cela ne suffisait pas pour nous faire regarder l'aventure comme possible *a priori*, c'est-à-dire en dehors de preuves spéciales, le fait que précisément de cette époque on nous rapporte des événements qui rappellent beaucoup l'histoire de Jaufré pourrait sans doute nous y amener. » Et l'auteur cite les amours de Dante da Majano et de la Sicilienne Nina, qui s'aimèrent sans s'être jamais vus et échangèrent des lettres et des poésies³. M. Suchier, repoussant les

1. Diez pensait sans doute aux cas plus ou moins pareils qu'a notés depuis M. Crescini (voy. ci-dessous).

2. *Der Troubadour Jaufré Rudel, sein Leben und seine Werke* (Kiel, 1873), p. 16.

3. Le cas, à supposer qu'il soit authentique (ce qui est loin d'être assuré), n'est pas le même. Nina était poétesse et Dante était poète ; il s'éprend d'elle sur des vers d'elle qu'il a lus et lui en envoie des siens, auxquels elle répond. Un commerce de ce genre n'a rien d'inusité dans l'histoire littéraire : on connaît la célèbre mystification que le poète Desforges-Maillard, sous le nom de M^{lle} Malcraix de la Vigne, pratiqua au xviii^e siècle sur ses contemporains. Tous les poètes en vogue reçoivent des lettres d'inconnues, et ces déclarations sont souvent suivies de visites ; on en a vu aboutir à des mariages. Mais lire les œuvres de quelqu'un, c'est le connaître autrement que de réputation.

objections de M. Stengel à l'authenticité de la biographie, remarque à son tour : « Un amour fantastique de ce genre était tout à fait dans l'esprit du temps. L'abîme entre la poésie amoureuse et la vie amoureuse n'était pas, surtout chez les anciens troubadours, aussi grand que l'admet Stengel... Les biographies de Peire Vidal et d'Ulrich de Lichtenstein montrent suffisamment que le fantastique en amour ne régnait pas seulement dans les chansons, qu'il était aussi largement représenté dans la vie¹. » M. Carducci apporte à l'appui de la même thèse de fines remarques sur le caractère idéaliste de l'amour au moyen âge². Enfin, tout récemment, M. Crescini, dans une excellente étude où il a heureusement rectifié quelques passages des œuvres de Jaufré, après avoir signalé l'incrédulité de M. Stengel et l'adhésion que je lui ai donnée en remarquant que le thème de l'amour conçu par ouï-dire se retrouve dans les fictions de tous les peuples³, ajoute : « A la bonne heure ; mais, surtout dans les époques héroïques et poétiques, on ne peut nettement distinguer le domaine de l'imagination de celui de l'histoire. La création romanesque découle de la vie, et, à son tour, influe sur la vie. Sommes-nous sûrs que ce thème, développé sous des formes séduisantes, n'ait pas ravi les imaginations au point de pouvoir se changer en une aventure réelle? ⁴ » Et l'auteur rapproche ce qui, dans d'autres biographies de troubadours, est raconté de Rambaud d'Orange et du roi Pierre d'Aragon, épris tous deux, sur la simple réputation de ces dames, l'un de la comtesse d'Urgel, l'autre d'Alazais de Boissazon⁵.

On le voit, toutes ces apologies reposent sur la même conviction, à savoir qu'au moyen âge il n'y avait pas entre la poésie et la vie la séparation qui s'est faite plus tard, conviction appuyée sur le fait que des aventures semblables à celle de Jaufré Rudel

1. *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XIII, 338.

2. *Jaufré Rudel, poesia antica e moderna* (Bologna, 1888), p. 37.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 152.

4. V. Crescini, *Per gli studi romanzi* (Padova, 1892), p. 14.

5. Je n'ai pas le loisir de faire ici la critique de ces deux récits ; je ferai seulement remarquer qu'ils peuvent être authentiques sans appuyer beaucoup l'authenticité de l'histoire de Jaufré. Qu'un homme, qu'un poète, sur les grands éloges qu'il a entendu faire d'une femme, pense à elle, désire la connaître, exprime ce désir dans des vers, il n'y a là rien de bien surprenant, et cela s'est vu et se voit sans doute encore souvent. Mais il y a loin de cette disposition d'esprit, de cette aspiration vague à un voyage aussi aventureux que celui de Jaufré, entrepris sur de simples ouï-dire.

sont racontées de divers personnages contemporains. Malheureusement, elles ne le sont que dans des documents aussi suspects que celui qui concerne Jaufré. On s'appuie encore sur des aventures qui, sans rappeler celle-ci, sont aussi des plus extraordinaires, comme celles de Guilhem de Cabestaing et de Peire Vidal, auxquelles on pourrait joindre celle de Richaud de Barbézieux. Mais tout cela a encore la même provenance : les biographies des troubadours. Pour Guilhem de Cabestaing, personne aujourd'hui ne doute que son biographe ne lui ait attribué un vieux conte qui se retrouve sous beaucoup d'autres formes et vient sans doute de l'Inde¹. On a récemment démontré que l'incident le plus bizarre de la biographie de Peire Vidal (et il en est sans doute ainsi de plusieurs autres) n'avait aucune réalité historique². Je dirai tout à l'heure un mot des deux versions de l'aventure de Richaud de Barbézieux. Enfin l'autobiographie d'Ulrich de Lichtenstein, que M. Suchier a encore citée à l'appui de sa thèse, contient, comme on l'a fait voir aussi il y a peu de temps, infiniment plus de fiction que de vérité³. On est quelque peu surpris, à vrai dire, de voir alléguer par des critiques sérieux des « témoignages » de cette valeur. Quant à l'idée générale qu'au moyen âge la vie était plus gouvernée par l'imagination et moins par la raison qu'elle ne l'est communément de nos jours, elle n'est pas contestable en soi ; mais c'est précisément dans les choses de l'amour qu'elle est le moins appuyée de preuves, et en tout cas elle ne saurait suffire à nous faire admettre comme historique tout ce que « les conteurs et les fableurs, » pour parler comme Wace, ont trouvé bon de nous débiter. En fait, les sources vraiment historiques ne nous montrent rien de pareil à ces aventureux épisodes, et on ne conçoit pas pourquoi des chroniqueurs qui, sur d'autres points, ne se montrent pas moins avides d'histoires merveilleuses que les poètes et romanciers contemporains, auraient gardé sur des faits aussi intéressants un silence systématique⁴. Dans le cas

1. Voy. *Romania*, t. XXI, p. 140, le compte-rendu sommaire de la plus récente publication sur ce sujet : Patzig, *Zur Geschichte der Herzmäre* (Berlin, 1891).

2. Voy. Fr. Novati, *Romania*, XXI, 78-81.

3. Voy. Reinhold Becker, *Wahrheit und Dichtung in Ulrich's von Lichtenstein Frauendienst* (Halle, 1888).

4. C'est une question très semblable à celle de la réalité des « cours d'amour, » que M. Crescini, dans le même volume où il s'occupe de Jaufré Rudel, essaie aussi de défendre, en prenant d'ailleurs également une position

de Jaufré Rudel, ce silence, comme on le verra, serait particulièrement inexplicable. D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'amour conçu par simple renommée qui est extraordinaire dans la biographie du prince de Blaye. Ce qui en fait précisément le charme poétique, cet embarquement aventureux, cette maladie en mer, cet abordage à Tripoli au moment où il va rendre le dernier soupir, cette arrivée de la comtesse pleine de surprise, de pitié et d'angoisse, cette mort du poète entre les bras de celle qu'il voit pour un seul et suprême instant, cette retraite de la comtesse dans le cloître, tout cela forme un de ces romans complets que l'imagination agence, mais que la réalité ne fournit guère tout faits. Le point d'arrivée, comme le point de départ, du récit sort visiblement du domaine de la vraisemblance.

Toutefois, « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, » et l'invraisemblance d'un récit, quand elle ne va pas jusqu'à être directement contraire à la crédibilité, n'est pas une raison suffisante pour le rejeter *a priori*. Ce qui est surtout à considérer, ce sont les autorités sur lesquelles il s'appuie. Seulement il faut noter qu'en bonne critique on doit être d'autant plus exigeant pour les preuves que le récit inspire plus de doutes : si, étant donné un récit en lui-même invraisemblable, il est en outre sensiblement postérieur aux événements qu'il raconte, si le narrateur est l'objet d'une suspicion légitime, si les circonstances du récit sont contradictoires entre elles ou en opposition avec des faits connus d'autre part, si aucun témoignage externe ne confirme le récit, si au contraire on constate un silence absolu là où on devrait trouver la mention des faits allégués, on n'hésitera pas à rejeter le récit qu'on examine dans le domaine de la fiction, et on aura alors à rechercher comment cette fiction a pris naissance. Pour soumettre à cette critique l'histoire de Jaufré Rudel, je vais examiner rapidement l'autorité de la biographie provençale, les circonstances du récit, les tentatives qu'on a faites pour le faire entrer dans le cadre fourni par l'histoire authentique, et enfin la confirmation de ce récit qu'on a trouvée dans ce qui nous reste des œuvres du troubadour saintongeais.

On a longtemps regardé les biographies qui, dans plusieurs manuscrits, précèdent un choix de poésies de certains trouba-

« juste-milieu. » Le silence complet des textes autres que les textes poétiques ou apparentés est un des arguments les plus solides contre leur existence.

dours, comme des documents historiques incontestables. Les historiens de la poésie provençale n'avaient guère d'autres sources, et ils y puisaient avec confiance. Diez, qui y a encore cru beaucoup plus qu'il n'aurait fallu, a eu cependant à maintes reprises l'occasion d'en constater les inexactitudes, et, dans une note additionnelle de son grand ouvrage¹, il s'est exprimé ainsi : « Combien peu elles peuvent prétendre à une valeur absolue, c'est ce qu'on a eu plus d'une fois l'occasion de montrer dans ce livre ; mais leur valeur historique générale n'est pas plus à mettre en doute que celle de tant de chroniqueurs du moyen âge qu'il faut parfois rectifier. » La comparaison n'est pas tout à fait exacte : les chroniqueurs du moyen âge sont souvent mal informés, partiels, inexacts et crédules, mais ils n'inventent pas leurs récits de toutes pièces ou ne les construisent pas sur des données étrangères à l'histoire, au lieu que plusieurs des biographies des troubadours sont de véritables romans, édifiés par un travail de pure imagination sur des passages arbitrairement interprétés des œuvres des poètes. Diez a été trop indulgent, sans doute parce qu'inconsciemment il hésitait à couper la branche sur laquelle il était assis : si on rejette en effet les biographies, on se trouve, pour beaucoup de troubadours, en présence d'un véritable néant au point de vue historique. Depuis Diez, et sans doute pour les mêmes raisons, on a longtemps laissé la question dans le vague. M. Stengel, qui, attaquant la véracité d'une biographie, se trouvait placé à un point de vue différent, a été plus hardi : « Personne ne peut nier, dit-il², que dans ces notices, qui, pour plusieurs poètes, datent de cent ans après leur mort (car elles n'ont guère dû être rédigées avant le milieu du XIII^e siècle), il ne se soit glissé beaucoup de traits légendaires, que souvent on ne soit porté à supposer qu'elles ont été fabriquées à l'aide d'allusions mal comprises et de façons de parler bizarres des poètes eux-mêmes. » Depuis lors cette opinion a été plus d'une fois exprimée³, et, ce qui vaut mieux, démontrée par des exemples probants : je l'ai rappelé tout à l'heure pour Guilhem de Cabestaing et pour Peire Vidal. Je cite-

1. Éd. Bartsch, p. 495.

2. *Li romans de Durmart le Galois* (Tübingen, 1873), p. 504.

3. M. Novati, dans l'article cité plus haut, a fort justement comparé plusieurs récits des biographies des troubadours aux anecdotes que les scholiastes de l'antiquité nous ont racontées sur les grands poètes grecs, et qui proviennent souvent aussi d'allusions ou de plaisanteries mal comprises.

rai particulièrement l'exemple typique de Richaud de Barbézieux, proche voisin du pays de Jaufré Rudel, et qui a eu pour dame une petite-nièce¹ du poète. Richaud, qui florissait dans le premier quart du XIII^e siècle, a composé une chanson qui a été très célèbre (*Altresi com l'olifans*), dont la première strophe dit à peu près : « Comme l'éléphant, quand il est tombé, ne peut se redresser si les autres ne le relèvent par le cri de leur voix², ainsi je suis, et je veux imiter cette façon, car ma faute m'est si lourde et pesante que, si la cour du Pui et la libéralité et le mérite parfait des loyaux amants ne me relèvent pas, je ne me redresserai jamais ; qu'ils daignent donc demander grâce pour moi là où ma prière est inutile et où je ne trouve pas de merci. » Et plus loin il dit que, si aucune prière ne sert à rien, il vivra seul et désespéré comme un ermite. Sur ces vers on composa une *razo*, c'est-à-dire une explication du sujet de la chanson, que les jongleurs récitaient avant de la chanter : on y raconte que Richaud, ayant offensé la dame (l'offense elle-même est très romanesque³) et ayant été congédié par elle, « pour la tristesse qu'il en eut, s'en alla en un bois, et se fit faire une maison et s'enferma dedans, disant qu'il n'en sortirait pas jusqu'à ce qu'il trouvât merci auprès de sa dame ; c'est pourquoi il dit dans une chanson :

Mielz de dompna, don soi fugitz doz ans⁴.

Puis les bonnes dames et les chevaliers qui les aimaient, voyant le grand dommage de Richaud qui était ainsi perdu, vinrent là où il était reclus et le prièrent de sortir de là. Et Richaud dit qu'il n'en sortirait pas jusqu'à ce que sa dame lui eût pardonné. Et les dames et les chevaliers s'en vinrent à la dame et la prièrent de lui

1. Voyez ci-dessus, p. 226, n. 3.

2. Richaud avait une prédilection, qu'a déjà remarquée son ancien biographe, pour ces images empruntées à l'histoire naturelle, c'est-à-dire surtout à cette histoire naturelle imaginaire que le moyen âge avait héritée de l'antiquité. Le trait du vieil éléphant qui ne peut se relever quand il est tombé et que le jeune remet sur ses pieds avec sa trompe (et non par ses cris, comme Richaud l'a imaginé pour faire cadrer l'image avec son sujet) se trouve dans un grand nombre de *Physiologues* ou *Bestiaires* (voy. Goldstaub et Wendriner, *Ein toscovenezianischer Bestiarius*, Halle, 1892, p. 413 ss.).

3. L'histoire racontée là rappelle assez celle de Gaucelm Faidit avec Marie de Ventadour et la dame de Malamort (Chabaneau, *Biogr.*, p. 36).

4. *Mielz de dompna* était le nom sous lequel Richaud désignait sa dame. — Ou voit que dans cette chanson il dit qu'il l'a fuie pendant deux ans, mais il ne parle nullement d'une retraite dans un bois : c'est ainsi que les auteurs de *razos* transforment sans cesse les données fournies par les poètes.

pardonner, et la dame leur répondit qu'elle n'en ferait rien à moins que cent dames et cent chevaliers qui s'aimassent tous par amour ne vinssent tous devant elle, mains jointes et à genoux, lui demander merci et qu'elle lui pardonnât, et alors elle lui pardonnerait s'ils faisaient cela. La nouvelle en vint à Richaud, dont il fit cette chanson qui dit :

Altresi com l'olifanz.....

Et les dames et les chevaliers s'assemblèrent tous et allèrent crier merci à la dame pour Richaud, et la dame lui pardonna¹. » Voilà qui est déjà assez fantastique; mais ce n'est rien à côté d'une autre rédaction de la même histoire, qui n'est conservée qu'en italien, dans une des *Cento novelle antiche*. Là l'offense de Richaud² envers sa dame est autre; il sort de son ermitage pour venir au Pui remporter, incognito, le prix d'un grand tournoi; mais il est reconnu, et on lui demande de chanter; il refuse à moins d'avoir obtenu le pardon de sa dame. On va la supplier, mais elle répond : « Dites-lui que je ne lui pardonnerai jamais s'il ne me fait pas crier merci par cent barons et cent chevaliers et cent dames et cent demoiselles, qui tous crient d'une seule voix : *Merci!* et ne sachent pas à qui la demander³. » Richaud profite de la Chandeleur, où on faisait grande fête au Pui, et quand tout le monde est réuni dans l'église, il chante la chanson qu'il vient de composer (*Altresi com l'olifanz*); alors tous les gens qui sont dans l'église se mettent à crier merci, « et la dame lui pardonna, et il rentra dans sa grâce comme il y était d'abord. »

1. Chabaneau, p. 44. Cette anecdote ne se trouve ajoutée à la biographie de Richaud que dans le seul manuscrit P (xli-42 de la Laurentienne), d'après lequel M. A. Thomas l'a publiée le premier dans le *Giornale di filologia romanza*, III, 12-17. M. Thomas paraît croire que toutes les divergences entre la biographie et le récit du *Novellino* sont du fait du conteur italien; je crois plutôt qu'il a eu sous les yeux une *raza* différente de celle qui nous est parvenue en provençal.

2. Le rédacteur de la nouvelle n'avait pas trouvé dans son original provençal (ce qui est assez bizarre) le nom du héros. Il dit : « Uno di quelli cavalieri (pogniamli nome messer Alamanno). » Il a pensé sans doute à Bertrand d'Alamanon; mais l'identité de Richaud est suffisamment établie par la citation de sa célèbre chanson.

3. Il y a là une contradiction flagrante. Il serait en effet bien plus conforme au code de l'amour courtois que ceux qui implorent la grâce de Richaud le fissent sans connaître sa dame (d'autant plus que si elle lui en veut, dans ce récit, c'est pour s'être vanté d'avoir une belle maîtresse); cependant on voit ici les chevaliers aller la trouver; donc elle était connue de tout le monde. Les récits de ce genre présentent souvent de pareilles inconséquences.

Je me suis arrêté à cette historiette, parce qu'elle nous montre bien comment se sont formées plusieurs des biographies des troubadours : elles reposent souvent, au moins en partie, sur les *razos* des chansons, et les *razos* elles-mêmes, dues ordinairement à des jongleurs, ne sont bien fréquemment que des inventions romanesques qui n'ont pas d'autres bases que les pièces qu'elles prétendent expliquer. De là vient que les critiques s'y sont souvent trompés, et ont cru trouver la confirmation des *razos* ou des biographies dans des textes qui en étaient simplement la source, et qui d'ailleurs ne contiennent pas du tout ce que l'imagination des jongleurs en a tiré. Des observations analogues pourraient se faire et ont été faites sur bien d'autres *razos* ou biographies, même quand elles ne présentent rien de trop invraisemblable en soi¹. Ce n'est pas d'ailleurs la seule cause des inexactitudes des renseignements historiques qu'elles donnent : beaucoup d'entre elles, écrites longtemps après les faits qui en sont le sujet, montrent chez leurs auteurs une complète ignorance de l'histoire ou une étrange confusion de souvenirs. C'est ainsi que Hugues de Saint-Circ, l'auteur certain des vies de troubadours qui inspirent le plus de créance, et l'auteur présumé de beaucoup d'autres, raconte que Bernard de Ventadour, banni de son pays, vint trouver la duchesse de Normandie, « qui était jeune et de grande valeur, » et resta longtemps à sa cour; mais le roi d'Angleterre l'ayant épousée et emmenée, Bernard s'en retourna à Toulouse. Or, Aliénor ne devint duchesse de Normandie (1152), puis reine d'Angleterre (1154) que par son mariage avec Henri Plantagenêt; jusque-là elle était reine de France, ce que Hugues paraît complètement ignorer². La même erreur, exposée plus complètement encore, sur la même personne a fait conjecturer avec vraisemblance à M. Chabaneau que Hugues

1. Par exemple pour Bertrand de Born, voyez les remarques critiques de MM. Clédet, Stimming et Thomas.

2. Diez a bien remarqué qu'ici la biographie de Bernard devenait tout à fait fabuleuse. M. Suchier (*Jahrb.*, XIV, 124) traduit : « Et il alla chez la duchesse de Normandie et resta longtemps à sa cour, jusqu'à ce qu'elle devint reine d'Angleterre. » Et il explique, comme Diez d'ailleurs, qu'il s'agit de l'avènement de Henri au trône d'Angleterre, par la mort d'Étienne, en 1154. Mais ce n'est pas du tout ce que dit Hugues de Saint-Circ, et la biographie de Guillaume IX montre bien comment on se représentait les choses. Le désir de trouver un peu de réalité dans ces documents romanesques ne doit pas nous porter à en dissimuler le vrai caractère.

était aussi l'auteur de la notice sur Guillaume IX. D'après cette notice, Guillaume « eut un fils qui eut pour femme la duchesse de Normandie, dont il eut une fille qui fut femme du roi Henri d'Angleterre. » Ainsi Aliénor, avant d'épouser Henri II, aurait possédé la Normandie comme héritage de sa mère ! Et remarquez que Hugues de Saint-Circ était contemporain d'Aliénor, morte seulement en 1212, qu'il était intimement lié avec Savari de Mauléon, mêlé à toutes les affaires du temps, qu'il fit un long séjour en Poitou, dans le pays même qu'Aliénor avait successivement apporté en dot à ses deux maris, et que le mariage d'Aliénor, aussitôt après sa répudiation par Louis VII, fut un des grands événements du XII^e siècle : ses erreurs dépassent donc toute mesure excusable et presque croyable, surtout si on se rappelle qu'il prétend avoir recueilli son histoire de Bernard de la bouche du fils même de la comtesse de Ventadour que Bernard aimait¹. Et voilà ce qu'est celle des biographies que Diez désigne entre toutes comme « fast urkundlich. »

Nous sommes donc avertis de ne pas nous fier à ces compositions, qui ont été faites en vue non de fournir des documents aux historiens, mais d'intéresser et de divertir les auditeurs et plus tard les lecteurs. La valeur de chacune d'elles doit en tout cas être examinée soigneusement, et il est clair que cette valeur a d'autant moins de chance d'être sérieuse que le biographe sera plus postérieur au héros. La vie de Jaufré Rudel peut bien être de Hugues de Saint-Circ; ce serait sa plus grande chance d'antiquité : elle serait alors postérieure d'environ trois quarts de siècle aux événements qu'elle raconte²; c'est plus qu'il n'en faut pour qu'on ne lui attribue pas une grande autorité. Mais il faut l'étudier en elle-même et voir comment elle se concilie avec l'histoire.

La biographie nous dit que Jaufré « se croisa par volonté de voir la comtesse de Tripoli, » et nous savons en effet par Marca-brun qu'il se croisa en 1147; mais nous avons la chanson qu'il composa à cette occasion, et elle prouve que ce ne fut nullement pour aller chercher une belle inconnue. Cette chanson nous offre

1. Cette allégation se heurte d'ailleurs à de nombreuses difficultés, dans lesquelles je n'ai point à entrer ici.

2. Hugues de Saint-Circ a composé des poésies de 1215 environ à 1240. Je croirais volontiers qu'il a écrit ses biographies à un âge avancé, quand, s'étant marié, il ne fit plus de chansons, comme nous l'apprend sa biographie, qui, à mon sentiment, peut fort bien être de lui-même.

les deux thèmes qui figurent dans beaucoup d'autres chansons de croisade, l'amour et l'enthousiasme religieux ; mais, tandis qu'ailleurs ils sont ou fondus ou mis en opposition, ici ils sont simplement juxtaposés de la façon la plus étrange. L'incohérence des pensées successivement exprimées dans une même pièce est un des caractères les plus communs de la lyrique provençale (qui contraste singulièrement avec l'unité excessive que donne à chaque pièce le rapport des strophes entre elles et souvent, comme ici, l'identité des rimes d'un bout à l'autre) ; mais elle a rarement été poussée aussi loin. Dans les six premières strophes, le poète se représente comme passionnément amoureux ; il trouve même des accents d'une sincérité rare dans la poésie courtoise¹, il s'encourage à oser avouer son « talent » à sa dame ; puis, sans aucune transition, il écrit ces deux strophes, dont le premier vers seul rappelle l'amour :

Amour, je me sépare de vous avec allégresse, parce que je vais cherchant mon mieux ; et j'ai cette bonne aventure d'en avoir le cœur joyeux grâce à mon bon garant², qui me veut et m'appelle et m'accepte, et qui m'a mis en bon espoir.

Et qui reste par deçà dans les plaisirs et ne suit pas Dieu à Bethléem, je ne vois pas comment il pourra jamais être preux ni atteindre son salut ; car je crois et je sais que celui que Jésus instruit peut tenir école avec sécurité.

Il résulte clairement de cette pièce que Jaufré, quand il se croisa, était amoureux non pas d'une inconnue qu'il allait chercher outre-mer, mais bien d'une personne qu'il laissait en France, et qu'il se croisa, sacrifiant cet amour, sous l'impulsion de la ferveur religieuse excitée au plus haut point, comme on sait, en 1146 et 1147, par les prédications de Bernard de Clairvaux. Aussi Diez, M. Stimming, et tout récemment M. Carducci³ ont-ils pensé qu'il était retourné en Syrie, vingt-trois ans plus tard d'après Diez, quinze ans seulement d'après M. Stimming, cette fois pour voir la comtesse et mourir. Il faut avouer, a fait observer avec raison M. Stengel, que, si à la rigueur on conçoit qu'un jeune poète exalté fasse un pareil coup de tête, on a bien de la

1. J'ai emprunté plus haut à cette pièce (I de Stimming) quelques vers qui peignent vivement l'impatience de l'amant qui va trouver celle qu'il aime.

2. *Schutzpatron*, traduit M. Stimming ; je crois que c'est Dieu que le poète désigne.

3. *O. c.*, p. 42.

peine à l'imaginer d'un homme qui, en 1170, aurait eu au moins cinquante ans, en 1162 aurait passé la quarantaine. Mais en outre, la biographie, notre seule source pour l'aventure amoureuse, nous dit positivement que Jaufré « se croisa » pour voir la comtesse. Se croiser n'est pas simplement aller outre-mer : c'est prendre la croix donnée par un prêtre dans une cérémonie spéciale et contracter par là une série d'obligations en même temps que recevoir une série de privilèges ; or, entre 1147 et 1189, il n'y eut pas de « croiseries » en France. Le biographe ne dit pas d'ailleurs que Jaufré soit allé deux fois en Syrie : il rattache expressément son départ comme croisé à son amour pour la comtesse de Tripoli : or nous voyons par la chanson citée que Jaufré, quand il se croisa, était amoureux en France ; la biographie est donc en contradiction formelle avec un fait sur lequel il ne saurait y avoir de doute.

Cette contradiction n'a pas arrêté M. Suchier, qui croit à l'exactitude du récit de la biographie, et que Jaufré s'est en effet croisé en 1147 par amour pour la comtesse de Tripoli¹. Comment il concilie cette opinion avec la chanson de croisade, il ne nous le dit pas ; et les critiques qui se sont rangés à son avis² ne cherchent pas davantage à l'expliquer. M. Crescini a sans doute justement interprété leur pensée en disant : « Pour Suchier, la chanson aurait été composée au printemps de 1146. La nouvelle flamme pour la comtesse inconnue se serait allumée dans le cœur du poète entre ce moment et le mois d'août 1147, dans lequel, toujours d'après Suchier, il se serait mis en mer avec le comte de Toulouse et d'autres vers la Terre Sainte. Mais cette passion nouvelle ne semble pas être née ainsi à l'improviste ; on l'imagine plutôt longtemps couvée et caressée par l'imagination du poète. Puis, comment croire que, résolu à prendre congé d'Amour, oubliant toute chose terrestre pour le service de Dieu, le poète ait tout à coup entrepris son pèlerinage uniquement pour l'amour d'une femme ? C'est pourquoi, ou ce ne fut pas à l'occasion de la croisade que Jaufré s'aventura outre-mer, ou la chanson en question ne se rapporte pas à la croisade, ce qui semble plus difficile à admettre³. »

1. *Jahrbuch*, XIII, 127.

2. P. Meyer, *Romania*, VI, 120; Chabaneau, *Biogr.*, p. 10, n. 4 (« l'opinion de M. Suchier.... la seule plausible »).

3. *O. c.*, p. 2. « Comme on voit, dit ailleurs l'auteur (p. 14), on flotte dans une mer d'incertitudes. »

On verra plus loin que, malgré ces sages remarques, M. Crescini ne peut se résigner à considérer comme une simple fiction l'aventure de Jaufré Rudel avec la comtesse de Tripoli. Il ne met pas d'ailleurs assez en relief l'in vraisemblance du système de M. Suchier. Il est très peu probable que Jaufré ait composé son chant de croisade au printemps de 1146; les strophes que j'ai citées montrent clairement qu'en les composant il est tout près de son départ; or il s'embarqua sans doute au mois d'août 1147: c'est donc au printemps de 1147 que la chanson a dû être faite, et elle nous représente bien les sentiments dans lesquels le poète partait pour l'Orient. Il est bien clair que Jaufré ne s'est pas croisé pour voir la comtesse de Tripoli.

Si les difficultés, pour ne pas dire les impossibilités, sont grandes du côté de Jaufré Rudel quand on veut accepter le récit de son biographe, elles ne sont pas moindres du côté de sa dame. C'était, nous dit le narrateur, la comtesse de Tripoli. On reconnaissait jadis sous cette dénomination la veuve de Raimond II, ce qui placerait l'aventure après 1187: il ne saurait en être question aujourd'hui¹. Foncemagne et Paulmy, suivis par Diez, par M. Stimming et tout récemment par M. Carducci², ont cru qu'il s'agissait de Mélissent, fille de Raimond I^{er} et sœur de Raimond II, qui, en 1162, fut outrageusement abandonnée par l'empereur grec Manuel, auquel elle était fiancée: « Cet affront, dit Diez, put décider la comtesse, comme il arrivait souvent, à renoncer aux vanités du monde et à s'adonner aux œuvres pies, et ainsi la renommée de sa vertu, rehaussée par le tort qu'elle avait subi, put se répandre jusqu'en Europe par la bouche des pèlerins. Ceci admis, l'histoire se serait passée vers l'an 1170. » MM. Stimming et Carducci raisonnent de même; seulement ils placent l'événement en 1162, date assignée à la mort de Jaufré Rudel par Nosttradamus³. On a déjà vu combien il est peu admissible que Rudel,

1. Voy. Diez, *Leben und Werke*, p. 49, n. 3.

2. *O. c.*, p. 42: « Per amor di Melisenda, come porta la leggenda e la storia può ammettere. » Mais la « légende, » si l'on entend par là les témoignages anciens, ne donne aucun nom.

3. Bartsch a montré (*Jahrbuch*, XIII, 20) que les additions faites par Nosttradamus à l'ancienne biographie sont, comme d'ordinaire, ou des ornements ou de pures fictions. Il change *Blaie* en *Blieux*, pour faire de Jaufré un Provençal, etc. Il termine son récit par ces mots: « Et.... rendit l'esprit entre les mains de la comtesse, qui le fist metre en riche et honorable sepulture de porphire, et luy feist engraver quelques vers en langue arabesque, qui fut en

après s'être croisé en 1147, soit retourné en Syrie, poussé par une vision d'amour, vingt-trois ans ou même quinze ans après. M. Suchier a remarqué en outre qu'il était dans les conventions de l'amour courtois d'aimer les femmes mariées et non les jeunes filles. Et en effet, si Jaufré était venu trouver Mélissent, ce n'aurait pu être que pour l'épouser : quoi de plus choquant, et quoi de moins conforme au ton des chansons où on veut qu'il ait exprimé son amour¹ ? Mais il y a plus : Mélissent n'était pas « comtesse de Tripoli. » On ne prodiguait pas au moyen âge les titres féodaux par politesse : Mélissent ayant un frère, Raimond II, qui possédait le comté de Tripoli, n'a jamais eu le titre de comtesse, et cela suffirait à l'écart².

Aussi M. Suchier a-t-il « laissé tomber » Mélissent, — qui perd ainsi son amant poétique comme son impérial fiancé, — et s'est-il « décidé pour Odierno, sa mère, femme du comte Raimond I^{er} de Tripoli... Odierno était née vers 1118 et pouvait encore alors (en 1147) être assez belle pour mériter la louange d'un troubadour. » A la bonne heure ; mais nous savons pertinemment qu'Odierno ne se fit nullement nonne en 1147³, année

l'an 1562 (l. 1162), au quel temps il florissoit. » Bartsch remarque, il est vrai : « La date ne se trouvait pas dans la source....., mais elle peut être exacte et N. peut l'avoir prise dans des sources historiques ; elle s'accorde parfaitement avec la chronologie du poète » (de même Stimming, p. 16 ; Carducci, p. 41). Quelles pourraient bien être les « sources historiques » que Nostradamus aurait connues sur Jaufré Rudel et que nous ne connaîtrions pas ? Il a probablement voulu mettre ici une date parce qu'il s'agissait d'une épitaphe, et il a choisi celle-là à l'aventure, sans même s'apercevoir qu'elle ne cadrerait pas avec ce qu'il avait raconté (de son chef) sur les relations de Jaufré et du comte de Bretagne Geoffroi, né en 1155. Au reste, il y a une faute d'impression, et peut-être avait-il mis une autre date, 1192 par exemple.

1. D'après M. Stimming (p. 18), la mésaventure de Mélissent avait dû d'autant plus toucher Jaufré que lui-même avait été, de la part d'une dame, victime d'une semblable perfidie (une de ses chansons nous laisse entendre qu'il avait été l'objet d'une mystification assez cruelle de la part d'une dame qu'il courtisait). S'il en était ainsi, ne trouverait-on pas dans les chansons qu'on suppose inspirées par Mélissent quelques traces de pareils sentiments ?

2. Ajoutons que si Mélissent, sur qui l'attention avait été attirée par son malheur, eût été l'héroïne d'une aventure aussi romanesque et eût pris le voile ensuite, il est inadmissible qu'il ne nous en restât pas un récit. Guillaume de Tyr, qui la connaissait personnellement, qui l'appelle (XVIII, 31) *bonae indolis adolescentulam*, aurait certainement rapporté une telle histoire. Mais ne sent-on pas qu'on ne peut même l'imaginer comme insérée dans son œuvre, et que jamais un conte pareil ne figura dans une chronique sérieuse ?

3. « Si elle s'est retirée dans un cloître, dit M. Suchier, je ne le sais pas, » et de même M. Crescini (p. 17). Mais ce n'est pas assez dire, comme on le voit

où le malheureux Jaufré, d'après M. Suchier, serait venu expirer entre ses bras : après avoir assez mal vécu avec son mari Raimond I^{er}, elle exerça, quand il eut été assassiné en 1152, la tutelle de son fils mineur, et mourut en 1161. Si c'est elle que le biographe a eue en vue, il a donc commis une grave erreur. Peu importe, dit M. Crescini : « Qui ne voit que cette donnée doit être purement imaginaire ? Si l'histoire a ses droits, la fantaisie a ses privilèges : elle supplée à son gré ce qui manque de poétique dans les cas réels. Et la retraite de la comtesse de Tripoli dans l'asile du cloître, pour y vivre en songeant à son doux poète mort entre ses bras, ne doit pas être autre chose qu'un complément romanesque donné à la belle histoire de Jaufré Rudel. » La biographie raconte essentiellement quatre faits : Jaufré Rudel s'est épris, à Blaye, de la comtesse de Tripoli sur ce qu'il en entendait dire, — il s'est croisé pour la voir, — il est mort dans ses bras en abordant à Tripoli, — elle s'est faite religieuse. De ces faits, deux seulement, le second et le dernier, se prêtent à un contrôle historique (nous verrons toutefois que le troisième n'y échappe pas tout à fait et n'y résiste pas mieux) : or, le quatrième est démontré faux ; le deuxième, de l'aveu de M. Crescini, est à peu près inadmissible ; mais il n'en faut pas moins croire les deux autres, parce que rien ne prouve qu'ils soient impossibles, tout invraisemblables qu'ils nous paraissent ! Le biographe a ajouté à son histoire un « complément romanesque, » il l'a commencée par une évidente erreur, mais ce serait pousser trop loin le scepticisme que de ne pas le croire sur parole pour le fond même de l'histoire, bien qu'il écrivît près d'un siècle après son héros et que son histoire entière ait précisément le caractère des inventions romanesques de ce temps !

Une seule chose explique cette obstination, chez des critiques de la valeur de ceux que j'ai cités, à défendre une thèse aussi étrange, c'est la conviction où ils sont que les chansons mêmes de Jaufré Rudel contiennent la preuve et l'expression de sa passion insolite :

Amors de terra lonhdana,
Per vos totz lo cors mi dol ! (II, 8-9).

par les dates rappelées ci-dessus. Tout ce qu'il nous importe en effet de savoir, c'est si elle a pris le voile en 1147 ; or elle ne l'a pas fait, ni au moins pendant les dix années suivantes.

Telle est l'épigramme que M. Carducci a mise en tête de la jolie plaquette où il a joint sa belle poésie sur Jaufré Rudel à une étude sur sa légende, et il y a des expressions bien plus frappantes dans une autre pièce (VI) : « Que personne ne s'émerveille de moi, dit le poète, si j'aime ce que je ne verrai jamais ; car dans mon cœur il n'y a de joie d'amour que pour celle que jamais je ne vis ; jamais elle ne m'a dit vrai ni menti, et je ne sais si jamais elle le fera... » Et ailleurs (V) : « Jamais je ne jouirai d'amour, si je ne jouis de cette amour de loin ; car je ne sais plus gente ni meilleure en nulle contrée ni près ni loin ; son mérite est si vrai et si pur que là-bas au pays des Sarrasins je voudrais être pour elle appelé captif... Ah ! pussé-je être là pèlerin, en sorte que mon bourdon et mon esclavine fussent regardés par ses beaux yeux ! »

Peut-on se refuser, disent les défenseurs de la légende, à des preuves aussi claires ? Jaufré ne dit-il pas expressément qu'il aime une dame qu'il n'a jamais vue et qu'il ne verra peut-être jamais ? qu'il est prêt pour elle à être prisonnier « là-bas dans le pays des Sarrasins ? » et qu'il espère arriver chez elle comme pèlerin ? Comme nous savons en outre qu'il se croisa réellement, peut-on demander une confirmation plus éclatante du récit de son biographe ?

Pour moi, comme pour M. Stengel, l'examen attentif des chansons de Jaufré doit amener à une conclusion toute contraire. Ces chansons sont au nombre de six¹ : de l'aveu de tous les critiques depuis Diez, trois de ces chansons se rapportent à un autre amour que celui pour lequel Jaufré Rudel, comme dit Pétrarque,

.....usò la vela e'l remo

A cercar la sua morte.....

Ce sont les pièces I, III et IV de l'édition Stimming. Jusqu'à ces derniers temps on y joignait aussi la pièce II (*Quan lo rius de la fontana*), et comme elle tient manifestement aux deux qui restent, elle aurait dû créer un sérieux embarras aux critiques qui séparaient complètement ces deux dernières des autres. La pièce II comme la pièce VI célèbre une *amor lonhdana* (c'est dans II que se trouvent les vers cités plus haut), et il serait vraiment merveilleux que sous ce même nom le poète eût chanté deux amours absolument distincts, l'un pour une personne qui habitait

1. Diez en comptait sept, mais la septième n'est certainement pas de Jaufré.

loin de lui, mais qu'il connaissait et voyait, l'autre pour une dame de Syrie qu'il n'avait jamais vue. M. Crescini l'a bien compris, et il a cherché à supprimer la difficulté en admettant, d'accord avec les critiques antérieurs à Diez, que II se rapportait à la dame inconnue tout comme V et VI. Il a fait voir en effet que l'objection qui avait paru décisive à Diez ne s'appuyait que sur une fausse leçon¹, et il a proposé pour la dernière strophe une correction très admissible, grâce à laquelle elle ne signifie plus que la dame aimée par le poète habitait la France². Mais, même si on accorde à M. Crescini que ces deux passages ne prouvent rien, la chanson ne laisse pas que de se concilier mal avec la situation où d'après lui aurait été le poète. Est-ce d'une inconnue qu'on parle ainsi : « Puisque le moyen (d'aller la trouver) me manque tous les jours³, je ne m'émerveille pas si je m'en consume ; car jamais ne fut plus gente chrétienne, juive ou sarrasine ; il est vraiment nourri de manne, celui qui gagne son amour » ? Et comment peuvent s'expliquer les vers suivants : « Mon cœur ne cesse pas de désirer la chose que j'aime le plus ; et je crois que mon vouloir m'abuse, si la convoitise me l'enlève » ? Mais d'ailleurs la question qui se posait quand on séparait cette pièce de V-VI pour la réunir à III se pose sous une autre forme si on la rapproche de V-VI pour la séparer de III. Dans III, en effet, comme dans II et V, le poète parle d'un amour lointain :

Luenh es lo castels e la tors
Ont ella jai e sos maritz....,

et il est contraire à toute vraisemblance d'admettre que par deux fois, pour deux personnes différentes, le poète ait éprouvé et chanté un *amor de lonh*. Ce serait vraiment une prédestination,

1. La leçon qu'il adopte avec M. Stimming n'est pas, il faut le dire, bien assurée (six manuscrits ont *vostre* et six *sieu*, et *vau* est très mal appuyé), ni bien claire : M. Stimming traduit dans le sens de Diez ; la traduction de M. Crescini ne s'impose pas.

2. Encore ici la question est douteuse : sur neuf manuscrits, trois seulement ont *lui*, que M. Crescini substitue à *leis*. Mais sa leçon me paraît préférable, à cause du v. 33 : *Bom sap, car gens Peitavina*, etc., qui semble bien rattacher la seconde moitié de la strophe à la première.

3. Cette expression semble bien plutôt indiquer la difficulté de visites un peu lointaines (comme dans la pièce III) que la grande séparation qui existerait entre Blaye et Tripoli, et qu'on ne ferait disparaître que par une grande décision prise une fois.

et il n'aurait pu s'empêcher lui-même de faire remarquer une telle bizarrerie¹.

Mais prenons en elles-mêmes les deux pièces qui sont considérées comme les témoignages les plus assurés de la passion romanesque de Jaufré. Remarquons d'abord qu'il ne dit nulle part, comme M. Crescini le répète après Diez, qu'il « désire aller comme pèlerin dans le pays des Sarrasins². » Il s'écrie seulement :

Ai ! car me fos lai pelleris,
Si que mos fustz e mos tapis
Fos pels sieus bels uolhs remiratz ! (V, 33-35).

Je crois qu'il s'agit là non pas d'un vrai pèlerinage, mais d'un déguisement en pèlerin³ analogue à celui qu'emploie une fois Tristan pour pénétrer auprès d'Iseut ; c'est ce qui résulte, semble-t-il, du mot *tapis* : Diez traduit par « Tasche, » c'est-à-dire « besace » (suivant Raynouard), M. Stimming par « Kittel⁴ » (il entend sans doute l'esclavine que les pèlerins portaient volontiers) ; mais *tapin* n'a pas ce sens : ce mot se rattache à toute une série de mots qui signifient « cacher, déguiser, » et il ne peut guère avoir ici d'autre sens que celui de « déguisement. » Quant au pays des Sarrasins, Jaufré, excepté dans sa chanson de croisade, ne manifeste nulle part le désir d'y aller : il dit qu'il aime tant sa dame qu'il accepterait par amour d'elle d'être prisonnier des Sarrasins ; c'est une simple manière de parler qui n'implique aucune intention d'aller dans leur pays.

Maintenant il est incontestable que dans la chanson VI Jaufré Rudel dit positivement qu'il aime une dame qu'il n'a jamais vue

1. Il y a d'ailleurs entre III et II-V-VI de tels rapprochements de pensée et d'expression qu'on ne peut guère les séparer ; cf. III, str. 5-6, et VI, str. 4.

2. *O. c.*, p. 3 ; et p. 16, il dit encore : « Ce qui est certain, c'est que Jaufré chanta son amour lointain, et que la dame dont il était épris demeurait en Terre Sainte, en sorte qu'il souhaite d'aller la trouver sous l'habit de pèlerin. » Rien n'indique dans ses chansons que sa dame demeurât en Terre Sainte.

3. Il s'agit sans doute d'un prétendu pèlerinage à Saint-Jacques : rien n'était plus commun que de rencontrer par les routes du sud-ouest de la France des pèlerins de Saint-Jacques.

4. Ce serait un sens dérivé de *tapits* ; mais il faut ici un mot en *-is* = *ins* comme les quatorze autres mots qui riment en *-is* dans la pièce : l'accusatif est certainement *tapin*. Le mot *tapin*, comme me le fait remarquer M. P. Meyer, n'est d'ailleurs connu que comme adjectif (*gent tapina*, *art tapina*, avec un sens méprisant) et dans la locution *a tapi*, anc. fr. *a tapin*, « en cachette. » Voy. Raynouard, V, 302-303.

et (notons-le bien) qu'il ne verra jamais¹, dont il n'a pas joui et qui ne jouira pas de lui, etc., et il est possible qu'il ait en effet composé cette pièce en l'honneur d'une dame dont il avait entendu parler et qu'il pensait sans doute ainsi flatter, et, qui sait? conquérir s'il la rencontrait. Mais quel est le ton de cette pièce? celui d'un pur jeu d'esprit. Le poète nous en avertit dès le début, en ne parlant que des mérites techniques de son chant, auxquels il revient encore à la fin, adjurant ceux qui chanteront son *vers* de ne pas le gêner; il lui a donné en effet une forme très recherchée, en composant toutes les strophes de six vers sur les deux seules rimes *i* et *a* habilement croisées, et il a muni chaque strophe d'un « écho » qui prolonge l'*a* de la dernière rime. C'est une pièce dans le genre de plus d'une de celles que nous ont laissées les plus anciens troubadours, comparable au *Farai un vers de dreit nien* de Guillaume IX². Quand il l'a terminée, le poète

1. Comment aurait-il écrit cela s'il avait conçu l'amour pour la dame de Tripoli quand il était déjà croisé et sur le point de s'embarquer pour la rejoindre?

2. Cette imagination de Jaufré Rudel eut du succès; elle était parfaitement dans le ton général de cette poésie courtoise si artificielle et si éloignée de la réalité. Il serait facile d'en relever chez les troubadours, les trouveurs et les *minnesinger* plus d'une imitation. Je me bornerai à un exemple de chaque groupe. Guillem de Béziers dit à sa dame :

Quar ieus am mais que nulla res que sia,
Et anc nous vi, mais auzit n'ai parlar.

(*Erransa*, Raynouard, Choix, III, 133.)

et on lit dans le *Minnesangs Frühling* (11, 1) :

Dô ich dich loben hörte,
Dô hete ich dich gernc erkant;
Durch dine tugende manige
Fuor ich ie welnde, unz ich dich vant.

Gontier de Soignies a visiblement imité Jaufré dans une de ses pièces, le n° 24 de l'édition de Scheler (t. II des *Trouvères belges*), et lui a même emprunté l'expression d'*amour lointaine*. Je donne ici la strophe la plus caractéristique (II) :

Ja plaindroie mon grant cui,
Dolenz! mais je ne sai a cui :
Onques la bele ne conui,
Ne ses privez onques ne fui;
Ce que j'en sai, c'est par autrui,
Si m'a conquis que ses hom sui.
Grant dolor et grief paine
Trait l'on d'anor lointaine!

M. Jeanroy, qui a bien voulu constituer pour moi un texte critique de cette pièce, constate qu'elle a été diversement remaniée et interpolée. Cette

l'envoie à ses amis, et semble les engager à y ajouter des variations :

E vuelh l'auja en Caerci
 En Bertrams, el coms en Tolsa :
 Bos es lo vers, e faran hi
 Calque res dom hom chantara †.

Est-ce ainsi que chanterait un homme qui, épris d'une mystérieuse et irrésistible passion, s'apprêterait à franchir les terres et les mers pour aller en contempler l'objet inconnu? Ne devrait-il pas rappeler avant tout ce qui a allumé cette passion dans son cœur, les éloges enthousiastes qui lui ont fait connaître la beauté, les mérites et les vertus de la dame? ne devrait-il pas s'occuper surtout d'elle, et non pas uniquement de lui? exprimer l'espoir que son chant ira jusqu'à elle et qu'elle sera touchée de cette aspiration lointaine d'un inconnu? Rien de pareil; il ne songe qu'à faire une chanson originale et bien venue :

No sap cantar quil so no di,
 Ni vers trobar quils motz no fa,
 Ni conois de rima cos va,
 Si razo non enten en si;
 Mas lo mieus chans comens' aisi :
 Com plus l'auziretz mais valra a a.

La pièce V paraît contenir un peu plus de réalité : le poète y parle tout le temps de son *amor de lonh*, et il semble bien qu'il ait en vue une personne précise; mais il ne dit pas qu'il ne l'ait jamais vue, et il semble avoir des raisons de croire qu'elle ne lui rend pas les sentiments qu'il a pour elle :

Mas so qu'ieu volh m'es tant ahis!
 Qu'enaissim fadet mos pairis
 Qu'ieu ames e non fos amatz.

strophe, qui se lit dans Berne et Bibl. nat. fr. 846, est une nouvelle variation sur notre thème : *Ainz tel merveille mais n'oï, Quant de ce muir c'onques ne vi; Et s'ele n'a de moi merci, N'ai soing d'amie ne d'ami : Tant par desir l'amor de ti Que totes autres en obli. Grant dolor et grief paine Trail l'on d'amor lointaine!*

1. Sur la constitution de ce passage, qui a déjà été traité par MM. Crescini (p. 18) et P. Meyer (*Romania*, XIX, 501), voy. plus loin à l'Appendice. La leçon *sos* (au lieu de *vers*), que préfère M. Crescini, est écartée par la classification des monuments. Mais le sens peut néanmoins être que Jaufré invite ses amis à faire des variantes à son air. La musique de cette chanson (ainsi que de trois autres de Rudel) nous a été conservée dans le ms. fr. 22543.

C'est donc moins l'éloignement que la froideur de la dame qui le préoccupe¹. Cette pièce se rattache incontestablement, comme l'a montré M. Crescini, à la pièce II, et celle-ci de son côté, comme on l'a vu, est liée à la pièce III, dans laquelle la dame lointaine nous apparaît comme secrètement d'accord avec le poète, malgré son mari et les *gilos*.

Je n'ai pas mentionné jusqu'ici les deux strophes de la pièce VI qui fournissent l'appui le plus fort aux défenseurs de la légende. Les voici telles que les donne l'édition de M. Stimming :

- | | |
|--|--------------------------|
| 6. Un' amor lonhdana m'auci,
el dous dezirs propdas m'esta,
e quan m'albir qu'ieu m'en an la
en forma d'un bon pellegri,
mei voler son siei anc issi
de ma mort, qu'estiers non sera a a. | 33

36 |
| 7. Peyronet, passa riu d'Ili,
que mos cors a lieis passara,
e si li platz, alberguar m'a,
per quel parlamens sera fi;
mal me faderon mei pairi,
s'amors m'auci per lieis que m'a a a. | 39

42 |

En effet ces strophes annoncent l'intention bien décidée du poète d'aller trouver sa dame « en forme de bon pèlerin, » et en outre elles contiennent un pressentiment de la mort qui résultera pour lui de ce lointain voyage ; ce pressentiment est marqué non seulement dans les vers 41-42, mais bien plus énergiquement dans les vers 35-36, qu'il faut, d'après une excellente conjecture de M. Suchier², restituer ainsi :

Mei voler son siei ancessi,
Que m'an mort, qu'estiers non sera.

« Mes désirs sont des assassins à ses gages, qui m'ont tué, car

1. Je ne sais à quoi font allusion les vers 29-30 : *Ben tenc lo senhor per verai Per qu'ieu veurai l'amor de lonh*. On pourrait, dans l'hypothèse de la légende, comprendre que le poète veut parler de Dieu et dit que la croisade entreprise pour Dieu lui servira à voir sa dame lointaine. Mais dans la même strophe se trouvent les vers cités plus haut : *Ai! car me fos lai peleris*, etc. Si le poète avait été décidé, quand il composait cette chanson, à partir pour la croisade, il ne se serait pas écrié : « Ah! si je pouvais être là comme pèlerin! »

2. *Jahrbuch*, XIV, 339.

il n'en sera pas autrement. » On voit ici le poète se décider au grand voyage, envoyant en avant-coureur son jongleur Peyronet¹, et déjà hanté par l'idée que sa destinée veut que ce voyage cause sa mort. Mais, précisément à cause de cet accord étroit avec la légende, ces strophes paraissent suspectes : on ne voit pas pourquoi Jaufré, partant pour l'Orient jeune et plein de santé, aurait prévu qu'il mourrait dans le voyage; au contraire, il est très naturel, si ces deux strophes ont été intercalées par un jongleur au courant de la légende, qu'elles prêtent au poète le pressentiment de cette mort². On pourrait toutefois trouver ce raisonnement défectueux si d'autres arguments, et ceux-là, à mon sens, décisifs, ne prouvaient que les deux strophes sont apocryphes.

D'abord elles sont en contradiction flagrante avec le reste de la pièce. Jaufré dit positivement qu'il ne verra jamais celle qu'il aime (v. 8 et 25); comment peut-il déclarer au v. 38 qu'il va *passer* à elle? L'incohérence serait ici par trop forte. De même, après la str. 7, la str. 8 se comprend peu : adressée, sur un ton fort gai, à ses amis de Querci et de Toulouse, elle ne fait aucune

1. Le v. 37 a été jusqu'à présent imprimé tel que je l'ai donné plus haut, et, depuis Focemagne et Paulmy (voy. Diez, *Leben und Werke*, p. 48), on a compris : « Peyronet, passe la rivière d'Isle. » « Le troubadour, dit Diez, envoie en pensée son jongleur au delà de la rivière d'Isle (*Histrom*), qui pourrait désigner le chemin vers Marseille, où on s'embarquait pour la Palestine. » L'Isle est en effet un affluent de la Dordogne (rive droite), et on peut à la rigueur la passer pour aller à Marseille, quoique Jaufré se soit sans doute rendu à Aigues-Mortes par Bordeaux et Toulouse; ce serait d'ailleurs une singulière manière d'indiquer qu'on va en Syrie que d'annoncer qu'on passera une rivière à quelques lieues de chez soi. Mais le sens de ce vers est probablement tout autre. L'Isle ne s'est jamais appelée *Ili*. Les noms anciens donnés à cette rivière sont, d'après le *Dictionnaire topographique de la Dordogne* (par M. de Gourgues), *fluvius Elle* (1090), *Ella* (1160), *agua de la Esla* (1182), *Laela* (1247), *Iliia* (1281), *Insula* (1305), plus tard *Aelle*, *Layelle*, en vieux patois *Laillo*. En outre, d'après l'usage provençal (et français), une rivière de l'importance de l'Isle n'aurait pas été qualifiée de *riu*; puis il faudrait au moins *passal riu*. Avec la leçon adoptée, le *Que* du v. 38 n'a pas de sens : il devient très clair en lisant *di li*, « dis-lui. » Reste *passa riu*, qui ne se comprend pas. M. A. Thomas me suggère l'idée de voir dans *Passariu*, « passe-ruisseau, » un surnom du jongleur Peyronet; mais il semble qu'en ce cas il serait seul et n'accompagnerait pas le nom; en outre le *passara* du v. 38 semble correspondre au *passa* du v. 37. La vraie leçon est sans doute impossible à retrouver.

2. C'est ainsi que dans la célèbre chanson du châtelain de Couci (*A vos, amant, plus qu'a nule autre gent*) une famille de mss. a remplacé le vers : *Por li m'en vois plorant en terre estraigne* par celui-ci : *Por li m'en vois morir en terre estraigne* (voy. l'éd. Fath), changement évidemment suggéré par la mort du châtelain en Orient.

allusion au départ présenté dans celle-ci comme imminent. La mention des *ancessis*, si ingénieusement restituée par M. Suchier dans la str. 6, en prouve à elle seule la supposition. Contre l'emploi métaphorique du mot *ancessi* dans ce genre de subtilités amoureuses il n'y a rien à objecter, car nous le trouvons chez d'autres troubadours¹; mais cet emploi ne saurait être aussi ancien : le mot *assassin* avec ses diverses variantes remonte, comme on sait, au nom des Haschischin ou Hassassis; or les Hassassis ne font leur apparition dans le monde chrétien de Syrie qu'en 1152, précisément par le meurtre de Raimond I, le mari d'Odierno et le père de Mélissent; le mot *Assassinus* lui-même (ou une de ses variantes) ne se trouve, que je sache, dans aucun texte antérieur à Guillaume de Tyr, qui écrivait vers 1180², et il est impossible qu'un poète de l'extrême ouest de la France l'ait employé avant 1147, surtout comme l'emploie l'auteur de cette strophe, dans le sens général et dérivé de « meurtrier gagé. » Enfin, à ces preuves internes s'ajoute un argument externe des plus forts : la pièce VI est contenue dans cinq copies, qui se divisent en deux familles; or les strophes 6 et 7 ne se trouvent que dans le ms. le moins autorisé de la seconde³. Elles se dénoncent d'ailleurs, quand on les examine de près, comme fabriquées par un jongleur, qui a utilisé d'une part la légende déjà formée, à laquelle il a emprunté le voyage de Jaufré et sa mort, d'autre part les autres pièces du poète : l'*amor lonhdana* est prise aux pièces II et V, la *forma de pellegri* à V, 33; le vers 41, *Mal me faderon mei pairi*, est copié sur le v. V, 48, *Qu'enaissim fadet mos pairis*. Une fois cette interpolation (et une autre) retranchée, la chanson VI se présente comme suffisamment homogène : c'est le

1. Raynouard cite ces deux exemples : *Mas que s'amors m'auci, Ja plus mal assassi No sai pogra enveiar* (Guiraut de Borneil); *Mas fag m'avetz annessi Mon cor, que per vos m'auci* (Aimeric de Peguithem).

2. M. R. Röhrich, qui connaît, comme on sait, mieux que personne l'histoire des croisades et de tout ce qui s'y rapporte, a bien voulu me confirmer le fait : nulle part, avant Guillaume de Tyr, on ne trouve dans un texte latin le nom des Hassassis; et quant à l'emploi de ce mot comme nom commun, il est naturellement sensiblement plus récent.

3. Cela n'est exactement vrai que pour la strophe 7, car le ms. M présente pour les quatre derniers vers de la strophe 4 une variante qui paraît être la première forme de la strophe 7 de C; les deux derniers vers sont : *Mei suspîr sou sei assasi De lamor no sai qom pera*. Ainsi la leçon *assasi* était dans la source commune de M et de C; mais cette source commune de M C était déjà un remaniement interpolé. Je donne à la fin de cette étude un texte critique de la pièce VI telle que nous pouvons la reconstituer.

développement d'un thème singulier, déjà indiqué dans les pièces antérieures, mais ici plus accentué, développement destiné à amuser par la virtuosité de l'exécution les confrères en *gai saber* du poète.

Sur l'ensemble de ces quatre pièces¹, je m'associe donc pleinement au jugement de M. Stengel, qui n'y voit qu'un jeu de l'imagination, poussé à ses dernières limites dans la pièce VI par la verve du poète, et qui considère les passages sur l'*amor lonhdana* non comme fournissant une confirmation à la légende, mais bien comme en ayant été le point de départ. Comment s'est fait le travail dont cette légende est issue, c'est ce qu'il est assez facile de concevoir.

Je crois très probable que Jaufré Rudel mourut en Terre Sainte peu après son arrivée. Comme l'a montré M. Stimming, il dut, au lieu de prendre la route de terre avec les Français, s'embarquer au port de Bouc (Aigues-Mortes) avec son cousin et suzerain le comte d'Angoulême Guillaume IV, lequel s'était joint à Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, ami de Jaufré, comme le montre l'envoi de la pièce VI. Alphonse, qui hiverna sans doute en route, n'arriva à Acre que vers le 15 avril 1148; quelques jours après, s'étant avancé jusqu'à Césarée, il y mourut, empoisonné, dit-on, par la reine de Jérusalem Mélissent, à l'instigation, à ce qu'on a supposé, du comte Raimond I de Tripoli, son beau-frère². Jaufré avait dû, comme les comtes d'Angoulême et de Toulouse, débarquer à Acre, où arrivaient toujours les vaisseaux venant d'Occident, et il est extrêmement peu probable qu'il soit allé à Tripoli, ce qui l'aurait fort éloigné de Jérusalem. Mais on peut

1. Les deux autres ne parlent pas de l'*amor de lonh*. IV est une pièce curieuse et obscure, où le poète rappelle avec amertume une mésaventure amoureuse; I est la chanson de croisade. Je serais porté à regarder IV comme la plus ancienne des poésies de Jaufré Rudel, I comme la dernière. Entre les deux se placerait le petit cycle des pièces sur l'*amor tonhdana* (II, III, V, VI). Au reste, si on admet qu'il y a dans ces compositions un fond de réalité (ce qui paraît indéniable pour IV), rien n'empêche de croire que la dame que Jaufré aimait et quittait pour aller en Syrie (I) soit la même que l'objet de l'*amor de lonh* (cf. I, 22-28).

2. Voyez Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 149; *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges* (Stuttgart, 1866); *Analekten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges* (Tübingen, 1878). — Raimond de Tripoli était le petit-neveu d'Alphonse, et il pouvait craindre que le comte de Toulouse ne revendiquât le comté de Tripoli. Mélissent de Jérusalem, veuve du roi Fouque et fille du roi Baudouin II, était la sœur d'Odierne, femme de Raimond, celle dont M. Suchier a fait l'objet de la passion de Jaufré.

facilement conjecturer qu'il mourut peu après son arrivée, peut-être d'un mal qui l'avait pris en route, comme le châtelain de Couci, qui, lui, fut jeté à la mer. Les maladies tuèrent, à toutes les croisades, plus de croisés que les Sarrasins. Naturellement le vers où Marcabrun envoie une de ses chansons *An Jaufre Rudelh oltra mar* ne prouve rien contre cette hypothèse : les nouvelles mettaient du temps à venir de Syrie en France.

Les jongleurs qui chantaient les poésies de Rudel y trouvaient pour leurs *razos* une donnée des plus attrayantes dans cette idée de l'amour lointain, conçu même sans que le poète eût jamais vu celle qui en était l'objet : elle se retrouvait, on le sait, dans bien des contes et des romans, mais ici elle semblait se présenter dans la réalité. D'autre part, ils savaient que Jaufré Rudel s'était croisé et qu'il était mort de maladie en Syrie ; il était tout indiqué de supposer qu'il était allé dans ce lointain pays pour y voir sa dame, dont les pèlerins revenus d'Orient lui avaient fait connaître le mérite ; un homme doué d'une vive imagination créa cette belle scène où le poète meurt entre les bras de celle qu'il a cherchée à travers les mers et qu'il ne fait qu'entrevoir, et qui n'a plus évidemment qu'à enfermer dans un cloître le souvenir impérissable de ce moment unique d'amour et de deuil. La dame ne pouvait être qu'une dame de haut rang, car Jaufré était « prince, » et la renommée n'aurait pas porté jusqu'à Blaye l'éloge d'une femme de condition ordinaire. Il n'y avait à choisir qu'entre une princesse d'Antioche et une comtesse de Tripoli : c'est cette dernière qui fournit son nom, sans que nous puissions naturellement savoir pourquoi elle eut la préférence. Et ainsi se construisit le roman de Jaufré Rudel, qui a tout entier ses origines dans les chansons du troubadour et dans sa mort en Orient.

C'est bien chez les jongleurs que le roman s'est constitué, et le rédacteur de la biographie, Hugues de Saint-Circ ou un autre, n'en est sans doute pas l'inventeur. Dans une tençon entre Izarn et Rofian, qui doit être d'environ 1240, après avoir cité divers héros de romans, comme André de France, l'un des interlocuteurs dit : « Le vicomte Jaufré Rudel, quand, pour visiter sa dame, il traversa la mer, mourut volontairement pour elle¹. »

1. Mahn, *Gedichte der Troubadours*, n° 924. Rofian dit à Izarn, qui n'a pas envie de mourir pour sa dame :

Non semblas ges lo vescomte valen,
Jaufre Rodell, qe moric al passage.

Moins important est le passage d'une autre tençon, entre Peyronet et Guiraut, qui, si ce dernier est bien Guiraut de Salignac, est beaucoup plus ancienne : « L'amour des yeux ne vaut rien si le cœur ne le sent pas, et sans les yeux le cœur peut librement aimer celle qu'il n'a jamais vue en face, comme Jaufré Rudel fit de son amie¹. » Ce passage peut en effet s'appuyer uniquement sur la fameuse chanson (VI) de Rudel; il prouve en tout cas qu'on la prenait déjà au sérieux. Mais l'autre nous montre la légende du prince de Blaye répandue dans le monde des jongleurs, et par conséquent dans le public lettré, à peu près au même moment où se rédigeaient les biographies; il n'est pas probable qu'Izarn ait puisé à cette source, qui n'était peut-être pas encore ouverte, sa connaissance du voyage aventureux et de la mort de Jaufré Rudel; c'était une histoire qui circulait et qui accompagnait volontiers le chant des vers de Jaufré; Hugues de Saint-Circ ou l'auteur, quel qu'il soit, de la biographie de Jaufré l'a recueillie là comme Izarn. Et sans doute à la même époque se produisaient dans la pièce VI les deux interpolations successives qui ont leur source dans cette histoire.

On trouvera peut-être que j'ai consacré trop de temps et d'espace à l'étude d'un problème qui n'a pas une grande importance et dont la solution, telle que je la conçois, aurait pu être indiquée en quelques lignes et, en somme, l'avait été suffisamment par M. Stengel. Mais c'est qu'à côté du point spécial de la crédibilité du récit en litige, il y avait là des questions de méthode et des questions de fait, littéraires et historiques, qui m'ont semblé mériter qu'on s'y arrêtât quelque peu. Qu'on me permette de présen-

A quoi Izarn répond :

. Sil vescoms amoros,
 Jaufres, saupes penre mort ni turmen,
 Non es nuills jois per qel fes cell viage.

Mais Rofian réplique :

E qar moric en Jaufres voluntos
 Per sa donna, el n'a bon laus de nos.

C'est peut-être dans ce passage que Pétrarque a trouvé ce qu'il savait de *Gianfré* Rudel, car les vers, cités plus haut, où il dit que Rudel « employa la voile et les rames à chercher sa mort, » ne répondent pas trop bien aux données de la biographie et s'expliquent au contraire naturellement si Pétrarque n'a eu sous les yeux que les paroles que je viens de citer, qu'il aura interprétées un peu à côté.

1. Meyer, *Recueil de textes*, Prov. n° 21.

ter ici en résumé les conclusions générales qui me paraissent se dégager de cette étude.

Questions de méthode. D'abord, ce doit être une règle de critique que, quand un récit est en lui-même invraisemblable, il a besoin de plus de garanties qu'un autre, de preuves plus contemporaines et plus concordantes, pour se faire accepter comme vrai. Puis c'est un procédé dangereux, qui n'a presque jamais donné de bons résultats, que celui qui consiste à conserver d'un récit, dont rien d'ailleurs n'atteste l'authenticité et où il y a des erreurs manifestes, ce qui n'est pas absolument démontré faux ; cela rappelle les errements de l'ancien rationalisme, qui, prenant un récit miraculeux, en retranchait le merveilleux ou l'expliquait par une simple exagération, pour garder un prétendu noyau historique, tandis que le plus souvent le récit n'était né qu'en vue de ce merveilleux et n'avait aucune existence en dehors¹ : ici ce sont les éléments directement contraires à des données positives (croisade de Jaufré par amour, prise de voile de la comtesse de Tripoli) qu'on élimine, sans considérer que tout se tient dans le conte, et qu'on n'a pas le droit d'ajouter foi à ce qu'on ne peut vérifier (et qui est d'ailleurs invraisemblable) dans une narration où tout ce qu'on peut vérifier est faux. Il faut appliquer avec une rigueur complète les procédés de la critique historique, et n'accepter un récit que quand il se présente dans des conditions vraiment satisfaisantes de probabilité interne (vraisemblance) et externe (témoignages, conformité aux données historiques connues d'ailleurs).

Questions de fait. Il faut retenir que dans les documents qui appartiennent vraiment à l'histoire on ne saurait trouver un seul exemple, quoiqu'on ait souvent répété le contraire, de la mise en pratique des rêves et des théories de l'amour courtois. A coup sûr le cas de Jaufré Rudel serait un des moins inadmissibles : l'histoire est invraisemblable et les incidents en sont trop bien agencés, mais elle n'est ni impossible ni extravagante. Elle est toutefois assez aventureuse pour avoir besoin de preuves exceptionnellement fortes, et ces preuves lui font défaut ou plutôt se tournent contre elle, et surtout elle a précisément le caractère des autres petits romans qui se sont formés autour de plusieurs poètes du

1. J'ai essayé de montrer, sur un autre domaine, l'inanité de tentatives de ce genre appliquées à l'Phagiographie dans mon introduction à la *Vie de saint Gilles* (Paris, 1881, *Soc. des anc. textes*).

moyen âge¹, et dont les biographies des troubadours ont conservé un certain nombre. Ces biographies, c'est le dernier point, ne doivent être utilisées qu'avec une extrême réserve, surtout celles des plus anciens troubadours. Elles reposent ordinairement sur une tradition très suspecte, formée dans un milieu de jongleurs et d'amateurs de poésie, et nous ne pouvons guère les considérer que comme nous faisant connaître la façon dont, à l'époque des épigones, on se représentait l'histoire et le caractère des principaux héros de l'âge d'or de la poésie provençale. Les confirmations qu'on a cru souvent trouver de leurs récits dans les vers des troubadours eux-mêmes ne sont qu'illusoires : ce sont ces vers mêmes, plus ou moins bien compris, qui ont fait naître les récits ; on l'a vu clairement dans le cas de Richaud de Barbézieux, et on le voit aussi dans celui de Jaufré Rudel : sa fantaisie de chanter une « amour lointaine » et de se prétendre épris de ce qu'il n'a jamais vu, jointe au fait qu'il s'était croisé et que sans doute il était mort de maladie en Orient, a suffi pour donner naissance à la fiction que nous a conservée la biographie.

Ce n'est bien en effet qu'une fiction que cette histoire, mais c'est une belle et significative fiction, et le jongleur inconnu qui l'a trouvée a fait œuvre de poète plus sans doute que dans les strophes qu'il construisait laborieusement suivant les règles compliquées de l'art de *dictar*. Il a le rare honneur d'avoir vraiment créé un mythe, et un mythe assez profond pour qu'il ait tenté et doive encore peut-être tenter plus d'un vrai poète. C'est un des symboles les plus touchants et les plus doux de l'éternelle aspiration de l'homme vers l'idéal : il s'en éprend sur ce qu'il en imagine, il risque tout pour l'atteindre, mais ses forces s'épuisent à mesure qu'il se rapproche du but, et au moment où il va le toucher il tombe frappé par la mort. Heureux encore celui qui, comme Jaufré Rudel, voit un instant, fût-ce l'instant suprême, son rêve réalisé se pencher vers lui, et qui meurt en emportant sur ses lèvres le baiser pour lequel il a donné sa vie !

Gaston PARIS,
de l'Institut.

1. En Provence, Jaufré Rudel, Guilhem de Cabestaing, Richaud de Barbézieux, Peire Vidal ; en France, Blondel, le châtelain de Couci ; en Allemagne, le Brennberger, le Tannhäuser, etc.

APPENDICE.

LA CHANSON VI DE JAUFRE RUDEL.

M. Stimming a présenté les rapports des manuscrits qui nous ont conservé cette pièce avec tant d'inexactitude qu'il est bien difficile de s'y reconnaître. Il en nomme neuf, C E M R b e é g α ; mais il faut tout d'abord retrancher b, citation de deux vers (et non trois : II, 3-4), g et é, qui ne sont que des copies de M; α n'est que la deuxième strophe, citée par Matfré Ermengaud, mais cette citation n'est pas sans intérêt. Restent donc C (Bibl. nat., fr. 846), E (Bibl. nat., fr. 1749), M (Bibl. nat., fr. 12474), R (Bibl. nat., fr. 22543) et e (Barberini, XLV-59, imprimé par E. Stengel, *Durmart le Galois*, p. 506); e est une copie d'un manuscrit perdu, presque absolument identique à E (elle a cependant quelques variantes qui ne sont pas sans intérêt). D'après M. Stimming (je supprime la mention superflue de b g é et provisoirement celle d' α), on peut distinguer deux groupes, qui se séparent nettement l'un de l'autre; à l'un appartiennent E R e, à l'autre C M. Cette assertion est surprenante, R étant d'accord avec C M contre E e pour les vers II, 2, 5-6; IV, 2; VI, 5, et manquant également de la str. V. Et malgré cette classification, M. Stimming admet l'authenticité de la str. V, qui n'est que dans E e (α), et des str. VI-VII, qui ne sont que dans C : d'après son système, il est évident que toutes trois devaient être exclues.

En fait, nous avons affaire à trois traditions différentes, E e, R, M C (cette dernière caractérisée notamment par les variantes VI, 4, 4, 6), dont les deux dernières sont plus voisines entre elles que de la première. La question est de savoir si R est indépendant de M C ou forme avec eux une famille en face de E e. Dans le premier cas, la bonne leçon résultera nécessairement de E e + R contre M C, de R + M C contre E e, ou de E e + M C contre R; dans le second cas, nous nous trouverons en présence de deux familles entre lesquelles il faudra se décider par d'autres motifs que ceux que fournit la classification. Dans l'une et l'autre hypothèse, VI-VII, qui ne sont que dans C, doivent être regardées comme interpolées; on a vu qu'il en était de même dans l'hypothèse de M. Stimming.

Pour résoudre la question, c'est la comparaison des strophes II et V qui est décisive. R C M s'accordent contre E e pour omettre la str. V et pour remplacer les vers II, 5-6 de E e par les vers 5-6 de cette strophe omise. Si c'est la forme originale, V de E e est apocryphe, et nous n'avons pas de raison de réunir R avec M C en une

famille; si la forme de E e est originale, R M C remontent à un manuscrit qui avait commis la faute. Or lequel est le plus probable? Si nous supposons que l'auteur de E e a eu sous les yeux le texte de R M C, il a fait un travail incompréhensible; il s'est amusé à substituer à II, 5-6 deux vers de sa façon, puis il a composé les vers 4-4 d'une strophe, qu'il a intercalée après IV, pour y mettre comme v. 5-6 les v. 5-6 qu'il avait retirés de II! Il aurait été bien plus naturel de laisser II telle quelle et de mettre de suite dans V les six vers de sa composition. Au contraire, si un copiste, celui de l'auteur supposé de R M C, avait, par une méprise facile à imaginer, substitué les v. V, 5-6 aux v. II, 5-6, on comprend très bien qu'il ait ensuite supprimé la str. V, à la fin de laquelle il retrouvait ces deux vers; on comprend mieux encore qu'il l'ait laissée subsister, et qu'un copiste subséquent, remarquant le double emploi, l'ait supprimée. Ainsi il est extrêmement vraisemblable que R M C remontent à une même source, que la str. V est authentique, et que la forme originale de la str. II est celle de E e; j'ajouterai que α , extrait donné par Matfré Ermengaud qui ne contient que cette strophe, la donne également sous la forme d'E e, et enfin que cette forme paraît présenter un meilleur enchaînement d'idées que celle de R M C.

Une fois cette vraisemblance établie, d'autres indices la confirment. Dans aucun des cas où R M C sont d'accord contre E e (voy. ci-dessus), ils ne présentent une leçon meilleure, tandis que R + E e contre M C a des leçons évidemment supérieures (II, 3; VI, 4). Nous regarderons donc la question comme résolue, et nous appellerons α l'auteur commun de R M C. A cet auteur appartiennent le remplacement de II, 5-6 par V, 5-6 et par suite l'omission de V, et les variantes des v. II, 2; IV, 2; VI, 5.

Les mss. M et C sont à la fois plus étroitement apparentés entre eux qu'ils ne le sont à R et beaucoup plus divergents, par suite de fantaisies des copistes. Leur auteur, que j'appellerai γ , est responsable des variantes I, 5; II, 3, 4; IV, 3-6 (voy. plus loin); VI, 4, 6 (l'accord de R avec E e prouve qu'il faut *En Bertrans* et non *Lo vescoms*).

Chacun des deux mss. dérivés de γ représente en outre une tradition particulière. M (qui a le mérite d'avoir seul gardé l'écho du dernier vers de chaque strophe) paraît être resté beaucoup plus fidèle à l'original; aussi aux v. II, 3, 4; IV, 3-6; VI, 4, on peut croire qu'il a conservé la leçon d' γ (ce serait donc γ qui aurait introduit le mot *assasi*, ce qui lui assignerait une date peu reculée). Mais M abrège; il omet la str. III (en sorte qu'on ne peut savoir si la leçon de C lui est propre ou remonte à γ) et l'envoi. Cette dernière omission s'était produite dans une copie antérieure à M et a eu une conséquence

notable sur le v. VI, 6. Un copiste encore antérieur à M, trouvant la fin du poème ainsi conçue (leçon d'y) :

Car si l'auzon en Caerci
Lo vescoms nil coms en Tolsa,

a vu que la phrase n'était pas terminée, et il l'a refaite ainsi :

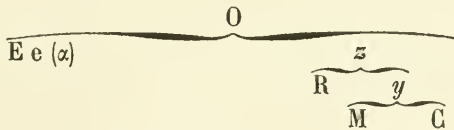
Le vescoms de Tolsa l'entendra,

ce que le scribe de M a commencé à copier ; mais s'apercevant que le vers avait ainsi une syllabe de trop, il a exponctué *vescoms d* qu'il avait écrit, et a mis à la place *coms de* :

Le coms de Tolsa l'entendra.

Dans le ms. C, le dernier rameau de l'arbre que nous avons essayé de reconstruire, on a l'intervention d'un véritable remanieur. Pour III, 4-6, comme on l'a vu, la leçon de C était peut-être déjà dans y ; mais c'est bien à C qu'appartient la variante IV, 3-6 ; il a gardé de la leçon d'y (= M) la rime *cami*, et il a repris le v. 5 avec la rime *assasi* (ou *ancessi*) pour le transporter dans l'une des deux strophes qu'il ajoutait (v. 5 de la première). Ces deux strophes (VI et VII de l'éd. Stimming) ont été données plus haut, et on a vu avec quels éléments le jongleur à qui on les doit les avait composées.

Les mss. du groupe z portant tous des marques plus ou moins grandes de l'intervention des copistes ou des remanieurs, tandis que les mss. E e n'offrent rien de pareil, c'est le texte d'E e que je donne, et qui paraît s'éloigner fort peu de l'original ; l'utilité de e est surtout de compléter le ms. E, dans lequel plusieurs passages de notre chanson sont devenus illisibles. Les manuscrits utilisables pour l'établissement du texte de cette chanson présentent donc les rapports suivants :



- | | |
|--|------------------------|
| <p>I. No sap chantar quil so no di,
Ni vers trobar quilz motz no fa,
Ni conois de rima cos va
Si razo non enten en si ;
Mas lo mieus chans comens' aisi,
Com plus l'auziretz mais valra a a.</p> | <p>3 (3)
6 (6)</p> |
| <p>II. Nulhs hom nos meravilh de mi
S'ieu am so que ja nom veira,
Qu'el cor joi d'autr' amor non a
Mas d'aissella que anc non vi ;</p> | <p>3 (9)</p> |

- Ni per nulh joi aitan no ri,
E no sai quals bes m'en venra a a. 6 (12)
- III. Colps de joi me fer, que m'auci,
E ponha d'amor, quem sostra
La carn, don lo cors magrira;
Et anc mais tan greu nom ferì,
Ni per nulh colp tan non languì,
Quar no cove ni no s'esca a a. 3 (15)
6 (18)
- IV. Anc tan suau no m'adurmi
Mos esperitz tost non fos la,
Ni tan d'ira non ac de sa
Mos cors ades no fos aqui;
Mais quant mi reissit lo mati,
Totz mos bos sabers mi desva a a. 3 (21)
6 (24)
- V. Ben sai qu'anc de leis nom jauzi,
Ni ja de mei nos jauzira,
Ni per son amic nom tenra
Ni coven nom fara de si;
Anc nom dis ver ni nom menti,
E no sai si ja so fara a a. 3 (27)
6 (30)
- VI. Bos es lo vers, qu'anc noi falhi,
E tot so quei es ben esta;
E sel que de mi l'apenra
Gart nol franha ni nol pessi;
E vuell l'auja en Caerci
En Bertrams, el coms en Tolsa a a. 3 (33)
6 (36)
- VII. Bos es lo vers, e faran hi
Qualque res don hom chantara a a. 2 (38)

I, 1 *qui E y* — 2 *Nil M R, qui E y* — 3 *Ni no sap R, Ni sap de rima con si va M* — 5 *Pero mos chans y*.

II, 2 *que no veirai ja z* — 3 *Car dautra mon cors joy non a R Qar (Ni C) nulha res ta mal nom fa y* — 4 *Que so qez anc dels (Que so quanc de mos C) huelhs no vi y* — 5-6 = V, 5-6 z.

III manque M — 2 *Ab C* — 3 *lo cor don la crans C* — 4-6 *Sem breu merce nol pren de mi Et anc hom tan gen no mori Ab tan dous mal ni non sescha C*.

IV, 2 *Qe mos esperitz no z* — 3-6 *On li bella si dorme ja Mei dezir fan la lur cami Mei suspìr son sei assasi De tamor no sai gom pera M A la belha que mon cor a Ou mey voler fan dreg cami E pot ben dir sa man mauci Que mais tan fizel non aura C*.

V manque z, sauf 5-6, transportés str. II (5 *Anc C*) — 1 *anc E*.

VI, 1 *sieu y* — 4 *Gart se z noi falha nil pessi R non mueua ni camgi M que res non mi cambi C* — 5 *Car si lauzon z lemozì R* — 6 *Le (vescons d) coms de tolsa tentendra M Lo vescoms nil coms en tolsa C*.

VII manque M — 1 *lo sos C* — 2 *Qalsqe motz R Quasqus don mos chans gensara C*.

L'AVÈNEMENT

DE

PHILIPPE - AUGUSTE

(1179-1180).

(Suite.)

Philippe-Auguste sous la direction du comte de Flandre.

Avec un merveilleux instinct politique, Philippe tira parti de la situation qu'il avait trouvée en montant sur le trône. Ne pouvant se débarrasser de tous les barons à la fois, il se mit à les humilier les uns par les autres. Pour atteindre ce but, il commença à se servir des talents du comte de Flandre et lui offrit une influence illimitée.

Nous avons déjà parlé des tentatives que firent les princes flamands et champenois pour s'unir par des liens de parenté¹. Le 13 mai 1179, Baudouin de Hainaut, partisan fidèle du comte Philippe, avait juré à Troyes l'accomplissement d'arrangements conclus en 1171 entre celui-ci et le comte de Champagne. Baudouin et Isabelle, enfants de Baudouin, épouseraient Marie et Henri, enfants de Henri².

Mais le comte de Champagne n'avait pu assurer une entente durable des deux familles dont l'ambition était tenue en éveil par la jeunesse du nouveau roi.

La façon dont le comte de Flandre se comportait n'était pas faite pour calmer les inquiétudes qui naissent régulièrement au commencement d'un nouveau règne. Il nourrissait de vastes pro-

1. Je renvoie aux tableaux généalogiques ajoutés à ma dissertation.

2. Gilbert de Mons, p. 97 et 117.

jets : afin de s'attacher complètement Philippe-Auguste et éloigner de lui sa mère Adèle, il résolut de le marier à sa nièce Isabelle, fille du comte de Hainaut, sans se soucier du serment solennel qui l'engageait vis-à-vis de la maison de Champagne. La reine future contrebalancerait l'influence de la reine mère.

Si nous ajoutons foi à l'auteur de la *Flandria generosa* qui aime à rehausser l'éclat de la maison d'Alsace, ce fut Philippe-Auguste lui-même qui, quelques jours après son couronnement, demanda la main d'Isabelle, alors âgée de neuf ans. « Sur « quoi le comte Philippe se réjouit beaucoup, parce qu'il comprit « que c'était un grand honneur pour lui si sa nièce devenait « reine de France, et il garantit une dot considérable¹. »

D'après Gilbert de Mons, ce sont les principaux conseillers de Louis et de son fils, — du reste alors tous partisans de la Flandre, — qui entament les négociations concernant le mariage². Cette version semble meilleure si l'on se rappelle qu'en 1177 Louis VII avait déjà pensé à une autre nièce du comte.

On voit d'après ce qui précède qu'il est impossible de constater à qui revient la responsabilité de ce mariage de Philippe-Auguste qui eut des conséquences si favorables pour la France et si désastreuses pour la Flandre. Les motifs personnels du jeune roi nous sont complètement inconnus, et cependant on ne saurait en tenir peu de compte en pensant à sa conduite envers Ingeburge de Danemark. Il faut nous contenter du fait que, gagné par la perspective d'acquérir après la mort du comte le pays en deçà du Fossé-Neuf, il jura d'épouser sa nièce en temps et lieu convenables³.

Le comte, qui n'avait pas d'héritier légitime⁴, ne se faisait pas scrupule de céder une partie de son territoire. Par une princesse de sa maison, il espérait gouverner le nouveau roi et par celui-ci la France. Les sentiments du père d'Isabelle étaient tout contraires. Même dans la chronique de son fidèle chapelain, Baudouin de Hainaut apparaît comme un prince animé des meilleures

1. § 3, *Monumenta Germaniae*, IX, p. 327.

2. P. 119.

3. « Philippus junior rex, nescio quo consilio ductus, sacramento se obligavit quod duceret loco et tempore filiam Balduini. » Robert de Torigni, a. 1180, II, p. 94. Sur le serment qui précéda le mariage d'Ingeburge, voir Davidsohn, p. 31.

4. Un fils naturel, Thierry, est nommé par Villehardouin, § 7. *Rec.*, XVIII, p. 434, note 1.

intentions, mais peu capable d'une action soutenue et énergique. Il évitait de se mêler d'affaires qui ne le regardaient pas, et, s'il y était forcé, il se laissait généralement guider par la volonté supérieure de son beau-frère. Le sacrifice que celui-ci demandait était bien lourd. Après la mort du comte Philippe, la Flandre revenait à sa sœur Marguerite, femme de Baudouin. Les barons flamands leur avaient déjà rendu hommage en 1177, lorsque Philippe partit pour la Palestine¹. La cession d'une partie du comté lésait donc Baudouin et Marguerite dans leurs droits. La couronne royale qu'Isabelle devait porter les dédommageait aussi peu que l'appui que Louis VII leur prêta dans l'affaire de Roger de Rosoy, cousin de Baudouin et évêque de Laon². Celui-ci avait cruellement réprimé la commune de la ville. Louis VII, avec le consentement duquel elle avait été organisée, fit alors avancer ses troupes, saisit les propriétés épiscopales et aurait puni l'évêque, si Baudouin ne s'était porté à son secours avec une armée formidable. Peu après, Roger, accusé devant le pape d'avoir versé de sa propre main le sang des bourgeois de Laon, fut sommé de prouver son innocence par son serment et celui de trois évêques. La justification devait avoir lieu à Meaux pendant l'octave de Noël (1179). Roger comptait sur l'intercession de Baudouin pour adoucir le roi qu'ils allèrent ensemble trouver à Paris. Ils furent accueillis avec bienveillance aussi bien par Louis que par Adèle. Après avoir célébré à Saint-Denis la fête de Noël et que le comte eut fait une riche donation à l'abbaye, ils se rendirent à Meaux. La justification terminée, ils revinrent à Paris, et là Baudouin obtint du roi la grâce de l'évêque qui recouvra ses biens.

D'après le témoignage de Gilbert, le comte de Hainaut n'avait aucun rapport de vassalité ni d'amitié avec le roi ; son entrée en faveur subite ne s'explique que par les intérêts de la cour de France qui désirait l'amener à cesser sa résistance contre le mariage projeté de sa fille. Dans toute cette question, le point de vue de Gilbert est fort borné, et cependant il a dû connaître les moindres détails ; c'est qu'il écrit non en historien, mais en homme d'État hennuyer³.

1. Gilbert de Mons, p. 113.

2. Gilbert, p. 118-120. A. Luchaire, *Communes*, p. 88 et 89.

3. Dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, M. Huygens a traité de la *Valeur historique de la chronique de Gilbert* en utilisant tous les travaux antérieurs, 1889, t. XXII, p. 310 et suiv.

Baudouin ressemblait à Louis VII en ce qu'il était aussi fort tenace ; il persévérait dans son refus. Enfin, le comte de Flandre qui avait en main tous les fils du plan, le comte de Clermont et plusieurs principaux familiers et conseillers du roi proposèrent une entrevue au comte et à la comtesse de Hainaut. Elle eut lieu à Mons lors du carême¹. Les négociations durèrent trois jours et — peut-être que la comtesse Marguerite fut éblouie par la splendeur de la couronne offerte à sa fille — eurent plein succès. Quoique aucun de ses scrupules² ne fût levé et qu'il eût honte d'être parjure envers le comte de Champagne, Baudouin céda à contre-cœur après une longue résistance et permit qu'Isabelle accompagnât aussitôt son oncle en Flandre. Il avait de sombres pressentiments qui n'étaient que trop justifiés quand on considère les luttes dangereuses que dans la suite il eut à soutenir contre la France. Par un succès brillant en apparence, le comte de Flandre scella la décadence politique de son propre pays. Ce succès, Jacques Meyer l'appelle à bon droit « l'origine de la discorde et « de l'hostilité entre Français et Flamands, la matière de beau-« coup de collisions et de guerres, le commencement de défaites « et de catastrophes nombreuses³. »

C'est probablement à Mons que le contrat de mariage formel fut conclu, d'un côté par Philippe-Auguste, de l'autre par les comtes Philippe et Baudouin et les ayants droit les plus proches⁴. Le district occidental du comté que cédait Philippe était séparé du reste de la Flandre par l'Aa⁵, le Fossé-Neuf⁶ et la Lys ; c'est ce qu'on a appelé depuis l'Artois⁷. Mais il ne faut pas oublier que le premier comte d'Artois, Robert I^{er}, frère de saint Louis,

1. Gilbert de Mons, p. 120 : « termino quadragesimali. » Le premier dimanche du carême tombait en 1180 sur le 9 mars. Je tiens à remercier M. Bloch, actuellement collaborateur des *Monumenta Germaniae*, de l'appui qu'il m'a prêté lorsque j'étudiai la chronique de Gilbert au point de vue de la chronologie.

2. M. d'Arbois de Jubainville en fait bien peu de cas. Son scepticisme paraît résulter de ses sympathies champenoises. IV, 1, p. 7 et 8.

3. *Compendium chronicorum Flandriae, Norimbergae, 1538*, p. 87.

4. Pour ce qui suit, voir notre appendice III.

5. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte explic., p. 230.

6. Creusé en 1053 par Baudouin V, comte de Flandre, qui voulait se défendre contre l'invasion de l'empereur Henri III, il séparait les parties wallonne et teutonique de la Flandre. Warnkœnig-Gheldolf, II, p. 13 et 14. Johannes Longus de Ipra, *Chron. S. Bertini, Mon. Germ.*, XXV, p. 781.

7. Au sens politique, je trouve cette dénomination pour la première fois dans le traité que Philippe II conclut avec Baudouin à Péronne, le 2 janvier 1200 : « tota terra quae est de Flandria et de Atrebatia. » *Catalogue*, n° 579.

ne fut créé qu'en 1237. Une dénomination générale manquait alors : on parlait de la *terra extra Fossatum*. Si l'on essaye de reconstruire le traité qui est perdu, on arrive au résultat suivant :

I. *Terres cédées*. — Une partie du pays appartenait directement au comte, une autre consistait en fiefs. On nous nomme Arras (Atrebatum civitas), Saint-Omer, Aire, Bapaume, Beauquesne ; les comtés d'Hesdin et de Lens, les hommages des comtés de Boulogne, de Saint-Pol et de Guines et de la seigneurie de Lillers ; au delà du Fossé-Neuf, le manoir de Ruhout avec la forêt qui l'entourait, la juridiction dans un district exactement limité du comté de Ponthieu, enfin tout ce que le comte de Flandre possédait en fiefs hypothécaires, en fiefs ecclésiastiques et en droits de diverse nature en deçà de la ligne de démarcation.

II. *Clauses relatives à l'exécution du traité*. — 1° La cession ne devient effective qu'après la mort du comte¹ ; 2° toutes ses autres possessions demeurent assurées au comte de Hainaut et à sa femme Marguerite et à leurs héritiers ; 3° si la fille du comte de Hainaut mourait sans hoir de son corps, les possessions ci-dessus désignées feraient retour au comte de Hainaut et à ses héritiers ; si elle avait un hoir et que celui-ci vînt à décéder lui-même sans postérité, toutes les possessions ci-dessus désignées feraient néanmoins retour au comte de Hainaut et à ses héritiers et ne seraient aucunement réunies à la couronne de France ; 4° les frères d'Isabelle, le jeune Baudouin et Philippe, confirment ce traité.

A un âge des plus tendres, Isabelle de Hainaut fut placée au centre de combinaisons politiques qui ne tardèrent pas à obscurcir son bonheur. Il est impossible de faire d'elle un portrait fidèle et individuel ; elle partage en cela le sort de la plupart des femmes du siècle, même des plus célèbres. Nous ne pouvons accorder beaucoup de valeur aux brèves louanges que lui adresse Gilbert² : lui et l'auteur de l'*Historia regum Francorum*³

1. Dans son édition des *Chansons de Conon de Béthune*, p. 135, M. A. Wal-lensköld n'y a pas pris garde. Il prétend que « tout l'Artois » était dans les mains de Philippe-Auguste de 1180 à 1200.

2. P. 95, 119 et 140.

3. *Rec.*, XII, p. 221. — Sur une prétendue parenté entre Isabelle et Inge-burge, voir Davidsohn, *App.*, p. 297 et suiv. Les sources latines l'appellent toujours Élisabeth ou Elizabeth. Dans les *Gesta Ludovici VIII*, *Rec.*, XVII, p. 303 A, on trouve : « ex Elisabeth sive Isabelli. » Dans les sources françaises,

font ressortir les mêmes qualités, sa beauté, sa vertu et sa piété. Le poète Hélinand la compare à la fleur qui règne dans la prairie ou à la vierge du voisinage¹.

C'est à Senlis qu'elle fut fiancée à Philippe-Auguste par l'archevêque Gui de Sens². Le jeune roi agit en cela contre la volonté de sa mère et des amis du côté de sa mère, surtout aussi contre la volonté de l'archevêque Guillaume de Reims qui revendiquait pour le siège de Saint-Remi toutes les cérémonies touchant la famille royale. Le choix de la ville de Senlis était motivé par les relations de l'évêque Henri avec les comtes hennuyers et par la proximité des territoires alors possédés par le comte de Flandre.

Intervention de l'Angleterre.

En 1177, le comte de Flandre avait promis au roi Henri II de ne pas marier sans son consentement ses nièces, filles du comte Mathieu de Boulogne, dont il était le tuteur³. L'Angleterre avait toujours à redouter que le comté de Boulogne, indispensable à ses communications avec le continent, n'échût à un baron hostile. Nous avons déjà vu que la violation d'un serment ne pesait pas beaucoup sur la conscience de Philippe. Et, s'il cherchait une occasion de se débarrasser de cette convention gênante, les circonstances le favorisaient à merveille.

Au commencement de l'année 1180, de graves événements se préparaient en Allemagne. Le châtement que Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, avait encouru par son indomptable fierté et ses velléités despotiques à l'égard du clergé, n'allait plus être différé. On sait qu'il avait épousé, en 1168, Mathilde, fille de Henri II. De cette façon, une communauté d'intérêts anglo-guelfes s'était formée contre le grand empereur de la maison de Souabe, Frédéric Barberousse. Le comte de Flandre, qui était en très bons termes avec l'empereur, espérait sans doute que Henri II, forcé de fixer son attention sur l'Allemagne, ne saurait faire face en même temps aux intrigues qu'il tramait.

nous avons le nominatif Ysabiau, *Grandes Chroniques, Rec.*, XVII, p. 370 B, et Ysabiaus (Philippe Mousket, v. 19332, *Récits d'un ménestrel de Reims*, § 76); le cas oblique Isabel (*Rec.*, XVII, p. 351 c).

1. A. Dinaux, *Trouvères*, III, p. 385.

2. *Fragm. hist., Rec.*, XII, p. 287 A; Geoffroi de Courlon, p. 494.

3. Cartellieri, p. 25. — Wauters, *Diplômes imprimés de la Belgique*, III, p. 601.

Bien que nous ne puissions assigner une date précise aux mariages des filles de Mathieu, il est certain qu'ils furent résolus, sinon consommés, avant Pâques 1180 (20 avril)¹. L'aînée, Ide, qui fut connue plus tard par ses aventures romanesques, épousa Gérard III, comte de Gueldre²; la cadette, Mathilde, le fils du duc de Louvain ou de Brabant, Henri. On ne pensait plus à l'ancien projet de Louis VII qui avait voulu unir Ide à son fils et Mathilde à son neveu Louis, fils de Thibaut de Blois.

Nous n'avons pas de renseignements impartiaux sur les mesures que prit le comte de Flandre pour éloigner peu à peu tous ses adversaires de l'entourage du jeune roi. Nous devons nous contenter de reproduire les impressions des chroniqueurs anglo-normands, mais on ne les acceptera qu'avec précaution. A leurs yeux, la faute capitale du comte est d'avoir combattu l'influence anglaise au profit de la sienne propre. Il est encore bien heureux que ces récits soient arrivés jusqu'à nous. Car les historiens français de l'époque agissaient prudemment en passant sous silence les démêlés qui mettaient en opposition Philippe-Auguste, sa mère, ses oncles et enfin son père. En outre, les dix années antérieures à la croisade offraient tant de faits mémorables dont le souvenir devait plaire à la cour, que les premiers essais politiques du jeune roi s'oubliaient rapidement.

D'après les *Gesta Henrici Secundi*, Philippe-Auguste abusa de l'état où se trouvait son père pour s'attacher étroitement au comte de Flandre³, et pour exercer, suivant le conseil de celui-ci, une tyrannie sur le peuple français : il méprisa et commença à haïr tous ceux qu'il connaissait comme familiers de Louis VII⁴.

1. Le contrat de mariage de Mathilde (Wauters, II, p. 588) est daté de 1179 et ne peut donc être postérieur au 19 avril 1180. — Raoul de Dicet (I, p. 432) place son mariage dans l'été 1179. Les *Gesta*, I, p. 269, racontent les deux mariages après le 18 septembre 1180; Guillaume d'Andres (*Mon. Germ.*, XXIV, p. 715) celui de Mathilde en 1181; Roger de Hoveden (II, p. 131) en 1177, mais parle en même temps d'événements postérieurs. Voir la *Flandria generosa*, *Cont. Bruzellensis*, *Mon. Germ.*, IX, p. 325; Gilbert, p. 128 et 129; Heyck, *Geschichte der Herzoge v. Zähringen*, p. 411.

2. Voir sur lui Sloet, *Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutfen*, I, p. 353; III, p. 1180. — D'après le *Trésor* de M. de Mas Latrie, p. 1565, Ide aurait déjà été veuve d'un certain Mathieu, de famille inconnue, mais je ne sais sur quoi se fonde cette assertion.

3. *Gesta*, I, p. 244 : « Adhaesit consilio. » On trouve la même expression dans Roger de Hoveden, II, p. 196; elle paraît signifier une obligation confirmée par serment.

4. *Gesta*, I, p. 244. Roger de Hoveden, II, p. 196, qui modifie le récit des

A son point de vue, l'auteur que nous venons de citer a très bien caractérisé la situation ; les nouvelles qu'il recevait reflètent les convictions de la maison de Champagne, qui, par la prépondérance des barons de l'est, se voyait perdre la position acquise sous Louis VII. Les chefs du parti champenois étaient les frères souvent nommés : Guillaume, Thibaut, Étienne et leur sœur Adèle ; de proches parents, tels que le duc Hugues III de Bourgogne et le comte Henri de Bar-le-Duc, se seront joints à eux. Ils ne voulaient pas souffrir patiemment que leur rival disposât à son gré du royaume¹. Mais ils ne se croyaient pas capables de lui résister seuls et s'efforcèrent de le brouiller avec le roi d'Angleterre.

A maintes reprises, des messagers passèrent le détroit pour exhorter Henri II à leur prêter son conseil et son aide « contre les machinations iniques du comte, machinées à leur propre détriment et à celui de tout le royaume de France. » Ces machinations du comte Philippe, ce sont en première ligne ses démarches ayant pour but le mariage d'Isabelle.

Les discordes intestines des Français seules élevaient Henri II à une position dominante que jamais auparavant il n'avait occupée dans leur pays. Autrefois, les comtes Philippe et Thibaut avaient soutenu ensemble la rébellion de son fils² ; maintenant Thibaut le suppliait de l'aider contre Philippe. On désirait qu'il délivrât la royauté de la tutelle indigne que lui imposait un vassal trop puissant, qu'il rendît, vassal lui-même, son jeune suzerain à l'influence de ses plus proches parents.

Henri II avait peu envie de répondre à l'appel pressant des Champenois. Mais, pendant qu'il continuait à observer les affaires d'Allemagne, il dut être effrayé par les mesures violentes de Philippe-Auguste contre les juifs. Dans toute la France, le vendredi 18 janvier, au commencement du sabbat, ils furent emprisonnés, sur l'ordre du roi, jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté par le paiement d'une somme d'argent très considérable³. Ce pre-

Gesta. Raoul de Dicet, II, p. 4-6. Rigord, § 9, surtout la note de M. Delaborde. Guillaume le Breton, *Chronique*, § 19.

1. Giraud de Barri mentionne la haine invétérée des Flamands contre les habitants de Blois. *De instr. princ.*, III, 2, p. 228.

2. Stubbs, *The early Plantagenets*, chap. v.

3. Je suis Raoul de Dicet, II, p. 4, auteur bien informé et contemporain. Voir Rigord, § 6. Je m'abstiens de commenter la politique de Philippe-Auguste vis-à-vis des juifs, parce qu'on ne saurait la comprendre sans celle de Louis VII. Mais je ne puis dépasser le cadre de cet article, quoique j'aie déjà rassemblé quelques matériaux.

mier acte du jeune roi, qui paraît être sorti de sa propre initiative, lui conquiert rapidement les sympathies les plus vives du clergé et lui donna, en remplissant les caisses vides de son père, les ressources dont il avait besoin en vue de complications ultérieures; car on se servait déjà beaucoup de troupes mercenaires, surtout des routiers ou brabançons, diffamés à cause de leur cruauté. Henri II commença à craindre une attaque française sur la Normandie, « parce que sous un nouveau monarque, sous un roi « enfant, les conseils des gens malveillants obtiennent du crédit. » Raoul de Dicet ajoute que la puissance des Normands est toujours suspecte à leurs voisins et leur gloire célébrée par tout l'univers.

Cette appréciation indique très bien la direction que les idées de Henri II devaient prendre : il était impossible que sa propre position sur le continent fût définitivement reconnue par la royauté capétienne, et un prince ambitieux pouvait bien se proposer la tâche de la détruire. Il résolut d'agir avec circonspection, comme il avait coutume de faire, et d'obvier aux dangers qu'il croyait imminents.

Sur ses instances, l'évêque Richard de Winchester se chargea d'une ambassade en France et s'embarqua le 5 mars 1180, accompagné du garde des sceaux Gautier de Coutances¹. Arrivés à Paris, ils trouvèrent Louis VII alité, brisé par l'âge et la maladie. Le fait seul qu'on s'adressait à lui et non à Philippe-Auguste montre clairement que Louis était roi en titre et qu'on le supposait diriger encore les affaires, tandis que Philippe passait chez les Anglais pour un adolescent turbulent qu'il était inutile de consulter.

Comme le vieux roi se trouvait dans l'impossibilité de s'entretenir entre les partis, de concilier les extrêmes, comme depuis la mi-mars Philippe-Auguste semblait irrévocablement lié au comte de Flandre par le traité de Mons, le jeune roi Henri se vit forcé de quitter la Normandie, où il avait séjourné assez longtemps, pour aller conférer avec son père. C'est surtout auprès de lui que les barons de Champagne avaient insisté sur la nécessité d'une intervention anglaise.

L'antagonisme des partis s'accroissait de plus en plus. La reine mère, craignant pour sa sûreté, fit mettre en état de défense les

1. La chronologie de ces faits dans Eyton, *Court, household, etc.*, p. 231 et suiv. — On y trouve les dépenses occasionnées par ces voyages.

châteaux forts qu'elle avait reçus de Louis VII en cadeau de noce¹, sur quoi son fils donna ordre à ses sergents de se saisir de ces châteaux et d'en expulser les garnisons de vive force. Il ne restait plus à Adèle qu'à aller chercher refuge chez un de ses frères, probablement chez Thibaut à Blois. La tradition d'après laquelle quelques-uns de ses partisans furent aussi attaqués mérite peu de confiance dans les détails : il suffit de s'en tenir aux faits généraux, sans croire que le comte Thibaut ait été vraiment destitué et remplacé dans le dapiférat par le comte de Flandre². Mais il faut convenir que la position réelle de ce dernier ressemblait beaucoup à celle qui aurait été due plutôt au sénéchal.

Le jeune roi Henri était parti le 1^{er} avril pour Reading en Angleterre. Quelques jours après, il s'y soumit complètement à la volonté de son père et lui exposa la tournure menaçante que les événements avaient prise. Tous les deux se hâtèrent d'arriver en Normandie, Henri II de Portsmouth, son fils de Douvres. Vers le 15 avril, le premier tint une cour à Alençon. Tous ceux auxquels l'administration du comte de Flandre avait déplu s'étaient mis sous sa protection dès son débarquement, surtout Adèle et Thibaut de Blois qui l'excitaient à prendre les armes.

Henri II savait parfaitement que de tels alliés méritaient peu de confiance, et je ne crois pas du reste qu'il ait voulu accroître sans nécessité les difficultés de la royauté française. Il avait toujours tant de barons rebelles à dompter lui-même que la tranquillité des pays voisins lui était le plus utile. Cependant, comme la situation en Allemagne ne lui offrait rien d'alarmant, il pouvait ambitionner le rôle glorieux de médiateur et gouverner la France à sa guise. L'arrêt rendu à Kaina contre Henri le Lion avait été proclamé à la diète de Wurzburg (15 janvier 1180 environ), en vertu de la décision unanime des princes : ses alleux et ses fiefs seraient confisqués et lui-même mis au ban de l'empire. Mais cet homme extraordinaire, que les dangers imminents

1. Gervais de Cantorbéry, I, p. 294. Robert d'Auxerre, *Mon. Germ.*, XXVI, p. 242. Roger de Hoveden, II, p. 196. Raoul de Dicet, II, p. 6. — Je suis la chronologie de Roger.

2. Giraud de Barri, *De princ. instr.*, III, 2, p. 229. S'il affirme que le comte Philippe parvint au dapiférat par sa femme, nous nous rappelons l'opinion semblable de Raoul de Dicet, plus haut, p. 23. — Il ne me paraît pas facile de déterminer où étaient situées les terres d'Adèle. Les chartes émanées d'elle ne sont que peu nombreuses. Voir le n° 677 des *Études*.

n'avaient pas empêché de célébrer avec faste la fête de Noël de 1179, paraissait si puissant qu'on doutait que l'empereur parvînt à humilier son vassal¹.

Henri II ressentit une vive douleur à la nouvelle des poursuites intentées contre son gendre, parce que la grande distance ne lui permettait pas de le secourir comme il l'aurait voulu². L'éloignement du théâtre de la guerre rendait fort risquée toute intervention anglaise. Mais il évitait ces inconvénients s'il s'adjoignait les deux Philippe comme alliés. Le principe de la politique anglaise, de faire faire la guerre sur le continent par les alliés, reçut alors peut-être sa première application, car, comme dans les temps modernes, elle était toujours à même de fournir de riches subsides. Henri I^{er} d'Angleterre avait jadis conseillé à son gendre, l'empereur Henri V, de lever une contribution générale dans tout l'empire, mais la mort surprit celui-ci avant l'exécution d'un aussi vaste projet qui périt avec lui³. C'étaient surtout d'excellentes finances qui permettaient au petit-fils de Henri I^{er}, au fils d'une impératrice allemande, de préparer une coalition contre l'empire.

Henri II acquiesça donc au désir des princes champenois. Ils durent lui remettre des otages et lui jurer de rester fidèles à sa politique. Alors seulement, et après avoir consulté ses barons, il accorda l'appui militaire demandé. Ayant célébré la fête de Pâques (20 avril 1180) au Mans, il leva une grande armée dans toutes ses terres en deçà et au delà du détroit.

Un contemporain lui prête l'intention de pénétrer dans le territoire français aussitôt après Pâques et de punir Philippe-Auguste pour avoir outragé sa propre famille, c'est-à-dire le

1. Giesebrecht, *Deutsche Kaiserzeit*, V, p. 918 et suiv.

2. D'après M. Scheffer-Boichorst, *Forschungen zur deutschen Gesch.*, VIII, p. 472, Henri II ne renonça que plus tard à une intervention armée. Dans le passage connu des *Gesta*, I, p. 249, l'auteur parle d'abord de l'expédition que l'empereur fit en Saxe, depuis le 25 juillet. Le coup d'œil qu'il jette ensuite sur la genèse de la querelle me semble avoir plus de valeur que ne le croit Giesebrecht. A la fin, il dit : « Et iudicatum est ab universis curiae ipsum ducem exheredandum sine aliqua misericordia. Quod cum nuntiatum esset regi Angliae, doluit vehementer de inquietatione generis sui eo quod pro voluntate sua ei auxiliari non potuit propter locorum distantias. » Je rapporte le *quod* au bannissement seul.

3. Othon de Frisingue, *Chronique*, VII, p. 16. Giesebrecht, III (1890), p. 980 et 1244.

parti de sa mère¹. Mais, d'après ce que nous venons d'exposer, il est clair que ces armements formidables n'étaient pas nécessaires pour arriver au but indiqué ; ils devaient servir à une expédition dirigée contre l'empereur Frédéric, expédition à laquelle la France et la Flandre prendraient part sous le commandement du Plantagenet.

Apogée de l'influence flamande.

Malgré son jeune âge et sa position difficile, Philippe-Auguste était loin de vouloir éviter un combat où il trouvait devant lui, outre un adversaire très dangereux et beaucoup plus expérimenté que lui, sa mère et ses parents. Son trésor était rempli, il arma de son côté. Ce n'était pas la Normandie qu'il comptait envahir, comme le craignait Henri II, mais l'Auvergne, dont la suzeraineté, revendiquée tant par la France que par l'Angleterre, avait été expressément exceptée dans le traité de paix conclu à Nonancourt². On pourra donc supposer que Philippe-Auguste ait tenu à ne pas violer les relations amicales qui unissaient officiellement les deux pays. Il avait aussi d'autres raisons plus solides pour choisir l'Auvergne. La domination anglaise, toujours entravée par la concurrence française, n'y reposait que sur des bases très faibles ; et de là on pouvait soulever les turbulents barons du sud. Enfin, Louis VII n'avait jamais pu se résigner à perdre cette belle province : devant Henri II et plusieurs grands vassaux, il avait solennellement adjuré Dieu de permettre à son fils de la rattacher à la couronne³.

Pendant que les armements prenaient leur cours, Philippe-Auguste épousa Isabelle de Hainaut⁴. Immédiatement après

1. *Gesta*, I, p. 245. Roger de Hoveden, II, p. 196. Il faut remarquer les expressions des deux auteurs qui n'exagèrent pas en général.

2. « Philippus, volens in Alverniam ad jura sua studiosius perquirenda transire, comitem Hanoniensem, ut ei in servientibus peditibus secum ducendis (quia in Hanonia tunc temporis electiores animosioresque videbantur) sibi provideret, rogavit. Cui dominus comes satisfacere volens, tria millia clientum peditum electorum bene armatorum in propriis expensis transmisit. Qui cum Parisios pervenissent, dominus rex, iter suum differens, illos ad comitem cum gratiarum actionibus remisit. » Si l'on combine ce passage de Gilbert (p. 121) avec les récits anglais, il acquiert la plus haute importance. Nous y reviendrons encore plusieurs fois.

3. Giraud de Barri, *De princ. instr.*, III, 1, p. 226 ; III, 2, p. 231.

4. Sur le mariage voir les *Gesta*, I, p. 245 ; Gilbert, p. 121 ; Gervais de Can-

Pâques, il se rendit en Flandre, cédant ainsi aux instances du comte, — contre les conseils *de tous ses amis*, — disent les sources anglaises, ce qui est juste, si l'on ajoute : *du parti contraire*.

Près du Tronc-Bérenger¹, là où se touchent la Flandre, le Vermandois et le Hainaut, il y avait dans la forêt d'Arrouaise une abbaye du diocèse d'Arras, consacrée à la sainte Trinité et à saint Nicolas. C'est là que les fiancés furent bénis par les évêques Henri de Senlis et Roger de Laon, amis intimes de Baudouin de Hainaut². Le lundi 28 avril, les noces furent célébrées tout près, à Bapaume, localité qui faisait partie de la dot d'Isabelle. Les barons dont la présence est connue sont tous du groupe flamand : à côté de Philippe lui-même et de Baudouin, nous avons à nommer le marquis Henri de Namur, les comtes Raoul de Clermont, Raoul de Soissons, Jean I^{er} de Ponthieu et Hugues IV de Saint-Pol³.

Les journées de Bapaume servirent sans doute à régler les détails de la guerre où allaient se trouver en présence, d'un côté la Champagne et l'Angleterre, de l'autre tous les principaux vassaux de l'est. Il paraît que Philippe-Auguste profita de l'occasion pour demander à Baudouin des gens de pied pour l'accompagner dans son expédition d'Auvergne. Gilbert de Mons en est très fier et en allègue la raison : le fantassin hennuyer passait alors pour un soldat d'élite et des plus braves.

L'événement marque l'apogée de l'influence flamande. Ce

torbéry, I, p. 294; Robert de Torigni, a. 1181; Raoul de Dicet, II, p. 5 (il appelle Isabelle Marguerite, du nom de sa mère!); *Sigeberti Cont. Aquic.*, a. 1180; Wyard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, p. 424. M. P. Paris, dont l'hypothèse est reproduite par M. Wallensköld, *Conon de Béthune*, p. 5, a cru que Conon avait récité ses vers pendant cette cérémonie devant la reine Adèle. Mais cette dernière ne peut avoir été présente.

1. « Duxit uxorem apud Truncum. » Raoul de Dicet. Il s'agit du Tronc-Bérenger, Aisne, arr. de Saint-Quentin, c. du Catelet et de Bohain. Voir *Sigeberti Auct. Ursicampinum*, a. 1114, *Mon. Germ.*, VI, p. 472. Le même lieu dans Gilbert, p. 223, où l'éditeur, induit en erreur par Duvivier, l'a faussement identifié avec Tronchiennes. Voir Wauters, III, introd., p. xxiii, index, p. 609, et la *Relatio de infodatione comitatus Namucensis*, *Mon. Germ.*, XXI, p. 610.

2. « Per manus episcoporum copulata est. » *Hist. reg. Franc., Rec.*, XXII, p. 221. — On ne se rend pas bien compte du rôle qui était échu à des évêques durant les noces. — Les relations d'Isabelle avec l'église de Senlis ressortent de Gilbert, p. 139 et 140; *Sigeberti Cont. Aquic.*, a. 1184.

3. H. Martin et P.-L. Jacob, *Hist. de Soissons*, p. 48.

mariage du roi, consommé sur les terres d'un vassal, parut être le résultat d'odieuses intrigues de parti et indigne de la couronne, et souleva un mécontentement presque général. Les présages heureux que Raoul de Dicet tire d'une interprétation plus qu'artificielle des noms de *Tronc* et de *Bapaume* ne sont probablement que de savantes réminiscences de ses années d'études et ne rendent pas fidèlement le sentiment du peuple. Cependant, même ici, on ne saurait perdre de vue la partialité des renseignements provenant de source anglo-champenoise. Si l'on critiquait que Philippe-Auguste eût choisi une reine de si humble origine, il est possible que ce ne fut là qu'un racontar d'envieux¹. Mais comment nier, en effet, que le Hainaut ne fût alors un pays peu connu, exclu des grandes combinaisons politiques, dont le comte ne pouvait prétendre à la même autorité que le comte de Flandre? Si l'on y regarde de plus près, cette appréciation peu favorable aux Hennuyers trouve un appui dans les institutions de l'empire germanique. Frédéric Barberousse s'efforçait depuis la moitié du siècle d'englober les princes ecclésiastiques dans la hiérarchie féodale; de cette façon, leurs vassaux devenaient arrière-vassaux de l'empire parce qu'ils ne remplissaient pas la condition, requise des nouveaux princes de l'empire, d'avoir reçu un fief à drapeau de la main de l'empereur². Or, Baudouin était vassal de l'évêque de Liège et n'obtint la dignité de prince de l'empire qu'il brigua qu'en 1188, par l'acquisition du marquisat de Namur, tandis que les ducs de Bourgogne et de Brabant, les comtes de Flandre et de Gueldre et le comte palatin de Troyes la possédaient déjà³.

Quoi qu'il en ait été, tous ces bruits qui rabaissaient la maison de Hainaut auront sans doute vivement froissé la susceptibilité de Philippe-Auguste⁴, mais il ne pensait pas à s'éloigner du

1. « Suorum avunculorum omniumque fere nobilium Franciæ indignationem incurrit, eo scilicet quod, suorum spreto consilio, comiti Flandriæ soli credebatur, et quod per ipsius consilium uxorem de tam humili progenie associare voluerit in reginam. » — Gervais de Cant., I, p. 294. Voir la « carta de matrimonio » dans notre appendice III.

2. Schröder, *Rechtsgeschichte*, p. 477 et 478.

3. Voir Gilbert, p. 94 et 180, sur les liens féodaux de Baudouin.

4. Je crois que ce n'est que longtemps après le mariage d'Isabelle, probablement pour honorer son fils Louis VIII, que d'adroits courtisans se sont avisés de ce qu'elle descendait des Carolingiens, comme du reste Philippe II lui-même, du côté de sa mère. Voir les *Gesta Ludovici VIII, Rec.*, XVII, p. 302 v.

comte Philippe avant d'avoir assuré l'acquisition du pays en deçà du Fossé-Neuf. Il invita tous ses vassaux à venir à Sens le 8 juin, jour de la Pentecôte, pour y assister à son couronnement et à celui de sa femme¹. Les prétentions de l'archevêque Guillaume de Reims étaient écartées par la force des choses.

L'édit de convocation ne laissait aucun doute sur la volonté du roi. Les ennemis de la Flandre allaient voir sous peu sur le trône de France la nièce du premier conseiller qui ne pouvait manquer d'être l'instrument docile de ses visées ambitieuses. Au dernier moment, ils résolurent d'empêcher la cérémonie de Sens par un coup de main. Nous regrettons beaucoup de n'avoir à ce sujet que des indices très vagues, mais il est certain que le comte de Flandre craignit que le sacre et couronnement d'Isabelle ne fût rendu impossible par quelque incident imprévu, et persuada au roi d'avancer le terme fixé. La ville de Sens, située si près de la frontière champenoise, ne parut pas offrir toutes les garanties de sûreté désirables. L'archevêque Gui fut donc prié de se rendre à Saint-Denis. La célèbre abbaye n'était que peu éloignée du Valois, qui appartenait alors au comte, du chef de sa femme Marguerite de Vermandois. Comme elle n'était soumise ni à la juridiction de l'archevêché ni à celle de l'évêché de Paris, Gui dut au préalable promettre aux moines par une charte que sa visite ne lui donnerait aucun droit².

Le 29 mai 1180, jour de l'Ascension, aussitôt après le lever du soleil, Gui oignit et couronna Isabelle avec l'assistance de deux suffragants, des évêques Maurice de Paris et Manassé d'Orléans. Conformément à la coutume que Louis VII avait observée à ses trois mariages, Philippe-Auguste se fit couronner pour la seconde fois. Vêtue d'une robe de drap d'or, cadeau de son époux, Isabelle était agenouillée à côté de lui lorsque l'archevêque les bénit. Baudouin et le comte Philippe étaient présents; ce dernier porta de nouveau l'épée royale. Une foule considérable se pressait dans l'église et y occasionna des désordres³.

1. *Gesta*, I, p. 245; Walker, p. 12.

2. Guillaume de Nangis, *Rec.*, XX, p. 739; *Inst.*, II, p. 95, note 3.

3. *Gesta*, I, p. 245 et 246. Gilbert, p. 121, *Cont. Aquic.*, a. 1180. Raoul de Dicet, II, p. 5. Robert de Torigni, a. 1181. Rigord, § 10. Enfin une *Notice provenant de Saint-Denis* qui offre des ressemblances avec le texte de Rigord, mais ne m'est connue que par Vredius, *Geneal. com. Flandr.*, Prob., I, p. 259, où elle porte le titre : « Ex arch. S. Dionysii prope Paris., » fol. 1232. Walker, p. 13.

Le second couronnement du jeune roi a été interprété diversement par les chroniqueurs. L'un en voit la cause dans le conseil des barons¹, l'autre dans l'influence du supérieur Bernard, « homme qui paraissait avoir le zèle de Dieu². » Ce Bernard, nommé de Bré, de Boschiac ou du Coudrai, issu d'une vieille famille du Limousin, prieur de Grandmont en 1161, supérieur des Bonshommes de Vincennes en 1168, possédait toute la confiance du roi. Quand on se rappelle l'usage des Capétiens qui se faisaient souvent couronner aux grandes fêtes religieuses de l'année³, il semble superflu d'admettre que Philippe-Auguste ait eu besoin d'une exhortation particulière. Quelques mots de Gilbert éclaircissent la question; il dit que pour faire honneur à sa femme, la nouvelle reine, il porta avec elle la couronne royale. Faut-il croire que des insinuations peu flatteuses pour la maison de Hainaut aient laissé quelques traces dans l'esprit du jeune roi, si imbu de la grandeur de la royauté, de sorte que, sans l'intervention de quelques barons et de Bernard, il aurait offensé Isabelle en ne renouvelant pas le couronnement et en diminuant ainsi l'éclat de la solennité?

Parmi ceux qui protégeaient la jeune reine, nous trouvons Louis VII. Cela n'a rien d'étonnant; il avait toujours désiré que son fils s'unît à une princesse flamande. Ses sympathies étaient pleinement partagées par son frère Robert, comte de Dreux, et ses neveux, fils de Robert, Robert et Henri⁴.

Le 29 mai fut un jour néfaste pour le métropolitain de Reims. Le sacre s'étant fait par son rival de Sens, il adressa de vives réclamations au pape Alexandre III, quoique ses droits ne fussent point aussi évidents qu'il l'affirmait. Voici ce qu'en 1179 la cour de Rome avait fixé à ce sujet : « Nous arrêtons qu'il ne soit « permis à personne, l'archevêque de Reims excepté, de sacrer le « roi de France et de lui imposer *la première couronne*, comme

1. *Notice de Saint-Denis*.

2. Rigord. Sur Bernard, voir l'*Hist. litt.*, XV, p. 137-140.

3. Luchaire, *Inst.*, I, p. 73.

4. *Cont. Aquic.*, a. 1180. Giraud de Barri, *De princ. instr.*, III, 2, p. 228. Joh. Longus de Ipra, *Mon. Germ.*, XXV, p. 814, ajoute à son récit qu'il a emprunté à Guillaume d'Andres et à la *Continuatio* : « Progenie patris assentiente, sed matris progenie pro totis viribus contradicente. » J'ai nommé dans le texte les personnes qui en 1184 empêchèrent le divorce projeté. Un autre fils de Robert, Philippe, évêque de Beauvais, n'était pas encore revenu d'Orient en 1180. D'Arbois, III, p. 107. Guillaume de Tyr, XXI, 30.

« cela a été établi par l'usage ancien¹. » On le voit, il ne s'agit ni de la reine ni du second couronnement. Les légistes de la papauté savaient bien concilier des intérêts opposés en apparence, comme ici ceux des sièges de Reims et de Sens.

Au commencement de juin, l'animosité des partis français était tout près de conduire à une guerre civile. Et cependant cette animosité ne se fondait sur aucun principe; ce n'était qu'un beau prétexte si le parti anglo-champenois se montrait si jaloux de soutenir la dignité de la couronne française. Deux compétiteurs cherchaient à atteindre un seul et même but, le pouvoir suprême, qui, d'après sa nature, ne pouvait appartenir qu'à l'un d'eux. Le péril auquel Philippe-Auguste allait faire face exigeait de lui des qualités politiques supérieures. Ne considérant que ce qu'on a appelé longtemps après lui la raison d'État, il crut que l'ouverture des hostilités ne comportait plus l'existence de deux rois en même temps. Il enleva au vieux Louis VII le sceau de la chancellerie, « afin qu'il ne pût, à l'insu de son fils, décréter « quoi que ce fût dans le royaume. »

Si l'on interprète rigoureusement le passage de Raoul de Dicet, qui contient ces mots², on trouvera une certaine contradiction entre la proposition principale et la proposition causale. Au cas que Louis VII ait transmis à son fils son droit et son pouvoir, il renonce par cela même à toute participation au gouvernement et ne peut avoir l'intention d'agir à l'insu de Philippe. Or, Raoul ne parle nulle part de la transmission du pouvoir. Il serait bien étonnant que cet auteur, si bien renseigné, eût mentionné un événement d'une telle importance dans une proposition accessoire qui semble rappeler un fait connu. La difficulté disparaît si nous rapportons le « quia..... transtulerat » au couronnement du 1^{er} novembre qui, par la force des circonstances, transmet *de fait* le pouvoir à Philippe³.

1. J.-Löw., II, 13382. *Gesta*, I, p. 246. Roger de Hoveden, II, p. 197. *Inst.*, I, p. 146. Walker, p. 12.

2. « Ludovicus rex Francorum, quia jus suum et potestatem in Philippum regem transtulerat, ne quid in regno statueret citra filii conscientiam, sigilli sui potestate privatus est. » II, 6, et la préface, II, p. xxxi. Raoul était lié d'amitié avec Gautier de Coutances, qui avait été ambassadeur en France. — *Inst.*, I, p. 143.

3. « Ludovicus... vir pius et religiosus, seculum nequam despexit regnumque suum quod ipse per 44 annos strenue gubernavit, Philippo filio suo *honorifice tradidit*. Ille autem postea, Deo inspirante, ad ordinem Cisterciensem

La date que nous assignons à l'enlèvement du sceau, — commencement de juin, — ne se justifie que par l'ensemble du récit. On remarquera cependant qu'il n'aurait plus été nécessaire après les conférences de Gisors (28 juin) et la réconciliation des partis. D'autre part, Louis approuvait le couronnement d'Isabelle, et gardait donc encore quelque influence dans les derniers jours de mai.

Nous n'avons qu'une seule charte de Louis VII de 1180, et par conséquent postérieure à Pâques (20 avril), d'après le commencement de l'année alors en usage¹.

Quant à Philippe-Auguste, il a expédié du vivant de son père des chartes dont les formules ne se distinguent en rien de celles qui sont données après la mort de Louis VII².

En cela il n'a fait que suivre l'exemple du comte de Flandre, qui donna déjà, onze ans avant la mort de son père, un fort grand nombre de diplômes en son propre nom³.

Le procédé dont Philippe-Auguste usa envers son père est de la même nature que l'expulsion d'Adèle. Il ne souffre aucune puissance à côté de lui et ne permet à personne de disposer des forces militaires du pays. Tant que Louis VII était à même de prendre des dispositions légales, il fallait toujours craindre que la reine Adèle et ses frères ne se servissent de lui contre le jeune roi. Celui-ci une fois entré en Auvergne, le lit du roi malade serait devenu un foyer d'agitation, le centre d'un second gouvernement oppressé de contrecarrer la politique régnante.

Rien ne nous force à croire que, dans sa conduite vis-à-vis de son père, Philippe-Auguste ait dépassé les limites de la nécessité absolue. Il paraît même que cet épisode n'a été que très peu connu ou du moins qu'on a voulu l'oublier au plus vite. Une seule source en parle; nulle part on ne trouve trace d'une mauvaise intelligence entre le père et le fils.

apud abbatiam, quae Port dicitur, quam ipse fundavit, humiliter convolavit et eodem anno de corpore mortis feliciter migravit. » *Chronica de Mailros*, éd. J. Stevenson, p. 91. Le « honorifice tradidit » doit s'entendre de la même façon que le « transtulerat » de Raoul de Dicet. La lettre du pape dont nous faisons mention dans l'appendice IV indique qu'au mois de mai 1180 Louis VII était encore regardé comme roi en titre.

1. Plus haut, au *Couronnement*. Sur le commencement de l'année, voir les remarques critiques de M. R. de Lasteyrie dans l'introduction du *Cart. génér. de Paris*, p. xxix et xxxii.

2. *Catalogue*, nos 1-5.

3. Warnkœnig-Gheldolf, I, p. 196.

Déjà affaibli par des maux corporels et par la vieillesse, enfin complètement exclu des affaires, Louis chercha un refuge dans la communauté de Saint-Bernard. Renonçant aux splendeurs du monde profane, il se retira dans l'abbaye cistercienne de Barbeaux, appelée aussi Saint-Port, qu'il avait fondée lui-même. Cette démarche répond tout à fait au caractère du roi, à sa grande piété et à son désir de trouver enfin la paix vainement cherchée jusqu'alors. Nous acceptons donc sans crainte le témoignage de la chronique de Mailros, monastère anglais de l'ordre de Cîteaux, qui, par cette raison, puisait assurément à bonne source¹.

Ainsi, Louis VII quitte la scène historique sans laisser un vide ; au contraire, il était déjà de trop dans un règne si différent du sien, mais auquel appartenait l'avenir.

Al. CARTELLIERI.

(*Sera continué.*)

1. Plus haut, p. 277, note 3.

LA FRANCE EN ALSACE

APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE.

(Suite.)

XIII.

En faisant cause commune avec les Suédois contre l'empereur, les députés, et particulièrement ceux de Colmar, comptaient sans doute qu'à leur tour ils leur prêteraient leur appui contre les Français. Schneider et Birr avaient lieu de croire que les plénipotentiaires de la reine Christine en voulaient à leurs alliés de n'avoir rien fait pour déjouer les manœuvres des Impériaux contre la signature du recès préliminaire, et ils voyaient déjà en perspective les Suédois et les états faire campagne ensemble pour soustraire l'Alsace et les pays antérieurs au joug de la France¹.

Pour profiter de ces dispositions, les députés qui pouvaient se considérer comme représentant le cercle du Haut-Rhin se réunirent, le 21 août, pour s'entendre sur leurs griefs contre les troupes françaises et sur les moyens de leur faire évacuer les places qu'elles détenaient. Nos deux envoyés venaient précisément d'entretenir M. de la Court des plaintes qu'ils recevaient de leurs commettants; pour les consoler, il leur avait répondu qu'il en était des garnisons comme des mouches, qui ne piquent jamais plus qu'en automne, quand elles sont à la veille de disparaître².

En attendant le départ de leurs garnisons, les états du Haut-Rhin s'entendirent pour coucher leurs doléances par écrit et en saisir le directoire, avec prière de les soumettre aux délibérations des trois collèges, pour qu'une députation spéciale les présentât ensuite au généralissime suédois, aux Impériaux et aux Français.

1. P. S. d'une des Lettres du 21 août (Ibid.).

2. Lettres du 21 août (Ibid.).

De leur côté, les six états du Haut-Rhin présents à Nuremberg, l'évêché de Strasbourg, Constance pour le margrave de Bade et les Fugger de Bollwiller, le Wurtemberg pour Horbourg et Riquewih, Nassau-Sarrebruck, Hanau et les Dix villes iraient demander aux plénipotentiaires français d'en écrire de suite à leur gouvernement¹. Conformément à ces résolutions, on procéda à la rédaction d'un cahier des doléances, dont, le 23 août, il fut donné lecture aux trois collèges, qui, après l'avoir amendé, le renvoyèrent au directoire².

Voici en somme les griefs dont la diète fit état :

1° Les Fugger n'avaient pas encore obtenu la restitution de leurs fiefs autrichiens d'Alsace et de Brisgau, sous prétexte qu'ils ne les possédaient que par droit d'antichrèse ou de mort-gage ;

2° Les comtes palatins du Rhin, le duc de Wurtemberg, les comtes de Nassau continuent à payer à la France des contributions qui ne sont plus exigibles ;

3° Il en est de même de l'évêque de Strasbourg, des comtes de Nassau et de la noblesse équestre de la Basse-Alsace, à qui l'on fait indûment payer cent florins par mois pour l'entretien de trente hommes formant la garnison de Dachstein ;

4° Quoique M. de Vautorte lui ait enjoint de les cesser, le commissaire du roi, Domelier, continue ses exactions, sous prétexte que les ordres auraient dû lui venir directement de la cour ;

5° Dans la Basse-Alsace, on est incommodé par le logement des troupes que M. de Rosen lève contre la garnison espagnole de Frankenthal ;

6° A Westhofen, où le gouverneur de Saverne avait envoyé quelques cavaliers, les soldats du régiment de La Gardie et les dragons qui y tiennent garnison ont essayé de s'y opposer ; mais l'entrée a été forcée, quelques maisons pillées, et cinquante cavaliers se sont cantonnés dans la place ;

7° Dans le comté de Nassau-Sarrebruck, le commandant français exige, sous divers prétextes, des corvées des vassaux de Viesbaden et d'Idstein, qui n'en doivent pas ; ces deux seigneuries ont de plus été rançonnées par le régiment de Schmidberg.

Mais, indépendamment de ces griefs généraux pour le redressement desquels il fallait remuer de si grosses machines, nos deux

1. *Consultatio inter circuli superioris Rheni deputatos* (Ibid.).

2. *Diarium, ad 23 augusti* (Ibid.).

envoyés remirent aux plénipotentiaires français, au nom de la Décapole, un mémoire pour porter à leur connaissance les sujets de plainte de leurs commettants en particulier. Depuis la conclusion de la paix, disaient-ils, Haguenau et les autres villes ont plus souffert du fait des Français que pendant toute la guerre. Des magistrats ont été insultés, des officiers de justice emprisonnés et menacés de procès criminels. Au mépris des droits du fisc, on cède aux hôteliers le vin qu'on perçoit à titre de dime extraordinaire, sans leur faire payer l'impôt municipal, et, non content de toutes les contributions qu'on tire du public, on met encore à sa charge l'entretien des nouvelles levées du colonel de Rosen.

En dépit de leur peu d'autorité en Alsace, MM. de la Court et d'Avaugour transmirent cette plainte, le 1^{er} août, à M. Domelier, « premier commissaire du roy en la haute et basse Alsace, » pour faire « cesser ce murmure, qui pourroit estre preiudiciable au service du roy, qui tient à conserver l'amitié de ses voisins, principalement aujourdhuy que nous sommes si proches de l'exécution de la paix. »

XIV.

L'homologation du recès, dont on venait de tomber d'accord, aurait remédié à ces griefs et à bien d'autres dont tout le monde souffrait, mais personne plus que les communes. Le 27 août, sur l'initiative de leurs députés¹, les trois collèges prirent une délibération par laquelle ils mettaient les Impériaux en demeure de souscrire ces préliminaires et, en même temps, proposaient des mesures pour le paiement du quatrième et des garanties pour le paiement du cinquième million de la satisfaction suédoise². La résolution des états avait eu pour premier résultat de décider l'électeur de Bavière, qui jusque-là s'était réglé sur les Impériaux, à revêtir le recès de sa signature.

On n'attendait plus que l'agrément de l'empereur, quand, dans la nuit du 30 au 31 août, arriva un courrier de Vienne avec des dépêches pour ses ambassadeurs. Nul ne doutait que ce ne fût l'acquiescement de S. M. ; mais quand, le lendemain, le duc d'Amalfi fit part aux trois collèges que son maître n'entendait pas

1. *Stättisches conclusum* (Ibid.).

2. *Diarium in conventu norico peractorum, ad 27 augusti* (Ibid.).

qu'on fractionnât les négociations, pour n'arriver en somme qu'à l'évacuation d'une partie de ses possessions héréditaires et de deux cercles de l'Empire, pendant que les autres continueraient à pâtir des suites de la guerre, tout en contribuant à la satisfaction suédoise, la consternation ou, pour mieux dire, l'exaspération fut générale, surtout quand les Impériaux sommèrent les électeurs, les princes et les villes de seconder en cela les intentions de S. M.¹.

Les trois collèges se réunirent le jour même, à trois heures de l'après-midi. Séance tenante, les villes prirent un *conclusum*, pendant que les électeurs et les princes décidaient de ne rien faire avant de s'être entretenus avec les Suédois et avec les Impériaux, pour savoir ce qui s'était passé entre eux dans une conférence qu'ils venaient d'avoir ensemble. Le Mayençais Mehl, Thumbs-hirn et le D^r Oelhaven se rendirent à cet effet chez les représentants de l'empereur. Volmar était indisposé, et ils ne trouvèrent que son collègue, le conseiller aulique Georges-Louis de Lindenspühr. Celui-ci leur apprit que, dans l'entretien que lui et ses collègues venaient d'avoir avec les Suédois, le président Ersken leur avait fait remarquer que la résolution de l'empereur était contraire à tout ce dont on était convenu, et que S. A. le prince Charles-Gustave considérait comme acquis aux négociations; mais que si, contre toute attente, les Impériaux persistaient à refuser leur signature, le généralissime pourrait être amené à prendre d'autres mesures. Les trois députés ayant répliqué que, pas plus que les Suédois, leurs commettants ne pouvaient renoncer au bénéfice des préliminaires, après en avoir signé le recès, au su et du consentement des Impériaux, et que, de cette façon, tout l'odieux des conséquences qui en résulteront retombera sur l'empereur, Lindenspühr répondit que, pour leur part, ils avaient de bonne foi espéré recevoir l'ordre de signer, mais que, S. M. en ayant décidé autrement, il ne leur restait qu'à obéir. Il ajouta qu'il y avait encore d'autres moyens d'accommodement et qu'à moins que la Suède n'y mît de la mauvaise volonté, il ne serait pas difficile de tout régler en peu de jours.

Quoiqu'il fût déjà huit heures, les trois députés se rendirent encore le même soir chez le président Ersken, qui leur confirma

1. *Diarium*, ad 31 augusti, et lettre du même jour (Ibid.).

tout ce que le conseiller Lindenspühr venait de leur dire de l'entrevue; il ajouta qu'il avait reproché au Dr Volmar d'être l'unique cause du refus de l'empereur, et que, quand on pouvait si peu compter sur la parole des Impériaux, il ne restait plus au généralissime qu'à recommander la cause à Dieu et à faire un nouvel appel aux armes. En attendant, sur le rapport qu'en présence du feld-maréchal Wrangel et du comte de la Gardie il avait fait au prince de cet incident, S. A. avait envoyé ces deux derniers chez le duc d'Amalfi pour le mettre en demeure de se déclarer définitivement dans les vingt-quatre heures et pour lui demander si, comme lieutenant général et comme cavalier, il entendait, oui ou non, maintenir la parole qu'il avait donnée. De son côté, Wrangel a parlé d'envoyer contre-ordre à Kœnigsmark et à Douglas, qui avaient commencé le licenciement de leurs troupes. Cependant Ersken estimait que cette mesure était inutile, vu que les Impériaux devaient avoir d'autres instructions dont ils s'autoriseront pour signer le recès, si on les poussait dans leurs derniers retranchements; car, avec ses 4,500 chevaux et très peu d'infanterie, l'empereur était hors d'état de recommencer la guerre, d'autant plus que ses états héréditaires, éprouvés par la famine, étaient à bout de ressources. Le refus des Impériaux n'était qu'une rodomontade, et on ne pouvait l'imputer qu'à Volmar et, si aujourd'hui il se porte malade, ce n'est qu'une feinte. Il voudrait encore traîner les affaires en longueur comme en Westphalie, sans tenir compte des souffrances des populations. Il y a peu de jours encore, le duc d'Amalfi s'est exprimé vertement sur ces lenteurs; il ne sera pas difficile de l'amener à signer, sinon les généraux suédois ramèneront leurs troupes dans les pays héréditaires. On en verra là, aussi sûr que le Christ est vivant à la droite de son père. Cependant jusque-là toutes les mesures avaient été prises en vue de l'évacuation; Wrangel et d'autres généraux devaient s'occuper eux-mêmes du licenciement des troupes, et la Suède venait même de prendre à sa charge une dépense de 50,000 rixdales pour l'entretien de ses garnisons en Bohême. Mais il n'en sera plus de même à l'avenir, et, dès ce jour, elle se considère comme quitte de tous les engagements de ce genre qu'elle a pris¹.

Les villes se réunirent le 1^{er} septembre et tombèrent d'accord

1. *Relation vom 31 augusti 1649* (Ibid.).

d'un *conclusum* auquel les deux autres collègues s'empressèrent de se rallier. Pour commencer, on déclara qu'au lieu des préliminaires, on n'aurait pas demandé mieux que de s'entendre sur le recès définitif; mais qu'on s'était heurté, dans les questions de l'amnistie et des griefs, à de telles complications qu'on n'aurait pas vu la fin de l'occupation. Voilà pourquoi les villes ont adopté un moyen terme qui, en attendant l'accord final, aurait permis aux anciens belligérants d'évacuer certaines places parmi les plus importantes, de licencier quelques régiments et de donner ainsi des gages de leur bon vouloir réciproque, et surtout d'alléger les charges qui pèsent si lourdement sur les cercles supérieurs du Haut-Rhin et de Souabe. Mais, quoi qu'il en soit, c'est après mûre délibération, en pleine connaissance de cause, avec la participation des représentants de l'empereur, qui n'auraient pas hésité à donner leur signature, sans le refus des Suédois d'insérer au recès leur clause conservatoire. Ce qui est certain, c'est qu'au point où l'on en est arrivé, on ne peut plus revenir sur ces conventions, sans s'exposer au reproche de manquer à la foi promise, et l'on compte bien que, dans cette circonstance, S. M. ne voudra pas se séparer des états. Dans tous les cas, son refus aurait les plus graves conséquences. Les Suédois parlent déjà d'une nouvelle distribution de leurs quartiers d'hiver et de la formation de nouveaux magasins; ils ont même d'autres mesures en vue, aussi préjudiciables pour les pays héréditaires que pour les états de l'Empire.

Toutes ces considérations militent contre de nouveaux délais; aussi espérait-on qu'ayant égard aux représentations des états, les Impériaux feraient usage de leurs pleins pouvoirs pour apposer à leur tour leur signature au bas de préliminaires qui sont leur œuvre, pour ne pas risquer, par de nouveaux retards, de prolonger l'occupation de la Bohême et des autres provinces héréditaires. Si cependant ces raisons devaient ne pas avoir prise sur les dispositions des plénipotentiaires, les états, ne se considérant pas comme solidaires, feront en sorte d'obtenir des Suédois les ménagements dus à leur bon vouloir.

Si, malgré toutes ces remontrances, les Impériaux persistaient dans leur refus, on s'entendra pour protester solennellement contre ces agissements, afin que nul n'ignore à qui il faut s'en prendre du prolongement de la situation. Enfin, quel que soit le parti auquel les Impériaux s'arrêteront, on reprendra sans retard les

négociations sur les points encore en suspens du chapitre des griefs et de l'amnistie¹.

Le même jour, une députation, avec Mehl à sa tête, se rendit chez les représentants de l'empereur pour leur faire part des doléances des états. Elle fut reçue par le Dr Volmar, qui était au lit; près de lui le duc d'Amalfi et Lindenspühr étaient debout. Mehl prit la parole en faisant valoir de son mieux les raisons qui plaidaient en faveur d'une prompt solution. Il ajouta que, si S. M. connaissait l'état actuel de la question, elle ne s'opposerait certainement pas à ce que l'on passât outre à la signature du recès. Aussi, devant l'imminence du péril, les états comptaient que les Impériaux feraient le nécessaire pour éviter l'extrémité dont on était menacé, en promettant d'intervenir au besoin auprès de l'empereur, pour justifier ses mandataires d'avoir outrepassé leur mandat.

Quoique couché, ce fut Volmar qui, après avoir conféré un instant avec ses collègues, répondit à la harangue de Mehl. Ils sentaient, dit-il, la gravité de la situation tout aussi bien que les états, et ils allaient consulter leurs instructions pour voir jusqu'à quel point pouvaient aller les concessions qu'ils étaient autorisés à faire. Mais c'est à tort que les Suédois lui imputent, à lui Volmar, d'être personnellement cause d'un revirement qui se serait produit dans les négociations, dont on ne rendrait pas fidèlement compte à l'empereur. Il s'en est déjà expliqué avec eux, et il est persuadé qu'ils ne lui feront plus dorénavant cette injure. Pour que les états ne doutent pas non plus de sa loyauté, il fit donner lecture des dernières dépêches des plénipotentiaires, d'où il résultait en effet qu'ils n'avaient rien négligé pour éclairer S. M. et la faire revenir sur son parti pris.

Les délégués le remercièrent de cette communication, en protestant que, pour leur part, ils n'avaient jamais éprouvé la moindre méfiance; mais ils insistèrent pour qu'on profitât du courrier de la Basse-Saxe, partant le jour même, pour écrire derechef à l'empereur².

Le même jour, à cinq heures, les délégués eurent avec les Impériaux une seconde entrevue, où Volmar prit encore la parole. Il leur expliqua que ses collègues et lui avaient mûrement réfléchi sur ce qu'on leur avait représenté le matin, notamment sur l'im-

1. *Stättisches conclusum vom 1 september 1649* (Ibid.).

2. 2. *Relation vom 1 september 1649* (Ibid.).

possibilité de la diète de se dédire. Pour leur part, ils auraient bien aimé se rendre aux vœux des états ; mais ils ont eu beau tourner et retourner leurs instructions, ils n'y ont rien trouvé de plus que ce qu'ils leur avaient déjà communiqué. Elles témoignent cependant de la sollicitude paternelle de S. M. pour le corps germanique, et il eût été à souhaiter que les états y eussent mieux répondu : on aurait ainsi pu établir un concert pour la défense des intérêts communs. Mais, la situation ayant été comprise différemment et les états ne croyant pas pouvoir revenir sur le dernier recès, les plénipotentiaires n'y peuvent rien changer. Pour leur part, c'est leur faire tort que de prétendre que l'empereur ait absolument refusé sa signature. Aujourd'hui encore, si on pouvait prouver à ses mandataires qu'ils se sont engagés à souscrire, ils ne manqueraient pas de le faire. Ersken, qui avait prétendu qu'ils n'étaient plus libres, a dû convenir lui-même du contraire. La pensée de S. M. avait toujours été qu'aux termes de l'instrument de paix il fallait commencer par fixer les conditions du licenciement et de l'évacuation en général, ce qui seul aurait donné des garanties suffisantes, et non pas de régler l'évacuation concurremment avec l'acquiescement de la satisfaction suédoise. C'est pour y remédier que les plénipotentiaires auraient voulu faire insérer leur clause conservatoire au recès ; si l'on y avait consenti, rien ne les aurait empêchés d'y apposer leur signature, et certainement S. M. l'aurait ratifié. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'empereur qu'il faut rendre responsable de ce retard, mais les Suédois, qui soulèvent tant de difficultés qu'on est bien en droit de suspecter leur sincérité. Pour le moment, les Impériaux demandent un délai de huit jours, le temps nécessaire pour recevoir de nouvelles instructions. Il ne faut pas oublier que S. M., de même que l'électeur de Bavière, a licencié proportionnellement plus de troupes que la Suède. C'est aux états à obliger celle-ci à accorder ces huit jours. Sinon, ce sera la démonstration qu'elle ne veut pas la paix, et, dans ce cas, l'empereur saura ce qui lui reste à faire. Un délai de huit jours permettra d'envoyer un courrier à S. M., qui croit que les députés n'ont signé le recès que *sub spe rati* et à laquelle d'autres états de premier rang ont déjà écrit pour la prévenir que leurs mandataires n'ont fait que se conformer à leur mandat¹.

1. 3. *Relation vom 1 september (Ibid.)*.

Le même soir, à huit heures, nouvelle audience chez Ersken, à qui les députés de Mayence, de Bavière, de Bamberg, de Saxe-Altenbourg, de Brunswick, de Württemberg, de Colmar et d'Augsbourg rendirent compte de leur entretien avec les Impériaux.

Dans les discours de Volmar, Ersken ne voulait voir qu'un moyen de retarder le rétablissement de la paix. Il promit d'entretenir le généralissime de ces pourparlers ; mais il savait pertinemment que S. A. n'était pas disposée à revenir sur ce qu'elle avait une fois arrêté, et qu'elle ne retirera pas un seul homme tant qu'on n'aura pas passé outre. Le but des Impériaux était d'obtenir, au détriment de l'Empire, un traitement plus favorable pour la Bohême et les pays héréditaires ; mais la Suède n'a pas voulu y consentir. Tout ce qu'elle demande, c'est l'exécution de la paix, et elle est prête à continuer à traiter avec les états.

Mehl promit en leur nom d'envoyer directement un message à S. M. Quelqu'un ajouta qu'à Osnabruck le traité avait été moyenné par la Suède et par les états, et que l'empereur n'avait donné son consentement que quand il ne put plus faire autrement. Ersken remarqua qu'il n'était plus possible de se prêter à de nouveaux attermoiemens, qui sont aussi préjudiciables aux états qu'aux troupes suédoises ; dans les ports où elles doivent s'embarquer, il y a déjà de nombreux vaisseaux à l'ancre qui occasionnent des frais énormes, et, de plus, la Suède a encore à sa charge 4,000 chevaux et plus de 10,000 hommes d'infanterie qui, pour être rapatriés, ont des marches de 90 milles à faire par étape.

L'un des délégués, le D^r Oexlein, fit la réflexion que sans doute l'empereur ne connaissait pas le véritable état des négociations, qu'il devait ignorer que la Bavière avait signé le recès et que l'on pouvait bien attendre ses résolutions pendant quelques jours ; mais Ersken répondit que c'était impossible, vu que le départ des troupes suédoises en serait retardé jusqu'à l'année suivante¹.

Rien de tout cela n'annonçait une entente prochaine. Les trois collègues se réunirent pour délibérer, chacun séparément, sur les moyens de sortir de cet imbroglio. Pour leur part, les villes déclarèrent qu'elles ne reviendront pas sur l'adhésion qu'elles avaient donnée aux préliminaires. De deux choses l'une, si les Impériaux ne signent pas le recès, ou les états auront à leur charge de nouveaux quartiers d'hiver, ou bien les Suédois ramèneront leurs

1. 4^e Relation du 1/11 septembre (Ibid.).

troupes en Bohême. Or, on ne peut en vouloir aux villes de se mettre en garde contre toute éventualité menaçante. Les Impériaux n'ont pas d'autre choix : se résigner à souscrire ou rompre avec les états. Pour le moment, on ne demande qu'un délai de huit jours ; mais qui peut répondre qu'il ne se prolongera pas au delà ? La saison est à son déclin ; les vingt-huit vaisseaux de guerre que les Suédois ont à l'ancre sont pour eux une source de dépenses, et tous ceux qui connaissent cette navigation savent qu'il ne faudrait pas une grande perte de temps pour rendre impossible le rapatriement de leurs 14,000 hommes de troupes nationales ; dans ce cas, leur entretien ne manquera pas de tomber à la charge soit des états, soit des pays héréditaires ; que serait-ce si, comme les Français en font courir le bruit, ils ramenaient également leurs troupes en Allemagne ?

Quoi qu'il en soit, si les Impériaux persistent à refuser leur signature, il ne conviendrait pas aux villes de suggérer quelque autre expédient aux Suédois. On pourra leur représenter cependant qu'elles sont tout disposées à faire honneur aux engagements qu'elles ont contractés en adhérant au recès, mais à la condition qu'ils les déchargent de l'entretien de leurs troupes après qu'elles se seront acquittées de la satisfaction. Toutefois, comme les deux autres collèges ont conclu à proposer aux Impériaux, si leur courrier ne revient pas dans la huitaine, de signer le recès *sub spe rati*, les villes se rallient à cette motion, si même il n'en peut rien résulter de pratique¹.

Le jour même où les villes prenaient ce *conclusum*, le président Ersken et Jean Oxenstiern rendirent visite au directoire de la diète, aux envoyés de Mayence, pour lui faire part d'un conseil que le prince Charles-Gustave venait de tenir avec quelques généraux et où il avait été décidé de s'en tenir simplement aux dispositions du dernier recès et d'attendre que l'empereur le signât. Depuis deux mois, les vaisseaux de guerre à l'ancre à Wismar, à Stralsund et à Brême, se tiennent prêts pour le rapatriement, et, dans cette saison, le moindre retard pourrait compromettre la traversée. Aussi les plénipotentiaires croyaient-ils devoir prévenir les états de cette situation.

Les députés se réunirent aussitôt pour délibérer sur cette communication. Ils tombèrent d'accord qu'il fallait, coûte que coûte,

1. *Städtisches conclusum*, 2 september (Ibid.).

que les Impériaux signassent le recès, sauf ratification de l'empereur, qui ne pourrait refuser cette concession à l'intérêt commun de la maison d'Autriche et des états.

Le lendemain avant midi leurs délégués communiquèrent cette résolution aux Impériaux. Ce fut encore Volmar qui prit la parole. Il estimait que les Suédois s'opiniâtraient à tort. Quand les états faisaient tant que d'acquitter comptant les 1,200,000 rixdales payables sur assignations et d'offrir de payer le quatrième million par anticipation, les Suédois auraient pu sans inconvénient retirer leurs troupes nationales, surtout quand il est notoire que l'empereur a déjà licencié la moitié de son armée et que son intention serait de la réduire à 30,000 hommes avec 4,000 chevaux en tout, pour défendre ses provinces patrimoniales contre les Turcs. Loin d'amener son maître à signer, des exigences pareilles seraient plutôt de nature à le rebuter. Quant à ses plénipotentiaires, ils nient qu'ils soient liés ; s'ils ont pris des engagements, c'est en vue d'un désarmement général, auquel on subordonnerait ensuite la question de l'évacuation. Reprocher aujourd'hui au duc d'Amalfi de manquer à sa parole, c'est l'offenser gratuitement et ouvrir la porte à de nouveaux conflits. C'est aux états à peser sur les résolutions des Suédois, afin de les rendre plus accommodants.

Les délégués eurent beau représenter qu'on n'avait rien négligé pour les ramener, Volmar ne voulut pas en démordre ; si les Suédois n'accordent pas le délai, ce sont eux qui répondront de tout¹.

Le même jour, après midi, quatre délégués des villes, Mehl à leur tête, demandèrent une audience au chef de l'ambassade suédoise, le prince Charles-Gustave ; mais, au lieu de les recevoir lui-même, il les renvoya à Ersken, son *alter ego*. En lui rendant compte de la dernière démarche près des Impériaux, Mehl insista encore pour obtenir le délai de huit jours qu'ils réclamaient ; l'empereur, disait-il, avait donné assez de preuves de son désir d'en finir ; de leur côté, les états étaient prêts à faire honneur à la signature dont ils ont revêtu le recès ; que du moins la Suède ne maintienne pas les charges qui les écrasent.

Ersken loua les délégués de leur zèle pour l'avancement des négociations ; il promit d'en référer au généralissime, mais sans cacher qu'au point où l'on en était, il ne croyait pas que la Suède

1. 1^{re} Relation du 3 septembre, *ante meridiem* (Ibid.).

pût se prêter à de nouveaux atermoiements. Il faut qu'elle sache si ses troupes doivent demeurer ou partir ; car cette incertitude ne peut se prolonger ni pour elle ni pour les états. C'est aux Impériaux à décider ; sinon on leur signifiera qu'on renonçait à traiter avec eux. Sur l'observation qu'ils ne s'engageront à rien, tant qu'on leur contestera leur clause conservatoire relative au redressement des griefs des protestants dans les pays héréditaires, Ersken répondit qu'avant l'arrivée de Volmar, il n'en avait pas été question. Les états de l'Empire, ajouta-t-il, lui faisaient grand-pitié ; mais il n'y pouvait rien changer. On sait bien que l'empereur finira par céder et que les moyens de l'y contraindre ne manquent pas. Ce qui est certain, c'est qu'on n'a jamais vu revenir un courrier de Vienne en moins de quinze ou vingt jours.

Les délégués demandèrent alors, puisqu'on était si sûr de l'acquiescement de S. M., que l'on acheminât les troupes nationales de la Suède vers les ports d'embarquement, sauf à donner contre-ordre si la réponse ne venait pas à temps ; mais Ersken répondit que ces marches et ces contre-marches ruinaient le pays et éreinteraient les soldats. Dans tous les cas, continua-t-il, si les Impériaux se dérobaient, que feraient les états ? Sur la réponse des délégués, qu'ils tiendraient les engagements auxquels ils se sont obligés en signant le dernier recès, Ersken s'écria que ce n'était pas assez, qu'il faudrait s'entendre avec la Suède pour reprendre l'offensive en Bohême, en Silésie, en Moravie ; mais les états ne veulent pas se commettre avec l'empereur et s'en remettent aux Suédois du soin de défendre leur cause. Cependant, si les Impériaux commençaient une nouvelle campagne, il faudra bien se prononcer.

Un des délégués, le comte de Fürstenberg, ayant fait la remarque qu'on n'avait aucune raison pour se méfier de l'empereur, qui avait licencié la plupart de ses troupes, Ersken répliqua qu'il ne les licenciait pas, mais qu'il les laissait se débâter, sauf à faire trancher la tête aux officiers qui ne les retenaient pas sous les drapeaux. Cependant, avant de congédier les délégués, il se retira un instant pour aller conférer avec le généralissime. Au bout de quelques minutes, il revint avec la réponse de S. A. ; elle accordait les huit jours ; mais elle ne trouvait pas suffisante la promesse des délégués de maintenir le recès. Il faudra créer de nouveaux magasins, renforcer les garnisons. Si les troupes suédoises ne pouvaient plus être rapatriées, ce ne serait plus à leur

reine à pourvoir à leur subsistance, et si, contre leur attente, l'empereur se dérobaît, le prince demandait aux états s'ils n'auraient pas d'autres garanties à proposer. Il voulait enfin que les Impériaux fussent prévenus dès le lendemain que, tant qu'ils n'auront pas donné leur signature, la Suède ne se croira obligée en rien. Mais, que l'empereur signe ou non, elle ne consultera que sa propre sécurité, puisque pour le moment elle ne peut pas compter sur l'assistance des états.

Devant cette perspective d'un nouveau recours aux armes, les délégués furent atterrés. Ils avouèrent qu'ils n'oseraient jamais parler à leurs collègues de cette éventualité, dont la nouvelle mettrait les populations des campagnes au désespoir.

Ersken répondit que S. A. sera la première à le regretter ; mais, devant les difficultés que l'empereur suscite et devant l'incertitude de la situation, il ne pouvait être question pour le moment de ramener les troupes en Suède. Les concentrer en Poméranie ou dans le Mecklembourg, avec les garnisons qui y stationnent, ne serait pas possible non plus. Il fallait qu'elles restassent où elles étaient, à moins qu'on ne les menât dans les pays héréditaires ; mais cela ne pourrait se faire qu'avec le concours des états. Après cela, si leur entretien leur pèse trop, ne pourraient-ils pas le recouvrer sur le tribut à l'Empire ?

Les délégués objectèrent que ce ne serait pas pratique, que les états maintenaient les garanties qu'ils avaient assumées ; mais que leurs mandataires ne pouvaient pas s'engager au delà. Ils en délibéreront, quand le délai sera expiré ; mais, en attendant, que la Suède modère au moins ses exigences.

Ersken fit remarquer que c'était dans l'intérêt même de l'Empire qu'elle se montrait si exigeante, parce que l'empereur en sera d'autant plus accommodant. Il alla néanmoins conférer encore une fois avec le prince Charles-Gustave. Cette fois, S. A. céda sur la question du délai et promit de rendre, entre-temps, l'entretien des troupes moins onéreux. Par contre, si les résolutions de l'empereur n'étaient pas telles qu'on l'espérait, les états prêteraient assistance à la Suède ; autrement il ne serait pas possible de retirer les troupes, et, si les ordres de S. M. n'arrivaient pas assez à temps pour les rapatrier, leur entretien ne serait pas à la charge de la couronne. En attendant on reprendra les négociations pour traiter à la fois du quatrième et du cinquième million et des restitutions.

Les délégués crurent avoir bataille gagnée et coururent chez Lindenspühr, pour qu'il envoyât immédiatement un courrier à S. M. Il était alors neuf heures du soir ; Lindenspühr promit d'abord d'en référer au duc d'Amalfi¹.

Les Impériaux venaient précisément de dépêcher un exprès à la cour pour être autorisés à signer le recès²; les états s'entendirent de leur côté pour adresser à l'empereur, sous la date du 4/14 septembre 1649, un mémoire où ils lui exposaient l'état des négociations et les raisons péremptoires qui militaient en faveur de la validation.

« S. M. doit savoir, disaient-ils en substance, ce qui s'est fait jusqu'ici à ce congrès, en ce qui concerne le licenciement des troupes et l'évacuation des lieux qu'elles occupent ; pour faciliter l'exécution de la paix et pour soulager les pays héréditaires, aussi bien que les états de l'Empire, toujours accablés sous le poids des charges militaires, les plénipotentiaires impériaux et suédois se sont entendus pour une évacuation échelonnée marchant parallèlement avec le paiement par acompte de la satisfaction suédoise. Les états étaient complètement d'accord avec les Impériaux, qui se déclaraient prêts à signer moyennant une dernière clause que les Suédois refusèrent d'admettre. Les Impériaux demandèrent un délai pour en référer à S. M., et son acquiescement paraissait si certain que, sur cette assurance, les états de l'Empire ont déjà payé plus d'un million à la Suède sur sa satisfaction pendant que l'état-major suédois licenciait quelques-uns de ses plus forts régiments étrangers et que les troupes nationales se rassemblaient dans les provinces maritimes, pour pouvoir s'embarquer encore avant que l'arrière-saison n'interrompît la navigation de la mer du Nord. Des électeurs, des princes et des villes, voire des cercles entiers négociaient déjà pour obtenir leur libération anticipée.

« Les états de l'Empire ont fait de leur mieux pour maintenir les Suédois dans ces bonnes dispositions. Malheureusement ils n'ont voulu se prêter ni à un atermoiement quelconque ni à l'insertion de la clause en question ; ils parlaient déjà de prendre des mesures pour les prochains quartiers d'hiver, au cas que l'autorisation impériale n'arriverait pas. Ce fut alors que, pour parer à ces mesures, les députés, d'accord avec leurs commettants, apposèrent

1. Relation du 3 septembre, *a meridie* (Ibid.).

2. *Diarium in conventu norico peractorum, ad 3 sept.* (Ibid.).

leur signature au recès préliminaire, afin de pouvoir, de leur côté, remplir toutes les conditions dont l'exécution leur incombait, comme la répartition du quatrième million de la satisfaction suédoise, l'amnistie et le redressement des griefs.

« Les choses en étaient là, quand, le vendredi 2 septembre, les Impériaux ont notifié le refus de S. M. d'homologuer les préliminaires que les états avaient signés. Les considérant comme nonavenus, l'empereur voulait que l'on traitât en premier lieu d'un licenciement général des troupes suédoises et n'admettait pas qu'on les retirât partiellement des lieux qu'elles occupaient, afin qu'il n'y eût aucune inégalité dans le soulagement qu'on procurait à l'Empire.

« Tout en exprimant leur reconnaissance à l'empereur de la bonté paternelle dont il fait preuve, les députés lui font observer qu'eux également n'auraient pas mieux demandé que d'obtenir le départ simultané de toutes les troupes suédoises; mais, maintenant qu'avec la connivence et au su de ses plénipotentiaires, on est tombé d'accord des conditions moins favorables sans doute, mais qui ont fait l'objet d'un recès signé de part et d'autre, on ne pourrait se dédire sans violer la foi publique, d'autant plus que le président Ersken ne s'est pas gêné de dire que, si la signature des Impériaux donnait lieu à des difficultés, la Suède romprait immédiatement les négociations et ferait rentrer ses troupes en Bohême, et que, si l'empereur et la maison d'Autriche l'obligeaient à recommencer la guerre, elle la fera de manière à prouver que ce n'est pas impunément qu'on la brave.

« D'un autre côté, les discours des Français ne sont pas moins inquiétants. Ils déclarent hautement que l'exécution de la paix leur importe peu; mais que, si l'on rompt les négociations, ils auront bientôt une nouvelle armée à lancer sur l'Allemagne. Quand les deux couronnes s'entendent ainsi, il est facile de prévoir les périls auxquels les provinces héréditaires seront exposées, aussi bien que les états de l'Empire, sans compter qu'en ce moment les sept cercles qui ont à pourvoir à l'entretien des garnisons suédoises ont encore de ce chef une dépense de plus de 100,000 rixdales par jour, et si, par-dessus le marché, ils avaient la charge de nouveaux quartiers d'hiver, il ne leur serait plus possible ni d'acquitter leurs contributions à l'Empire ni de satisfaire les Suédois; il n'y aurait d'autre perspective, après la ruine universelle, qu'un soulèvement général de toutes les populations.

« Aussi, dans cet état des choses et quand les électeurs, les princes et les villes, auxquels les derniers arrangements avec les Suédois maintiennent la présence des Suédois, renoncent pour eux-mêmes à l'égalité de traitement dont S. M. se porte le promoteur, les députés espèrent-ils qu'elle ne refusera pas le court délai auquel ils ont eu tant de peine à faire consentir le généralissime et qu'on ne pourrait lui refuser sans provoquer la dissolution du congrès, autant dire celle de l'Empire. A l'approche de la mauvaise saison, S. A. n'est pas certaine de pouvoir rapatrier ses troupes, même si l'autorisation de signer arrivait à temps. Si au contraire l'empereur la refusait, les députés ne doivent pas lui cacher que dès ce moment les Suédois mettent les états en demeure de leur prêter l'aide auquel les obligent les garanties qu'ils ont assumées¹. »

A ce message, du 4/14 septembre, l'empereur Ferdinand III répondit par une dépêche datée du château d'Ebersdorf, près de Vienne, le 19 du même mois. En commençant, S. M. exprimait son contentement de voir l'intérêt que les états portaient à la pacification de l'Allemagne et les félicitait d'avoir compris que ce n'était pas au prix de la signature du recès qu'elle aurait cherché à obtenir l'évacuation de ses provinces héréditaires au détriment des autres états. Elle se demandait cependant si l'Empire ne se serait pas mieux trouvé d'un accord général et définitif que d'un recès provisoire, et s'il convenait aux deux couronnes, après la paix signée, de faire mine de reprendre les hostilités. Elle rappelait encore que, dans le principe, les électeurs avaient été d'accord avec l'empereur pour refuser leur signature ; mais, maintenant qu'ils se sont ravisés, ne voulant pas se séparer d'eux, il a envoyé à ses plénipotentiaires, le 17 du mois, son adhésion au recès. Il recommandait toutefois aux députés de ne pas perdre de vue l'exécution de la paix dans son ensemble.

L'arrivée de ce message avait été précédée en effet de nouvelles instructions, en date du 17 septembre, qui autorisaient les plénipotentiaires à apposer leur signature au bas du recès. Le 10 (*v. st.*), ils réunirent les députés autour d'eux pour leur en faire part. Volmar fit valoir les raisons qui avaient déterminé son maître à céder, mais non sans remarquer que la pression dont les états avaient été l'objet de la part des Suédois était une raison

1. Mémoire à l'empereur, 4/14 septembre 1649 (*Ibid.*).

suffisante pour que S. M. ne se rendît pas à la première mise en demeure. Cependant, en cédant, elle y mettait pour condition :

1° Que les Suédois rempliraient strictement toutes les clauses du recès, nonobstant l'opposition des Français ;

2° Que, quel que fût l'état de la mer, les troupes nationales seraient rapatriées sur l'heure ;

3° Que les Suédois s'engageraient à continuer sans interruption l'examen des questions encore pendantes, sans rien innover quant au culte dans le Haut-Palatinat, ni rien entreprendre sur les droits qui compétaient à S. M. dans ses provinces héréditaires ;

4° Que, si la Suède manquait à l'un ou à l'autre de ses engagements, les états se souviendraient de la garantie qu'ils ont donnée à la paix et appuieraient l'empereur dans tout ce qu'il fera pour en assurer l'exécution.

Les députés se retirèrent aussitôt pour se constituer en collèges. Après en avoir délibéré, celui des électeurs et celui des princes firent savoir aux villes qu'ils étaient tout disposés à accepter ces conditions, sauf la dernière sur laquelle il ne fallait pas trop insister pour ne pas donner lieu à des froissements chez les Suédois. Les villes se déclarèrent d'accord avec les deux collèges supérieurs ; mais leur avis fut de s'en tenir exactement aux termes du traité, afin que les Impériaux ne pussent pas s'autoriser d'un engagement plus précis pour entraîner les états à une action militaire commune¹.

Les états profitèrent de l'occasion pour rappeler aux Impériaux les points sur lesquels il fallait encore s'entendre, tant avec les Français qu'avec les Suédois ; les premiers surtout se plaignaient amèrement de ce qu'on les traînât depuis cinq mois, quand un entretien d'un quart d'heure aurait suffi pour tout arranger. Dans une conversation qu'il avait eue avec Schneider et Birr, le 3 septembre, M. de la Court leur avait fait ses doléances à ce sujet, en protestant que, conformément à leurs instructions, l'unique souci des plénipotentiaires français était de retirer leurs troupes des lieux que le traité de paix les obligeait à évacuer. Nos députés avaient saisi l'occasion pour les prier de commencer par les villes de la Décapole, comme devant être dorénavant les proches voisines de la France².

1. Relation du 10 septembre, après midi (Ibid.).

2. Lettre du 4/14 septembre 1649 (Ibid.).

XV.

Une fois d'accord avec la Suède, les états, ceux du Haut-Rhin surtout, se mirent en mesure de traiter également avec la France. Ils n'eurent pas de cesse que la commission qu'ils avaient déléguée ne s'abouchât avec les plénipotentiaires, afin d'obtenir la cessation des exactions dont on avait tant à se plaindre. Les Français protestèrent que rien ne leur tenait plus à cœur, et que, si l'on pouvait leur accorder quelques heures d'entretien, cela suffirait pour envoyer l'ordre de départ aux troupes qui les obligeaient à continuer de percevoir leurs contributions. De leur côté, les Impériaux leur offrirent de reprendre les négociations avec la France. En constatant ces bonnes dispositions réciproques, nos députés écrivirent, le 4/14 septembre, à leurs commettants pour dissiper leurs craintes relativement à la continuation de la dime militaire. Les Français remirent aussitôt un mémoire¹ dont les états furent saisis le 20 septembre (*v. st.*). Aux yeux de la France, le grand obstacle à l'exécution de la paix, c'était la présence des Espagnols à Frankenthal, d'une part, celle des Lorrains à Hammerstein, à Hombourg et à Landstuhl, de l'autre. Entre les mains de l'Espagne et de la Lorraine, que les traités d'Osnabruck et de Munster ne liaient pas, ces places empêchaient l'électeur palatin de se mettre en possession de ceux de ses états que la paix lui restituait en même temps qu'elles mettaient en péril les nouvelles acquisitions de la France en Alsace. On ne doutait pas que le roi catholique ne finît par faire la paix, à l'exemple de l'empereur et de toute la maison d'Autriche ; mais on savait le duc de Lorraine capable de résister jusqu'au bout, et, dans cette prévision, parmi les places de sûreté dont il avait été question, le gouvernement français avait jeté son dévolu sur Ehrenbreitstein, parce qu'il savait qu'une fois résolu à évacuer Frankenthal, les Espagnols mettraient tout en œuvre pour faire déguerpir les Lorrains de leurs places fortes du Palatinat, dans la crainte que, de leur côté, les Français ne prolongeassent indéfiniment l'occupation d'Ehrenbreitstein. A ce point de vue, l'intérêt de la France était aussi celui de l'Empire, et le recès dont les commissaires délégués, parmi lesquels se trouvait notre député Schneider, proposèrent

1. *Memoriale regis christianissimi plenipotentiorum* (Ibid.).

l'adoption aux états, donnait satisfaction à l'un et à l'autre. Daté du 24 septembre/4 octobre, il porte que, pour garantir la sécurité du Saint-Empire et de la couronne de France et pour hâter la restitution de Frankenthal à l'électeur palatin, le château d'Ehrenbreitstein sera remis entre les mains de l'électeur de Mayence qui en aura le séquestre et qui pourra y mettre un capitaine avec une nouvelle garnison, laquelle prêtera serment que :

1° Si Frankenthal n'est pas évacué dans un délai donné, la place sera remise au roi de France ; si au contraire l'évacuation se fait dans le terme voulu, ils la restitueront à l'électeur de Trèves et à son chapitre ;

2° Si le roi d'Espagne consent à garder la neutralité au regard des possessions que le traité de paix a cédées à la France, soit en toute propriété, soit par droit de protection, le délai pour la remise d'Ehrenbreitstein au roi très chrétien sera d'un an et la neutralité sera notifiée aux gouverneurs de Brisach ou de Philipsbourg dans un délai de cinq mois ;

3° En cas d'acceptation de la neutralité, le délai courra du jour de la remise d'Ehrenbreitstein à l'électeur de Mayence ; si au contraire S. M. catholique la rejette, le séquestre ne durera que jusqu'au 1^{er} juillet (*n. st.*) de l'année suivante. A cette date, Ehrenbreitstein sera remis entre les mains du roi très chrétien, qui en restera nanti tant que l'électeur palatin n'aura pas recouvré Frankenthal ; mais, aussitôt cette restitution opérée, le roi rendra Ehrenbreitstein tel qu'il l'aura reçu. Les états de l'Empire mettront tout en œuvre pour que le garde du séquestre soit mis en possession d'Ehrenbreitstein au plus tard huit jours après la signature du présent recès par les Impériaux ; de leur côté, les plénipotentiaires français s'engagent à évacuer dix-huit localités de la rive gauche et de la rive droite du Rhin, depuis Bacharach, Bingen et Mayence jusqu'à Montbéliard, et à les restituer à leurs propriétaires respectifs ;

4° Le roi de France sera autorisé à mettre une garnison de 400 hommes à Ehrenbreitstein, à l'entretien desquels le cercle électoral contribuera mensuellement pour mille rixdales ; toutes les autres dépenses seront à la charge de S. M. ;

5° Les députés s'adresseront aux rois de France et d'Espagne, de même qu'au duc de Lorraine, pour les prier de ne frapper l'Empire d'aucune contribution de guerre, de ne rien exiger des états voisins des lieux qu'ils occupent, et de ne pas se livrer ni

entre eux ni contre les états de l'Empire à des actes d'hostilités dans les territoires que la paix de Westphalie a cédés à S. M. très chrétienne ou dont elle lui a transféré la protection ; autrement les états seraient dans le cas de prendre telles mesures prévues par les capitulations contre les perturbateurs¹.

Le 22 septembre, les trois collèges tinrent séance, chacun à part, pour ouïr le rapport des commissaires. On tomba d'accord d'approuver leur projet, sauf à en donner préalablement connaissance aux représentants de l'empereur, ainsi qu'aux plénipotentiaires suédois. Le même jour, les commissaires se rendirent chez Volmar et chez Lindenspühr, qui, reconnaissant que le recès tenait équitablement compte des intérêts de l'empereur et de la maison d'Autriche, déclarèrent qu'ils étaient prêts à le signer. Cependant quand, au cours de la conversation, l'un ou l'autre des députés exprima le vœu que S. M. rendit l'exercice du culte protestant libre à Eger, d'autant plus que, quoique engagé à la maison d'Autriche, Eger n'en était pas moins une ville impériale, Volmar répliqua qu'il était de règle de traiter les villes engagées sur le même pied que les provinces héréditaires, et que, tant que l'Empire n'en aura pas opéré le rachat, Eger sera considéré comme incorporé au royaume de Bohême. Ce principe n'avait rien de rassurant, car, si la France l'appliquait au grand bailliage, elles risquaient fort de partager le sort d'Eger sous le gouvernement de la maison d'Autriche.

Le lendemain, les commissaires reportèrent la réponse des Impériaux aux plénipotentiaires français, qui donnèrent leur parole de signer le recès, si même il n'obligeait pas les états, comme la France l'avait demandé, à reprendre Frankenthal sur le roi d'Espagne. Une fois le recès adopté, ils promirent de faire restituer aux intéressés les fiefs de la maison d'Autriche, sauf toutefois les possessions engagées aux Fugger en Alsace et qu'il appartenait au roi de racheter. Cependant, sur l'observation que le rachat ne sera de droit qu'après la mort des engagistes, ils se réservèrent de soumettre la question à la régence de Brisach.

L'après-midi, les délégués rendirent compte de cet entretien au généralissime suédois, qui témoigna toute sa satisfaction de ce nouveau progrès des négociations. Le même jour, chez l'envoyé

1. *Conventio statuum Imperii in puncto temperamenti Franckenthaliac* (Impt., *ibid.*).

de Mayence, ils décidèrent que le recès serait signé le lendemain ; on en donna avis aux Impériaux, qui firent espérer que, sous peu de jours, l'empereur les y autoriserait également.

Les premières signatures sont celles des trois plénipotentiaires français, de la Court, de Vautorte et d'Avaugour. Puis viennent celles des dix commissaires, y compris Schneider. C'est lui sans doute qui, dans la rédaction, fit ressortir la différence entre le droit de propriété et le droit de protection, quant aux territoires cédés à la France en Alsace ; rien n'était plus propre que cette distinction à sauvegarder l'immédiateté de la Décapole et pour éviter qu'elle ne fût confondue avec les possessions autrichiennes.

Cette première entente avec les Suédois et avec les Français, scellée par deux recès préliminaires, causa une joie universelle ; elle donna lieu, le 25 septembre, à un grand banquet offert aux députés par le généralissime, et, le 26, à un feu d'artifice de onze heures du soir à trois heures du matin¹.

X. MOSSMANN.

(*Sera continué.*)

1. *Diarium nostrae commissionis*, 22 et 27 septembre, et *Diarium in conventu norico peractorum* (Ibid.).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

SUR L'AUTHENTICITÉ DES *DISCOURS* DE LA NOUE.

Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1^{er} janvier, M. Denys d'Aussy consacre une longue étude à mon *François de la Noue*¹. Je ne saurais accepter toutes ses critiques², mais je n'ai pas l'intention d'engager avec lui — du moins pour l'instant et avant d'avoir réuni de nouveaux textes — une polémique à ce sujet.

Il est cependant une de ses observations qui m'a paru assez importante pour qu'il soit nécessaire de la discuter sans plus tarder. Il s'agit de l'œuvre de La Noue :

Quant à son mérite littéraire, dit M. d'Aussy (p. 32), il est réel ; mais *quelle part doit en revenir à La Noue*³? Les nombreuses lettres autographes publiées par M. Hauser et jointes en appendice à son livre nous ont confirmé dans cette opinion que l'éditeur, Philippe Du Fresne-Canaye, habile écrivain lui-même, *imprima à l'ouvrage de La Noue le cachet très sensible de sa personnalité*. Que l'on compare à la correspondance authentique le texte des *Discours politiques*, on verra combien ces discours l'emportent en souplesse, en vivacité, en éclat sur les écrits tracés directement par la plume de La Noue... Un jour, nous n'en doutons pas, quelque philologue précisera *la juste mesure dans laquelle l'éditeur de La Noue a remanié ce que ce dernier appelait « ses brouilleries ; »* il nous suffit d'indiquer ici cet intéressant sujet d'études.

J'avais tout d'abord pris ce passage pour une simple boutade, écho de la fameuse controverse sur l'authenticité des *Mémoires* de Talleyrand. Mais M. D. d'Aussy a certainement voulu faire autre chose qu'introduire le jeu des petits papiers dans l'histoire du xvi^e siècle ; il a prétendu nous présenter une conjecture formelle,

1. *Rev. de Saint.*, XVIII^e vol., 1^{re} livr., p. 22-34.

2. Inutile de dire que j'en accepte quelques-unes : j'ai eu évidemment tort de croire, sur la foi d'un agent anglais, que La Hunaudaye avait été exécuté à la Rochelle.

3. C'est nous qui nous soulignons.

car déjà en 1888, à propos d'une lettre de La Noue publiée ici même¹, il écrivait : « Si elle [cette lettre] n'émane pas de l'illustre capitaine, un seul homme a pu l'écrire, Du Fresne-Canaye, l'éditeur et le *correcteur des Discours politiques et militaires*. » C'est donc chez M. d'Aussy un système d'attribuer à Philippe Du Fresne, tantôt comme auteur, tantôt comme correcteur, la responsabilité des écrits qui portent le nom de La Noue.

Je crois avoir déjà montré, — j'espère pouvoir établir encore, chemin faisant, dans cette étude même, — que la *Lettre sur la conversion* est sortie de la même main que les *Discours*. Pour ces derniers, M. d'Aussy ne nie pas que le fond en ait été fourni par le « monceau de papiers qui estoient jettez pesle-mesle en un coin, » dans le « cabinet » de La Noue, mais il croit que Du Fresne, en éditant ces « brouilleries » à l'insu de La Noue, les a remaniées. Notez qu'il ne s'agit pas de simples changements de détail, mais d'une refonte générale, portant sur la tenue du style et la composition même des morceaux, puisqu'elle aurait eu pour effet d'en faire disparaître « les longues périodes, coupées d'incidentes, la tournure et les expressions archaïques, » de rendre la phrase « moderne, » d'y introduire la « souplesse, » la « vivacité, » l'« éclat, » enfin d'y imprimer « le cachet très sensible de la personnalité » de Philippe Du Fresne.

C'est tout La Noue écrivain qui s'en va, et, au point de vue littéraire, ce nom n'est plus qu'un pseudonyme. Or, sur quoi s'appuie cette conjecture ? Sur deux raisons : 1° Du Fresne était un « habile écrivain, » et la marque de sa personnalité se retrouve dans les *Discours* ; 2° les lettres authentiques de La Noue sont littérairement trop inférieures aux *Discours*, pour qu'on ne sente pas, dans ces derniers, la main d'un correcteur. — Je crois pouvoir établir au contraire que : 1° Du Fresne n'a pas remanié et ne pouvait remanier les *Discours* ; 2° la comparaison entre les lettres de La Noue et ses *Discours* ne fait que prouver l'absolue authenticité de ceux-ci.

Philippe Du Fresne n'a jamais dit ni laissé croire qu'il eût fait autre chose que d'éditer fidèlement La Noue. Dans sa dédicace au roi de Navarre, il raconte, il est vrai, que La Noue refusait de lui laisser voir ses *Discours*, sous prétexte que « ne ayant eu autre intention que de tromper le temps, il n'avoit pris nulle peine de les polir ni limer, » mais il ne dit pas que lui, Du Fresne, se soit chargé de ce soin. Il déclare au contraire que ce « butin » lui parut « précieux » et de « grand usage, » et qu'il fit ce qu'il put pour « persua-

1. *Rev. hist.*, mars-avril 1888, p. 311-323.

der l'auteur de le donner au public. » Il semble presque affirmer qu'il n'y a pas une ligne de lui dans le livre, lorsqu'il dit : « Et n'osant outrepasser la tresestroite defense que me fait mon insuffisance de vous offrir rien du mien... »

Admettons qu'il n'y ait là que modestie de bon goût et stratagème d'éditeur. Faut-il croire que c'est aussi pour nous donner le change qu'il a mis au bas du X^e Discours cette note : *Ce discours est imparfait* ? Note d'autant plus curieuse que le chapitre ne nous paraît pas du tout à nous inachevé. Même note au bas du XVI^e, sans que nous y voyions beaucoup plus de raison, si ce n'est qu'il est plus court que les autres, pas plus cependant que le XVII^e. S'il a trouvé ces discours imparfaits, et s'il était dans l'usage de « remanier, » que ne s'est-il empressé de les « parfaire » ? Est-ce pour mieux nous faire accepter ce que M. d'Aussy appellerait la *fable* de sa fidélité ? Tels ces vers inachevés de l'*Enéide*, que les premiers éditeurs se firent scrupule d'élargir à leur juste mesure. Mais tout ne s'explique-t-il pas bien plus aisément si l'on accepte le récit de Canaye lui-même ? il a cru voir, soit à un détail d'écriture, soit à l'ordre des idées, qu'un discours était inachevé, et il l'a dit, ne pouvant s'adresser à La Noue, puisqu'il publiait l'ouvrage à son insu et contre son gré, et ne voulant y mettre, comme il dit, « rien du sien. »

D'ailleurs, à ce moment, son « Virgile, » à lui, était vivant. Mais, après la mort de La Noue, comment n'aurait-il jamais laissé échapper son secret, même en écrivant à des amis ? Ce serait vraiment trop de modestie. — Du Fresne était très lié avec Casaubon, surtout avant sa conversion. Même lorsqu'il fut devenu catholique et ambassadeur à Venise, il entretenait avec lui une correspondance amicale. Nous avons les lettres des deux correspondants¹, nous avons des lettres de Casaubon, adressées à d'autres personnes, où il est question de Canaye. A toute ligne, dans ces lettres, il y aurait matière à une allusion aux *Discours*, si Du Fresne en était l'auteur. Les correspondants y traitent de questions littéraires ou politiques ; ils y entament des controverses religieuses. Casaubon écrit à Lect, le 4^{er} janvier 1602, et il lui parle de ce qu'il appelle l'*apostasie* de Canaye. Lect, nous le savons, avait connu La Noue et Canaye lorsqu'ils étaient ensemble à Genève ou à Lausanne ; cependant Casaubon ne lui parle pas des *Discours*. Le 4^{er} avril, c'est à Du Fresne qu'il écrit, après un long silence, il ne parle pas davantage du livre de La Noue ; il lui serait

1. Voy. le Casaubon d'Almeloven (t. II, p. 649, 650, 651, 654, 655) et les Ἐφημερίδες de Russel (t. I, notes, p. 2, 71, et p. 152 et suiv., où il donne cinq lettres de Canaye).

cependant si facile d'opposer au Du Fresne catholique et ambassadeur d'aujourd'hui l'écrivain huguenot d'autrefois. Du Fresne lui répond de Venise par une lettre apologétique; cette lettre a été criblée par Casaubon de notes furibondes (*ridiculum, falsissimum, quo ruis?* etc.). Mais ni ces notes ni la lettre ne contiennent le moindre mot qui se rapporte aux *Discours*.

Ce n'est pas seulement à Casaubon qu'il croit nécessaire d'écrire pour expliquer et justifier sa conversion. Le 20 février 1602, l'ancien président de Castres avertit le ministre de Fages que les réformés peuvent toujours compter sur son appui :

Ce que j'ay fait pour la satisfaction de mon âme, lui dit-il, ne tend point à désirer le mal d'autrui; au contraire, comme j'ay esté inflexible à toute violence et contraincte, ainsi je favoriseray tousjours ceux qui se resoudront plustost à toute autre chose qu'à se laisser violenter en leurs consciences. Dieu seul amolit et endureit le cœur de l'homme, Dieu seul illumine les aveugles et ceux qui sont en ténèbres; provoquons sa grâce par charité, par prières ardentes, par bonne vie, et nous verrons que ce grand schisme incurable au fer et au feu se guerira de soy-mesme¹.

On reconnaîtra ici des idées chères à La Noue : comment Du Fresne ne rappelle-t-il pas qu'il les a déjà exprimées sous le nom d'un autre? Même silence dans ses lettres du même jour au président de Vignoles et à l'avocat général Boucaud.

Il y a plus : le même jour encore, — il tenait décidément à liquider cette affaire de la conversion, — il écrit sur le même sujet à un Jésuite, le P. Gonteri. Il lui fait l'éloge du P. Possevin : « Si sa grande érudition et les grandes charges dont le Saint-Siège l'a honoré le rendent illustre, la douceur de sa conversation et la sincère affection qu'il a tesmoigné à la France au plus fort de ses misères, et la particulière bienveillance dont il luy plaist m'honorer ne me le rendent pas moins recommandable². » Ce savant Jésuite connaissait fort bien le livre de La Noue³ : il en avait publié une réfutation en 1594, et, chose assez piquante, il y affirmait que Du Fresne n'avait eu à vaincre chez La Noue que les feintes résistances d'une modestie simulée. Du Fresne serait l'auteur, ou tout au moins l'accommodateur des *Discours*, et, à huit ans de distance, il ne rappellerait pas que Possevin fut son adversaire? Silence assez inexplicable dans une lettre où il vante la « grande érudition » du père jésuite, où il cite

1. *Lettres et ambassades de F.-C.*, t. I, p. 149.

2. *Lettres et amb.*, p. 151.

3. *François de la Noue*, p. 204.

ses travaux, sa *Bibliotheca selecta*, sa *Bibliotheca theologica*. — Il paraît que, dans une lettre antérieure, le P. Gonteri avait conseillé à Du Fresne d'écrire un ouvrage pour encourager ses anciens coreligionnaires à se convertir, car il répond, immédiatement après avoir parlé des travaux que Possevin prépare : « *Quant à écrire*, Monsieur, c'est une chose à laquelle je ne me sens aucunement disposé pour le présent; puisqu'il plaist à Dieu que je sois encore occupé en la vocation de la vie active, je desire plustost parler à ma patrie par mes actions et par ma vie et mon exemple que par escrits, qui n'appartiennent proprement qu'à ceux qui *meliozem partem elegerunt*. » Il ajoute qu'il pourra peut-être, lui aussi, écrire un jour, « s'il plaist à Dieu me donner le loisir. » Pour ne pas parler ici des *Discours*, s'il avait fait autre chose que les publier, il faudrait vraiment que Du Fresne eût été le plus discret des auteurs et de tous les hommes le moins désireux de gloire.

Les contemporains n'ont jamais hésité à attribuer à La Noue l'œuvre qui porte son nom, et ils en louent le style (les catholiques sont sur ce point d'accord avec les protestants) autant que les idées, sans jamais laisser entendre que ce style pourrait bien ne pas être celui de La Noue¹. Que nous dira, de son côté, le biographe de Du Fresne²? C'est un Minime, le P. Robert Regnault, qui n'aime guère les calvinistes. Il nous apprend que, lorsqu'il était à Lausanne (c'est-à-dire au temps des *Discours*), Du Fresne a publié une traduction de l'*Organe* d'Aristote. Il paraît qu'il avait aussi préparé une *Physique* et les *Livres de l'Ame*. Mais Regnault ne rappelle même pas qu'il se chargea d'éditer La Noue.

Chacune de ces preuves, prise isolément, n'est peut-être pas suffisante à ruiner l'hypothèse de M. d'Aussy. Il n'en reste pas moins que, par son unanimité, ce silence des contemporains et du principal intéressé à quelque chose de surprenant. Mais voyons maintenant ce que valait Du Fresne comme écrivain. Voici comment s'ouvre l'*Epistre au roy de Navarre* qu'il a placée en tête des *Discours* de La Noue :

Il avient souvent que ce que nous pensions nous devoir estre fort dommageable nous tourne à grande commodité : ce qu'ayant expérimenté Chion (seigneur de qualité entre les Grecs de son temps), par une sienne lettre, qui se trouve encore aujourd'huy, il remercie les vents contraires, etc.

Reconnait-on là le style des *Discours*, et ce tact parfait, si rare au XVI^e siècle, avec lequel La Noue touche à l'antiquité sans s'y perdre ?

1. Voy. ces témoignages dans mon *La Noue*, p. 201-206.

2. Cette *Vie*, de 14 p., est en tête de ses *Lettres et amb.*

Plus loin, il compare La Noue à Xénophon, puis c'est de Mécène qu'il parle, et il emploie deux pages à une pénible imitation de Sénèque. Quel contraste, et quel charme aussi, au sortir de cette lourde préface, d'entendre ces phrases mâles et franches du 1^{er} Discours, si dignes d'un disciple de Calvin : « Ceci doit estre ferme et arrêté en l'esprit de chacun, que Dieu est auteur des gouvernemens politiques, etc. » !

Du Fresne nous a laissé trois gros volumes¹ in-folio, qui nous permettent de juger de son mérite littéraire. On dira que ce sont de simples lettres, mais des lettres officielles, souvent écrites au Roi, et que par conséquent l'auteur a dû composer avec soin. Elles sont loin d'être sans valeur. Du Fresne s'y révèle politique fort avisé, il y trace d'intéressants tableaux de l'Europe et surtout de l'Italie, mais j'avoue les avoir lues de fort près sans y trouver des qualités de style proprement dites, rien qui trahisse l'écrivain. J'y découvrirais plutôt de l'enflure, et cet abus de l'antiquité que j'ai déjà signalé² : « Les mutations des Grisons, dit-il lourdement, sont si fréquentes et si estranges *qu'elles seroient plus capables de faire desesperer Aristote que ne firent jamais celles de l'Euripe tant célébré* ; le pis est qu'elles nous importent et à tous leurs alliez, et si sont en danger de s'incancériser dangereusement par la fureur des petits cantons, s'il n'y est promptement pourveu par S. M. » Comme La Noue aurait laissé là de bon cœur Aristote et l'Euripe, quelle vie il aurait donnée à ces petits cantons, lui qui faisait si joliment « frétiller » les étrangers aux portes de la France ! C'est chez Du Fresne, — dans le Du Fresne authentique et incontestable, — ce n'est pas dans les lettres de La Noue qu'il faut chercher « les longues périodes, coupées d'incidentes, la tournure et les expressions archaïques³. »

1. *Lettres et ambassade* (sic) de M. Ph. Canaye, s^r du Fresne, ... tantôt en deux tomes in-fol. (Paris, 1635, le second contenant un récit du procès de Biron par La Guesle, avec pagination spéciale), tantôt en trois (le troisième est de 1636; il est consacré au différend de Paul V avec Venise). Ce recueil s'ouvre par une lettre du 18 septembre 1601, et se ferme le 21 septembre 1607.

2. T. III, p. 707. — Comp. dans une lettre à Montmorency (Bibl. nat., mss., f. fr. 3562, fol. 38) : « Nous n'avons tous deux *autre Cynosure* que les commandemens du Roy. » Trois autres lettres de lui au 3587, fol. 21, 64 et 68.

3. J'en multiplierais les preuves, si je ne craignais de fatiguer le lecteur. Qu'il suffise de citer cette lettre au roi, du 4 novembre 1601 : « Par mes précédentes du 19 octobre, j'ay donné advis à V. M., comme n'ayant pu estre esclairci au vray de l'intention des princes de la Mirande, j'avois résolu avec M. de Villiers d'y envoyer un homme d'entendement qui pût accompagner vos lettres de ce qu'il jugeroit à l'œil estre expédient ; afin donc que V. M. voye tout ce qu'il m'a rapporté, je lui envoie sa relation avec les responses desd. princes, par lesquelles V. M. jugera le peu de désir qu'ils ont d'entrer en affaire

Faut-il ajouter que les idées de Du Fresne diffèrent assez souvent de celles des *Discours* ? En 1604, un juif portugais lui a dit, à Venise, que si S. M. « vouloit permettre à sa nation d'habiter en France, elle en tireroit de la commodité et peupleroit son royaume de plus de cinquante mille familles de gens ayeux et industrieux. » Canaye conseille au roi d'accepter : « d'autant que vostre peuple est fort diminué par ces guerres..., et que tous les autres princes chrestiens ont des juifs en leurs terres et s'en trouvent bien. » On peut juger que l'avis était sage, mais se figure-t-on La Noue donnant un pareil conseil, surtout appuyé de pareils arguments ?

Le Turc même, qui faisait l'horreur de La Noue, Canaye voit en lui un allié fort sortable. Il se félicite presque de la mort de Mercœur, parce que dès lors « le Grand Seigneur n'aura plus d'occasion de se plaindre de veoir des princes de France avec ses ennemis¹. » Il ajoute même, ce qui est la réfutation du XXI^e et du XXII^e Discours : « Quelques remonstrances que l'Empereur puisse faire à S. M., les raisons que vous me contés, Monsieur, sont si fortes et si nécessaires qu'il ne faut pas craindre que S. M. se dispose à rien faire au préjudice de l'ancienne alliance qu'il a avec ledit seigneur. » Qu'est devenu ce brave La Noue, et son affirmation « que les alliances faites par les princes chrestiens avec les Mahumetistes, ennemis capitaux du nom de Christ, leur ont tousjours esté malheureuses, et qu'on ne se doit point allier estroitement avec eux, » et son projet de croisiade sous la direction de l'Empereur et du roi Catholique² ?

Canaye connaissait bien les Turcs, pour avoir vu Constantinople en 1572. Il avait écrit de ce voyage une relation dont nous ne possédons que la version italienne³. Relation intéressante, pleine de détails piquants⁴. La Noue a pu profiter des nombreuses descriptions de sites et de contrées, des renseignements stratégiques et militaires qu'elle renferme et s'en servir pour corriger ces deux discours sur les Turcs

avec moy, puisqu'ils me prient de n'aller point chez eux; et quelque remonstrance, etc. »

1. I, p. 174, à M. de Brèves, 11 mars 1601.

2. « Nos voisins, disait-il, ont trouvé et trouvent merveilleusement estrange de quoy tant de gens doctes et prudens, dont la France a tousjours esté ornée, ayent peu conseiller à nos Rois de s'allier avec eux, voire d'y perseverer longtemps, veu que telles alliances sont infortunées. »

3. Bibl. nat., mss. Dupuy 238, fol. 23-58. « Voyage de M. de Fresne-Canaye en Levant, 1572. » Copie de plusieurs mains.

4. Voy. par exemple les dames de Raguse, la description d'un caravansérail, les femmes dans la rue de Péra (*Ma basti delle donne!* s'écrie-t-il après avoir parlé des *femine publiche*), les caloyers, un mariage grec, le Beïram, Scutari, les mosquées, le Bosphore, etc.

composés dans la prison de Limbourg¹. Mais Canaye est plus curieux qu'irrité par ce qu'il appelle les *delicatezze turchesche*. Il parle bien de la *crudeltà turchesca*; il s'étonne de voir les femmes enfermées au sérail et les bêtes fauves en liberté, mais il est loin de croire que « le gouvernement politique » des Turcs « n'a que le nom, » et qu'ils ne rêvent que « la trahison, l'impiété, l'injustice et la cruauté. » Il vante au contraire leur façon de rendre la justice : « Avant que le vizir écoute personne, on observe cette *sainte et bonne coutume* : il vient un prêtre [*un prêtre!* et La Noue disait que chez eux le gouvernement ecclésiastique était « nul »!] qui, après quelques prières, lui rappelle qu'il doit faire justice, lui représentant le jugement de Dieu, lequel le jugera suivant qu'il aura jugé autrui. » Enfin Canaye accompagne chez le Grand Turc un ambassadeur du roi Très Chrétien, et pas une fois il ne songe à se scandaliser des négociations qui s'engagent sous ses yeux.

On reconnaitra, nous l'espérons, que Du Fresne ne fit que « recueillir et mettre en lumière, » comme dit le titre des *Discours*, les « brouilleries » que La Noue lui avait confiées. Il nous reste à prouver que La Noue n'avait eu besoin d'aucune aide pour leur donner la forme sous laquelle ils nous sont parvenus.

Remarquons d'abord que le XXVI^e *Discours*, les *Observations sur les troubles*, tout rempli de souvenirs personnels et d'une allure si originale, n'a pu sortir que de la plume de La Noue². Or, je mets au défi les « philologues » de l'avenir de démêler la moindre différence entre le style de ce discours et celui des précédents. Même dans ces vingt-cinq autres, la fréquence des tournures personnelles : « J'ay vu, j'ay ouy dire, j'ay souvenance, etc. » rend l'hypothèse du remaniement des moins soutenables.

Pour les lettres authentiques, il est certain qu'elles sont écrites avec moins de soin que les *Discours*. Doit-on s'en étonner? Ces lettres, — c'est un de leurs mérites, — ne sont pas des épîtres, mais bien de vraies lettres, dans lesquelles La Noue s'entretient familièrement avec ses amis ou avec ses supérieurs de ses affaires ou de celles de l'État. Il n'a pas eu, pour les « polir et limer, » les longs loisirs de cinq ans de captivité. Mais là s'arrête la différence avec les *Discours*, et les ressemblances frappent quiconque a fréquenté La Noue.

1. Il pourrait bien lui avoir pris la description de Philippopoli : « È posta in sito belliss. et vaghiss., sopra quatro montagna in mezzo d'una larghiss. campagna alla riva del Hebro... » « ... est assise en pays tres fertile, sur bonne *montagnette*, au pied de laquelle passe une petite rivière peu gueyable. »

2. Est-ce un « correcteur » qui aurait appelé Orléans « l'estape des plus joyeux vins de France »? qui aurait écrit la belle page sur Coligny? etc.

Celles qui sont antérieures à 1587, date de la publication du livre, n'en sont parfois que des résumés partiels. La Noue avait écrit « ses brouilleries » dans une pensée d'utilité; ne les jugeant pas dignes de l'impression, il les gardait dans son cabinet; mais, comme il ne voulait pas priver son pays des bons conseils qu'il se croyait le devoir de lui donner, il en fait passer la substance dans ses lettres aux grands personnages. De Genève, par exemple, il écrit à Biron, sur les moyens de rétablir la paix, une lettre où il est impossible de ne pas voir le résumé des quatre premiers Discours¹. Dans l'une comme dans les autres, il affirme que, si la guerre dure, la royauté périra² et que le royaume sera « démembré en plus de dix parties; » mêmes idées sur le rôle du Roi, de la Reine, des princes; mêmes idées encore dans cette *Lettre sur la conversion*³, qu'on voudrait aussi mettre au compte de Canaye. Mais la ressemblance n'est pas que dans les idées et le ton; elle se retrouve dans les détails. Dans son IV^e Discours, il conseille au clergé de renoncer à la guerre civile, « de peur que Messieurs, en voulant contraindre les autres de recevoir leurs opinions célestes, ne viennent à perdre leurs possessions terrestres, ainsi qu'ils ont fait en une grande partie de l'Europe. Et desjà voit-on qu'en France les plus riches membres de leur domaine sont ès mains des guerriers catholiques, ... ce qui est autrefois advenu en ce royaume, du temps de Charles le Simple⁴. » Que dit-il sur ce sujet dans sa lettre à Biron? « Aussy s'en ensuit-il la sûreté du clergé, sur la malle duquel plus de sept ou huit mil affamez se jetteront tant grandz que petits, et *tous catholiques* qui auront engagé leurs biens, afin de se récompenser. *Cela s'est veu autrefois du temps de Charles le Simple, etc.* » La concordance est aussi parfaite qu'on puisse le souhaiter. Ces idées reparaissent encore dans la *Lettre sur la conversion*⁵.

On retrouve dans les lettres jusqu'aux plaisanteries des *Discours*. Dans ce IV^e Discours, il réclame « un concile national franc et libre⁶. » « Là-dessus, dit-il, nos maistres répondront que si quelque heretique veut disputer, qu'il vienne en la Faculté de theologie... » Mais, dit La Noue, « il n'y a si subtil évangelique qui n'y perdist son latin; et Aristote mesmes avecques son grec, s'il se trouvoit en

1. Voy. *Fr. de la Noue*, p. 312-313.

2. *Discours*, p. 31 (je cite l'édition in-12 de Bâle, 1588).

3. *Rev. hist., l. c.*, p. 321 : « Et qui est-ce qui la désire plus que le Roy...? »

4. *Discours*, p. 116.

5. *L. c.*, p. 320 : « La plus saine part du clergé, voyans *tous les benefices estre la remuneration des guerriers...* »

6. *Discours*, p. 115. Comp. *Lettre sur la conversion*, p. 321 : « ... requerit un concile general, et, au refus, en tenir un national... »

la meslée, y seroit tres empesché; car ils ont des argumens plus concluans que ceux de la première figure. Quand doncques ils tiennent quelqu'un qui repugne à leurs opinions..., ils vous luy baillent incontinent un syllogisme à soudre, qui est de feu, d'eau ou de corde,... » — « On m'a encore fort pressé, » écrit-il en 1585, « de conférer avecques des docteurs catholiques¹, ce que j'ay refusé... Estant au lieu où ils sont, ils ont des arguments qui concluent nécessairement, qu'Aristote mesme ne pourroit souldre, car ils font assommer ou noyer ceux qui leur resistent en face. »

Si l'on retrouve dans ces lettres « le cachet très sensible » d'une personnalité quelconque, c'est assurément celle de l'auteur des *Discours*. J'avoue même que, pour des lettres du xvi^e siècle, elles me paraissent remarquablement bien composées. Qu'on lise ses lettres du 4^{er} octobre 1585, celle du 25 octobre surtout, on sera frappé de ce que j'avance². Voyez encore la grande lettre qu'il écrit à Walsingham, de Heidelberg, le 17 août 1588³. Elle traite de quatre points : 1^o le mariage de sa fille ; — 2^o la ruine de l'Armada ; — 3^o ses obligations envers les Lorrains ; — 4^o la situation de Sedan. Ces diverses parties se suivent sans se confondre, et dans chacune les idées sont rigoureusement rangées à leur place. Pour peu que l'on soit habitué à la composition lâche, trainante et indécise, aux perpétuels retours en arrière qui déparent tant de lettres de ce temps, on reconnaîtra dans celle-ci la marque d'un penseur et d'un écrivain.

Quant au style des lettres, il ne me paraît nullement, — si l'on n'oublie pas qu'elles sont des lettres, — inférieur à celui des *Discours*. On y retrouve les mêmes qualités de vigueur éloquente : « Nostre France, » écrit-il à Walsingham, « se réveillera-t-elle point au bruit de vostre victoire, pour penser à son relèvement⁴ ? » Et, dans cette même lettre, écoutez de quelle façon charmante il parle du mariage de sa fille avec Horatio Pallavicino⁵ :

Vous estes vertueux, vous estes mon amy, et, estant revestu de ces qualités, vous ne sçauriez que bien faire. Dites la parole, je tacheray de l'accomplir et d'y renger la vollonté des autres. Mais je crains qu'il y ayt entre les parties de la dissimilitude, car ma fille est laide et le s^r Palavicino est beau gentilhomme. Elle est pauvre, il est riche. Elle n'a esté nourrye ès cours, et il est gentil courtizan. Toutefois j'estime qu'elle a de la piété et de la tempérance. Et qui sçait, s'il l'avoyt veue,

1. *Fr. de la Noue*, p. 304.

2. *Ibid.*, p. 303, 304, 306.

3. *Ibid.*, p. 315-319.

4. *Ibid.*, p. 317.

5. *Ibid.*, p. 316. Voy. aussi p. 230.

s'il en seroit dégousté ? J'ay toujours estimé qu'en tels affaires ung peu de conversation estoit bien requise, non seulement pour voir l'extérieur, mais pour considérer l'intérieur, où gist les plus fortes racines de l'amitié.

Cette simplicité et cette finesse d'accent, ce joli balancement des antithèses (*Elle est laide... il est beau gentilhomme. Elle est pauvre, etc.*), cette interrogation tremblante et souriante tout à la fois (*Et qui sçait, s'il l'avoit veue...*), c'est là du La Noue, et du meilleur, de celui qui raconta les tribulations d'un alchimiste malheureux ¹. Qu'on me trouve dans les lettres, officielles ou intimes, de Philippe Du Fresne quelques lignes aussi exquises, et j'admettrai la thèse de M. d'Aussy. Jusque-là je persiste à croire qu'un même La Noue a écrit, lui tout seul, sans avoir besoin de correcteur, et les lettres authentiques conservées dans les dépôts de France, de Belgique et d'Angleterre, et les *Discours politiques et militaires*, et la *Lettre sur la conversion du roi*.

H. HAUSER.

LES ARCHIVES ANCIENNES DU DÉPÔT DE LA GUERRE

ET LES

CAMPAGNES DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE.

I.

En l'an 1688, Louvois ordonna de rassembler dans son hôtel tous les papiers relatifs aux anciennes guerres qu'on pourrait trouver et d'y envoyer à l'avenir toute la correspondance des rois et des ministres de la guerre avec les maréchaux, généraux, intendants, etc., dans l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur du royaume ou aux armées.

Telle fut l'origine des Archives anciennes du Dépôt de la guerre²

1. *Discours*, p. 555 et ss. Voy. ce que pense de ces lettres M. T. de Larroque, *Bull. crit.*, 15 déc. 1892, p. 483-484.

2. L'idée première remonte au commencement du xvii^e siècle et le général Jung a retrouvé une ordonnance ministérielle de 1619, ainsi conçue :

« Le secrétaire d'État de la guerre doit lui-même lire ou se faire lire toutes les dépêches, faire faire des extraits de toutes celles d'importance (deux extraits).

qui furent transportées en 1704 à l'hôtel des Invalides et qui contiennent aujourd'hui près de 4,000 volumes manuscrits, pour la plupart originaux, parfaitement installés et classés dans le pavillon de l'Horloge au ministère de la guerre, sous la garde de M. Huguenin.

Les pièces les plus vieilles se rapportent à l'ambassade de François et de Gilles de Noailles à Constantinople (1560) et aux négociations pour la paix de Vervins (1598), mais on ne trouve de séries complètes que depuis l'année 1672.

Jusqu'en 1702, il existe trois séries de volumes :

Les *Minutes originales* des lettres des ministres ;

Les *Lettres reçues originales* ;

Les *Transcrits* des minutes et des lettres reçues.

De 1702 à 1756, il n'y a plus que deux séries : celles des *minutes* et des *Lettres reçues originales*.

Enfin, à partir de 1756, les *Minutes* et les *Lettres reçues* sont réunies dans une même série de volumes.

Ces Archives sont aujourd'hui classées par ordre chronologique et divisées en même temps : 1° par Théâtres de guerre, tels que *Flandre, Allemagne, Italie, Espagne* ; 2° par Matières, telles que *Intérieur, Administration militaire, Génie, Artillerie*, en recommençant les mêmes séries de volumes à chaque nouvelle année¹.

« Les extraits doivent être soigneusement gardés, ainsi que toutes les lettres et dépêches, pour peu qu'elles soient de conséquence, par liasses, de mois en mois.

« Il est à propos de faire des extraits de mémoires qui sont donnés pour les affaires du roi ou pour les autres et retenir mémoire et minute de tout ce qui s'expédie, arrivant souvent que l'on a besoin, longtemps après l'expédition, d'un papier qui a été alors jugé inutile...

« Celui qui garde les papiers doit les mettre chacun avec ceux de même nature, et en si bon ordre qu'il en puisse répondre...

« Il est bon de tenir registre des lettres et expéditions de plus grande conséquence, pour y avoir recours.

« Il est bon de faire exactement enregistrer toutes les ordonnances de fonds et tenir des liasses des états et des ordonnances des décharges qui doivent être réunis, de mois en mois, en la garde de celui qui est responsable des papiers ; et même de marquer sur un registre séparé, comme il s'est pratiqué ailleurs, tous les noms de ceux à qui l'on a donné des ordonnances de voyage et des paquets de conséquence pour trouver, à point nommé, le temps de leur départ, et même y coucher ceux qui sont donnés à la poste et aux courriers ordinaires ; continuer les registres de toutes les autres pièces ; garder par mois les liasses des routes et assemblées... ; faire de même pour le rôle des places et consulter le règlement de 1617... »

Malheureusement ces sages prescriptions paraissent ne pas avoir été suivies ou les documents ont été en partie égarés ; car, ainsi qu'on le verra plus loin, ce n'est que cinquante ans après que commencent les séries complètes que nous possédons.

1. Dans un rapport adressé au ministre le 6 septembre 1869, le capitaine Jung

II.

Le général de Vault, qui fut à la tête du Dépôt de la guerre de 1764 à 1790, c'est-à-dire pendant plus de trente ans, fit rédiger sous ses yeux l'histoire de nos guerres d'après les documents dont il vient d'être question.

Cette histoire forme 440 volumes, non compris 5 volumes de tables des matières, savoir :

Guerre de Hollande (1672-1678).	5 vol.
Guerre contre la ligue d'Augsbourg (1688-1697).	28 —
Guerre d'Irlande (1689-1691).	3 —
Guerre de la succession d'Espagne (1704-1713).	42 —
Expédition de Gibraltar (1724 et 1727).	4 —
Guerre d'Écosse (1708).	4 —
Guerre de la succession de Pologne (1733-1736).	44 —
Conquête de la Corse (1737-1769).	4 —
Guerre de la succession d'Autriche (1741-1748).	30 —
Expédition de Minorque (1756).	4 —
Guerre de Sept ans (1757-1763).	43 —
Nouvelle expédition de Gibraltar (1782).	4 —
Expédition de Genève (1782).	4 —

faisait observer que toutes les archives pouvant intéresser l'armée n'étaient point réunies au Dépôt de la guerre, mais que beaucoup étaient encore disséminées dans d'autres collections.

« Au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, se trouve tout le fonds Le Tellier, c'est-à-dire tous les livres autographes du Secrétariat de la guerre sous Michel Le Tellier, véritable organisateur de l'armée française. Ces documents considérables ne sont pas même cités dans le *Mémorial du Dépôt*. Ils manquent à la collection du Dépôt qui n'a qu'une copie de 28 volumes.

« En dehors de ce fonds, il y a quantité d'autres manuscrits plus modernes, plus récents, qui ne sont d'aucun intérêt pour les bibliophiles, et qui seraient fort précieux pour les officiers et serviraient à l'étude des guerres...

« A la Bibliothèque de l'Arsenal, se rencontrent des manuscrits et des imprimés du plus grand intérêt pour l'armée. Cette bibliothèque, formée surtout de fonds émanant de divers couvents dispersés à la Révolution, de l'ancien Arsenal et de la Bastille, etc., renferme des richesses incalculables en fait de travaux exécutés sur nos frontières au XVIII^e siècle.

« Les Archives nationales, qui augmentent tous les jours, ont reçu les divers manuscrits provenant des fonds de Charles X et de Louis-Philippe.

« A la bibliothèque Mazarine, Sainte-Geneviève, etc., aux archives de la Marine, des Affaires étrangères, du Musée d'artillerie, du Dépôt des fortifications, des Invalides, etc., les mêmes faits sont signalés... »

Le capitaine Jung oubliait dans cette nomenclature les archives particulières dont il a essayé plus tard, devenu général et chef de cabinet du ministre de la

En 1835, M. le général Pelet, directeur du Dépôt, commença, avec le concours du ministère de l'instruction publique, la publication des mémoires relatifs à la guerre de la succession d'Espagne. Cette publication, qui fut terminée en 1862 sous la direction du général Blondel, forme 44 volumes de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Il est à remarquer qu'elle ne contient pas la partie relative à la guerre en Espagne qui n'avait pas été rédigée par le général de Vault et qui le fut plus tard par M. Guérin, archiviste du Dépôt sous les ordres du général Pelet.

Cette heureuse entente des deux ministères ne se reproduisit malheureusement plus, bien que l'occasion s'en soit représentée, il y a quelques années, à propos des œuvres inédites de Vauban que M. Fallières proposait à son collègue de la guerre de faire publier, aux frais de son département, dans la même collection.

III.

L'œuvre de Vauban ne présente plus aujourd'hui, il est vrai, une valeur de premier ordre qu'au point de vue du philosophe et de l'économiste; mais, au point de vue militaire et politique, il reste des mémoires extrêmement importants dans la série de ceux qui ont été rédigés par le général de Vault. En tête, il faut citer la *Guerre de la succession d'Autriche (1744-1748)*.

Les deux campagnes faites par le maréchal de Maillebois en Italie pendant les années 1745 et 1746 furent rédigées et publiées, dès la fin du siècle passé, par le marquis de Pezay ¹.

Le général Pierron, dans une très curieuse brochure intitulée : *Comment s'est formé le génie militaire de Napoléon I^{er}*, cite une lettre datée du 11 ventôse an IV, dans laquelle le jeune général, quittant Paris pour aller prendre le commandement de nos armées en Italie, demande à Calon, directeur du Dépôt de la guerre, les « Mémoires de Maillebois. » Après avoir comparé les opérations de Bonaparte et du général de Louis XV sur le même théâtre, il conclut ainsi :

« C'est sans doute en méditant, dans l'ouvrage de Pezay, les mémoires si remarquables du comte de Maillebois sur la puissance des positions de flanc judicieusement choisies (c'est-à-dire ayant der-

guerre, de rassembler les richesses à l'aide d'officiers envoyés en mission dans ce but.

1. *Histoire des campagnes de M. le maréchal de Maillebois en Italie pendant les années 1745 et 1746*, dédiée au roi par le marquis de Pezay, mestre de camp de dragons, aide-maréchal général des logis. A Paris, à l'Imprimerie royale, 1775, 3 vol. in-4° et un atlas in-fol.

rière elles le gros des ressources du pays), que Napoléon a compris de bonne heure et formulé ainsi qu'il suit les règles de la défense stratégique à propos de la position que l'armée piémontaise et l'armée autrichienne auraient dû prendre contre lui au début de la campagne de 1796 :

C'était une erreur de supposer que, pour couvrir Turin, il fallait se trouver à cheval sur la route de cette ville; les armées (alliées) réunies à Dego eussent couvert Milan, parce qu'elles eussent été à cheval sur la grande route du Montferrat; elles eussent couvert Turin parce qu'elles eussent été sur le flanc de la chaussée de cette ville. Si Beaulieu eût eu cinq ou six jours à sa disposition pour rallier sa gauche, il eût dû se porter sur Ceva pour se réunir à l'armée piémontaise, parce qu'il était plus avantageux aux alliés (d'adopter la position de flanc leur permettant) de se maintenir près de la ligne d'opérations (et de communication) de l'armée française. Il n'y avait pas à craindre que celle-ci entrât dans le Montferrat tant que l'ennemi aurait une armée sur Ceva (c'est-à-dire sur son flanc et en position de couper sa ligne de communication).

« Qui ne reconnaît là aussitôt l'élève du comte de Maillebois, qui lui a appris dans l'admirable Mémoire que j'ai cité ci-dessus que, pour empêcher l'ennemi venant du Var de marcher sur Toulon, il faut occuper sur son flanc la position de Tourves d'où l'on est à portée de couper les communications de l'envahisseur au Luc, d'où l'on couvre en même temps Aix et Marseille, enfin où l'on a derrière soi toutes les ressources de la France? »

Mais ces deux campagnes ne sont qu'une partie d'un ensemble d'opérations qui peut compter parmi les plus embrouillés et les plus compliqués de l'histoire militaire. Pendant sept ans, les belligérants combattirent, par terre, sur tous les points vulnérables de l'immense périmètre des Alpes et de l'Apennin; par mer, le long de presque toutes les côtes européennes de la Méditerranée. La guerre, commencée dans le Modénois, fut successivement portée en Savoie, dans le comté de Nice, dans la vallée du Pô, et des murs de Milan jusqu'aux portes de Toulon. Cette multiplicité de faits forme un vaste ensemble de problèmes, toujours intéressants parce qu'ils sont d'actualité permanente, de politique militaire, de stratégie, de logistique, de tactique, de manœuvres combinées sur terre et sur mer.

Aussi les historiens comme les militaires doivent-ils être reconnaissants au colonel Arvers qui, pénétré de cet axiome du grand Frédéric : *La guerre est une science pour les hommes de valeur, un art pour les médiocres et un métier pour les ignorants*, vient de

publier, à ses risques et périls, une étude magistrale sur cette guerre¹. Un premier volume de 740 pages est rempli tout entier par la reproduction intégrale du mémoire du général de Vault; dans un second volume de 876 pages, le colonel, dont la carrière s'est faite en grande partie dans les Alpes, explique, rectifie et commente, en l'appliquant aux circonstances actuelles, le récit de son prédécesseur, de telle sorte que le lecteur suit les événements non en simple curieux, mais en critique éclairé qui, après s'être rendu un compte exact des faits, en déduit logiquement les conséquences et tire, des solennelles leçons du passé, des enseignements pour l'avenir; enseignements d'autant plus intéressants que, dans les régions montagneuses destinées à être le théâtre des prochaines luttes, les transformations des armées et des armes se font peu sentir et que, par suite des conditions imposées par le traité d'Utrecht ainsi que par l'occupation de la Savoie et du comté de Nice, la situation entre la France et l'Italie, relativement à la délimitation des frontières, était, il y a cent cinquante ans, identique à ce qu'elle est aujourd'hui.

Albert DE ROCHAS.

QUESTIONS RÉVOLUTIONNAIRES.

L'ABBÉ GRÉGOIRE FUT-IL RÉGICIDE?

C'est un malheur pour l'histoire que la Révolution française soit, après un siècle, un terrain encore si brûlant. On ne peut parler de certains hommes de ce temps, tel l'abbé Grégoire, sans s'exposer à rallumer des passions mal éteintes, à provoquer les colères de ceux-ci, les applaudissements de ceux-là. Cependant, quelque opinion qu'on professe sur les doctrines politiques que ces hommes nous ont léguées, il ne semble pas qu'elle doive nécessairement influencer l'esprit de

1. *Les guerres des Alpes. Guerre de la succession d'Autriche (1742-1748)*. — Mémoire extrait de la Correspondance de la cour et des généraux, par F.-E. de Vault, lieutenant général, directeur du Dépôt de la guerre (1763-1790). — Revu, annoté et accompagné d'un résumé et d'observations par P. Arvers, colonel d'infanterie, sous-directeur au ministère de la guerre. Paris, Berger-Levrault et C^{ie}, 2 vol. in-4° avec 15 planches et 3 grandes cartes séparées.

l'historien, changer ses lois, fausser ses instruments de recherches, ni même ses procédés d'appréciation. L'histoire, avant tout science des faits, est analogue aux autres sciences expérimentales. Quand un fait s'est produit et qu'il a subi le contrôle de la critique historique, peu importe qu'il plaise ou qu'il déplaise : il est. Ainsi dégagée de toute préoccupation étrangère au seul examen des faits, l'étude de la Révolution perd sans doute de son intérêt d'actualité ; mais que ne gagne-t-elle pas en impartialité ?

C'est dans cet esprit que nous nous sommes efforcé de résoudre l'intéressant problème que soulève l'attitude de Grégoire dans l'affaire du procès de Louis XVI. Toute sa vie, l'ancien évêque de Blois protesta qu'il n'avait pas voté la mort du roi de France. Accusé de régicide par l'opinion publique, lors de l'assemblée des évêques constitutionnels en 1804, il fit produire par Moïse, ex-évêque de Saint-Claude, une justification qui consistait en extraits de journaux contemporains du procès et en deux documents certifiés par Camus, garde des Archives nationales¹. Ces documents étaient : 1° un extrait du procès-verbal de la Convention du 19 janvier 1793, qui mentionne « une lettre du 13 janvier des députés Grégoire, Hérault, Jagot et Simond, commissaires de la Convention nationale au département du Mont-Blanc, exprimant leur vœu pour la condamnation de Louis par la Convention, sans appel au peuple, » et 2° une copie de cette lettre même que voici :

Chambéry, 13 janvier 1793.

Nous apprenons par les papiers publics que la Convention nationale doit prononcer demain sur Louis ; privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits par une lecture réfléchie des pièces imprimées et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps des trahisons non interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement et que ce serait une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation. Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis par la Convention nationale, sans appel au peuple. Nous préférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange, et dans le voisinage du tyran piémontais.

Le certificat de Camus accompagnant ces deux pièces était ainsi libellé :

Collationné et trouvé conforme à l'original du procès-verbal, registre AII, n° 184, et à l'imprimé in-fol. du *Bulletin de correspondance* étant aux

1. *Annales de la religion*, t. XIV, p. 38 et suivantes.

Archives, par moi, garde des Archives. En foi de quoi, j'ai signé et fait apposer le sceau desdites Archives. Paris, le 2 vendémiaire an X de la République. *Signé* : CAMUS.

Nous n'avons pas à tenir compte de l'inapplication à Grégoire de l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816 qui, rappelons-le, bannissait à perpétuité du royaume les anciens conventionnels régicides, coupables d'avoir, pendant les Cent jours, accepté l'Acte additionnel ou quelque fonction publique. Quelle qu'eût été leur opinion, les « absents par commission, » n'ayant pas pris part aux appels nominaux qui avaient décidé du sort de Louis XVI, furent considérés comme non atteints par cette loi; aucun d'eux ne fut exilé. En ce qui concerne spécialement Grégoire, Daunou, alors garde des Archives, se contenta de reproduire purement et simplement les deux documents précités, et de les revêtir de la même certification que Camus¹. Au surplus, l'ancien évêque de Blois avait voté contre l'Acte additionnel et n'avait accepté aucun emploi pendant l'interrègne : il était donc doublement amnistié.

Lorsque, sous la Restauration, l'élection de Grégoire à la Chambre des députés donna lieu aux violentes discussions que l'on sait sur son passé révolutionnaire et notamment sur sa participation au jugement de Louis XVI, il adressa, le 4 octobre 1820, au rédacteur de la *Quotidienne* une lettre dont voici l'analyse :

Un M. Dubouchage, qu'il ne connaît pas et qu'il ne désire pas connaître, a fait imprimer dans des journaux une lettre où plusieurs fois on lit ces mots : *le régicide Grégoire*. Le devoir de souffrir chrétiennement n'ôte pas le droit de repousser la calomnie, et certes, égorger un homme pour le dévaliser est quelquefois un crime moins atroce que le calomnier. Un fait prouvé jusqu'à l'évidence, c'est que le prétendu régicide était absent aux quatre appels nominaux du procès de Louis XVI. C'est que, dans un discours imprimé, il demanda à la Convention qu'on supprimât la peine de mort et que Louis profitât le premier du bienfait de la loi. C'est que, dans la lettre écrite de Chambéry, déposée aux Archives, où l'on voulait insérer la condamnation à mort, il exigea la radiation de ces mots qui, en effet, ne s'y trouvent pas. Ces faits sont indéniables, ils sont actuellement connus dans les deux mondes².

1. Archives nationales, F⁷ 6707, lettres de Daunou au comte Decazes, 24 février 1816; — les copies conformes de Daunou ont été classées par erreur dans F⁷ 6713 (dossier du conventionnel Haussmann).

2. *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes, etc., vendue le 15 avril 1858 par le ministère de M. Laverdet.*

La censure n'ayant pas autorisé la publication intégrale de cette lettre, Grégoire en écrivit une autre, quatre jours plus tard, au duc de Richelieu, pour se plaindre du procédé. Nous ne résistons pas à l'envie de la reproduire aussi, non qu'elle contribue à éclaircir la question, mais parce qu'elle nous offre, en passant, l'occasion de donner le plus parfait portrait moral de son auteur :

Monsieur le duc, je n'ai jamais sollicité de grâce sous aucun gouvernement, et je serai fidèle à la règle que je me suis prescrite à cet égard, mais j'invoque votre justice.

Un M. Dubouchage a inséré dans les feuilles publiques sous forme de lettre un libelle contre moi; j'ai envoyé à tous les journaux une réponse dont copie authentique est cy-jointe, et de cette réponse mutilée par la censure, quelques lignes seulement ont obtenu place dans quelques journaux. Est-ce ainsi que se réalise la promesse faite à la tribune nationale par le ministre actuel de l'intérieur, que la censure protègerait les personnes et les réputations ?

Le secret des lettres paraît être protégé avec la même délicatesse, car tout récemment encore, par la petite poste de Paris, il m'est arrivé, indignement décachetée et découpée, une lettre de Lauzanne de mon estimable ami M. de la Harpe, que sûrement vous connaissez¹. Je dois me féliciter qu'on en sache le contenu, mais cette violation n'en est pas moins un attentat punissable.

L'histoire n'offre peut-être pas un système de persécution et de diffamation pareil à celui qui est dirigé contre moi depuis 1814².

1. Il s'agit sans doute de l'ancien précepteur de l'empereur de Russie Alexandre 1^{er}.

2. Voici un petit document daté précisément de 1814 et qui à la fois atteste les méfiances de l'autorité vis-à-vis de Grégoire et contient de curieux renseignements sur son existence pendant cette période : « *A. M. Palluy, chef de la 1^{re} division de la direction générale de la police*. Paris, le 11 décembre 1814. J'ai reçu, Monsieur, la note que vous m'avez adressée le 6 de ce mois portant avis qu'il se tenait chez les ex-sénateurs Garat et Grégoire des conciliabules dont l'objet ne serait rien moins qu'étranger à la politique. Je me suis empressé de faire prendre à cet égard les renseignements les plus positifs dont voici le résultat. L'avis donné au sujet de ces conciliabules n'est pas fondé, car il y a deux mois que M. Garat est avec sa famille dans le pays des Basques (Basses-Pyrénées), lieu de sa naissance, et il ne reste dans sa maison, rue Notre-Dames-des-Champs, n° 2, que le portier; et M. Grégoire, qui demeure rue Pot-de-Fer, n° 22, ne reçoit personne. Cet ex-sénateur tient maison avec une M^{me} Dubois, ancienne chanteuse à l'Opéra, dont le mari, nommé La Tour, et qui avait été danseur, est mort il y a environ deux ans. Cette femme est si âgée qu'on ne peut soupçonner aucun commerce scandaleux entre elle et M. l'abbé Grégoire, mais elle le gouverne et dirige tout dans la maison. Il l'appelle la *sainte femme*. Tout le monde est ordinairement couché à huit heures du soir. Cependant il y a quelquefois le dimanche un thé très modique qui se prolonge jusqu'à neuf ou

Ce n'est pas ici le cas d'en dévoiler les auteurs, le motif et le but ; tout cela est réservé à l'histoire qui, sur une foule d'événements, recevra de si nombreuses et si étranges révélations. Mon âme inflexible se roidira toujours contre la fourberie, la calomnie, l'iniquité : je suis comme le granit, on peut me briser, mais on ne me plie pas.

Dans le cours de cette persécution, également lâche et atroce, est-ce trop, Monsieur le duc, d'obtenir en six ans un acte de justice ? Je réclame de la vôtre avec confiance l'ordre de faire insérer dans le *Moniteur* et autres journaux ma réponse textuelle et intégrale.

D'après ce que l'opinion publique raconte d'honorable sur votre caractère, l'espérance que je conçois est en même temps un hommage d'estime. Si mon attente était déçue, j'en serais affligé pour moi... et pour vous.

† GRÉGOIRE, ancien évêque de Blois,
rue de l'Odéon, n° 35¹.

Enfin, dans ses Mémoires, Grégoire revint sur la fameuse lettre envoyée par ses collègues et lui à la Convention le 13 janvier 1793, et voici ce qu'il en dit : « Lorsque la première rédaction de cette lettre par mes collègues fut présentée à ma signature, je refusai d'y souscrire, attendu qu'elle demandait que Louis fût *condamné à mort*. Alors on en substitua une autre dans laquelle effectivement les mots *à mort* ne se trouvent pas. On peut la voir aux Archives d'où M. Moïse en a tiré une copie certifiée par Camus. Mais, ce qui est remarquable, c'est que, pour avoir supprimé ces mots, les commissaires furent dénoncés aux Jacobins dont la tribune était alors vouée

dix heures. M. Grégoire ne donne point à manger, et son ordinaire est très exigü. Lorsque M. Garat était à Paris, il y venait de temps en temps ; MM. Lambrecht et Lanjuinais s'y rendaient aussi quelquefois, et l'on remarquait dans le temps que, lorsque ce dernier était chez M. Grégoire, on n'y admettait plus personne ; mais, depuis la formation de la Chambre des pairs, il a cessé d'y venir. M. Grégoire craint à présent jusqu'à son ombre, et il y a tout lieu de croire qu'il n'est nullement disposé à se livrer à aucune intrigue. Recevez, etc. L'inspecteur général : FOURDRAS. » (Arch. nat., F⁷ 3200⁴ provisoire.) — Ce rapport nécessite au moins une rectification, au sujet de M. et de M^{me} Dubois. C'étaient, nous dit Hippolyte Carnot, d'honorables bourgeois, compatriotes de Grégoire, qui, après l'avoir hébergé à Paris lorsqu'il avait été élu député aux états généraux, ne le quittèrent plus. Veuve depuis le 17 octobre 1812, M^{me} Dubois fut la légataire universelle de Grégoire qui ne laissait pas d'héritiers à réserve ; et, lorsqu'elle-même mourut, le 12 mai 1836, elle légua sa fortune personnelle jointe à celle de Grégoire, moitié à l'hôpital de Blois, moitié à l'hôpital de Sens. Le total montait à 450,000 fr. en chiffres ronds. On peut voir à ce sujet un intéressant article dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, 25 nov. 1878, col. 688-692.

1. *Collection Dentu, autographes*, t. I, n° 443, p. 74.

à l'exagération la plus outrée, et Jeanbon-Saint-André jugea à propos de prendre notre défense¹. »

Ainsi, rien de plus simple. Grégoire était absent. Ses collègues en mission, voulant participer au jugement du roi, envoyèrent une lettre d'adhésion à la condamnation, à laquelle il apposa sa signature après qu'on en eut fait disparaître les mots *à mort*. Attaqués pour cette manifestation équivoque, Jeanbon-Saint-André s'efforça de faire respecter en eux la liberté des opinions.

Rien de plus simple... en apparence. Au fond, rien de plus discutable.

Écartons d'abord du débat l'opinion de Grégoire sur le *jugement* de Louis XVI². Dès le retour de Varennes, il fut un des plus ardents à attaquer l'inviolabilité et à réclamer la mise en accusation du roi. Mais, si nous l'avons bien compris, c'est la royauté, non le roi, qu'il voulait supprimer. Cette opinion n'a que faire ici où il ne s'agit plus du jugement, mais de la *condamnation*. Ils sont très nombreux les conventionnels qui, au moment des appels nominaux, changèrent instantanément de manière de voir. Fouché non plus ne voulait pas la mort du roi. « Tu verras, — disait-il à Daunou, — tu verras mon opinion lorsqu'elle sera imprimée, et tu seras étonné du courage que je déploierai contre ceux qui veulent la mort de Louis. » Et l'opinion imprimée de Fouché commençait par ces mots : « Je ne puis concevoir comment on peut hésiter un moment à voter la mort d'un tyran. » Daunou racontait encore cette anecdote : il avait auprès de lui un député qui paraissait prendre un grand intérêt à la vie de Louis XVI. Lorsqu'un membre se prononçait pour la mort, ce député témoignait par ses gestes combien il était opposé aux votes de cette nature. Son tour arrive. Les tribunes, qui avaient sans doute remarqué l'énergique désapprobation manifestée par lui contre la mort, font entendre des menaces telles qu'il est quelques moments sans pouvoir se faire entendre. Enfin le silence se rétablit, et il vote... la mort³. C'est le cas de tous ceux qui s'opposèrent au sursis, après avoir voté le bannissement ou la détention, — et de combien d'autres !

Sous l'apparente inflexibilité de son caractère, Grégoire cachait, lui

1. *Mémoires de Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, publiés par H. Carnot* (Paris, 1837, 2 vol. in-8°), t. I, p. 412.

2. *Opinion du citoyen Grégoire concernant le jugement de Louis XVI* (Paris, 1792, in-8°), réimprimée sous ce titre : *De l'opinion de M. Grégoire, ancien évêque de Blois et sénateur, dans le procès de Louis XVI* (s. l. n. d., in-8°).

3. A.-H. Taillandier, *Documents biographiques sur P.-C.-F. Daunou*, 2^e édition (Paris, 1847, in-8°), p. 38 et 42.

aussi, une âme faible et versatile. Lui aussi, il a subi, quoi qu'il en disc ou qu'on en dise, l'influence des temps et des milieux, et ce sont ses apologistes mêmes qui en donnent, de très bonne grâce d'ailleurs, la preuve. Hippolyte Carnot avait remarqué, dans des exemplaires de plusieurs de ses ouvrages trouvés après sa mort dans ses papiers, des annotations qui tendaient à renier ou à supprimer certains passages trop révolutionnaires ou trop peu chrétiens¹.

De son côté, M. Aulard, rapprochant des comptes-rendus contemporains du discours de Grégoire à la Convention, lorsqu'il refusa d'abjurer, le texte que l'orateur donna plus tard dans ses Mémoires, dit qu'« on emporte de cette comparaison l'impression que le discours de Grégoire s'était un peu transfiguré après coup dans son imagination². » Ainsi il n'était pas moins facile à Grégoire qu'à beaucoup de ses collègues de se déjuger ou de se flatter selon l'occasion. Il n'y a donc aucun argument à tirer de son opinion sur le jugement de Louis XVI en faveur de son opinion sur la condamnation.

Dégagée de cette objection, voyons maintenant ce que vaut en elle-même la thèse de Grégoire. Il faut qu'il ait eu, comme le remarque M. Aulard, l'imagination singulièrement transfigurative pour prétendre que Jeanbon-Saint-André se fit l'avocat des commissaires auxquels on reprochait l'équivoque de leur opinion. Ce n'est nullement pour faire respecter en eux la liberté des suffrages, comme on pourrait le présumer d'après le passage des Mémoires de Grégoire cité plus haut, que Jeanbon-Saint-André prit leur défense, mais tout au contraire pour dissiper cette équivoque, en affirmant qu'ils voulaient *la mort*. Le document suivant ne peut laisser subsister aucun doute sur ce point.

1. « Pareille exaltation démagogique se remarque dans son *Histoire patriotique des arbres de la liberté*, publiée en 1794. L'auteur lui-même désavoue, sur un exemplaire que nous possédons, plusieurs passages destinés à être supprimés, si jamais on réimprimait ce petit livre. » Et en note : « Grégoire signale aussi, dans cet ouvrage comme dans plusieurs de ses discours, des altérations et intercalations qui, selon lui, sont le fait des commis auxquels la correction des épreuves était confiée. » Et plus loin : « Grégoire avait également jeté l'interdit sur son rapport au sujet de la Savoie et même sur son *Éloge de la poésie*, dont le ton lui semblait peu en harmonie avec la gravité du ministère ecclésiastique. » Donnons enfin ce dernier passage : « Grégoire aussi a laissé un ouvrage manuscrit sur l'*Histoire de l'émigration ecclésiastique*; mais on lit, sur la première page, une note de sa main, dans laquelle il recommande de n'imprimer cet ouvrage qu'après avoir rectifié certains faits désavantageux à l'égard de quelques personnes sur lesquelles il a été involontairement induit en erreur. » (*Mémoires de Grégoire*, notice préliminaire par Hippolyte Carnot, t. I, p. 85 et 86.)

2. *La Révolution française*, revue historique, 14 février 1891, p. 117.

Lettre autographe signée de Jeanbon-Saint-André à ses collègues représentants du peuple dans les départements (sic) du Mont-Blanc.

Paris, 16 février 1793.

Votre lettre à la Convention au sujet de la mort du tyran portant le mot de *condamnation*, quelques personnes se plaisaient à dire qu'il y avait de l'équivoque dans l'expression de votre vœu. Il me sembla alors que votre confiance m'imposait le devoir de faire pour vous ce que j'eusse désiré qu'en pareil cas vous fissiez pour moi, de mettre au grand jour vos vrais sentiments qui étaient pour la mort, *sans appel au peuple*. Cette note fut insérée dans le *Créole-Patriote*, et j'ose croire que vous ne désapprouverez pas le parti que j'ai pris à cet égard¹.

Si l'interprétation de Jeanbon-Saint-André n'avait pas été la bonne, il est probable que l'abbé Grégoire se serait fait un « cas de conscience » de la désavouer, — la chose en valait, certes, la peine, — et il y aurait trace de ce désaveu au moins dans ses Mémoires. Or, non seulement il ne l'a jamais fait, que nous sachions, mais, quelques mois plus tard, il laissa échapper sa pensée, cette fois sans équivoque, et c'était pour la mort, — pour la mort sans condition ni restriction d'aucune sorte, comme Jeanbon l'avait dit, — qu'il se prononçait. C'est dans ce passage de son rapport sur sa mission dans la Savoie et les Alpes-Maritimes :

Parmi les causes qui ont glacé ou attiédi le patriotisme dans cette contrée, on doit compter la conduite de la Convention nationale. Législateurs, après avoir encore royalisé, en quelque manière, l'Europe, par la longueur de vos discussions sur un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud, vous avez encouragé les ennemis de la République, indigné la France et surtout les armées par le scandale de vos débats².

Un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud. Cela a été dit, écrit et signé par Grégoire, trois mois après la lettre où il opinait « pour la condamnation sans appel au peuple, » deux mois après celle où Jeanbon-Saint-André expliquait que ces mots signifiaient la

1. *Catalogue d'une collection d'autographes* (Charon expert), 8 avril 1844, n° 272. — Cette lettre, après avoir passé dans les collections Chambry et Bovet, figurait en dernier lieu dans un catalogue de M. Eugène Charavay, 1887, n° 72, p. 17.

2. *Convention nationale. Rapport présenté à la Convention nationale, au nom des commissaires envoyés par elle pour organiser les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, par Grégoire, représentant nommé par le département de Loir-et-Cher* (Paris, Impr. nat., in-8°, 49 p.). Nous avons reproduit ce passage d'après M. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, t. I, p. 463, note 1.

mort. Qu'est-ce à dire, sinon que ce membre de phrase est le commentaire ajouté par l'auteur à son texte jugé obscur, l'approbation donnée par lui à l'explication de son officieux glossateur ?

Que plus tard Grégoire ait « jeté l'interdit sur son rapport au sujet de la Savoie, » ainsi que nous l'apprend Hippolyte Carnot¹, cela est fort possible. Mais qu'importe ? C'est tout au plus un regret, dont les âmes sensibles lui tiendront compte, mais qui ne peut empêcher son opinion *régicide* de s'être manifestée ouvertement au lendemain de la condamnation et, par déduction, implicitement la veille.

Dès lors, que faut-il penser de l'histoire de la lettre de laquelle auraient été retranchés les mots *à mort* ? Si elle est vraie (et nous n'avons pas le moyen de la contrôler), il ne nous paraît pas admissible qu'elle ait eu primitivement le sens que lui attribua Grégoire par la suite. Il ne nous paraît pas que les commissaires aient voulu autre chose que créer une équivoque dont ils pussent bénéficier, quelle que fût l'issue du procès. Condamner Louis XVI sans appel, après avoir pris soin de rappeler « les trahisons non interrompues de ce roi parjure, » cela ne pouvait avoir d'autre sens que de le condamner à mort. Seulement le mot fatal n'était pas prononcé, et c'était tout ce que désiraient les commissaires, qui s'inspiraient encore plus du voisinage de la patrie de Machiavel que de celui « du tyran piémontais. »

Une dernière observation.

Ni Jeanbon-Saint-André, ni Camus, ni Daunou ne disent qu'ils ont vu l'original de cette fameuse lettre. Et cependant Grégoire nous invite à l'aller voir aux Archives. M. Aulard l'y a vainement recherchée² ; nous ne l'avons pas trouvée non plus et nous ne pensons pas que personne ait été plus heureux. Ce que Camus et Daunou ont certifié l'un après l'autre, c'est simplement la conformité de leur copie avec le *Procès-verbal de la Convention*, d'une part, et le *Bulletin* en placard de la même assemblée, d'autre part. Or, le *Procès-verbal* n'est qu'un résumé, d'ailleurs fautif et erroné, nous l'avons prouvé ailleurs³, et le *Bulletin* est, avant tout, un instrument de propagande révolutionnaire⁴ dont la valeur historique reste à déterminer.

Résumons-nous et concluons.

Nous n'avons pas la lettre originale où les commissaires expri-

1. Voir la note 1 de la page 322.

2. *Recueil... Salut public*, t. I, p. 463, note 1.

3. *Archives historiques*, t. I, p. 455.

4. Aulard, *Recueil... Salut public*, Introduction, p. VIII.

maient leur vœu, et la disparition de cette pièce capitale peut donner à penser. Nous n'en avons qu'un texte imprimé dont nous sommes hors d'état d'apprécier l'exactitude. A supposer qu'il soit la reproduction fidèle de l'original, ce texte équivoque doit être interprété dans le sens d'une opinion *régicide*. Cela résulte : 1° de la lettre de Jeanbon-Saint-André l'interprétant ainsi sans que les commissaires aient protesté, et 2° du passage du rapport de Grégoire où celui-ci reproche à la Convention d'avoir tant tardé à envoyer le roi à l'échafaud, — lettre et rapport contemporains de l'événement. Cette opinion régicide n'a pas contribué en fait à la mort du roi, pas plus que d'autres de la même espèce, celle de Merlin (de Thionville) par exemple, parce que la Convention ne tint pas compte des vœux de ses membres « absents par commission. »

Eug. WELVERT.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE. — Les études historiques viennent de faire, par la mort de M. J. HAVET, une des pertes les plus sensibles qui pussent les frapper. Bien que les fonctions administratives qu'il remplissait à la Bibliothèque nationale aient occupé la plus grande partie de son temps, et que la nature même de ses travaux ne lui ait pas permis de beaucoup produire, il a néanmoins, dans tout ce qu'il a écrit, fait preuve d'un esprit vigoureux et original, et ses découvertes lui assurent une place éminente parmi les érudits qui se sont occupés du moyen âge. Les dons d'invention et de découverte sont d'ordinaire associés à une certaine témérité; chez J. Havet, ils étaient au contraire unis à la méthode la plus prudente et la plus sûre. Il joignait à la sagacité la plus éveillée une précision d'esprit presque mathématique. Il se sentait attiré vers les questions obscures, vers les problèmes difficiles, et, par la rigueur de son examen, par la force de son raisonnement, il arrivait à en dégager la solution avec une certitude irréfutable. On admirait dans ses démonstrations, si érudites sans étalage d'érudition, si austères dans leur précision et leur sobriété, cette élégance et cet art d'un genre tout particulier, dont J. Quicherat, L. Delisle, P. Meyer lui avaient donné des modèles. Sa première œuvre, sa thèse de l'École des chartes sur la justice royale dans les îles normandes, publiée en 1878 sous le titre : *les Cours royales des îles normandes* (1878), semblait promettre en lui un historien des institutions et du droit. Il y avait fait preuve d'une grande habileté à démêler une matière très confuse et sur laquelle aucun travail scientifique n'avait été entrepris avant lui. Son mémoire sur *l'Hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIII^e siècle*, paru en 1884, traitait encore d'une question assez générale; il y montrait par une série de textes de quelle manière, du XI^e au XIII^e siècle, la justice séculière s'était mise en France et en Allemagne au service de la persécution religieuse, et comment s'étaient formées les théories et les pratiques de l'Église catholique en matière d'hérésie. C'est aussi à l'histoire des institutions que se rapportent les remarquables

articles qu'il a donnés à la *Revue historique* sur le sens du mot « Romanus » dans les lois franques (II, 420, 632), et sur le partage des terres entre les Romains et les Barbares chez les Burgondes et les Visigoths (VI, 87), où il combattait, sur deux points importants, les théories de M. Fustel de Coulanges. Ces mêmes théories de l'histoire des institutions de l'ancienne France se trouvaient encore intéressées dans l'étude sur la formule *Vir inluster*, qui ouvrit la série des Questions mérovingiennes. Ce travail, où J. Havet réfutait l'interprétation donnée depuis deux siècles de cette formule et prouvait qu'elle devait se lire *viris illustribus* dans tous les actes des rois mérovingiens, mit en pleine lumière ses rares qualités de critique. Il se voua désormais à des études de paléographie, de diplomatique et de critique de textes, où son intelligence, amoureuse de clarté et de perfection, trouvait une satisfaction particulière, parce qu'elle pouvait, dans un champ bien délimité, arriver à la certitude absolue et enrichir l'histoire de résultats incontestables. Il n'était nullement animé à ces recherches par un esprit de négation et de destruction. Il a sauvé plus de textes qu'il n'en a condamnés. Tandis qu'il rejetait au rang des apocryphes le Testament de Perpétue, la fondation de Micy par Clovis, cette fameuse *Collatio episcoporum*, où l'on voyait le document le plus précieux pour l'histoire de l'arianisme, et en général tous les textes que prétendait avoir découverts Jérôme Vignier, il séparait le bon grain de l'ivraie dans le Cartulaire de Saint-Calais, dont tous les textes étaient suspects; il apportait, en datant un manuscrit de Luxeuil du VII^e siècle, des arguments décisifs en faveur des supputations de M. Krusch sur la chronologie des rois mérovingiens; il montrait la haute valeur des documents et même des renseignements historiques contenus dans les *Gesta Dagoberti*; il prouvait l'authenticité de l'acte de donation d'Étrépagny à Saint-Denis par Dagobert; enfin, après avoir donné le premier l'interprétation de la tachygraphie syllabique de Gerbert et montré son rapport avec la tachygraphie italienne du X^e siècle, il publiait la première édition critique de la correspondance de Gerbert. Cette édition est un chef-d'œuvre, tant par la critique des manuscrits qui lui sert de base que par l'introduction biographique qui la précède et par les notes qui l'accompagnent (voy. *Rev. hist.*, XL, 333 et suiv.). — J. Havet laisse presque achevé un travail sur les *Acta episcoporum Cenomannensium*, dont les résultats ne le céderont pas en importance à celui sur les chartes de Saint-Calais. J. Havet a été enlevé en pleine maturité physique et intellectuelle. On pouvait attendre beaucoup de lui, car il joignait une curiosité très étendue à une extraordinaire capacité de concentration. Ses mémoires sur la Frontière d'Empire en 4288, sur Raoul Glaber, sur la réunion de la Bretagne au

domaine en font foi. Il s'était, dans ces dernières années, mis à l'étude de l'arabe, avec la pensée de s'occuper de l'histoire des croisades, et il y avait fait des progrès d'une rapidité surprenante. Sa mort laisse, soit à la Bibliothèque nationale¹, soit dans les études de diplomatique et de paléographie, un vide qui sera difficilement comblé. Je n'ai pas à parler ici de ce que ses amis, ses proches perdent en lui; mais je ne puis m'empêcher d'ajouter que ses qualités intellectuelles se trouvaient accrues et fortifiées par ses qualités morales. Chez lui la rectitude et la finesse de l'esprit étaient accompagnées de la droiture et de la délicatesse du cœur. La passion avec laquelle il consacrait des années d'efforts et de recherches minutieuses à la conquête de découvertes peu retentissantes, mais d'un profit certain pour la science, avait sa source dans son amour profond et désintéressé de la vérité. Ses œuvres, bien qu'elles ne comprennent que quelques centaines de pages, auront une influence durable, non seulement par les faits qu'il a mis en lumière, mais par l'excellence de sa méthode critique, par l'art sobre et délicat de ses démonstrations.

G. MOXOD.

Nous avons fait une autre perte bien sensible par la mort de notre ami et collaborateur Jean KAULEK, enlevé presque subitement, à Paris, le 4 septembre dernier. Il avait à peine trente-six ans. Sorti tout jeune de l'École des chartes, il y avait soutenu sur le *Rosier des guerres* une thèse qui fut remarquée et dont il a consigné les résultats essentiels dans un article publié par cette revue. Depuis, il avait publié, en collaboration avec M. Germain Lefèvre-Pontalis et avec l'auteur de ces lignes, la *Correspondance diplomatique de MM. de Castillon et de Marillac*, ambassadeurs de France en Angleterre sous François I^{er}, publication pour laquelle il avait retrouvé, avec la sagacité patiente qui était une de ses qualités, le chiffre perdu de ces diplomates. Mais sa grande œuvre avait été l'édition des *Papiers de Barthélemy*, dont les derniers volumes sont sous presse actuellement. Rien n'était plus capable de servir à l'histoire diplomatique de la Révolution, et il faut avoir parcouru ces documents pour savoir ce que leur publication a exigé chez Jean Kaulek de dévouement, de science et de travail. Ce n'est pas là toute son œuvre. Aux Archives du Ministère des affaires étrangères, où il était entré dès 1880 et où il était devenu sous-directeur adjoint, chargé des fonctions de chef du Bureau historique, il avait rendu les plus grands services et dirigé notamment la publication de l'*Inventaire sommaire de la*

1. M. L. Delisle, sur la tombe de J. Havet, a rendu un hommage ému et éloquent au jeune savant qu'il aimait comme un fils et en qui il voyait d'avance un successeur digne de lui à la direction de la Bibliothèque.

série des Mémoires et Documents. Fonds divers. Son jugement sain, ses connaissances étendues, sa largeur d'esprit en faisaient le plus précieux des guides et le plus sûr des collaborateurs. Il y joignait bien d'autres qualités : le goût artistique le plus fin et le plus délicat, les mérites du cœur les plus nobles et les plus exquis. A ceux qui ont pu connaître et apprécier, pendant des années trop rapides, le charme de cette âme d'élite, sa vie laissera plus qu'un souvenir, elle laissera un exemple.

L. FARGES.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS, DES MŒURS, DES IDÉES. — En écrivant son *Cours élémentaire d'Histoire du Droit français* (Larose et Forcel), M. ESMEIN a entrepris une tâche d'autant plus ardue, qu'écrivant pour les étudiants de première année de droit, il n'a pas voulu condenser dans un manuel à consulter plutôt qu'à lire, comme l'a fait M. Gneist dans son *Englische Verfassungsgeschichte*, toutes les données de la science actuelle sur l'histoire des institutions d'un pays, mais fournir à des commençants un tableau clair et intéressant des faits essentiels de cette histoire. M. Esmein a réussi dans cette difficile entreprise. Son livre est d'une parfaite clarté et il offre un intérêt soutenu. Il doit cet intérêt non seulement au talent d'exposition et de style de l'auteur, mais à sa connaissance approfondie et personnelle des questions qu'il traite, et à la valeur des idées autour desquelles les faits sont groupés. Sans doute on peut, sur quelques points, souhaiter une précision plus rigoureuse ; sur d'autres, on pourra différer d'opinion avec M. Esmein ; mais on lui sera surtout reconnaissant d'avoir fourni aux étudiants un si excellent instrument de travail, et à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de nos institutions un *compendium* où toutes les questions sont classées et posées avec une grande netteté, qui invite à la réflexion et suggère des sujets de recherche. La composition même de l'ouvrage présentait d'assez graves difficultés. Un ordre purement méthodique aurait amené une inextricable confusion et l'impossibilité de comprendre les liens qui rattachent les uns aux autres les divers phénomènes sociaux et politiques d'une même époque ; un ordre chronologique, qui aurait divisé toute l'histoire des institutions en une série d'époques de durée relativement courte, aurait entraîné des répétitions sans nombre. M. Esmein a assez heureusement associé l'ordre chronologique à l'ordre méthodique. Une première partie est consacrée aux origines romaines et germaniques, à la monarchie franque et aux antécédents de la féodalité ; la deuxième partie à la société féodale, la troisième partie au développement des institutions monarchiques du XI^e au XVIII^e siècle. Le titre premier de cette troisième partie traite du pouvoir royal, le second des institutions publiques et de l'état social sous l'ancien régime. — Une quatrième et dernière partie

expose la formation des coutumes et le rôle du droit romain, des ordonnances et du droit canonique. L'annotation, très sobre, mais composée de textes très bien choisis, suffirait à elle seule à montrer que le livre de M. Esmein est beaucoup plus et beaucoup mieux qu'une compilation et un abrégé bien faits, que c'est une œuvre fortement conçue, dont toutes les parties ont été étudiées de première main. Qu'on lise par exemple le chapitre VI du titre II de la troisième partie sur le pouvoir royal et les cultes, on verra tout ce que l'auteur a su condenser en cinquante pages de faits précis et d'idées intéressantes.

L'*Histoire du Droit et des Institutions de la France* (Pichon), de M. GLASSON, a un tout autre caractère. Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion d'en signaler les mérites et les imperfections. C'est un immense répertoire de faits où tous les travaux relatifs à nos institutions se trouvent mis à contribution et résumés, et qui sera très précieux, surtout si l'auteur y ajoute un copieux index. Les doctrines y sont parfois un peu flottantes, mais, comme exposé détaillé de chaque question à son état actuel, l'ouvrage est d'un incontestable intérêt et d'une réelle utilité. Le tome V, qui vient de paraître, contient la suite des institutions féodales. Après une bibliographie d'une admirable richesse, mais où l'on voudrait que les livres fussent classés dans chaque division spéciale autrement que par l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, M. Glasson traite en six chapitres des communes et autres villes, de l'Église, de la royauté, des assemblées, de l'administration locale, du domaine de la couronne et des origines de l'impôt royal. On pourra aisément, en comparant l'ouvrage de M. Glasson avec celui de M. Esmein et avec le Manuel des Institutions de la France sous les Capétiens directs de M. Luchaire, ainsi qu'avec l'Histoire des Institutions politiques de la France de M. Viollet, constater les immenses progrès accomplis en ces matières depuis la publication de l'ouvrage de Warnkœnig, et aussi tous ceux qui restent encore à accomplir. Moins original et moins personnel que celui de M. Viollet, moins didactique que celui de M. Luchaire, moins lumineux que celui de M. Esmein, le livre de M. Glasson est le plus compréhensif, le plus riche, le plus complet en renseignements de tout genre.

Nous ne pouvons aujourd'hui que mentionner un ouvrage de droit comparé qui éclaire d'un jour très vif l'histoire des institutions primitives de tous les peuples indo-européens. Il est dû à M. Maxime KOVALEWSKY, bien connu par ses beaux travaux sur la propriété communale, sur les institutions de l'Angleterre au moyen âge, sur les origines de la famille et de la propriété. Il est intitulé : *Coutume contemporaine et loi ancienne. Droit coutumier ossétien éclairé par l'histoire comparée* (Larose). Les Ossètes sont une peuplade du Cau-

case, dont M. Vsiévolod Miller a démontré l'origine aryenne et qui, divisés en deux groupes principaux, ceux du Midi exposés à l'influence des Géorgiens, ceux du Nord à celle des Kabardiens mahométans, ont été soumis en partie à un véritable régime féodal jusqu'à l'établissement de la domination russe, mais ont conservé des coutumes familiales et judiciaires qui offrent des traits de ressemblance aussi nombreux que significatifs avec les coutumes germaniques. M. Kowalewski étudie leurs croyances religieuses et leur organisation sociale, le régime de la propriété, le droit contractuel, l'organisation familiale, les institutions judiciaires, droit criminel, droit de vengeance, compensations pécuniaires, preuves, ordalies, système des cojureurs, procédures, et éclaire les coutumes ossètes par des rapprochements très instructifs avec celles des divers peuples aryens, et en particulier avec celles des Franes. Ce beau travail prendra sa place parmi les plus importantes contributions à l'histoire du droit comparé à côté des ouvrages de sir Henri Maine.

Le premier volume de *la Diplomatie au temps de Machiavel* (Leroux), par M. R. DE MAULDE, dont nous avons rendu compte en juillet dernier, traitait des principes sur lesquels reposait la diplomatie, de la personne des ambassadeurs et de la nature des ambassades. Le tome II, qui contient la suite du livre I consacré aux missions, entre dans le détail de la situation des diplomates et dans l'analyse des actes diplomatiques : traitements des ambassadeurs, immunités, langue diplomatique, pouvoirs et créances, instructions, voyages et entrées des ambassadeurs, audiences de créance, conduite des ambassadeurs, moyens d'action diplomatique. M. de Maulde a réuni sur tous ces points un ensemble de renseignements très précieux, dont une foule sont inédits. Je signalerai comme particulièrement intéressants dans ce livre, qui, par son caractère même, échappe à l'analyse, les chapitres VIII, XI et XII sur les instructions, sur la conduite des ambassadeurs et sur les moyens d'action diplomatique. Ce qui en particulier, dans ce dernier chapitre, concerne le rôle de l'argent dans les relations diplomatiques nous fait pénétrer très profondément dans l'histoire des mœurs des siècles passés. Le chapitre relatif aux instructions, qui nous renseigne sur tous les pays de l'Europe occidentale, les seuls qui comptassent vraiment au xv^e siècle en matière diplomatique, sera très précieux à tous ceux qui ont à consulter ce genre de documents.

M. Alfred CADIER, pasteur de l'église d'Osse dans la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées)¹, vient de consacrer à l'Église réformée de sa val-

1. M. A. Cadier est le frère de Léon Cadier, ce jeune érudit prématurément enlevé aux études historiques où ses débuts avaient été si éclatants.

lée une de ces substantielles monographies, dont un grand nombre de pasteurs ont déjà donné des modèles, et qui jettent une si vive lumière sur l'histoire du protestantisme¹. L'ouvrage de M. Cadier est particulièrement complet et approfondi. L'auteur connaît à fond le pays dont il parle et il commence par le décrire avec talent. Il rappelle ensuite les souvenirs historiques de la vallée et fait le tableau de ses institutions. Elle était rattachée au Béarn, mais se gouvernait elle-même et jouissait d'un régime pleinement démocratique. Ces préliminaires posés, il devient aisé de comprendre comment les Aspois, sous l'influence de Marguerite de Valois et de Roussel, évêque d'Oloron, puis sous celle de Jeanne d'Albret, ont embrassé la réforme et comment, lorsque vint l'heure de la persécution, ils restèrent en grand nombre attachés à leur foi protestante et furent au XVIII^e siècle parmi les premiers (dès 1737) à réorganiser leur église, avec la connivence des Béarnais catholiques eux-mêmes. M. Cadier a retracé avec émotion, mais avec le calme et la précision que réclame l'histoire, les douloureuses vicissitudes de son église. Il a eu la bonne fortune d'avoir entre les mains un registre des actes du consistoire d'Osse de 1665 à 1685. Il a pu ainsi décrire avec exactitude le fonctionnement d'une église à l'époque de la plus cruelle en même temps que de la plus hypocrite des persécutions. C'est aussi d'après des documents contemporains qu'il a pu donner une foule de détails sur la situation extralégale des réformés pendant le XVIII^e siècle et sur le rétablissement du culte en dépit des menaces des parlements et des violences du clergé catholique.

L'ouvrage de M. H. LEMONNIER, *l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin* (Hachette), n'est pas original seulement parce qu'il traite d'une époque de l'art français en grande partie mal connue, mais parce qu'il traite de l'histoire de l'art suivant une méthode qui, sans être tout à fait nouvelle, puisque M. Perrot et M. Müntz l'appliquent l'un à l'art antique, l'autre à l'art de la Renaissance, n'a, je pense, jamais été employée à éclairer une période restreinte et relativement peu éclatante du développement artistique. M. Lemonnier a dans son livre fait la théorie de cette méthode en même temps qu'il a donné un excellent exemple de son application. Son but, nous dit-il, est de chercher ce que l'art du XVII^e siècle avant 1664 a dû à son temps, et dans quelle mesure il s'explique par lui et l'explique à son tour. Dans un premier chapitre sur l'art et l'histoire, il analyse avec finesse les rapports étroits qui les unissent et montre comment l'art dépend non seulement des traditions artistiques antérieures ou

1. *Osse. Histoire de l'Église réformée de la vallée d'Aspe*. Paris, Grassart; Pau, veuve L. Ribaut.

contemporaines, nationales ou étrangères, mais aussi de la condition de vie des artistes, du milieu où ils travaillent, de la géographie, de l'ethnographie, des idées, des faits et des mœurs. Conformément à ces prémisses, M. Lemonnier commence par étudier l'état de l'art français à la mort d'Henri IV, et les influences étrangères et nationales, influence des faits, des mœurs et des idées, qui devaient déterminer le caractère de l'art du xvii^e siècle. La deuxième partie est consacrée à la condition des artistes. M. Lemonnier modifie et rectifie assez sensiblement les idées courantes sur les motifs qui ont poussé les peintres et les sculpteurs à fonder l'Académie. C'est moins pour secouer la tyrannie de la maîtrise et du régime corporatif, auxquels ils échappaient par de nombreux privilèges individuels ou collectifs, que par le sentiment de la dignité de l'art que les artistes indépendants se sont groupés en Académie. Ils ont voulu se séparer et se distinguer des métiers et de l'industrie. Le récit des conflits auxquels la fondation de l'Académie donna naissance a fourni à M. Lemonnier la matière d'excellentes pages où il renouvelle en partie un sujet déjà traité avant lui, mais avec moins de précision. Il arrive alors aux artistes et aux œuvres d'art, définit leurs doctrines et nous montre dans l'architecture, la peinture et la sculpture le fruit naturel de la société et des conditions qu'il a décrites. Si dans la peinture nous trouvons de très grands hommes, tels que Poussin, Le Sueur ou Ph. de Champaigne, dont les œuvres sont intéressantes par elles-mêmes, ces œuvres prennent encore plus de prix, replacées dans leur milieu, et les monuments de l'architecture, qui n'ont en eux-mêmes qu'un charme modéré, acquièrent beaucoup de valeur quand on y voit l'expression de cette société française du xvii^e siècle, pacifiée et réglementée, qui va se personnifier en Louis XIV. Tous ceux qui auront lu le livre si plein de choses et d'idées de M. Lemonnier applaudiront à la décision ministérielle qui a créé pour lui à la Faculté des lettres une chaire d'histoire de l'art français.

M. Alfred BAUDRILLART a interrompu quelque temps ses beaux travaux sur les relations de la France et de l'Espagne au commencement du xviii^e siècle pour accomplir un devoir de piété filiale en achevant et en publiant le tome III du grand ouvrage de M. Henri BAUDRILLART sur les *Populations agricoles de la France* (Guillaumin). Il ne nous appartient pas de l'apprécier longuement, car c'est un ouvrage d'économie politique plus encore que d'histoire, mais l'histoire y trouve tant de renseignements précieux que nous ne saurions le passer sous silence. Non seulement pour chaque province M. Baudrillart cherche dans le passé les raisons d'être du présent, mais l'étude qu'il fait des mœurs, des coutumes, de l'état social pré-

sent éclairer vivement notre histoire passée. Son premier volume était consacré à la Normandie et à la Bretagne (*Rev. hist.*, XXIX, 408). Le second, paru en 1888, comprend tout le reste des provinces du Nord (Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France). Le troisième s'occupe des populations du Midi (Provence, comté de Nice, Comtat, Roussillon, Foix, Languedoc). Une partie de ce volume (les notices sur l'Ariège, la Lozère, l'Ardèche, la Haute-Loire) a été écrite par M. Alfred Baudrillart, qui fut souvent le compagnon de son père dans ses voyages d'enquête et qui était dans la confiance de tous ses travaux. Le tome IV devait avoir pour sujet la région du Centre et la préparation en était très avancée. L'étude de la région de l'Est n'était pas entamée. Tout incomplet qu'il est, cet ouvrage sur nos populations agricoles de la France reste l'œuvre maitresse de M. Baudrillart, son meilleur titre de gloire, et il mérite également d'être recommandé à l'attention des historiens, des géographes, des économistes et des hommes politiques. M. Baudrillart y a mis tout son cœur et des trésors d'expérience et de patiente investigation.

La *Bibliothèque d'histoire illustrée* (May et Motteroz) s'est augmentée de deux nouveaux volumes : *la Civilisation florentine du XIII^e au XVI^e siècle*, où M. PERRENS a donné sous une forme très attrayante l'essence de sa grande Histoire de Florence en sept volumes; *Louis XVI et la Révolution*, par M. SOURIAU, qui forme la suite du livre de M. Carré sur la France sous Louis XV. M. Souriau s'est surtout attaché à peindre l'état des esprits au moment où éclate la Révolution. Il l'a fait avec beaucoup de verve et de talent, avec une connaissance très sérieuse des documents originaux, avec une sévérité peut-être excessive pour l'ancien régime.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — Le second volume de M. LAVISSE sur la jeunesse de Frédéric II, intitulé *le Grand Frédéric avant l'avènement* (Hachette), l'emporte encore sur le premier en intérêt historique et psychologique. La douloureuse adolescence de Frédéric, ses relations avec sa sœur, ses querelles avec son frère offrent une série de scènes dramatiques que M. Lavissee a admirablement contées, mais qui étaient connues dans leurs traits principaux, et il était relativement facile de montrer comment la cruelle éducation de Frédéric-Guillaume, tout en trempant le caractère de Frédéric et en le préparant à ses devoirs de roi, avait desséché une âme que la nature n'avait pas faite insensible. Ce qui était plus difficile, c'était de montrer comment s'était formée l'intelligence de Frédéric, une fois qu'il s'était résigné et à son mariage sans amour et à l'apprentissage du métier de roi, comment s'étaient faites sa philosophie du monde et de

la vie, et ses idées sur l'Europe et sur la Prusse, comment enfin s'était développé le génie politique le mieux pondéré, le plus clairvoyant et le plus capable de créer des œuvres durables, que l'histoire ait peut-être jamais vu. M. Lavisce nous le montre successivement dans la triste résidence de Neu-Ruppin, où il n'est entouré que de subordonnés sans culture et sans esprit, mais où il apprend à administrer des domaines, à l'armée pendant la campagne de 1734, puis à Rheinsberg, où il trouve enfin la vie et la résidence qui lui convenaient, entouré d'amis de choix, entretenant une correspondance active avec les esprits les plus éclairés du temps, se préparant par l'étude des lettres et de la philosophie à la carrière politique la plus laborieuse, la plus active, la plus difficile qui fût jamais. M. Lavisce a bien vu et bien indiqué ce qu'il y a de limité et d'étroit dans les conceptions de Frédéric, mais aussi ce qu'elles ont de solide et de fort ; les liens qui rattachent sa religion, ou plutôt son irréligion, à sa politique, ce qu'il y a de noble dans son idée de la monarchie considérée comme un service public, sa lucidité extraordinaire à saisir la réalité, ce mélange de philosophie, d'esprit pratique et d'héroïsme qui lui permit d'être toujours capable de toutes les tâches, tout en demeurant toujours supérieur à l'œuvre qu'il accomplissait. — Ce portrait de Frédéric à Rheinsberg est un chef-d'œuvre de psychologie historique. Mais il y a dans ce volume quelque chose de supérieur au portrait de Frédéric, c'est la peinture des derniers temps de la vie de Frédéric-Guillaume. A côté de ceux qui, comme Macaulay et les historiens français en général, n'ont vu en Frédéric-Guillaume qu'un tyran grotesque, un fou cruel, et ceux qui, comme la plupart des historiens prussiens contemporains, n'ont vu en lui que l'administrateur actif et intelligent, M. Lavisce a su conserver à cette puissante figure toute son originalité, je dirai même toute sa grandeur. Il a donné le relief le plus expressif à ses ridicules et à ses vices, mais aussi à ses vertus d'homme et de roi. Le récit de sa maladie et de la lutte soutenue par cet intraitable et fantasque tyran contre son mal, contre les médecins qui le soignent, contre les pasteurs qui, avec une rudesse égale à la sienne et un courage moral digne des vieux prophètes, veulent le contraindre à la repentance, est admirable d'un bout à l'autre. Ces pages de M. Lavisce sont d'un maître écrivain et d'un historien de premier ordre.

G. MONOD.

Il a paru dernièrement toute une série d'ouvrages et de publications de valeur sur l'histoire d'Italie et en particulier sur les rapports de ce pays avec la France. L'un de ceux dont la lecture est la plus attrayante, sinon la plus instructive, est le livre de M. Joseph RENNACH, *la France et l'Italie devant l'histoire* (Alcan, in-8°). Il est écrit

de verve, dans une langue imagée et rapide; il a l'éclat, la cohésion, l'unité, au moins apparente, des œuvres venues d'un seul jet. Malheureusement, il a les défauts de ses qualités. Ce n'est pas que les vues justes sur des points de détail et même sur des périodes entières ne s'y rencontrent. Toute la partie relative à Charles VIII en Italie, notamment, la meilleure du livre, est à signaler. M. J. Reinach a très bien montré le malentendu complet qui exista pendant toute la durée de l'expédition entre le prince français, vrai paladin des romans de chevalerie, et les Italiens d'alors, qui ne l'avaient appelé que pour se servir de lui. Le désaccord éclata dès les premiers jours, quand les Français se trouvèrent pris, sans s'en douter, dans la terrible rivalité de Florence et de Pise. Mais, sauf certains points, à propos desquels l'auteur a été, pour ainsi dire, porté par son sujet en même temps qu'il était guidé par de bons travaux antérieurs, son livre nous paraît bien plus brillant que solide. Historiquement, il prête beaucoup à la critique; politiquement, je me demande s'il contribuera à resserrer les liens anciens et nombreux qui unissent la France et l'Italie. L'idée générale est contestable : peut-on réellement soutenir que toutes les interventions de la France en Italie aient eu pour but de travailler à sa liberté et à sa grandeur? D'ailleurs les éléments manquent pour essayer une généralisation complète sur l'histoire de nos rapports avec l'Italie. M. J. Reinach devait échouer dans sa tentative, parce qu'elle était prématurée. S'il pouvait sur certains points, en approfondissant son sujet, arriver à une conclusion juste, cela lui était impossible sur d'autres. Sur les projets de Chauvelin, on n'est pour ainsi dire pas renseigné; sur ceux de d'Argenson, sur lesquels il a écrit pourtant des pages intéressantes, on ne l'est guères davantage. Il en est à peu près de même sur la période révolutionnaire. C'est à peine si la lumière commence à se faire sur l'influence qu'a eue la Révolution sur la formation de l'unité italienne.

Deux publications récentes l'aideront à se produire. La première est due à un Français; ce sont les *Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux* (Savine, in-8°), publiés par M. Léonce GRASILLIER. L'auteur de ces Mémoires était, il faut bien l'avouer, un assez triste personnage; il fut mêlé à l'arrestation de d'Antraigues et ne valait guères mieux que cet aventurier de l'émigration. Fils d'un confiseur de Lavour, tour à tour séminariste, avocat au parlement de Toulouse, employé aux écuries de Monsieur, garde national et officier à l'armée d'Italie, il était avant tout policier. Il avait naturellement le goût des aventures et, on le sent à le lire, il menait avec amour une négociation ou plutôt une intrigue. Soit qu'il contribue à l'arrestation du duc du Châtelet, soit qu'il joue dans les États de terre ferme, au moment

de la chute de Venise, un rôle sur lequel ses Mémoires se montrent, évidemment à dessein, à la fois très prolifiques et très confus, il est clair qu'il se complait dans ces besognes peu délicates et qu'il y apporte la passion d'un artiste pour son art. Brave avec cela et certainement d'une intelligence au-dessus de l'ordinaire. M. L. Grasilier a consacré à raconter sa vie une introduction très minutieuse et très fouillée. Quant aux Mémoires eux-mêmes, dont on nous donne seulement un premier volume s'arrêtant au moment où Landrieux rêve ni plus ni moins qu'une royauté sur la Vénétie de terre ferme (avril 1797), ils sont d'une lecture pénible, bourrés de pièces et de documents dont la plupart sont d'un médiocre intérêt général, et, somme toute, moins curieux qu'on n'aurait pu l'espérer de la part du chef du bureau secret de l'armée d'Italie, mais ils n'en restent pas moins un document où il y aura beaucoup à prendre.

On pourra consulter avec plus de fruit encore l'ouvrage publié par un savant italien connu par ses nombreux travaux, M. Leone VICCHI, *les Français à Rome pendant la Convention (1792-1795)*¹. Ce n'est pas seulement, tracé d'une façon définitive, le tableau du meurtre de Basseville et des événements qui l'ont précédé ou suivi, c'est aussi une peinture très approfondie et très vivante des différents mondes qui se partageaient la Rome d'alors, cour papale, révolutionnaires romains, émigrés, personnel diplomatique de la république, élèves de l'Académie de France, etc. Grâce à une érudition très minutieuse, M. Vicchi les fait revivre sous nos yeux, et son livre sera d'autant plus précieux qu'il est complété par un copieux appendice où sont rassemblées plus de deux cents pièces inédites ou peu connues. J'ajouterai que l'auteur fait preuve d'autant d'impartialité que de science, et que ce livre, dont les trois premiers exemplaires ont été offerts à Sa Sainteté, au président de la République et au roi d'Italie, est écrit en français. L'auteur est de ceux qui pensent qu'aimer la France est d'un bon Italien comme aimer l'Italie est d'un bon Français. Je n'en veux pour preuve que ces lignes qui terminent son livre et que je me reprocherais de ne pas citer : « Les immenses dommages que les Italiens souffrirent alors furent en partie réparés par la générosité des Français. La liberté, qui n'est pas un mince présent, fit après tout un grand chemin, et, si l'argent ne revint pas, les trésors d'art revinrent de la France. Sans Marengo et sans Solferino, une Italie unie et puissante n'existerait pas. Paix donc, et ne remuons pas le passé ! »

On pourrait dire que c'est à développer ces idées qu'est consacré le

1. En vente à Fusignano, chez l'auteur.

livre de M. G. GIACOMETTI, *la Question italienne, période de 1814 à 1860*. Pour M. Giacometti, l'état politique actuel de l'Europe est un état artificiel. Il n'y aura une sorte d'équilibre rétabli que lorsqu'au groupement présent en sera substitué un autre, dans lequel le groupe latin et catholique, le groupe germanique et protestant, le groupe slave et grec orthodoxe se feront mutuellement contrepoids. Le plus grand obstacle à l'établissement de cet état de choses, ce sont les dissentiments, ou plutôt les malentendus, qui séparent deux des membres du groupe latin et catholique, la France et l'Italie. Comme ces malentendus reposent la plupart du temps sur des erreurs de fait, M. Giacometti a pensé que la première chose à faire était de dissiper ces erreurs, et il a entrepris, dans cette intention, une série de publications dont celle-ci est la première. Il ne nous appartient pas de juger quelle peut être la valeur pratique de la théorie politique que ce livre est consacré à servir. Tout au plus m'est-il permis de constater qu'elle semble conforme au mouvement qui pousse l'humanité à se grouper en associations de plus en plus étendues et complexes, qui a substitué le clan à la famille, la province au clan, la nationalité à la province, et qui pourrait bien substituer un jour la race à la nationalité. Mais la partie purement historique du livre relève de cette revue et, à ce titre, nous sommes heureux de le signaler comme un des travaux les plus clairs, les plus justes, les mieux renseignés sur l'Italie contemporaine. Avec une pénétration très souple et une connaissance très profonde de son sujet, M. Giacometti démontre victorieusement, dans une discussion très serrée et très précise, que l'opinion publique française a toujours été favorable à l'unité et à l'indépendance italiennes; que, la paix de Villafranca étant devenue inévitable, Napoléon III n'en a pas moins poursuivi son œuvre en laissant le Piémont s'annexer l'Italie centrale. Au contraire, l'Angleterre et la Prusse furent favorables à l'Autriche et hostiles aux prétentions italiennes jusqu'à la paix de Villafranca. Ce ne fut que lorsqu'elles virent le mécontentement italien à l'égard de la France, mécontentement causé par cet acte diplomatique rendu presque inévitable par leur attitude, que, pour profiter de ce sentiment et en exploiter les conséquences, elles songèrent à lier partie avec le jeune royaume contre nous et l'Autriche. Voilà, à côté de beaucoup de détails nouveaux, les points essentiels mis en lumière par ce livre. Quant à la façon dont ils sont présentés par M. Giacometti, je n'ai pas à revenir sur mes éloges; dans cet excellent travail, le fonds est digne de la forme¹.

1. Je suis très étonné de voir un historien aussi sérieux que M. Giacometti faire gagner la bataille de Marignan sur Charles-Quint (p. 188).

HISTOIRE DE FRANCE. XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES. — Tous les lecteurs du livre de M. Paul FAUCHILLE, *la Diplomatie française et la ligue des neutres de 1780* (Pedone-Lauriel, in-8°), partageront le sentiment de l'Académie des sciences morales qui a décerné à ce livre une de ses récompenses. Le sujet, d'autant plus curieux à étudier qu'il est d'un intérêt pratique toujours actuel, était vaste et difficile ; on ne l'avait jamais traité à fond. C'est cette œuvre que M. Fauchille a eu le courage d'entreprendre et qu'il a menée à bonne fin. Il a montré que, si la France, poussée à la fois par ses traditions et ses intérêts, avait eu la première idée de la ligue des neutres et avait commencé, avec quelle prudence et quelle habileté ! les négociations qui devaient aboutir à sa conclusion, c'est à la Russie, et à Catherine II en particulier, qu'on doit d'avoir précisé cette idée et d'en avoir assuré la réalisation, au moins dans une certaine mesure. Elle le fit en pleine connaissance de cause, et, si elle ne tira pas de la convention de 1780 toutes les conséquences que celle-ci comportait, ce fut aussi qu'elle le voulut bien. M. Fauchille a suivi le détail de cette diplomatie avec un soin et une conscience extrêmes ; il nous montre par quelles peines infinies, par quels efforts soutenus, au prix de quelles négociations délicates, Vergennes (car c'est à lui que revient l'honneur de cette campagne diplomatique) put arriver à amener à une action commune des puissances dont les intérêts étaient souvent différents et quelquefois opposés. Rien ne fut négligé et rien ne fut oublié pour aboutir au résultat final. M. Fauchille n'a rien négligé ni rien oublié non plus. C'est même, avec quelques bizarreries de langage¹, le seul reproche que j'aurais à lui faire. Il a péché parfois par excès de conscience et n'a pas su ou voulu élaguer des détails qui étaient, sinon inutiles, au moins de peu d'importance. Certains chapitres, notamment ceux du début sur les hésitations des Hollandais, auraient pu être allégés sans inconvénient. Mais, cela dit, son livre n'en reste pas moins une œuvre excellente, qui élucide un point d'histoire peu étudié jusqu'ici et que les diplomates comme les historiens feront bien de lire et de méditer.

Nous avons déjà dit, à propos du premier volume de M. Ch. GOMEL, consacré à Turgot et au premier ministère de Necker, de quelle importance était pour l'histoire son livre sur *les Causes financières de la Révolution française* (Guillaumin, in-8°). La seconde partie de cet ouvrage, consacrée aux derniers contrôleurs généraux, est tout aussi intéressante que la première, si même elle ne la surpasse pas

1. « Comme à Copenhague, à Stockholm..... la boussole marquait Angleterre » (p. 453).

par la clarté et la précision de l'exposé. On sent que l'auteur est familier avec les questions financières à la netteté avec laquelle il en explique le mécanisme et les rend accessibles à tous les lecteurs. Il nous montre qu'après le renvoi de Necker bien plus encore qu'avant il n'y avait de salut pour la monarchie que dans la refonte complète de son système d'impôts et dans la suppression des privilèges. Joly de Fleury et d'Ormesson, hommes médiocres, qui n'avaient pour eux, surtout le dernier, que leur honnêteté, tombèrent après avoir vainement demandé la réforme des finances à des palliatifs insuffisants. On sentait qu'il fallait un homme audacieux pour y remettre l'ordre, et on prit Calonne; malheureusement, Calonne n'avait que de l'audace, ou plutôt de l'ambition, sans la science qui la justifie ou l'amour du bien public qui l'excuse. Sous lui, le déficit et le désordre s'aggravèrent et, quand, après le court ministère de Fourqueux, Brienne lui succéda, la situation était irrémédiablement compromise. Ce dernier n'eut d'ailleurs l'énergie nécessaire ni pour établir de nouveaux impôts, ni pour supprimer les privilèges, et, quand Necker, le remplaçant, devint pour la seconde fois ministre, un courant d'opinion irrésistible voyait dans la convocation des états généraux le seul remède possible. M. Gomel a raconté ces faits avec un réel talent; il a tiré un grand parti des pamphlets et des brochures de l'époque, ce qui lui a permis de montrer comment, à mesure que le déficit s'accroissait et que le mauvais état des finances s'accroissait, l'esprit public réclamait de plus en plus énergiquement les réformes nécessaires. Les deux phénomènes s'opèrent en sens inverse, pour ainsi dire parallèlement. Je le trouve cependant trop sévère pour ce malheureux Louis XVI qui, il le reconnaît lui-même, avait tant de peine à accomplir des réformes (p. 423, note); trop sévère aussi pour Vergennes, qui, tout entier absorbé par la politique extérieure, n'était peut-être pas aussi persuadé que le dit M. Gomel d'après Droz (p. 34) de l'excellence du gouvernement absolu, mais qui s'en remettait à ses collègues du soin de lui trouver les sommes dont il avait besoin, et devait d'ailleurs juger de son intérêt de ne pas trop s'occuper d'affaires intérieures pour garder toute son indépendance dans la direction de notre diplomatie. Il y a là une nuance que je signale à M. Gomel. Toutefois, ces légères divergences n'enlèvent rien au mérite de son livre et il ne me reste qu'à souhaiter qu'il nous donne prochainement, écrite avec les mêmes qualités de critique, d'aisance et de connaissance du sujet, cette histoire financière de l'Assemblée constituante qu'il nous promet dans sa préface.

M. G. LENÔTRE a eu l'idée d'étudier *la Guillotine pendant la Révolution* (Perrin, in-8°). On trouvera dans ce livre, dont le sujet est

répugnant, mais qui est disposé et écrit avec clarté, quelques détails curieux sur la condition des exécuteurs avant, pendant et après la Révolution, notamment sur la famille des Sanson, sur laquelle M. Lenôtre fait la lumière en détruisant la légende des fameux Mémoires, sur l'invention et les premiers essais de la guillotine. Le chapitre relatif aux bourreaux amateurs est un document de plus sur l'état d'esprit de certaines personnes au moment de la Terreur. Mais, en somme, il y a peu de choses nouvelles, et, puisqu'il avait le courage d'aborder un tel sujet, l'auteur aurait pu le creuser davantage. Il ne semble pas d'ailleurs très au courant de l'histoire révolutionnaire et on le voit lire *Chanier* au lieu de *Charrier* (p. 53), dont le nom aurait dû lui être connu.

On aurait tort de se plaindre de l'abondance des Mémoires militaires sur la Révolution et l'Empire qui se publient depuis plusieurs années. Outre que, durant cette période, le théâtre de la guerre a été si vaste que chaque auteur de Mémoires est à peu près seul à parler de certains détails, ces publications ont chacune une physionomie particulière. Les *Mémoires du général Bigarré* (Kolb, in-8°) ne font pas exception à cette règle. Bigarré avait été à Saint-Domingue et en Irlande, mais la partie la plus intéressante de son récit est consacrée au temps qu'il passa auprès du roi Joseph, à Naples d'abord, en Espagne ensuite. Contrairement à l'opinion la plus vraisemblable et la plus généralement acceptée, Bigarré soutient que Joseph était très populaire en Espagne. Il exagère évidemment, mais il ne serait pas impossible qu'il y eût une part de vrai dans cette appréciation qui mériterait d'être vérifiée. Le séjour des Français en Espagne n'a été étudié, en effet, que d'après des écrivains du parti bourbonien, et il n'est pas sûr que la lutte ait eu au début le caractère national et inexpiable qu'elle prit à la fin. Comme conteur, Bigarré se rapproche plutôt de Coignet et de Parquin; c'est dire qu'il ne redoute pas l'anecdote amusante et même leste. Il est regrettable que son manuscrit ait été publié avec si peu de soin et que notamment l'orthographe des noms propres soit si défectueuse.

Les *Mémoires du chancelier Pasquier* (Plon, in-8°), dont M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient de donner le tome I, sont une œuvre d'une tout autre envergure. On savait que M. Taine les avait longuement utilisés et on les attendait avec impatience. L'attente ne sera pas trompée. Ces Mémoires constituent une source historique de premier ordre; ils sont en outre une des lectures les plus attachantes qu'il soit possible de faire. Le duc Pasquier, par ses origines, par ses traditions de famille comme par son tempérament et par la nature de ses travaux, était un esprit plus pondéré que hardi et plus sage qu'au-

dacieux. Il avait, à l'endroit des nouveautés, une réserve hautaine, presque méprisante, et, surtout au début de sa vie, il était plus épris d'ordre et d'autorité que séduit par les luttes ardentes qu'entraîne toujours avec elle la liberté; mais, par un phénomène qui ne peut se produire que chez une intelligence à la fois juste et large, il profita des enseignements de sa longue existence, et quand il prit la plume, en 1822, il pouvait se rendre cette justice qu'il écrivait « sans passion, sans haine, sans envie. » Tout ce qu'il avait vu et fait ne lui avait servi qu'à mieux comprendre son temps. Aussi, c'est mieux que des Mémoires qu'il a écrit, c'est de l'histoire. Les souvenirs du chancelier Pasquier n'ont des premiers que la netteté avec laquelle ils laissent transparaître la personnalité de celui qui les a écrits; ils ont de la seconde la sérénité, la hauteur de vues, la justesse des jugements. Il serait trop long d'indiquer tout ce qu'il y a d'intéressant dans ce premier volume, qui fait si vivement désirer les autres, mais il est cependant impossible de ne pas signaler le tableau charmant que trace l'auteur de la société parlementaire à la veille de la Révolution, le récit de sa vie et de son mariage sous la Terreur et le jugement général qu'il porte sur Napoléon. On le trouve résumé dans cette phrase qu'il écrit à propos du suicide de Pichegru, pour lequel il donne d'ailleurs de bonnes raisons : « S'il avait l'esprit capable de tout comprendre, il n'avait pas dans le cœur ce qui éclaire l'esprit sur l'avantage des résolutions généreuses » (p. 472). Il est regrettable que ce précieux manuscrit n'ait pas été accompagné de quelques notes et qu'on n'ait même pas rétabli certains noms propres étrangement défigurés ¹.

M. H. WELSCHINGER est séduit par les procès historiques, surtout par ceux où la victime a gardé les sympathies et la commisération de la postérité. Après son livre sur le duc d'Enghien, il en a écrit un sur *le Maréchal Ney* (Plon, in-8°). Il est peu d'événements qui aient autant passionné les contemporains et la postérité que le procès et la mort du maréchal. Aujourd'hui les faits sont assez loin pour permettre de formuler un jugement équitable. La Restauration était évidemment dans son droit en faisant un procès au maréchal dont la faute était malheureusement trop réelle, mais elle aurait dû comprendre qu'aucune faute n'était plus excusable. Ney fut aussi sincère quand il se laissa séduire de nouveau par Napoléon qu'il l'avait été en jurant fidélité à Louis XVIII. C'était un homme du premier mouvement, obéissant aux influences ambiantes avec une extrême facilité, une nature essentiellement primesautière à laquelle

1. Par exemple Nervagot pour Hervagault (p. 421).

il fallait le champ de bataille pour donner la mesure de toutes ses qualités. Si la Restauration s'était montrée clémente à son égard, au lieu d'être implacable et cruelle, il aurait probablement justifié la parole de Bossuet, si heureusement rappelée par M. Welschinger, et on l'aurait vu « dévoué plus que jamais à l'État et à son roi. » Ce jugement, qui est celui de M. Welschinger, nous semble donc la vérité même ; l'autre thèse que soutient son livre nous paraît plus discutable ; il attribue la condamnation et la mort du maréchal Ney à l'influence des alliés et surtout de Wellington. Les preuves qu'il en donne ne nous paraissent pas péremptoires (p. 477 et suiv.), mais elles contiennent cependant une part de vérité et, en tout cas, M. Welschinger a eu le mérite de poser la question. Son livre témoigne d'ailleurs d'un progrès ; il est aussi vivant et vibrant que ses ouvrages antérieurs ; il est d'une tenue générale plus simple et plus sévère. A part quelques longueurs dans l'exposé de la procédure, à part quelques pages exagérées sur Marmont (p. 369), à propos duquel l'auteur aurait dû se rappeler le mot si souvent cité sur la difficulté de faire son devoir dans les temps troublés, on n'a que des éloges à lui faire.

Ce ne sont pas des éloges, ce sont des remerciements que l'on a à adresser à M. Claude DE BARANTE pour la publication des *Souvenirs du baron de Barante* (Calmann-Lévy, in-8°), dont les tomes II et III, qui vont de 1813 à 1830, se sont succédé à peu d'intervalle. Le baron de Barante n'avait pas écrit de souvenirs ; c'est sa correspondance que l'on nous donne, entremêlée de quelques courts passages, dans lesquels il nous donne son opinion sur un homme ou un événement, comme à propos de M. de Villèle (II, 514), du comte d'Artois (II, 543), ou de la mort de l'empereur Alexandre I^{er} (III, 308). Mais on comprendra tout le prix d'un pareil recueil de lettres quand on saura qu'il compte parmi ses correspondants des hommes tels que Guizot, M. de Serre, Châteaubriand, Benjamin Constant, M. de Rémusat, Talleyrand, etc., et des femmes comme la duchesse de Disso, et surtout cette charmante duchesse de Broglie qui retrouvait, la plume à la main, tout le talent de sa mère avec je ne sais quoi de plus féminin et de plus délicat. C'est elle qui disait de Châteaubriand, à propos du *Génie du Christianisme* (II, 461) : « C'est un homme qui veut faire de la religion pour la bonne compagnie, comme on en voulait faire pour le peuple. » Le milieu d'opposition dynastique et doctrinaire à la Restauration revit tout entier dans ces lettres. J'ose dire qu'il n'en sort pas grand. Ce sont d'honnêtes gens, éclairés, instruits, sincèrement libéraux, qui parlent ; sauf de rares exceptions, leur vue est courte et leurs jugements sont bornés. Ils ne portent

pas leurs regards au delà de ce qui les entoure, comptent pour rien tout ce qui n'est pas ce qu'on a appelé plus tard le pays légal et ne comprennent pas que l'opposition dont ils sont les instruments inconscients devait aboutir à un état de choses qu'ils auraient repoussé de toutes leurs forces s'il leur avait été donné de le prévoir.

Les *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville* (Plon, in-8°), dont le tome III vient de paraître, empruntent leur intérêt à de tout autres qualités. Ils ne se bornent pas en effet à donner des détails sur la situation parlementaire de la France, ils en fournissent aussi sur l'attitude de notre pays à l'égard des menées de don Miguel en Portugal et de l'insurrection hellénique. M. Hyde de Neuville était ambassadeur à Lisbonne quand le premier de ces événements se produisit ; il était ministre de la marine lors du second. Mais, ce qui fait surtout la valeur de cette publication, c'est l'opinion qu'elle permet de se former sur le caractère de Hyde de Neuville. Il est difficile d'en trouver de plus nobles et de plus chevaleresques ; il était de ceux auxquels le dévouement impose le devoir de dire toujours et quand même la vérité, comme en témoigne sa lettre à la duchesse de Berry (p. 503) ; il était aussi de ceux qui mettent la patrie avant tout, celui qui avait le courage d'écrire à la duchesse d'Orléans : « Je suis, Madame, de ceux qui aiment et voient avant tout le pays. Si la République, qui, comme la monarchie légitime, est un principe, était possible, si elle pouvait se maintenir, s'affermir et faire le bonheur de la France, malgré ma respectueuse et bien vive affection pour l'héritier de mes rois, prince dont le cœur est si éminemment français, je dirais, et il le dirait avec moi : « Avant tout, le pays ! » (p. 574). Voilà pourquoi il est heureux que ces Mémoires aient été mis en lumière et pourquoi il faut remercier ceux qui nous ont permis de les connaître.

Il est très intéressant de voir les fluctuations qu'ont subies les relations entre les deux cours de Berlin et de Saint-Petersbourg telles que les expose, avec netteté sinon avec pénétration, M. Édouard SIMON dans son ouvrage *l'Allemagne et la Russie au XIX^e siècle* (Alcan, in-42). Entre Frédéric-Guillaume III et Nicolas I^{er}, l'intimité fut réelle avec une nuance de timidité chez le premier, d'autorité tempérée par le respect chez le second. En somme, sauf la reconnaissance de la monarchie de Juillet par la Prusse et sauf quelques velléités de résistance au moment des conférences de München-Gractz, la politique russe se servit de la politique prussienne et la domina. Avec une tendance à plus d'indépendance de la part de la Prusse, cette situation persista sous Frédéric-Guillaume IV, peut-être grâce à la révolution de 1848 qui empêcha un rapprochement de Nicolas

avec la cour des Tuileries. Elle éprouva un changement notable sous Alexandre II. Non pas que les bons rapports n'aient pas persisté sous son règne entre la Prusse et la Russie ; ils ne furent jamais plus cordiaux et plus intimes, mais l'influence se déplaça. Grâce à l'attitude habile de la Prusse dans la question polonaise et en Orient, la Russie lui permit de faire à son gré les deux guerres de 1866 et de 1870, et après cette époque, grâce aussi à l'autorité morale que l'empereur Guillaume tenait de son âge et de sa parenté, la politique allemande domina à Saint-Pétersbourg. Elle ne fut pas assez puissante toutefois pour empêcher Alexandre II de s'opposer à toute nouvelle guerre contre la France. Dès les dernières années de ce prince, on pouvait donc déjà voir les premiers symptômes de cette évolution qui est devenue définitive sous Alexandre III. Sous ce prince, la Russie n'a plus eu qu'une politique essentiellement russe et aussi essentiellement pacifique. Le gouvernement s'est mis par là pleinement d'accord avec le sentiment populaire, plutôt hostile que favorable aux Allemands.

C'est une page importante de l'histoire diplomatique de notre temps qu'a tracée M. Édouard Simon. On trouvera de curieux détails sur d'autres points de cette période dans les *Épisodes d'histoire contemporaine* (Calmann-Lévy, in-12), tirés des papiers de M. Thouvenel et publiés par son fils, M. L. THOUVENEL. La première partie de ce volume contient des lettres familières, écrites de verve par un esprit très fin, très cultivé et très libre. Elles sont relatives à deux missions que remplit M. Thouvenel en Espagne (1844) et à Bruxelles (1845). Mais la politique y tient moins de place que les récits de voyage, les observations sur les mœurs et les arts, et aussi un peu, il faut bien le dire, quelques commérages. Il n'en est pas de même pour la seconde partie. Là, la politique tient la première place, soit que M. Thouvenel nous fasse part de ses jugements sur la cour de Bavière, soit qu'il nous initie à quelques-uns de ses actes au début du second empire, un peu avant sa nomination ou au début de ses fonctions au Ministère des affaires étrangères comme directeur politique. Pour cette partie, M. L. Thouvenel a encadré le récit de son père dans un exposé clair et concis où l'on sent la main d'un diplomate de profession.

Les *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, publiés par le comte DE TOCQUEVILLE (Calmann-Lévy, in-8°), n'offrent pas moins d'intérêt. Il serait difficile de trouver de la révolution de 1848 un tableau plus vivant, plus animé que celui qu'en a tracé l'auteur. Il montre d'abord quelles en furent les causes profondes. « L'esprit particulier de la classe moyenne devint l'esprit général du gouvernement ; il domina

la politique extérieure aussi bien que les affaires du dedans : esprit actif, industrieux, souvent déshonnête, généralement rangé, léméraire quelquefois par vanité et par égoïsme, timide par tempérament, modéré en toute chose, excepté dans le goût du bien-être, et médiocre; esprit qui, mêlé à celui du peuple ou de l'aristocratie, peut faire merveille, mais qui, seul, ne produira jamais qu'un gouvernement sans vertu et sans grandeur. » Quand la révolution renversa ce gouvernement, ceux qui en faisaient partie ou qui en avaient profité se sentirent « atteints non seulement dans leurs opinions politiques, mais dans le plus sensible de leur intérêt privé. » De même, ils résistèrent énergiquement aux combattants de juin, parce qu'alors « l'insurrection fut de telle nature que toute transaction avec elle parut sur-le-champ impossible et qu'elle ne laissa, dès le premier moment, d'autre alternative que de la vaincre ou de périr. » Le genre de talent de Tocqueville excelle à résumer ainsi dans une phrase lapidaire tout un ordre d'idées ou toute une situation. On s'en rendra compte en lisant son récit de la journée du 15 mai et de l'insurrection de juin. Il n'est pas moins habile à caractériser un personnage en quelques traits expressifs. Dans ses Souvenirs, nous voyons successivement passer M. Duchâtel, « plein de mépris et de bienveillance pour ses semblables; » Lamartine, ne voulant pas lire une liste de candidats parce que son nom y figure, tandis que Crémieux au contraire s'écrie, après l'avoir lue : « Vous moquez-vous de moi de me proposer de lire au peuple une liste sur laquelle mon nom ne se trouve pas? » Ampère, « portant dans la littérature l'esprit des salons et dans la politique l'esprit littéraire; » Blanqui, « qui semblait avoir vécu dans un égot et en sortir; » Louis Blanc, grotesque et disert, « un serpent auquel on pince la queue; » Goudchaux, avec sa bravoure réelle, mais qui étonnait; Thiers, se jetant au cou de Lamoricière qu'il n'aimait pas, car « le grand péril est comme le vin, il rend les hommes tendres; » Falloux, acceptant le ministère par le conseil de son confesseur; Cavaignac enfin, dont l'esprit, quand il « gagnait les hauteurs de son âme, approchait le sublime. » C'est après avoir lu ces tableaux et ces portraits que l'on comprend vraiment la portée de l'un des mots les plus profonds du livre, « il me semblait toujours qu'on fût occupé à jouer la Révolution française plutôt encore qu'à la continuer » (p. 73). La troisième partie du volume est consacrée au récit du rôle joué par Tocqueville dans le Cabinet du 2 juin 1849 où il avait le portefeuille des affaires étrangères. Il y termina assez heureusement les affaires de Piémont et celles de Hongrie, mais son témoignage n'apporte rien de bien nouveau. Peut-être, comme cela eut lieu si souvent sous l'empire, les affaires importantes allaient-

elles déjà aboutir au cabinet du président plutôt qu'à celui du ministre.

Il n'y a qu'un mot à dire du volume consacré à *William Ewart Gladstone*, par Marie DROXSART (Calmann-Lévy, in-12) ; c'est une œuvre pleine de talent, d'une lecture des plus agréables et qui témoigne d'une grande connaissance des hommes et des choses de l'Angleterre contemporaine ; mais c'est un pamphlet. Il n'y a pas d'autre expression pour caractériser cette étude sur l'homme éminent qui, entré au Parlement en 1832, préside encore en ce moment aux destinées de son pays. Que dans une si longue carrière politique il ait pu avoir des faiblesses et commettre des erreurs, il serait difficile qu'il en fût autrement, mais on ne saurait à priori suspecter sa sincérité et il n'en reste pas moins l'un des hommes les plus éloquents, les plus libéraux et les plus respectables de notre temps. Il est fâcheux que, même en se montrant l'adversaire passionné de M. Gladstone, l'auteur de ce livre n'en ait pas tenu compte.

La curiosité, une curiosité douloureuse, est toujours émue par ce qui a rapport aux événements de 1870-71. On lira donc avec intérêt les *Souvenirs de guerre* du colonel Henri DE PONCHALON (Lavauzelle, in-12). On y trouvera peu de choses nouvelles, mais c'est le récit d'un témoin qui, après Wissembourg et Frœschwiller, combattit à Sedan, put s'en échapper et, grâce au bon accueil de quelques Belges, revenir à Paris où il prit part au siège. Il faut signaler dans ces pages, reproduction de notes journalières, l'audace avec laquelle les officiers allemands se renseignaient (p. 83), les détails sur le combat du 24 octobre à Longboyau (p. 166), la lassitude de la guerre qui se manifestait dans les deux camps dès le 17 janvier (p. 225), le récit de l'entrée des Allemands à Paris (p. 255) et surtout la lâcheté de ceux qui allaient plus tard faire cette Commune prévue par tous ceux qui assistaient au siège.

Le général THOMAS, dans son livre posthume *Paris, Tours, Bordeaux* (Lib. illustrée, in-8°), a porté sur ces hommes le même jugement sévère. Ce n'est pas le seul que renferme son livre, d'un intérêt si passionné et si poignant. Tous ceux qui, jeunes ou vieux, ont vécu durant la guerre de 1870-71, revivent ces années terribles en le lisant. C'est le début de la campagne avec des soldats jetant leurs cartouches pour boire tandis que des officiers faisaient passer le Rhin par les Prussiens à Forbach (p. 33) ; ce sont les cris de trahison, poussés après les premières défaites par des déserteurs qui n'avaient même pas vu le feu ; ce sont les séances du gouvernement de la Défense nationale présidées par un Crémieux ramolli et bavard, ayant besoin d'être « guidé dans ses actions » par « deux femmes de

sa plus proche parenté » (p. 88); c'est le fameux Duportail destituant un colonel de la direction d'artillerie de Toulouse pour le remplacer par son fils (p. 458); ce sont les compagnies de chemins de fer hésitant à faire l'indispensable pour la défense. Je ne parle pas des inventeurs d'engins de guerre burlesques, mais tenaces, et faisant perdre un temps précieux, ni de l'entourage de Gambetta, où Pipe-en-Bois donnait des ordres, et qui méritait si justement le mot du général Haca : « Voyons, monsieur Gambetta... vous devez apprécier à leur juste valeur ces gens qui vous entourent...; empressez-vous donc de les jeter à l'eau¹. » Seul, Gambetta survit dans ce livre sévère et amer qui rend pleine justice à son intelligence, à son patriotisme, pour tout dire à son grand cœur. Après avoir adressé quelques éloges à M. de Freycinet la première fois que son nom s'est trouvé sous sa plume, le général Thoumas n'a pas manqué une occasion, dans le reste du livre, de signaler ses faiblesses. Il rend en revanche pleine justice à une foule de collaborateurs dévoués, obscurs pour la plupart, mais qui firent tout leur devoir. C'est grâce à eux, grâce à leur dévouement, animé et dirigé par l'enthousiasme énergique de Gambetta, que la France dut cette lutte de la seconde partie de la guerre où fut sauvé son honneur. C'est parce que leurs actions sont racontées dans ce livre avec une simplicité qui a l'accent de la vérité qu'il reste, malgré tout, une œuvre consolante et, en outre, une source historique de premier ordre pour l'époque si triste dont il s'occupe.

Louis FARGES.

GRÈCE.

Parmi les travaux historiques publiés en Grèce pendant les années 1894-93, ceux qui méritent d'être mentionnés dans la *Revue historique* sont les suivants :

1. Histoire de l'Hellénisme contemporain depuis la création du royaume de Grèce jusqu'à nos jours, par M. Épaminondas KYRIAKIDÈS². De ce traité historique, qui comprendra deux volumes, le premier seul a paru; il embrasse la période qui va de la création du royaume de Grèce jusqu'à l'année 1858, époque où l'on a célébré le 25^e anniversaire de l'avènement du roi Otton. Comme j'ai eu autrefois l'oc-

1. M. Thoumas en excepte M. Spuller, qui représentait « le calme et le bon sens dans la fournaise où nous travaillons. »

2. *Ιστορία τοῦ συγχρόνου ἑλληνισμοῦ ἀπὸ τῆς ἰδρύσεως τοῦ βασιλείου τῆς Ἑλλάδος μέχρι τῶν ἡμερῶν ἡμῶν 1832-1892*. Athenes, 1892.

casion de l'indiquer aux lecteurs de la *Revue historique*, le seul ouvrage d'ensemble paru en Grèce et en langue grecque sur la Grèce contemporaine était celui qui fut publié en 1890 par M. G. Cremo; l'ouvrage de M. Kyriakidès le dépasse en étendue (le premier volume compte à peu près 700 pages); il est plus détaillé, plus méthodique dans la forme et plus judicieux dans la manière de présenter et d'apprécier les faits historiques. En outre, l'auteur, en écrivant l'histoire de la Grèce, a étendu ses études sur les destinées de toute la race hellénique, et surtout sur celle de l'église de Constantinople, ce qui explique et en partie justifie le titre de l'ouvrage, quoiqu'il fût préférable de réserver le titre d'histoire de l'hellénisme à l'histoire de la vie intellectuelle de la race hellénique¹. C'est aussi pourquoi M. Kyriakidès a composé en forme d'introduction un tableau sommaire des destinées de la nation grecque et surtout de l'Église de Constantinople.

2. Histoire d'Otton, roi de Grèce (1832-1862), par M. Tryphon EVANGELIDIS². Cet ouvrage contient, comme celui de M. Kyriakidès, l'histoire de la Grèce sous le roi Otton, mais sous la forme d'une biographie. M. Evangelidis écrit son histoire avec un vigoureux sentiment national, mais sans le talent critique et l'esprit politique de M. Kyriakidès. Il a tiré ses renseignements des monographies publiées, soit par des Grecs soit par des étrangers sur la Grèce, et en partie aussi de l'histoire de M. Kyriakidès, tandis que ce dernier a puisé à des sources plus originales. L'ouvrage de M. Evangelidis, comme celui de M. Kyriakidès, est orné de nombreux portraits de personnages politiques et militaires. M. Evangelidis vient en outre de traduire en grec l'histoire du grand Napoléon par M. Roger Peyre.

3. Histoire d'Argos avec des illustrations depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par le prof. J. K. COPIHIOTI, 1892³.

Cet ouvrage est un grand traité historique, géographique et archéologique sur Argos, publié en fascicules, dont jusqu'ici seize ont été publiés. Après un long préambule sur l'importance d'Argos dans l'histoire ancienne et moderne, les cinq premiers fascicules con-

1. Quand il s'agit d'histoire de toute la race hellénique et non de la Grèce proprement dite ou du royaume actuel de Grèce, il serait plus convenable d'employer le terme d' « Histoire de la nation grecque, » comme feu l'historien Paparrigopoulo a intitulé son histoire (Ἱστορία τοῦ Ἑλληνικοῦ Ἔθνους).

2. Ἱστορία τοῦ Ὀθωνος, βασιλέως τῆς Ἑλλάδος, 1832-62, κατὰ τὰς νεωτάτας πηγὰς. Athènes, 1893, 800 p.

3. Ἱστορία τοῦ Ἀργους, μετ' εἰκόνων ἀπὸ τῶν ἀρχαιότατων χρόνων μέχρι ἡμῶν. Athènes, 1892.

tiennent la topographie comparée d'Argos et de l'Argolide. La description géographique d'Argos et surtout la détermination des localités anciennes par la comparaison des nomes modernes avec ceux de l'antiquité ont été traitées par l'auteur avec une scrupuleuse minutie; la citation des inscriptions et d'autres monuments anciens y tient une grande place. La partie consacrée à la topographie remplit 463 pages de l'ouvrage. A partir de la page 464, commence l'histoire proprement dite; on y retrouve le même esprit de recherche minutieuse; chaque ville historique de l'Argolide y a son histoire particulière. Les hommes illustres d'origine argolienne, mythiques ou historiques, y occupent une grande place. Puis vient l'histoire des institutions politiques, et celle des arts et des artistes. Les détails sont si abondants qu'ils feraient perdre de vue l'ensemble, si l'ouvrage n'était pas avant tout un recueil de traités particuliers sur Argos. La partie déjà parue va jusqu'à la domination romaine. Outre les grandes inscriptions citées dans le texte, chaque fascicule est suivi de trois à cinq planches contenant des figures mythiques, historiques ou archéologiques. L'ouvrage de M. Cophinioti est un des plus complets et des plus importants dans son espèce qui aient été publiés en Grèce. Il est le fruit d'un travail consciencieux dans lequel l'auteur a été constamment soutenu par l'amour de son pays natal.

4. Un petit mais très intéressant traité historique a été publié par M. Marco REXIERI, le savant directeur honoraire de la banque nationale de Grèce. Il a pour titre : Métrophane Critopoulo et ses amis en Angleterre et en Allemagne, 1617-1628¹. Métrophane Critopoulo était un savant prêtre qui vivait à Alexandrie au commencement du xvii^e siècle, au temps du fameux patriarche grec Cyrille Loukari, qui devint ensuite patriarche œcuménique. Invité par l'archevêque de Canterbury G. Abbot, sur l'ordre du roi Jacques I^{er}, à envoyer à l'Angleterre un savant prêtre grec pour y étudier la science théologique, le patriarche désigna Métrophane Critopoulo. Celui-ci resta longtemps en Angleterre; en revenant, il visita aussi l'Allemagne, où il lia connaissance avec beaucoup de savants allemands; quelque temps après son retour, il fut promu au trône patriarcal d'Alexandrie. Sur ce personnage a déjà paru, en 1870, un petit ouvrage composé par le savant prêtre grec Andronico DÉMÉTRACOPOULO². Dans

1. Μητροφάνης Κριτόπουλος και οι ἐν Ἀγγλίᾳ και Γερμανίᾳ φίλοι αὐτοῦ (1617-1628). Athènes, 1893.

2. Δοκίμιον περὶ τοῦ βίου και τῶν συγγραμμάτων Μητροφάνους τοῦ Κριτοπούλου πατριάρχου Ἀλεξανδρείας.

cette biographie, l'auteur traitait aussi des relations du patriarcat grec avec les savants allemands, en utilisant une correspondance de Critopoulo avec ces savants, trouvée en manuscrit à la bibliothèque publique de Hambourg. Après ce *Δοκίμιον*, on a trouvé d'autres documents sur le même personnage dans la bibliothèque patriarcale d'Alexandrie; ils ont été publiés par Gerasimo Mararaki en 1884. Enfin, très récemment, M. Renieri a reçu d'Égypte un nouveau manuscrit sur Métrophane Critopoulo. Ce manuscrit n'est autre chose qu'un album de 300 pages (ou, comme l'appelle Critopoulo même, une *Φιλοθήκη*), contenant des souscriptions et quelques lignes amicales en anglais, en grec ou en latin. Cet album paraît être l'itinéraire (*ἑξοικιστικόν*) ou une partie de l'itinéraire de Critopoulo, dont l'existence était connue, mais sur le contenu duquel on ne savait rien. L'opuscule de M. Renieri est écrit avec beaucoup d'exactitude; il est basé sur des études très intéressantes concernant les relations qui existaient au xvii^e siècle entre l'Église grecque et les nouvelles Églises protestantes de l'Europe du Nord.

5. Monuments de l'histoire d'Athènes, par M. D. CAMBOUROGLOU¹. Nous avons déjà mentionné cet ouvrage dans la *Revue historique* (1890); les tomes II et III en ont paru en 1891 et en 1892. Avec le troisième volume est close la première partie du traité. De la deuxième partie, qui se rapporte à l'histoire proprement dite², ont été publiés déjà le premier et le second volume. Ces deux volumes contiennent l'histoire de la ville d'Athènes pendant la domination turque, de l'année 1458 à 1687. Il reste à paraître le troisième volume, qui continuera l'histoire de la domination turque, depuis 1687 jusqu'à 1821.

6. Documents inédits sur Riga Palestinli et ceux qui ont été martyrisés avec lui, extraits des archives de Vienne et publiés par Émile LEGRAND, avec une traduction grecque par Sp. LAMPROS³. Le titre même de cet ouvrage en fait connaître le contenu. Ce sont des documents relatifs à l'arrestation et à l'interrogatoire, au jugement et au supplice de Rigas. C'est M. Legrand qui, ayant reçu ces documents importants de Vienne, les a envoyés au Syllagos Parnassos d'Athènes, et ce Syllagos les a publiés il y a deux ans. Ils nous donnent des détails très intéressants sur l'histoire de la conjuration de Rigas et de sa mort tragique. Tout ce qu'on peut dire ici en deux

1. *Μνημεῖα τῆς ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων.*

2. *Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων. Τουρκοκρατία.*

3. *Ἀνέκδοτα ἔγγραφα περὶ Ῥήγα Βαλεστινῆ καὶ τῶν σὺν αὐτῷ μαρτυρησάντων ἐκ τῶν ἐν Βιέννῃ ἀρχείων ἐξαχθεῖσα καὶ δημοσιευθεῖσα.* Athènes, 1891.

mots, c'est que de ces documents la personnalité de Rigas, le πρωτομάρτυς de la grande lutte nationale, se dégage avec un caractère plus historique; l'aurole poétique qui l'enveloppait jusqu'ici s'est dissipée. La claire lumière de l'histoire n'enlève cependant rien à la grandeur morale du célèbre patriote.

7. Révélations du martyre de Rigas, avec des illustrations et fac-similés, par M. Sp. LAMPROS¹. C'est une courte biographie de Rigas; elle ne compte que 454 pages; on n'y trouve presque rien qui ne soit déjà dans l'ouvrage que nous venons de mentionner.

8. De l'Histoire de la Grèce par M. Spiridion P. LAMPROS a été publié, pendant l'année 1892, le troisième volume, qui est consacré à l'histoire byzantine, depuis la prise de Corinthe jusqu'aux temps de l'impératrice Irène (à la fin du VIII^e siècle). Le quatrième et dernier volume de cet ouvrage, contenant le reste de l'histoire byzantine et l'histoire de la domination turque, comme celle de la guerre de l'indépendance jusqu'à la création du royaume de Grèce, sera publié, comme l'auteur l'a déclaré, avant la fin de l'année 1893.

Depuis le mois de décembre 1892, M. LAMPROS a commencé à publier en fascicules une traduction de l'Histoire romaine de Francesco Bertolini². Dix fascicules ont déjà paru.

9. L'Art byzantin et les artistes byzantins, avec trente illustrations, par M. T. MAUROΓΙΑΝΝΙ³. Après une introduction, dans laquelle l'auteur expose la transition de l'art antique de la Grèce à la période byzantine, commence l'histoire propre de l'art byzantin ou chrétien dans l'Orient grec depuis les premiers siècles jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Quelques pages ont été aussi consacrées à l'état de l'art religieux pendant la domination turque. La plus grande partie du livre consiste en descriptions de divers monuments, tels que sculptures, figures et miniatures, de Constantinople et d'autres villes de l'empire byzantin.

P. CAROLIDÈS.

1. Ἀποκαλύψεις περὶ τοῦ μαρτυρίου τοῦ Ῥήγα μετὰ εἰκόνων καὶ πανομοιότητων. Athènes, 1892.

2. Ῥωμαίων ἱστορία ἀπο τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μερὶ τῆς καταλύσεως τῆς δυτικῆς αὐτοκρατορίας, μετ' εἰκόνων ὑπὸ Φραγκίσκου Βερτολίνου, καθηγητοῦ τῆς ἱστορίας ἐν τῷ Πανεπιστημίῳ Βονωνίας, μετὰ προσθηκῶν καὶ βελτιώσεων.

3. Βυζαντινὴ τέχνη καὶ Βυζαντινὰ καλλιτέχναι. Athènes, 1893.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Henri FRANCOU. **L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes.** Paris, Bouillon; Bruxelles, Hayez, 1893. In-8°, 427 pages.

Cet ouvrage comprend deux parties : 1^o avant Clisthènes; 2^o Clisthènes.

1^{re} partie. — M. F. s'efforce de déterminer, en remontant à leur origine, le caractère propre de chacun des cadres de la cité athénienne : origine naturelle du γένος; — caractère essentiellement aristocratique de la phratric, groupe de γένη voisins à l'origine, et en aucune façon circonscription administrative; — la tribu, qui n'est pas antérieure à la cité (elle n'a été à l'origine que le mode du syncécisme), est, dès avant Clisthènes, à la fois le principe de classification des phratrics et des γένη et une subdivision administrative (tribu, trittyes, naucraries); les thiasés, γένη non nobles, commencent déjà avant Clisthènes à être admis dans les phratrics.

Cette première partie gagnerait à être réduite; elle contient les éléments de plusieurs travaux intéressants, mais il aurait fallu se borner à ce qui était strictement nécessaire à l'intelligence de la réforme de Clisthènes.

2^e partie. — Après Solon, la noblesse continue en fait à régner, soit habitude, soit timidité de la jeune démocratie, mais grâce surtout à l'influence religieuse et locale exercée par l'aristocratie sur les γένη non nobles. Cette influence, qu'Isagoras cherche à utiliser, il s'agira pour Clisthènes de la ruiner; pour cela, il faut briser ou affaiblir l'organisation gentilice et lui substituer une organisation reposant sur le principe territorial; de là la division nouvelle du territoire qui rompra les anciens groupements, et l'inscription au registre du dème qui enlèvera à la phratric son importance politique.

Les deux parties du travail de M. F. où il se montre le plus personnel, et celles aussi dont on lui saura le plus de gré, sont celles où il étudie, à l'aide de l'inscription de Décélie (décret des Démotionides, Ἐπιθήμις ἀρχαιολογική, 1888, p. 1), les rapports du dème et de la phratric (un dème pouvait être le siège d'une phratric, en ce sens qu'elle y avait son autel et ses biens, mais ses membres pouvaient parfaitement faire partie de dèmes différents), et celle qui traite cette question si complexe de la double inscription au dème et à la phratric. La coexistence de ces deux registres, dont l'un, celui de la phratric, semble absolument superflu, est une conséquence toute naturelle de l'habile modération de Clis-

thènes qui, voulant respecter les traditions religieuses des Athéniens, ne supprima en effet ni la phratrie ni l'inscription à son registre. Avant lui, pour exercer ses droits de citoyen, il fallait faire partie d'une phratrie; il déclare seulement : désormais, pour exercer ses droits de citoyen, il faudra faire partie d'un dème. Il ne légifère en aucune façon sur la phratrie, qui subsiste « dans les limites où son existence est compatible avec celle du dème; » en particulier, elle assure à tout Athénien la jouissance des droits privés pendant sa minorité. En d'autres termes, Clisthènes a simplement superposé une nouvelle institution à une ancienne, qui surnage sur tous les points où elle n'est pas couverte par sa concurrente. Des exemples, tirés des orateurs, viennent éclairer encore ces développements.

Le principal mérite de cette étude est bien d'avoir rendu facile l'intelligence d'un état de choses déjà confus par lui-même et que les travaux contemporains n'avaient pas toujours éclairci.

J. BÉRARD.

Saint Paul; ses missions, par l'abbé FOUARD. Paris, V. Lecoffre, 1892. In-8°, 544 p.

M. l'abbé Fouard a entrepris d'écrire l'histoire des origines du christianisme. Il a déjà publié une Vie de Jésus et une Vie de saint Pierre. Ces ouvrages ont eu beaucoup de succès dans le public spécial auquel ils étaient destinés. La Vie de Jésus en deux volumes en est à sa sixième édition (format in-8°) et à sa septième (format in-12). Celle de saint Pierre, parue également en deux formats, a eu jusqu'ici trois éditions. Le quatrième volume, que M. l'abbé Fouard a dernièrement publié, est intitulé : *Saint Paul et ses missions*. C'est le seul que nous connaissions et dont nous ayons à parler ici.

L'intention chez l'auteur d'écrire un ouvrage parallèle à celui de Renan est évidente. Le présent volume, en particulier, est une sorte de reproduction, à l'usage des catholiques, du *Saint Paul* de Renan. Il commence comme lui par la première mission de l'apôtre et se termine comme lui par son arrivée à Rome. Les divers sujets sont traités de manière semblable; le ton général de la narration, le compte-rendu du contenu des épîtres, la description des localités visitées par saint Paul, tout, jusqu'à la façon dont les chapitres sont coupés et intitulés, trahit l'imitation. D'ailleurs, M. l'abbé Fouard a eu l'esprit de ne pas faire de polémique; il ne réfute pas son éminent devancier; il ne le nomme même pas, sauf par hasard et dans des notes secondaires; mais on sent qu'il pense constamment à lui et veut faire, au point de vue catholique, une œuvre semblable à la sienne. On ne peut qu'être agréablement surpris de constater, dans un livre fait par un homme de foi, l'influence considérable exercée par l'œuvre de Renan. Jamais un prêtre n'aurait écrit un tel ouvrage, si Renan n'avait écrit les siens, et c'est un des

grands services que l'illustre écrivain a rendus à l'histoire des origines du christianisme que de forcer les croyants à la raconter à leur tour dans un esprit historique et critique.

Si la ressemblance avec l'œuvre de Renan s'impose, la différence des deux ouvrages s'impose aussi. Le cadre est le même; les descriptions des pays visités par saint Paul, sans avoir, bien entendu, le charme exquis de celles de Renan, ne sont pas faites sans talent. Les sources où l'auteur a puisé, qui sont trop exclusivement anglaises et presque jamais allemandes (ce qui est une grave lacune), sont nombreuses et dignes de foi. Son érudition est de fort bon aloi. Mais elle est trop abondante et fatigue le lecteur. Tandis que Renan ne dit rien qui soit en dehors de son sujet et que la figure de saint Paul se détache toujours, admirablement vivante, sur le fond de son tableau, chez l'abbé Fouard elle disparaît sous un entassement de détails techniques dont le lecteur n'a aucun besoin. Le cadre chez lui étouffe le tableau. Il ne nous fait grâce d'aucun détail. La géographie, l'ethnographie, l'archéologie, tout est mis par lui à contribution. Il nous donne la topographie détaillée des pays où Paul est passé, nous décrit le relief du sol, nous apprend le nom et l'histoire du moindre ruisseau que Paul a dû traverser et du plus petit monticule qu'il a peut-être gravi. Quand l'apôtre arrive dans un pays, l'abbé Fouard nous raconte toute l'histoire de ses habitants depuis l'origine et ne manque pas de nous dire quelles races habitaient autrefois ces contrées. Outre que cet étalage d'érudition a quelque chose d'un peu prétentieux, il a le grand inconvénient de dérouter le lecteur et finalement de le tromper. Celui-ci en oublie saint Paul et les questions dont sa personne et son œuvre sont l'objet. L'abbé Fouard ne parle que fort insuffisamment de son héros lui-même. Il ne nous raconte pas l'histoire de sa pensée, le développement de sa théologie, et ne se pose aucune des questions relatives à l'authenticité des épîtres. Aussi cet ouvrage, tout plein d'érudition et d'une érudition très sûre, n'est-il d'aucun secours pour un esprit indépendant qui veut étudier d'un peu près les problèmes soulevés par la personne et l'œuvre de saint Paul. La science de l'abbé Fouard est toute de surface, parce qu'il part d'un *a priori*, à ses yeux indiscutable, l'absolue vérité de tout ce que disent le livre des Actes et les Épîtres de saint Paul. Sur cette base, il bâtit une vie de l'apôtre. Il raconte, avec beaucoup de savoir, tout ce qui a entouré cette vie, tout ce qui lui est extérieur; mais il ne pénètre pas dans l'âme même de son héros. Son livre est intéressant et instructif, mais il oublie de nous montrer que le sol sur lequel il bâtit est un terrain solide et il ignore volontairement les questions essentielles que sa foi religieuse ne lui permettrait pas de traiter avec indépendance.

Cet ouvrage nous offre donc ce que nous remarquons souvent dans les écrits des prêtres instruits et distingués : beaucoup d'érudition et fort peu d'esprit critique. L'abbé Fouard est très fort sur tout ce qui est sans importance pour la foi et ne présente qu'un intérêt archéologique, mais les problèmes critiques n'existent pas pour lui, et la personne

même de Paul reste vague et nuageuse. Combien différent est le Saint Paul de Renan ! Je ne suis pas de ceux qui croient que Renan a bien compris saint Paul. A mon avis, il n'a pas été juste pour lui. Il ne lui était pas assez sympathique et leurs deux caractères s'opposaient trop. Mais quel relief il a su donner à la figure de l'apôtre ! Qu'elle soit authentique ou non, Renan sait faire vivre sous nos yeux le personnage tel qu'il l'a compris. Celui de l'abbé Fouard reste encore trop dans le domaine de la théologie et n'entre pas suffisamment dans le domaine de l'histoire.

Cette attitude se comprend d'autant moins que beaucoup de critiques indépendants reconnaissent aujourd'hui comme authentiques la plupart des lettres de saint Paul (dix sur treize) et admettent l'historicité générale de la seconde partie du livre des Actes des Apôtres. Pourquoi donc l'abbé Fouard ne démontre-t-il pas l'authenticité d'une seule des épîtres ? Il aurait pu se donner le plaisir de la faire et rester à la fois catholique et historien. Les trois épîtres dites « Pastorales » sont les seules qui soient fortement contestées, mais l'abbé Fouard n'aura à en parler que dans son prochain volume. Il avait donc cette bonne fortune que l'enseignement officiel de l'Église sur les voyages de saint Paul s'accorde presque entièrement avec les résultats de l'histoire. Il est vraiment dommage qu'il n'ait pas su en profiter. Il a manqué de hardiesse et d'une hardiesse qu'il aurait pu se permettre sans scrupule et sans demander aucun sacrifice de croyances à ceux qui acceptent l'enseignement de l'Église.

Il en est ainsi de la Vie de saint Paul. Une Vie de saint Pierre, faite au point de vue catholique, serait fort différente. M. l'abbé Fouard en a écrit une : *Saint Pierre et les premières années du Christianisme*. Ce vol. est, sans doute, le pendant de celui de Renan, intitulé : *les Apôtres*. Nous ne l'avons pas lu ; mais nous pouvons dire avec assurance qu'il n'a point de valeur critique, par la raison très simple que la vie de saint Pierre nous est à peu près inconnue, sauf pour les années qui ont suivi la première Pentecôte, et que l'Église catholique supplée à ce silence de l'histoire par des assertions fantaisistes. Elle enseigne que Pierre a fondé l'Église de Rome, qu'il y a exercé un long ministère et autres affirmations semblables qui ne reposent sur aucune donnée sérieuse, et qui sont même contredites par le Nouveau Testament. Or, chaque fois que l'abbé Fouard, dans son livre sur saint Paul, a l'occasion de parler de saint Pierre, il répète tranquillement ces dires de la tradition catholique qui n'ont aucune valeur. D'après lui, par exemple (page 80), Pierre est revenu de Rome parce qu'il en a été chassé sous Claude. Le fait de l'expulsion des Juifs de Rome par Claude, rapporté par les Actes des Apôtres et auquel Suétone fait allusion, est probablement exact ; mais que Pierre fût au nombre des exilés, nous n'en savons rien. Personne n'en a jamais rien dit et il est plus que probable que Pierre n'avait pas encore été à Rome alors. Pierre, dit encore notre auteur, a été « le premier des douze » et Jacques « lui a été inférieur dans le

collège apostolique. » L'abbé Fouard cherche à expliquer la faute de Pierre à Antioche, ou plutôt il se refuse à l'admettre, car « la grâce de l'apostolat le gardait de toute erreur » (page 96). Il parle ailleurs de « l'infaillibilité et du pontificat de Pierre. » Ce sont là des taches, peu nombreuses heureusement, mais qui déparent son livre. Il est, sans doute, bien difficile, quand on a l'esprit prévenu, de lire dans les textes tout simplement ce qui y est écrit. L'abbé Fouard est assurément très sincère, mais il y voit ce qui n'y est pas et n'y voit pas ce qui y est. Faire de Paul « l'inférieur de Pierre » (page 98), quand il lui a été toujours et en tout si évidemment supérieur, passe décidément la permission, et, quand on appelle Pierre « le prince des Apôtres » et « le fondateur de l'Église de Rome, » c'est qu'on est d'avance brouillé avec l'histoire. La vérité est qu'on n'en sait rien et qu'on n'en saura jamais rien.

Ces passages sur saint Pierre sont la seule erreur très grave de l'ouvrage de l'abbé Fouard. Presque tout ce qu'il raconte de saint Paul est acceptable, parce que, nous l'avons dit, si la tradition catholique est la base de tous ses travaux, cette tradition, pour les voyages de saint Paul, repose sur des faits généralement authentiques. C'est à peine si, çà et là, quelques phrases malheureuses trahissent l'enseignement officiel accepté sans contrôle. Aussi nous plaisons-nous à reconnaître que, tout en restant strictement attaché à la foi traditionnelle, l'abbé Fouard a su se montrer historien sincère et consciencieux érudit.

Edmond STAFFER.

Jacques FLACH. **Les origines de l'ancienne France**, x^e et xi^e siècles.

Tome I : *Le régime seigneurial*. Tome II : *Les origines communales*.

La féodalité et la chevalerie. Paris, Larose et Forcel, 1886 et 1893. 2 vol. in-8° de 475 et 584 pages.

En commençant ce compte-rendu, nous nous trouvons en présence d'une double difficulté. Ces deux volumes ne sont que les fragments d'une histoire sociale de la France au x^e et au xi^e siècle, et cette histoire elle-même n'est qu'un morceau d'une œuvre encore plus considérable, l'histoire générale du droit français à laquelle M. Flach a voué sa vie. Par suite, nous ne connaissons encore qu'en partie la pensée de l'auteur; et peut-être a-t-il déjà répondu d'avance, en écrivant les tomes suivants, à certaines critiques que nous allons lui adresser. En second lieu, les deux volumes ont paru à un intervalle assez éloigné, l'un en 1886, l'autre en 1893; pendant ce temps, les idées de M. Flach se sont modifiées sur quelques questions de détail et même sur le fond du système. Dans le deuxième tome, il soutient avec beaucoup de force que le fief n'a eu d'importance dans le régime féodal qu'au xiii^e siècle; qu'au x^e et au xi^e siècle la relation foncière est entièrement

subordonnée à la relation personnelle, le *lien réel* au *lien personnel*; et au tome premier, il a écrit : « A partir de la fin du ix^e siècle, la recommandation et le bénéfice sont si indissolublement unis, soudés l'un à l'autre qu'à vrai dire ils ne forment plus qu'un même tout. Nul n'obtenait plus de bénéfice, de concession d'une terre ou d'un droit lucratif, s'il ne s'était recommandé. Réciproquement, nul ne se recommandait, n'engageait ses services et sa fidélité s'il n'obtenait en échange des concessions rémunératrices... Le contrat qui intervenait était un contrat *réel*, dans toute la force du terme. La concession du bénéfice, investiture du fonds de terre, tradition des choses mobilières, etc., était, pour nous servir d'une formule juridique, la *cause* de l'engagement du fidèle » (t. I, p. 129-130). Nous ne reprochons point à M. Flach d'avoir changé d'idée; nous voulons seulement nous excuser si, en analysant en même temps les deux volumes, nous ne réussissons pas à saisir toujours la pensée actuelle de l'écrivain.

L'œuvre de M. Flach, une fois terminée, sera l'une des plus considérables de notre époque; dès à présent, nous pouvons dire qu'elle est l'une des plus remarquables de ce siècle. Les recherches que l'auteur a entreprises avant d'écrire ces deux volumes ont été immenses. Peu de documents du x^e et du xi^e siècle semblent lui avoir échappé. Avant tout, il s'est adressé aux chartes; contrée par contrée, presque domaine par domaine, il a dépouillé les cartulaires, tant imprimés que manuscrits; il a étudié les grandes collections provinciales formées à la Bibliothèque nationale, Dom Housseau pour l'Anjou et la Touraine, Dom Fonteneau pour le Poitou, le Recueil de Lorraine; il n'a pas négligé les volumes rassemblés par Moreau, et qui sont, rien que pour les x^e et xi^e siècles, au nombre d'une quarantaine. Il a ainsi pu donner comme base à son travail des milliers de chartes. Il a reproduit dans ses notes des fragments d'un grand nombre d'entre elles, de celles qui étaient inédites et qui présentaient les particularités les plus curieuses ou qui lui ont paru les plus probantes pour prouver sa thèse. Ces notes, mises bout à bout, formeraient un volume de documents, disposés en un ordre logique et du plus vif intérêt, puisqu'ils ont été choisis entre un tas d'autres; à elles seules, elles constitueraient déjà une œuvre de haute valeur. Mais M. Flach ne s'en est pas tenu là. Il a éclairé les chartes par l'étude des anciennes chroniques qu'il connaît fort bien et qu'il a presque toujours eu soin de citer, d'après les éditions les plus récentes et les meilleures¹. Il a enfin attribué une très grande importance aux

1. M. Flach attribue à tort à Baudri de Théroüanne les *Gesta episcoporum Cameracensium*, et il renvoie parfois à la vieille édition de Le Glay, ainsi t. II, p. 294, note. — Il cite Einhard dans d'anciennes éditions, non dans celle de Jaffé. — L'identification des noms géographiques est irrécusable; mais ne pourrait-on pas renoncer à écrire le capitulaire de Pistes, et remplacer ce mot par celui de Pitres, le nom de la localité moderne? — Parfois, M. Flach a détourné les textes de leur sens, en les citant isolément et en les détachant de leur cadre. Ainsi, dans les Capitulaires de Meersen, le mot

chansons de geste, à celles du moins dont la rédaction se place entre la fin du XI^e et le début du XIII^e siècle ; il en cite avec amour les beaux vers ; il les appelle à l'aide de son système. Nous verrons plus loin si l'historien a eu bien raison d'agir de la sorte, si, en réalité, il a trouvé dans ces poèmes un reflet des mœurs et de l'état social du X^e siècle ; pour le moment, nous faisons seulement connaître les sources d'information de M. Flach et nous constatons combien elles sont abondantes.

M. Flach a mis en œuvre ces documents qu'il a rassemblés de toutes parts avec un si grand soin ; en s'appuyant sur eux, il a élevé un édifice au plan harmonieux, et dont toutes les parties sont reliées en belles proportions. Pour parler sans métaphore, il en a tiré un système. Ce système, quelle qu'en soit la valeur intrinsèque, est puissant et tout à fait original. Il atteste chez son auteur une très grande force d'esprit ; il nous séduit et nous subjugue par sa clarté et sa simplicité. Encore que les chapitres de ces deux volumes soient un peu hachés, il se déroule avec ordre et méthode ; il est exposé en une langue nette et élégante ; il se résume en d'heureuses formules, à la fois très générales et très précises. Nous devons ici faire connaître les principales lignes de ce système, en indiquant les questions sur lesquelles nous sommes d'accord avec M. Flach, et aussi celles sur lesquelles nous sommes contraint de nous séparer de lui.

Selon M. Flach, le régime seigneurial qui naît au X^e siècle, et qui atteint au XI^e siècle son plein épanouissement, repose tout entier sur la protection qu'un plus faible cherche auprès d'un plus fort, et voilà pourquoi il commence, un peu *ex abrupto*, à étudier, d'une façon générale, le rôle de la protection. Il nous indique en quoi consistait, dans l'ancienne famille romaine, la *manus* du père, ce qu'était la clientèle chez les Gaulois, le *mundium* chez les Germains ; il fait voir comment, dans l'anarchie du IV^e et du V^e siècle, les petits propriétaires renoncent à la liberté pour se mettre sous le patronage d'un grand. Par cette étude sommaire, M. Flach veut prouver que, partout où l'État n'est pas encore organisé, partout aussi où il se désorganise, l'individu est obligé de chercher protection en se groupant à d'autres individus et qu'ainsi la féodalité n'est pas une création arbitraire et artificielle : elle existe là où il n'y a pas encore d'État, là aussi où l'État, battu en brèche, cesse de remplir sa fonction. Or, au X^e siècle, l'État, tel que l'avaient constitué les rois mérovingiens et Charlemagne, s'effondre, comme il avait déjà failli s'écrouler au V^e siècle ; aussi, au moment où le corps politique se désagrège, l'individu cherche son salut dans des groupes protecteurs ; M. Flach nous montrera, dans son second livre, la dissolution de la société ; dans son troisième livre, sa reconstitution par la formation de groupes de différentes natures.

Le premier livre n'est pas seulement consacré à poser la thèse ; dès

par désigne non pas les vassaux ayant juré fidélité à un même suzerain, mais bien les trois frères-rois présents à l'entrevue.

l'époque mérovingienne, existent ou se produisent des groupes que nous retrouverons plus tard, et que M. Flach étudie immédiatement. Le roi mérovingien prend sous sa protection spéciale un certain nombre de personnes, les antrustions qui lui ont juré dévouement jusqu'à la mort, les chefs des églises auxquelles il confère des chartes spéciales de *mundium*, d'une manière générale les faibles, les veuves et les orphelins. Puis toutes les personnes qui résident sur les terres d'un grand propriétaire forment avec lui un groupe et sont placées sous sa protection; celui-ci exerce sur elles une juridiction domestique qui peut aller jusqu'au droit de vie et de mort; l'immunité, qui est parfois accordée à ces grands propriétaires, ne leur confère aucun droit nouveau, elle consacre seulement des droits préexistants¹. L'Église, de son côté, unit à elle les hommes qui habitent ses nombreuses terres; elle les soustrait, en obtenant des immunités, à toute juridiction des fonctionnaires laïques. Enfin, dès l'époque mérovingienne, des grands reçoivent sous leur protection des personnes qui se sont *recommandées* à eux; ils deviennent *seniores*, et les Capitulaires de Charlemagne, loin de combattre ce groupement, le favorisent. Du seniorat, fait social, ils font une institution politique, un des rouages les plus importants de l'État. Tous ces groupes survivront à l'anarchie du x^e siècle; ils subsistent alors que l'État périt, et ils formeront, avec d'autres groupes que M. Flach nous fera connaître plus tard, un principe d'organisation et une force régénératrice.

Le second livre nous décrit la dissolution profonde de la société au x^e siècle, et c'est peut-être ici la partie la plus originale de l'œuvre de M. Flach. D'autres déjà nous avaient montré dans les groupes formés sous les Mérovingiens la lointaine origine de la féodalité; mais personne ne nous a encore analysé d'une manière aussi saisissante la lente décomposition de l'État pendant l'anarchie du x^e siècle. L'État perd peu à peu toutes ses attributions: justice, service militaire, impôts. La mission du roi était de faire régner la justice; il est incapable désormais de la remplir; il concède à des particuliers ses droits judiciaires ou il en est dépouillé par eux; après toutes ces donations et ces usurpations, il ne lui demeure que des lambeaux de justice plutôt personnelle que territoriale. La justice, échappée des mains débiles du souverain, n'échoit pas, ainsi qu'on se le figure trop souvent, aux fonctionnaires ou aux chefs régionaux, ducs et comtes; car le fonctionnaire, comme le roi, diminue, morcelle, déchiqûete son droit de justice par des donations et des inféodations. La justice va aux immu-

1. Nous ne pouvons admettre cette thèse; les droits que les propriétaires romains possédaient sur les serfs et colons, résidant sur leurs terres, avaient été fortement battus en brèche par les constitutions impériales des m^e et iv^e siècles. Les propriétaires n'ont plus gardé que *certain*s droits de justice; l'immunité leur conférait indirectement, dans l'intérieur du domaine, l'exercice de *tous* les droits de justice.

nistes ecclésiastiques qui en confèrent l'exercice à leurs avoués, aux grands alleutiers laïques, aux possesseurs de fief. Mais cette justice devient oppressive. Au lieu de se faire protéger par elle, il faut se protéger contre elle; les justiciables s'efforcent de se soustraire à la justice *territoriale* pour se soumettre à la justice de leurs égaux (cours des pairs), ou à la justice d'un supérieur qui a intérêt à les protéger, à tort et à droit. Ce supérieur est ici le maître qui, après avoir d'abord représenté ses hommes propres en justice, exerce sur eux la juridiction domestique et la conserve même lorsqu'ils habitent loin de ses terres. Là, c'est l'homme auquel l'on s'est recommandé et qui veut écarter toute immixtion étrangère entre ses protégés et lui, comme il le fait pour les hommes composant sa *familia*. C'est encore l'évêque devant lequel seul doivent comparaître les clercs, en matière civile comme défendeurs, en matière pénale comme accusés¹. Ainsi, partout la justice personnelle se substitue à la justice territoriale. Le principe que le maître, le seigneur, l'évêque doivent juger leurs hommes ou leurs clercs, en quelque lieu qu'ils habitent, s'infiltré, ronge et s'étend. Autrefois, la justice était concentrée aux mains de l'État; maintenant, elle est disséminée aux mains de particuliers. C'est d'homme à homme, d'individu à individu qu'elle s'exerce. Et il en est des autres fonctions de l'État comme de la justice. Comme le roi ne défend plus le royaume, les populations se groupent derrière des chefs locaux et remplissent désormais envers eux le service militaire. Les impôts ne rentrent plus au trésor; mais, détournés de leur destination, ils deviennent les droits seigneuriaux, et M. Flach, pour la première fois, établit d'une façon précise l'origine et la filiation de ces droits. Il les distingue très nettement des droits fonciers, nés de l'amodiation de la terre sous ses formes les plus diverses, et il se sépare ainsi entièrement de M. Seignobos, qui, dans sa thèse, remarquable d'ailleurs, sur le régime féodal en Bourgogne, a assigné pour unique origine à toutes ces redevances l'exploitation par les propriétaires des hommes habitant sur leurs terres. Il les distingue aussi des droits féodaux proprement dits, nés du

1. M. Flach reprend dans ce chapitre la théorie de Lœning, d'après laquelle le clerc n'était pas jugé d'après la loi romaine, selon la théorie généralement admise depuis Savigny, mais d'après la loi de sa nationalité, la loi salique s'il était salien, la loi ripuaire s'il était ripuaire, etc. Le texte cité (*lex Ribuariorum*, tit. 36, chap. v, codd. B, éd. Sohm, p. 230) ne nous semble pas entraîner ces conséquences. Dans l'ancienne rédaction de la loi ripuaire, le *wergeld* du sous-diacon est de 300 *solidi*, celui du diacon de 400; dans la rédaction plus récente, le *wergeld* du premier est de 400, celui du second de 500. Chacun a été augmenté de 100 *solidi*. Le *wergeld* du clerc qui n'a pas encore atteint le degré de sous-diacon était, dans l'ancienne rédaction, de 100 *solidi*; dans la nouvelle, il est porté, en vertu du principe appliqué aux diacones et sous-diacones, à 200. Ce *wergeld* est celui du clerc libre; le clerc serf, *regius* ou *ecclesiasticus*, a un *wergeld* inférieur, non pas selon sa nationalité, mais selon sa condition (*nativitas*).

contrat de fief. On peut sans doute n'être pas d'accord avec M. Flach sur la manière dont tel ou tel droit seigneurial a pris naissance ; par exemple, ses explications sur le *banvin* nous semblent embarrassées ; mais la thèse ne nous en paraît pas moins fort juste dans son ensemble. Cependant, les droits seigneuriaux ne proviennent pas tous d'un détournement de l'ancien impôt, loin de là. Beaucoup d'entre eux n'ont d'autre origine que la violence. Les grands alleutiers, les immunistes, les anciens officiers royaux ont ajouté par abus et dans leur propre intérêt des exactions nouvelles aux impositions régulières ; ils ont souvent fait reconnaître ces usurpations par une convention postérieure ; mais souvent aussi ils se sont dispensés d'avoir recours à cette garantie ; ils ont perçu certains droits par surprise ou par force ; puis, après les avoir levés à intervalles consécutifs, ils les ont fondés sur l'usage. Ainsi, l'État a perdu une à une ses attributions ; la société est dissoute ; c'est partout l'anarchie. Mais, en même temps que la force de dispersion, une force régénératrice fait son œuvre. L'individu cherche un asile dans le groupement. Quels sont donc ces groupes dans lesquels la société trouvera son salut ? M. Flach nous les fait connaître au livre suivant.

Le premier de ces groupes est le village, la commune rurale. Mais, à ce propos, se posent des questions très difficiles et très complexes. Comment le village est-il né ? Deux écoles opposées sont en présence. L'une d'elles fait dériver le village de la *villa*. La *villa* est la propriété d'un seul maître ; il y possède en général une maison et des terres qu'il fait cultiver directement (*mansus dominicatus*), et à côté s'alignent les maisons occupées par des tenanciers de toutes sortes, ayant la jouissance d'une parcelle de terre. Du village font partie des forêts, des étangs ou cours d'eau qui appartiennent au maître, mais dans lesquels il laisse à ses tenanciers des droits d'usage ; quand le maître aura disparu, ces tenanciers deviendront les paysans ; ces forêts, ces étangs, ces autres biens constitueront les *communaux*. L'étendue de la propriété primitive sera l'étendue de la banlieue communale. La seconde école, au contraire, nous représente les villages comme formés de propriétaires libres qui ont une organisation propre, qui élisent pour rendre la justice un officier, *thunginus* ou centenier, qui, sur les limites de leur territoire, ont laissé incultes des terres, des marches livrées à l'usage commun des habitants. M. Flach n'appartient ni à l'une ni à l'autre de ces écoles. Il admet la coexistence de *villae* et de *vici* libres. Nous sommes entièrement de son avis ; pourtant, nous devons faire remarquer que, si nous connaissons désormais fort bien, grâce aux beaux travaux de M. Fustel de Coulanges, l'organisation de la *villa* seigneuriale, nous sommes encore fort mal renseignés sur le *vicus* mérovingien, et le travail de M. Flach nous apporte à ce sujet peu de lumière. Mais M. Flach reprend tout son avantage quand il nous montre comment peu à peu l'antique *villa*, formant un domaine continu, se désagrège sous l'influence de causes mul-

tiples. D'abord, la *villa* se décompose par suite des invasions étrangères et des guerres privées; l'ancien propriétaire est chassé et les vainqueurs se partagent les lambeaux du domaine. Puis le maître quitte la *villa* pour se réfugier dans le château fort; ne pouvant plus surveiller lui-même l'exploitation du domaine, il transige avec ses officiers subalternes; il leur en donne en fief la plus grande partie, ne retenant souvent qu'une quote-part très minime du revenu. Les officiers, maires ou avoués, empiètent même sur cette part, tandis que la population rurale cherche à briser les derniers liens qui l'attachent au maître. L'unité de domaine disparaît ainsi et fait place à l'unité de village; la *villa* de plus en plus se confond avec l'ancien *vicus*. Les habitants forment une communauté; ils ont leurs magistrats, les échevins (M. Flach oublie de nous dire par qui et comment ces échevins étaient nommés); leurs anciens maîtres leur reconnaissent des droits propres, qui deviennent les coutumes du lieu, la *lex loci*. A côté des anciens *vici* et des *villae* qui sont assimilées à des *vici*, des villages sont créés de toutes pièces dans les forêts et sur les terres désertes; ils deviennent des paroisses ecclésiastiques; des privilèges, des exemptions, des immunités assurent à leurs habitants, avec la sécurité matérielle, les premiers éléments d'une organisation communale. La *sauveté* est le type le plus parfait de ces créations; elle est comme un trait d'union entre l'agglomération bourgeoise et la commune urbaine.

La commune urbaine : tel est le second groupement qui devait amener quelque ordre dans une société anarchique. M. Flach va nous en montrer les origines. Naguère M. Luchaire écrivait que cette question d'origine lui semblait insoluble : « Il faut se résigner, disait-il, à constater un fait contre lequel on ne peut rien, l'absence de documents relatifs à la constitution des villes, cités et bourgs pendant quatre cents ans, du VII^e siècle jusqu'au XI^e. Selon toute apparence, cet énorme hiatus ne sera jamais comblé. » M. Flach tente de le combler, et avec un rare bonheur. Il repousse d'abord les théories générales qui ont rattaché la commune du moyen âge au municipe romain, celles qui la font naître avec la concession d'un marché, celles enfin qui la font sortir exclusivement soit des institutions de paix, soit des guildes des artisans ou de la hanse des marchands. Avant de dire comment les communes sont nées, il faut examiner quelle était la situation des villes au X^e et au XI^e siècle. A cette époque, les villes ne forment plus de tous; on y distingue le château, la ville proprement dite, les bourgs; la ville s'est désagrégée comme à la campagne la *villa*. Chacune de ces parties obéit très souvent à un seigneur distinct, et même aucun de ces groupes n'est compact et homogène. Une foule de personnages, roi, comtes, évêques, avoué et vidame, vicomte et châtelain, exercent sur la totalité des habitants d'une cité, ou particulièrement sur ceux d'un quartier, des droits multiples. C'est le morcellement infini de l'autorité. Mais, à côté des villes anciennes, naissent des villes nouvelles : les unes se groupent autour d'un château fort, où, en général, un seigneur unique exerce l'autorité; les

autres s'élèvent auprès d'un monastère renommé qui les couvre de sa protection matérielle et religieuse; des villages sont parfois convertis en villes, lorsqu'ils sont entourés de solides remparts, lorsqu'ils reçoivent un marché, lorsque, enfin, ils acquièrent pour leur église des reliques célèbres. Puis, des villes sont créées de toutes pièces par des seigneurs qui veulent mettre en valeur un territoire ou se créer une place forte plus difficile à investir qu'un simple château. Telles étaient les villes. Entre les habitants de ces cités, aux conditions si variées, se nouent des liens de nature très diverse, différents de ceux qui attachent un certain nombre d'entre eux à un même seigneur. C'est un lien de caste : les chevaliers, les bourgeois riches se groupent naturellement et s'opposent au bas peuple; — c'est un lien religieux : la paroisse s'étend souvent sur des seigneuries différentes, et l'église forme un centre naturel pour les paroissiens, étant à la fois leur temple, leur hôtel de ville et leur théâtre; — c'est un lien de quartier : les voisins s'unissent souvent en associations charitables et oublient pour un instant dans de pieuses agapes (*caritates*) les misères du temps; — c'est enfin, surtout, un lien industriel : les artisans exerçant un même métier, les marchands vendant les mêmes denrées forment des corporations et des confréries. Ces corporations remontent-elles jusqu'aux temps romains, comme M. Flach l'insinue, ou bien sont-elles sorties des *ministra* entre lesquels se partageaient les travailleurs non libres d'un même maître, roi, comte, évêque, simple seigneur? Peu importe ici. L'essentiel est qu'au x^e siècle l'on constate partout, dans ces villes si divisées, l'existence de ces groupes. Or, il est arrivé que l'une de ces associations l'a emporté sur toutes les autres; à elle se sont subordonnées en quelque sorte les autres. Elle est devenue une cellule organique autour de laquelle les groupes secondaires se sont agglutinés. Supposons maintenant qu'à cette association principale l'on accorde des privilèges et des franchises, que le seigneur, de gré ou de force, lui octroie une charte, et la commune est née; le lien corporatif s'est transformé en lien communal. Tel est le système très original, très puissant, que soutient M. Flach. Il est en outre très large, puisqu'il suppose à la base de la commune des associations antérieures, de nature très différente. Pourtant, il n'explique pas tout; M. Flach nous a parlé des divers seigneurs qui se partagent l'autorité dans une ville : pourquoi, dans l'octroi d'une charte, un seul de ces seigneurs, avec ses suzerains, intervient-il? Comment une corporation a-t-elle pu établir son autorité sur les autres institutions similaires et étendre cette autorité aux limites mêmes de la ville et de la banlieue? Si une association déjà formée devient, par la concession d'une charte, la commune, à quoi bon cette *conjuratio* nouvelle, dont nous parlent les chroniqueurs, toutes les fois qu'une commune naît? Ces questions et d'autres encore demeurent obscures. M. Flach y répondra peut-être, en nous décrivant, dans un livre suivant, l'organisation de la commune au XII^e siècle.

Après avoir étudié le groupement des individus dans le village et

dans la ville, M. Flach nous montre les liens que la féodalité établit entre les seigneurs et leurs vassaux, entre les vassaux d'un même seigneur. Il pose hardiment cette thèse que ces liens ont été jusqu'au XIII^e siècle des liens personnels et, pour préciser encore davantage, des liens d'une parenté ou réelle ou fictive. Le chef germain, en remettant les armes au *comes*, se substitue au père et acquiert sur son compagnon le même *mundium* que le père aurait eu. Or, le vasselage procède directement du compagnonnage¹. Le chef féodal a sous ses ordres, d'abord ses fils et ses parents, puis tous ceux qui sont entrés dans sa *maisnie*, c'est-à-dire ceux qui ont été nourris, dans leur jeunesse, dans sa maison, qui ont été instruits par lui au métier des armes, que plus tard il a armés chevaliers; il commande encore à ceux qui se sont joints à lui, par goût d'aventure, dans une expédition périlleuse. Mais ces liens eux-mêmes se renforcent souvent par des pactes spéciaux, ainsi par la fraternité fictive qui dévoue l'un à l'autre jusqu'à la mort ceux qui l'ont jurée. C'est sur des liens de ce genre qu'a été fondé, jusqu'au XIII^e siècle, le régime seigneurial; c'est d'eux que dérivent les devoirs réciproques du suzerain et du vassal, ceux des vassaux entre eux. Ce n'est que plus tard, — M. Flach ne nous explique pas encore comment, — que la société, fondée d'abord sur des liens personnels, a trouvé dans le fief une base foncière et des cadres territoriaux.

Qu'à l'époque mérovingienne la recommandation et la concession d'un bénéfice aient été deux faits distincts, c'est ce qu'admettent de nos jours tous les historiens, et Roth a eu le grand mérite de mettre cette vérité en pleine évidence. Mais les historiens admettent aussi que, dès le IX^e siècle, la vassalité et le bénéfice se confondent, que, dès lors, aux liens personnels d'homme à homme se substituent les liens réels de terre à terre, que le bénéfice est à la base de toute l'organisation sociale, qu'à lui sont assimilés les offices et toutes les fonctions. Ils expliquent même, par cette substitution et cette assimilation, comment, peu à peu, le contract de vasselage, tout personnel au début, est devenu héréditaire. M. Flach bouleverse aujourd'hui toutes les idées généralement reçues; apporte-t-il au moins des preuves très fortes à l'appui de sa thèse? Jusqu'à présent, dans son livre, il nous a cité des chartes, des capitulaires, des textes de chroniqueurs. Ici, que nous offre-t-il? des fragments de chansons de geste; et encore ces chansons appartiennent à une époque postérieure. Vous me dites que leur texte est une cristallisation de traditions plus anciennes; sans doute, mais pourquoi placez-vous ces traditions au IX^e ou au X^e siècle et ne les reculez-vous point

1. En dépit de M. Flach, nous restons fidèle en ce point à l'opinion de Waitz. Nous croyons que seuls les *principes* de Germanie formaient un compagnonnat, et nous ne trouvons sur le sol de la France mérovingienne d'autres *comites* que les antrustions du roi, institution qui elle-même disparut ou fut transformée profondément. Le besoin de protection explique d'une manière suffisante la recommandation, telle qu'elle se pratiqua à l'époque mérovingienne. Inutile de la rattacher à d'antiques usages.

davantage? D'ailleurs, ces chansons ne nous décrivent en aucune manière la société telle qu'elle existait; elles nous montrent les conceptions idéales des hommes du XII^e siècle. Dans ces chansons, les héros ne se lient point à leur seigneur par un intérêt terrestre, mais bien par affection, par dévouement absolu; leur abnégation va jusqu'à la mort. Dès lors, il est bien naturel qu'il n'y soit pas question de fiefs demandés et concédés; les poèmes épiques n'en pouvaient parler, par leur essence même et, si j'ose dire, par définition. Était-il donc nécessaire, pour nous décrire la féodalité des IX^e et X^e siècles, de recourir à ces documents d'un âge postérieur, alors que nous possédons des documents de l'époque même? Ces documents, ce sont les chroniques, ce sont surtout les Capitulaires de Charles le Chauve; et combien le spectacle qu'ils nous présentent est différent du tableau que M. Flach nous dépeint! Nous y voyons très clairement que les vassaux n'engagent plus leur foi qu'en échange d'une terre ou de toute autre concession reçue du suzerain; qu'ils se conjurent très souvent contre le suzerain qui, pour les maintenir dans l'obéissance, leur fait de nouveaux dons et leur accorde de nouveaux lambeaux de son domaine ou de son autorité, qu'ils exigent de lui des serments garantissant leurs bénéfices, comme un hommage à rebours. M. Flach nous doit encore les preuves de sa thèse, qui nous paraît contraire aux faits.

Un dernier chapitre est consacré à la chevalerie; mais, au X^e et au XI^e siècle, la chevalerie ne se distingue pas encore de la féodalité; elle ne constitue pas un ordre. On n'est pas chevalier dans un sens absolu; on est le chevalier de quelqu'un, du seigneur qui vous a adoubé et à qui l'on engage ses services. Aussi est-on un peu surpris de ce que M. Flach ait fait de cette chevalerie, avec la commune rurale et urbaine d'une part, la féodalité d'autre part, un des trois agents qui ont concouru à la reconstitution de la société française aux X^e et XI^e siècles.

Tels sont ces deux volumes de M. Flach. Comme on le voit, toutes les parties de la construction sont fortement enchaînées; oserons-nous avouer que la construction elle-même nous semble artificielle? M. Flach défait la société, et, quoiqu'il s'en défende, il la reconstitue presque de toutes pièces. Il ne tient pas suffisamment compte du long passé dans lequel plongeaient les hommes du X^e siècle, ni de la civilisation romaine, ni du christianisme, ni du royaume mérovingien, ni de l'empire de Charlemagne. La société du X^e siècle est pour lui une société naissante, et cette société va se reformer par les mêmes éléments qu'on trouve à l'origine même des choses et des hommes. Ces éléments, comme on le devine, seront très simples; en dernière analyse, il n'y en aura même qu'un seul: ce sera la protection qu'on trouve au début dans la famille. N'est-ce pas la famille élargie par la parenté fictive ou la parenté spirituelle qui a enfanté les éléments primordiaux de la commune (associations de voisinage, castes, corporations, gildes, confréries) et fourni à la commune même son cadre essentiel? N'est-ce pas la famille qui est à la base du régime féodal et de la chevalerie? Les

métaphysiciens ont pris comme habitude de démolir le monde extérieur, puis de le reconstruire les uns par l'amour, les autres par la liberté, d'autres encore par un mot quelconque; M. Flach les a un peu imités; il a défait, en plein x^e siècle, la société, et il l'a refaite par la protection. Le système est très simple et grandiose, mais peut-être le métaphysicien a-t-il un peu nui à l'historien et l'a-t-il conduit à exagérer l'importance de la protection et à ne voir qu'elle partout. M. Flach combat souvent avec vivacité M. Fustel de Coulanges, mais lui aussi vient d'écrire sa *Cité antique*.

Dans l'ouvrage de M. Flach, nous trouvons fondus ensemble un système et des morceaux d'histoire. Et ces morceaux sont admirables. Nul n'a mieux montré que M. Flach la dislocation de l'empire carolingien; nul n'a indiqué avec plus de force le caractère des droits féodaux ou dépeint d'un pinceau plus éclatant la situation des villes aux x^e et xi^e siècles. Ces morceaux subsistent, indépendamment du système dans lequel ils sont enchâssés. Puis, après tout, ce système lui-même, quoique outré, renferme une bonne part de vérité. Il forme une construction très originale, très puissante, que seul un esprit d'élite pouvait concevoir; si parfois il a caché à son auteur quelques-uns des traits sous lesquels se présente à nous la société des x^e et xi^e siècles, il a mis les autres dans une lumière éclatante; et voilà pourquoi nous avons dit, au début de cet article, que l'œuvre de M. Flach est une des œuvres historiques les plus remarquables de notre temps.

Ch. PFISTER.

Cangrande della Scala (1291-1320), par Hans SPANGENBERG. Berlin, Gærtner, 1892. In-8° de 249 p. (Fait partie de la collection des « *Historische Untersuchungen* », publiée par J. Jastrow.)

On n'avait pas encore d'étude d'ensemble sur Cangrande della Scala, en dehors des quelques pages que lui a consacrées M. Cipolla dans sa *Storia delle signorie italiane*. M. Spangenberg a entrepris de nous donner de lui une biographie complète; le présent volume en comprend la première partie.

Successeur dans la seigneurie de Vérone de son frère Alboin, Cangrande se propose, comme premier objectif politique, la conquête de la Marche de Trévise. Arrêté dans cette tâche par l'hostilité de Padoue, citadelle du parti guelfe, il se trouve conduit à s'appuyer sur le parti gibelin. Il profite de l'expédition de Henri VII en Italie pour obtenir de lui le titre de vicaire impérial à Vérone et à Vicence, et affermit sa domination dans cette dernière ville, malgré Padoue, à la suite de trois guerres acharnées, mêlées de succès et de revers. C'est à ce moment (1320) que s'arrête M. Spangenberg.

Son livre n'est assurément pas sans valeur. On n'y trouve cependant pas tout ce que l'on désirerait. Il en est de Cangrande comme de la plu-

part de ces princes italiens du moyen âge qui ont usé des talents extraordinaires dans des entreprises sans grande portée et sans résultats durables. L'homme chez lui est très supérieur à l'œuvre. A ne considérer que l'étroitesse du théâtre sur lequel il a vécu, c'est à peine s'il paraîtra avoir fait de la grande guerre et de la grande politique. Mais sa personnalité a fait une impression profonde sur ses contemporains, et il a été l'une des variétés les plus accomplies de ce type du tyran qui fut l'idéal politique du moyen âge italien. C'est à ce titre qu'il intéresse l'histoire générale. Peut-être faudrait-il, en l'étudiant, se placer au point de vue des Italiens de la Renaissance, pour lesquels l'histoire est surtout une politique en action; aux yeux desquels la tâche de l'historien est moins de raconter les événements que d'analyser, de démonter pièce à pièce, pour la plus grande instruction pratique de ses lecteurs, l'esprit et le caractère d'un grand homme d'État. Au contraire, M. Spangenberg expose minutieusement, exactement, non sans toujours éviter la monotonie, les guerres et les négociations de son héros; il ne nous fait grâce ni d'une escarmouche, ni d'une razzia, ni d'une émeute; mais on ferme son livre sans emporter une idée claire d'un homme auquel Dante a décerné de si magnifiques éloges, et qui fut, au dire de Villani, le tyran le plus puissant et le plus remarquable de la Lombardie depuis Ezze-
lin de Romano.

D'autre part, M. Spangenberg ne consacre que quelques pages bien courtes à l'administration de Cangrande. Les renseignements qu'il donne sur la revision des statuts de Vérone sont notamment tout à fait insuffisants. C'est cependant une question intéressante que l'histoire de la substitution, dans les villes italiennes, du régime monarchique au régime républicain. Il est vrai que les documents consultés par M. Spangenberg ne lui fournissaient à cet égard que bien peu de chose. Il paraît n'avoir pas consulté de documents inédits et s'être contenté de dépouiller avec grand soin les sources imprimées et notamment le recueil de Muratori. Or, on sait que les chroniqueurs ne parlent guère d'autre chose que des événements militaires.

Tel qu'il est, le livre de M. Spangenberg ne laissera pas d'être utile. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, en le jugeant, qu'il ne s'agit que d'un premier volume et que les lacunes que ce volume renferme pourront être comblées dans la suite.

E. JORDAN.

De Slag bij St-Quentin (10 août 1557). — Historische toelichting bij den Optocht den 30 Juni 1891 binnen Utrecht gehouden, par MM. VAN ASCH VAN WIJCK, J. HOOFT-GRAAFLAND et VAN VREDENBURCH. Utrecht, van Bokhoven et Beijers, 1891. 1 vol. in-8°, vi-115 p.

Je ne m'étendrai pas longuement sur cette brochure, écrite à l'occasion d'une fête et destinée surtout à faire connaître certains personnages

représentés dans une cavalcade. Un ouvrage composé dans de telles conditions ne saurait avoir de prétentions scientifiques; d'ailleurs, la préface nous avertit qu'il n'en a pas. Tel qu'il est, il donne un tableau assez net de l'Europe occidentale avant la bataille de Saint-Quentin, des détails militaires circonstanciés sur la bataille même, et un bref exposé des événements postérieurs jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis. C'est un précis modeste, un résumé de deux livres principaux, l'histoire de Charles-Quint de Robertson et l'histoire de France de Dareste. On aurait mauvaise grâce à reprocher aux auteurs d'être rarement remontés aux sources, d'en avoir indiqué quelques-unes sans citer l'édition consultée ou d'avoir estropié beaucoup de noms propres (Anquetin pour Anquetil, Grespy pour Crespy, etc.). La dernière partie de l'étude contient une série de notices sur des seigneurs et officiers ayant pris part au combat de Saint-Quentin; là encore il ne s'agit nullement de recherches approfondies; ce sont des renseignements amasés sans critique, à coups de dictionnaires, et souvent très incomplets.

A. WADDINGTON.

Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas (1576-83), publiés par P.-L. MULLER et A. DIEGERICK. T. II (septembre 1578-février 1579), in-8°, x-634 p. — T. III (1579-81), xi-694 p. 'S Gravenhage, M. Nijhoff, 1890 et 1894.

Cette publication a pris des proportions plus considérables qu'on n'aurait pu le supposer au début. Le tome I, dont j'ai rendu compte ici même, embrassait une période de deux années et demie et s'arrêtait au mois d'août 1578. Le second tome ne traite que de quelques mois (septembre 1578-février 1579), et, si le troisième s'étend jusqu'en janvier 1581, la multitude des documents forcera sans doute le vaillant M. Muller à faire paraître encore plusieurs volumes avant d'être au bout de sa tâche.

Le traité d'Anvers du 13 août 1578 avait proclamé le duc d'Anjou « Défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols; » on n'avait pas trouvé de titre plus court pour déterminer le rôle assigné au prince, rôle équivoque et difficile quand on pense à la prodigieuse confusion des affaires des Pays-Bas à cette époque. Le grand parti qui luttait contre l'Espagne, sous la direction de Guillaume d'Orange, s'était déjà scindé depuis l'arrivée de l'archiduc Mathias vers la fin de 1577. La double apparition, en 1578, du palatin Jean-Casimir avec des troupes allemandes, et de François de Valois avec des troupes françaises, ne fit qu'aggraver ces funestes divisions : l'un fomenta une sédition à Gand, ou tout au moins ne fit qu'attiser dans cette ville le feu de la discorde; l'autre, par l'indiscipline et la violence des siens, provoqua la formation d'une nouvelle faction, celle des *Malcontents*.

Le second volume de MM. M. et D. comprend l'histoire des négociations entamées entre le duc d'Anjou et les États généraux pour l'exécution du traité d'Anvers, négociations qui traînèrent en longueur malgré l'activité de Des Pruneaux, Bonyvet et autres agents du duc, et qui finirent par échouer piteusement en janvier 1579, malgré le désir sincère des états de les mener à bien. Le rôle de François de Valois, immobile à Mons pendant tout ce temps, n'offre qu'un intérêt médiocre. Aussi beaucoup de pièces ne le concernent-elles qu'indirectement. Pourtant ses manœuvres pour se faire agréer comme prince souverain par les états de Hainaut, son intervention dans les troubles de Gand, ses intrigues secrètes avec le baron de Montigny, enfin sa tentative manquée pour s'emparer de Mons (fin décembre 1578), ont été mises en lumière et expliquées d'une façon qui paraît définitive. Les documents les plus importants sont, ainsi que l'indique le sous-titre du livre, ceux qui se rapportent aux Gantois, et surtout aux Malcontents. Deux appendices traitent longuement de la genèse et du développement de ce dernier parti, assez mal connu jusqu'à présent. On y voit que son véritable chef a été un jeune homme de vingt et un ans, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, brave, capable et ambitieux, qui chercha à se faire une position indépendante en exploitant la défiance des catholiques contre le prince d'Orange, et des provinces du Sud en général contre les auxiliaires français ; on y voit aussi qu'il ne faut pas confondre ses adhérents avec les nobles wallons qui avaient appelé Mathias en 1577. Montigny joua longtemps un double jeu entre les États, le duc d'Anjou et Alexandre Farnèse. Il fut sur le point de se rallier à la cause des États généraux en janvier 1579, après les conférences de Comines ; mais la mauvaise volonté des Gantois empêcha ce rapprochement, et Montigny, à bout de ressources, signa avec Farnèse le traité du Mont-Saint-Éloy (6 avril 1579). Le prieur de Renty et le sieur de la Motte avaient réussi à le ramener à l'Espagne. Peu de temps auparavant, le duc d'Anjou, exaspéré de son impuissance, s'était décidé à quitter les Pays-Bas.

Le troisième volume du recueil donne de précieux renseignements sur la manière dont Des Pruneaux sut entretenir pendant l'année 1579 des rapports constants entre son maître et les Pays-Bas. Laisse seul à Anvers, l'habile diplomate, dont Bussy vantait dans une lettre « la « vertu et prudence » (cf. p. 86), ne cessa de rappeler le duc au souvenir des États généraux, et finit par leur rendre désirable son alliance. Les circonstances étaient pourtant peu favorables : l'Artois et le Hainaut faisaient leur paix avec l'Espagne ; les provinces du Nord formaient l'union d'Utrecht, base d'un futur État ; une négociation générale avec Philippe II s'engageait à Cologne, par l'entremise de l'empereur. D'autre part, François de Valois, absorbé dans des rêves décevants, songeait uniquement à un mariage avec Élisabeth d'Angleterre. Malgré ces difficultés, Des Pruneaux réussit à remettre sur le tapis une négociation, et dès janvier 1580 les États généraux se préoccupèrent de

ce qu'ils devaient demander et offrir au duc d'Anjou (articles du 13 janvier 1580). L'attitude du prince d'Orange, qui appuya ouvertement cette politique, eut une influence considérable. Toutefois, même après l'envoi en France de deux agents flamands, les États hésitèrent à prendre un parti décisif. Le 6 août 1580, Des Pruniaux constatait avec anxiété ces dispositions : « L'ung pleure, écrivait-il; l'autre dict : faut-il chan-
 « ger de prince? Si le duc d'Anjou n'a de quoy nous délivrer, il n'y
 « aura plus de salut pour nous; la France est pleine de guerre; le roy
 « d'Espagne, s'il a Portugal, s'en va monarque. Mille aultres discours
 « qu'il ne fault du tout trouver estrange. La plupart de ceulx qui ont
 « hanté en France, voire depuis peu, mettent en la teste du peuple
 « que le roy n'a ung souls, encores moins Vostre Altesse. J'en ay la
 « teste rompue. Autres disent : comme nous gouverneront-ils, ne se
 « pouvant gouverner eux-mesmes, mettront-ils la paix icy, et ils s'es-
 « tranglerent les ungs et les aultres. » C'était une crise. Quand elle fut
 passée, tout se décida rapidement : le 12 août, une instruction était
 dressée; à la fin du mois, les ambassadeurs des États étaient en France,
 et le 19 septembre 1580, après quelques conférences, le traité de Plessis-lès-Tours était conclu. La ratification fut retardée par les divisions
 des provinces, et les ambassadeurs des États restèrent trois mois à
 Tours, sans rien faire, tandis que le duc d'Anjou prenait part aux
 pourparlers et à la paix de Fleix (20 novembre). Enfin la ratification
 des États fut signée à Delft à la fin de décembre, et celle du duc à Bor-
 deaux le 23 janvier 1581. François de Valois devenait « prince et sei-
 « gneur » dans les Pays-Bas, à condition de respecter toutes leurs fran-
 chises et tous leurs privilèges, sous le contrôle continu des États
 généraux et d'un conseil formé de « naturelz du pays. » En outre, il
 avait contracté avec le prince d'Orange l'engagement secret de lui laisser
 l'entière direction des provinces de Hollande, Zélande et Utrecht.
 Il est à regretter qu'on n'ait trouvé aucune pièce inédite sur cet accord
 particulier, car les deux actes du 29 décembre 1580 et du 23 janvier
 1581 avaient déjà été publiés par Kervyn de Lettenhove¹, et ils font
 allusion à des promesses antérieures dont il reste impossible de préciser
 le caractère.

Les deux volumes dont je viens de signaler les parties les plus intéressantes méritent les mêmes éloges et les mêmes critiques que le premier. Ils rendent certainement grand service à l'histoire et éclairent des points autrefois obscurs. Les documents nouveaux sont instructifs, et l'analyse soigneuse des documents déjà imprimés donne un ensemble excellent d'informations. Les troubles de Gand et la révolte des Malcontents sont pour la première fois clairement exposés, ainsi que les péripéties qui précèdent la signature du traité de Plessis-lès-Tours. Les résumés, placés en tête de chaque pièce, sont exacts et facilitent

1. Cf. *les Huguenots et les Gueux*, V, p. 600 et 608, 5 vol. in-8°. Bruges, 1883-85.

les recherches. Enfin des notes abondantes expliquent et commentent le texte. Voilà qui recommande suffisamment la publication de MM. M. et D.

On doit cependant lui adresser deux légers reproches. D'abord, les notes, dont l'érudition est incontestable, sont trop longues, parfois diffuses, et dégènèrent en dissertations à perte de vue; on est fatigué de cette prolixité qui allonge outre mesure les raisonnements, sans qu'on puisse toujours discerner le résultat acquis. Ensuite, il faut blâmer une tendance, d'ailleurs avouée, à partir sans cesse en guerre contre M. Kervyn de Lettenhove. Certes, je crois qu'on ne doit pas adopter sans réserve ni vérification les assertions du savant historien, et qu'il faut tenir compte, en le lisant, de sa partialité très réelle en faveur de l'Espagne et de la cause catholique. Mais il est inutile de soulever une controverse contre lui, pour aboutir en fin de compte à ses conclusions (cf. la note interminable du tome II, p. 431-50). Si la polémique a du bon, il ne faut pas en abuser; c'est une arme à deux tranchants qui peut frapper celui qui la manie.

A. WADDINGTON.

Johannes KRETZSCHMAR. Die Invasionsprojekte der katholischen Mächte gegen England zur Zeit Elisabeths. Leipzig, Duncker et Humblot, 1892, vi-245 pages.

La libéralité du pape Léon XIII a ouvert les Archives secrètes du Vatican aux chercheurs de toutes les nations, de toutes les croyances et de tous les partis politiques et philosophiques. Grâce à cette généreuse décision du pontife, qui témoigne en lui d'une grande élévation d'idées et d'une confiance admirable dans la puissance de la vérité scientifique, l'historien peut puiser actuellement à une source incomparable de renseignements importants et de notions nouvelles sur les tendances, sur les caractères et sur les événements des siècles modernes. Comme l'on pouvait s'y attendre, la curiosité des érudits s'est surtout portée vers les documents concernant le xvi^e siècle, le plus riche et le plus attrayant de toute l'histoire humaine, et qui, d'ailleurs, offre encore à leur travail et à leur sagacité le plus d'énigmes à résoudre. Heureux de se trouver en présence de matériaux de premier ordre, et qui, en grande partie, n'ont jamais été mis à profit par les générations précédentes, les historiens français, allemands, autrichiens, belges ont pénétré dans la salle de travail des Archives pontificales, et de nombreuses publications commencent à prouver leur zèle et à révéler des idées et des faits de ce passé encore si vivant, qui étaient restés inconnus ou douteux jusqu'à ce jour.

Un des papes les plus importants du xvi^e siècle fut Grégoire XIII, moins encore par son caractère et son intelligence que par la longue durée de son pontificat, et parce que, nécessairement, pendant toute

cette période, il devint le représentant et le champion de la grande réaction catholique dans l'Europe entière. Trois causes dominaient toute sa politique : la lutte universelle contre les Turcs, le combat pour enlever aux hérétiques le diocèse archiépiscopal et électoral de Cologne, et le projet de détruire Élisabeth d'Angleterre. Le premier point est devenu l'objet des travaux de l'Académie de Cracovie; le second a été traité, d'après les Archives du Vatican, par M. J. Hansen, dans sa récente publication des dépêches des nonces apostoliques en Allemagne concernant l'affaire de Cologne; et le troisième fait le sujet du volume de M. Kretzschmar. Pour la première fois, il a mis en lumière l'ensemble des projets d'invasion de l'Angleterre tramés par la cour de Rome pendant le pontificat de Grégoire XIII. Il aurait été à souhaiter que l'auteur ne se contentât pas de ses études à Rome, mais qu'il s'adressât également à d'autres archives, notamment à celles de Venise. Il y aurait trouvé de nombreux et d'importants renseignements sur le rôle joué dans ces événements par Granvelle et sur les négociations des années 1580 et 1586. Je ne parle pas des archives de Simancas, dont l'accès est plus difficile que celui des archives d'Italie. Mais le fait est que, en ne travaillant qu'au Vatican, l'auteur a condamné sa monographie à rester incomplète. Quoi qu'il en soit, elle nous fournit des matériaux importants et intéressants pour l'histoire de la grande lutte entre catholiques et protestants pendant la seconde moitié du règne de Philippe d'Espagne.

Le volume se divise en deux parties : la première contient l'historique, très bien présenté, des projets d'invasion en Angleterre, en Irlande et en Écosse, à l'aide non seulement des documents trouvés par l'auteur, mais encore des publications antérieures; la seconde donne, sous le titre d'appendice, les dépêches les plus importantes que M. Kretzschmar a copiées aux Archives du Vatican, ainsi que, d'après une copie de la Bibliothèque royale de Munich, une relation, malheureusement fragmentaire, de Mgr Sega, nonce apostolique en Espagne durant les années de 1577 à 1580 et l'automne de 1583. M. K. n'a pas connu le livre de M. Knox sur l'histoire des catholiques d'Angleterre sous le régime des lois pénales, ouvrage qui contient déjà un certain nombre de dépêches qu'il publie comme étant inédites.

Grégoire XIII n'a pas cessé de prôner une attaque contre la *Jézabel du Nord*. Il comprenait parfaitement l'énorme importance de l'Angleterre dans la lutte que le protestantisme avait à soutenir contre l'offensive catholique, et il croyait que, ayant reconquis la Grande-Bretagne, Rome écraserait indubitablement les restes de l'hérésie. Il fut donc infatigable à proposer aux souverains catholiques, et surtout à Philippe II, la guerre contre Élisabeth, et il assista largement de ses propres deniers les ennemis de cette souveraine. Mais, pendant de longues années, ces projets rencontrèrent une résistance passive de la part du roi d'Espagne. Philippe était d'un caractère peu aventureux; il n'aimait pas se risquer dans une grande entreprise dont le résultat était fort douteux, même dans les circonstances les plus favorables. Et, en dehors de ces raisons perma-

nelles, il y en avait de particulières qui l'empêchaient longtemps de prêter l'oreille aux exhortations du pape. Ce fut d'abord la conquête et la défense du Portugal contre les nombreux compétiteurs de cette couronne et contre le patriotisme des Portugais eux-mêmes. Ce fut en second lieu sa profonde méfiance envers les desseins du gouvernement français, qui, malgré toutes ses assurances amicales, combattait la cause espagnole au Portugal et assistait clandestinement le duc d'Anjou dans son invasion des Pays-Bas espagnols. Il craignait donc qu'une lutte contre l'Angleterre non seulement ne le rendit impuissant en face des projets hostiles du roi très chrétien, mais encore ne tournât finalement au profit de la France, dont le gouvernement anglais deviendrait ainsi l'allié obligatoire. Philippe se méfiait même des Guises, qui lui offraient leur assistance contre Élisabeth : il croyait qu'à la fin ils chercheraient à conquérir l'Angleterre pour leurs compatriotes. Ce ne fut donc qu'après la mort du duc d'Anjou, en 1584, après la défaite définitive du parti national au Portugal, et lorsqu'il vit les Guises irrémédiablement brouillés avec Henri III, que Philippe II se décida à entreprendre résolument la conquête de l'Angleterre.

Voilà, en quelques mots, les résultats principaux du livre de M. Kretschmar. En passant, il nous montre encore la cour pontificale essayant d'amener Philippe II à assister son frère Don Juan dans ses projets sur l'Angleterre (p. 51); il nous fait connaître les efforts opiniâtres de Marie Stuart à exciter le pape, le roi d'Espagne et les Guises à l'invasion de la Grande-Bretagne (p. 111); et il prouve que, non seulement Philippe II, mais aussi Grégoire XIII, consentirent pleinement au projet d'assassiner la reine Élisabeth (p. 89). Cela n'est pas étonnant, du reste, de la part d'un pape qui, comme nous venons de le prouver dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, par les dépêches mêmes du cardinal de Côme, ministre principal de ce pontife, a ressenti et exprimé officiellement la plus vive joie du massacre de la Saint-Barthélemy.

M. PHILIPPSON.

Histoire du cardinal de Richelieu, par Gabriel HANOTAUX. — La Jeunesse de Richelieu (1585-1614). — La France en 1614. Paris, Didot, 1893. In-8°.

Il y a dans notre histoire des hommes dont la vie posthume ne le cède guère en intensité à la vie réelle, tant le mouvement incessant de nos conceptions et de nos passions se reflète dans les vicissitudes que nous faisons subir à leur mémoire, tant nos discussions contemporaines nous ramènent vite à eux. Richelieu est un des premiers de ceux-là. Aux époques d'anarchie comme aux époques d'autorité, on se reporte d'instinct vers lui, comme s'il devait nous éclairer sur nos futurs destins. Cette curiosité, où se mêle peut-être à notre insu une certaine

anxiété, vient de nous donner le premier volume d'un ouvrage qui s'annonce comme devant être considérable et qui arbore bravement et simplement ce titre d'un autre temps : *Histoire du cardinal de Richelieu*. L'auteur, M. Hanotau, n'a pas besoin d'être présenté aux lecteurs de la *Revue*. Dans des publications déjà nombreuses, dont la plupart convergent vers un même sujet, celui-là précisément auquel se rapporte son nouvel ouvrage, il a attiré l'attention par la hardiesse des affirmations, la modernité des idées, la vivacité un peu agitée d'un style qui laisse apercevoir chez l'historien le journaliste de la veille, il a excité l'intérêt, la sympathie; il lui restait à conquérir l'autorité.

Par ce volume, il la conquiert. Cette constatation aurait dû être le dernier mot de ce compte-rendu. Si elle nous échappe dès le début, c'est que nous venons de relire l'ouvrage de M. H., c'est que le sentiment dominant que cette seconde lecture nous a laissé est, plus encore qu'après la première, celui du réel progrès qui s'est accompli dans les idées et le talent de l'auteur. Nous tenons d'autant plus à exprimer en commençant cette impression générale que nous nous montrerons plus sévère pour les rares dissonances qui rappellent ou les passions ou l'étroitesse d'esprit dont certaines œuvres précédentes offraient la trace. Nous sommes heureux que le sujet, sur lequel M. H. vient d'attester sa maturité, nous ait occupé si longtemps nous-même et que les idées que nous nous en sommes faites ne soient pas plus éloignées des siennes.

L'ouvrage de M. H. est très largement et très simplement conçu. Il se compose de deux parties d'inégale étendue dont les états généraux de 1614 forment le terme commun : une étude sur la jeunesse de Richelieu; un tableau de l'état physique, social, politique et moral de la France depuis les commencements de son histoire.

Ce n'est pas la première fois qu'on a cherché dans les origines et la jeunesse de Richelieu les premiers linéaments de son génie et de sa destinée. M. Avenel, par lequel il faut toujours commencer quand on parle des travaux historiques dont Richelieu a été l'objet de notre temps, n'a guère laissé à dire sur ce sujet que ce qu'une sagacité plus pénétrante pouvait ajouter à la connaissance et au judicieux emploi des documents. Les archives du Poitou n'ont presque rien révélé de plus à M. Martineau et à M. l'abbé Lacroix.

C'est moins par ce que M. H. lui-même a ajouté aux découvertes de ses prédécesseurs que par l'art avec lequel il a présenté les résultats d'une enquête collective que se recommandent les chapitres consacrés par lui à la famille, à la jeunesse, aux études de Richelieu. Le lecteur les mettra, croyons-nous, bien au-dessus des pages que le milieu local auquel appartenaient les Du Plessis a inspirées à l'auteur. On ne voit pas ce que le Poitou peut revendiquer dans la formation du génie de Richelieu; ce n'est vraiment qu'à partir du moment où il y devint évêque que ce pays, en stimulant, par le relâchement de sa population catholique et par la forte situation de l'hérésie, son zèle apostolique, eut une

action sur sa destinée. Ce que M. H. a écrit de l'influence provinciale est trop long et trop hasardé. Il n'en est pas de même de ce qu'il a dit de la famille et de l'entourage. L'atavisme est indiqué par des faits heureusement et sobrement choisis. Il y a des détails généalogiques et il en fallait, il n'y en a pas trop. Ce qui se dégage de ces antécédents héréditaires, c'est que deux traditions ont dominé le berceau de Richelieu : une tradition militaire, représentée par une ascendance paternelle batailleuse et parfois sans pitié ; une tradition bourgeoise, venue d'une lignée maternelle procédurière et douée de l'esprit des affaires. Richelieu n'avait que cinq ans quand il perdit son père, mais le souvenir de la bravoure de François Du Plessis et des épisodes brillants de sa carrière resta assez vivant au foyer maternel pour qu'on puisse, atavisme à part, le compter au nombre des influences sous lesquelles grandit l'enfant. Quant à la mère, M. H. nous l'a montrée dans une attitude d'humilité, de résignation à l'autorité de son aïeule belle-mère, de dévouement maternel ; le peu de documents qu'on possède sur elle semble bien autoriser à se la représenter ainsi. De ses ancêtres, Henri Du Plessis, l'aîné des enfants, hérita les qualités et les défauts, également séduisants, qui le firent classer parmi les *dix-sept gentilshommes* qui donnaient le ton à la cour, et n'hérita que cela. Sa fin fut en harmonie avec sa vie : il périt dans un duel. Le cadet, Alphonse, offre avec lui un parfait contraste. Destiné à l'Église, il préférera l'enveloppement anticipé du chartreux à la mitre épiscopale qui l'attend, et il faudra l'autorité de son plus jeune frère, devenu tout-puissant, pour lui faire accepter les plus hautes dignités ecclésiastiques. On ne peut s'empêcher de penser que le dernier des enfants mâles de François Du Plessis et de Suzanne de La Porte ne laissa rien perdre du patrimoine moral que semblent s'être partagé ses deux aînés, et qu'il unit, dès ses plus jeunes ans, le sérieux et l'application à la fierté de race et au goût de l'action. Sans doute, les habitudes de réflexion et d'analyse dont ses écrits portent la trace, il les dut surtout à son éducation littéraire d'abord, à son éducation théologique ensuite, mais il est certain que la nature ne l'avait pas moins bien doué pour les travaux de la pensée et du cabinet que pour la vie du courtisan et du soldat.

C'est au collège de Navarre que se manifestèrent d'abord l'intelligence rapide, l'amour-propre et l'instinct de domination qui resteront parmi les traits distinctifs du futur cardinal. Après qu'il eut assoupli dans la gymnastique intellectuelle, qui constituait alors tout l'enseignement secondaire, un esprit ouvert, lumineux et juste, l'*académie* de Pluvinel perfectionna en lui, avec l'aisance qui était la marque extérieure du gentilhomme, le sentiment de l'honneur, principal frein d'une classe habituée à se faire justice soi-même, à substituer ses intérêts ou même ses caprices à une loi impuissante ou complaisante. Ce fut alors que la vocation monastique d'Alphonse plaça les siens dans l'alternative ou de laisser l'évêché de Luçon sortir de la famille ou de le faire passer au frère qui achevait son éducation mondaine. Armand accepta cette

destinée inattendue. Le sacrifice qu'il fit à sa famille fut-il douloureux, fut-ce bien même un sacrifice ? Ce fut, croyons-nous, tout le contraire. Pour ce jeune homme, dont l'ambition était déjà en éveil, un évêché, si pauvre qu'il fût, valait bien la perspective douteuse d'une charge de cour. Rien, d'autre part, n'autorise à supposer que ce changement de carrière répondit à une prédilection secrète. La vie du monde et la vie cléricale ne s'opposaient pas alors l'une à l'autre aussi fortement, aussi nécessairement qu'aujourd'hui. Par cela même qu'elle était quasi universelle et incontestée, la foi s'associait, sans cesser d'être sincère, à bien des calculs comme à bien des écarts. Nous croyons que ce fut surtout à un de ces calculs que Richelieu obéit en changeant ses visées. Mais, par l'ardeur avec laquelle il se prépara à sa nouvelle carrière, il montra tout de suite de quelle nature était son ambition et combien il entendait la justifier par des titres avant de lui chercher un appui dans la faveur. Aux études théologiques ordinaires, qui, sans être moins profitables, furent abrégées pour lui par la nécessité de faire cesser le plus tôt possible la vacance du siège épiscopal, il ajouta, sous la direction d'un docteur de Louvain, une étude particulière de la théologie et de la controverse, si opiniâtre qu'elle compromit sa santé. Sur cette préparation théologique, on sait surtout ce que M. Avenel nous a appris. Sur le voyage de Richelieu à Rome pour obtenir la dispense d'âge, M. H. n'a pu également que reproduire les faits accrédités par la tradition.

Richelieu revient de Rome, il fait son entrée dans son diocèse. C'est le moment de se demander si cet évêque était un croyant, si sa foi était sincère, si, au contraire, il y entrait surtout de la convention et du calcul. Il n'est guère possible de se poser à son sujet, ni en général au sujet de tout homme qui a conduit ses semblables, de question plus importante ni en même temps plus délicate. Selon que le conducteur de peuple croit ou non à l'idéal qu'il professe et au nom duquel il s'impose, que cet idéal soit pris ici-bas ou ait sa source plus haut, qu'il s'appelle Dieu, l'humanité ou la patrie, ce sera un vrai grand homme, comme Richelieu, ou un empirique, comme Mazarin, Alberoni, Talleyrand, dont les facultés pourront s'élever jusqu'au génie, comme chez Napoléon, sans le mettre au niveau de ceux qui ont cru à autre chose qu'à eux-mêmes. Richelieu s'étant présenté à ses contemporains et à la postérité comme un chrétien, n'ayant jamais séparé son rôle politique des préoccupations religieuses, c'est sur sa foi religieuse, non moins que sur son caractère public, qu'il faut le juger et le classer. C'est ce que M. H. ne paraît pas avoir bien compris, car ses idées sur ce sujet révèlent un flottement singulier. Ici il écrit : « Richelieu trouvait dans la religion le repos de l'esprit tel que le désirait un honnête homme de son temps, il recherchait dans le triomphe de l'Église l'accomplissement d'un devoir professionnel, enfin il rencontrait dans l'organisation de la hiérarchie catholique et dans l'autorité qu'elle exerçait sur le monde un secours puissant pour sa carrière politique¹. » Et plus loin : « C'est

1. P. 26-27.

ainsi que tous les moyens sont bons à ce vigoureux ouvrier de sa propre carrière et de notre unité politique. La religion est une arme dont son ambition dispose, que ses calculs utilisent et que son esprit, si réellement moderne, met comme instinctivement au service de sa politique¹. » Si l'on s'en tenait à ces deux appréciations, qui se ramènent l'une à l'autre et qui sont d'autant plus graves qu'elles affectent la tournure d'un jugement définitif, on aurait le droit de douter de l'intelligence psychologique de l'auteur. Heureusement, il suffit, pour ne pas aller si loin, de l'opposer à lui-même, de lire les pages si équitables et si pénétrantes qu'il a consacrées à l'*Instruction du chrétien*, et, quoiqu'elle ne se rapporte pas à Richelieu, la note si chaleureuse qu'il a écrite sur la direction spirituelle des calvairiennes par le Père Joseph. Il ne faut donc voir dans les deux phrases que nous avons reproduites qu'un écho isolé de passions heureusement amorties par l'étude plus approfondie de l'histoire et la pratique des affaires. Ce ne fut pas seulement chez Richelieu l'esprit qui fut séduit par la belle ordonnance dogmatique et hiérarchique et par la méthode théologique du catholicisme, ce fut aussi par le cœur que la religion le conquit. Règle des mœurs et principe d'ordre social, elle fut encore pour lui, dans ses anxiétés, dans ses découragements, et dès le début, une source de lumière et de force. Nullement enclin par nature au mysticisme, il s'y laissa, dans plus d'une circonstance, attirer. Le christianisme ne lui apprit ni le détachement ni le pardon des injures, mais il n'échappa jamais pour longtemps à son empire; jamais l'idée d'une sanction surnaturelle ne fut absente de sa vie privée et publique. Nous engageons vivement M. H., quand il étudiera dans Richelieu l'homme d'État, à tenir compte de l'évêque et du chrétien; il n'aura qu'à reviser, dans un esprit plus large et plus sympathique, ce qu'il a écrit de l'un et de l'autre.

La mort de Henri IV fut un coup sensible pour la fortune de Richelieu. La famille jouissait auprès de ce prince, comme elle avait joui auprès de son prédécesseur, de la plus grande faveur. On sait qu'A. Baschet a retrouvé et publié le guide que Richelieu s'était tracé à lui-même pour tirer parti de ces dispositions. M. H., qui avait, au moment où il parut, reconnu, comme tout le monde, l'importance et l'authenticité de ce manuel du courtisan et qui avait de plus essayé d'en fixer la date, a retrouvé depuis dans le *Traité de la cour ou instruction des courtisans*, d'E. du Refuge², quelques maximes analogues ou même identiques, et cette découverte lui a donné des doutes sur l'origine et la date attribuées

1. P. 103.

2. La date précise de la mort de cet agent diplomatique, restée un peu incertaine pour M. H., est fixée à la fin de 1617 par un document inédit conservé dans la collection Godefroy sous le titre : *Abrégé des actions principales faites par feu Myr du Reffuge, mon maistre, depuis le commencement de l'année 1606 jusques sur la fin de 1617, en laquelle il est decédé, décrites pour la satisfaction de MM. ses fils et à leur instance par leur humble serviteur Rolant, secrétaire dudit feu seigneur.*

au mémoire de Richelieu. Richelieu a-t-il emprunté ces maximes à du Refuge, ce qui diminuerait l'originalité de son mémoire et en rejetterait la rédaction à une époque où elle ne se comprendrait plus? Est-ce, au contraire, du Refuge qui les a puisées dans ce mémoire, c'est-à-dire dans un écrit tout intime qui n'a dû être communiqué à personne? Est-ce enfin d'une source commune qu'ont été tirés ces passages communs? Telle est, selon nous, la seule explication possible de ces similitudes. En attendant que cette source soit découverte, nous croyons que M. H. peut faire taire ses scrupules et continuer à considérer le précieux document publié par Baschet comme l'œuvre de Richelieu.

Au moment où celui-ci l'écrivait, il pouvait, nous l'avons dit, spéculer sur la faveur dont sa famille et lui jouissaient auprès de Henri IV. Le souvenir de cette faveur n'avait pas pour la veuve de ce prince tout le poids qu'on pourrait supposer. Marie de Médicis ne se piquait nullement de fidélité aux sympathies du feu roi, elle inclinait naturellement à choisir ceux qu'elle favorisait sur la désignation de ce qu'on appelait *le conseil de la petite écriture*¹, c'est-à-dire du cercle intime où elle avait cherché la consolation des abandons de son mari. Il était nécessaire de conquérir sa faveur personnelle. M. H. n'arrive pas encore dans ce volume au moment où Richelieu pourra tenter directement cette conquête, mais il étudie le milieu qui a pu la lui faciliter.

Il y a une famille dont M. H. a bien marqué la place dans la vie de Richelieu, c'est celle des Bouthilliers. Nous croyons pourtant qu'il n'a pas fait assez ressortir la part de Denis Bouthillier dans l'éducation des enfants de François Du Plessis et de Suzanne de La Porte et qu'il a, au contraire, surfait le rôle de Bouthillier de la Cochère en disant qu'« il fit de Richelieu un cardinal. » En revanche, il a déterminé presque toujours avec justesse la physionomie des personnages qui ont formé, jusqu'en 1614, la société habituelle de Richelieu. Rien de plus difficile que de rendre la fraîcheur et le relief de la vie à ces personnages de second plan qui ont pu avoir, à un moment donné, une influence décisive; on court risque, en le tentant, de forcer le trait. M. H. a échappé à ce danger, qui, à cause de sa manière primesautière et un peu téméraire, était peut-être plus grand pour lui que pour d'autres. Le portrait de l'évêque de Poitiers, Chasteigner de La Rochepozay, est très bien venu. Celui de son vicaire général, Saint-Cyran, ne l'est guère moins. On n'avait pas encore fait à Richard Smith, dans la vie de Richelieu, la place que lui fait M. H. et qui paraît bien lui appartenir. Au sujet de Bérulle, l'auteur aurait dû signaler le peu de sûreté de son esprit et de son caractère. Il ne faut pas s'en tenir sur Bérulle, — M. H. le sait aussi bien que nous, — au livre distingué, mais systématiquement respectueux, de l'abbé Houssaye. Ce fut, croyons-nous, une de ces natures fuyantes et fluides qui, faute de savoir s'arrêter sur la pente des distinctions et de la casuistique morale, se laissent, sans s'en apercevoir, glis-

1. P. de Lestoile.

ser aux illusions et aux trahisons. On comprendra bien ce que nous voulons dire si on se reporte à la façon dont le jugeait déjà un homme tout différent, aussi arrêté et aussi étroit dans ses idées que l'autre était évasif et subtil, son cousin, Pierre de Lestoile, qui le qualifiait « homme docte, doux, vif et subtil en dispute et fort persuasif, *si en la subtilité se trouvait la vérité.* »

Parmi les personnages qui se groupent autour de Richelieu pendant la partie de sa carrière qui se termine en 1614, aucun ne devait plus attirer l'attention de M. H. que le Père Joseph. A la vérité, bien qu'on soit tenté de rattacher l'appel de Richelieu aux capucins de Fontenay, en 1609, à des relations entre lui et le religieux, la seule circonstance qui ait amené entre eux, avant 1614, des rapports bien établis, c'est la succession d'Éléonore de Bourbon comme abbesse de Fontevault en 1611. L'influence du Père Joseph sur la fortune de Richelieu ne commença vraiment à se manifester qu'en 1616, à l'occasion du rôle décisif du capucin dans la pacification de Loudun, puis, une seconde fois, avec plus d'efficacité, quand Richelieu, tombé du pouvoir dans la disgrâce et l'exil, eut à recommencer le travail souterrain de cheminement qui devait le conduire de nouveau au pouvoir, et quand il trouva dans le Père Joseph le centre et l'âme du groupe qui chercha à lui en aplanir les voies. Dans les limites où se renferme le premier volume de M. H., le Père Joseph n'avait donc droit qu'à une simple mention et la prudence commandait à l'auteur de ne pas lui accorder davantage. Ayant contribué à faire connaître le Père Joseph, nous avons peut-être une certaine autorité pour dire qu'il s'en faut beaucoup qu'il le soit complètement. Il ne suffit pas, en effet, de l'avoir suivi dans tel ou tel épisode de sa carrière pour comprendre la psychologie d'un homme aussi différent de ceux de notre temps. Mais la hardiesse, voire la témérité, plaît mieux que la réserve à M. H., et nous ajouterons qu'elle lui sied bien. Ici elle lui a presque entièrement réussi. Dans son portrait du Père Joseph, tel qu'il ressort du parallèle avec Richelieu, dans ce portrait fait de la seule façon dont on a pu le faire jusqu'ici, c'est-à-dire d'intuition et à la volée, il y a des traits heureux et justes. M. H. a eu le mérite de comprendre que la vie spirituelle du Père Joseph, loin de le rendre impropre à la vie politique, l'a doué de cette pénétration des âmes qui fut de tout temps l'une des premières qualités pour traiter avec les hommes. Ce n'est pas ici le lieu de placer, pour l'écouter, à côté du croquis de M. H., un portrait qui sera bientôt sous les yeux du public. Nous dirons seulement que l'originalité du Père Joseph fut d'apporter dans la politique la foi du croyant et le tact exercé, l'art délié du directeur de conscience. L'incompatibilité qu'on tend fort arbitrairement à établir entre la psychologie et les affaires se trouva, non pour la première fois, mais d'une façon éclatante, démentie en sa personne, et il fut prouvé une fois de plus par son exemple que l'art de fonder, d'organiser et de diriger des missions, d'approfondir les mystères de la vie intérieure, n'est pas aussi éloigné qu'on le croit de celui de conduire

des négociations. C'est sur la simplicité et la grandeur des conceptions, sur l'autorité du caractère, sur la dextérité dans le maniement des hommes que la supériorité du Père Joseph se fonda. Quant à la politique, au service de laquelle il consacra ses qualités naturelles ou acquises, elle fut à la fois européenne et nationale, plus européenne au début, plus nationale à la fin. Parti d'une conception cosmopolite et catholique, le Père Joseph en vint, sous l'influence des événements, à servir en fait, sinon à adopter en principe, une politique purement française. Faire comprendre le véritable Père Joseph, c'est expliquer pourquoi on lui en a trop souvent substitué un faux. Enthousiaste et adroit, autoritaire et souple, il eut contre lui tous ceux que gênent des convictions désintéressées et fortes, comme tous ceux qu'une habileté trop peu dissimulée met en défiance.

M. H. ne pouvait s'occuper des premiers rapports de Richelieu et du Père Joseph sans parler de la fondation du Calvaire. Il a donné une fausse idée d'Antoinette d'Orléans en la représentant comme portant le trouble à Fontevault par ses projets de réforme. La pauvre femme n'aspirait qu'à en sortir et qu'à s'ensevelir dans le couvent des Feuillantines de Toulouse, où elle avait fait profession. Ce fut l'ascendant du Père Joseph qui en fit, par un développement d'idées et de circonstances que nous avons exposé ailleurs¹, la fondatrice d'un ordre nouveau. Aussi M. H. n'a-t-il fait qu'exagérer une vérité en écrivant : « Le Père Joseph était son directeur et *un peu son tyran*. » Antoinette fut, en effet, un exemple de l'empire que le capucin savait prendre sur les âmes, même lorsqu'elles lui résistaient.

Mais le Père Joseph ne doit pas nous faire oublier Richelieu : le premier ne fait que traverser le premier volume de M. H., le second le remplit en grande partie. C'est pour cela qu'on ne saurait contrôler trop attentivement les moindres traits de la figure tracée par M. H. M. H. nous paraît, par exemple, avoir dépassé la mesure en écrivant : « Richelieu eut beaucoup d'amis, il aima peu. » En effet, il a aimé les Bouthilliers, le Père Joseph ; il a aimé jusqu'à la faiblesse, jusqu'au népotisme, ses parents, Brézé, La Meilleraye, la duchesse d'Aiguillon. Ce qui est vrai, c'est que la bonté chez lui manqua le plus souvent de la grâce et de l'expansion qui la rendent surtout séduisante. L'homme privé, intime, apparaît d'ailleurs fort peu chez lui ; c'est que cet homme-là a été absorbé par l'homme public, c'est qu'ayant été soustrait déjà par sa condition ecclésiastique à certaines préoccupations privées, il a été en outre marqué de bonne heure, comme aux temps primitifs, par une vocation précoce pour être un conducteur d'hommes. De là l'absence d'abandon qu'on éprouve avec lui. Il ne faut pourtant rien exagérer. Tout en lui laissant l'attitude grave, un peu tendue et triste que lui donnèrent l'habitude de la lutte et le poids de la responsabilité, il ne faut pas oublier

1. *Le Père Joseph et Richelieu*, I, ch. II.

les heures d'épanouissement qu'il a demandées aux lettres, à la musique, aux bâtiments, aux épanchements avec ses familiers, peut-être à des entraînements qu'il est aussi difficile de nier absolument que d'établir avec certitude.

En somme, bien que l'inspiration religieuse et la grandeur morale n'y tiennent pas assez de place, le portrait de Richelieu que nous devons à M. H. témoigne de beaucoup de coup d'œil, d'une grande sagacité, d'un pinceau libre, aisé, presque toujours sûr.

La vraie méthode pour se rendre compte de l'œuvre d'un homme consiste à déterminer l'état où il a trouvé les choses et celui où il les a laissées. M. H. était appelé à compter avec elle le jour où il essaierait de déterminer la part de tradition et de création dont se compose l'œuvre de son héros. Il a cru devoir devancer le moment où se plaçait naturellement cette étude, c'est-à-dire celui où Richelieu met la main aux affaires. En outre, il ne s'est pas contenté d'étudier la société française, ses institutions et ses mœurs au temps de Richelieu, il a remonté jusqu'aux origines de cette société, il en a suivi le développement jusqu'au commencement du xvii^e siècle. Il y a là un défaut de proportion évident. M. H. le sait aussi bien que nous, mais il s'est dit aussi qu'en violant une règle de l'art, en donnant pour perspective à son héros, dont la personnalité se dégage à peine des circonstances ambiantes où se déroule sa jeunesse, toute l'histoire de France, il flattait le goût du public français pour les résumés et les tableaux historiques.

Pour la plupart des lecteurs, cette fresque, qui unit à une belle ordonnance la précision et la saveur du détail, sera, en effet, la partie la plus attrayante du livre. Elle confirme généralement, ce qui est la meilleure garantie de son exactitude, les idées reçues. Les idées nouvelles, en effet, n'ont de titre à être admises que lorsqu'elles sont le résultat de recherches de première main qui n'étaient pas possibles ici, et le plus grand mérite qu'on puisse demander à un abrégé comme celui de M. H., c'est d'être, comme il l'est, en accord avec les travaux originaux et spéciaux. Synthèse intelligente et impartiale de toute l'activité d'esprit qui s'est dépensée sur notre histoire, la seconde partie du livre de M. H. ne pouvait être qu'une sorte d'apothéose de la monarchie, car les travaux entrepris sur les autres facteurs de la vie nationale ont eu ce résultat, quelquefois inattendu pour leurs auteurs, de grandir le rôle de la royauté en montrant l'insuffisance des institutions électives. Malgré de lourdes fautes, au premier rang desquelles il faut mettre la maladresse d'avoir laissé échapper l'occasion, plusieurs fois offerte, de réunir au territoire les provinces belgiques, les guerres d'Italie, l'absence d'un système suivi à l'égard des protestants, l'impuissance de créer un système fiscal équitable et productif, malgré l'insuffisance ou l'indignité de plusieurs de ses représentants, la royauté apparaît dans le résumé historique de M. H. comme la seule institution douée de vues d'avenir, de suite dans les idées, et même, en un certain sens, de désintéressement.

Il n'en a nullement coûté à M. H. de le reconnaître¹, et il ne pouvait rien lui en coûter, car c'est une opinion assez généralement établie, même chez ceux qui professent que le rôle de la royauté est fini aujourd'hui.

Nous n'avons point encore parlé du style. Sur ce point aussi M. H. a beaucoup gagné. Sa langue est presque entièrement affranchie des impropriétés et des négligences qui la déparaient trop souvent; en restant aussi alerte, aussi familière, aussi savoureuse, elle a acquis plus de sûreté et de fermeté.

G. FAGNIEZ.

G. KOCH. Beiträge zur Geschichte der politischen Ideen und der Regierungspraxis. 1^{er} Theil : Absolutismus und Parlamentarismus. Berlin, Gærtner, 1892. In-8°, vi-484 pages.

M. K. nous présente la première partie d'une étude sur l'histoire des idées politiques et de la pratique du gouvernement depuis 1660 jusqu'à nos jours. Il ne se dissimule pas qu'après Mohl, Bluntschli, Janet, Laurent, Gierke, etc., son livre pourrait paraître inutile. Il croit cependant avoir découvert « une nouvelle manière de considérer le sujet. » — « Jusqu'à présent, dit-il, l'histoire des doctrines politiques a beaucoup trop été traitée comme une série de concepts se développant avec une certaine conséquence dans la tête des écrivains. Mais on a beaucoup trop peu, — on peut même dire qu'on n'a presque pas — considéré l'étroite relation qui existe entre les vues des écrivains politiques et la situation de leur pays... Ces écrits ont à leur tour influé sur l'évolution politique, et c'est cette féconde action réciproque que je me suis imposé le devoir d'exposer. » Je ne sais si ce point de vue est bien aussi neuf que M. K. se l'imagine. Je le renverrai, par exemple, à ce passage de M. Sorel (*l'Europe et la Révolution française*, t. I^{er}, p. 183) : « Si l'on analyse avec quelque rigueur et si l'on recherche dans leurs commencements les plus célèbres de ces théories, on y découvrira quelques faits particuliers observés avec plus ou moins de pénétration,... puis généralisés et transformés en maximes. C'est le cas de Hobbes, etc. » Toute la thèse de M. K. est résumée dans les quelques lignes qui suivent.

Cette thèse, l'auteur nous semble en avoir singulièrement exagéré la portée. Il passe sous silence les œuvres qui ne rentrent qu'assez indirectement dans sa définition, comme le *Tractatus theologico-politicus* de

1. C'est donc seulement par irréflection que M. H. a écrit : « Jusqu'en 1792, la question de savoir ce que serait la France et s'il y aurait une France (?) est restée en suspens. Aujourd'hui qu'elle est achevée... » (p. 250). Le dernier mot contient une douloureuse équivoque sur laquelle nous n'insisterons pas, car un homme, dont la mémoire est chère à M. H., a dit du sujet auquel elle se rattache qu'il fallait y penser toujours et n'en parler jamais.

Spinoza¹. Ne va-t-il pas au delà de la vérité lorsqu'il dit que « Bossuet ne fait que donner aux sentiments de la cour, des fonctionnaires et d'une grande partie des gens éclairés une forme systématique et dogmatique ? » La lecture de la *Politique* donne une impression tout autre, et M. Brunetière y voit l'une des parties intégrantes de la théorie de Bossuet sur la Providence.

L'ouvrage n'est précédé d'aucune introduction. Il commence brusquement à la date du 9 mars 1661, sans que rien vienne résumer la situation politique et l'état des idées à cette époque. Il est divisé en dix chapitres : la Théorie de l'absolutisme en France, le Gouvernement de Louis XIV, la Lutte de l'absolutisme et du parlementarisme en Angleterre, Partisans et adversaires du parlementarisme au temps de la Révolution, l'Opposition littéraire contre Louis XIV, la Réaction politique pendant la régence, la Puissance du Parlement en Angleterre, Constitution de la théorie parlementaire, la Situation et les idées en France au temps de Fleury, Montesquieu. On voit par cette énumération que M. K. fait alterner l'histoire des faits avec celle des idées. Ce procédé l'entraîne à des répétitions : « Nous allons rechercher, dit-il dans son second chapitre (p. 14), dans quelle mesure ces théories correspondent à la réalité. » Or, dans le premier chapitre, il ne s'est pas seulement occupé des théories, il a peint un roi et une cour réels (*wirklich*), et le premier paragraphe du second chapitre (*Der Koenig*) est un résumé, d'ailleurs concis et assez énergique, de ce qui précède. En général, la coexistence de ces deux séries de chapitres donne aux chapitres théoriques une certaine sécheresse, et les autres sont un peu maigres. Par exemple, la description du gouvernement de Louis XIV est faite avec soin, mais il n'y a guère rien de plus que ce qu'on trouve, en France, dans les livres destinés aux classes.

M. K. décrit assez bien la lutte du Parlement contre le gouvernement de Louis XV. Il ne voit pas suffisamment la profondeur des vues de Sidney, il prétend qu'elles sont « en apparence historiques, mais en réalité toutes théoriques. » Il nous semble au contraire que Sidney se fait du développement de la constitution anglaise une idée très exacte ; c'est déjà celle de Freeman. M. K. a mieux jugé Bolingbroke ; il montre que ce théoricien hardi dépasse la réalité concrète de l'histoire anglaise, et qu'il a exercé une influence considérable sur le développement des idées françaises. Je ne sais s'il n'aurait pu insister ici davantage : le roi fonctionnaire, le contrat social, le droit d'insurrection, etc., toutes idées qu'avec M. Taine nous croyons trop exclusivement *classiques et françaises*, tout cela est dans Bolingbroke.

Pourquoi ne pas étudier (p. 44) les rapports du roi avec l'Église de France ? — Ce n'est point de Louvois, mais de son père, qu'il est question

1. Il aurait pu cependant tirer parti du chapitre XVIII : *Quelques principes politiques déduits de la République des Hébreux*, qui est évidemment l'œuvre d'un bon bourgeois d'Amsterdam.

à la page 231 du *Parallèle* de Saint-Simon. M. K. exagère d'ailleurs la portée de ce passage, lorsqu'il écrit (p. 22) que « de vingt affaires soumises à sa signature, le roi n'en *lisait* qu'une. » Le père de Colbert n'était pas marchand à Lyon (p. 26) ¹.

Malgré ses imperfections, l'ouvrage est intéressant, et il est à souhaiter que M. K. nous en donne la continuation.

H. HAUSER.

Gustave SAIGE. **Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco**, recueillis et publiés par ordre de S. A. S. le prince Charles III. Tome I, xv^e siècle, 1412-1494. Un vol. in-4°, CCLXXXIX-716 p. Tome II, xvi^e siècle, 1494-1540, CCXLVIII-906 p. Impr. du gouvernement de Monaco, 1888-1890.

Le palais de Monaco réunit l'ensemble des archives les plus curieuses du midi de la France et de la rivièrre du Ponent. Le prince Charles III, dont nous ne saurions trop louer la généreuse initiative, a donné à M. Gustave Saige la lourde tâche de publier ces archives, que les deux volumes qui viennent de paraître sont loin d'avoir épuisées.

M. Saige devait d'abord publier les documents relatifs à la principauté de Monaco depuis le xv^e siècle. Ensuite il devait publier le Trésor des chartes du comté de Reithel, recueil des chartes des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles provenant des archives des ducs de Mazarin. En dernier lieu, il devait publier la correspondance de Matignon, maréchal de France, lieutenant général en Normandie et en Guyenne, puis gouverneur de cette province pendant les guerres de religion de 1559 à 1597. Ce programme n'a pas été suivi; nous avons entre les mains deux gros in-4°, le premier de 995 pages, l'autre de 1,154 pages, consacrés à la principauté de Monaco; l'un, relatif au xv^e siècle, contenant 301 documents historiques, l'autre, relatif au xvi^e siècle, contenant 335 documents. Ces documents présentent l'histoire de Monaco et des Grimaldi pour toute la période comprise entre 1412 et 1540. Ils réunissent l'ensemble de deux volumes extrêmement importants, d'environ 2,000 pages, et cependant il n'est question, dans ces deux immenses in-4°, que des documents relatifs à Monaco.

« Nous avons pensé d'abord, dit M. Saige, ne publier qu'un seul volume relatif à Monaco, mais l'examen des documents du xviii^e siècle nous a montré que les lacunes que nous avions en outre à combler pour les xiv^e et

1. La Bibliographie, très abondante, trop peut-être, présente cependant des lacunes. M. K. ne cite pas Taine, ni pour ses *Origines*, ni pour ses *Essais*, ni pour sa *Littérature anglaise* : il ne paraît pas le connaître, et s'est donné la peine de refaire un tableau de la cour de Louis XIV qu'il aurait trouvé tout fait dans les *Essais* et dans l'*Ancien Régime*. Pour l'Angleterre, il oublie Freeman et Stubbs. Pour beaucoup de théoriciens anglais (Filmer, Sherlock, Mackenzie), il n'a pas recouru aux sources et s'est contenté de Hallam. — Il n'indique pas le format des ouvrages cités.

xv^e siècles étaient considérables. Au nombre des pertes de cette époque ancienne, il faut placer la presque totalité des papiers relatifs au port et aux traités dont il a fait l'objet depuis 1456. Il en est de même des pièces et correspondances diplomatiques qui contenaient les négociations secrètes qui précédèrent le traité de Péronne et l'expulsion des Espagnols. Depuis longtemps, dans les temps antérieurs, des disparitions anciennes firent procéder aux recherches qui amenèrent la publication, par les soins d'Honoré II, de la *Genealogica et historica Grimaldoæ gentis arbor* de Charles de Venasque. Ce dernier fit un relevé des titres relatifs aux Grimaldi, emprunté à Paris au Trésor des chartes. Les lacunes étaient si considérables qu'il fallut les faire disparaître en mettant à contribution les archives de France, d'Espagne et d'Italie. Ce travail est terminé aujourd'hui pour tout le xvi^e siècle. Dupuy lui-même a envoyé à Honoré II, vers 1644, des copies relevées au xvii^e siècle. Les fonds Clairambault et de Béthune ont livré aux archives de Monaco un nombre considérable de pièces. Le Trésor de dom Villeveille nous a donné des détails très importants sur les dossiers des Grimaldi. Les affaires étrangères de France entrent dans de grands détails sur l'expulsion des Espagnols de Monaco. Des recherches dans les archives d'Espagne, de Provence, de Naples, du saint-siège, de Gênes, de Savoie, de Milan, nous ont fait mettre la main sur des richesses qui ont dépassé toutes nos espérances. Le plan de notre publication a dû se transformer, et nous avons dû faire précéder chacun des deux volumes de documents relatifs à Monaco au xv^e et au xvi^e siècle de deux introductions qui nous ont permis de mettre en œuvre immédiatement les richesses qui remplissaient nos mains. »

Dès l'abord, on est frappé d'une coutume pratiquée en Provence et en Ligurie, qui soumettait à l'indivision le patrimoine de presque toutes les familles importantes. Les seigneuries étaient possédées par un nombre quelquefois très considérable de coseigneurs. Les liens de familles étaient si forts qu'on voit plusieurs héritiers refuser l'idée de tout partage et constituer par l'indivision des familles unies en un faisceau redoutable. Si les grandes familles de Gênes, les Fieschi, les Doria, les Spinola et les Grimaldi nous en donnent un exemple frappant, il en est de même des Lascaris de Vintimille, des Grimaldi de Monaco, des Villeneuve de Provence et de bien d'autres familles provençales de l'aristocratie, qui sont restées de longues années dans l'indivision. La magistrature provençale en a fourni de nombreux exemples, et nous avons vu, au xvii^e siècle, les Fabri d'Aix, qui portaient les titres de fiefs comme ceux de Peiresc, de Valavez, de Rians, rester étroitement unis dans l'indivision. Les Grimaldi revendiquent comme l'un des leurs un héros des guerres du x^e siècle contre les Sarrasins, du nom de Gibellin, qui aurait reçu en 980, par une donation de Guillaume, comte de Provence, le golfe de Saint-Tropez en récompense de ses exploits. Le souvenir de Gibellin a été conservé par cette chartre; mais de nombreux et graves arguments, tirés de la forme du nom de *Grimaldis*, avaient fait rejeter par la cri-

tique historique cet acte comme supposé. Récemment, dans un mémoire lu à l'Académie de Marseille, le 7 juillet 1887, et publié sous le titre de la *Charte de Gibellin de Grimaud*, M. Louis Blancard a démontré son authenticité certaine. En faisant la part des interpolations effectuées par le copiste qui transcrivit la charte dans le cartulaire *Authenticum rubrum* de l'évêché de Fréjus, M. Louis Blancard établit l'impossibilité pour le scribe du xv^e siècle de fabriquer de toutes pièces un document dont les parties, les témoins nommés, les indications générales concordent absolument avec des actes de mêmes dates qu'il n'a pu avoir sous la main. M. Louis Blancard conclut donc à la réalité de l'existence de Gibellin de Grimaud; il relève en outre les noms de deux seigneurs de Grimaud en 1065 et 1096; ce qui établit que, pendant au moins un siècle, cette famille provençale posséda la seigneurie en commun avec les vicomtes de Marseille. Cette seigneurie de Grimaud avait été vendue en 1485 par Gaspard, fils du sénéchal Jean Cossa, à Étienne de Vesc. Plus tard, après la perte du royaume de Naples, Étienne de Vesc obtint de Charles VIII l'érection de Grimaud en baronnie. Dès avant cette époque, Lambert Grimaldi remet à son fils Jean Grimaldi, qui devait se rendre à la cour de France, où il va épouser Antoinette de Savoie, un état de toutes les réclamations qu'il doit adresser à la cour de France. Parmi celles-ci, est comprise la seigneurie de Grimaud, dans le golfe de Saint-Tropez, autrefois possédée par la maison de Grimaldi. Cette revendication d'une terre portant son nom patronymique, dont la possession affirmerait l'origine provençale de sa race à l'époque des temps héroïques, paraît à Lambert Grimaldi d'assez grande importance pour amener l'intervention de la fiancée de son fils, qui fera valoir auprès de la dame de Beaujeu et de sa sœur la duchesse d'Orléans le souvenir des années passées par elle auprès de la reine Charlotte. Étienne de Vesc, bailli de Meaux, s'était rendu acquéreur de cette seigneurie; il faudrait employer tous les moyens et même engager une partie de la dot d'Antoinette de Savoie pour amener le nouveau seigneur de Grimaud à consentir à une cession. Cette affaire n'eut pas de suite.

Disons en terminant que les archives de Monaco ont conservé la correspondance de Charles-Quint et de ses ambassadeurs, pendant tout le temps qu'ils furent les intermédiaires ordinaires entre la cour d'Espagne et Monaco.

Les archives de Provence sont particulièrement intéressantes en ce qui concerne les registres et les layettes de la Cour des comptes de Provence, conservés aux archives de Marseille. Il n'en est pas de même, à beaucoup près, des documents émanés du Parlement. Ces documents, presque tous, sont absents ou non classés; l'ancien Parlement a ses archives en désordre dans des greniers pleins de poussière et abandonnés à eux-mêmes dans les combles du palais de Justice d'Aix.

Il n'en est pas de même des archives municipales de Marseille, qui offrent un grand nombre de traités avec Gènes. Ils ont été conservés à la Provence par les rois de Naples de la première maison d'Anjou.

Quelles richesses uniques présenteraient les papiers de la Cour des comptes réunis et conservés à Marseille, si les archives du Parlement, réunies au palais de Justice d'Aix, étaient soustraites à la poussière de plusieurs siècles sous laquelle elles sont ensevelies!

Les deux volumes des archives monégasques contiennent, particulièrement pour la Provence et le Languedoc, des détails curieux sur un grand nombre de personnages et de faits, dont nous trouvons l'énumération dans les tables analytiques des noms et des matières qui accompagnent chacun des deux énormes volumes.

Monaco fut d'abord une simple seigneurie appartenant, dès le x^e siècle, aux Grimaldi, une des plus importantes familles de Gènes. Au xv^e siècle, le titulaire avait le titre de prince. En 1605, le tuteur d'Honoré II mit la principauté sous la protection espagnole. Mais Honoré II, en 1641, se mit sous la protection de la France, ce qui lui fit perdre les fiefs qu'il avait en Espagne. La France l'indemnisait par la cession du duché de Valentinois et d'autres fiefs importants. M. de Monaco, lassé de la domination des Espagnols, fit un traité avec Louis XIII pour se donner à la France; ce traité fut fait par le dernier duc d'Angoulême, gouverneur de Provence. On a parlé de ces seigneurs de Monaco à l'occasion du mariage du dernier Monaco Grimaldi avec la fille de M. le Grand. Il fut stipulé, par un des articles du traité, que M. de Monaco serait fait duc et pair, ce qu'il exécuta avec beaucoup d'adresse et de courage; il mit la garnison espagnole hors de Monaco, y en reçut une française, et le roi, de son côté, s'exécuta aussi de sa part. Ces choses se passèrent en 1642. Dans cette année, l'érection nouvelle du duché de Valentinois avec la pairie fut faite et enregistrée au Parlement, et M. de Monaco a été le dernier duc et pair de Louis XIII et le dernier chevalier du Saint-Esprit. Plus tard, le comte de Roucy dut renoncer à Monaco. Ce fut le fils de Matignon qui lui succéda. Grâce aux trésors que Matignon avait tirés du ministère de Chamillart et à sa propre économie, il avait de quoi satisfaire à tous les grands besoins de M. de Monaco. Il n'avait pu réussir à se faire duc d'Estouteville; il n'était pas en situation d'espérer que le roi le fit duc et pair de pure grâce; il se livra donc à une occasion unique d'acheter cette dignité. Son marché fait avec M. de Monaco, il fut question de la seule chose qui le lui avait fait faire. Valentinois avait été érigé en duché-pairie pour mâles uniquement, et les femelles exclues en 1642, en faveur du grand-père de M. de Monaco, lorsqu'il chassa de Monaco la garnison espagnole, qu'il en reçut une française et qu'il se mit sous la protection de la France, première difficulté pour faire passer la dignité à une femelle. Elle subsistait en la personne de M. de Monaco; elle n'était donc pas éteinte, conséquemment, point susceptible d'érection nouvelle. Dans le cas où M. de Monaco pût avoir un fils, tout lui retournait, et la dignité de duc et pair de l'ancienneté de 1642; le fils de Matignon demeurerait duc, sa vie durant, comme un duc et pair démis, et son fils ne pouvait jamais prétendre d'y revenir ni les siens, mais il reprenait, mais sans aucun

rang ni honneur, son nom, ses armes, ainsi que toute la postérité de fils de Matignon et de fille de Monaco. Ainsi M. de Monaco vendit sa dignité et sa fille à un prix très élevé et se réserva de retenir cette dignité s'il avait un fils. Toutes ces concessions n'eurent pas de suite, elles furent énoncées par un brevet du 24 juillet 1715. Le 20 octobre suivant, six semaines après la mort du roi, le fils de Matignon épousa à Monaco la fille aînée de M. de Monaco.

La maison de Grimaldi s'éteignit dans les mâles en 1731 et porta la principauté dans la famille de Matignon, qui prit alors le nom et les armes des Grimaldi.

Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Zwölfter Band. Politische Verhandlungen, VIII. Herausgegeben von Dr Ferd. Hirsch. Berlin, Reimer. In-8°, 968 pages.

Le tome XII de la grande collection des Actes et documents relatifs au grand électeur complète le tome XI, publié par le même éditeur, et nous conduit jusqu'en 1672. Rappelons que le tome XIII, paru antérieurement, est consacré à la période suivante (1672-1675).

Le volume a été composé avec le même soin que les précédents. Les introductions des différents chapitres sont suffisamment courtes et substantielles; peut-être pourrait-on leur reprocher de se réduire, par endroits, à une sorte de table des matières développée; mais cette critique ne s'applique qu'à quelques passages. L'abondance des documents a obligé l'éditeur, bien que le volume ait près de mille pages, à rendre moins nombreuses les copies intégrales, imprimées en gros caractère, et à se contenter le plus souvent d'une analyse, qui d'ailleurs suit le texte de très près.

M. Ferd. Hirsch publie aussi dans l'*Historische Zeitschrift* une monographie sur le principal conseiller du grand électeur Otto von Schwerin. Ce travail, qui est un commentaire abondant, précis et impartial des documents, remplit heureusement une lacune, et rendra de réels services à ceux qui étudient l'histoire du Brandebourg au xvii^e siècle.

Histoire politique interne de la Belgique. Cours fait à la Faculté de philosophie du collège Notre-Dame-de-la-Paix par le P. Firmin BRABANT, de la Compagnie de Jésus.

Le P. Brabant nous était déjà connu par un mémoire remarquable sur Regnier au Long-Col, duc de Lotharingie, et une étude savante sur le Grand Conseil de Philippe le Bon. Il publie aujourd'hui le résumé du cours d'histoire politique interne de la Belgique qu'il fait aux élèves du collège N.-D.-de-la-Paix à Namur.

Bien que spécialement consacré à l'histoire constitutionnelle, ce livre fait à l'histoire des faits une part suffisante pour que le lecteur saisisse facilement les causes qui amènent le développement graduel des institutions politiques.

Un chapitre préliminaire est consacré à la classification et à l'appréciation des sources; c'est une chose excellente et malheureusement trop souvent négligée dans les ouvrages belges. C'est une étude assez sommaire, mais très consciencieusement faite, et l'on ne peut y critiquer que de rares omissions¹ et une discrétion parfois excessive dans l'appréciation². Le P. Brabant aborde ensuite les institutions carolingiennes, expose le démembrement de l'empire carolingien, et arrive à son sujet propre, à la formation du duché de Lothier; c'est en effet seulement à cette époque que l'on commence à relever les traces d'une vie nationale indépendante dans les Pays-Bas. Il examine après cela les transformations de la féodalité, l'origine des communes, le mouvement démocratique et communal dans les diverses provinces, l'unification territoriale sous les ducs de Bourgogne et l'unification morale qui en est la suite, et il poursuit son étude à travers le régime monarchique jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

L'auteur connaît parfaitement les sources, et il les utilise avec une grande sûreté de critique; il n'est pas moins au courant des travaux modernes³. Son travail, malgré l'aridité du sujet, se poursuit avec infiniment de méthode, d'ordre et de clarté. Il est juste de constater aussi que le P. Brabant apporte le plus grand calme et la plus louable impartialité dans l'examen des questions controversées et brûlantes. Son manuel est de nature à rendre de réels services aux jeunes gens désireux de s'initier à l'étude scientifique des institutions belges.

Eugène HUBERT.

Archives municipales de Bayonne. **Livre des Établissements.**

Bayonne, impr. A. Lamaignière, 4892. In-4°, LII-546 pages.

Le *Livre des Établissements* est un registre sur lequel le maire Guillaume Arnaud de Biele fit, en 1336, transcrire les documents qui, à cette époque, établissaient les droits et privilèges de la ville, son régime intérieur, ses rapports avec les villes, seigneurs, États voisins. Son importance est d'autant plus grande que, depuis plusieurs siècles, les actes originaux que la ville a certainement possédés ont disparu sans laisser d'autre trace. Un seul a survécu; ce sont les lettres patentes conférées par Henri III à Bayonne le 24 mai 1243, mais cet original est aux

1. Il n'indique pas l'importance des comptes communaux.

2. Par exemple quand il s'agit de juger la valeur historique des écrits de Feller.

3. Nous avons été étonné de ne pas voir citer le meilleur ouvrage écrit en Belgique sur la période bourguignonne, l'*Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, par Paul Fredericq.

Archives nationales de Paris, et il n'a pas été transcrit sur notre registre. En fait, pour toute la période de son histoire, qui s'arrête à la fin de la domination anglaise, les archives de Bayonne nous ont été conservées presque uniquement dans trois registres : le *Livre des Établissements*, le *Livre des Coutumes*, compilation des premières années du xv^e siècle, et le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bernard*, qui est arrivé aux archives de Bayonne avec le fonds de la commune de Saint-Esprit. — Émue d'un violent incendie qui, en 1889, détruisit une grande partie des archives modernes (de 1790 à 1832), et s'inspirant des décisions prises par la municipalité de Bordeaux après l'incendie de 1862¹, la municipalité bayonnaise a résolu de sauver au moins les parties les plus importantes des archives en les faisant imprimer. Le beau volume que nous annonçons aujourd'hui est le premier fruit de son intelligente libéralité.

Le désir de reproduire par l'impression le registre original aussi fidèlement que possible a imposé aux éditeurs le plan de leur publication. Tel qu'il fut écrit en 1336, le *Livre des Établissements* comprenait quatre parties : 1^o les Privilèges; 2^o les Établissements; 3^o les Accords et traités de paix, les achats et contrats de la ville; 4^o les Serments. Comme il arrive fréquemment dans les registres et cartulaires, un certain nombre de feuillets furent laissés blancs entre chacune de ces parties; puis on ajouta en tête et à la fin un certain nombre de feuillets de parchemin. Ces feuillets furent, jusqu'au xvii^e siècle, couverts d'écritures et de documents les plus divers, qui sont autant d'interpolations au texte primitif. Si l'on avait songé à faire une édition critique du *Livre*, on aurait dû publier d'abord la partie primitive ou originale et rejeter en appendice les additions postérieures, en les plaçant, autant que faire se pouvait, dans l'ordre chronologique. On a préféré suivre servilement le manuscrit même et nous plonger avec lui dans le chaos. J'ai bien lu que ce chaos est appelé un « désordre pittoresque, » un « brillant désordre; » mais ces épithètes laudatives ne valent pas une bonne raison. Ce plan défectueux a été corrigé en partie par deux tables des documents : 1^o par ordre chronologique², 2^o par ordre méthodique; il n'en subsiste pas moins.

Nous avons donc, dans le présent volume, le registre original, avec ses quatre parties un peu perdues au milieu des additions postérieures, plus une cinquième division consacrée aux « Documents divers, » qui ont été transcrits sur les feuillets ajoutés au manuscrit primitif. On a reproduit la pagination ancienne en chiffres romains, et l'on a numé-

1. Et non 1864, comme le répètent les auteurs de la Préface au *Livre des Établissements*.

2. Dans cette table, corriger au début : Confirmation des franchises de Bayonne par Richard Cœur-de-Lion, texte latin, p. 27 (non 21); texte gascon, p. 23 (non 27); serment du sénéchal de Guyenne, p. 23 (non 21).

roté chaque article en chiffres arabes ; on a de plus ajouté, en tête de chacun d'eux, sa cote et sa date : c'est un soin fort louable, bien qu'il altère un peu la « physionomie véritable » du manuscrit, au moins pour la partie réservée aux Établissements proprement dits. Enfin, on a rejeté en appendice un certain nombre de documents qui corrigent ou complètent ceux du registre. Un glossaire, les deux tables des documents citées plus haut, une table alphabétique des noms propres, une table des matières et une liste d'additions et corrections complètent utilement le volume.

Les éditeurs ont un grand mérite : ils ont apporté un soin méticuleux à la transcription des pièces, à l'impression et à la correction des épreuves¹ ; le travail était d'autant plus malaisé que la plupart des actes sont rédigés en langue vulgaire ; la moindre partie est en latin ; il y a aussi quelques pièces en vieux français et une en espagnol. Or, chacun sait quelle attention il faut apporter à la copie de ces pièces, écrites en langues sans orthographe fixe et d'une intelligence parfois difficile. Autant qu'il est permis de le dire quand on n'a pas vu soi-même l'original, les textes semblent être reproduits ici avec une fidélité remarquable.

Ces textes offrent un double intérêt : historique et philologique. Sur le second point, il n'y a pas lieu d'insister ici ; c'est aux spécialistes de dire jusqu'à quel point les cotes sont toujours l'interprétation exacte des articles et si le glossaire est correct et complet. Les historiens trouveront un riche butin à faire dans un volume qui compte plus de cinq cents documents répartis en quatre siècles. Une bonne partie de l'histoire intérieure de Bayonne y est contenue. M. Giry avait déjà montré le parti qu'on pouvait en tirer pour l'étude des institutions municipales² ; sur la police, le droit et la procédure, le commerce maritime et la pêche, l'industrie et les corps de métiers, le *Livre des Établissements* donne des documents d'un prix inestimable, et l'on doit désirer que la municipalité bayonnaise, encouragée par le succès de ce premier volume, hâte l'apparition des suivants.

CH. BÉMONT.

1. Nous croyons utile de reproduire ici la note 2 de la page xxvi : « La copie entière du *Livre des Établissements* a été faite par MM. Édouard Ducéré et Pierre Yturbide ; pour le collationnement, ils se sont adjoint M. Charles Bernadou ; la correction des épreuves a été faite par MM. Pierre Yturbide et Charles Bernadou. La préface a été rédigée par M. Charles Bernadou ; le glossaire par M. Édouard Ducéré, les tables par M. Pierre Yturbide. »

2. *Les Établissements de Rouen*, chap. vii et viii.

Archevêché de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790; par M. le chanoine E. ALLAIN, archiviste diocésain. Bordeaux, impr. Duverdier, 1893. In-4° à 2 col., XXXIII-241 pages.

Bordeaux. Aperçu historique : sol, population, industrie, commerce, administration. Publié par la Municipalité bordelaise. Bordeaux, Feret; Paris, Hachette, 1892. 3 vol. in-4° de xv-576, 568 et 574 p., plus un album de 20 planches.

Les archives anciennes (antérieures à 1790) de l'archevêché de Bordeaux sont aujourd'hui conservées dans deux dépôts distincts : les archives départementales et les archives diocésaines. Légalement, cette distinction ne devrait pas exister : il ne devrait y avoir qu'un dépôt, celui du département; mais voilà plus d'un demi-siècle que cette séparation est faite, et il y aurait d'autant moins d'intérêt à décréter la réunion des deux dépôts qu'ils sont également accessibles aux travailleurs et que leur inventaire vient de paraître en même temps. L'œuvre de M. le chanoine Allain est en effet un tirage à part du tome I^{er} de *l'Inventaire sommaire des archives de la Gironde, série G*, consacré aux archives de l'archevêché; mais M. Allain y a joint trois tables de noms de personnes, de lieux et de matières, et une introduction substantielle dont il convient de dire quelques mots.

En effet, outre des indications rapides, mais très précises, sur les archives de l'archevêché (à noter un tableau de répartition de l'ancien fonds de l'archevêché entre les archives départementales et diocésaines, p. vii), l'auteur a dressé, à l'aide des pièces classées par lui, le « Pouillé du diocèse de Bordeaux » aux derniers temps de l'ancien régime, c'est-à-dire la liste des revenus et impositions afférant à l'archevêché, aux chapitres, aux sociétés de bénéficiers, aux séminaires, abbayes, couvents d'hommes et communautés de femmes, aux prieurés simples et aux paroisses. C'est un travail fait avec autant d'intelligence que de soin, et dont l'auteur peut encore distribuer un certain nombre d'exemplaires tirés à part. Le reste du volume, qui contient l'Inventaire sommaire, ne s'analyse pas. Disons seulement qu'il est fort instructif, du moins pour l'histoire intérieure du diocèse pendant les trois derniers siècles.

Il faut louer les membres de la municipalité bordelaise à qui appartient l'initiative de la belle publication sur *Bordeaux*. Ils ont voulu donner une description de la ville aussi complète que possible, et, grâce au concours de zélés collaborateurs, ils ont pu mener à bien, dans un temps très court, ce très gros travail. L'ouvrage se divise en trois parties : historique, descriptive ou géographique, et administrative; chacune d'elles comprend un nombre plus ou moins considérable d'articles. Nous insisterons seulement sur ceux qui ont un intérêt particulièrement historique.

I. *Aperçu historique.* En tête de cette partie se trouve une magistrale étude de M. C. Jullian sur l'histoire de la ville, des origines jusqu'en 1789. Jamais encore on n'avait tracé un tableau aussi saisissant, aussi bien distribué, des transformations subies par Bordeaux depuis l'époque romaine. Les pénétrantes remarques sur les invasions du III^e siècle et sur leurs conséquences administratives et sociales ont une portée qui dépasse de beaucoup les limites mêmes de la ville; rapprochées de celles que l'auteur a présentées ici même à propos d'Ausone, elles éclairent d'un jour jusqu'à un certain point nouveau l'histoire de la Gaule du III^e au V^e siècle de notre ère. L'auteur a étudié successivement les origines, la population (que les Bordelais sont des Gaulois), les régimes politiques, l'organisation municipale, l'église, le commerce, les enceintes de la ville, les quartiers et les monuments. — Puis viennent : chap. II : la langue gasconne à Bordeaux; chap. III : sceaux et blasons de la ville; chap. IV : numismatique; chap. V : archives départementales et municipales; chap. VI : la préfecture; chap. VII : le corps municipal.

Après avoir parcouru ces chapitres, on s'étonne combien il y a peu de chose sur les origines mêmes de la municipalité bordelaise. Le point a été touché par M. Jullian avec la justesse et la précision qu'il apporte à tous ses travaux; mais il n'a pu naturellement qu'indiquer les grandes lignes. Du moment que l'on consacrait un chapitre au « corps municipal » et, dans ce chapitre, une section pour « le maire et les jurats du XIV^e au XVIII^e siècle » (I, 173-187), il aurait fallu faire autre chose qu'emprunter à M. Barckhausen la préface qu'il a mise au *Livre des Coutumes* et qui traite surtout de la jurade au XIV^e et au XV^e siècle; d'autre part, puisque l'on donnait une « liste des maires de Bordeaux de 1173 à 1789 » (I, 189-191), on aurait dû prendre soin de la faire aussi exacte que possible. Ainsi, le premier nom de cette liste est « le sire de Monadey, » maire en 1173. Or, il est prouvé depuis longtemps que c'est une erreur, mise d'abord en circulation par Delurbe et répétée depuis jusqu'à O'Reilly et à Gradis. Ce nom (W. Arnaldi Monadey) se trouve dans un acte de la 19^e année d'un roi Henri d'Angleterre; Delurbe avait pensé à Henri II et conclu à la date de 1173; mais M. Sansas a établi d'une façon irréfutable¹ qu'il s'agit de Henri III et par conséquent de l'année 1235. Il faut donc supprimer le sire (*sic*) de Monadey et commencer la liste par le nom de Pierre Lambert (pourquoi imprimer *Lamberti*?). Il n'est pas certain que Pierre Lambert (1206) soit le premier maire de Bordeaux; mais c'est la première mention qu'on rencontre de cet officier municipal dans les actes authentiques, à moins que M. Jullian ne nous dise quel est le maire connu déjà « à la date de 1199 » (I, 30). Quelques chartes de Jean Sans-Terre antérieures à 1206 sont adressées aux jurats de Bordeaux; faut-il en conclure que l'institution de la jurade précéda celle de la mairie? En tout cas, ce serait de bien peu d'années, car on ne rencontre aucune trace de jurats non plus que de maires avant 1199, et M. Jullian,

1. Actes de l'Académie de Bordeaux, t. XXIV, 1862.

d'accord avec M. Barckhausen, a eu tout à fait raison d'écrire : « Les premiers documents relatifs à la nouvelle organisation municipale de Bordeaux sont du règne de Jean Sans-Terre. » Quant à la suite des maires, elle n'a pas encore été scientifiquement établie; celle qu'on nous donne ici est une réédition pure et simple de la liste qui se trouve dans le *Livre des Coutumes*, liste reproduite sans modifications notables par les historiens les plus récents de la ville; mais elle paraît avoir été tracée un peu au hasard, avec la pensée de mettre un nom pour chaque année. Comparée aux indications fournies par les chartes, elle semble erronée en plus d'une place. La chose mériterait un examen attentif qu'on ne saurait tenter ici.

II. *Sol, population, industrie, commerce*. Ici l'histoire occupe seulement une part très modeste. Nous citerons, sans nous y arrêter, les chap. iv : ethnographie; chap. vii : principaux produits du sol (les vins et la viticulture, depuis le i^r siècle); chap. viii : histoire de quelques industries (imprimerie, verrerie, faïencerie, porcelainerie, distilleries, raffineries, constructions de navires); chap. ix : commerce (quelques mots concernant les foires et marchés); chap. x : chambre de commerce (fondée en 1705).

III. *Administration*. Chap. i : finances municipales (budgets de 1420, 1554, 1668-69, 1766; domaine de la ville au xviii^e s.; emprunts, depuis 1526; impositions, depuis le xiii^e s.; octrois, depuis le milieu du xv^e s.); chap. ii : alimentation publique (prix du pain, depuis le xv^e s.); chap. iv : voirie (nettoisement des voies, depuis le xiv^e s.; liste des ordonnances de police à ce sujet, depuis 1598; éclairage des rues, depuis 1698; voitures publiques, depuis les premiers « carrosses de place » mis en circulation en 1765); chap. v : sécurité intérieure et extérieure (histoire militaire depuis l'époque romaine; les anciens forts de Bordeaux; marine bordelaise, jusqu'à la Révolution; police municipale; pompiers, depuis 1731); chap. vi : justice et prisons. Ce chapitre qui termine le tome II (p. 447-563) demanderait qu'on s'y arrêtât à cause de son importance historique, si la *Revue historique* n'avait déjà indiqué (LII, 141) le tirage à part qui en a été fait par l'auteur, M. A. Nicolai¹. En m'associant aux éloges de notre collaborateur, je crois pouvoir ajouter la remarque suivante à ses observations : c'est que M. Nicolai n'a guère utilisé d'autres sources que le texte des coutumes bordelaises, sans le contrôler et le préciser par l'étude des chartes; de là quelque indécision, surtout quand il s'agit de déterminer la succession chronologique des faits; de là sans doute aussi l'obscurité que l'auteur a laissée subsister sur la période qui s'étend de 1295 à 1360 et qui est présentée ici comme une sorte de période préliminaire à l'établissement d'une « Cour supérieure de Guyenne. » Au sujet des appels au Parlement de Paris, M. Nicolai ne s'est point souvenu qu'ils étaient la conséquence nécessaire du traité de Paris (1259) et qu'ils

1. *Histoire de l'organisation judiciaire à Bordeaux et en Guyenne, et du barreau de Bordeaux du XIII^e au XIX^e siècle.*

ne pouvaient plus exister légalement du jour où Édouard III (M. Nicolai dit deux fois par erreur Édouard I^{er}, p. 476 et 477) était par le traité de Brétigny dégagé de tout lien de vassalité à l'égard du roi de France. L'histoire des appels au Parlement de Paris serait justement un sujet d'étude fort curieux et qui n'a pas encore été sérieusement abordé.

Le troisième volume (instruction publique, beaux-arts, cultes, assistance publique, sociétés et associations diverses) ne nous touche que très indirectement, et il ne nous appartient pas de nous y arrêter; mais il convient d'appeler l'attention sur l'Album. Les dix premières planches contiennent le plan de la ville aux époques essentielles de son histoire : pendant les trois premiers siècles; de l'an 300 à l'an 1100 (ville à enceinte rectangulaire et à port intérieur); de 1100 à 1300; vers 1450 (réduction de l'admirable plan tracé par M. Léo Drouyn, qui reste le maître incontesté dans les études sur la topographie bordelaise); en 1733, sous Louis XVI et en 1891. Ce dernier plan fournit une vue d'ensemble et comparée de l'enceinte romaine (vers 300), des enceintes successives du XIII^e siècle et de 1402, enfin des limites de l'agglomération vers 1783. Exécutées avec un soin remarquable, ces planches constituent un instrument de travail excellent pour tous ceux qui doivent étudier l'histoire intérieure de la capitale de l'ancienne Guyenne.

Tel est le monument que la municipalité bordelaise, sous la mairie de M. A. Baysse, vient d'élever à l'histoire de Bordeaux depuis ses origines, mais surtout aux temps présents. Malgré les lacunes ou les défauts qui ont été signalés plus haut et qu'il faut attribuer à la hâte de l'exécution, il est vraiment digne de l'antique renom de Bordeaux. Ce zèle éclairé pour l'histoire de leur ville est d'ailleurs une tradition très ancienne chez les magistrats municipaux. Sans rappeler les sacrifices faits au siècle dernier pour arracher à la paresse de dom Devienne son *Histoire de Bordeaux*, si imparfaite, ils ont, avec une intelligente libéralité, voté les fonds nécessaires pour la préparation et l'impression de ces belles *Archives municipales de Bordeaux*, riches aujourd'hui de huit volumes, qui se placent au premier rang des publications provinciales. Les historiens ont contracté envers eux une large dette de reconnaissance.

Ch. BÉMONT.

Julius ECKARDT. **Figuren und Ansichten der Pariser Schreckenzeit.** Leipzig, Duncker und Humblot, 1893. In-8°.

Oscar BROWNING. **The flight to Varennes.** Londres, Swan Sonnenschein, 1893. In-8°.

Sous ce titre : *Figuren und Ansichten der Pariser Schreckenzeit*, M. Julius Eckardt nous donne une série de portraits du temps de la Terreur. Trois de ces portraits, ceux de Robespierre, Danton et Saint-Just, sont complètement et soigneusement étudiés; d'autres (Fouquier-Tinville, Marat, Hébert et Chaumette, M^{me} Tallien, M^{me} de Custine, etc.)

sont seulement esquissés; tous supposent une information exacte et étendue. Le livre de M. Eckardt est agréable à lire; il est clair, consciencieux et raisonnable. Ce n'est d'ailleurs pas un ouvrage d'érudition; il n'ajoute rien à ce que nous savons en France de la Terreur. Dans le chapitre intitulé « les Étrangers à Paris, » où il eût été le plus facile à l'auteur de nous donner des renseignements inédits, il ne fait qu'effleurer son sujet. Il paraît moins préoccupé d'apporter à la science des faits nouveaux que de passer en revue ceux qui sont déjà connus et d'en tirer un jugement. Ce jugement est sévère : M. Eckardt, sans tomber dans la déclamation et dans l'injure, condamne énergiquement les hommes de la Terreur. Il en donne régulièrement les motifs, qui ne manquent pas, mais il oublie trop de tenir compte des circonstances où ces hommes ont vécu. Il est clair que la politique de Danton et de Robespierre fut une politique barbare. Était-elle utile? La défense de la liberté et de la patrie explique-t-elle, jusqu'à un certain point, les violences de la Terreur? M. Eckardt ne touche pas à cette question si vivement débattue encore aujourd'hui. Il oublie trop aussi que les crimes de la Révolution française ont eu des précédents dans l'histoire.

Le volume de M. Oscar Browning, intitulé : *The flight to Varennes*, n'est pas consacré tout entier à cet épisode dramatique, mais rapide, de la fuite de Varennes. M. Browning y a rassemblé des essais publiés à divers moments dans les revues anglaises. Ces essais se rapportent à trois sujets principaux : la fuite de Varennes, la politique extérieure de l'Angleterre à la fin du XVIII^e siècle, les relations anglaises avec la cour de Naples au temps de la Révolution et de l'Empire.

Sur le premier sujet, M. Browning n'avait rien de bien important à découvrir. Il a minutieusement contrôlé et vérifié les relations antérieures. Il s'est donné le plaisir de relever dans le récit pathétique de Carlyle une foule d'inexactitudes, de montrer par exemple que la voiture royale, qui, suivant Carlyle, aurait marché d'un pas de tortue, est allée au contraire d'un fort bon train. Il a mesuré les distances, compté les heures et apprécié les responsabilités mieux que personne ne l'avait fait avant lui.

Dans ses études sur la politique extérieure de l'Angleterre à la veille de la Révolution française, M. Browning constate qu'elle était résolument pacifique. William Pitt, qui lutta plus tard si obstinément contre la France, n'était alors préoccupé que de remettre de l'ordre dans les finances de son pays. L'Angleterre, fatiguée par la guerre de l'indépendance des États-Unis, se recueillait. Elle ne sortit de son recueillement que pour favoriser la révolution de Hollande et former avec la Hollande et la Prusse une ligue destinée à maintenir la paix. Le traité de commerce conclu en 1786 avec la France devait faciliter les relations des deux pays; il appliquait pour la première fois le principe de libre échange et fait penser en plus d'un point au traité fameux de 1860. Même après les secousses de la Révolution, l'invasion de la Belgique, la condamna-

tion de Louis XVI, le gouvernement anglais eût été disposé à la paix. Ce fut l'attaque de la Hollande qui détermina la rupture et cette lutte formidable de vingt-deux ans que peut-être, pense M. Browning, l'Angleterre eût pu éviter.

La partie la plus intéressante et la plus nouvelle du livre est certainement celle qui raconte les rapports des ministres anglais Hugh Elliot et lord Bentinck avec la cour de Naples, d'après les papiers du Foreign Office et une correspondance inédite de la reine Caroline. On y voit comment la reine, qui gouvernait absolument son mari et l'État, essaya de louvoyer entre la conquête française et la protection anglaise, et quel mauvais ménage elle fit en Sicile avec les Anglais quand les Français l'eurent chassée de Naples. Tandis qu'elle soupçonnait l'Angleterre de vouloir prendre la Sicile, lord Bentinck l'accusait de traiter secrètement avec Napoléon, dont elle devint la grand'mère par alliance après le mariage de Marie-Louise. Les difficultés d'argent, les querelles relatives au choix des ministres, aux droits du parlement, à la constitution, vinrent compliquer la situation et finirent par la rendre intolérable. La reine menaça de se retirer dans sa famille, en Autriche. Lord Bentinck finit par la prendre au mot; alors elle refusa. Il fallut, après de longs débats, une démonstration militaire pour la faire partir. Les Anglais l'embarquèrent, à peu près de force, en 1813, et restèrent maîtres de la situation. Les documents publiés par M. Browning font connaître les détails souvent dramatiques de cette guerre intestine et montrent combien d'intrigues, de perfidies et de colères recouvraient l'alliance officielle des deux cours.

P. VILLARD.

Geschichte der Herzoge von Zæhringen, von D^r Eduard HEYCK.
Freiburg-i.-B., 1894. Verlagsbuchhandlung von J.-C.-B. Mohr
(Paul Siebeck). In-8°, xvi-644 pages.

L'histoire des ducs de Zæhringen fait grand honneur à la commission historique de Bade, qui l'a patronnée. Si ces princes n'ont pas figuré au tout premier rang, ils ont été du moins, de 1050 à 1218, mêlés aux plus grands événements de leur temps. Ce sont les contemporains du morcellement, de l'émiettement de l'Empire et de sa puissance, de l'érection des grands fiefs se substituant aux grands offices, de la formation des supériorités territoriales, des luttes héroïques du sacerdoce et de l'Empire. Ils ont favorisé le développement des bourgeoises urbaines. Des villes florissantes leur doivent leur origine : en 1120, Fribourg-en-Brisgau fondé par le duc Conrad; en 1176, Fribourg-en-Uechtland par Berthold IV; en 1191, Berne par Berthold V. A ce point de vue, ils étaient dans leur rôle, quand, dans l'admirable campagne du Saint-siège contre l'anarchie de la société chrétienne, Berthold I^{er} prit parti pour Grégoire VII contre l'empereur Henri IV, de concert avec Rodolphe de Rheinfelden, son ami, le futur anticésar, et que Berthold II, à l'instar

du comte Herrmann de Luxembourg, un autre usurpateur de l'Empire, qui avait prêté foi et hommage à Hildebrand, se reconnut l'homme lige de son diocésain, l'évêque Guebhard de Constance, le légat du pape en Allemagne. Soumettre les peuples et leurs princes à la suzeraineté spirituelle de l'Église, n'était-ce pas la vraie politique des grands pontifes qui l'ont gouvernée depuis l'Alsacien saint Léon IX? Et n'était-ce pas, au XI^e, au XII^e siècle, en théorie, l'unique solution du problème qui visait à rétablir l'union, la paix de l'Évangile entre tant de nations divisées? La trêve de Dieu, les États unis des provinces de l'Empire qui ont proclamé les paix provinciales, voilà comment l'Église entendait le rétablissement de la concorde dans la chrétienté. N'était-ce pas le but que l'ordre de Cluny avait d'abord entrevu, dans l'état de dissolution où était tombé l'empire de Charlemagne? Et peut-être, en lançant l'Occident chrétien sur le monde musulman, le pape Urbain II ne s'était-il proposé que le rétablissement de l'unité morale entre les descendants toujours indomptés des Barbares et les fidèles de race latine que, dès l'origine, l'Église avait soumis à sa discipline.

C'est évidemment l'Église qui inspirait à ces rudes barons le regret du sang versé. Rappelons le jeune auquel se soumirent spontanément Rodolphe de Rheinfelden et Berthold I^{er}, revenant de l'Unstrut, où ils avaient vaincu les Saxons révoltés contre Henri IV, ce qui n'empêcha pas le même Berthold et son fils, soulevés à leur tour contre ce prince, après qu'il eut encouru l'excommunication, de mutiler par milliers les paysans que leurs adversaires avaient contraints de prendre les armes.

Au cours de ces vastes bouleversements, on peut s'étonner que la fortune des Zähringen ne se soit pas élevée davantage. Leurs biens allodiaux et leurs comtés couvraient une bonne partie du duché de Souabe. A la mort d'Otton de Schweinfurt qui en était investi, Berthold I^{er} aurait pu y prétendre. — Mais l'impératrice Agnès de Poitiers, devenue régente à la mort de l'empereur Henri III, lui préféra Rodolphe de Rheinfelden, que ses origines et ses possessions auraient plutôt désigné pour le duché de Bourgogne. Pour dédommager Berthold de Zähringen de ce qu'il était fondé à considérer comme un passe-droit, elle lui confia, en 1061, l'étendard des ducs de Carinthie, en même temps qu'elle appelait le Saxon Otton de Nordheim au duché de Bavière. C'était sans doute le meilleur moyen d'empêcher que la dignité ne devint héréditaire, quand l'Empire était électif, en la conférant à des hommes sans racines dans le pays, qui n'avaient rien pour la soutenir et en relever le prestige. Berthold I^{er} ne parvint même pas à se faire reconnaître dans ce duché fallacieux. Il en retint le titre cependant; mais, ducs sans duché, ses descendants durent se contenter d'être ducs de Zähringen, de même que les successeurs de son fils Herrmann s'appelèrent dans la suite margraves de Bade, par la seule raison que leur aïeul avait été investi un jour du margraviat de Vérone. Lors de la disgrâce de l'anticésar Rodolphe de Rheinfelden, mis au ban de l'Empire et déchu du duché de Souabe, ce fut Frédéric de Hohenstaufen qui obtint, en 1079, cette

dépouille, en même temps que la main de la fille de Henri IV. C'est cette investiture et cette alliance qui, après l'extinction de la maison de Franconie, amenèrent l'avènement des Hohenstaufen, dont la grandeur, avant leur duché, n'avait rien qui la distinguât de celle des Zæhringen. Ce fut pourtant grâce à l'élévation de leurs anciens compétiteurs que ces derniers obtinrent un établissement qui aurait pu les classer définitivement parmi les grands feudataires de l'Empire.

Au commencement de 1127, le jeune comte de la haute Bourgogne, Guillaume IV l'Enfant, périt de la main de ses propres vassaux. Du côté de sa mère, il était le neveu de Berthold III et de Conrad de Zæhringen. Par la faveur ou la politique de l'empereur Lothaire, le duc Conrad fut institué héritier des offices et des terres allodiales de Guillaume, en même temps que la chancellerie impériale commença à lui donner le titre de recteur de Bourgogne. Dès le début, à la tête de la chevalerie allemande, il mit à la raison les barons de la Suisse romande, sous les ordres d'Amédée, comte de Genevois, qu'il battit, en 1133, à Payerne. Il mourut en 1152, presque en même temps que l'empereur Conrad III, dont le successeur, Frédéric Barberousse, reconnut le fils de Conrad, Berthold IV de Zæhringen, en qualité de duc de Bourgogne.

Le nouveau roi des Romains n'entendait pas que ce ne fût qu'un vain titre. Immédiatement après son élection, il s'engagea, à Francfort, à conférer la Bourgogne et la Provence au duc Berthold IV en s'engageant à l'aider à en prendre possession pour le compte de l'Empire.

C'était l'ancien royaume d'Arles que Frédéric tentait de reconstituer. Il s'était démembré, sous la suzeraineté nominale de l'Empire, entre les comtes de Mâcon, qui retenaient au détriment des Zæhringen une partie de l'héritage de Guillaume l'Enfant, les comtes de Savoie, les dauphins de Viennois, les comtes de Valentinois et de Diois, les comtes de Provence, d'une part, entre les églises métropolitaines ou cathédrales de Vienne, de Tarentaise, de Grenoble, de Valence, de Die, de Belley, de Maurienne, d'autre part. Les barons et les prélats s'étaient partagé la supériorité territoriale. Mais leurs combinaisons n'allaient pas jusqu'à s'unir contre le prince qui viendrait faire valoir ses droits de souveraineté. Quand, au commencement de 1153, Frédéric Barberousse se décida à donner suite à ses projets, il ne tarda pas à voir se ranger autour de lui, à Besançon, outre l'archevêque Humbert, l'évêque de Lausanne, le comte de Genevois et même le comte de Mâcon, le compétiteur des Zæhringen à la succession de Guillaume l'Enfant. Faut-il supposer que ce rapprochement se fit aux dépens du nouveau duc de Bourgogne? Tout ce qu'on sait, c'est que Berthold IV, qui, aux termes du traité de l'année précédente, aurait dû suivre Frédéric à la tête d'un corps de mille lances, s'était abstenu de prendre part à l'expédition.

Il fut plus diligent quand Frédéric passa les Alpes pour se faire couronner roi d'Italie et empereur. Il se trouva près de lui à Rivarol, quand

l'empereur conféra certains droits régaliens au dauphin Guigues V, comte d'Albon. Cet acte du souverain fut suivi de l'investiture par Berthold, comme duc de Bourgogne, au même Guigues, de tous ses droits sur Vienne, qu'ils lui vinsent par héritage ou de la faveur du prince. Comme suzerain, comme détenteur de la supériorité territoriale, il lui promit de le soutenir, même par les armes, contre le comte Guillaume de Mâcon, jusqu'à ce que le vassal fût en paisible possession de la ville et en état d'y recevoir son seigneur. Cette politique à double face, qui consistait à flatter tour à tour les prétentions du comte de Mâcon à Besançon et ceux de Berthold de Zæhringen dans le Viennois, montre bien que, dans l'ancien royaume de Bourgogne, l'Empire n'avait qu'un pouvoir illusoire et que, pour en garder l'apparence, il fallait sacrifier aux intérêts opposés des barons et fomenter leurs divisions.

Peu après, il se présenta une occasion plus favorable de relever les droits de l'Empire. Renaud III, le comte de Bourgogne, avait laissé, pour unique héritière, sa fille Béatrix, dont l'oncle, le comte de Mâcon, sous prétexte de tutelle, s'était annexé l'héritage. A la mort de ce dernier, en 1156, Frédéric Barberousse, qui avait fait prononcer, en 1153, la dissolution de son premier mariage, trouva la jeune héritière à sa convenance et l'épousa. Cette union valait mieux que le rectorat de Bourgogne pour restaurer l'antique royaume d'Arles. — Mais il fallait un dédommagement au Zæhringen, que le Hohenstaufen leurrait depuis si longtemps de son titre de duc. L'empereur s'acquitta aux dépens des églises de Bourgogne, qu'il s'était réservées d'abord lors des promesses à Berthold IV à Francfort, et crut suffisamment payer le concours que celui-ci lui prêtait depuis son avènement en ajoutant à l'avouerie héréditaire des Zæhringen à Zurich celle des évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion. Pendant que le nouvel avoué réglait les affaires du diocèse de Lausanne, Frédéric Barberousse, en octobre 1157, tint une cour plénière à Besançon, où tous les grands de Bourgogne, y compris les archevêques de Vienne, de Tarentaise et de Lyon, les évêques de Valence et d'Avignon, s'empressèrent autour de lui. Pour mieux faire resplendir le prestige de l'Empire dans ces confins lointains, il donna audience à des ambassades de France, d'Angleterre et d'Espagne, voire du pape Adrien IV. Mais, loin de s'incliner devant tant de majesté, le chancelier Roland, qui, avec un autre cardinal, représentait le souverain pontife, rappela à l'empereur, toujours auguste, que toute sa gloire et toutes ses dignités lui venaient de l'autorité du saint-siège. On sait comment, dans la suite, les Hohenstaufen en firent la cruelle expérience!

Dans ces solennités, Berthold de Zæhringen jouait son rôle parmi les princes allemands qui entouraient leur suzerain, *mediantibus dulcissimis principibus nostris*, comme s'exprime un diplôme de cette époque en faveur de l'église de Saint-Dié. Il eut encore la mortification de voir son beau-frère, Henri le Lion, à qui l'empereur venait de rendre le duché de Bavière, céder aux Hohenstaufen un apanage de famille, la seigneurie de Badenwiller, que sa sœur Clémence avait apporté en

mariage à l'héritier des Guelphes. C'était un démembrement du Brisgau qui lésait cruellement les intérêts de sa maison, et, pour comble d'humiliation, l'empereur refusa de ratifier l'élection de Rodolphe, le frère de Berthold, comme archevêque de Mayence.

Tous ces dégoûts lui inspirèrent une démarche qu'il appartient aux historiens de bien peser. Pendant que Frédéric I^{er} se montrait dans sa gloire à ses vassaux de Bourgogne, le roi de France Louis VII avait fait une apparition sur la frontière. L'empereur se rendit au-devant de lui jusqu'à Dôle, d'où il l'envoya complimenter. Sans avoir été personnellement en rapport avec ce prince, qui, à la mort d'Adrien IV, avait pris parti pour le pape Alexandre III contre l'antipape Victor IV, le protégé de Barberousse, et que toute l'Europe allait reconnaître comme le chef de l'opposition contre l'empereur et l'Empire, Berthold IV, comme duc de Bourgogne, envoya par son frère, l'archevêque élu, mais non confirmé, de Mayence, un long message « à l'illustre et victorieux roi de France. » En lui dénonçant l'empereur d'Allemagne, ce destructeur acharné des églises et des lois, comme nourrissant les plus noirs desseins contre Louis le Jeune, il lui offrait, pour le cas où Frédéric les mettrait à exécution, d'épouser sa cause avec les plus grands princes allemands, qui lui étaient alliés par l'amitié ou par le sang, ou qui partageaient sa haine, et de lui venir en aide de ses conseils et de ses bras. En même temps, il y priait Sa Majesté de prendre en main la cause de son frère et de le recommander au pape Alexandre, pour qu'il le maintînt sur le siège de Mayence.

Cet acte de félonie n'eut aucun retentissement en Allemagne. Frédéric poursuivait sa campagne en Lombardie, et quand, vainqueur de Milan, en 1162, il se rendit à Saint-Jean-de-Losne, accompagné de son pape, des prélats et des grands de sa cour, pour régler avec le roi de France les affaires de la chrétienté, il le trouva de l'autre côté de la Saône, mais ne put le décider à venir conférer avec lui; il suffisait sans doute à Louis le Jeune d'avoir des alliés dans l'entourage même de Frédéric. Il se peut que l'empereur ait ignoré la trahison de Berthold IV; cela ne l'empêcha pas de lui donner de nouvelles marques de la disgrâce dont son vassal s'était plaint au roi de France, en lui retirant l'avouerie de l'église de Genève et en obligeant le duc Henri le Lion à répudier sa femme Clémence de Zæhringen.

Berthold V, le dernier qui porta ce nom, avait autant, sinon plus, que ses ancêtres le sentiment des réalités féodales, les grands offices, les avoueries, les alliances, qui donnent la puissance et la richesse. Il dédaigna le trône impérial, que quelques princes ecclésiastiques lui offraient, en 1197, à Cologne, pour en exclure les Hohenstaufen; mais cela n'avança en aucune façon la constitution, à son profit, d'un duché héréditaire de Bourgogne, à l'instar de ceux de Saxe et de Bavière. Aux yeux du nouvel historien des Zæhringen, ces pays, à l'est du Rhône et de la Saône, sont toujours des provinces démembrées de l'empire germanique, et il ne cache pas ses regrets de l'insuccès qui a permis aux

rois de France de recouvrer cette partie intégrante de la vieille Gaule. Il n'est même pas loin de montrer aux nouvelles générations auxquelles il appartient que c'est sur ces confins que l'Allemagne devra chercher son prochain agrandissement. Mais je le préviens qu'en cela, s'il est d'accord avec les jeunes, toujours nourris dans l'ambition de renouveler, aux dépens de la France, les exploits de 1870, il n'a pas l'approbation de ses anciens.

Pour moi, je l'avoue, ces rêves malsains, au bout desquels je vois s'achever le suicide de l'Europe, me gâtent l'œuvre de solide érudition du D^r Heyck. On ne peut assez admirer ce dépouillement prodigieux des sources les plus diverses. Il est regrettable seulement que la mise en œuvre soit si lâche, si incohérente, quasi sans fil conducteur. Il faut un grand effort pour se reconnaître dans cette *rudis indigestaque moles* de menus faits. Avec cela, la langue est loin d'être claire; souvent, le lecteur est obligé de refaire une pensée qu'évidemment l'auteur avait mal conçue. A n'en pas douter, il ignore le français, et il y a longtemps que je me doute qu'à moins de le savoir et d'en pratiquer la belle prose, les Allemands écriront difficilement leur propre langue. Avec cela, il n'y a ni sommaires en tête des chapitres, ni manchettes, tout au plus un maigre titre courant au haut des pages. Et, ce qu'il y a de pis, il n'y a pas même un index dont on soit sûr, tant les lacunes y sont fréquentes.

J'ajoute en note quelques fautes d'impression ou autres que j'ai relevées et qu'il y aurait lieu d'ajouter à l'Errata¹, et, soit dit pour terminer, il n'y a pas d'hésitation au sujet d'un domaine de l'église de Constance à Colmar, dont l'auteur parle, page 136, note 468 : Constance possédait en effet à Colmar la moitié de l'ancienne ferme royale, qualifiée de *curtis dominicalis cum hospitali* dans un diplôme de 1155. C'était une emphytéose qui en a relevé jusqu'à la Révolution.

X. MOSSMANN.

1. P. 269, note 198. Renaud III de Bourgogne est décédé en 1148 et non en 1156, qui est la date de la mort de Guillaume de Mâcon. — P. 339. Arducius était évêque de Genève et non de Côme.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Questions historiques.** Juillet 1893. — Ch. HUYGHE. La chronologie des livres d'Esdras et de Néhémie (maintient la théorie traditionnelle qui place Zorobabel sous Cyrus, Esdras en 458, Néhémie en 445, contre celle de M. Van Hoonacker, de Louvain, qui reporte Esdras à 398). — H. DELEHAYE. La vie de saint Paul le Jeune et la chronologie de saint Métaphraste (la vie de saint Paul le Jeune a été écrite par un habitant du Mont-Latros, dont cette vie donne une précieuse description; rien ne permet de l'attribuer à Métaphraste, qui vécut dans la seconde moitié du x^e s.). — A. DE BOISLISLE. Paul Scarron et Françoise d'Aubigné (fin en octobre. M. de B., avec sa merveilleuse connaissance des documents du xvii^e s. et son excellente critique, rectifie les innombrables erreurs auxquelles la biographie de Scarron et celle de Françoise d'Aubigné ont donné lieu. Il met en lumière le rôle que Cabart de Villermont, et non le chevalier de Méré, a joué dans leur mariage; il eut lieu en avril 1652; M. de B. donne le texte du contrat du 4 avril. Il rétablit, avec autant de précision que les documents le permettent, la liste de leurs domiciles, de leurs déplacements, donne des renseignements complets sur les ressources du ménage, sur les pensions et charges de Scarron, sur les spéculations qui, malgré des revenus assez abondants, réduisirent le ménage à la misère; et, après avoir fixé au 6 octobre 1660 la date de la mort de Scarron, il donne une intéressante analyse de son inventaire, retrouvé dans l'étude de M^e Blanchet. Quand donc créera-t-on en France des archives notariales, ou fera-t-on une loi pour exiger le versement aux archives publiques des documents anciens mal conservés chez les notaires?). — Ch. DE SMEDT. L'ordre hospitalier du Saint-Esprit (analyse de l'important ouvrage publié en 1892 par l'abbé Brune sur cet ordre, fondé à la fin du xii^e s. par Gui de Montpellier, et qui eut une influence considérable dans toute l'Europe jusqu'à sa décadence, au xvi^e s. M. de S. ne croit pas certaine l'identification de Gui de Montpellier avec le fils du comte Guillaume VII. Il ne pense pas non plus que la règle soit l'œuvre de Gui). — SPONR. Montaigne et La Boétie (à propos de l'édition des œuvres de La Boétie et du livre sur Montaigne de P. Bonnefon). — Th. DE PUYMAIGRE. Les souvenirs d'A. de Tocqueville. — LAMBELIN. Le retour de l'île d'Elbe (MM. Welschinger et Houssaye ont exagéré l'intensité des passions bonapartistes en 1815). — PONS. Courrier espagnol. — PÉLISSIER. Courrier italien. — BEAUVOIS. Courrier du Nord. = Comptes-rendus : *C^{tesse} de Rambuteau*. Le bienheureux Colombini. Histoire d'un Toscan au xiv^e s. — *Rähricht*. Regesta regni hierosolymitani 1097-1291 (précieux

catalogue, avec analyse de 1,519 actes concernant la domination des Latins en Terre-Sainte). — *Cabrol*. Histoire du cardinal Pitra (bon). — *Gigas*. Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1652-1700 (d'après les originaux de la Bibl. royale de Copenhague). = Octobre 1893. DELATTRE. La correspondance asiatique d'Aménophis III et d'Aménophis IV (d'après les tablettes de Tell el-Amarna; très piquants détails sur les mariages des rois égyptiens et sur les relations d'Aménophis IV avec Burraburiyas, roi de Babylone; critique vivement les opinions émises par M. Loret sur Aménophis III). — A. DE GANNIERS. Lazare Carnot (cet article a plutôt les allures d'un pamphlet destiné à dénier à Carnot tout mérite comme organisateur ou comme stratège; il prouve tout au moins qu'il y aurait une étude à faire pour déterminer l'importance exacte des services et du mérite de Carnot). — M. SEPET. Napoléon (étude très consciencieuse du caractère et de l'œuvre de Napoléon). — THÉDENAT. L'Afrique militaire sous les Empereurs (d'après Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Empereurs*). — FOURNIER. Les origines de l'ancienne France, d'après un livre récent (compte-rendu très favorable du livre de M. Flach). — E. BEAUDOUIN. La procédure du Parlement au XIV^e s. (d'après P. Guilhaume). — BAGUENAUT DE PUCHESSE. La jeunesse de Richelieu (analyse très élogieuse de l'ouvrage de G. Hanotaux). — A. D'AVRIL. La politique française en Italie (à propos de la publication, par M. J. Reinach, des Instructions adressées aux agents diplomatiques français à Parme et à Naples). — E. ALLAIN. Une monographie municipale (les trois volumes et l'album publiés par la ville de Bordeaux). — Correspondance (M. Fabre maintient contre M. Batiffol l'authenticité de la bulle de Calixte II du 14 janvier 1121. M. B. maintient ses conclusions, tout en reconnaissant que ses arguments diplomatiques portaient à faux). — PÉLISSIER. Courrier italien. — MARTINOV. Courrier russe. = Comptes-rendus : *U. Robert*. Un pape belge : histoire du pape Étienne X (réimpression d'un art. de la *Revue des Questions historiques*, avec le texte des bulles du pape). — Œuvres de saint François de Sales, t. I (édition critique publiée par les frères Mackey, l'un dominicain, l'autre bénédictin, pour les religieuses de la Visitation d'Annecy. Le tome I contient les controverses). — *Billaud-Varenne*. Mémoires inédits et correspondance, publiés par A. Bégis. — *Saint-Just*. Documents inédits, publiés par A. Bégis. — *Delbrel*. Un évêque du temps de la Révolution : L.-C. de la Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch, 1744-1807 (très importante biographie). — *Thuriet*. Traditions populaires de la Haute-Saône et du Jura. — *Pierling*. Saxe et Moscou. Un médecin diplomate. Laurent Rinhuber de Reinufer (précieux pour l'histoire de Russie au XVII^e s.). — *G. Laverny*. Les Charlonie; leurs alliances et leur descendance. — *A. Aubert*. Les Vauclusiens, ou dictionnaire biographique spécial au département de Vaucluse. — *Corazzini*. Storia della marina militare antica. Documenti (important). — *Probyn*. L'Italia dalla caduta di Napoleone all' anno 1892, trad. Santarelli.

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. Tome LIV, 1893, livr. 3 et 4. — Abbé DUCHESNE. La vie de sainte Geneviève (M. Br. Krusch s'est efforcé de prouver que cette vie a été rédigée au plus tôt à la fin du VIII^e s., et, comme l'auteur dit écrire dix-huit ans après la mort de la sainte, que c'est un faux. Ses preuves ne sont pas acceptables. La plus ancienne rédaction, qui est la plus courte, celle de Kohler, remonte bien à l'époque indiquée par le biographe; elle a pu subir quelques retouches de style, mais il faut la préférer à la rédaction la plus longue, celle de Nardey, parce que celle-ci contient des interpolations manifestes). — Ch.-V. LANGLOIS. Questions d'histoire littéraire : maître Bernard (il convient d'identifier en une seule et même personne Bernard de Chartres, Bernard Silvester et Bernard, auteur d'une *Summa dictaminis* tourangelles. Il était Breton, ce qui explique son surnom de *Silvester*, et frère cadet de Thierry de Chartres; il fut chancelier de Chartres, puis enseigna la rhétorique et la logique dans les écoles de Paris, où il était en 1141, de Tours, etc. Hermann le Dalmate lui dédia un traité sur l'Astrolabe, qu'il avait traduit de l'arabe). — P. DURRIEU. Manuscrits d'Espagne, remarquables principalement par leurs peintures et par la beauté de leur exécution, d'après des notes prises, à Madrid, à l'exposition historique pour le 4^e centenaire de Colomb, et complétées à la Biblioteca nacional et à la bibliothèque de l'Escurial. — H. OMONT. Catalogue de la bibliothèque de Bernard II, archevêque de Saint-Jacques-de-Compostelle, 1226. — F. DELABORDE. Un frère de Joinville au service de l'Angleterre : Geoffroy, sire de Vaucouleurs (excellente monographie). — MORANVILLÉ. Un incident de frontière dans le Verdunois, 1387-1389. — L. DELISLE. L'éléphant de Henri IV. = Bibliographie : E. M. Thompson. Handbook of greek and latin palæography (excellent). — F. Madan. Books in manuscript (intéressant; s'adresse au grand public). — Hain. Repertorium bibliographicum; indices uberissimi, opera C. Burger (tables très précieuses). — Claudin. Les enlumineurs, les relieurs, les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux xv^e et xvi^e s., 1480-1530. — Maassen. Concilia aevi merovingici (excellente publication). — A. d'Herbomez. Philippe le Bel et les Tournaisiens (très important). — A. de Rosny. Album historique du Boulonnais. — Rahricht. Regesta regni Hierosolymitani, 1097-1291 (excellent). — Delaville Le Roulx. L'ordre de Montjoye (travail tout à fait neuf sur un ordre qui, fondé en 1180 par un Espagnol, se développa exclusivement dans la péninsule ibérique, mais n'eut guère qu'une existence d'un quart de siècle et se fonda dans l'ordre du Temple et dans celui de Calatrava; c'est d'après la partie de ses archives passées du Temple à celles des Hospitaliers que l'auteur a composé son mémoire; l'accès des archives de Calatrava lui est resté rigoureusement fermé). = Chronique : L. DELISLE. La source des chapitres c-cxxv du livre I du Trésor de Brunetto Latini (elle se trouve dans le ms. lat. 6556 de la Bibl. nat., dont les dix premiers feuillets contiennent un traité sur les Quatre éléments, adapté par B. Latini). — Lettres relatives à Philippe-Auguste et à

saint Louis (1221, 1264; fournies par un ms. de Munich). — L. DELISLE. Pièces soustraites au Trésor des chartes des ducs de Bretagne). — J. HAVET. La date du bréviaire imprimé à Salins (1490). — Le premier testament d'Étienne Baluze, 24 avril 1704.

3. — La Révolution française. 1893, 14 août. — A. LICHTENBERGER. Linguet socialiste (analyse des œuvres de Linguet; il fut socialiste en ce sens qu'il montra l'inique inégalité des conditions humaines, mais il en resta à la critique des institutions de son temps; les remèdes qu'il propose sont insignifiants). — AULARD. Danton à la Convention nationale (son élection à la Convention et ses premiers actes). — J. MANDOUL. Les Jacobins de Carcassonne; suite le 14 sept. — Le 18 Brumaire, par le conventionnel Delbrel (récit composé en 1819 sous forme de lettre rectificative adressée aux Panckoucke, éditeurs des « Victoires, désastres, revers et guerres civiles des Français »). — 14 sept. M. TOURNEUX. Le régime de la presse, de 1789 à l'an VIII. — H. MONIN. Le discours de Mirabeau sur les fêtes publiques; œuvre posthume. — A. BRETTE. Un souvenir de la colonie de l'Île-de-France (histoire du Collège royal de l'Île, qui, fondé en 1800, fut détruit par le cyclone du 29 avril 1892). — AULARD. Les représentants en mission, depuis le 10 juillet 1793 jusqu'au 10 octobre suivant. — A. BÉTRINE. Le collège de Toulouse en 1793. — Une lettre de Rome sur la question religieuse.

4. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1893, juillet. — AUVRAY et GOYAU. Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi; suite et fin. — Paul FABRE. Une charte pour Fonte-Avellana en 1192 (exemple d'une donation où le donateur reçoit en bail emphytéotique, et sous condition d'un cens annuel, les terres données par lui-même). — GOYAU. La Numidia Militiana de la liste de Vérona (il est certain qu'il y eut deux Numidies : la Cirtensis et la Militiana; cette dernière n'est peut-être que la partie méridionale de l'ancienne Numidie. Elle paraît avoir été créée par Dioclétien à l'image du Noricum Ripense et de la Pannonia prima; mais, en fait, la distinction de la Numidie en deux provinces dura peu; elle fut abolie au plus tard en 320). — L. DOREZ. Antoine Éparque; recherches sur le commerce des mss. grecs en Italie au xvi^e s. (biographie de cet Hellène, parent de Lascaris, d'après de nombreux documents tirés du Vatican. Publie une cinquantaine de lettres d'Éparque et le catalogue de ses mss. grecs). — Bibliographie : *Simaika*. Essai sur la province romaine d'Égypte, depuis la conquête jusqu'à Dioclétien (consciencieux manuel des institutions égyptiennes, mais sans vues générales, et avec de nombreuses traces de compilation hâtive). — *Albmer et Dissard*. Musée de Lyon; inscriptions antiques (admirable travail aujourd'hui terminé).

5. — Revue celtique. 1893, juillet. — Abbé L. DUCHESNE. Saint Patern (réfute une étude de M. de la Borderie sur saint Patern, premier évêque de Vannes. Paternus, qui fut ordonné évêque de Vannes en 465, n'est pas le premier évêque de cette cité; ce titre lui est attribué seulement par une légende du xi^e siècle et un catalogue des évêques

de Vannes rédigé au XIII^e s.). — ARBOIS DE JUBAINVILLE. Teutatès (barbarisme, pour Teutatis). — A. THOMAS. Le nom gaulois *Comprinnus* (a donné naissance à un gentilice qui est resté dans les noms modernes de Comprégnac, Haute-Vienne, et Comprégnac, Aveyron).

6. — **Revue générale du droit.** 1893, juillet-août. — HAURIU. Les Facultés de droit et la sociologie (danger qu'il y a d'ouvrir des cours de sociologie dans les Facultés de droit). — J. TRÉVEDY. Des gens infâmes, selon la très ancienne coutume de Bretagne; fin. — Sir Fred. POLLOCK. Note sur le « *Judicium aquae frigidae*. » — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la « *Praefectura urbis* » à Rome; suite : 260-303.

7. — **Revue des Études juives.** 1893, avril-juin. — Th. REINACH. Inscription juive des environs de Constantinople (inscr. en grec corrompu). — NEUMANN. Influence de Raschi et d'autres commentateurs juifs sur les *Postillae perpetuae* de Nicolas de Lyre. — PORGÈS. Les relations hébraïques des persécutions dirigées contre les Juifs pendant la première croisade; fin. — J. LÉVY. Les Juifs de Candie de 1380 à 1485. — D. KAUFMANN. Yehiel de Pise; fin. — A. LÉVY. Notes sur l'histoire des Juifs de Saxe; fin. — D. KAUFMANN. Tranquillo Vita Corcos, bienfaiteur de la communauté de Carpentras (publie une lettre de la communauté de Carpentras à Corcos, rabbin et secrétaire de la communauté de Rome en 1711). — M. SCHWAB. Un épisode de l'histoire des Juifs d'Espagne (enlèvement d'un enfant juif par des brigands en Castille, fin XIV^e s.).

8. — **Revue de l'histoire des religions.** 1893, juillet-août, tome XXVIII, n^o 1. — J. DERAMEY. Les martyrs de Nedjran au pays des Homérites en Arabie, 522-525 (les ariens ainsi que les païens ont pris une part considérable aux persécutions exercées contre les chrétiens de Nedjran). — L. KNAPPERT. De l'état actuel des études sur la mythologie germanique; 1^{er} art.; trad. du hollandais par J. Réville.

9. — **Bulletin critique.** 1893, 1^{er} août. — A. Carrière. Nouvelles sources de Moïse de Khoren; études critiques (important; l'auteur prouve que l'historien national de l'Arménie vivait, non dans la seconde moitié du V^e siècle, mais après la fin du VII^e). — Nouveau supplément à la « Bibliographie de la presse, » par E. Hatin. = N^o 18. E. Babelon. Mélanges numismatiques; 1^{re} et 2^e séries (recueil de 28 mémoires sur des points de numismatique orientale. Important). — A. Lefranc. Histoire du Collège de France (beaucoup de choses nouvelles; travail très méritoire, malgré une tendance excessive à des jugements préconçus dans le sens des idées libérales). = 1^{er} oct. Daresté, Haussoullier et Reinach. Recueil des inscriptions juridiques grecques; 2^e fasc. (ce fasc. contient entre autres la loi locrienne du V^e s. et les tables d'Héraclée). — F. de Crue. Le parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy (remarquable). — Ch. Dufayard. Le connétable de Lesdiguières (intéressant). — Castonnet des Fosses. La révolution de Saint-Domingue (important).

10. — Journal des Savants. 1893, août. — G. BOISSIER. Musée et collections archéologiques de l'Algérie. — L. DELISLE. La collection Morrison (énumère les autographes les plus intéressants pour notre histoire qui se trouvent dans cette collection. A retrouvé l'original du sauf-conduit accordé par Charles le Téméraire à Louis XI dans un ms. de la Bibl. nat., mal indiqué par Michelet; c'est le ms. Baluze 9675 c et non 9675 B, aujourd'hui f. fr. 5042); suite en sept. (signale quelques faux, dont un billet de Racine, où le faussaire, pour mieux faire passer son élucubration, a cru devoir ajouter une formule de politesse et signer, et plusieurs pièces soustraites frauduleusement à nos dépôts publics). — JANET. L'ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis. — G. PARIS. La légende de Saladin; fin.

11. — Polybiblion. 1893, août. — *Rothan.* L'Europe et l'avènement du second Empire (fort intéressant; jugements équitables). — *F. de Montréal.* Les dernières heures d'une monarchie (rapporte sur la révolution de 1848 des récits d'un colonel anonyme et de M. Estancelin). — *Estignard.* Le parlement de Franche-Comté; tome II (comprend les années 1788-1790). — *Lecanuet.* Berryer, sa vie et ses œuvres (excellent). — Sept. *Imbert de Saint-Amant.* Marie-Amélie et la cour des Tuileries. Marie-Amélie et la duchesse d'Orléans (attrayant et frivole; quelques renseignements empruntés à des mémoires inédits; beaucoup d'erreurs de noms et de dates). — *Fraknoi.* Mathias Corvinus, König von Ungarn, 1458-1490 (travail fort consciencieux, insuffisant néanmoins sur les rapports de Corvin avec les pays occidentaux et sur sa célèbre bibliothèque).

12. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1893, nos 31-32. — *Klein.* Raimund von Aquilers (quelques remarques critiques intéressantes; jugements excessifs et violents). — Nos 33-34. *H. Brunn.* Griechische Kunstgeschichte; Bd. I (réédition d'un livre remarquable, mise au courant des dernières découvertes). — *Hollwender.* Eine Strassburger Legende (tout ce que les Mémoires de Vieilleville nous rapportent sur le séjour de Henri II en Alsace en 1552 est contrové; c'est une fabrication sans valeur). — *E. de Ménorval.* Paris, depuis ses origines jusqu'à nos jours; 2^e partie: 1380-1589 (trop d'histoire générale; beaucoup d'inexactitudes; ce n'est à aucun titre un ouvrage d'érudition, mais il n'est pas inutile à lire). — *Vicomte de Broc.* Dix ans de la vie d'une femme pendant l'émigration: Adélaïde de Kerjean, marquise de Falaiseau (très instructif). — *J. Reinach.* La France et l'Italie devant l'histoire (très intéressant, mais un peu trop de polémique). — *O. Berger-Levrault.* Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes, 1523-1871. — Nos 35-36. *Radet.* La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades (art. important de S. Reinach). — Nos 37-38. *Perruchon.* Vie de Lalibala, roi d'Éthiopie, texte éthiopien publié avec une trad. fr. — *Id.* Les chroniques de Yara Zaqob et de Baéda Maryam, rois d'Éthiopie, de 1434 à 1478; texte et trad. (très bonnes publica-

tions). — *Karacsonyi*. Les diplômes du roi saint Étienne et la bulle de Sylvestre II (recherches sur leur authenticité; la bulle du pape, datée de 1001, a été fabriquée en 1576. Cet excellent mémoire est écrit en langue magyare). — *Jusserand*. L'épopée mystique de William Langland (excellent). — *B. Kugler*. Eine neue Handschrift der Chronik Albert's von Aachen. — *C. Bünger*. Matthias Pernegger; ein Bild aus dem geistigen Leben Strassburg's zur Zeit des 30 jähr. Krieges (excellent). — *L. de Bertuc-Perussis*. Le protestantisme à Forcalquier; mémoire inédit d'Antoine Gassaud (bon). = Nos 39-40. *Schaumkell*. Der Kultus der heiligen Anna am Ausgange des Mittelalters (incomplet, car l'auteur ne parle que du culte de sainte Anne en Allemagne). — *W. Lippert*. Zu Guido von Bazoches und Alberich von Troisfontaines. Zur Geschichte Kaiser Ludwigs des Baiern. Das Geburtsjahr und der französische Vermählungsplan der Margarete von Sachsen, späteren Gemahlin Johann Ciceros (trois instructives brochures). — *Barrière-Flavy*. La baronnie de Calmont en Languedoc (bon). — *Clément-Simon*. Célébrités de la ville de Brive; les de Lestang, les Meynard de Lestang, les Polverel. — *Th. Ortay*. Geschichte der Stadt Pressburg, Bd. I, bis zum Erlöschen des Arpadenhauses (bon).

13. — Le Correspondant. 10 août 1893. — Le haut Mékong. La France et l'Angleterre en Indo-Chine. — **BÉCHAUX**. La question juive en France d'après les faits économiques (c'est un triste signe du temps qu'une revue sérieuse puisse accepter un pareil pamphlet, haineux autant qu'inexact). — **KANNENGIESSER**. Ketteler, l'évêque social; fin (tableau très intéressant de l'activité religieuse et sociale du grand archevêque de Mayence). — Lettres inédites de la princesse de Liéven à M. de Bacourt (de 1834 à 1856; très spirituelles). = 25 août. **DE BACOURT**. Une mission en Suède et en Danemark, 1844 (journal d'un observateur très fin et très sincère; suivi de deux dépêches importantes du 27 mai et du 1^{er} juin 1844, datées de Copenhague). = 10 sept. **E. FRÉMY**. Les débuts diplomatiques de Châteaubriand, 1803-1804; suite le 25 sept. (d'après les documents des affaires étrangères; travail d'un grand intérêt. Châteaubriand, qui ne se sentait pas fait pour des positions subalternes, se débattit dans de mesquines querelles avec son chef, le card. Fesch). = 25 sept. **DE BACOURT**. L'Allemagne avant Bismarck (ce fragment de mémoires nous offre un tableau très piquant de l'Allemagne morcelée et impuissante de 1847. Détails intéressants sur le mouvement religieux de Ronge, sur le roi Frédéric-Guillaume IV, sur le prince et la princesse de Prusse, sur Metternich et la cour de Vienne, sur les petites cours princières du centre. Il y est dit de la Prusse: « Le régime militaire effraie la Prusse qui redoute, qui déteste la guerre et qui n'aime pas à voir le pouvoir aux mains de ceux qui ont intérêt à la paix. » Plusieurs noms propres sont imprimés de travers: *Eicharm* pour *Eichhorn*, etc.).

14. — Études religieuses. 1893, 15 août. — **J. BRUCKER**. Les prophètes d'Israël; 3^e art. : les prédications des prophètes (ces prédications

n'ont pas seulement, comme le veulent les rationalistes, un caractère général; elles ont aussi pour objet des faits particuliers révélés d'une façon surnaturelle). = 15 sept. P.-L. CASTER. L'exposition historico-européenne de Madrid; 1^{er} art. (intéressant. Signale et analyse un certain nombre de documents relatifs à l'action du Saint-siège dans la découverte de l'Amérique). — PRÉLOT. Les Français en Indo-Chine (histoire des rapports de la France avec l'Annam depuis 1787).

15. — Revue des Deux-Mondes. 1893, 15 août. — G. D'AVENEL. La propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon; 4^e art. : valeur et revenus des terres (beaucoup de chiffres, très intéressants à comparer et, si l'on peut, à retenir). = 1^{er} sept. F. BRUNETIÈRE. Les fabliaux du moyen âge (art. très suggestif à propos du livre de M. Bédier). = 15 sept. Fragments des mémoires du chancelier Pasquier. La conspiration Malet (très intéressant; on voit maintenant ce qu'il y a de vrai et aussi d'excessif dans l'opinion d'A. Duruy prétendant que le républicain Malet était en réalité un agent royaliste. Il eut des agents royalistes pour complices; mais ils n'avaient au fond qu'une idée commune, celle de renverser le gouvernement impérial). — Ph. BERGER. Le Zend-Avesta (à propos de la belle traduction avec commentaire de J. Darmesteter. La date de l'Avesta comme celle des Védas est descendue de la haute antiquité où on la plaçait). — BERTHELOT. La chimie dans l'antiquité et au moyen âge; 1^{er} art. : les Grecs, les Latins, les Syriens.

16. — Revue politique et littéraire (Revue bleue). 1893, 1^{er} sem., tome LI, n° 1. — Colonel BELIN. Bazaine à Metz, d'après le général Jarras; fin au n° 3. = N° 2. VALLERY-RADOT. Vauban intime (chapitre du vol. intitulé : *un Coin de Bourgogne*). — P. ROBERT. Les mœurs financières à Rome (d'après le livre de M. Deloume). = N° 3. A. RAMBAUD. La diplomatie de la Révolution; 1^{er} art. : les limites naturelles, 1794-95; fin au n° 4 (à propos du t. IV d'A. Sorel). = N° 4. Paul FRANCK. Un procès en corruption : l'affaire Teste et Cubières, 1847 (d'après les pièces du procès et les pamphlets du temps). = N° 6. Ch.-V. LANGLOIS. La littérature goliardique. = N° 8. LANSON. Une victime de Saint-Simon : le cardinal Alberoni; l'homme et son tempérament (d'après ses lettres publiées par M. E. Bourgeois). = N° 10. H. HOUSSAYE. La défection du maréchal Ney (fragment de 1815). = N° 11. AULARD. Beaumarchais pendant la Révolution (deux curieuses anecdotes exhumées des journaux du temps). = N° 12. RAMBAUD. Jules Ferry (article très remarquable; un des plus justes et des plus instructifs qui aient été écrits sur l'ancien président du Sénat). = N° 13. Les étapes du capitaine Cottin, 1808-1814, d'après ses souvenirs inédits. = N° 15. Jean THOREL. Les pères de l'anarchisme : Bakounine, Stirner, Nietzsche. = N° 21. LEGOUVÉ. Napoléon depuis sa mort (souvenirs de l'auteur sur Napoléon I^{er}). = N° 25. AULARD. Le vrai Cathelineau (d'après le livre de C. Port). = 2^e semestre. N° 3. RAMBAUD. Un agent secret sous la Révolution : le comte d'Antraignes. = N° 9. GUILLAND. Un historien du nouvel empire allemand : M. de

Treitschke. — AULARD. Target et ses correspondants (d'après le vol. intitulé : *un Avocat au XVIII^e s.*). = N^o 12. RAMBAUD. L'alliance franco-russe sous Napoléon (à propos d'un livre récent de M. A. Vandal).

17. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 1893, 12 juillet. — A. DE BOISLISLE. L'Histoire métallique de Louis XIV (sur l'origine de l'Académie des inscriptions). — MUNTZ. Les collections d'antiquités formées par les Médicis au XVI^e siècle. — MAULDE-LA CLAVIÈRE. L'histoire de Marguerite de Valois racontée par elle-même (dans la 10^e nouvelle de l'Heptaméron). = 21 juillet. TOGLESKO. Nouvelles recherches sur le *Tropaeum Trajani*, dans la Dobroudja (l'auteur de ce mémoire pense que le plan de ce monument est d'Apollodore de Damas, l'architecte de la colonne trajane; il a réussi à reconstituer le monument et à rétablir l'ordre dans lequel se succédaient les plaques sculptées qui en décoraient le pourtour; il y en avait 54). = *Comptes-rendus des séances*. 1893, mai-juin. A. DE BARTHÉLEMY. Note sur la classification des monnaies carolingiennes (à dater de la seconde moitié du IX^e siècle, les noms et monogrammes royaux qui paraissent sur les monnaies n'indiquent pas que celle-ci soit royale, à moins qu'elle ne sorte d'un atelier officiel; sauf cette réserve, des monnaies, à dater du règne de Charles le Chauve, sont émises par les comtes, les évêques et les abbés; l'origine du droit de frapper monnaie pour ces derniers doit se chercher dans ce fait qu'à un certain moment on interpréta la concession des bénéfices à tirer d'un atelier monétaire constituant le droit de monnayage). — J. OPPERT. Adad-Nirar, roi d'Ellassar (régnait avant 1357; traduit une inscription relative à ce prince et qui est la plus ancienne inscription royale assyrienne aujourd'hui connue. Suivent la transcription de ce texte et une traduction interlinéaire en latin).

18. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. 1893, livr. 9 et 10. — GEFFROY. Le « *Liber censuum* » (analyse des travaux de M. Paul Fabre). — A. WADDINGTON. La république des Provinces-Unies en 1630 (sa constitution et son état intérieur; mémoire savant et bien présenté).

19. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1893, 15 juillet-15 août. — Compte-rendu de la 40^e assemblée générale de la Société d'histoire du protestantisme français, tenue à Saintes et à Royan (causerie sur Bernard Palissy, par Ch. Read; réorganisation des cultes dans le consistoire de Saintes, par E. Roufineau; quelques épisodes de la Réforme à Saintes et en Saintonge, par N. Weiss; les abjurations en Saintonge après la Révocation de l'édit de Nantes, 1685-1749, par le pasteur Moutarde; P.-J. Dubaptiste, premier pasteur, président et organisateur du consistoire général de Saintes, 1745?-1815, par le pasteur G. Blot; notes sur les huguenots de Royan et de la Côte, par N. Weiss; les exilés volontaires pour la foi à l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes, par Fr. Puaux). =

15 sept. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ. Églises réformées disparues en Touraine : Châtillon-sur-Indre, Loches et Buzençais. — N. WEISS. Papier baptistaire de l'église de Saintes, commençant le 8 oct. 1570. — Pour-suites du présidial de Saintes, 1684. — Le maréchal d'Estrées à Saintes en 1699.

20. — **Académie nationale de Reims.** Travaux. Tome XCI. Année 1891-92, tome I (1893). — JADART. Doim Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise, historien de Reims, 1596-1667. Sa famille, sa vie et ses œuvres; son monument à Saint-Remi de Reims (art. biographique très documenté, suivi de la généalogie de Marlot et de pièces justificatives).

21. — **Annales du Midi.** 1893, oct. — J.-F. BLADÉ. Géographie politique du sud-ouest de la Gaule pendant la domination romaine; 1^{er} art. (le sud-ouest de la Gaule depuis la conquête romaine jusqu'à la création de la province de Novempopulanie). — L.-G. PÉLISSIER. L'ambassade d'Accurse Maynier à Venise, 1499 (d'après les archives de Venise et de Milan). — Ch. DOUAI. Une charte originale de Conques du XI^e s. (déjà publiée, mais d'après une copie du Cartulaire de Conques, laquelle offre d'assez grandes divergences avec l'original).

22. — **Annales de l'Est.** 1893, oct. — Ch. SCHMIDT. Livres et bibliothèques à Strasbourg au moyen âge. — DANNREUTHER. Un janséniste à Saint-Michel en 1650 : le chanoine Bayon, de la congrégation de Notre-Sauveur.

23. — **Revue de l'Agenais.** 1893, mars-avril. — J.-F. BLADÉ. Les Nitiobriges (étude importante sur l'Agenais primitif avant et pendant la domination romaine. Reconstitue la « civitas Agennensium » en rétablissant dans son étendue primitive le diocèse d'Agen). — Ph. LAUZUN. Les hôpitaux de la ville d'Agen avant 1789; fin. — F. HABASQUE. Documents sur le théâtre à Agen, 1585-1788. — THOLIN. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVI^e siècle. = Mai-juin. J. MOMMÉJA. Études rustiques d'après nature : le feu de la Saint-Jean. — BORDES. Les Romains à table. — THOLIN. Le livre de raison de Bernard Gros, commandeur du Temple-de-Breuil en Agenais sous Louis XI et Charles VIII. — Journal agenais des Malebaysse; suite. = Juillet-août. T. DE L. Un notaire d'autrefois : M^e Baboulène, de Beauville, peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte de Galard de Béarn-Brassac, 1792-1797. — E. D'ANTIN. Une commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume. — G. THOLIN. Mémoire et pièces diverses pour servir à l'histoire des volontaires du Lot-et-Garonne engagés de l'an II (il est regrettable qu'on n'ait pas pris plus de peine pour identifier les noms de lieu dans la campagne d'Allemagne).

24. — **Revue de Champagne et de Brie.** 1893, mai. — A. ROSEROT. Répertoire historique de la Haute-Marne, contenant la nomenclature des ouvrages, articles, dissertations et documents imprimés

concernant l'histoire de ce département; 2^e partie : catalogue des actes. — E. CARRÉ. Histoire et cartulaire du prieuré de Notre-Dame-et-Sainte-Marguerite de la Presle; suite : 1271-1332; suite en juin : 1334-1477. — Juin. BONVALLET. La prévôté royale de Coiffy-le-Châtel, aujourd'hui Coiffy-le-Haut; 1^{er} art. — N. GOFFART. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon.

25. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXXIV, livr. 1. 1893, 2^e sem. — Abbé DENIS. Fouillecourte (histoire de ce village, autrefois dépendance de la paroisse de Cerans, depuis le xv^e s.). — Comte DE BEAUCHESNE. Le château de la Roche-Talbot et ses seigneurs; suite et fin. — TAMIZEY DE LARROQUE. Lettres du Père Mersenne à Peiresc. = 2^e livr. Abbé L. FROGER. Gilles Renard et le jardin des Tuileries (après avoir été commissaire des guerres, ce Renard obtint l'autorisation de convertir en jardin les terrains vagues qui s'élevaient entre le mur des Tuileries et le mur d'enceinte; il en fit bientôt un jardin fort visité par la plus belle société du temps à partir de 1633 et en particulier sous la Fronde. Publie son testament en appendice). — Baron S. DE LA BOUILLERIE. Verron; notes et documents. — Abbé ANGOT. Deux vies rythmées de sainte Melaine, à l'usage de l'église de Laval (en français, d'après un ms. du xiv^e s.). — L. BRIÈRE. Bibliographie du Maine pour l'année 1892. — P. MOULARD. Documents inédits, inventaire des titres de Boisbrault, Mayenne.

26. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales 1892, 1^{er} trim. — Abbé C. BERNOIS. Recherches sur Autruy et les seigneurs qui en dépendaient; fin dans le 3^e trim. — L'inondation de 1770 à Nemours. — H. STEIN. Un nouveau document sur Androuet du Cerceau. — Vicomte DE GROUCHY. Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau, xvii^e-xviii^e s.; suite dans les 2^e, 3^e et 4^e trim. = 2^e trim. Abbé Eug. JAROSSAY. Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean, de l'ordre de Cîteaux, 1124-1790; suite. — Deux requêtes de l'amiral Latouche-Tréville, député de Montargis aux États généraux de 1789. — H. STEIN. Un épisode de la guerre de Cent ans en Gâtinais : l'affaire de Villemaréchal, 1360 (intéressant commentaire d'un passage des *Grandes Chroniques de France*, suivi de pièces justificatives). — Eug. THOISON. Précautions contre la peste prises à Nemours en 1553. — H. STEIN. Découvertes de monnaies à Sceaux. = 3^e trim. J. DEVAUX. Origines gâtinaises (1^o la capitale primitive, qui était Gastins; 2^o les comtes). — H. STEIN. Le lieu de naissance de Gontier de Bagneaux, évêque du Mans et archevêque de Sens, 1367-85 (Bagneaux, hameau de la commune de Souppes, Seine-et-Marne). = 4^e trim. Ch. CUISSARD. Les Laureault de Boiscommun et Laureault de Foncemagne. — H. STEIN. Lettre d'un bénédictin sur l'abbaye de Ferrières-Gâtinais (Dom Mazoyer, 1744; elle discute certains points intéressant l'histoire primitive de l'abbaye). — Eug. THOISON. Un fils naturel de Jacques de Savoie, duc de Nemours (baptisé le 28 mai 1563).

27. — **Historische Zeitschrift.** Bd. XXXIV, Heft 2. — Lettres de Pufendorf, publiées par K. VARRENTAPP (fin). — H. VON SYBEL. Une fille de trois pères (réfute l'absurde invention de Sugenheim, répétée par M. Geffcken dans un article de la *Deutsche Revue* d'oct. 1892, qui fait de Catherine II une fille de Frédéric II. Il prouve que Frédéric n'a pu en août 1728 quitter Wüsterhausen, ni rencontrer Jeanne-Élisabeth, alors à Stettin avec son mari, officier prussien. Une légende tout aussi fautive donne le prince Betzkoï pour père à Catherine). — MEYER VON KNONAU. La critique historique et les fêtes commémoratives de la confédération suisse en 1891 (compte-rendu très approfondi des diverses publications auxquelles la fête du 1^{er} août 1891, commémorative de l'acte d'alliance du 1^{er} août 1291, a donné naissance; approuve les conclusions du travail de M. Oechsli, *Die Anfänge der schweizerischen Eidgenossenschaft*). — Rapport sur la *Landwehr* adressé en 1821 au prince Auguste de Prusse par le général de Müffling (la Prusse peut mettre un million d'hommes sous les armes. Elle est seule à avoir une armée vraiment nationale). = Comptes-rendus : *Bauer*. Literarische u. historische Forschungen zu Aristoteles' *Ἀθηναίων πολιτεία* (le critique, M. Beloch, considère comme sans valeur la partie historique de l'opuscule d'Aristote, apprécié beaucoup trop haut par M. Bauer; l'exposé des institutions du IV^e s. est seul important). — *Mahaffy*. The Greek world under roman sway, from Polybius to Plutarch (intéressant et compétent, mais incomplet). — *J. de Chestret de Haneffe*. Les conjurations des La Marck formées à Liège contre Charles-Quint. — *Turba*. Sur l'expédition de Charles-Quint contre Alger (le disculpe de toute responsabilité dans l'insuccès de l'expédition). — *J. Trefftz*. La Saxe électorale et la France, de 1552 à 1557 (très bon). — *R. Krebs*. Die politische Publizistik der Jesuiten u. ihrer Gegner in den letzten Jahrzehnten vor dem Ausbruch d. dreissigjährigen Krieges. — *A. Pribram*. Die Heirat Kaiser Leopold's mit Margaretha Theresa u. Spanien (beaucoup de choses neuves). — *G. Stephan*. Die häusliche Erziehung in Deutschland während des 18 Jahrh. — *R. Gatte*. Das Zeitalter der deutschen Erhebung, 1807-1815 (traite d'une manière agréable, mais de seconde main, des réformes prussiennes antérieures à 1813). — *Rappoltsteinisches Urkundenbuch 759-1500*, hsgg. v. K. *Albrecht*, I (le t. I s'étend jusqu'à 1363; l'ouvrage entier aura cinq vol.; il est conçu sur un plan trop étendu, mais bien exécuté). — *G. Bockenheimer*. Geschichte der Stadt Mainz während d. zweiten Französischen Herrschaft, 1798-1814 (médiocre). — *S. Fitte*. Das staatsrechtliche Verhältniss d. Herzogthums Lothringen z. deutschen Reich seit d. J. 1542 (très utile). — *J. Hansen*. Westfalen u. Rheinland im 15 Jahrh. II. Die Münsterische Stiftsfehde (riche recueil de documents précédé d'une importante introduction. On y trouve de nombreux détails sur le développement des institutions municipales de Münster et sur le rôle de Philippe de Bourgogne dans les pays rhénans). — Die Matrikel der Universität Köln, 1389-1459, bearb. v. H. *Keussen*, I, 1389-1446 (le critique ajoute des corrections

utiles). — *K. Tücking*. Gesch. der Stadt Neuss (bon). — Inventare des Frankfurter Stadtarchivs, III, eingeleitet v. *R. Jung*. — *M. Mayer*. Gesch. der Mediatisirung des Fürstenthums Isenburg (histoire du prince Charles d'Isenbourg qui fut un des fidèles alliés de Napoléon et fut médiatisé à Vienne). — *L. Niemann*. Das oldenburgische Münsterland in seiner geschichtlichen Entwicklung, 2 vol. — *G. Sello*. Beiträge zur Gesch. des Landes Würden. — *F. Koldewey*. Gesch. d. Schulwesens im Herzogthum Braunschweig (bon; a laissé de côté l'Université de Helmstedt). — *R. Ehrenberg*. Die Anfänge Altonas (très neuf). — *B. Spiegel*. Hermann Bonnus, erster Superintendent v. Lübeck u. Reformator v. Osnabrück (intéressant). — Die Matrikel d. Universität Rostock, II, 2, 1563-1611, hsggb. v. *A. Hofmeister*. — *Th. Brieger*. Die theologischen Promotionen auf der Univ. Leipzig, 1428-1539. — *E. Friedländer*. Aeltere Universitätsmatrikeln; I. Univ. Frankfurt a. O.; III. Personen u. Ortsregister. — *F. Grossmann*. Ueber die gutsherrlich-bäuerlichen Rechtsverhältnisse in der Mark Brandenburg v. 16-18 Jahrh. (très bon). — *M. Tappen*. Die preussische Landtage während der Regentschaft der brandenburgischen Kurfürsten Joachim Friedrich u. Johann Sigismund, 1603-1619, 2 vol. — *H. Keck*. Das Leben d. Generalfeldmarschalls E. v. Manteuffel. — Moltke's militärische Korrespondenz I. — *I. ter Gouw*. Geschiedenis van Amsterdam; I-VII (recueil de matériaux plutôt qu'un livre). — *S. Muller*. Bijdragen voor een oorkondenboek van het sticht Utrecht (jusqu'à 1310 on a suivi le style de Pâques, depuis cette date celui de Noël. M. M. prépare les régestes d'Utrecht). — *Id.* De Registers en Rekeningen van het bisdom Utrecht, 1325-1336 (excellente introduction et index). — *Ch. Dozy*. De oudste stadsrekeningen van Dordrecht, 1284-1424. — *J. Habets*. Limburgsche Wijsdommen. — *J.-B. Schefers*. Groningen als Hanzestad. — *M. Brosch*. Gesch. v. England. VI (Henri VIII et Élisabeth; très médiocre). — *Guglia*. Die konservative Elemente Frankreichs am Vorabend der Revolution (cherche en vain à prouver que l'ancien régime pouvait se réformer lui-même). — *E. Lentz*. Das Verhältnis Venedigs zu Byzanz nach dem Fall des Exarchats bis zum Ausgang des 9 Jahrh. (prouve la dépendance de Venise au VIII^e et au IX^e s. vis-à-vis de Byzance). = Bd. XXXIV, Heft 3. P. KEHR. La donation carolingienne de 774 (défend l'authenticité absolue du passage de la Vita Hadriani relatif à cette donation; soutient que Pépin, après un serment prêté à Ponthion de rendre au pape l'exarchat et le duché de Rome, a fait à Kiersy une promesse de donation, dont l'acte de 774 est la répétition). — K. HEGEL. Villes et gildes germaniques au moyen âge (maintient contre Gierke et Pappenheim que les gildes n'ont pas été l'origine des constitutions urbaines). — Jean Debry et l'assassinat de Rastatt (lettres et mémoire de Debry à Bonaparte, protestant contre les calomnies qui l'accusent d'être l'auteur de l'assassinat). — MEINECKE. Sur l'année 1809 (deux lettres du major F. von Røeder au comte Gøtzen sur un projet de surprise de la forteresse de Glogau). = Comptes-rendus : *F. Gregorovius*.

Kleine Schriften zur Gesch. u. Kunst (le plus important de ces essais est relatif aux grandes monarchies). — *A. Schlatter*. Jason von Kyrene (essai fantaisiste pour dégager du livre des Macchabées la personnalité et l'œuvre de Jason). — *E. Stückelberg*. Der Konstantinische Patriziat (n'a démontré que son ignorance). — *K. Müller*. Kirchengeschichte. I (bon résumé, bibliographie insuffisante). — *J. Kattenbusch*. Lehrbuch der vergleichenden Konfessionskunde; I. Prolegomena u. I. Th. Die orthodoxe anatolische Kirche (art. imp. de H. Gelzer sur cet excellent livre. Critiques utiles). — *Arsak ter Mikelian*. Die armenische Kirche in ihren Beziehungen zur byzantinischen, vom 4-13 Jahrh. (partial, mais apporte une foule de précieux renseignements puisés aux sources). — *C. Mirbt*. Die Wahl Gregors' VII (excellent). — *A. van Wedenbusch*. De slag bij S. Quentin, 10 août 1557 (bon travail). — *M. Regel*. Christian's II von Anhalt Gesandtschaftsreise nach Savoyen, 1617. — *H. Diermar*. Untersuchungen über die Schlacht bei Lützen, 16 nov. 1832 (remarquable travail qui annule celui de G. Droysen). — *F. Täglichsbeck*. Die Gefechte bei Steinau an der Oder v. 29 Aug. bis 4 Sept. 1632. Das Treffen bei Steinau an 11 Okt. 1633. — *H. von Zwiédineck-Südenhorst*. Erzherzog Johann von Oesterreich im Feldzuge v. 1809 (important). — *J. Lulvès*. Die Summa Cancellariae des Johann von Neumarkt (soigneuse étude préparatoire à une édition du formulaire de la chancellerie de Charles IV). — *K. Hartfelder*. Melanthonia paedagogica. — *Analecta Lutherana et Melanthoniana* hsggb. von *G. Läsche* (recueil de Tischreden attribués à J. Mathesius; leur autorité est faible et d'ailleurs un texte critique des Tischreden serait bien difficile à établir). — *O. Meyer*. Zum Kirchenrechte d. Reformations-Jahrhunderts (essais sur les consistoires de Rostock et de Wittenberg, et sur l'ancien droit matrimonial protestant, en particulier le divorce). — *J. Opel*. Die Wahl des Erzherzogs Leopold Wilhelm zum Bischof von Halberstadt durch lutherische u. katholische Domherren 1628 (récit fait sur pièces d'un des plus curieux épisodes de l'histoire religieuse d'Allemagne). — *J. Schneider*. Gesch. der evangelischen Kirche der Elsass in der Zeit der französischen Revolution. — *R. Reuss*. La cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution. — *N. Paulus*. L'Église de Strasbourg pendant la Révolution, sous la Constituante et la Législative (l'ouvrage de Schneider et celui de Reuss sont aussi neufs par le fond que solides au point de vue critique. Celui de Paulus est un pamphlet dirigé contre Reuss). — *A. Streckler*. F. von Meinders. Ein brandenburgisch-preussischer Staatsmann im 17 Jahrh. — *F. Gasquet*. Heinrich VIII u. die englischen Klöster, übersetzt v. *Th. Elzässer* (ouvrage partial, mais instructif). — *E. de Hinojosa*. Historia general del derecho español; I (traite de l'époque visigothique; bon). — *H. Simonsfeld*. Eine deutsche Kolonie zu Treviso im späetern Mittelalter. — *L. van Deventer*. Het Nederlandsch gezog over Java en onderhoorigheden sedert, 1811. Eerste deel 1811-1820 (recueil précieux de documents d'archives). — *Diego Barros Arana*.

Historia jeneral de Chile, t. IX-XI, 1813-1818 (excellent). — *E. Alledes*. La Revolucion de 1891 en Chile (bon). — *H. Hansjakob*. Der schwarze Berthold, der Erfinder des Schiesspulvers und der Feuerwaffen (pures imaginations. Berthold reste une figure légendaire). — *F. Koldevey*. Braunschweigische Schulordnungen v. den æltesten Zeiten bis zum J. 1828; II. — Ratio studiorum et institutiones scholasticae societatis Jesu per Germaniam olim vigentes collectae a *G. Pachler*; III. — *J. Partsch*. Philipp Clöver. — *K. Faulmann*. Die Erfindung der Buchdruckerkunst nach den neuesten Forschungen.

28. — Historisches Jahrbuch. Bd. XIV, Heft 3. — *VON FUNK*. L'approbation des huit premiers conciles œcuméniques par le pape (soutient contre Hefele que le pape n'a pas donné et n'avait pas à donner son approbation aux décisions de ces conciles; leurs décisions valaient par elles-mêmes). — *N. PAULUS*. Le Dr Konrad Braun, jurisconsulte catholique du xvi^e siècle (sa vie et ses œuvres). — *J. UEBINGER*. Sur la biographie de Nicolas de Cues (publie trois documents inédits). — *Dr SÆGMUELLER*. L'auteur du traité « De modis uniendi ac reformandi ecclesiam in concilio universali » de l'an 1410 (c'est André d'Escobar). — *J.-P. KIRSCH*. Andreas Sapiŋi, procureur d'Angleterre à la cour de Rome au xiv^e s. (d'après un ms. de la bibliothèque Barberini à Rome; donne de précieux renseignements sur l'office de ces procureurs qui furent nombreux au xiv^e s. et qui déployèrent une grande activité). — *Le P. K. EUBEL*. La chronique attribuée à Jordanus (apporte de nouveaux faits pour appuyer l'opinion de Simonsfeld que l'auteur de l'« Historia satyrica » est le franciscain Paulinus, évêque de Pozzuoli, 1324-44). — *Dr Jos. WEISS*. La politique médiatrice de Cromwell entre le Danemark et la Suède en 1657.

29. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. II, Heft 3-4, 1893. — *Al. PAVLOVSKIJ*. Décoration des plafonds de la chapelle palatine. — *K. PRÆCHTER*. Le roman de Barlaam et de Joasaph dans ses rapports avec le « Miroir royal » d'Agapet. — *J. DRÆSEKE*. Jean Mauropus (théologien célèbre et écrivain très distingué du xi^e s.; sa vie et ses écrits). — *G. DE BOOR*. Sur la chronique du Pseudo-Polydeukès (il est très vrai, comme l'a dit Preger, que cette chronique a été faussement attribuée à Polydeukès, mais il ne faut pas cependant lui refuser toute valeur). — *J. PERLES*. Rapports entre les Juifs et les Byzantins (d'après les écrits rabbiniques). — *PAPAGEORGIU*. Sur Théodoret et Georges Burtzés (critiques de texte). — *PATZIG*. Jean d'Antioche, les extraits de Saumaise et Procope (réplique à G. de Boor). — *PAPADOPOULOS-KERAMEUS*. L'hymnographie Romanos. — *Z. VON LINGENTHAL*. La loi militaire de l'empereur Léon (ce Léon n'est pas Léon le Sage, mais plutôt Léon l'Isaurien, auteur de l'Ἐκλογὴ τῶν νόμων. — *LAMBROS*. Le couvent de saint Denys au mont Athos (additions à l'art. de Dræseke sur les richesses manuscrites de ce couvent).

30. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. VIII, Heft 1, 1893. — RYSSSEL. Les lettres astronomiques de l'évêque arabe Georges (écrites vers l'an 700 à la limite orientale de la Babylonie; texte syriaque et commentaire). — J. OPPERT. La fixation exacte de la chronologie des derniers rois de Babylone. — STRASSMAIER. Contribution à la chronologie des Séleucides (détermine la durée du règne des rois séleucides de 312 à 129, d'après des inscriptions cunéiformes). — MEISSNER et ROST. L'inscription de la stèle d'Asarhaddon (corrections au texte publié par Schrader). = Heft 2. EPPING et STRASSMAIER. Sur la chronologie babylonienne (explication de l'inscription cunéiforme Sp. II, 71, du British Museum; on en tire des conclusions sur le « canon de Saros. » Comparaison des calendriers julien et babylonien pour les années 392-278). — W.-M. MUELLER. Le pays de Musru sur l'obélisque de Salmanassar (il est identique à l'Égypte). = Compte-rendu : The babylonian expedition of the university of Pennsylvania. Vol. I, part. 1, by Hilprecht (bon; additions et corrections par Jensen).

31. — Hermes. Bd. XXVIII, Heft 3, 1893. — GRADENWITZ. Un procès-verbal judiciaire de Memphis au temps d'Hadrien (le papyrus n° 136 du musée royal de Berlin contient le procès-verbal d'une action judiciaire intentée par un mineur contre ses tuteurs infidèles. Explication détaillée du texte qui est très intéressant pour l'histoire du droit gréco-romain et des institutions judiciaires en Égypte). — WENDLING. Posidonius et Varron (Posidonius, dans son histoire aujourd'hui perdue, avait remarqué que les Romains avaient été souvent les imitateurs d'autres peuples, en particulier des Grecs et des Étrusques; cette remarque a passé ensuite dans les œuvres de Diodore, d'Athénée, et dans le « De gente populi romani » de Varron). — NORDEN. Études sur l'Énéide de Virgile (1^o recherches sur la composition et les sources de la visite d'Énée aux Enfers, épisode sans doute emprunté à un poète de l'époque alexandrine, puisant sans doute à une source néo-pythagoricienne qui, à son tour, s'était amalgamé des idées stoïciennes. Détails sur la manière dont les pythagoriciens et les orphiques se représentaient l'enfer et l'immortalité). — L. HOLZAPFEL. Thucydide et les répétitions du VIII^e livre (ce livre a été laissé incomplet par l'auteur; la preuve, c'est qu'en plusieurs endroits il a donné deux versions divergentes du même événement). — W. DITTENBERGER. Inscription de Mantinée (publiée par Fougères, Bull. de corresp. hellén., XVI, 569; explication).

32. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. VIII, Heft 1, 1893. — STRZYGOWSKI. La porte d'or à Constantinople (construite par Théodose le Grand en 390; description et reconstruction avec planches). — O. RICHTER. Le panthéon de Rome d'après les recherches les plus récentes. = Heft 2. Les acquisitions d'antiques faites par les musées de Berlin en 1892.

33. — Beitræge zur Geschichte der deutschen Sprache und Litteratur. Bd. XVIII, Heft 1, 1893. — DETTER. Recherches sur la « Ynglingasaga. » — E.-H. MEYER. Hercules Saxanus (publié 28 inscr. où est mentionnée cette divinité, dont le culte n'a une origine ni germanique ni celtique, mais vraiment romaine. Hercules Saxanus était à Rome le patron des tailleurs et casseurs de pierres ; il tirait son nom du mot *saxum*). — F. KAUFFMANN. Témoignages sur la mythologie germanique tirés des inscriptions romaines (1^o publiée et commente quatre monuments consacrés à la Dea Hludana, divinité des forêts, bienveillante aux hommes ; 2^o importance et culte de la divinité allemande « Deus Requalivahanus »). — DETTER. Sur le mythe de Siegfried (parenté de ce mythe avec les légendes scandinaves, en particulier avec celle de Sturlaugr et de Mjoll ; il est né en Scandinavie. C'est là aussi que s'est opérée la combinaison de ce mythe avec la légende historique de la catastrophe de la maison royale des Burgondes. La légende des Nibelungen est venue toute faite du Nord en Allemagne). — H. FISCHER. Theotiscus = Deutsch (le mot apparaît pour la première fois en 788 pour désigner en général les langues des Germains continentaux ; ce mot et son emploi au lieu de « germanicus » ne viennent pas du peuple, mais des cercles officiels et savants de la cour franque ; c'est plus tard que le mot a passé dans la langue populaire).

34. — Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik. 3^e série. Bd. VI, Heft 2, 1893. — VARGES. Origine des institutions municipales en Allemagne (les villes sont sorties pour la plupart des villages. Dans la première période, les villes se distinguent des villages en ceci qu'elles sont entourées de murailles ; ce sont des villages militaires. Dans la seconde période, c'est-à-dire depuis le XII^e s., la ville réside surtout dans le « mercatus, » c'est-à-dire dans le droit de faire le commerce ; elle a une organisation complète quand elle est séparée du Gau et qu'elle forme à côté de lui un organisme à part). — C. VON ROHRSCHEIDT. Les corporations de métiers en Prusse au XVIII^e s. ; suite (mesures prises par le gouvernement pour en corriger les abus depuis 1713 ; l'opinion publique au XVIII^e s. était très défavorable à ces corporations).

35. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik. Bd. CXLVII, Heft 6, 1893. — Bernh. SCHMIDT. Pierres entassées en signe de malédiction en Grèce (cet usage subsiste encore aujourd'hui en Grèce ; rapprochement avec certaines idées religieuses dans l'antiquité). — STERNKOPF. Sur deux lettres de Cicéron à C. Trébonius (Cic., ép. XV, 20, 21. Quand Trébonius, en 708 ou 709, partit pour l'Espagne, Cicéron lui écrivit d'une de ses campagnes une lettre d'adieu, XV, 20 ; puis il revint aussitôt à Rome, d'où il écrivit la lettre 21. Détails sur la biographie de Cicéron).

36. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XVII, Heft 1-2, 1893. — SCHIAVA. Croyance et superstition dans l'ancienne

poésie française; suite (idées du purgatoire, de l'enfer et du ciel). — HORNING. Les dialectes romans et leurs limites (analyse les travaux publiés sur ce sujet depuis 1875; montre qu'il y a d'étroits rapports entre l'histoire générale et la dialectologie; les deux sciences se tiennent de très près).

37. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXVII, Heft 3, 1893. — KOEGEL. Beowulf (est la personnification de l'agriculture; le meurtre du géant Grendel par Beowulf est une représentation symbolique de l'établissement des digues construites à grand'peine sur les côtes de l'Allemagne du Nord). — WREDE. Les nouvelles feuilles de l'Atlas de la langue allemande par Wenker. = Comptes-rendus : *Losch*. Balder und der weisse Hirsch (bon). — *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde, Bd. III (excellent).

38. — Deutsch-evangelische Blätter. 1893, Heft 1. — SCHOELL. La Société de Jésus a-t-elle été fondée pour l'extirpation du protestantisme? (oui; expose la lutte des Jésuites contre l'église protestante). = Heft 2. WESTPHAL. Biographie du prince Wolfgang d'Anhalt, contemporain de Luther. = Heft 3. BEYSCHLAG. L'électeur Frédéric-Guillaume I^{er} de Brandebourg, prince évangélique (sa biographie; son ardent patriotisme et son ferme attachement au protestantisme). — KRONE. La chronique des comtes de Zimmern et ses jugements sur la religion, l'Église et le clergé (ces jugements montrent qu'au commencement du xvi^e s. l'Église sentait le besoin d'une réforme). = Heft 3. DALTON. La conversion de Calvin (on ne voit pas que Luther ait exercé une influence directe et décisive; Luther et Calvin ont tracé leur voie indépendamment l'un de l'autre). — HERMENS. G.-D. Teutsch, évêque de l'église protestante de Transylvanie et historien distingué de cette province, 1817-1893; notice nécrologique.

39. — Der Katholik. 1893, juill.-sept. — EUBEL. Matthias Dœring, franciscain du xv^e s. (résume la biographie de Dœring par P. Albert). — N. PAULUS. Johann Mensing, dominicain du xvi^e s. (mort en 1541; il combattit les doctrines de Luther par la prédication et par de nombreux écrits). — BELLESHEIM. Nouvelles contributions à l'histoire de l'Église catholique en Angleterre au xix^e s. — STOECKL. Le libéralisme moderne et son caractère athée. — N. PAULUS. Écrivains catholiques de l'époque de la Réforme (liste de trente-neuf écrivains du xvi^e s.; leur vie et leurs écrits contre les doctrines luthériennes). — SCHMITZ. Le culte de sainte Anne à la fin du moyen âge (élève des objections contre l'ouvrage récent de Schaumkell). = Comptes-rendus : *N. Paulus*. Der Augustiner Bartholomæus Arnoldi, Luther's Lehrer und Gegner (bon). — *Wallace*. Life of S. Edmund of Canterbury (excellent).

40. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. IV, 1893, Heft 3. — ZAHN. L'évangile de Pierre; fin (il a été composé à Antioche vers 150; les quatre évangiles canoniques étaient déjà en vigueur). = Heft 4-6.

ITTAMEYER. Les idées sur l'antéchrist au moyen âge et dans Luther. — ROGHOLL. La philosophie de l'histoire (l'auteur résume les idées générales qu'il a exposées au tome II de son ouvrage sur la philosophie de l'histoire, qui a été récemment publié). = Heft 8. ZAHN. Quirinus, gouverneur de Syrie, et le recensement qu'il ordonna (critique sévère du récit de Josèphe).

41. — *Theologische Quartalschrift*. Jahrg. LXXV, Heft 3, 1893. — MERKLE. Sur les actes du concile de Tolède en 400 (parmi ces actes se trouve une « Regula fidei » avec 18 anathèmes; ces morceaux ont été par erreur incorporés dans les actes du concile, car ils appartiennent au second concile de 447). — KEPPLER. Getsémani (recherches topographiques sur l'emplacement de cette localité). — FUNCK. Les actes de saint Ignace (Funck les avait déclarés apocryphes; attaqué à ce propos par Düret dans les « Katholische Schweizer Blätter, » il réplique). = Comptes-rendus : *Bæumer*. Johannes Mabillon (bon). — *Rothmann*. Der Augustinismus (remarquable). — *Dieterich*. Abraxas (bon). — *Sægmüller*. Die Papstwahlbulen und das staatliche Recht der Exclusive (bon).

42. — *Theologische Studien und Kritiken*. Jahrg. 1893, Heft 4. — RIGGENBACH. Organisation intérieure de la communauté chrétienne à Rome à l'époque apostolique (il y avait au sein de cette communauté deux partis, venus l'un du judaïsme, l'autre du paganisme). — F. GOERRES. L'Église et l'État chez les Visigoths en 466-569 (les persécutions dirigées contre les catholiques par les rois ariens étaient inévitables, car la population romaine, fidèle à la croyance catholique, conspirait avec les Byzantins. Les récits catholiques sur ces persécutions religieuses sont d'ailleurs très exagérés; en réalité, il y eut à cette époque, dans le royaume visigothique, trêve entre l'arianisme et le catholicisme). — D. PULVERMACHER. Deux lettres de Sébastien Münster (à Pellican et à H. Bullinger, 1539-1547).

43. — *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*. Jahrg. XXXVI, Bd. II, Heft 2, 1893. — MAASS. La Bible et le Coran (comparaison de leur valeur historique et morale; beaucoup de versets du Coran ont été empruntés à la Bible). — HILGENFELD. L'évangile de Pierre (réplique à un art. de Zahn. L'évangile de Pierre est un écrit de grande valeur; il était déjà en usage dans l'Église vers l'an 100). — MENSINGA. Sur l'histoire de la Cène. — TOLLIN. Michel Servet, disciple de Thomas d'Aquin. = Compte-rendu : *Overbeck*. Die Anfänge der kirchlichen Geschichtsschreibung (bon). = Heft 3. ASMUSSEN. Les tribus israélites qui descendent de Lia (il y eut une double invasion de tribus juives en Palestine : d'abord celle des tribus de Siméon, Lévi, Juda et Dina, venant du sud; la tribu de Dina y périt entièrement avec une bonne partie de celles de Siméon et de Lévi; Juda en recueillit les débris. La seconde invasion vint de l'est et mit en mouvement

les autres tribus; elle eut le succès le plus complet. C'est à cette double invasion que l'auteur ramène la rivalité d'Israël et de Juda qui eut lieu plus tard). — HILGENFELD. L'amour du prochain chez les Juifs et chez les chrétiens (l'ancien testament ne l'ordonne qu'envers ceux de même race et de même religion). — Id. Le texte grec du « Pastor » d'Hermas (contre Sp. Lambros; défend le texte conservé par Simonidès contre le reproche d'inauthenticité). — FREYSTEDT. Le débat sur la doctrine de la prédestination en 853-860.

44. — Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins. Bd. XVI, Heft 1-2, 1892. — KAMPFMEYER. Noms antiques dans la Palestine et la Syrie actuelles (fin de cet article important). — SCHUMACHER. Résultats de mon voyage dans le Hauran, Adschlun et Belka (ruines antiques, inscriptions, etc.); fin dans Heft 3. — M. VAN BERCHEM. Une inscription arabe du pays situé à l'est du Jourdain (avec des explications détaillées sur l'histoire de la domination arabe en Syrie et en Palestine, sur l'influence exercée par les mouvements théologiques et dogmatiques au sein de l'Islam, sur la situation politique de la Syrie, sur les titres et noms honorifiques portés par les princes arabes qui gouvernèrent la Syrie au moyen âge). — BENZINGER. Des publications sur l'histoire et la géographie de la Palestine en 1891 (indique 377 mémoires, articles et revues). — Heft 3. J.-P. VAN KASTEREN. Liftaja (emplacement antique découvert par l'auteur, peut-être identique à Laodicée; inscr. du VI^e s. av. J.-C.). — W. ALTMANN. La description des lieux saints de Jérusalem dans les Mémoires d'Éberhard Windecke, au temps de l'empereur Sigismond. — SCHICK. Tombeaux nouvellement découverts à Jérusalem. — Id. Jérusalem d'après le Psaume 122, 3 (la ville était étroite, si l'on songe surtout à la quantité de pèlerins qui s'y rendaient chaque année). — MUEHLAU. Additions et rectifications à la *Bibliotheca geographica Palaestinae* de Röhricht.

45. — Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft. Bd. XLVII, Heft 1, 1893. — NOELDEKE. Remarques sur les inscriptions araméennes de Sindschirli dans la Syrie septentrionale. — BHANDARKAR. Histoire des mariages d'enfants dans l'Inde (contre le mémoire de Jolly au tome XLVI).

46. — Deutsche Revue. 1893, février. — La vie du roi Charles de Roumanie d'après les notes d'un témoin oculaire; suite en mars et avril. — Baron DE DUMREICHER. Res sacra miser; plaintes d'un Allemand du sud-est; fin en mars. — La révolution polonaise de 1863, d'après les mémoires d'un diplomate mort aujourd'hui; suite; fin en mars. — M. JEHNS. Origine et signification des armoiries; fin en mars. — M. BRASCH. Les précurseurs de Bellamy (parle des romans politiques du XVII^e et du XVIII^e s., en particulier de Th. More, de Th. Campanella, de Vairasse et de Foigny). — Avril. Baron A. DE COURCEL. La France et l'Allemagne (espère qu'un rapprochement s'opérera plus tard entre

les deux pays). — A. RÉVILLE. Hérode le Grand (sa biographie; situation intérieure du peuple juif en 50 av. J.-C.).

47. — Deutsche Rundschau. 1893, août. — FLAMINIO. Marco Minghetti et son rôle dans le soulèvement de l'Italie, 1846-1859; suite et fin. — Sur la politique économique de Frédéric le Grand (à propos des *Acta Borussica*, publiés par Schmoller et Hintze). = Sept. L. FRIEDLÉNDER. Les persécutions dirigées contre les chrétiens à l'époque impériale (résumé des plus récents travaux sur la question). = Oct. L. VON HIRSCHFELD. Un homme d'État de l'ancienne école; vie du ministre mecklembourgeois Léopold de Plessen, d'après des papiers d'État et des correspondances; 1^{er} art. : 1803-1814. — Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg-Gotha, mort le 22 août 1893. — Rud. SCHLEIDEN. Conversations avec le prince de Metternich au printemps de 1850.

48. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXIII, Heft 1, 1893. — DELBRÜCK. Sur l'histoire de la guerre de Sept ans (parle des travaux récents d'Immich, de Mollwo, de Naudé, d'A. von Ruville). = Comptes-rendus : *Wihr.* Napoleon und Bernadotte im Herbstfeldzuge 1813 (bon). — Briefwechsel des Generals Leopold von Gerlach mit Otto von Bismarck (important). — *Holtze.* Geschichte des Kammer-Gerichtes in Brandenburg-Preussen (important). = Heft 2. MARCKS. Le roi d'Espagne Philippe II (leçon d'ouverture; contraste entre les vastes projets du roi et l'impuissance économique de l'Espagne; l'idée de dominer le monde par le catholicisme a ruiné l'Espagne qui ne s'est plus relevée de sa chute). — M. SCHNEIDWIN. Croyance et superstition dans l'antiquité. — R. WILLE. Un martyr de la « Croix rouge » il y a cent ans (quand Verdun fut rendu aux Français en 1792, les Prussiens malades qui étaient à l'hôpital restèrent aux soins de médecins prussiens et sous les ordres du lieutenant von Beulwitz; ils devaient plus tard être évacués avec armes et bagages. Sur son séjour à Verdun du 14 oct. au 13 déc., le lieutenant von Beulwitz a tenu un journal détaillé. L'auteur en publie ici des extraits. Ces extraits mettent en pleine lumière la situation de Verdun et l'état d'esprit de la population, les mauvais traitements infligés aux Prussiens malades et à leur commandant par la populace de Verdun et par les troupes françaises, mais par contre la bienveillance et la bravoure du général français Dupuch et du colonel Chazot). — H. VON ZWIEDINECK-SUEDENHORST. Les Allemands du sud-est (analyse un travail récent du baron de Dumreicher sur la situation des Allemands dans la monarchie austro-hongroise).

49. — K. Bairische Akademie der Wissenschaften (Munich). Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe, 1893, Heft 2. — DOVE. Remarques sur l'histoire du nom du peuple allemand (étymologie et signification première du mot « theodisk, » appliqué depuis le VIII^e s. au peuple du royaume des Francs orientaux). — QUIDDE. Recherches sur l'histoire de la ligue du Rhin

de 1254 (publiée dans les *Abhandl.*). — VON OEFELE. Diplômes ignorés d'empereurs et de rois allemands à Eichstätt (dans les anciens inventaires des archives épiscopales d'Eichstätt des années 1734-35, on trouve l'analyse d'anciens diplômes aujourd'hui perdus; note seize actes de 828 à 910).

50. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. 1893, Stück 24-25. — WATTENBACH. L'apologie de Gui de Bazoches (extraits du ms. lat. de Paris 4998 avec commentaire). — O. HIRSCHFELD. Les « agentes in rebus » aux derniers temps de l'empire (origine, développement et compétence de ces magistrats). = Stück 37-38. A. HARNACK. Le procès du chrétien Apollonius devant le *praefectus praetorio Perennis* et devant le sénat romain (jusqu'ici l'on ne connaissait ce procès, qui eut lieu au temps de Commode, que par Eusèbe; aujourd'hui on connaît en outre un récit en arménien sur le martyr d'Apollonius. L'auteur en donne une traduction en allemand, et montre que ce récit comme celui d'Eusèbe sont tout à fait dignes de foi. Détails sur la procédure dirigée contre les chrétiens au II^e siècle.

51. — K. Akademie der gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt. Nouv. série, Heft 49, 1893. — K. KRAUSE. La correspondance de l'humaniste Mutianus; texte, chronologie et commentaire (critique vivement l'édition donnée par Gilbert). — G. OERGEL. Les statuts réglant la vie et les études des étudiants à l'Université d'Erfurt au moyen âge (montre qu'on s'est trompé quand on a dit que cette Université se distingua des autres par son libéralisme). — K. KRAUSE. L'Université d'Erfurt au commencement du XVI^e siècle (les jugements des contemporains montrent qu'à cette époque l'immoralité y était grande. Publie des extraits des épigrammes d'Euricius Cordus qui témoignent de l'amertume des humanistes contre l'église et contre le clergé). — G. BRUENNERT. La légende dans l'histoire (rien de nouveau). — W. VON TETTAU. Biographie du théologien et de l'historien Paulus Cassel (mort en 1892). — SCHWARZLOSE. L'église grecque d'Orient.

52. — Schriften des Vereins für Geschichte der Baar. Heft 8, 1893. — BISSINGER. Vestiges d'une villa romaine à Auldingen. — BAUMANN. Un journal sur les événements militaires qui se sont accomplis dans la principauté de Fürstenberg, 1799-1802 (composé par l'archiviste J.-B. Müller; intéressant pour l'histoire des invasions françaises dans le sud-ouest de l'Allemagne).

53. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Jahrg. XIX, 1892. — HEBLER. La famille des Fugger et leur part au commerce des épices des îles Moluques (d'après les documents publiés aux tomes II et III de la *Coleccion de documentos para la historia de Chile*; détails sur l'organisation du commerce des épices en Espagne dans la première moitié du XVI^e s., sur la part qu'y ont prise les Fugger et sur les procès occasionnés par ce commerce). — RADLKO-

FER. La disette à Augsbourg en 1570, 1571 (publie un texte contemporain en vers). — SCHROEDER. La « fraternitas dominorum vicariorum ecclesiae S. Mauricii Augustensis » (sa fondation en 1467, ses revenus, sa constitution, ses membres jusqu'en 1610 et son plus ancien livre anniversaire). — L. WERNER. Comment voyageaient les gens d'Augsbourg il y a cent ans.

54. — Neue Heidelberger Jahrbücher. Jahrg. III, Heft 2, 1893. — A. VON DOMASZEWSKI. Le mot allemand « Braut » dans des inscr. latines (publie deux inscr. inédites de la province de Mésie, où paraît le mot « Braut » sous la forme « Brutes » et avec le sens de belle-fille; preuve que dans les derniers temps de l'empire il y avait en Mésie beaucoup de Germains). — HEINZE. Le procès de maître Conrad Schade avec la ville de Heidelberg (en 1458, Schade, « rector scholarum » à Heidelberg, fut destitué; il en appela au tribunal de la Vehme qui condamna la ville, jugement qui fut sanctionné par le pape Pie II en 1461). — F. GERHARD. Une chanson historique sur la guerre des Hussites (sur la victoire du duc Jean de Bavière à Hilterried dans le Haut-Palatinat, 1433; texte et commentaire). — Ed. HEYCK. Les institutions des peuples germaniques; suite (la centaine, les *centeni* de Tacite, est le point de départ de la formation de l'État german). —

55. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde von Hohenzollern. Jahrg. XXVI, 1893. — Th. SCHOEN. Les chevaliers de Hölstein, 1150-1485 (d'après des documents inédits). — ZEHNTER. Sur l'histoire du couvent de femmes de Gruol. — ZINGELER. Le procès du tribunal de la Vehme contre le comte Eitel Friedrich de Hohenzollern, 1422-1431 (au sujet d'une prétendue offense faite à Bernard margrave de Bade. Publie les pièces de ce procès inédit). — KNICKENBERG. Ruines romaines à Sigmaringen. — ZINGELER et EDELMANN. Rapport sur les fouilles archéologiques opérées dans la principauté de Hohenzollern.

56. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3^e série, Bd. IV, 1893. — SCHELLHASS. Une relation contemporaine sur le voyage de l'empereur Frédéric III d'Autriche dans l'ouest de l'Allemagne de mars à déc. 1473 (texte inédit et commentaire). — G. WOLFF. Fours à brique de l'époque romaine à Nied, près Francfort-sur-le-Mein (on en a trouvé trois, plus environ 400 briques romaines au signe des légions I Adjutrix, VIII Augusta, XIV Gemina, XXII Primigenia et de la cohors I Asturum; en tout, 162 types différents de marques, reproduits par la phototypie. Les briques cuites à Nied ont été ensuite transportées sur les points les plus divers de la province de Germania superior). — QUILLING. Monnaies antiques trouvées à Hœchst, Nied et aux environs (il y en a environ 120). — R. JUNG. La fabrication de la porcelaine à Francfort depuis 1661.

57. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Nouv.

série, Bd. VIII, Heft 3, 1893. — E. MARTIN. Lazare de Schwendi et ses écrits, 1522-84 (diplomate au service des empereurs Charles-Quint et Maximilien II, commandant en chef de la guerre contre les Turcs en 1565-66; sa vie, ses écrits politiques et militaires). — Th. MUELLER. Histoire d'Ortenau en Bade; 1^{er} art. (patrie et généalogie du comte Burkard de Staufenberg et de son frère Berthold, 1070-1092. Leur famille n'appartenait pas à la haute noblesse, mais seulement à celle des « Edel-frei »; il fut nommé par l'empereur comte d'Ortenau. Suite des comtes d'Ortenau au XI^e et au XII^e s.). — BAUMGARTEN. Sur l'histoire du monastère de Gengenbach (d'après une chronique inédite du XVII^e s.). — SCHULTE. Différend entre les familles patriciennes de Zorn et de Mülheim à Strasbourg en 1332 (le moyen peuple profita de leur rivalité pour les chasser toutes deux de la ville et pour établir une nouvelle constitution où il était prédominant. Le récit que Hermann de Mülheim a donné récemment de cette rivalité est très insuffisant; l'auteur a pu le refaire à l'aide d'un grand nombre de documents inédits, et il a ainsi écrit une page importante de l'histoire de Strasbourg au XIV^e s.). — SCHUMACHER. Les nouvelles recherches sur le « Limes imperii » dans le grand-duché de Bade. — VON WEECH. Liste des salaires payés pour la construction du château de Durlach en 1563-65. — NEUMANN. Histoire de la cartographie wurtembergeoise, du XV^e au XIX^e s. — ALBERT. Bibliographie de l'histoire badoise en 1891 (273 numéros). — Les archives des districts de Stockach, Konstanz et Messkirch.

58. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XII, Heft 2. — RITTERLING. Les légions romaines sur le Rhin; 1^{er} art. (la legio I Adjutrix tint garnison à Mayence du printemps de 70 jusqu'en 86 ou 88). — HOFER. Anciennes routes en Hesse. — O. DAHN. Une tour du « Limes romanus » près de Hanau. — W. STEIN. La réforme des institutions municipales à Cologne du 14 sept. 1396 (préparée pendant le cours du XIV^e s., elle aboutit à donner le gouvernement aux corps qui en étaient jusqu'alors exclus : le conseil cessa d'être composé dans un étroit esprit patricien).

59. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthums-kunde. Bd. XXV, 1893. — VON COHAUSEN. Antiquités du Taunus (1^o la pierre dite de Brunehild au Feldberg; 2^o murs à Hofheim). — Id. Antiquités romaines (1^o sur les recherches récentes concernant le « Limes imperii romani » dans le Taunus; 2^o fouilles récentes au castellum de Saalburg; 3^o objets de parure émaillés de l'époque romaine). — Id. Description des forteresses du Nassau.

60. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landes-kunde von Osnabrück. Bd. XVII, 1892. — Fr. PHILIPPI. Histoire d'Osnabrück jusqu'en 1306. — Id. L'armée de la ville et du diocèse d'Osnabrück des plus anciens temps jusqu'à nos jours. — C. STUEBE. La campagne du contingent envoyé à l'armée allemande devant Neuss

en 1475 (publie un rapport inédit sur la marche et la retraite de ce contingent). — RUNGE. Histoire de l'imprimerie à Osnabrück; 1^{re} part. : 1617-1707. — VON PFEFFER. Le chemin de planches construit dans le marais de « Dievenmoor » (entre Damme et Hunteburg; l'époque de sa construction est incertaine). — SCHUCHHARDT. Fouilles au « Wittekindsburg » près Rulle (on y a trouvé des murs, des vases, des poteries; on ne saurait dire si ces ruines sont d'origine romaine). — PHILIPPI. Les traces de la domination romaine dans les environs d'Osnabrück; étude critique. — Id. Ornaments en or trouvés à Lorup près d'Osnabrück (ils sont d'origine germanique, mais rappellent ceux de Mycènes). — Fouilles opérées dans d'anciens cimetières et lieux fortifiés près d'Osnabrück (on a trouvé 70 deniers du moyen âge).

61. — Beiträge zur Geschichte der Stadt Rostock. Heft 1, 1890. — KOPPMANN. Bibliographie de l'histoire de Rostock. — MANN. Les institutions municipales de Rostock. — Id. Les églises et les anciennes fondations religieuses dans l'archidiaconé de Rostock. — KOPPMANN. Le réformateur mecklembourgeois Joachim Slüter est-il mort empoisonné en 1532? (non). — HOFMEISTER. Les armoiries de Rostock. = Heft 2, 1892. KOPPMANN. Les chartes et mss. des archives municipales de Rostock de 1218 à 1300. — Id. Le réformateur maître Barthold de Rostock (destitué en 1532 comme prédicateur). — Id. Le prédicateur luthérien Henri Techen, 1516-40.

62. — Zeitschrift des historischen Vereins für den Regierungsbezirk Marienwerder. Heft 30, 1893. — SEMRAU. Contributions à l'histoire de la ville de Neumark (de 1325 à la fin du XVIII^e s.).

63. — Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte. Bd. VI, 1^{er} Hæfte, 1893. — E. BERNER. Origine et généalogie primitive des Hohenzollern (analyse détaillée des travaux déjà publiés sur le sujet; il est certain que la famille des rois de Prusse vient de la famille des comtes souabes de Zollern). — F. HOLTZE. La section de la chancellerie brandebourgeoise qui au XVI^e s. était chargée des affaires féodales (elle fut séparée de la chancellerie en 1558 et dura jusqu'au commencement du XIX^e s.; inventaire de ses archives depuis 1598. Important pour l'histoire des archives prussiennes). — STOELZEL. L'établissement du conseil privé dans l'électorat de Brandebourg (contre un précédent article de Bornhak). — LANDWEHR. Bartholomæus Stosch, prédicateur de la cour de Brandebourg, 1604-1686 (tableau de la situation ecclésiastique en Brandebourg au XVII^e s. Jusqu'en 1669, Stosch exerça une grande influence sur l'électeur en essayant d'amener l'union entre les réformés et les luthériens). — KOSER. Voltaire et son « Idée de la cour de Prusse » (pamphlet publié par Voltaire après sa rupture avec Frédéric II; bibliographie, analyse, diffusion de ce pamphlet; comment il fut accueilli par l'opinion. Quant à l'auteur, on a aussi désigné La Baumelle et Tyrconnell). — Max LENZ. Tilsit (récit des

négociations qui aboutirent au traité de 1807, d'après des documents inédits; corrigé en beaucoup d'endroits Tatistcheff et Vandal). — PRIEBATSCH. Régestes sur l'histoire de Brandebourg d'après les archives municipales de Breslau (19 pièces, 1422-1497). — ARNHEIM. Frédéric le Grand d'après un homme d'État suédois contemporain (extrait des mémoires du comte Charles-Gustave Tessin en 1757-1768). — NAUDÉ. La bataille de Kunersdorf en 1759 (il est inexact que Frédéric II, avant et pendant cette bataille, ait été malade; après, il laissa pendant quelque temps le commandement au général de Fink, parce qu'il avait les nerfs tout à fait ruinés et qu'il était incapable de supporter les fatigues du commandement).

64. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXVII, 1893. — C. GRUENHAGEN. La lutte contre l'« Aufklärung » sous le roi Frédéric-Guillaume II, surtout en ce qui regarde la Silésie (le roi s'était laissé persuader par Wöllner de promulguer en 1788 un édit destiné à combattre le rationalisme dans le clergé et à rétablir l'orthodoxie; cet édit rencontra en Silésie une vive résistance). — H. VON WIESE. L'activité patriotique du comte Gätzen en Silésie en 1808-1809 (en 1807, il combattit avec opiniâtreté contre Napoléon en qualité de général gouverneur de la Silésie; en 1808-1809, il y prépara un soulèvement et entretint des relations diplomatiques avec l'Autriche). — RAUPRICH. Sur l'histoire du commerce de Breslau; suite (parle du différend engagé au sujet du privilège, revendiqué par la ville, de servir d'entrepôt aux marchandises naviguant sur l'Oder; il se termina au détriment de Breslau). — P. KONRAD. Les premiers prédicateurs luthériens en Transylvanie (étaient deux ci-devant dominicains de Silésie). — J. KREBS. La Silésie en 1626-27; suite (détails sur les quartiers d'hiver des troupes autrichiennes en Silésie, sur les charges qui en résultèrent pour le pays, etc.). — GRUENHAGEN. Le trésor d'État de Silésie (fondé par le roi Frédéric II; 700,000 thalers y devaient être versés chaque année. Après la mort du roi, ces versements cessèrent et l'argent fut employé à payer les dépenses militaires. En 1807, un agent des finances, Zimmermann, réussit à dissimuler une partie de l'argent des caisses publiques et à le verser au trésor du royaume). — UNTERLAUFF. Un formulaire silésien du xiv^e s. (publié 207 actes en entier ou en analyse; les plus importants sont les lettres du duc Nicolas de Münsterberg, 1341-58, et du duc Henri IV de Sagan-Glogau, mort en 1342). — MARKGRAF. Les comptes de perception du denier de Saint-Pierre dans les paroisses de l'archidiaconé d'Oppeln en 1447 (texte et commentaire).

65. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe. Bd. CXXVI, 1892. — HEINZEL. Le poème en moyen haut-allemand « König Orendel » (expli-

cation, commentaire et sources de ce poème; intéressant pour l'histoire de la légende relative à l'invention de la sainte croix et de la sainte tunique). — BEER. Mss. d'Espagne (suite du rapport sur un voyage de l'auteur en 1886-88; note 86 bibliothèques; détails sur leurs catalogues et sur les mss. les plus importants). — S. ADLER. Sur un ms. de droit coutumier en Autriche (rapports de ce texte avec ceux des autres mss. connus). — BUEHLER. Études sur l'Inde; 1^{er} art. (parle du roman historique « Jagadūcharita, » composé par Sarvānanda; extraits et commentaire; intéressant pour l'histoire intellectuelle du Gujarat au xiii^e s. ap. J.-C.). — SCHENKL. Bibliotheca patrum latinorum britannica; 4^e part. (analyse de 961 mss. de Cheltenham sur la patristique, la philologie et la théologie). — J. WIESNER. Charta corticea (on n'a jamais fait de papier avec des écorces d'arbre; les feuilles de papyrus n'étaient pas fabriquées avec de l'écorce). — A. BUSSON. Contributions à la critique de la chronique rimée de Styrie et à l'histoire de l'empire d'Allemagne au xiii^e et au xiv^e s.; suite (étudie ces parties de la chronique qui contiennent l'histoire des derniers Hohenstaufen; leurs sources; erreurs commises par l'auteur de la chronique). — O. GUENTHER. Contributions à la chronologie des lettres du pape Hormisdas, 514-521. — Th. NOELDEKE. Études persanes; 2^e art. (histoire du Shah-nâmé). = Bd. CXXVII. A. LUSCHIN VON EBENGREUTH. Étudiants en droit allemands aux universités italiennes (statistique et organisation, d'après des documents inédits). — VON HELFERT. Les mémoires secrets du baron Giangiaco­mo de Cresceri sur la cour de Naples, 1796-1816 (le ms. de ces importants mémoires a été trouvé récemment; texte et commentaire très détaillé). — SCHUSTER. Le plus ancien plan de Vienne publié par G. Zappert (on le date de 1050, mais c'est un faux sans valeur historique). — H. von ZEISSBERG. Les combats d'Adelhofen, Neerwinden et Louvain, 1^{er}, 18 et 22 mars 1793 (fait surtout ressortir le rôle de l'archiduc Charles, apporte beaucoup de corrections au récit fait par Dumouriez dans ses mémoires). — SCHENKL. Bibliotheca patrum latinorum britannica, 5^e art. (analyse de 554 mss. de Cheltenham). — BUEHLER et KIRSTE. Études sur l'Inde; 2^e art. (histoire du Mahabharata). — VONDRAK. Sur l'ancienne légende slave de saint Wenceslas et sur celle de saint Procope (l'ancienne liturgie slave était déjà connue en Bohême dans la première moitié du x^e s. et la langue tchèque a pris quelques expressions à la langue ecclésiastique des Slaves. Histoire des missions chez les Slaves et expansion de l'ancienne liturgie slave. Cette dernière n'a pas exercé une profonde influence sur la vie religieuse des Tchèques). = Bd. CXXVIII, 1893. H. SIEGEL. Les engagements obtenus par contrainte dans le droit allemand du moyen âge (ils étaient d'ordinaire considérés comme nuls, mais pas toujours; exemples nombreux tirés de sources inédites). — W. TOMASHEK. Les anciens Thraces (outre les Thraces proprement dits, étudie le groupe des peuples de la Péonie et de la Dardanie à l'ouest de la Thrace, des Phrygiens et des Mysiens émigrés de Thrace

en Asie-Mineure; rassemble tous les renseignements que nous possédons sur ces peuples dans l'antiquité, sur leur histoire, leur civilisation et leur ethnographie). — ZINGERLE. Sur la 4^e décade de Tite-Live (commente et corrige un grand nombre de passages des livres 36-38). — H. VON ZEISSBERG. La Belgique sous le gouvernement de l'archiduc Charles, 1793-94; 1^{re} part. (art. très détaillé). — BEER. Mss. d'Espagne; suite (décrit 199 bibliothèques, dont celles de Madrid). — NÖLDEKE. La chronique syrienne de Guidi (composée vers 670-680 par un nestorien; traduction et commentaire). — ZINGERLE. Sur un ms. d'Hilarius à la bibliothèque de Lyon. — BÜEDINGER. Contributions à l'histoire d'Espagne aux XVI^e et XVII^e s. (la construction du château de Madrid; la dernière maladie et la mort de Philippe II).

66. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen. Jahrg. XXXI, n^o 4, 1893. — A. BACHMANN. Le traité de Wilemow (conclu le 25 févr. 1469 entre le roi de Bohême Podiěbrad et le roi de Hongrie Mathias; il fut de grande conséquence pour Podiěbrad). — O. WEBER. Le tarif douanier pour la Bohême de 1737 (analyse détaillée et critique; étude sur l'état du commerce et de l'industrie en Bohême à cette époque). = Comptes-rendus : Regesta Bohemiae et Moraviae; vol. IV (important). — *Gradl.* Geschichte des Egerlandes (bon). = Jahrg. XXXII, n^o 1. A.-P. VON SCHLECHTA-WASSEHRD. Origine et signification des mots « zupa » et « zupan » (à l'origine, « zupa » était identique à « camera » et signifiait le droit de percevoir les revenus de la « camera regia »). — J. LOSERTH. Contributions à l'histoire d'Eberhard Windecke de Mayence, biographe de l'empereur Sigismond. — WINTERA. Histoire de la Réforme à Braunau; suite : 1618-21. — HAWELKA. La justice criminelle exercée par le conseil municipal de Braunau, 1450-1733. — W. MAYER. Différends entre les villes bohémiennes de Mies et de Kladrau vers 1380. = Comptes-rendus : *Strakosch-Grassmann.* Der Einfall der Mongolen in Mittel-Europa (médiocre). — *Loserth.* Balthasar Hubmaier (remarquable).

67. — Wiener Studien. Jahrg. XIV, 1892, Heft 2. — J. JUNG. Les fonctionnaires romains en Égypte (l'auteur a réuni tous les renseignements que l'on possède sur le « praefectus Aegypti, » le « juridicus Aegypti, » le « procurator idiologus, » le « procurator Alexandriae, » les épistratèges, les gouverneurs militaires et autres fonctionnaires. Recherches sur le « cursus honorum » et les rangs de tous ces agents). — ROHRMOSER. Sur l'institution du conseil des Quatre Cents d'après les données fournies par le traité d'Aristote sur la constitution athénienne).

68. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. VII, Heft 3, 1893. — G. VAN VLOTEN. Démon, esprits et sortilèges chez les anciens Arabes; suite (d'après le Kitāb al-haiwān de l'écrivain Djāhitz). — F. MUELLER. Inscriptions cunéiformes en ancien persan. — BUEHLER. Mss. indiens de Kashgar (récemment décrits par Hornle et

par Oldenburg). — *Id.* Remarques sur les inscriptions indiennes de Sanchi. = Comptes-rendus : *Orientalische Alterthümer. Arbeiten der orientalischen Commission der k. archæologischen Gesellschaft zu Moskau*; Bd. I, Heft 3 (excellent). — *Lukas.* Die Kosmogonien der alten Völker (n'est pas sans valeur).

69. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1893, juillet. — *A. Brückner.* La poésie latine au moyen âge en Pologne; 2^e part. (décrit deux mss. de Cracovie, l'un de Martin de Leczyca, 1466, l'autre de Nicolas de Lublin, 1447).

70. — Gelehrte Estnische Gesellschaft zu Dorpat. Verhandlungen. Bd. XVI, Heft 2, 1892. — *CORDT.* Les négociations pour l'armistice de Teusina, 1593 (intéressant pour l'histoire des rapports de la Suède avec la Russie au xvi^e s.).

71. — The Academy. 1893, 10 juin. — *C. Ransome.* The battles of Frederick the Great, abstracted from Th. Carlyle's biography of Frederick the Great (bon). = 17 juin. *O'Connor Morris.* Napoleon (estimable). = 24 juin. *Montagu Burrows.* Commentaries on the history of England, from the earliest times to 1865 (ouvrage judicieux et éclairé). = 1^{er} juill. *A. P. Martin.* Life and letters of the R. H. Robert Lowe, viscount Sherbrooke (ce qui est de R. Lowe est bon; mais comme M. Martin est long et fastidieux!). — *Dr G. Weigand.* Vlacho-Meglen; eine ethnographisch-philologische Untersuchung (excellent travail sur les Valaques de la Macédoine et leur langue). = 8 juillet. *Col. Malleson.* The refounding of the german empire, 1848-71 (récit exact en général, trop rapide cependant pour la guerre de France; les jugements manquent de nuance). = 15 juill. *Graf von Pfeil.* Experiences of a prussian officer during the russo-turkish war, 1877-78 (après avoir servi dans l'armée prussienne en 1866 et en 1870, cet officier entra dans l'armée russe pendant la guerre de Turquie; il n'aimait pas les Slaves et on l'a accusé d'avoir fait quelque chose comme le métier d'espion. Il juge les officiers russes avec une grande sévérité, et Skobelev plus que tout autre). = 5 août. *Ropes.* The campaign of Waterloo (les faits ont été recueillis avec le soin le plus louable et présentés avec clarté; l'ouvrage manque de largeur de vue et d'idées générales). — *J. Gray.* Memoirs of the life of sir John Clerk of Penicuik, Baronet, baron of the Exchequer; extracted by himself from his own journals, 1676-1755 (très intéressant). — *Lanciani.* Forma urbis Romæ; fasc. 1 (ce premier fascicule donne une idée très favorable de cette importante publication). = 12 août. *Zimmer.* Nennius vindicatus; suite dans le 19 août (intéressante analyse de cet ouvrage important). = 19 août. La plus ancienne inscription ogamique (récemment découverte à Silchester). = 2 sept. *E. Cannan.* A history of the theories of production and distribution in english

political economy, 1776-1848 (utile contribution à l'histoire de l'économie politique).

72. — The Athenæum. 1893, 10 juin. — *Brown*. Scotland before 1700 (recueil de onze descriptions de l'Écosse par des chroniqueurs, historiens et voyageurs écossais, avec quelques extraits d'écrivains contemporains). — *Cooper*. Cartularium ecclesiac S. Nicholai Aberdonensis; 2 vol. (134 chartes et autres documents de 1340 à 1559). — *Cramond*. The annals of Banff (consciencieux, mais beaucoup trop long). = 17 juin. *Conway*. Barons of the Potomac and the Rappahannock (intéressant pour l'histoire des grandes familles de la Virginie). = 21 juin. *W. Wallace*. Life of S. Edmund of Canterbury (biographie très soignée; l'auteur est un catholique romain qui par conséquent s'est maintenu sur le terrain strictement orthodoxe). = 1^{er} juillet. Revue littéraire de l'année : Belgique, par P. FREDERICQ; Bohême, par V. TILLE; Danemark, par A. IPSEN; France, par J. REINACH; Allemagne, par R. ZIMMERMANN; Grèce, par Sp. LAMBROS; Hollande, par T.-H. DE BEER; Hongrie, par L. KATSCHER; Italie, par R. BONGHI et Gio. ZANNONI; Pologne, par A. BELCIKOWSKI; Russie, par P. MILYOUKOV; Espagne, par J. RIAÑO; Suède, par H. TIGERSCHÖLD. = 8 juillet. *H. Zimmer*. The irish element in mediæval culture (traduction assez médiocre de ces essais parus en 1887 dans les *Preuss. Jahrbücher*). = 15 juillet. *Fowler*. Coucher book of Selby; vol. II (édition très soignée). = 22 juillet. *Tout*. Edward I (biographie consciencieuse, mais un peu terne; le caractère du gouvernement de ce roi n'a pas été assez approfondi). — *Ramsay*. The church in the roman empire, before a. D. 170 (ouvrage très personnel et suggestif). — *Rushforth*. Latin historical inscriptions illustrating the history of the early empire (excellent). = 29 juill. *Ward*. History of S. Edmund's college, Old Hall (bonne histoire d'un collège catholique établi à Old Hall Green, co. Hertford, et qui a remplacé le collège de Douai après que celui-ci eut été détruit sous la Révolution française). — *Pelham*. Outlines of roman history (commentaire sur les principaux faits de l'histoire de Rome par l'homme qui connaît le mieux cette histoire en Angleterre). — *W. Brown*. Yorkshire inquisitions of the reigns of Henri III and Edward I. — Collections for a history of Staffordshire; vol. XIII (extraits des Plea rolls du temps d'Édouard III et de Richard II). — Le mariage de Louis XV (lettre de J. Stephens à Kerrich, datée de Fontainebleau 4 sept. 1725). = 5 août. Report of the secretary of state for India in council on portuguese records relating to the East Indies in Lisbon and Evora. — *Ernst*. Memoirs of the life of Philip Dormer, fourth earl of Chesterfield (excellent). = 12 août. *Thompson*. Handbook of greek and latin palæography (excellent). — *Lec*. Dictionary of national biography; vol. XXXII-XXXV. = 19 août. *Bichford-Smith*. Greece under king George (intéressant au point de vue politique et économique). — *Hutchinson*. The archdeaconry of Stoke-on-Trent. — *N. Sainsbury*. Calendar of state papers. Colonial series: East Indies and Persia, 1630-

1634. — *Armstrong*. Elizabeth Farnese, the Termagant of Spain (utilise des documents inédits). — *C^{te} de Franqueville*. Le système judiciaire de la Grande-Bretagne (remarquable). = 26 août. *Lane Poole*. Aurengzib (excellente biographie). = 2 sept. *J. T. Morse*. Abraham Lincoln; 2 vol. (la plus agréable à lire et la plus instructive des biographies de Lincoln). — *F. Madan*. Books in manuscript (un peu maigre, mais intéressant). — *R. S. Storrs*. Bernard of Clairvaux (série de leçons qui ont l'allure déclamatoire et prolixes d'autant de sermons). — *W. D. Hamilton*. Calendar of state papers. Domestic, 1648-49. — *Col. Malleon*. Lord Clive (biographie estimable, mais écrite avec peu d'art). — *P. Fabia*. Les sources de Tacite dans les Histoires et les Annales (étude excellente, mais il est impossible d'arriver à des conclusions évidentes). = 16 sept. *J. de Rougé*. Géographie ancienne de la Basse-Égypte (très bon).

73. — *The contemporary Review*. 1893, sept. — *FARRAR*. Les principes de la Réforme (polémique contre le chanoine Knox Little). = Oct. *Karl BLIND*. Un ancien aspirant à la couronne impériale d'Allemagne; d'après des souvenirs personnels (il s'agit de feu le duc Ernest de Saxe-Cobourg, qui eut la réputation d'un des princes les plus libéraux de l'Allemagne, pendant la période de 1848 à 1866 où ce pays chercha sa voie vers l'unité future). — *W. RAMSAY*. La cité sainte de Phrygie (Hierapolis, anc. Kydrara; l'étude de cette ville montre le mieux ce que devint l'esprit phrygien sous l'influence de la littérature grecque et de l'organisation romaine).

74. — *The Nineteenth century*. 1893, oct. — *R. LISTER*. Les statues archaïques du musée de l'Acropole. — *MACINTYRE*. Théophraste Renaudot; le journalisme d'autrefois et celui d'aujourd'hui.

75. — *Archivio storico italiano*. 1893, disp. 2. — *C. DESIMONI*. Une carte de la Terre-Sainte du XIV^e s. aux archives d'État de Florence. *Marino Sanuto* et *Pietro Visconte* (compare cette carte à celles de Sanuto et de Visconte. Ce dernier était Génois; on lui doit une carte de 1311, c'est-à-dire la plus ancienne des cartes datées). — *PAPALEONI*. Les exécutions capitales à Trente sous l'évêque Jean IV, 1466-1486 (d'après les comptes du bourreau). — *C. PAOLI* et *Eug. CASANOVA*. Côme I de Médicis et les bannis de 1537, d'après les lettres de deux ambassadeurs siennois (important pour la première année du gouvernement de Côme I^{er} et pour ses luttes contre les républicains bannis). — *D. MARZI*. La question de la réforme du calendrier au 5^e concile du Latran, 1513-1517 (publie plusieurs documents sur ce sujet; ils montrent quel intérêt Léon X portait à la réforme). — *Fr. DINI*. Les archives de la famille noble de Mannucci-Lionetti (déposées par les derniers représentants de cette famille aux archives d'État de Florence). — *CATELLACCI*. Trois contrats de métayage en langue vulgaire du XV^e s. — *L. STAFFETTI*. Lettre plaisante de Guichardin, où il fait l'éloge de Bologne, 12 nov.

1534 (écrite au moment où Paul III, qui haïssait les Médicis et les Florentins, venait d'enlever à Guichardin la vice-légation de Bologne que lui avait confiée Clément VII). — D. CASTELLI. Document sur l'histoire des Juifs à Rome (bulle de Clément VII confirmant une constitution en 36 art. sur l'administration de ces Juifs, 1524). = Bibliographie : *Zdehauer*. Breve et ordinamenta populi Pistorii anni 1284. Statutum potestatis communis Pistorii anni 1296 (important; les textes ne sont pas reproduits avec tout le soin désirable). — *L. Barozzi* et *R. Sabbadini*. Studi sul Panormita e sul Valla (d'utiles observations). — *G. Mancini*. Vita di Lorenzo Valla (utilise beaucoup de documents nouveaux). — *Max von Wolf*. Lorenzo Valla; sein Leben und seine Werke (compilation sans valeur). — *Carutti*. Storia della corte di Savoia durante la rivoluzione e l'impero francese (remarquable).

76. — Archivio storico lombardo. Anno XX, fasc. 2, 30 juin 1893. — *L. GADDI*. Sur l'histoire de la législation et des institutions mercantiles en Lombardie; recherches d'archives (recueil de textes analysés ou publiés in extenso, du XI^e à la fin du XIV^e s.); suite au fasc. 3 (XV^e s.). — *FERRAI*. Un fragment d'un poème historique inédit, par Pace du Frioul (sur la lutte entre les Torriani et Matteo et Galeazzo Visconti au sujet de la seigneurie de Milan en 1302; le poème ne peut être postérieur à 1304; le fragment comprend 821 hexamètres). — *L. FRATI*. La conjuration ourdie contre Giovanni Visconti d'Oleggio, 1356. — *BORSA*. Pier Candido Decembri et l'humanisme en Lombardie; fin (publie en appendice des extraits de la correspondance de Decembri, 1447-1459). = Fasc. 3. *G. ROMANO*. Le premier mariage de Lucia Visconti et la ruine de Bernabò (publie plusieurs strophes d'un « Lamento di Bernabò Visconti, » écrites peu après la chute de ce dernier; elles apportent un témoignage de plus à l'hypothèse que la chute de Bernabò fut la conséquence directe du mariage de Lucia Visconti avec Louis d'Anjou). — *Z. VOLTA*. Bartolomeo Morone, jurisconsulte et chroniqueur milanais du XVI^e s., et sa généalogie. — *B. INTRA*. Camillo Lupi et ses écrits (c'était un prélat diplomate et lettré, comme son oncle Ippolito, qui l'appela à Rome vers 1550 pour l'initier à la carrière diplomatique). — *Giov. DE CASTRO*. Teresa Confalonieri; d'après des documents inédits (publie plusieurs lettres d'elle à son mari, Federico, après que celui-ci eut été arrêté et jeté en prison comme conspirateur en 1822; elle mourut de chagrin en 1830; son mari, enfermé au Spielberg, n'en sut la nouvelle que quatre mois après).

77. — Archivio della r. Società romana di storia patria. Vol. XVI (1893), fasc. 1-2. — *L. CAETANI*. Vie et journal de Paolo Alaléone de Branca, maître des cérémonies pontificales, 1582-1638 (notes sur le personnage et sur son journal, qui contient un grand nombre de faits intéressants). — *M. PELAEZ*. Le mémorial de Paolo dello Mastro (ce Paolo appartenait à une famille noble de Rome et fit partie de l'ad-

ministration municipale dans la seconde moitié du xv^e s.; son journal était connu, il a même été publié dans le *Buonarrotti*; on s'en est plusieurs fois servi pour corriger le journal d'Infessura. Nouvelle édition critique; les notes, qui ne forment pas un récit suivi, vont de 1422 à 1484. En appendice, des notes relatives à la famille dello Mastro de 1333 à 1622. Suit un glossaire où sont notées les formes dialectales particulières au texte). — G. RICCI. La Nobilis Universitas bobacteriorum Urbis (histoire, organisation et statuts de cette corporation tout à fait particulière à Rome et qui comprenait tous ceux qui vivaient du travail des champs : bouviers et laboureurs en général. On l'appela au xv^e s. « ars agriculturae »). — FR. NITTI. Documents et observations concernant la politique de Léon X (ces documents complètent le travail du même auteur sur la politique de Léon X publié l'an dernier. Le travail complet a été tiré à part. Nous y reviendrons). — SAUERLAND. Documents relatifs à la querelle entre les familles Colonna et Gaetani sous Boniface VIII et ses successeurs. — L.-G. PÉLISSIER. Les frais d'une canonisation à Rome en 1608 (détail des « propine, mancie et regalie » distribuées en bons écus d'or par le peuple romain pour la canonisation de santa Francesca romana). = Bibliographie : Pinton. Longobardi e Veneziani a Ravenna (le critique discute longuement la thèse du prof. Pinton sur la date de l'expédition des Vénitiens à Ravenne en faveur de l'exarque Euty chius). — Rivera. Le istituzioni sociali italiane nella dominazione barbarica ed orientale (simple manuel). — Rodenberg. Innocenz IV und das Königreich Sicilien, 1245-1254 (important pour l'histoire de la politique personnelle d'Innocent IV).

78. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XVIII (1893), fasc. 2. — E. NUNZIANTE. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite : 1456-1458. — M. SCHIPA. Le duché de Naples; suite; chap. ix : invasions musulmanes, 898-968. — COCCHIA. Naples et le Satyricon de Pétrone. — B. CAPASSO. Le plan de Naples au xi^e s.; fin. — A. SAMBON. Trois monnaies inédites de Charles III de Durazzo et une monnaie d'or inconnue de Pestum. — ID. Un statère d'or de Posidonie. — N. ARNONE. Les tombes royales de l'église de Cosenza. = Fasc. 3. NUNZIANTE. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite (mouvements des barons jusqu'en oct. 1459). — M. SCHIPA. Le duché de Naples; suite; chap. x : pendant la guerre du sacerdoce et de l'Empire. — B. MARESCA. Le cav. Antonio Micheroux pendant la réaction napolitaine de 1799; suite (occupation de Corfou avec l'appui des Russes et de leurs alliés, Grecs, Turcs et Albanais). — E. PERCOPO. Documents inédits sur les écrivains et sur les artistes de l'époque aragonaise (Giuliano Passaro, Giovanpiero Leostelle, Francesco del Tuppo, frà Roberto Caracciolo). — Inventaire des pièces sur parchemin ayant appartenu à la famille Fusco et acquises depuis par la Société d'histoire de Naples.

79. — **Boletín de la R. Academia de la Historia.** Tome XXII, fasc. 1 à 3, janvier-mars 1893. — LUÍS JIMÉNEZ DE LA LLAVE. La Sainte-Hermandad à Talavera de la Reina (charte de Talavera de l'an 1300). — ANTONIO-MARÍA FABIÉ. La reine Jeanne la Folle, par D. Antonio Rodríguez Villa (compte-rendu favorable). — JUAN VILANOVA. Nécropole préhistorique de Piles (Tarragone) (inventaire d'une découverte). — FIDEL FITA. Saint François de Borja; nouvelles sources (notice critique sur huit documents publiés dans le même bulletin par D. Francisco de UHAGÓN, relatifs à *Saint François de Borja, chevalier et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques*. A la suite, trois lettres inédites de Charles-Quint adressées à François de Borja). — J. de DIOS DE LA RADA Y DELGADO. Buste artistique d'Ampurias (note sur un buste antique en bronze, trouvé à Ampurias, qui pourrait être celui de Julia, fille de Titus). — F. FITA. Les Juifs galliciens au XI^e s. (documents du XI^e s., en latin vulgaire, *intéressants pour la philologie*, et prose latine mêlée de grec et d'hébreu). — Conciles espagnols inédits : concile provincial de Braga en 1261; concile national de Séville en 1478 (note sur le concile de Braga et actes inédits de celui de Séville). — CESÁREO FERNÁNDEZ DURO. Les Cabot (étude biographique et examen critique des ouvrages publiés sur ce sujet). = *Variedades* : Sciences préhistoriques. Conclusions adoptées par le congrès catholique de Séville (dans un sens libéral). — RAMÓN SANTA MARÍA. Rites et coutumes des Hébreux espagnols (au temps des Rois Catholiques). — L'Inquisition de Ciudad-Real. Procès original de feu Juan González Escogido (8 août 1484-15 mars 1485). = *Noticias* : Épigraphie latine et arabe, archéologie juive, notices biographiques.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le pasteur Charles ROY, mort le 14 juin dernier, âgé de soixante-seize ans, a laissé, outre une *Histoire des Samaritains et de leurs principales croyances religieuses* (1838, thèse), plusieurs notices sur l'histoire de Montbéliard.

— M. H.-François DUCHINSKI est mort le 13 juillet dernier, à Paris, âgé de soixante-dix-sept ans. C'était un très savant ethnographe polonais que ses théories historiques sur les rapports des Ruthènes avec les Slaves, et en particulier avec les Moscovites, obligèrent de quitter la Russie. Il vivait en France depuis 1856; il a publié entre autres ouvrages des *Principes de l'histoire de la Pologne* (3 vol., 1858-63); *Peuples aryas et tourans, agriculteurs et nomades* (1864); *Introduction à l'ethnologie des peuples rangés au nombre des Slaves* (1867).

— M. BOUCHER DE MOLANDON, mort le 21 juillet dernier, a publié de nombreux travaux sur Orléans et sur Jeanne d'Arc et sa famille.

— Le 18^e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* (Hachette) contient entre autres articles les suivants : *Feriae* et *Feriae latinae*, par C. JULLIAN; *Fetiales, jus fetiale*, par A. WEISS; *Figlinum, fetile opus*, par P. JAMOT; *Fiscus*, par G. HUMBERT; *Flamen, flaminica, flamonium*, par C. JULLIAN.

— Sous ce titre : *Ausone et Bordeaux. Étude sur les derniers temps de la Gaule romaine* (Bordeaux, Gounouilhou, 174 p. in-4°), M. C. JULLIAN a réimprimé les charmants articles sur Ausone qu'il a publiés dans la *Revue historique* (XLVII, 2; XLVIII, 1), en y ajoutant une étude sur les écoles de Bordeaux au iv^e siècle.

— La figure de Jeanne d'Arc a toujours exercé un grand prestige, surtout sur les femmes; un écrivain italien, M^{lle} Adèle BUTTI, vient de publier (Trieste, Balestra) une brochure très intéressante : *Di Giovanna d'Arco resuscitata dagli studi storici e del vecchio poema di Giovanni Chapelain*. Ce n'est qu'une introduction à un plus ample ouvrage, dont elle s'occupe avec amour depuis plusieurs années. Les pages publiées garantissent que ce sera un travail remarquable, car M^{lle} Butti non seulement montre une pleine connaissance de tous les documents déjà imprimés, mais elle les a complétés avec des recherches dans les chroniqueurs italiens contemporains, et elle a eu la chance de trouver dans une chronique inédite de Venise (*Cronaca Morosina*, qui arrive jusqu'en 1433) une vingtaine de pages très importantes sur la vierge de Domrémy.

— L'ouvrage de M^{lle} CAMUS-BUFFET sur *les Femmes du Taciturne* (Picard et Kaan) est, croyons-nous, le premier livre d'histoire publié par un professeur des lycées de jeunes filles. Il donne la meilleure idée de la préparation reçue par les élèves de l'École de Sèvres. M^{lle} C. a choisi un des sujets les plus piquants de l'histoire du xvi^e siècle. Les quatre femmes du Taciturne, la douce et faible Anne d'Egmont, la fantasque et grossière Anne de Saxe, la délicate et tendre Charlotte de Bourbon, la noble et héroïque Louise de Coligny, forment le plus complet contraste. M^{lle} Camus a su les peindre avec talent et a étudié avec soin dans les documents originaux publiés ces figures si diversement attachantes. Celle de Louise de Coligny l'a surtout retenue. Elle lui a avec raison consacré plus de la moitié du volume, et l'a fait revivre avec son charme austère et sa dignité mélancolique.

— Le *Journal des Débats* a publié en feuilleton (sept.-oct., édition blanche) le voyage à Sainte-Hélène, d'après le journal manuscrit de la traversée par le secrétaire de l'amiral, JOHN R. GLOVER. Le texte original de cet intéressant document, écrit en anglais, a été publié en même temps dans le *Century Magazine* de New-York.

— *Revolution and Reaction in modern France*, par M. G. LOWES DICKINSON (Londres, Allen, XII-300 p. in-8°), est un résumé rapide, mais intelligent, des théories et des révolutions politiques de la France de 1789 à 1871. On peut lui reprocher d'avoir donné à la Commune de Paris en 1871 autant de place qu'à chacun des autres gouvernements dont nous avons joui depuis l'effondrement de l'ancien régime, car enfin cette Commune n'a pas gouverné la France; mais les idées qu'elle représentait, si confuses, contradictoires ou chimériques qu'elles aient été, occupent aujourd'hui dans le monde politique et dans nos préoccupations d'avenir une si grande place qu'un chapitre spécial pouvait bien lui être consacré.

— M. I. GLARD vient de publier sur *l'Acquisition et la perte de la nationalité française* (Rousseau) une étude qui renferme des renseignements intéressants sur l'histoire de cette question très compliquée.

— Le 3^e et dernier fascicule des *Archives de l'histoire de France*, par MM. Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN, vient de paraître (A. Picard, p. 610-1000); il comprend la 2^e partie : les Archives de l'histoire de France, à l'étranger, et la 3^e partie : les Archives de l'histoire de France dans les bibliothèques de manuscrits (Paris, départements, étranger); en outre, des additions et corrections et une table des noms bien conçue terminent le volume, un des plus importants qui aient paru dans le domaine de la bibliographie française. Les auteurs seront reconnaissants à tous ceux qui prendront la peine de leur adresser des observations critiques; en attendant, ils ont droit à la reconnaissance de tous les travailleurs.

— La librairie A. Colin a commencé le 3^e volume de *l'Histoire géné-*

rale, que dirigent MM. LAVISSE et RAMBAUD; il a pour sous-titre : formation des grands États, 1270-1492.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *Meulien*. Histoire de la ville et du canton de Tournus, contenant les doc. inéd. des mss. de M. Bompar. Tournus, impr. Miège (Soc. des amis des arts et sciences de Tournus). — *Abbé Bernois*. Recherches sur Autruy et les seigneuries qui en dépendent. Orléans, Herluison. — *J. Feuvrier*. Notes historiques sur la ville de Dôle. Dôle, Keugell. — *Abbé Genty*. Épinay-sur-Orge, du VIII^e au XIX^e siècle. Paris, impr. Mouillot. — *E. Perchet*. Notes historiques; le culte à Pesmes. Besançon, Jacquard. — *A. Pierrot*. Origines de Montmédy. Montmédy, impr. Pierrot. — *Castanier*. Histoire de la Provence dans l'antiquité. Tome I : la Provence préhistorique et protohistorique jusqu'au VI^e s. avant l'ère chrétienne. Marpon et Flammarion. — *P. Moulard*. Notice historique sur la commune de Vancé, Sarthe. Le Mans, impr. Monnoyer. — *Buhot de Kersers*. Histoire et statistique monumentale du dép. du Cher. Fasc. 27 : canton de Sancerre. Bourges, impr. Tardy-Pigelet. — *A. Caise*. Le registre baptistaire de Saint-Vallier (1568-1575); étude sur l'état des personnes de cette paroisse et l'origine de leurs noms patronymiques. Valence, Combiar (Bulletin de la Soc. d'archéol. et de stat. de la Drôme). — *Cappliez*. Histoire des métiers de Valenciennes et de leurs saints patrons. Valenciennes, Giard. — *Dupays*. État des communautés rurales du Ménil et de Demrupt à la veille de la Révolution de 1789. Épinal, impr. Huguenin. — *V. Durand*. Abrégé de l'histoire de Charlien. Montbrison, impr. Brassart. — *P. Marvaut*. Saint-Martin de Ré et la Rochelle, 1627-1628; introd. et notes par G. Musset. La Rochelle, Texier. — *Duc de la Trémoille* et *H. Clouzot*. Les fiefs de la vicomté de Thouars, d'après l'inventaire inédit de J.-Fr. Poisson en 1753. Niort, Clouzot. — *Abbé Reure*. Histoire du château et des seigneurs de Lalière. Roanne, impr. Miquel (Études foréziennes). — *Abbé Sabarthès*. Étude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne. Narbonne, impr. Caillard. — *L. Audiat*. La Terreur en Bourbonnais; tome II : les victimes; Moulins et Lyon. Moulins, André Paris. — *A. Boudon*. Les municipalités du Puy de 1789 à 1889. 2 vol. Le Puy, Prades-Freydier. — *Jadart*. Les postes et les messageries à Reims du moyen âge à la fin de l'ancien régime. Reims, Michaud. — *J. Andrieu*. Histoire de l'Agenais. 2 vol. Agen, Ferran; Paris, Picard.

BIOGRAPHIES. — *Gontard de Laignay*. Recherches généalogiques et historiques sur les familles des maires d'Angers. Tome I. Angers, Lachèse. — *J. de Nestrinques*. Généalogies périgourdines; notice historique, généalogique et héraldique sur la maison de Filhol de Mézières. Bergerac, impr. générale du Sud-Ouest. — *A. Tardieu*. Histoire généalogique des Tardieu. Mâcon, Protat. — *A. Laverny*. Généalogie biographique : les La Charlonnie; leurs alliances et leur descendance (Limousin, Angoumois, Saintonge), 1489-1892. La Rochelle, impr. Texier. — *J. Trévedy*. François de la Couldraye, sénéchal d'Hennebont. Saint-Brieuc, Prudhomme. — *L. de Belenet*. Notice généalogique sur la famille de Papin. Blois, impr. Migault.

DOCUMENTS. — *Chévelle*. Documents historiques sur la châtellenie de Vaucouleurs. Fasc. 1. Nancy, impr. Munier. — *C. Guigue*. Cartulaire lyonnais; tome II : documents de l'année 1255 à l'année 1300. Lyon, impr. Plan. — *H. Jadart*. Les inscriptions de l'église de Mézières; recueil de textes historiques du XV^e s. jusqu'à nos jours. Caen, Delesques. — *Jolibois*. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Tarn, tome III : archives civiles; suppl. à la série E, « Communes. » 2 vol. Albi, impr. Nouguiès.

Allemagne. — Le 27 juin est mort le D^r WASSERSCHLEBEN, chancelier de l'Université de Giessen, âgé de quatre-vingt-un ans; on lui doit de remarquables travaux sur l'histoire du droit canonique et du droit allemand, parmi lesquels : *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche* (1851); *Entwicklungsgeschichte der evangelischen Kirchenverfassung in Deutschland*; *De patria decretalium Pseudo-Isidorianorum* (1843); *Sammlung deutscher Rechtsquellen* (1860); *Deutsche Rechtsquellen des Mittelalters* (1892); *Die irische Canonen-Sammlung* (2^e édition, 1885). — Le 11 août est mort le D^r Karl PETER, ancien recteur de gymnase de Pforta et professeur à l'Université de Jéna; il avait quatre-vingt-huit ans. On lui doit de bons travaux sur l'histoire romaine, entre autres : *Studien zur römischen Geschichte* (1863); *Zur Kritik der Quellen der älteren römischen Geschichte* (1879); *Zeittafeln der römischen Geschichte* (6^e édit., 1882); *Geschichte Roms* (3 vol., 4^e édit., 1881). — Le 22 août est mort, à Munich, l'archiviste Chr. HEUTLE, auteur de travaux sur l'histoire de Bavière; il avait soixante-sept ans. — Le 15 septembre est mort le D^r Hermann SAUPPE, professeur de philologie classique à l'Université de Göttingue, auteur d'études fort estimées sur la philologie et les antiquités grecques; il avait quatre-vingt-quatre ans.

— Le D^r Marc LEHMANN vient d'être nommé professeur d'histoire à l'Université de Göttingue en remplacement de Kluckhohn. — Le D^r Iwan MUELLER est nommé professeur de philologie classique à Munich. — Le D^r G. STEINDORFF a été nommé professeur extraordinaire d'égyptologie à l'Université de Leipzig. — Le D^r August SCHMARsow a été nommé professeur extraordinaire de l'histoire de l'art et directeur de l'Institut artistique à l'Université de Leipzig. — Le D^r P. SCHWENKE a été nommé directeur de la bibliothèque de l'Université de Königsberg.

— L'Académie des sciences de Berlin a voté 6,000 m. pour la suite de l'édition de la Correspondance politique de Frédéric le Grand. — Elle a nommé membres correspondants de la classe de philologie et d'histoire l'abbé L. DUCHESNE, de Paris, le professeur Jul. FICKER, d'Innsbruck, et le professeur Emil SCHUERER, de Kiel.

— La Société d'histoire rhénane avait mis au concours une étude sur les institutions municipales et sur l'administration de Cologne jusqu'en 1396; le terme de ce concours a été prorogé jusqu'au 31 janvier 1896.

— La librairie Schwetschke, de Brunswick, publie en fascicules séparés les divers chapitres de son *Theologischer Jahresbericht*. Cette publication, fondée par feu R.-A. Lipsius et continuée aujourd'hui par M. Holtzmann, de Strasbourg, en est à sa douzième année. Toutes les personnes qui tiennent à être au courant des publications théologiques savent qu'elles y trouvent un dépouillement convenablement complet de tout ce qui a paru dans l'année concernant l'exégèse, la théologie systématique et la théologie pratique. Les historiens savent moins que,

sous le nom de « théologie historique, » le *Theologischer Jahresbericht* donne un dépouillement de toutes les publications concernant : 1° l'histoire ecclésiastique jusqu'au concile de Nicée; 2° du concile de Nicée au moyen âge; 3° au moyen âge; 4° de 1517 à 1648; 5° enfin de 1648 à nos jours. L'analyse de ces publications historiques a été confiée par M. Holtzmann à MM. Böhlinger, Furrer, Kohlschmidt, Krüger, Lösche, Lüdemann et Werner. Assurément, l'analyse intrinsèque des travaux est loin d'être développée; la critique en est plus sommaire encore; des théologiens enfin ne peuvent pas ne pas faire comme les moines qui écrivent toujours pour leur couvent. On peut néanmoins recommander le *Jahresbericht* comme une excellente bibliographie de l'histoire ecclésiastique, et constater avec plaisir que le volume de cette année 1893, contenant la « littérature » de 1892, est en progrès marqué sur les volumes précédents.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *P. Græbe*. De legibus et senatusconsultis anni 710. Berlin, Calvary. — *J.-H. Lipsius*. Von der Bedeutung des griechischen Rechts. Leipzig, Tanchnitz. — *Th. Mommsen*. Der Maximaltarif des Diocletian; erläutert von H. Blümner. Berlin, Reimer. — *F. Cauer*. Philotas, Kleitos, Kallisthenes. Leipzig, Teubner. — *E. Dünzelmann*. Das römische Strassennetz in Norddeutschland. Ibid. — *W. Pfitzner*. Ist Irland jemals von einem römischen Heere betreten worden? Neustrelitz, Bornewitz. — *E. Meyer*. Untersuchungen über die Schlacht im Teutoburger Walde. Berlin, Gartner. — *C. Bleicher*. Biblische und jüdische pragmatische Geschichte. Bd. I, seit Erschaffung der Welt bis zur Zerstörung des zweiten Tempels. Leipzig, A. Schultz. — *J. Beloch*. Griechische Geschichte. Bd. I. Strasbourg, Trübner. — *P. Jars*. Die Reichspolitik Kaiser Justinians. Giessen, Curt von Münchow. — *C. Niebuhr*. Geschichte des Hebräischen Zeitalters. Bd. I, bis zum Tode Josua's. Berlin, Nauck.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — Frhr. von Edelsheim Gyulai, General der Cavalerie. Leipzig, O. Wigand. — *Jenny von der Osten*. Luise Dorothee, Herzogin von Sachsen-Gotha, 1732-1767. Leipzig, Breitkopf et Härtel. — *Ad. Hausrath*. Peter Abælard. Ibid. — *Hänig*. Die Gefechte von Boiscommun und Lorcy, 24-26 nov. 1870. Berlin, R. Felix. — *Senckler*. Der preussische Feldzug in den Niederlanden, 1787. Ibid. — *Salchow*. Der Uebergang der Mark Brandenburg an das Haus Wittelsbach (Hallische Beiträge zur Geschichtsf.). Halle, Kiemmerer. — *R. Kirchhafer*. Zur Entstehung des Kurcollegiums. Ibid. — *Widmann*. Geschichte des deutschen Volks. Paderborn, Schöningh. 1^{re} livr. (il y en aura environ 21). — *M. Herrmann*. Albrecht von Eyb und die Frühzeit des deutschen Humanismus. Berlin, Weidmann. — *K. Burchard*. Die Hegung der deutschen Gerichte im Mittelalter. Leipzig, Hirschfeld. — *Turk*. The legal code of Aelfred the Great. Halle, Niemeyer. — *J. Kempf*. Geschichte des deutschen Reiches während des grossen Interregnum 1245-1273. Würzburg, Stuber. — *J. Langen*. Geschichte der römischen Kirche von Gregor VII bis Innocenz III. Bonn, Cohen. — *F. C. Schultheiss*. Geschichte des deutschen Nationalgefühles. Munich, Franz. — *W. Brandt*. Die evangelische Geschichte und der Ursprung des Christenthums. Leipzig, Reisland. — *A. Hauck*. Kirchengeschichte Deutschlands. 3^e partie : Konsolidierung der deutschen Kirche. Leipzig, Hinrichs. — *Sobkowski*. Episkopat und Presbyteriat in den ersten christlichen Jahrhunderten. Würzburg, Gæbel. — *A. von Arneth*. Aus meinem Leben. Stuttgart,

Cotta. — *Bismarek*. Politische Reden. Vol. VI : 1873-76. Ibid. — *W. Brambach*. Des Raimundus Lullus Leben und Werke in Bildern des 14 Jahrh. Karlsruhe, Groos. — *C. Bünger*. Matthias Bernegger; ein Bild aus dem geistlichen Leben Strassburgs zur Zeit des 30 Jahrh. Krieges. Strassbourg, Trübner. — *M. Stern*. Urkundliche Beiträge über die Stellung der Päpste zu den Juden. Heft 1. Kiel, Stern. — *Th. Lindner*. Die deutschen Königswahlen und die Entstehung des Kurfürstenthums. Leipzig, Dyk. — *F. von Krones*. Zur Geschichte des Jesuitenordens in Ungarn, 1645-1671. Leipzig, Freytag. — *L. von Thüna*. Die Würzburger Hilfstruppen im Dienste Oesterreichs. 1756-63. Würzburg, Stuber. — *R. Hübner*. Gerichtsurkunden der fränkischen Zeit. 2^e section : die Gerichtsurkunden aus Italien bis zum J. 1150. Weimar, Böhlau. — *D. Schäfer*. Geschichte von Dänemark. Vol. IV, 1523-1559. Gotha, Perthes. — *Kirchhöfer*. Zur Entstehung des Kurcollegiums. Halle, Kämmerer.

HISTOIRE LOCALE. — *Böhme*. Urkundenbuch des Klosters Pforte. 1132-1300 (Geschichtsquellen der Provinz Sachsen). Halle, Hendel. — *W. Schultze*. Die Geschichtsquellen der Provinz Sachsen im Mittelalter und in der Reformationszeit. Ibid. — *R. Baier*. Zwei Stralsundische Chroniken des 15 Jahrh. Stralsund, Bremer. — *H. Dannenberg*. Münzgeschichte Pommerns im Mittelalter. Berlin, Weyl. — *W. Bartold*. Friedrich-Wilhelm, Grossherzog von Mecklenburg-Strelitz, und Augusta Caroline, Grossherzogin. Neustrelitz, Barnewitz. — *A. Knieke*. Die Einwanderung in den Westfälischen Städten bis 1400. Münster, Regensberg. — *H. Weis*. Die ordentlichen direkten Staatssteuern von Kurtrier im Mittelalter. Ibid. — *Lohmeyer*. K. von Nostitz; Haushaltungsbuch des Fürstenthums Preussen, 1578. Leipzig, Duncker et Humblot. — *W. Zeller*. Handbuch der Verfassung und Verwaltung im Grossherzogthum Hessen. Darmstadt, Bergsträsser. — *Bremisches Urkundenbuch*. Vol. V. Brême, Müller. — *Boos*. Quellen zur Geschichte der Stadt Worms. 3^e partie. Berlin, Weidmann. — *Dabner*. Hildesheimische Stadtrechnungen. Vol. I : 1379-1415. Hildesheim, Gerstenberg. — *O. Schmolter*. Geschichte des theologischen Stipendiums oder Stifts in Tübingen. Vol. I, 1536-1550. Stuttgart, Kohlhammer. — *L. Lewinski*. Die Brandenburgische Kanzlei und das Urkundenwesen während der Regierung der beiden ersten hohenzollerschen Markgrafen, 1411-70. Strassbourg, Heitz. — *A. Sach*. Der Ursprung der Stadt Hadersleben und das Stadtrecht Herzog Waldemars IV vom J. 1292. Hadersleben, Dreesen. — *P. von Niessen*. Geschichte der Stadt Woldenberg i N. Stettin, Burmeister. — *M. Mayer*. Bayerns Handel im Mittelalter und in der Neuzeit. Munich, Pohl. — *Daffner*. Geschichte des Klosters Benediktbeuern, 740-1803. Munich, Literarisches Institut. — *Kuntze*. Wizlaw III, der letzte Fürst von Rügen. Halle, Niemeyer. — *Dabert*. Die Landgrafschaft der Leuchtenberger. Munich, Killinger.

Autriche-Hongrie. — Le Dr J. LOSERTH a été nommé professeur d'histoire à l'Université de Graz. — Le Dr HERZBERG-FRÄNKEL a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Czernowitz.

— On trouvera quelques notes sur les plus récents travaux relatifs à Wallenstein dans le tome III du *Literarisches Jahrbuch*, publié par M. Alois JOHN (Eger, 1893). Signalons aussi, dans le tome II (1892), le premier d'une série de portraits de l'entourage de Wallenstein; il se rapporte à Gerhard de Questenberg.

LIVRES NOUVEAUX. — *J. Ficker*. Untersuchungen zur Erbenfolge der ostgermanischen Rechte. Vol. II. Innsbruck, Wagner. — *Wahrlich*. Regesta regni

Hierosolymitani, 1097-1291. Ibid. — *Fester*. Regesten der Markgrafen von Baden und Hochberg, 1050-1515. Ibid. — *Kuzsinsky*. Die Ausgrabungen zu Aquincum, 1879-1891. Budapest, Kilian. — *Ph. Ballif*. Römische Strassen in Bosnien und der Hercegovina. 1^{re} partie. Vienne, Gerold. — *Strzygowski*. Byzantinische Denkmäler. Vol. II. Ibid. — *Gratl*. Geschichte des Egerlandes, bis 1437. Prague, Dominicus. — *Kaindl*. Beiträge zur älteren ungarischen Geschichte. Vienne, Perles.

Angleterre. — A côté de l'ancienne *Hackluyt Society*, qui s'occupe surtout de publier d'anciennes relations de voyage et des documents relatifs à l'histoire de la géographie, vient de se fonder une *Navy records society*, qui s'occupera surtout d'histoire. Elle débutera en publiant les documents officiels concernant la flotte commandée par lord Howard d'Effingham en 1587-88. M. Hannay publiera ensuite les lettres de lord Hood écrites aux Indes occidentales en 1781-82, et M. Clements Markham les mémoires du capitaine Stephen Martin, beau-frère de sir John Leake, pendant les guerres de Guillaume III et d'Anne.

— La *Short history of the english people* de J. R. GREEN, édition illustrée, en est arrivée en 1645 avec la 25^e livraison (Macmillan); on y remarquera la reproduction des admirables statuettes en bois sculpté qui ornent la maison de Cromwell à Highgate; elles représentent les soldats de Cromwell et sont étonnantes de vie.

— Le R. P. Fr. VAN OSTROY, Bollandiste, a publié dans les *Analecta Bollandiana* (tomes X et XII) et à part (Bruxelles, impr. Polleunis et Ceuterick, 1893, 436 p. in-8^o) une excellente édition de la *Vie du bienheureux martyr Jean Fisher, cardinal, évêque de Rochester* († 1535). On avait déjà publié plusieurs éditions de ce document au XVII^e et au XVIII^e siècle; mais toutes étaient déparées par des remaniements et des interpolations qui lui enlevaient une partie de sa valeur. Cependant on a plusieurs manuscrits et du texte anglais de cette vie et de la traduction latine qui en a été faite au XVI^e siècle même. Le P. Bridgett, dans sa biographie du cardinal Fisher, avait eu recours à la leçon des mss.; il était bon d'en donner une édition critique. Dans une substantielle introduction, le P. Van Ostroy établit que la Vie anglaise a précédé la Vie latine; qu'elle a été l'œuvre de plusieurs collaborateurs assez difficiles à identifier, mais que le gros du travail a été exécuté sous Élisabeth, vers l'an 1567; et qu'il était terminé dix ans plus tard; que la traduction latine a été faite dans les toutes dernières années du siècle, sans doute par Richard Hall, ancien étudiant de Cambridge, plus tard exilé sur le continent, où il mourut en 1604; c'est à lui que Pits avait attribué la Vie anglaise, attribution qui a toujours été répétée depuis. — Telle qu'elle est, la Vie anglaise, composée plus de trente ans après la mort du pieux évêque, est une œuvre importante, composée à l'aide de documents dont le recueil subsiste encore. Elle n'est pas cependant exempte de lacunes ni d'erreurs. Le P. Van Ostroy s'est efforcé dans ses notes de corriger les unes et de combler les autres. C'est une œuvre de sérieuse et utile critique. — Rappelons à cette occasion que la remar-

quable étude sur la *Vie de Jean Fisher* par le P. BRIGETT a été récemment traduite en français par l'abbé J. CARDON (Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}).

— Nous avons reçu de la librairie Ch. Griffin et C^{ie} le 10^e volume du *Year-book of scientific and learned societies of Great Britain and Ireland*. Nous en avons assez parlé à l'apparition de chaque volume pour ne pas revenir encore une fois sur les grands services que rend cette publication et qu'elle rendrait mieux encore si, comme on en a déjà fait la remarque, les éditeurs ajoutaient leurs renseignements particuliers aux notes « officielles » fournies par les secrétaires des sociétés savantes. Le zèle de ces derniers est tiède parfois. Par exemple, on ne trouve pas dans notre volume les *Rolls of the obedientiaries of St. Swithun's priory, Winchester*, publiés pour la « Hampshire record society, » exercice de 1892.

— Pour faire comprendre à un collégien de quinze ans, élève à Eton, l'origine et l'esprit du régime parlementaire sous le règne actuel, M. Reginald Baliol BRETT s'est divertí à discourir sur les principaux hommes d'État anglais du xviii^e siècle. Pour lui, l'époque moderne ne commence pour l'Angleterre qu'avec la reine Anne; « il n'est pas essentiel, dit-il, bien qu'il puisse être désirable, qu'un jeune Anglais sache que l'Angleterre existait avant qu'Anne montât sur le trône. » Cela est bon si l'on veut donner seulement à ce jeune homme une idée très superficielle des choses. M. Brett n'approfondit rien; il a voulu marquer seulement les empreintes laissées par des hommes d'État tels que Bolingbroke, Walpole, les deux Pitt. Son petit livre, élégamment imprimé, se lit d'ailleurs avec plaisir et n'est pas dénué d'intérêt (*Foot-prints of Statesmen during the eighteenth century in England*. Macmillan, 1892, 197 p. in-8°. Prix : 4 sh. 6 d.).

— Quelle part occupe dans l'histoire la personnalité humaine? Quels moyens avons-nous pour faire revivre les gens des temps passés? Biographies, autobiographies, mémoires, lettres, propos de table, portraits littéraires, inscriptions monumentales, représentations figurées, telles sont nos principales sources d'information; mais que valent-elles? Telles sont les questions que s'est posées M. Francis Seymour STEVENSON, membre du parlement, dans un petit livre agréable et sans prétention à la profondeur ni à l'érudition (*Historic personality*. Macmillan, 1893, vii-140 p. in-8°). Il termine par cette observation judicieuse, mais peu originale et d'une application dangereuse autant que difficile, que, pour faire revivre un personnage notable disparu, il ne suffit pas de réunir des faits; il faut que l'imagination leur donne la vie: Shakespeare et Walter Scott n'ont-ils pas tracé d'immortels portraits?

LIVRES NOUVEAUX. — P. W. Joyce. A short history of Ireland from the earliest times to 1688. Longmans. — G. Rawlinson. Partbia (Story of the Nations). Fisher Unwin. — P. J. Anderson. Aberdeen university; lists of officers, University and King's college, 1495-1860. Aberdeen, University press. — P. Anton. Parish history

of Kilsyth. Glasgow, Smith. — *J. Fahey*. The history and antiquities of the diocese of Kilmacdnagh. Dublin, Gill. — *J. T. Bent*. The ruined cities of Mashonaland. Nouv. édit. Longmans. — *W. J. Hardy*. The handwriting of the autographs and many letters of all the sovereigns from Edward the Black prince, to the present time. Religious tract society. — *G. H. Moberly*. Life of William of Wykeham, sometimes bishop of Winchester and lord high chancellor. Nouv. édit. Winchester, Warren. — *T. Stephens*. Madoc; an essay on the discovery of America by Madoc Owen Gwynned in the twelfth century. Longmans. — Public Record office. List and index of the declared accounts from the Pipe Office and the Audit Office. — The Exchequer rolls of Scotland. Vol. XIV : 1513-1522. Edimbourg, Register house. — *W. C. Sydney*. Social England from the Restauration to the Revolution. Ward et Downey.

États-Unis. — Il n'existe peut-être pas de meilleur résumé sur la formation des États-Unis d'Amérique que le précis de M. Albert Bushnell HART : *Formation of the Union. 1750-1829* (New-York et Londres, Longmans, 1892. Epochs of american history). L'exposition est claire et rapide, les causes des événements indiquées avec précision et avec tout le détail que comporte le cadre élémentaire de l'ouvrage ; enfin, chaque chapitre est précédé d'une bibliographie méthodique qui rendra de sérieux services. Ce petit livre est vraiment en son genre un modèle.

Danemark. — On a fait de très intéressantes études musicales sur les anciens clairons (*lurs*) qui sont conservés au Musée des Antiquités de Copenhague ; on a réussi à constater jusqu'à un certain degré l'état de la musique dans le Nord pendant l'âge du bronze, c'est-à-dire à une époque éloignée de plus de deux mille ans de la nôtre. Le Dr A. HAMMERICH a fait mettre des embouchures à plusieurs de ces instruments et on les a fait examiner par des musiciens d'instruments à vent. On possède en Danemark une vingtaine de ces clairons de bronze ; leur forme ressemble aux cornes des bœufs ou des béliers ; ils ont une longueur d'un mètre et demi jusqu'à deux mètres. Le tuyau, moulé en plusieurs parties et partant de forme conique, se courbe devant la poitrine du joueur pour monter sur son épaule et, tout en haut, au-dessus de la tête, tourner le pavillon en avant. On trouve toujours les clairons deux à deux, et l'un des exemplaires du couple a toujours sa courbure à droite, l'autre à gauche ; deux musiciens ont donc exécuté la musique ensemble ; les deux *lurs* s'accordent toujours et ont la même intonation. La technique des clairons est admirable, et il est surprenant d'entendre l'euphonie, la pureté et la volubilité du son ; il y a une douceur en même temps qu'une force pompeuse dans ces instruments. Les *lurs* possèdent un grand nombre de tons, à l'ordinaire douze, quelques-uns même vingt-deux. Il semble donc incontestable que la population de l'âge du bronze a eu un goût musical très développé ; on ne trouve guère chez les peuples de l'antiquité classique d'instruments aussi parfaits et aussi instructifs que les *lurs* danois. Les recherches de M. Hammerich sont publiées dans les *Aarbøger for nordisk Oldkyndighed*.

Pays-Bas. — M. J.-L. HABETS, archiviste de la province néerlandaise du Limbourg, est mort à l'âge de soixante-trois ans. Il s'est distingué comme archiviste par l'organisation des archives centrales de cette province, formée d'une foule d'éléments très divers : principautés, places fortes, tronçons des anciens duchés de Brabant et de Gueldre, possessions ecclésiastiques, etc. En outre, il connaissait à fond les antiquités et l'histoire locales, sur lesquelles il a écrit une série d'articles dans les « Publications du Limbourg » et quelques livres plus ou moins intéressants. Sa place est occupée par M. FLAMENT, de Maëstricht.

— M. WYNNE, professeur d'histoire à Utrecht, qui fut notre collaborateur pendant plusieurs années, a donné sa démission de professeur à l'Université, après avoir atteint l'âge de soixante-dix ans, qui oblige les professeurs néerlandais à prendre leur retraite. Son successeur, M. KREMER, a ouvert son cours par une leçon intitulée : « la Science de l'histoire » (*De wetenschap der historie*. Utrecht, Beyers); il y expose ses vues sur la matière : comme histoire proprement dite, il admet seulement l'histoire politique, connue par les documents écrits; puis il discute les théories de Buckle, de Dubois-Reymond et d'autres savants sur le but et la méthode de l'histoire.

— Au congrès de littérature néerlandaise, qui eut lieu à Arnhem au mois d'août dernier, on a remarqué que dans la section d'histoire il y fut presque exclusivement question d'archives. On y discuta l'organisation des archives en Belgique et aux Pays-Bas; on y demanda l'établissement d'un dépôt central pour les archives du royaume des Pays-Bas à la Haye, qui répondit aux exigences modernes. M. GRATAMA, d'Assen, a essayé de prouver l'origine franque et non saxonne de la population de la province de Drente.

— M. BRUGMANS, d'Utrecht, qui avait une mission scientifique du gouvernement néerlandais pour explorer les archives de l'Angleterre au point de vue de l'histoire néerlandaise, a exposé les résultats de ses recherches dans un volumineux rapport, qui sera publié (chez M. Nyhoff, de la Haye) dans le courant de l'année prochaine.

— Nous appellerons l'attention sur les articles que M. ELLIOT-GRIFFIS, d'Ithaca (State of New-York, United States), a fait paraître dans le *New England Magazine*, etc., sur les relations entre la République des Provinces-Unies et celle des États-Unis pendant la période où cette dernière se constitua.

— M. WYNNE, d'Utrecht, a publié un livre sur l'histoire intérieure de la France pendant le moyen âge, intitulé : *Binnenlandsche geschiedenis van Frankryghe durende de Middeleeuwen* (Groningen, Wolters). Il y donne un aperçu détaillé du développement intérieur de la France, surtout de la royauté, en signalant les sources et la littérature moderne sur la matière. Nous reviendrons à ce livre dans nos comptes-rendus. La publication d'un livre néerlandais sur l'histoire de France est un fait assez rare pour qu'on le mentionne ici avec une vive sympathie;

peut-être ce livre encouragera-t-il d'autres savants néerlandais à s'occuper de l'histoire si intéressante de la France médiévale, dont plusieurs institutions pendant l'ère bourguignonne ont servi de modèle à celles des Pays-Bas.

— Notre collaborateur M. BLOK a terminé le second volume de son histoire du peuple néerlandais (*Geschiedenis van het nederlandsche volk*, II. Groningen, Wolters). Le volume traite de l'histoire néerlandaise de 1300 à 1560. Il se divise en deux livres : la période des Artevelde et l'ère bourguignonne. Une carte historique des Pays-Bas vers le milieu du xv^e siècle est ajoutée à la fin du livre.

— Dans le périodique intitulé : *Archief voor nederlandsche kerkgeschiedenis*, nous trouvons entre autres plusieurs sermons célèbres du prédicateur néerlandais Johannes Brugman, édités par M. WÜSTENHOFF d'après un manuscrit trouvé à la bibliothèque de Gand. De Brugman, qui vécut au xv^e siècle, on n'avait presque rien jusqu'ici. Dans le même numéro de ce périodique, nous signalons un article de M. RIS LAMBERS sur une relation écrite par un catholique fervent des mouvements religieux qui agitèrent la Gueldre et le Limbourg vers l'an 1565.

— L'archiviste de Rotterdam, M. UNGER, a commencé une série de publications sur les sources de l'histoire de cette ville. Le premier volume de cette série nous donne des listes de magistrats de la ville depuis 1582, avec des détails innombrables sur le caractère des fonctions et l'organisation du gouvernement municipal.

— Dans les *Bydragen*, nous trouvons un article très érudit de M. MULLER, de Leyde, sur l'histoire de la division des Pays-Bas en deux États différents et même hostiles dans la période 1578-1580. La première partie s'occupe des négociations avec le duc d'Anjou, dont l'auteur a, comme on sait (voy. plus haut, p. 369), publié les documents dans le recueil de la Société historique d'Utrecht; la seconde partie traite de la faction des *Malcontents*, qui poussaient la partie méridionale des Pays-Bas à se séparer de la cause commune contre l'Espagne. — Dans le même numéro, M. FRUIN, de Leyde, a étudié le nom de « dix-sept provinces, » qu'on a si souvent employé depuis trois siècles sans en connaître l'origine et la signification précise; c'est ce que le savant professeur expose ici d'une manière définitive en signalant la différence entre les États généraux, selon qu'ils se réunissent en assemblée solennelle ou en assemblée pour voter des subsides.

— M. TIELE, de Leyde, a publié la dernière livraison du tome I^{er} de son Histoire de la religion dans l'antiquité (*Geschiedenis van den godsdienst in de oudheid*, I. Amsterdam, Van Kampen). Le premier volume s'occupe des religions de l'Égypte, de la Mésopotamie et de l'Asie occidentale.

— M. MULLER, d'Utrecht, a donné dans la première partie de son *Catalogus van het archief der stad Utrecht* (Utrecht, Beyers) une étude très remarquable sur l'histoire des archives de cette ville intéressante

depuis le moyen âge. Cette étude est la première de cette espèce qui ait été publiée sur l'histoire des archives municipales d'une ville néerlandaise.

— Dans la revue *de Gids*, l'archiviste du royaume, M. VAN RIEMSDIJK, s'est occupé de l'organisation des archives du royaume et a présenté ses idées sur une loi destinée à fixer les bases de leur réorganisation, question qui se pose d'une manière assez pressante, vu le mouvement remarquable qui s'est fait sentir depuis quelques années dans cette branche de l'administration.

— La *Staatkundige Geschiedenis van Nederland* de M. Nyhoff (Zutphen, Thieme), dont nous avons eu l'occasion de parler ici plusieurs fois, vient de toucher à sa fin. Dans la dernière livraison, l'auteur donne un aperçu à vol d'oiseau de l'histoire politique des Pays-Bas après 1813. La première partie est un peu plus détaillée ; celle qui s'occupe de l'histoire après 1848 est assez courte et donne seulement les grandes lignes jusqu'aux dernières années.

— De la grande publication de l'œuvre posthume de M. JORISSEN, d'Amsterdam, le sixième et dernier volume a paru sous le titre de *Historische Studien* (Haarlem, Tjeenk Willink). Dans ce volume est rééditée une étude sur *Lord Chesterfield* et ses relations avec la République des Provinces-Unies, surtout avec le grand Pensionnaire Van Slingelandt. Cette étude, parue autrefois dans le *Gids*, décrit la décadence de la République au commencement du XVIII^e siècle. Comme pendant à cette étude, les éditeurs ont aussi réimprimé le remarquable livre *Ondergang van het koninkryk Holland*, où la fin du royaume de Hollande sous Louis-Napoléon a été décrite pour la première fois d'une manière scientifique. En 1871, lorsque cette brillante étude parut pour la première fois, ce fut comme une révélation pour le public hollandais. Pourtant le livre n'est pas encore assez connu en dehors de la Hollande et principalement en France ; il jette une vive lumière sur l'histoire de ce dernier pays à cette époque.

— Nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur une savante étude de M. ROGGE, d'Amsterdam, concernant le séjour de Hugues de Groot à Paris, de 1621 à 1625 ; elle a paru dans le *Gids* (livraisons d'août et de septembre) et est basée sur des documents en partie non imprimés.

— Grâce à l'initiative de M. le colonel DE BAS, connu par ses études sur l'histoire militaire des Pays-Bas vers 1800, le gouvernement néerlandais a ordonné de rechercher dans les archives locales et provinciales les documents relatifs à l'histoire militaire et à l'organisation de la défense dans la République des Provinces-Unies. Déjà plusieurs officiers s'occupent dans les principaux dépôts des archives néerlandaises de dresser l'inventaire des sources de cette histoire. On espère ainsi ressusciter l'intérêt pour l'histoire militaire qui, nonobstant les efforts de M. le général KNOOP et de ses élèves, est toujours un peu négligée en Hollande.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE¹.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

- Boissonnade (P.)*. Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille, 1479-1521, 96.
- Browning (O.)*. The flight to Varennes, 397.
- Fouard (abbé)*. Saint Paul; ses missions, 354.
- Headlam*. Ecclesiastical sites in Isauria, 222.
- Kretzschmar*. Die Invasionsprojekte der katholischen Mächte gegen England zur Zeit Elizabeths, 372.
- Lovisse et Rambaud*. Histoire générale, tome III, 439.
- Maulde (R. de)*. La diplomatie au temps de Machiavel, 331.
- Muller et Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas, 369.
- Puller*. The primitive saints and the see of Rome, 222.
- Reinach (Jos.)*. La France et l'Italie devant l'histoire, 335.
- Rocquain (F.)*. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther, 89.
- Simon (Edouard)*. L'Allemagne et la Russie au XVIII^e siècle, 344.
- Vicchi (Leone)*. Les Français à Rome pendant la Convention, 337.

ANTIQUITÉ.

- Bazin*. Nîmes gallo-romain, 142.
- Vienne et Lyon gallo-romains, 142.
- Bertolini (Franc.)*. Ἱστορικὴ ἱστορία, trad. p. Sp. Lambros, 352.
- Beurlier*. De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus, 138.
- Cougny*. Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, 138.
- Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 138.
- Francotte (Henri)*. L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes, 353.
- Jullian (C.)*. Ausone et Bordeaux, 438.
- Kirsch*. Die christlichen Culturgebäude im Alterthum, 224.

Tiele. Geschiedenis van den Godsdienst in de oudheit, 448.

ALLEMAGNE.

- Aeltestes Glatzer Amtsbuch, 1346-90, 112.
- Altmann (Wilh.)*. Acta Nicolai Grammis, 112.
- Baumann*. Fürstenbergisches Urkundenbuch, 117.
- Beyer*. Urkundenbuch der Stadt Erfurt, 113.
- Bloch (Hermann)*. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI, 151.
- Bochholz-Asseburg*. Asseburger Urkundenbuch, 114.
- Bakmer-Mühlbacher*. Regesta imperii, 117.
- Boos (H.)*. Quellen zur Geschichte der Stadt Worms, 116.
- Busche (G. von dem)*. Geschichte der von dem Busche, 115.
- Chronicon Windeshemense, 113.
- Chroniken (Die) der deutschen Städte. Vol. XX : Dortmund, Neuss; Vol. XXI : Soest, 110.
- Deutsche Reichtagsakten, 110.
- Diekamp (W.)*. Westfälisches Urkundenbuch, 114.
- Dabner (R.)*. Urkundenbuch der Stadt Hildesheim, 114.
- Dabert*. Monumenta Germaniae selecta, 118.
- Ehmck et Bippen (W. von)*. Breinisches Urkundenbuch, 114.
- Ermisch*. Das Freiburger Stadtrecht, 114.
- Fanta, Kallenbrunner et E. von Otenthal*. Mittheilungen aus dem Vaticanischen Archiv, 118.
- Garz (A.)*. Mittelrheinische Regesten, 115.
- Grotfend*. Inventare des Frankfurter Stadt-Archivs, 116.
- Grunau (S.)*. Preussische Chronik, p. p. J. Wagner, 111.
- Hasse (P.)*. Schleswig-Holstein-Lauenburgische Regesten und Urkunden, p. p. J. Wagner, 114.
- Hanse-Recesse, 110.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

- Hansen*. Westfalen und Rheinland im xv Jahrh., 115.
Hansische Geschichtsquellen, 111.
Hertel (G.). Die Hallischen Schöffenbücher, 113.
Heyck. Geschichte der Herzoge von Lothringen, 398.
Hirsch (F.). Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten F.-W. von Brandenburg, 389.
Hirsch (Richard). Studien zur Geschichte König Ludwigs VII, 149.
Hohlbaum. Köln und König Ruprecht, 115.
Höniger. Die Kölner Schreinsurkunden des xii Jahrh., 115.
Hofmeister (A.). Die Matrikel der Universität Rostock, 1419-99, 114.
Koch (A.) et Wille (J.). Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1400, 116.
Krühne. Urkundenbuch der Klöster der Grafschaft Mansfeld, 113.
Ladewig (P.). Regesta episcoporum Constantiensium, 116.
Lavisse. Le grand Frédéric avant l'avènement, 334.
Leseur (M. von). Turmair's genannt Aventinus, Bayrische Chronik, 117.
Liber de reformatione monasteriorum, 113.
Liliencron (Rochus von). Ein Runenfund, 114.
Markgraf et Schulte (J.-W.). Liber fundacionis episcopatus Vratislaviensis, 112.
Martin (L.-E.-A.). Urkundenbuch der Stadt Jena, 113.
Mecklenburgisches Urkundenbuch, 114.
Meinardus (O.). Urkundenbuch des Stiftes und der Stadt Hameln, 114.
Mitzschke. Sigeboto's vita Paulinae, 113.
Molitor (L.). Urkundenbuch zur Geschichte Zweibrücken, 117.
Monumenta Germaniae historica, 108.
Monumenta Zollerana, t. VIII, 112.
Muelverstedt. Zur Geschichte und Chronologie einiger älterer Bischöfe von Pomeranien und Kuhl, 111.
Oswald (P.). Liber feodalis censuum perpetuorum ecclesiae S. Crucis in Nordhusen, 113.
Päpstliche Urkunden und Regesten (Saxe), 1353-78, 113.
Philippi (F.). Siegener Urkundenbuch, 115.
Pommersches Urkundenbuch, 111.
Posse (O.). Urkundenbuch der Markgrafen von Meissen und Landgrafen von Thüringen, 1100-95, 113.
 — Hausgesetze der Wettiner, 113.
 Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche, 118.
Reimer (H.). Hessisches Urkundenbuch, 116.
Ruebel et Røse. Dortmunder Urkundenbuch, 115.
Sattler (C.). Die Handelsrechnungen des Deutschen Ordens, 112.
Sauer. Nassauisches Urkundenbuch, 116.
Sello (G.). Chronica marchionum Brandenburgensium, 112.
Schmidt (G.). Urkundenbuch des Hochstifts Halberstadt und seiner Bischöfe, 3^e part., 113.
Sickel et Sybel. Kaiserurkunden in Abbildungen, 118.
Tapke. Die Matrikel der Universität Heidelberg, 116.
 Urkunden und Regesten zur Geschichte der Grafschaft Glatz, 112.
 Urkundenbuch der Stadt Lübeck, 114.
 Urkundenbuch der Stadt Wernigerode, 113.
 Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Baiern, 110.
Wagner (J.). Voy. S. Grunau.
Weech (F. von). Codex diplomaticus Salemitanus, 116.
Will (C.). Regesta archiepiscoporum Moguntiacensium, 116.
Winkelmann (E.). Urkundenbuch der Universität Heidelberg, 116.
 Württembergisches Urkundenbuch, 117.
Zimmermann (Fr.). Acta Karoli IV imperatoris inedita, 117.

ALSACE-LORRAINE.

- Albrecht*. Rappolsteiner Urkundenbuch, 117.
Mossmann (X.). Cartulaire de Mulhouse, 117.
Schulte (Al.) et Wolfram (G.). Urkundenbuch der Stadt Strassburg, 117.
Wiegand. Urkundenbuch der Stadt Strassburg, 117.

BELGIQUE ET PAYS-BAS.

- Blok*. Geschiedenis van het nederlandsche Volk, 448.
Brabant (le P.). Histoire interne de la Belgique, 389.
Camus-Buffet (M^{lle}). Les femmes du Taciturne, 439.
Jorissen. Historische Studien, 449.
Muller. Catalogus van het archief der stad Utrecht, 448.
Nyhoff. Staatkundige geschiedenis van Nederland, 449.

DANEMARK, SUÈDE.

- Bardenfeth.* Livserindringer, 133.
Barfod. Danmarks historie, 1536-1670, 134.
Blangstrup (Chr.). Christian VII og Caroline Mathilde, 130.
Brasch (Chr.-H.). Prins Georg of Danmark i hans ægteskab med dronning Anna of Stortbritannien, 128.
Brieka et Fridericia. Kong Christian IV's egenhændige breve, 126.
Brock (P.). Minderne om søslaget paa Kolberger-Heide, 126.
 Den dansk-tydske krig 1864, 135.
Erslev (Kr.). Aktstykker og oplysninger til rigsraadets og stændermødernes historie i Christian IV's tid, 126.
 — Kilderne til Danmarks historie 1000-1450, 135.
 — Grundsætninger for historisk kildekritik, 135.
Fridericia (J.-A.). Generallieutenant Jørgen Bjelkes selvbiografi, 127.
Hammerich (Angul). Musikken ved Christian IV's hof, 127.
Hansen (Falbe). Stavnbaands-læsningen og landboreformerne, 132.
Heiberg (Johanne-Luise). Et liv gjenoplevet i erindringen, 133.
Hogan. En deportet Konge, 133.
Holberg (Ludwig). Dansk Rigslovgivning, 123.
Holm (E.). Den dansk-norske stats stilling under kriegene i Europa, 128.
Hude (Anna). Danehoffet og dets plads i Danmarks Statsforfatning, 123.
Johansen. Kong Jørgen Jørgensen, 133.
 Kancelliets Brevbøger 1561-65, 134.
Kjær (Severin). Gjængehøvdningen Svend Povlsen, 127.
Kjer (Chr.). Valdemars sjøllandske lov, 124.
Kornerup. Roskilde i gamle dage, 135.
 Kronens Skæder paa Jordegods, 134.
Lüisberg (H.-C.). Christian IV, 127.
Lind (H.-D.). Kong Christian IV og hans mænd paa Bremerholm, 126.
Lund (Troels). Danmarks og Norges historie, 135.
Matzen (H.). Forelæsninger over den danske Retshistorie, 124.
 — Om Bevisreglerne i den ældste danske Proces, 124.
 Meddelelser fra Krigsarkiverne, 134.
 Meddelelser om rigsarkivet for 1890-91, 134.
Meiborg. Nordiske Bøndergaarde xvi-xviii aarh., 135.
Neergaard. Under Junigrundloven, 135.

- Olrik (Axel).* Forsøg paa en tvedeling af kilderne til Saksens oldhistorie, 122.
 — (*Hans*). Konge og Præstestand i Danmark indtil 12^{de} aarhundredes begyndelse, 122.
Petersen (Henry). Danske adelige sigiller, 135.
Rærdam. Historiske samlinger og studier, 135.
Rabin (M.). Studier til Københavns og Danmarks historie, 130.
Schwänenflügel. P. A. Heiberg, 133.
Secher et Stachel. Forarbejderne til kong Kristian IV's danske lov, 134.
Steenstrup (Johannes). Vore folkeviser fra middelalderen, 125.
 — Fra fortid og nutid, 135.
Styffe. Rikskansleren Axel Oxenstjernas brevveksling, 168.
Thorkelsson. Saga Jørundar hundadagakongs, 133.
 Veiledende Archivregistraturer, 134.
Thiset. Fru eline gøyes jordebog, 134.
Vaupell. Den nordiske syvaarskrig, 1563-70, 135.
Wimmer (Ludwig). Sønderjyllands historiske Runemindesmærker, 119.

ÉTATS-UNIS.

- Hart (Albert B.).* Formation of the Union, 1750-1829, 446.

FRANCE.

- Allain (chanoine E.).* Archevêché de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, 393.
 Archives municipales de Bayonne. Le Livre des Établissements, 390.
Balme (le Père). Jean Bréhal, grand inquisiteur de France, et la réhabilitation de Jeanne d'Arc, 94.
Barante (Claude de). Souvenirs du baron de Barante, 343.
Baudrillart (Henri). Les populations agricoles de la France, 333.
 Bordeaux. Aperçu historique, 393.
Bourel de la Roncière. Voy. Eudes de Saint-Maur.
Butti (Adèle). Di Giovanna d'Arco, 438.
Cadier (Alfred). Histoire de l'église réformée de la vallée d'Osse, 332.
Chuquet. Wissembourg, 103.
Dickinson (G. Lowes). Revolution and reaction in modern France, 439.
Dussart (le Père H.). Fragments inédits de Romboult de Doppere, 1491-98, 95.
Eckardt (Jul.). Figuren und Ansichten der Pariser Schreckenzeit, 396.

- Esmein*. Cours élémentaire d'histoire du droit français, 329.
- Eudes de Saint-Maur*. Vie de Bouchard le Vénéral, p. p. Ch. Bouchard de la Roncière, 148.
- Fauchille (Paul)*. La diplomatie française et la ligue des Neutres de 1780, 339.
- Flach (Jacques)*. Les origines de l'ancienne France, 357.
- Glasson*. Histoire du droit et des institutions de la France, 330.
- Gomel*. Les causes financières de la Révolution française, 339.
- Grasilier*. Mémoires de l'adjutant général Jean Landrieux, 336.
- Hanotaux (G.)*. Histoire du cardinal de Richelieu, 98, 374.
- Landrieux (Jean)*. Voy. Grasilier.
- Lemonnier*. L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin, 332.
- Lenôtre*. La guillotine pendant la Révolution, 340.
- Lex (Léonce)*. Eudes, comte de Blois, et Thibaud, son frère, 142.
- Mémoires du général Bigarré, 341.
- Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville; tome III, 344.
- Mémoires du chancelier Pasquier, 341.
- Perey (Lucien)*. Le président Hénault et M^{me} du Deffand, 101.
- Ponchalon (Henri de)*. Souvenirs de guerre, 347.
- Potiquet*. La maladie et la mort de François II, roi de France, 219.
- Slag (De) bij S' Quentin, 10 août 1557, 368.
- Souriau*. Louis XVI et la Révolution, 334.
- Thouvenel*. Épisodes d'histoire contemporaine, 345.
- Thoumas (général)*. Paris, Tours, Bordeaux, 347.
- Tocqueville (comte de)*. Souvenirs d'Alexis de Tocqueville, 345.
- Welschinger*. Le maréchal Ney, 342.
- Wynne*. Binnenlandsche geschiedenis van Frankyk gedurende de Middeleeuwen, 447.

GRANDE-BRETAGNE.

- Brett (R. B.)*. Footprints of statesmen during the xviiith century, 445.
- Bridgett (le P.)*. La vie du bienheureux Jean Fisher; trad. p. l'abbé J. Cardon, 445.
- Catalogue of the patent rolls. Edward I, 223.
- Dronsart*. W. E. Gladstone, 347.
- Ehses (Dr Stephen)*. Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England, 224.

REV. HISTOR. LIII. 2^o FASC.

- Green*. Short history of the english people; édit. illustrée, 444.
- Pipe roll society; vol. XIV, 223.
- Strachey (sir John)*. L'Inde, 160.
- Van Ostroy (le P. Fr.)*. Vie du bienheureux martyr Jean Fisher, cardinal, évêque de Rochester, 444.

GRÈCE.

- Cambouroglou*. Μνημεία τῆς ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων, 351.
- Ἱστορία τῶν Ἀθηναίων, 351.
- Cophinioti*. Ἱστορία τοῦ Ἄργου, 349.
- Démétracopoulos*. Δοκίμιον περὶ τοῦ βίου καὶ τῶν συγγραμμάτων Μητροφάνου τοῦ Κριτοπούλου, 350.
- Évangelidis*. Ἱστορία τοῦ Ὀθωνος, βασιλέως τῆς Ἑλλάδος, 349.
- Kyriakides*. Ἱστορία τοῦ συγχρόνου Ἑλληνισμοῦ, 348.
- Lambros (Sp.)*. Ἀνέκδοτα ἔγγραφα περὶ τῆς Βαλεστινῆ καὶ τῶν συν αὐτῷ, 351.
- Ἀποκαλύψεις περὶ τοῦ μαρτυρίου τοῦ Πήγα, 352.
- Renieri (Marco)*. Μητροφάνης Κριτοπούλου καὶ οἱ ἐν Ἀγγλίᾳ καὶ Γερμανίᾳ φίλοι αὐτοῦ, 350.

ITALIE.

- Giacometti*. La question italienne, 1814-60, 338.
- Perrens*. La civilisation florentine du xiii^e au xvi^e s., 334.
- Spangenberg (Hans)*. Cangrande della Scala, 367.

MONACO.

- Saige (G.)*. Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco, 385.

POLOGNE.

- Die ältesten grosspolnischen Grodbücher, 112.
- Monumenta Poloniae historica, 112.

ROUMANIE.

- Xenopol*. Istoria Romînilor din Dacia traiana, 153.

RUSSIE.

- Arbusow (L.)*. Das älteste Wittschopbuch der Stadt Reval, 1312-60, 111.
- Hildebrand (Herrn.)*. Livländisches, Kurländisches, und Esthländisches Urkundenbuch, 111.
- Napiersky (L.)*. Die Erbbücher der Stadt Riga, 1384-1579, 111.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

- Bergcr (Samuel)*. Quam noticiam linguæ hebraicæ habuerint Christiani mediæ temporis in Gallia, 84.
- Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge, 85.
- Gertz (Cl.)*. Andreae Sunonis filii, archiepiscopi Lundensis, Hexaameron libri 12, 124.
- Gigas*. Lettres des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1652-1700, 134.
- Hauréau*. Notices et extraits de quelques mss. latins de la Bibliothèque nationale, 84.
- Holzmann*. Theologischer Jahresbericht, 441.
- Jastrow*. Jahresberichte für Geschichtswissenschaft, 118.
- Langlois et Stein*. Les Archives de l'histoire de France, 439.
- Trojel*. Andreae capellani regis Francorum de Amore libri tres, 134.
- Year-book of scientific and learned societies of Great Britain and Ireland, 445.

DROIT ET POLITIQUE.

- Cornewall Lewis (sir George)*. An essay on the government of dependencies, 160.
- Durkheim*. De la division du travail social, 104.
- Funck-Brentano*. La politique, 104.
- Glard (J.)*. L'acquisition et la perte de la nationalité française, 439.
- Koch*. Beiträge zur Geschichte der politischen Ideen und der Regierungspraxis, 383.
- Kovalevsky (Maxime)*. Coutume contemporaine et loi ancienne, 330.
- Slevenson (F. S.)*. Historic personality, 445.
- Tanon*. Histoire des tribunaux de l'inquisition en France, 91.
- Viollet (P.)*. Histoire du droit civil français, 88.

VOYAGES.

- Couderc*. Journal de voyage de Louis de Rochechouart à Jérusalem, 95.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.		Pages
Alex. CARTELLIERI. L'avènement de Philippe-Auguste; <i>suite</i> .		261
X. MOSSMANN. La France en Alsace après le traité de Westphalie; <i>suite</i>		29, 280
Eug. MÜNTZ. Le sentiment religieux en Italie pendant le XVI ^e siècle		1
G. PARIS. Jaufré Rudel.		225
MÉLANGES ET DOCUMENTS.		
H. HAUSER. Sur l'authenticité des <i>Discours</i> de La Noue . . .		301
H. PIRENNE. L'origine des constitutions urbaines au moyen âge.		53
A. DE ROCHAS. Les archives anciennes du dépôt de la guerre et les campagnes de la succession d'Autriche		311
Eug. WELVERT. Questions révolutionnaires : l'abbé Grégoire fut-il régicide?		316
BULLETIN HISTORIQUE.		
Allemagne. Moyen âge, par H. ISENBART		106
Danemark, par Johannes STEENSTRUP		119
France, par L. FARGES, A. MOLINIER et G. MONOD	84,	329
— Nécrologie : J. Havet, par G. MONOD		326
— — J. Kaulek, par L. FARGES		328
Grèce, par P. CAROLIDÈS		348
CORRESPONDANCE.		
Lettre de M. Francis Decrue.		136
COMPTES-RENDUS CRITIQUES.		
E. ALLAIN. Archevêché de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790. (Ch. Bémont.) . . .		391
Archives municipales de Bayonne. Livre des Établissements. (Id.)		390
H. BAZIN. Nîmes gallo-romain. Vienne et Lyon gallo-romains. (G. B.)		142
BEURLIER. De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus. (G. Radet.)		138
H. BLOCH. Forschungen zur Politik Kaiser Heinrichs VI. (G. Blondel.)		151
Bordeaux. (Ch. Bémont.)		391
Ch. BOUREL DE LA RONCIÈRE. Vie de Bouchard le Vénérable, par Eudes de Saint-Maur. (F. Lot.)		148
BRABANT. Histoire politique interne de la Belgique. (Hubert.)		389

	Pages
O. BROWNING. The flight to Varennes	397
Sir G. CORNEWALL LEWIS. An essay on the government of dependencies. (H. P.)	160
E. COUGNY. Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. (P. Monceaux.) . . .	138
J. ECKARDT. Figuren und Ansichten der Pariser Schreckenszeit.	396
J. FLACH. Les origines de l'ancienne France. (Chr. Pfister.) .	357
Abbé FOUARD. Saint Paul; ses missions. (Edm. Stapfer.) . .	354
H. FRANCOU. L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes. (J. Bérard.)	353
G. HANOIAUX. Histoire du card. de Richelieu. (G. Fagniez.) .	347
HEYCK. Gesch. der Herzoge von Zæhringen. (X. Mossmann.) .	398
F. HIRSCH. Urkunden zur Geschichte des Kurfürsten F.-W. von Brandenburg.	389
R. HIRSCH. Studien zur Gesch. Ludwigs VII, 1119-60. (H. Sée.) .	149
G. KOCH. Beiträge zur Geschichte der politischen Ideen. (H. Hauser.)	383
J. KRETZSCHMAR. Die Invasionsprojekte der kathol. Mächte gegen England zur Zeit Elizabeths. (M. Philippson.) .	372
L. LEX. Eudes, comte de Blois, et Thibaud, son frère. (F. Lot.) .	142
MULLER et DIEGERICK. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas. (A. Waddington.) . .	369
G. SAIGE. Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco	385
De Slag bij Saint-Quentin, 10 août 1557. (A. Waddington.) .	368
H. SPANGENBERG. Cangrande della Scala, 1291-1320. (Jordan.) .	367
Sir John STRATCHEY. L'Inde. (H. P.)	160
STYFFE. Rikskansleren A. Oxenstiernas Skrifter. (A. Waddington.)	168
A.-D. XÉNOPOL. Istoria Rominiilor din Dacia traiana. (N. Jor-ga.)	153

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	176, 412
2. Académie des sciences morales et politiques	177, 412
3. Académie nationale de Reims	413
4. Annales de Bretagne	175
5. Annales de l'École libre des sciences politiques	175
6. Annales de l'Est	175, 413
7. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux	175
8. Annales du Midi	413
9. Bibliothèque de l'École des chartes	406
10. Bulletin critique	173, 408
11. Bulletin de correspondance hellénique	170

TABLE DES MATIÈRES.

457

Pages

12. Bulletin d'histoire ecclésiastique	178
13. Le Correspondant	175, 410
14. Études religieuses et littéraires	176, 410
15. Journal des Savants	173, 409
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire	170, 407
17. Nouvelle Revue historique de droit	172
18. Polybiblion	174, 409
19. La Révolution française	170, 407
20. Revue africaine	177
21. Revue archéologique	171
22. Revue celtique	407
23. Revue critique d'histoire et de littérature	174, 409
24. Revue de l'Agenais	178, 413
25. Revue de Champagne et de Brie	178, 413
26. Revue de Gascogne	178
27. Revue de géographie	173
28. Revue de l'Histoire des religions	172, 408
29. Revue de l'Orient latin	172
30. Revue de Saintonge et d'Aunis	178
31. Revue des Deux-Mondes	176, 411
32. Revue des Études juives	172, 408
33. Revue des Questions historiques	404
34. Revue générale du droit	172, 408
35. Revue historique et archéologique du Maine	414
36. Revue maritime et coloniale	173
37. Revue politique et littéraire	411
38. Revue sémitique	171
39. Société de l'Histoire de Paris	177
40. Société de l'Histoire du protestantisme français	412
41. Société des antiquaires de l'Ouest	178
42. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne	173
43. Société éduenne	178
44. Société historique et archéologique du Gâtinais	414

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin)	190, 425
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich)	189, 424
3. K. Akademie d. gemeinnütziger Wissensch. (Erfurt)	425
4. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein	197
5. Annalen d. Vereins f. Nassauische Geschichte	427
6. Archiv f. Frankfurts Geschichte	426
7. Beiträge zur Geschichte d. d. Sprache u. Literatur	184, 420
8. Beiträge zur Geschichte d. Stadt Essen	195
9. Beiträge zur Geschichte d. Stadt Rostock	428
10. Byzantinische Zeitschrift	428
11. Correspondenzblatt d. d. Alterthumsvereine	190
12. Deutsch-evangelische Blätter	421

	Pages
13. Deutsche Revue	186, 423
14. Deutsche Rundschau	186, 424
15. Deutsche Zeitschrift f. Geschichtswissenschaft	179
16. Forschungen zur brandeb. und preuss. Geschichte	428
17. Freiburger Diöcesan Archiv.	192
18. K. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Göttingen	190
19. Göttingische gelehrte Anzeigen	179
20. Grenzboten	187
21. Hermes	181, 419
22. Historische Zeitschrift.	415
23. Historisches Jahrbuch	418
24. Jahrbuch d. k. archäologischen Instituts	419
25. Jahrbuch d. Gesellschaft f. bildende Kunst (Emden)	196
26. Jahrbuch f. Gesetzgebung	185
27. Jahrbücher f. Nationalökonomie u. Statistik.	185, 420
28. Der Katholik.	180, 421
29. Kollektaneenblatt f. d. Geschichte Bayers	190
30. Mittheilungen an d. Mitglieder d. Vereins f. Hessische Geschichte	197
31. Mittheilungen aus d. germ. Nationalmuseum.	185
32. Mittheilungen d. k. archäologischen Instituts	180
33. Mittheilungen d. Freiburger Alterthumsvereins	199
34. Mittheilungen d. Gesellschaft f. Kiel. Stadtgeschichte.	201
35. Mittheilungen d. Oberhessischen Geschichtsvereins	198
36. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte v. Annaberg	199
37. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte v. Hohenzollern.	426
38. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Nürnbergs	191
39. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte v. Osnabrück	427
40. Neue Heidelberger Jahrbücher.	194, 426
41. Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik.	181, 421
42. Neue kirchliche Zeitschrift	421
43. Neues Lausitzisches Magazin	199
44. Niederlausitzer Mittheilungen	200
45. Nord und Süd	187
46. Philologus	182
47. Preussische Jahrbücher	188, 424
48. Reutlinger Geschichtsblätter	193
49. Rheinisches Museum für Philologie	183
50. Sammelblatt d. histor. Vereins f. Eichstätt	191
51. Sammelblatt d. histor. Vereins f. Ingolstadt	191
52. Schau ins Land.	189
53. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Baar.	425
54. Schriften d. Vereins f. Geschichte Berlins.	201
55. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Bodensees.	193
56. Theologische Quartalschrift.	180, 422
57. Theologische Studien und Kritiken	422

TABLE DES MATIÈRES.

459

Pages

58. Untersuchungen zur d. Staats-und Rechtsgeschichte	185
59. Westdeutsche Zeitschrift	195, 427
60. Württembergische Vierteljahrshäfte	191
61. Zeitschrift d. Aachener Geschichtsvereins	197
62. Zeitschrift d. Bergischen Geschichtsvereins	195
63. Zeitschrift d. d. morgenländischen Gesellschaft.	423
64. Zeitschrift d. d. Palästina-Vereins	423
65. Zeitschrift d. Harzvereins f. Geschichte.	197
66. Zeitschrift d. histor. Gesellschaft d. Prov. Posen	201
67. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Marienwerder	428
68. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Schwaben u. Neuburg.	425
69. Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens	200, 429
70. Zeitschrift d. Vereins f. Hessische Geschichte	198
71. Zeitschrift d. Vereins f. Niedersachsen	199
72. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft	180
73. Zeitschrift für Assyriologie	419
74. Zeitschrift für deutsches Alterthum	184, 421
75. Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte	184
76. Zeitschrift für deutsche Philologie	184
77. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft.	186
78. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins	193, 426
79. Zeitschrift für romanische Philologie	420
80. Zeitschrift für Schleswig-Holstein-Lauenburg. Gesch.	201
81. Zeitschrift für vaterländ. Geschichte von Westfalen	196
82. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie.	422

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie	203, 432
2. Akademie der Wissenschaften (Vienne)	429
3. Archiv des Vereins f. Siebenbürgische Landeskunde	202
4. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. d. Deutschen in B.	431
5. Wiener Studien	431
6. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes	202, 431
7. Zeitschrift für österreichische Gymnasien.	202

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy	432
2. The Athenaeum	433
3. The Contemporary Review	434
4. The English historical Review.	203
5. The Nineteenth Century.	205, 434

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana	214
2. Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique	211
3. Annales du cercle archéologique de Termonde	217
4. Annales de la Société archéologique de Namur	215
5. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles	212
6. La Belgique judiciaire	214

	Pages
7. Bulletin de l'Académie royale des sciences	209
8. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois	215
9. Bulletin de la Société d'art et d'hist. du dioc. de Liège.	214
10. Bulletin de la Société historique de Tournai	216
11. Bulletin de la Société royale de géographie	209
12. Bulletin de la Société de géographie d'Anvers	216
13. Bulletin du cercle archéologique de Malines	216
14. Commission royale d'histoire	208
15. Dietsche Warande.	210
16. Le Muséon	209
17. Messenger des sciences historiques de Belgique	209
18. Revue de Belgique	213
19. Revue belge de numismatique.	210
20. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous	212
21. Revue générale de Belgique	214
22. Revue de l'Instruction publique en Belgique	214
ITALIE.	
1. Archivio della società romana di storia patria	435
2. Archivio storico italiano.	434
3. Archivio storico lombardo	435
4. Archivio storico per le provincie napoletane	205, 436
5. Archivio storico siciliano	206
6. Bullettino dell' Istituto storico italiano	206
7. Giornale ligustico	208
8. Miscellanea di storia patria	206
9. Nuovo archivio veneto	207
10. Rivista storica italiana	205
11. Studi e documenti di storia e diritto.	218
ESPAGNE.	
1. R. Academia de la historia	207, 437
SUISSE.	
1. Bollettino storico della Svizzera italiana	208
DANEMARK.	
1. Aarbøger f. nordisk oldkyndighed	218
2. Historisk Tidsskrift	218
RUSSIE.	
1. Gelehrte Estnische Gesellschaft	432
Chronique et Bibliographie	219, 438
Erratum	224
Index bibliographique	450

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.





D Revue historique
1
R6
t.53

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

